



**HAL**  
open science

# Les céréales dans les textes du palais de Nuzi (Yorghhan Tepe – Iraq, 14ème s. av. n. è.)

Philippe Abrahami

► **To cite this version:**

Philippe Abrahami. Les céréales dans les textes du palais de Nuzi (Yorghhan Tepe – Iraq, 14ème s. av. n. è.): Armées, archives du Bronze récent et pratiques religieuses. Histoire. Université de Tours François Rabelais, 2012. tel-04421753

**HAL Id: tel-04421753**

**<https://hal.science/tel-04421753>**

Submitted on 28 Jan 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Année Universitaire : 2011-2012

## HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES

Discipline : Histoire

présentée et soutenue publiquement

par :

Philippe ABRAHAMI

le 27 juin 2012

**LES CÉRÉALES DANS LES TEXTES DU PALAIS DE NUZI  
(YORGHAN TEPE – IRAQ, 14<sup>ème</sup> s. av. J.-C.)**

**Vol. 1**

**Synthèse des données :  
terminologie, circulation, transformation et distribution**

-----  
**JURY :**  
**(Par ordre alphabétique)**

Prénom:	NOM	Grade	Etablissement d'exercice
- Mme Brigitte	LION	Professeur des Universités	Université de Tours
- Mme Cécile	MICHEL	Directeur de recherche	CNRS, Université Paris 1 et 10
- M. Gerfrid G.W.	MÜLLER	Directeur de recherche	Akademie der Wissenschaften Mainz Allemagne
- M. John Nicholas	POSTGATE	Professeur	Université de Cambridge Royaume-Uni
- M. Olivier	ROUAULT	Professeur des Universités	Université Lyon 2
- M. George	WILLCOX	Directeur de Recherche	CNRS, Université Lyon 2

## Remerciements

La présente étude sur les céréales dans les textes du palais de Nuzi doit beaucoup à mes deux années de délégation au CNRS qui m'ont permis d'y consacrer la plus grande partie de mon temps. Que tous les collègues qui ont contribué à l'obtention de cette délégation en soient remerciés.

Cette étude constitue l'une des productions scientifiques du programme d'*Edition électronique de textes cunéiformes de Nuzi : les archives du palais (14<sup>ème</sup> s. av. J.-C.)* que je mène avec B. Lion, professeur à l'université François-Rabelais de Tours. Ce programme, intégré au cluster 13 « Culture, Patrimoine et Création », a reçu le soutien financier de la région Rhône-Alpes. Ces fonds ont notamment rendu possible la réalisation de trois missions au Harvard Semitic Museum (2009, 2010, 2011) où nous avons pu collationner et photographier toutes les tablettes trouvées dans le palais et conservées au musée.

Piotr Steinkeller, professeur d'Assyriologie à Harvard et conservateur de la collection nous a donné l'accès aux tablettes avec une grande largesse. James Armstrong, Joseph A. Greene et toute l'équipe du musée nous ont réservé le meilleur accueil nous offrant ainsi d'excellentes et agréables conditions de travail.

Ma gratitude s'adresse à Brigitte Lion qui m'a initié aux études nuzites et m'a suggéré le sujet de cette étude. L'élaboration de ce travail doit beaucoup à ses précieuses remarques et à ses relectures toujours attentives. Les erreurs, omissions, et conclusions auxquelles je suis parvenu n'engagent cependant que moi.

Toute ma tendresse va à mon épouse Brigitte et mes enfants Ovadia, Rachel et Adva qui m'ont entouré de leur affection et de leur amour pendant les moments si difficiles qui ont marqué et marquent encore cette année.

À la mémoire de mon frère  
Pascal Yom-Tov Abrahami  
tombé en opération  
le 18 Ab 5771 (18 Août 2011)  
lors de l'attaque terroriste  
à la frontière égyptienne  
Route n°12, Eilat

יהי זכרו ברוך  
Que son souvenir soit béni

## Liste des abréviations

Les abréviations employées sont les abréviations usuelles en assyriologie, répertoriées dans le CAD. Sont ajoutées ci-dessous quelques abréviations moins courantes ou se rapportant plus spécifiquement aux textes de Nuzi.

AAN	CASSIN E. et GLASSNER J.-J., <i>Anthoponymie et Anthropologie de Nuzi, volume 1, Les anthroponymes</i> , Malibu, 1977.
AdŠ 2	WILHELM G., <i>Das Archiv des Šilwa-Teššup Heft 2. Rationen Listen I</i> , Wiesbaden, 1980.
AdŠ 3	— <i>Das Archiv des Šilwa-Teššup Heft 3, Rationen Listen II</i> , Wiesbaden, 1985.
AdŠ 4	— <i>Das Archiv des Šilwa-Teššup Heft 4, Darlehensurkunden und Verwandte Texte</i> , Wiesbaden, 1992.
AdŠ 8	STEIN D. L., <i>Das Archiv des Šilwa-Teššup Heft 8. The Seals Impressions (Text)</i> , Wiesbaden, 1993.
AdŠ 9	— <i>Das Archiv des Šilwa-Teššup Heft 9. The Seals Impressions (Catalogue)</i> , Wiesbaden, 1993.
NPN	GELB I. J., PURVES P. M. et MacRAE A. A., 1943, <i>Nuzi Personal Names</i> , Chicago, 1943.
PNK	LACHEMAN E., R., <i>Personal Names from the Kingdom of Arrapha</i> , (ouvrage inédit).
WAW	MAIDMAN M. P., <i>Nuzi Texts and their Uses as Historical Evidence</i> , Atlanta, 2010.

## Notes à la translittération

HSS NN\* : tablette collationnée.

( ) : passage translittéré sans cassure dans la publication initiale, qui n'est plus visible ou que très partiellement.

\* : collation.

# : tablette sans indication de provenance dans les catalogues de publication, attribuée au palais par W. Mayer.

## : tablette sans indication de provenance dans les catalogues de publication.

Ø : tablette absente du musée.

Concernant les tablettes non collationnées de HSS 13 et HSS 16, la présence de traits de séparation dans le texte est déduite du retrait à la ligne dans la translittération de E. R. Lacheman, cf. HSS 16 : xii.

## Mesures de capacités

1 ANŠE = = 10 BAN<sub>2</sub> = 80 SILA<sub>3</sub> (ca. 67, 4 l.)  
1 (PI) = 6 BAN<sub>2</sub> = 48 SILA<sub>3</sub> (ca. 40, 4 l.)  
1 BAN<sub>2</sub> = 8 SILA<sub>3</sub> (ca. 6, 7 l.)

## Mesures de poids

1 GU<sub>2</sub>.UN (talent) = 30 kg  
1 MA.NA (mine) = 500 g.

## Noms des mois

<i>impurtanni</i>	mois i	= mars / avril
<i>hiari = arkuzzi</i>	mois ii	= avril / mai
<i>hinzuri = kurillu</i>	mois iii	= mai / juin
<i>šehali ša Teššup</i>	mois iv	= juin / juillet
<i>šehali ša Nergal</i>	mois v	= juillet / août
<i>arkapinni</i>	mois vi	= août / septembre
<i>sabûtu = attanašwe</i>	mois vii	= septembre / octobre
<i>šehli</i>	mois viii	= octobre / novembre
<i>kenûnu</i>	mois ix	= novembre / décembre
<i>hure</i>	mois x	= décembre / janvier
<i>mitirunni</i>	mois xi	= janvier / février
<i>hutaše</i>	mois xii	= février / mars

(d'après AdŠ 2 : 28)

# CHAPITRE 1

## Présentation de l'étude

Ce chapitre expose les grandes lignes de l'étude sur les céréales que nous avons menée à partir de la documentation du palais réunie par W. Mayer (§ 2). Nous avons également intégré à ce chapitre une présentation des verbes clefs associés aux opérations de gestion réalisées sur les céréales (§ 3). Il nous a paru aussi intéressant de regrouper dans un paragraphe quelques observations sur les usages de mise en forme du texte sur la tablette (§ 4). L'annexe fait le point sur la répartition des tablettes concernant les céréales d'après leur lieu de trouvaille dans le palais.

### 1. Remarques à propos de la documentation du palais de Nuzi

La documentation du palais est pour l'essentiel de nature administrative. C'est-à-dire, pour reprendre la définition de M. Morrison, qu'elle est composée de textes qui « documentent l'entrée et la sortie de biens, de services, de personnel et d'équipement » au sein d'une grande entité, en l'occurrence le palais<sup>1</sup>.

On relève cependant d'autres ensembles documentaires comme les archives personnelles de certains individus. La plus importante trouvée dans la pièce N120 concerne une femme, Tulpun-naya. Ce dossier comprend des types de textes caractéristiques des archives privées: adoptions-ventes permettant à Tulpun-naya d'acquérir des terrains, *tidennūtu* de personnes, adoptions de jeunes filles, achats d'esclaves, procès...<sup>2</sup>. On note également les documents concernant des acquisitions foncières faites par la reine, HSS 14 110 et 112, découverts en K32 ou encore le dossier des pièces à conviction contre le *hazannu* Kušši-harbe provenant de L2<sup>3</sup>.

Les textes du palais sont publiés :

- soit en translittération : c'est le cas des textes parus dans les volumes d'HSS 13 et 16 et d'une petite partie des textes d'HSS 14 ;

- soit sous forme de planches cunéiformes : la plupart des textes d'HSS 14, l'intégralité des textes d'HSS 15, les quelques documents d'HSS 19 ainsi que les textes parus à partir du premier volume *Excavations at Nuzi* 9 dans la série *Studies on the Civilization and Culture of Nuzi and the Hurrians* (SCCNH).

Il existe aussi quelques éditions de textes qui comprennent à la fois la translittération et la traduction, voire le commentaire – mais en général sans copie. On peut citer Peiffer et Speiser 1936 (64 textes)<sup>4</sup> ; Chow 1973 (28 textes)<sup>5</sup> ; Kendall 1990 (24 textes)<sup>6</sup> ; Dosch 2009 (25 textes)<sup>7</sup> ; Maidman 2010 : (32 textes)<sup>8</sup>.

---

<sup>1</sup>Cf. Morrison 1993 : 7. Negri-Scafa 2006 : 302 estime à 88,6% la proportion de textes administratifs dans le palais.

<sup>2</sup>Sur cette archive, cf. Abrahams et Lion 2012b.

<sup>3</sup>19 tablettes répertoriées par Mayer 1978 : 13, ensemble à compléter désormais par la parution de documents inédits, cf. Maidman 2010 : 81-123 et Abrahams et Lion 2012a : § 4.1.

<sup>4</sup>Cf. la liste dans Mayer 1978 : 211.

<sup>5</sup>Chow 1973 : HSS 13 36, 49, 65 et 155 ; HSS 14 7, 32, 63, 110, 112, 114, 115, 116, 118, 119, 121, 125, 128, 129, 131, 136, 150, 151, 161, 162, 200 et 248 ; HSS 15 275 et 292.

<sup>6</sup>Cf. Kendall 1990 : 383-384 (AASOR 16 83, 84 et 90 ; HSS 13 60 et 175 ; HSS 14 174, 286 et 263b ; HSS 15 2, 12, 13, 17, 21, 27, 38, 68, 78, 87, 90, 91, 106, 112, 117 et 292).

<sup>7</sup>Cf. la concordance Dosch 2009 : 221 (HSS 14 623 ; HSS 15 12, 13, 14, 15, 16, 20, 26, 27, 28, 29, 34, 36, 37, 40, 59, 61, 68, 78, 82 et 117 ; HSS 16 331, 332 et 334 ; EN 9/1 388).

Les textes du palais de Nuzi ont fait l'objet d'une étude d'ensemble par W. Mayer<sup>9</sup>. Dans ce travail, W. Mayer a réuni cette documentation en partant des indications de provenance données par les catalogues des publications. L'auteur a ainsi constitué un catalogue des textes organisé en fonction de la pièce où les tablettes ont été exhumées. Un bref descriptif permet de se faire une idée du contenu et donne des informations diverses sur l'identité des personnes impliquées dans le document. Dans la partie « Prosopographie der Berufe im Spiegel der Palastarchive », W. Mayer s'est livré à un travail d'identification des personnes mentionnées dans ces textes de façon à établir leur rattachement éventuel à telle ou telle catégorie socioprofessionnelle : famille royale, administrateur du royaume, administrateur du palais, scribe, personnel du culte, corps de métier ....

La liste des textes du palais établie par W. Mayer compte 600 tablettes : 468 ont été repérées comme provenant du palais à partir des catalogues de publication. A cet ensemble, W. Mayer a ajouté 133 autres tablettes sans indication d'origine dans ces mêmes catalogues, à partir des données prosopographiques et des indications de contenu<sup>10</sup>.

Le travail de W. Mayer constitue un outil très utile : la documentation a été rassemblée et décrite. D'autre part, l'étude prosopographique a permis d'établir une première liste de personnes en relation avec la sphère du palais clairement identifiées par un titre, une profession ou un lien familial<sup>11</sup>.

## 2. Présentation de la documentation du palais sur les céréales

A partir du corpus constitué par W. Mayer, 171 textes concernant les céréales ont été regroupés soit un peu moins d'1/3 de la documentation du palais<sup>12</sup>. Ces textes sont édités dans le volume 2 de la présente étude. Les thématiques qui s'en dégagent sont inégalement représentées.

La production, l'acquisition et les prêts sont peu documentés. On trouvera dans ce paragraphe une rapide présentation des textes en relation avec ces trois points.

La circulation, la transformation, la distribution et les questions d'identification des céréales sont ici exposées dans leurs grandes lignes car ces points sont traités dans le cadre de chapitres spécifiques.

### 2.1 La production

Le dossier des textes se rapportant à la production des céréales compte 9 documents.

Le contrat de mise en culture de terres agricoles AASOR 16 88 (R56) présente l'intérêt d'évoquer trois opérations : le labour (*erēšu*) ; la moisson (*ešēdu*) et le battage (*dāšum*). Heltip-Tilla, dont on cerne mal la fonction dans le palais, fournit à trois hommes des semences d'orge et

---

<sup>8</sup>AASOR 16 1+, 2, 3+, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14 et 84 ; HSS 13 63, 286, 430 et 466 ; HSS 14 248 et 249 ; HSS 15 14+, 29, 40 ; EN 9/1 470 ; EN 10/1 58, 59, 60, 61 et 63 ; EN 10/2 117 ; EN 10/3 175+.

<sup>9</sup>Mayer 1978.

<sup>10</sup>Mayer 1978 : 12-13. Le catalogue des textes de W. Mayer est réexaminé dans Abrahams et Lion 2012a : § 3 ; § 4 et § 5. Certains documents qui appartiennent en fait à d'autres archives doivent être retirés de cette liste. Le catalogue est aussi à compléter par des inédits. Certains inédits réputés provenir du palais ne sont cependant pas à ajouter à la liste de W. Mayer. L'estimation effectuée dans le cadre de l'article Abrahams et Lion 2012a établit à 630 le nombre de tablettes du palais. La variation en amplitude est faible par rapport au catalogue de W. Mayer. Néanmoins, l'ensemble documentaire du palais n'est plus tout à fait le même du fait des ajustements indiqués ci-dessus.

<sup>11</sup>L'étude des textes du palais de Nuzi est actuellement reprise dans le cadre du programme *Edition électronique des textes cunéiformes de Nuzi : la documentation du palais* (EETCN / palais). Pour le détail de ce programme, on se référera au mémoire « Synthèse de l'activité scientifique ».

<sup>12</sup>Leur translittération et leur collation sont le fruit d'un travail commun avec B. Lion dans le cadre du projet EETCN / palais.

concède à deux d'entre eux un terrain qui lui appartient pour y faire pousser de l'orge. Le contrat prévoit un partage à parts égales du grain et de la paille.

Les questions d'irrigation sont abordées dans deux lettres. HSS 14 168 (M79) évoque le cas des champs de la reine affectés à la culture du blé qui ne sont que partiellement irrigués. HSS 14 33 (L20), très fragmentaire, est probablement adressée à un responsable des canaux (*gugallu*). Il y est question de « rendre » à un particulier sa quote-part d'eau d'irrigation utilisée pour l'irrigation des vergers des domaines du palais<sup>13</sup>.

L'affectation d'hommes « serviteurs du palais » aux équipes agricoles (« charrues ») travaillant pour la reine est consignée dans HSS 13 49 (R76). L'un des hommes enregistrés dans ce document est présent avec 7 autres moissonneurs dans la liste HSS 13 83 (R76).

Les semences sont évoquées dans quatre documents de provenance inconnue attribués au palais par W. Mayer. HSS 14 44 (#) est une étiquette associée à un contenant où étaient rangées les « tablettes des semences et des (animaux) engraisés ». Les trois autres textes enregistrent les semences affectées à la mise en culture des champs. HSS 14 127 (#) attribue des semences de blé et d'amidonnières destinées aux champs de la reine à Nuzi ; des semences issues de l'« orge de la reine » sont aussi remises à des régisseurs *iššakku*. Un des postes de dépenses de HSS 14 116 (#) mentionne les semences de blé pour les champs du palais. On relève aussi dans HSS 15 243 (#) un transfert de semences d'orge vers la ville d'Atakkal.

HSS 14 33 (L20), 116 (#) et 127 (#) mentionnent également les terres du domaine royal et leur mise en culture. Le plus souvent cependant les allusions à ces terres se trouvent dans les contrats de vente immobilière : elles sont citées dans la description cadastrale en tant que parcelles voisines du terrain qui fait l'objet de la transaction<sup>14</sup>.

## 2.2 L'acquisition de céréales

Les acquisitions de céréales par le palais sont documentées par quelques textes. HSS 13 493 (R76) enregistre les quantités de bronze « du palais » confiées à au moins 22 hommes, à raison de 5 mines chacun : ils ont pour mission d'apporter (*abālu*) 5 BAN<sub>2</sub> d'orge chacun. Au moins 8 d'entre eux scellent le document. La livraison réalisée par deux des hommes mentionnés dans HSS 13 493 est enregistrée dans HSS 13 207 (R76).

4 documents concernent des sorties de métal qui peuvent être mises en relation avec des opérations d'achats d'orge. L'affectation de cette dépense est parfois simplement indiquée comme étant « pour le personnel *niš bīti* » (HSS 14 587, M79). Toutefois on peut avoir une indication plus explicite évoquant l'utilisation de l'orge « pour les rations » (*ŠE.BA* ou *šipā'i*) comme dans HSS 15 160 (R76), 161 (M79) et 282 (M91)<sup>15</sup>. L'expression orge « du métal » (bronze, cuivre ou or) pourrait également être en rapport avec des achats et signifier « orge (achetée avec) le métal » en question<sup>16</sup>.

## 2.3 Les prêtres

Trois documents concernent des prêts. HSS 14 196 (M79) est un contrat de prêt de malt concédé à un particulier par l'intendant du palais Erwi-šarri. Les deux autres documents sont des récapitulatifs de prêts. HSS 13 134 (= HSS 14 265, L6) est une liste de 86 hommes de la ville de Dam-hurāši, une localité située au nord est d'Arraphe, enregistrés comme ayant reçu chacun en prêt 1 ANŠE d'orge. Le second récapitulatif HSS 14 109 (= 13 179, #) concerne des prêts de

---

<sup>13</sup>gišKIRI<sub>6</sub> ša E<sub>2</sub>.MEŠ e<sub>2</sub>-ka<sub>2</sub>-li<sub>3</sub> (1.6-T.1), cf. le commentaire de Fadhil 1983 : 87 ainsi que la translittération du passage dans le CAD Š/2 : 27.

<sup>14</sup>Cf. les commentaires à HSS 14 116 et 127.

<sup>15</sup>Pour l'étude du dossier, cf. chap. 6 § 5.

<sup>16</sup>Sur ce point, cf. chap. 2 § 4.3.

cuire et d'orge appartenant à la reine (*ša sarrāti*), concédés à 8 personnes et à une équipe de tisserands.

## 2.4 Considérations d'ordre général sur les céréales à Nuzi (chapitre 2)

Ce chapitre concerne principalement la terminologie et les questions d'identification des céréales. Nous avons traité les termes qui décrivent l'aspect et la qualité des céréales et certaines variétés d'orge peu mentionnées (*kalpurhu* et *samminnu*). Un point est proposé sur le millet. Certaines expressions problématiques ont également fait l'objet d'une attention particulière (orge *kalteniwe*, orge « des bœufs » et orge du « métal »).

## 2.5 La circulation

### 2.5.1 Les livraisons d'orge, de gruau et de malt (chapitre 3)

Ce dossier est constitué de deux types de documents.

14 textes correspondent à ce que nous avons défini comme des bordereaux de déchargement. Sur ces tablettes, les quantités d'orge, de malt et de gruau livrées sont enregistrées à leur arrivée au palais. L'opération de transport est consignée par le verbe *abālu*. La localité de provenance du produit et le nom de la personne qui a effectué le convoiement sont également indiqués. Le document est en général scellé par le transporteur. Les tablettes dont la provenance est connue pour l'essentiel concentrées dans la pièce R76<sup>17</sup>.

16 textes correspondent à des pièces comptables récapitulantes, pour un produit donné, les quantités livrées (*ša mahrū*) et les localités qui l'ont fourni. La plupart de ces documents concernent le gruau et le malt. Ces tablettes proviennent, pour 9 d'entre elles, de la pièce L14<sup>18</sup> ; 4 autres de la pièce R76<sup>19</sup>. W. Mayer en a attribué 3 autres au palais<sup>20</sup>.

### 2.5.2 Les transferts d'« orge de la reine » (chapitre 4)

Ce dossier porte sur 16 comptes qui concernent des prélèvements sur les réserves d'orge des reines du pays. Le plus souvent, on assiste à des transferts vers d'autres localités, le cas échéant afin d'assurer les rations du personnel *niš bīti* des villes de destination<sup>21</sup>. Les dépenses peuvent être affectées à l'allocation *šukunu* des reines d'Al-ilāni et de Nuzi<sup>22</sup>. On distingue d'autres catégories de bénéficiaires : le personnel *niš bīti* de Nuzi, les serviteurs *taluhlu* (peut-être une catégorie de gardes), des musiciennes, les chevaux et certains individus<sup>23</sup>. Des prélèvements de semences pour la mise en culture des terres de la reine sont également enregistrés<sup>24</sup>.

Quatre documents de ce dossier sont issus de la pièce R49 : HSS 14 124, 130, 159 et 166 ; 12 autres tablettes, mentionnant l'orge de la reine sans provenance connue, ont été attribuées au palais par W. Mayer<sup>25</sup>.

---

<sup>17</sup>HSS 13 81, 102 et 207 ; HSS 14 201 et 202 ; HSS 16 37. Deux documents sont isolés par rapport à cet ensemble : HSS 14 194 (M89) et HSS 14 195 (L2) ; 6 autres tablettes ont été attribuées au palais par W. Mayer (HSS 13 197 ; HSS 14 75, 192, 206, 233 et 579). Pour l'étude de ce dossier, cf. chap. 3 § 1 et tableau 1-3.

<sup>18</sup>Gruau : HSS 14 199, 203, 205, 210, 211, cf. chap. 3 § 2.2 et tableau 4. Malt : HSS 13 87, 111 et 432 ; HSS 14 191, cf. chap. 3 § 2.3 et tableau 5.

<sup>19</sup>Gruau : HSS 14 188, 204 et 208B ; HSS 15 77, cf. chap. 3 tableaux 4-5

<sup>20</sup>Gruau : HSS 14 207 et HSS 16 413. Orge : HSS 16 205.

<sup>21</sup>HSS 14 124, 130, 132, 134, 150, 151 et 174.

<sup>22</sup>HSS 14 63.

<sup>23</sup>HSS 14 128, 129, 137, 139, 157, 159 et 166.

<sup>24</sup>HSS 14 127.

<sup>25</sup>HSS 14 63, 127, 128, 129, 132, 134, 137, 139, 150, 151, 157 et 174.

## 2.6 Procédés, produits et acteurs de la transformation des céréales (chapitre 5)

Le traitement des céréales en vue de leur consommation est évoqué dans les documents comptables, au premier rang desquels ceux qui gèrent l'allocation *šukunu* des reines. Les postes de dépenses enregistrent en effet la quantité mais aussi l'utilisation qui doit être faite de la céréale (« pour brasser », « pour la nourriture », « pour le malt », « pour griller », etc...). Il a semblé opportun, à partir de cette documentation, de faire le point sur les principales préparations issues de ces processus, à savoir les différents types de bières de pains et de bouillies. Nous nous sommes aussi intéressé aux artisans élaborant ces produits (meunier, brasseur, boulanger et « malteur »).

Ce chapitre intègre certaines données issues des tablettes trouvées dans les pièces D3 et D6. Ces pièces appartiennent au grand bâtiment administratif situé au nord du palais. Elles ont fourni une comptabilité très riche relative aux dépenses de céréales.

## 2.7 Les distributions

### 2.7.1 Les comptes de rations (chapitre 6)

Il s'agit du dossier le plus important : en tout 62 documents dont la plupart, lorsque leur provenance dans le palais est connue, ont été exhumés dans la pièce R76<sup>26</sup>. Les bénéficiaires peuvent être enregistrés individuellement ou par groupe. Sont concernés par ces comptes :

1°) le personnel : « personnel domestique » (*niš bīti*) ; « serviteurs du palais » (*warad ekalli*), serviteurs *šuhāru* / servantes *šuhārtu* et les *taluhlu* ;

2°) les personnes de la famille royale (épouses secondaires, enfants royaux, princes).

Ces dépenses sont dans certains cas inscrites dans les comptes de l'allocation *šukunu* des reines<sup>27</sup>. Mais celle-ci est aussi documentée par 22 autres comptes qui lui sont spécifiques<sup>28</sup>.

### 2.7.2 Les distributions pour les repas (chapitre 7)

8 comptes enregistrent les portions, les pains *isququ* et plus rarement la farine alloués pour les repas. Le roi et son entourage (la reine, ses enfants), le corps diplomatique et certains hauts fonctionnaires ainsi que différentes catégories de personnel (gardes *ša rēši*, courriers, nourrices, chanteurs et chanteuses etc..) sont les bénéficiaires de ces distributions. Les tablettes concernant ces dépenses ont été trouvées dans trois pièces différentes : N120 (HSS 14 96), R48 (HSS 14 102) et R56 (HSS 14 94). 5 autres tablettes présentant le même type de compte, sans provenance connue, ont été rattachées au palais par W. Mayer<sup>29</sup>.

## 3. Les verbes associés à la gestion des céréales

### 3.1 « Prélever » : *našāru*

Le verbe est bien attesté dans les textes paléo-babyloniens et dans la documentation de Nuzi<sup>30</sup>. On le trouve au statif : « (les céréales) qui ont été prélevées » (*ša našrū*), au parfait ou à l'accompli : « ils ont prélevé » (*ittašrū / imtašrū / iššurū*). Il peut s'agir du seul verbe de la clause opératoire<sup>31</sup>. Le plus souvent cependant *našāru* est associé à :

---

<sup>26</sup>On se rapportera aux tableaux 1-5 du chap. 6 pour la liste de ces documents ; cf. aussi ci-dessous annexe § 1.1.

<sup>27</sup>Cf. chap. 6 tableau 5 ; ces textes sont signalés par l'indication š.

<sup>28</sup>HSS 14 63, 115, 116, 120, 122, 125, 131, 133, 143, 144, 145, 152, 156, 158, 160, 161, 163, 164, 167 ; HSS 15 275 et 267 ; HSS 16 199. Concernant cette allocation, cf. commentaire à HSS 14 63. HSS 14 161 provient de L14 et HSS 14 167 de R49. Les autres comptes concernant cette allocation n'ont pas d'indication d'origine dans les catalogues HSS.

<sup>29</sup>HSS 14 97, 98, 99 et 101 et HSS 15 330.

<sup>30</sup>CAD N/2 : 62 usage 2d pour Nuzi.

<sup>31</sup>HSS 13 78 ; HSS 14 122, 126, 143, 153, 154, 156 et 166 ; HSS 15 232 et 254 ; HSS 16 31, 34 et 40.

- « donner » : *nadānu*

\* Les céréales « ont été données et prélevées » (*nadnū našrū* dans HSS 14 131, 160 et HSS 15 232).

\* « Ils ont prélevé (et) ont donné » (*ittašrū ittadnū* dans HSS 14 157).

\* « Ils ont prélevé, (les céréales) ont été données à NP » (*ittašrū ana ŠU-ti NP nadnū* dans HSS 13 155).

\* « Ils ont prélevé (et) ont donné à NP » (*imtašrū ana ŠU NP ittadnū* dans HSS 14 128).

\* Les céréales « ont été données (et) prélevées auprès de NP » (*nadnū ašar NP našrū* dans HSS 14 115).

- « transporter » : *abālu*

\* « Ils ont prélevé (et) transporté » (*imtašrū ubilū* dans HSS 14 134 ; *ittašrū ubilū* dans HSS 14 218).

\* Les céréales « ont été prélevées (et) ils les ont transportées » (*našrū ubilū* dans HSS 14 151).

- « consommer » : *akālu*

Les céréales « qui seront consommées au mois NM ont été prélevées » (*ina ITI-hi NM ša ikkallū našrū* dans HSS 14 142)

L'enchaînement peut aussi concerner plus de deux opérations : les céréales « ont été prélevées (et) données à NP, (et) il (les) a fait transporter » (*našrū ana NP nadnū uštebil* dans HSS 14 151)

On notera que le grenier (*qaritu*) d'où sont prélevées les céréales est explicitement mentionné dans trois textes seulement : HSS 13 78 ; HSS 14 153 et 166. La provenance est aussi indiquée en référence à une ville, mais sans indication plus précise quant à un lieu de dépôt en particulier : « de la ville de Nuzi » (HSS 13 155 ; HSS 14 143) ; « orge de la reine, depuis Nuzi » (HSS 14 63, 128, 134, 137 et 151).

Les textes du palais ne donnent aucune information relative à d'éventuelles procédures de contrôle des prélèvements. Les documents enregistrant l'opération *našāru* sont des pièces comptables et non des reçus : aucune n'est scellée. Les opérateurs ne sont pas toujours identifiés<sup>32</sup>. On remarque qu'à plusieurs reprises cependant le prélèvement est effectué par deux administrateurs<sup>33</sup>. Cela pourrait être un indice de l'application d'une forme de contrôle. Il est probable en effet que le grenier était scellé et mis sous bonne garde comme le montre HSS 13 286 : 13-14<sup>34</sup>. On voit aussi avec JEN 381 que l'orge était versée par des personnes « sous serment » (*tamūtu*) qui apposaient leur sceau. Apparemment l'ouverture du grenier ne pouvait se faire sans leur accord<sup>35</sup>.

---

<sup>32</sup>Par exemple HSS 14 115, 122, 131, 142, 143, 156 et 166 ; HSS 16 31 et 34.

<sup>33</sup>Karmiše et Heltip-Tešup (AASOR 16 81) ; Kulpenatal et Šatta-erwe (HSS 13 78) ; Karmiše et Puitae (HSS 14 134) ; Erwihhe et Šatip-Erwe (HSS 14 157) ; Tatip-Tilla et Tirwi-natal (HSS 14 174). Dans HSS 13 155 Balṭu-kašid opère seul. Dans une série de comptes, on retrouve à peu près le même groupe qui compte 4 ou 5 personnes (HSS 14 126, 128, 153, 154, 174). Cette situation est inhabituelle. Elle ne peut s'expliquer ni par le volume des céréales ni par leur destinataire : des comptes concernant des quantités plus importantes qui doivent également bénéficier aux reines n'indiquent pas le nom des opérateurs. Pour l'étude de ce groupe de personnes, cf. commentaire à HSS 14 126.

<sup>34</sup>Cf. commentaire du document.

<sup>35</sup>JEN 381 : 6-11, passage cité dans le CAD Q : 132 a. *Tamūtu* est un hapax, le CAD T : 159a fait dériver le mot de la racine *tamū* (« jurer »).

### 3.2 « Recevoir » : *leqû*

Contrairement à *našāru*, le sujet du verbe, lorsqu'il est indiqué, n'est pas systématiquement un opérateur. Deux types de situations sont représentés :

- le sujet est le bénéficiaire du versement d'orge (HSS 13 177 et 498 ; HSS 14 119, 216, 502 et 535 ; HSS 16 45, 56, 67, 239, 348, 357, 358 et 383). L'orge a pu être perçue auprès d'un intermédiaire : *ašar* NP *leqû* (par exemple HSS 13 498 ; HSS 14 535 ; HSS 16 56, 67 et 357).

- le sujet est un intermédiaire qui reçoit les céréales en vue de leur distribution (HSS 13 77, HSS 14 63, 124, 130, 132, 163, 169 et 212 ; HSS 15 267 ; HSS 16 36).

*Leqû* est très peu utilisé au statif (HSS 14 535 et HSS 13 172) contrairement à *našāru* et *nadānu*. L'aspect le plus fréquent est l'accompli et, dans une moindre mesure, le parfait<sup>36</sup>. On peut avoir dans le même compte l'accompli et le parfait ou inversement. Il est possible dans ce cas que les deux opérations n'aient pas eu lieu de façon concomitante<sup>37</sup>.

L'inaccompli est utilisé dans trois documents : HSS 16 45, 348 et 383. Le premier est un compte prévisionnel de dépense. Pour les deux autres, on a affaire à des dépenses permanentes qui s'étalent sur l'année, ce que traduit aussi l'absence d'indication d'un mois spécifique<sup>38</sup>.

### 3.3 « Livrer » / « recevoir » : *mahāru*

Le verbe apparaît dans les récapitulatifs enregistrant les livraisons au palais de gruaux et de malt<sup>39</sup>. Le seul exemple où *ša mahrū*, à propos de céréales « qui ont été reçues », ne concerne pas le palais est, semble-t-il, HSS 14 510 : ce sont les épouses secondaires qui, dans ce cas, sont les récipiendaires : *mahāru* est alors d'un usage équivalent à *leqû*.

### 3.4 « Donner » : *nadānu*

La forme passive est rarement employée<sup>40</sup>. Le plus souvent, le verbe est au statif, (*ša nadnū*, dans la formule : les céréales « qui ont été données à ... »<sup>41</sup>. *nadānu* peut aussi être conjugué au parfait et dans ce cas le sujet est l'opérateur : *ittadin* (HSS 13 33), *ittadnū* (HSS 14 128)<sup>42</sup>.

Le verbe est souvent associé à *našāru* (cf. ci-dessus § 3.1). On le trouve aussi avec « consommer » (*akālu*) : « Cela a été donné (pour) l'allocation *šukunu* qui sera consommée au mois (de) *šehli* » dans HSS 14 164<sup>43</sup>.

L'opérateur peut être un intermédiaire dans le circuit de distribution: il reçoit le produit qu'il doit remettre au bénéficiaire. Cette situation est exprimée par la formule : le produit « a été confié à NP » (*ina / ana ŠU NP nadnū*)<sup>44</sup>.

<sup>36</sup>HSS 13 77, 172 et 177 ; HSS 14 169 et 216 ; HSS 16 67, 358 et 383.

<sup>37</sup>HSS 14 63 et 163 ; HSS 16 67.

<sup>38</sup>Sur cette question, cf. chap. 6 § 2.6 et § 3.1 ainsi que le commentaire à HSS 16 383 pour l'utilisation de *leqû* à l'inaccompli dans les comptes de l'archive de Šilwa-Teššup.

<sup>39</sup>Cf. chap. 3, en particulier les tableaux 4 et 5, ainsi que le commentaire à HSS 13 104 où la recette (*ša mahrū*) est en correspondance avec l'affectation.

<sup>40</sup>*i-na-ad-nu* dans HSS 14 167.

<sup>41</sup>HSS 13 30, 43, 80, 168 et 403 ; HSS 14 129, 133, 133, 139, 144, 158, 159 et 172 ; HSS 16 32, 210 et 220. Le singulier *nadin* est également documenté (HSS 16 48).

<sup>42</sup>Cf. également les formes *SI<sub>3</sub>-in* dans HSS 14 193 et *SI<sub>3</sub>-nu* dans HSS 14 200.

<sup>43</sup>*an-nu-tu<sub>4</sub> šu-ku-nu i-na ITI-hi še-eh-li ša ik-ka-al-lu na-ad-nu* (l. 4-7).

<sup>44</sup>HSS 14 127, 128 et 137 ; HSS 15 275. Sur le sens de cette formule cf. CAD Q : 192b b') et CAD N/1 : 46b sens 1d et AdŠ 2 : 133 n. 4.

### 3.5 « Transporter » : *abālu*

L'opération est documentée dans le contexte des transferts d'orge provenant des réserves de la reine (*ubilū*<sup>45</sup>, *uštēbil*<sup>46</sup>) et lors des arrivées des convois livrant les céréales au palais, la forme verbale est alors associée au ventif (*ubila*)<sup>47</sup>.

### 3.6 « Mesurer » : *madādu*

4 comptes font référence au fait que les céréales ont été mesurées : HSS 14 127, 152, 161 et HSS 16 209. Le premier document enregistre les quantités de semences remises à des régisseurs *isšakku* et indique la mesure étalon qui a servi à l'opération. Dans les autres cas, on peut s'interroger sur la raison de cette indication. Lors du prélèvement, les céréales affectées aux différents postes de dépenses ont nécessairement été mesurées afin d'établir leurs quantités exactes : l'opération serait donc le plus souvent sous-entendue, alors qu'elle est exprimée dans ces quatre textes de manière explicite. On peut aussi envisager que dans la formule « cela (a été prélevé) sur (le blé et l'amidonner) qui a été mesuré », le prélèvement est intervenu après un inventaire des stocks ou au moment où ils sont reconstitués par de nouveaux apports<sup>48</sup>.

## 4. Les caractères externes des tablettes

Les remarques qui suivent sont fondées sur les tablettes des céréales. Les mêmes pratiques peuvent être cependant constatées sur d'autres groupes de textes.

Nous nous limitons ici à quelques observations concernant : l'usage du trait et de l'espace vide ; la répartition de l'écrit entre la face et le revers ainsi que le positionnement du sceau.

Deux séries de documents présentées au chapitre 3 (les bordereaux de déchargement, cf. §1.1 tableaux 1-3 et les récapitulatifs de livraisons, cf. § 2.1 tableaux 4-5) font l'objet d'une étude plus complète de la diplomatique qui prend en compte également : la taille des tablettes, le format (carré / rectangulaire), leur utilisation (en long / en large) et la « mise en page » du texte<sup>49</sup>.

### 4.1 Le trait

Lorsqu'une tablette enregistre des groupes de personnes, le trait permet de les organiser en fonction de leur sexe<sup>50</sup>, de leur nombre<sup>51</sup>, de l'origine géographique<sup>52</sup> ou de l'activité professionnelle<sup>53</sup>. Dans les comptes concernant l'allocation des reines, le trait sépare les dépenses affectées à la reine d'Arraphe de celles affectées à la reine de Nuzi<sup>54</sup>. La part attribuée au roi peut être aussi distinguée<sup>55</sup>.

---

<sup>45</sup>HSS 14 134 et 151.

<sup>46</sup>HSS 14150.

<sup>47</sup>HSS 13 81, 102, 197 et 207 ; HSS 14 75, 192, 194, 195, 201, 202, 206, 233 et 579.

<sup>48</sup>HSS 14 152 : *an-nu-tu<sub>4</sub> iš-tu ša ma-an-du* (T.1-3) ; HSS 14 161 : *iš-tu ŠE.MEŠ iš-tu GI[G] iš-tu ku-ni-šu ša ma-an-du na-aš-ru* (CG.1-3).

<sup>49</sup>Sur la notion de diplomatique et son application aux études assyriologiques, cf. Charpin 2002.

<sup>50</sup>HSS 13 30 = EN 11/1 50.

<sup>51</sup>Par groupes de 10 dans HSS 13 33 ; HSS 14 510, 535, 593, 599 ; HSS 16 370+ ou de 2 dans HSS 13 159.

<sup>52</sup>Dans HSS 14 502, le trait sépare les musiciennes du Hanigalbat de celles d'Akkad.

<sup>53</sup>HSS 14 593.

<sup>54</sup>HSS 14 63, 122, 142, 144, 153, 162 et 164.

<sup>55</sup>HSS 14 98.

D'autres éléments du compte peuvent être aussi délimités par un trait, comme le niveau des rations<sup>56</sup>, les différents postes de dépenses<sup>57</sup>, les mois où les dépenses sont effectuées<sup>58</sup>, le total<sup>59</sup> et la clause opératoire<sup>60</sup>.

Dans HSS 14 532, les deux phases du déroulement d'une opération sont distinguées par un trait : avant que le blé ait été mesuré et après.

Le trait peut aussi marquer le début du revers<sup>61</sup> et très souvent la fin du texte<sup>62</sup>.

Ces différentes utilisations du trait ne sont pas exclusives les unes des autres et peuvent être présentes dans un même texte. Ainsi dans HSS 15 267, les lignes distinguent les postes de dépenses ; elles servent aussi à mettre en évidence l'indication du mois et celle du total ; enfin la clause opératoire est aussi délimitée par une ligne.

#### 4.2 L'espace vide

On trouve à peu près les mêmes usages de l'espace vide que du trait. Il permet ainsi d'organiser les groupes de travailleurs en fonction de leur occupation<sup>63</sup>. Un espace vide figure avant l'indication du mois<sup>64</sup>, du total<sup>65</sup>, de la clause opératoire<sup>66</sup> ou l'empreinte du sceau<sup>67</sup>

L'espace vide permet aussi de distinguer le total d'une dépense supplémentaire ajoutée en fin de document<sup>68</sup>. On note aussi l'utilisation d'un espace vide pour mettre en évidence l'intitulé d'un document : « (cette) tablette ... »<sup>69</sup>.

Comme exemple de combinaison entre l'espace vide et le trait, on peut prendre le cas de HSS 14 131. L'espace vide est placé avant l'indication du mois. Les traits délimitent les postes de dépenses afférents aux reines d'Arraphe et de Nuzi.

#### 4.3 La répartition face / revers

HSS 14 133, 153 et 154 présentent le cas où chaque face de la tablette est associée aux dépenses pour une reine, en particulier selon la séquence Al-ilāni / Nuzi.

Les bordereaux de déchargement présentent un cas de répartition presque systématique : l'enregistrement de l'opération est disposé sur la face alors que le déroulement du sceau et la suscription se trouvent au revers<sup>70</sup>.

---

<sup>56</sup>HSS 16 72.

<sup>57</sup>HSS 14 137 et 149 ; HSS 15 232 ; HSS 16 30, 34 et 42.

<sup>58</sup>HSS 14 144, 145 et 156 et HSS 16 199.

<sup>59</sup>HSS 14 137, 153 et 154 ; HSS 16 42 et 45.

<sup>60</sup>HSS 14 126, 142, 153 et 154 ; HSS 16 34.

<sup>61</sup>HSS 14 167.

<sup>62</sup>HSS 13 369 ; HSS 14 134, 139, 143, 157, 158, 166 et 218 ; HSS 16 36, 45 et 370+.

<sup>63</sup>HSS 16 348.

<sup>64</sup>HSS 14 131 et 167.

<sup>65</sup>HSS 13 33 ; HSS 14 153 ; HSS 16 348. Le cas échéant l'espace vide peut être précédé d'une ligne : HSS 13 159 et 168.

<sup>66</sup>HSS 13 172 ; HSS 16 348 et 357.

<sup>67</sup>HSS 16 215.

<sup>68</sup>HSS 15 275.

<sup>69</sup>HSS 14 173 (à la fin de la tablette) ; avant et après l'intitulé dans HSS 16 215.

<sup>70</sup>HSS 13 81 et 102 ; HSS 14 192, 194, 195, 201, 202, 233 et 579, cf. chap. 3 § 1.1 et ci-dessus § 2.5.1

#### 4.4 Le déroulement des sceaux<sup>71</sup>

Le nombre de documents scellés est assez restreint. Les sceaux se trouvent après l'intitulé de la tablette dans HSS 16 215 ou au milieu de la liste des noms dans HSS 16 333.

Le plus souvent le sceau est cependant déroulé au revers, dans:

- les bordereaux de déchargement qui sont scellés par les transporteurs (cf. ci-dessus)
- les récapitulatifs de livraisons certifiés par la personne qui a eu en charge leur établissement ou qui a reçu les céréales<sup>72</sup>.
- les reçus de rations scellés par les bénéficiaires ou les personnes qui en ont la charge<sup>73</sup>.
- le prêt HSS 14 196 scellé par le débiteur et les récapitulatifs de prêts HSS 13 134 et HSS 14 109 scellés probablement par la personne responsable de la gestion de ces opérations.
- la liste des moissonneurs HSS 13 83 scellée par chacun d'eux.
- le compte de bronze pour l'acquisition d'orge HSS 13 493 scellé par une partie des personnes à qui est confié le métal.

Lorsque le nom du propriétaire / de l'utilisateur du sceau est écrit, l'indication figure sous l'empreinte du sceau dans la plupart des cas<sup>74</sup>. Dans deux bordereaux de déchargement (HSS 14 102 et 192) et un récapitulatif de livraisons (HSS 16 413), la disposition est inversée. HSS 13 177, un reçu de rations, présente les deux configurations.

---

<sup>71</sup>Sur cette question pour l'archive de Šilwa-Teššup, cf. AdŠ 8 : 32-35.

<sup>72</sup>HSS 13 87 et 111 ; HSS 14 191, 199, 208B ; HSS 16 413 et cf. chap. 3 tableau 4-5.

<sup>73</sup>HSS 13 77, 177 et 403 ; HSS 14 212 et 216 et HSS 16 72 et 358, cf. chap. 6 tableau 4.

<sup>74</sup>HSS 13 77, 81, 83, 97, 102, 403 et 493 ; HSS 14 75, 194, 195, 196, 201, 212, 216, 233 et 559 ; HSS 16 72 et 358.

## Annexe

### Répartition des tablettes concernant les céréales en fonction du lieu de trouvaille

Sur les quelque 90 pièces que compte le palais, Mayer 1978 : ix-x en a répertorié 34 qui ont fourni des tablettes. Ces trouvailles sont très inégalement réparties. Plus de la moitié des pièces « à tablettes » n'ont fourni qu'un ou deux documents. L'éparpillement est un peu moindre qu'il n'y paraît. La plupart des tablettes se trouvent en fait regroupées dans une dizaine de pièces, avec une concentration plus importante pour 6 d'entre elles et en particulier dans N120 (cf. ci-dessous § 2.8) et R76 (ci-dessous § 1.1).

Les tablettes qui concernent les céréales se répartissent principalement en quatre ensembles fournis par les pièces R76 (51 tablettes), L14 (13 tablettes) R49 (7 tablettes) et M79 (6 tablettes). Dix autres pièces (ci-dessous § 2) n'ont livré que de 1 à 3 tablettes<sup>75</sup>.

Quelques documents attribués au palais par W. Mayer, mais pour lesquels aucune indication de provenance n'est disponible, ont pu être rattachés à certains dossiers à partir de leur contenu : c'est le cas par exemple des bordereaux de déchargement ou de certains récapitulatifs de livraisons (cf. ci-dessous § 1.1 et § 2.1). Ces lots de textes ont été regroupés dans la rubrique « rattachement probable » associée à la pièce en question. Cette rubrique compte également des documents « isolés » réputés provenir d'une pièce déterminée, mais que leur contenu rapproche de lots de textes découverts dans une autre pièce : comme la pièce d'origine de ces tablettes est douteuse, elle est barrée dans la présentation qui suit<sup>76</sup>.

#### 1. Les quatre principaux ensembles : R76, L14, R49 et M79

##### 1.1 R76

La pièce R76 se trouve dans le secteur des services<sup>77</sup>. C'est une petite pièce qui a livré 132 documents<sup>78</sup> dont **51** relatifs aux céréales. L'ensemble le plus important concerne les comptes de distribution de céréales avec **29** documents<sup>79</sup>. On a ensuite **6** bordereaux de

---

<sup>75</sup>Cf. figure 1, p. 18. Dans cette figure, le premier chiffre correspond au nombre de tablettes du dossier des céréales, le second au nombre total des tablettes trouvées dans la pièce.

<sup>76</sup>Des erreurs se sont produites à différentes étapes de l'enregistrement des tablettes, entre le moment de leur découverte et leur entrée dans la collection du musée. On peut lire à ce propos, concernant les archives du quartier sud-ouest, Morrison 1987 : 168-169, en particulier le tableau en annexe p. 197-198 où sont confrontées les informations du rapport de fouilles et celles figurant dans les catalogues. Pour les archives découvertes dans le quartier à l'est du palais, cf. Morrison 1993 : 6 qui montre également les incohérences sur la question de la provenance entre les rapports de fouilles, les notes de terrain et les catalogues de publications. Pour le palais, dans certaines pièces réputées avoir fourni 1 tablette, il n'y en avait pas, cf. Abrahami et Lion 2002a : § 3 (pièces L31 et R57) ainsi que Mayer 1978 : 26 et 61 à propos des pièces L17 et R47 qui sont absentes de la liste des pièces de Starr 1939 : xxiii et xxv.

<sup>77</sup>Starr 1939 : 174 fait un bref commentaire signalant l'existence d'une banquette le long du mur nord-est et de traces de couleur rouge dans les débris. Il indique aussi la présence de : « four pot-stands, several terra-cotta vessels and a number of inscribed tablets ». Margueron 1982 ne donne pas de commentaire particulier sur cette pièce.

<sup>78</sup>Mayer 1978 : 65 donne un total de 134 tablettes pour cette pièce. Il faut retirer de son catalogue HSS 16 51 et HSS 19 109 qui appartiennent en fait à l'archive de Šilwa-Teššup, respectivement : AdŠ 711 et 696. Le second ensemble en importance de la pièce R76 concerne les textiles (environ 1/3 du total).

<sup>79</sup>HSS 13 30, 33, 43, 77, 80, 104, 159, 168, 172, 177, 403 et 498; HSS 14 119, 169, 212, 216, 502, 510, 535, 593 et 599 ; HSS 16 69, 209, 220, 348, 357 et 358. Ces documents sont présentés dans les tableaux au chap. 6 : tableau du § 3.1 et tableaux 1-5. On ajoutera les deux petits fragments HSS 16 206 et 214.

déchargement<sup>80</sup> ; **4** récapitulatifs de livraisons de céréales<sup>81</sup> ; **3** notices de comptabilité (HSS 14 209 et 532 et HSS 16 25) ; **3** comptes concernant les acquisitions de céréales (HSS 13 493 ; HSS 15 160 et 162)<sup>82</sup> ; **2** documents relatifs à la gestion du personnel affectés aux travaux agricoles (HSS 13 49 et HSS 13 83)<sup>83</sup> ; **1** compte de distribution de bière (HSS 14 104) ; **1** compte de distribution de farine (HSS 16 67) ; **1** compte concernant de l'orge pour des cochons (HSS 13 78) ; **1** compte de remise d'orge pour faire du malt (HSS 14 189) ;

Les rattachements probables :

- 8 listes de femmes rationnaires de la maison royale : HSS 13 118 (~~R75~~) ; HSS 16 72 (#) ; 370 (~~M79~~)<sup>84</sup> et 378 (~~K184~~) ; EN 10/1 28 (#) et 52(#) ; EN 10/2 132(#) et 134(#)<sup>85</sup>.

- 8 bordereaux de déchargement : HSS 13 97 (#) ; HSS 14 75 (#), 192 (#), 194 (~~M89~~), 195 (~~L2~~), 206 (#), 233 (#) et 579 (#)<sup>86</sup>.

- 2 récapitulatifs de livraisons : HSS 16 205 (#) et 413 (#)<sup>87</sup>.

- 2 notices comptables : HSS 16 7 (#) et HSS 16 51 (#). HSS 16 7 (SMN 574) concerne les dépenses sur l'année pour les rations des serviteurs *taluhlu* et *shāru*, des cuisiniers et des femmes (cf. chap. 6 § 3.2). HSS 16 51 (SMN 583) enregistre des dépenses de blé « pour la nourriture » à réaliser à Al-ilāni et Nuzi. D'après leur numéro d'inventaire, ces documents compris entre SMN 570 = HSS 14 242 et SMN 588 = AASOR 16 46, appartiennent à une séquence de tablettes trouvées en R76. Un rattachement à cette pièce est donc probable.

## 1.2 L14

La pièce L14 est une pièce « pivot » dont l'accès pouvait être fermé de l'intérieur sur quatre côtés<sup>88</sup>. Elle a livré 29 documents<sup>89</sup> dont **13** relatifs aux céréales : **5** récapitulatifs de livraison de gruau<sup>90</sup> ; **4** récapitulatifs de livraison de malt<sup>91</sup>. **1** compte concernant une attribution de gruau (HSS 13 82) ; **1** notice comptable concernant le malt (HSS 14 190) ; **1** quittance concernant la livraison de pains de bière (HSS 13 28) ; **1** compte d'allocation *šukunu* pour la reine de Nuzi (HSS 14 161).

Un rattachement probable:

- 1 compte d'orge pour la fabrication de malt et de pains de bière : HSS 14 172 (~~L47~~). Aucune autre tablette ne provient de cette pièce qui n'est pas répertoriée dans Starr 1939 : xxiii (cf. ci-dessus n. 76). Il est probable donc que l'on soit en présence d'une erreur d'enregistrement. Elle pourrait provenir de L14 si l'on tient compte du fait que cette pièce a livré la plupart des comptes concernant les livraisons de malt. C'est d'ailleurs aussi de L14 qu'est issue la quittance HSS 13 28, concernant la remise de malt et de pains de bière<sup>92</sup>.

---

<sup>80</sup>HSS 13 81, 102, 207 ; HSS 14 201, 202 ; HSS 16 37, cf. chap. 3 tableau 1.

<sup>81</sup>HSS 14 188, 204, 208B ; HSS 15 77, cf. chap. 3 tableaux 4 et 5.

<sup>82</sup>Cf. le commentaire à HSS 13 493 et ci-dessus § 2.2.

<sup>83</sup>Cf. ci-dessus § 2.1

<sup>84</sup>Cf. chap. 6 § 2.1

<sup>85</sup>Cf. Abrahams et Lion 2012a § 4.3.

<sup>86</sup>Cf. chap. 3 § 1.6.

<sup>87</sup>Cf. chap. 3 § 2.2.

<sup>88</sup>Starr 1939 : 143 et Margueron 1982 : 435.

<sup>89</sup>Mayer 1978 : 23 a regroupé au total 28 documents : il faut y ajouter HSS 14 190 que le catalogue HSS indique bien comme provenant de L14 et non de L4.

<sup>90</sup>HSS 14 199, 203, 205, 210, 211, cf. chap. 3 tableau 4 pour le détail et ci-dessus § 2.5.1

<sup>91</sup>HSS 13 87, 111 et 432 ; HSS 14 191, cf. chap. 3 tableau 5 et ci-dessus § 2.5.1

<sup>92</sup>HSS 14 172 a comme numéro SMN 1125. Les numéros SMN des tablettes de la pièce L14 vont de 2 à 1177.

- 1 notice de dépense prévisionnelle de blé : HSS 16 45 (R56)<sup>93</sup>

### 1.3 R49

R49 est une section d'un long couloir, peut-être à ciel ouvert, qui commence par R50 et se poursuit en R57<sup>94</sup>. Cette pièce a fourni 8 tablettes dont 7 en rapport avec les céréales<sup>95</sup>. Parmi celles-ci, 4 concernent des transferts d'« orge de la reine » (HSS 14 124, 130, 159 et 166)<sup>96</sup> et 2 sont des comptes enregistrant des dépenses de céréales pour les reines d'Al-ilāni et de Nuzi (HSS 14 142 et 167<sup>97</sup>). 1 tablette, HSS 15 232, mentionne une dépense de céréales destinée à la déesse Bēlet-māti et aux servants des chars du Hanigalbat.

R49 étant un couloir, il est probable qu'il ne s'agit pas de l'emplacement d'origine de ce lot.

Les rattachements probables :

- les autres comptes concernant l'« orge de la reine », tous de provenance inconnue : HSS 14 63 (#), 127 (#), 128 (#), 129 (#), 132 (#), 134 (#), 137 (#), 139 (#), 150 (#), 151 (#), 157 (#) et 174 (#)<sup>98</sup>.

### 1.4 M79

La pièce se trouve à l'angle est de la cour M100. Elle est associée à la pièce M78 qui est pourvue d'une installation sanitaire. Cet ensemble formait un appartement dépendant de M100<sup>99</sup>. Du fait de sa position donnant accès à la fois à la partie centrale et celle des services, R. F. S. Starr avait noté : « Though purely conjectural, one is tempted to believe that these were the quarters of such an official as the steward or majordomo of the palace, a man of high rank, judging by his quarters, and one whose duties necessitated that he be in touch with both sections of the building »<sup>100</sup>. Cette proposition pourrait être confirmée par l'observation suivante : sur 12 documents d'origine connue dans lesquels intervient l'un des intendants du palais, Elhip-Tilla ou Erwi-šarri, 8 ont été trouvés en M79<sup>101</sup>.

Cette pièce a livré 44 documents dont 6 tablettes relatives aux céréales : 2 sont des listes de rationnaires (HSS 16 370+ et HSS 16 35) ; 2 enregistrent des remises de métal pour l'orge des rations du personnel domestique de différentes localités, opérations qui impliquent Tieš-urhe le *šākin mati* et Elhip-Tilla l'intendant (HSS 14 587 et HSS 15 161, cf. ci-dessus § 2.2) ; 1 est une lettre partiellement conservée au sujet de l'irrigation des champs de la reine affectés à la production de blé (HSS 14 168, cf. ci-dessus § 2.1) ; 1 est un prêt de malt concédé par Erwi-šarri, l'intendant du palais (HSS 14 196, cf. ci-dessus § 2.3).

---

<sup>93</sup>Cf. Chap. 6 § 3.1.

<sup>94</sup>Starr 1939 : 164 et Margueron 1982 : 429-430. Le seul objet découvert dans R50 est une grande passoire en argile pleine de céréales carbonisées. Selon Starr : 162, l'ustensile servait à laver le grain.

<sup>95</sup>Cf. Mayer 1978 : 62-63.

<sup>96</sup>Cf. chap. 4 § 3.2.

<sup>97</sup>HSS 14 167 concerne l'allocation *šukunu*. On remarque que HSS 14 121, trouvée aussi en R49, concerne également la reine : il s'agit d'un reçu de laine au titre de l'*iškaru* de la reine ; par conséquent, sur les 8 tablettes de cette pièce, 7 concernent les reines.

<sup>98</sup>Cf. chap. 4 § 2.

<sup>99</sup>Margueron 1982 : 429.

<sup>100</sup>Starr 1939 : 135. L'hypothèse est reprise par Mayer 1978 : 32 ; Margueron 1982 : 447 et Pedersén 1998 : 19.

<sup>101</sup>M79 : HSS 13 85 et 103 ; HSS 14 196, 227, 263, 587, 589 et 639. De R76 proviennent : HSS 13 8 et 120 ; HSS 14 220. De L27 provient HSS 15 220.

## 2 Les pièces ayant fourni de 1 à 3 tablettes

### 2.1 L2

La pièce L2 est rattachée à l'espace central L8, elle a fourni 45 tablettes dont 1 bordereau de déchargement (HSS 14 195)<sup>102</sup> ; celui-ci pourrait cependant provenir de R76 (cf. ci-dessus : § 1.1).

### 2.2 L6

L6 forme, avec L5, une suite adjacente à l'espace central L8<sup>103</sup>. Elle a fourni 3 tablettes dont 1 récapitulatif de prêt d'orge, HSS 13 134 (= HSS 14 265), accordé à des hommes de la localité de Dam-hurāši. De cette pièce provient également une liste de servantes du roi résidant dans cette localité.

### 2.3 L20

L20, qui sert d'antichambre à la « salle d'audience » L11, n'a fourni qu'une unique tablette<sup>104</sup> : 1 fragment de lettre sur un problème d'irrigation (HSS 14 33, cf. ci-dessus § 2.1).

### 2.4 L44

L44 communique avec la cour M 100 et le magasin M90<sup>105</sup>. Cette pièce a livré 11 tablettes dont 2 listes de rationnaires *ṣuhāru* (16 333 et 16 408) ainsi qu'une liste de personnes à qui sont remis des *ṣuhāru* prisonniers. Les autres documents concernent les textiles.

Un rattachement probable :

- la liste de rationnaires *ṣuhāru* HSS 16 215 (#)<sup>106</sup>.

### 2.5 M61

M61 fait partie d'une série de trois pièces de petites dimensions. Le groupe est complété par deux autres pièces, S59 et R56, et forme un appartement<sup>107</sup>. De M61 proviennent 5 documents dont 1 est relatif aux céréales (HSS 16 63) : ce document atypique enregistre des dépôts de blé dans le palais à Nuzi et à Al-ilāni en prévision de la réalisation d'une vente de ce blé à trois femmes.

### 2.6 M89

Cette pièce, située entre les deux grandes cours M94 et M100, serait un point de contrôle<sup>108</sup>. Elle a produit 11 documents dont 1 bordereau de déchargement de malt, HSS 14 194, qui pourrait en fait avoir été trouvé en R76 (cf. ci-dessus, annexe § 1.1).

---

<sup>102</sup>Cf. chap. 3 tableau 1 et ci-dessus § 2.5.1. Mayer 1978 : 13-18 indique 40 tablettes. Il faut retirer de ce lot HSS 13 363 qui appartient à l'archive de Šilwa-Teššup (AdŠ 363) et ajouter 6 autres tablettes concernant le dossier de Kušši-harbe qui ont été publiées depuis l'étude de W. Mayer, cf. Abrahami et Lion 2012a : § 4.1. Pour cette pièce, cf. Starr 1939 : 156 et Margueron 1982 : 438. HSS 13 286, qui appartient au dossier de Kušši-harbe, mentionne la garde du grenier, cf. ci-dessus § 3.1. De cette pièce provient également la liste de personnel HSS 13 208 où sont enregistrés les boulangers du palais, cf. commentaire du texte et chap. 5 § 8.4.

<sup>103</sup>Starr 1939 : 157 a supposé l'existence d'une chapelle. Cette hypothèse est probablement à reconsidérer, cf. Margueron 1982 : 448 qui préfère voir dans ce secteur un logement associé à la salle d'audience L11.

<sup>104</sup>Cf. Mayer 1978 : 20. Pour cet ensemble de pièces, cf. Margueron 1982 : 446.

<sup>105</sup>Starr 1939 135 et Margueron 1982 : 437.

<sup>106</sup>Cf. chap. 6 § 2.1

<sup>107</sup>Cf. Margueron 1982 : 430.

<sup>108</sup>Cf. Starr 1939 : 129-131 et Margueron 1982 : 429, 448-449.

## 2.7 M91

M91 est une des pièces indépendantes qui donnent sur la cour M100<sup>109</sup>. Elle a livré 1 fragment de lettre, qui concerne l'acquisition d'orge pour les rations (HSS 15 282)<sup>110</sup>. Une seule autre tablette, une liste d'hommes, provient de cette pièce.

## 2.8 N120

N120 donne sur la cour M94. Cette pièce a fourni 138 tablettes<sup>111</sup>, soit l'un des deux plus grands lots de textes du palais, avec R76. Mais le nombre de tablettes concernant les céréales est limité à 3 documents : 1 compte de portions et de pains (HSS 14 96) ; 1 liste de distribution d'orge (HSS 16 239) et 1 document enregistrant l'échange d'un champ du palais (EN 9/3 91).

## 2.9 R48

R48 constitue avec R46 un appartement. R48 aurait servi de resserre à matériel « à en juger d'après les vases, bols et grandes jarres qui ont été trouvées »<sup>112</sup>. R48 n'a fourni au total que 2 tablettes qui sont en rapport avec des distributions de farine (HSS 14 102 et HSS 16 56).

Les rattachements probables :

- 2 comptes de dépenses de pains et de farine : HSS 14 99 (#) et 101(#)<sup>113</sup>.

## 2.10 R56

R56 a livré 4 tablettes dont 3 concernent les céréales : 1 contrat d'exploitation d'une terre agricole (AASOR 16 88, cf. ci-dessus § 2.1) ; 1 distribution de portions et de pains (HSS 14 94) et 1 compte prévisionnel de dépense d'orge (HSS 16 45)<sup>114</sup>.

R56 étant une salle de bain, cette pièce n'est probablement pas l'emplacement d'origine de ce groupe de tablettes<sup>115</sup>.

## 3. Conclusion

On remarque des lots cohérents dans certaines pièces :

- les listes de rations sont essentiellement présentes dans R76 ; c'est aussi le cas des bordereaux de déchargement.
- les récapitulatifs de livraisons sont répartis entre R76 et L14 d'où proviennent la plupart des comptes concernant le malt.
- les éléments de comptabilité (notice, bilan et compte prévisionnel) ont été trouvés dans les pièces R76 et L14.
- les documents relatifs à l'acquisition des céréales se trouvent en R76 et M79, « le bureau de l'intendant ».

---

<sup>109</sup>Cf. Starr 1939 : 135 et Margueron 1982 : 433.

<sup>110</sup>Cf. ci-dessus § 2.2.

<sup>111</sup>Mayer 1978 : 40 donne le chiffre de 117 tablettes. Le nombre de 138 tient compte des inédits publiés depuis dans EN 10/2 et EN 10/3 et des documents qu'il convient de retirer du catalogue de W. Mayer, cf. Abrahams et Lion 2012a : § 3 et § 5. Le total des tablettes de cette pièce retient la suggestion de Mayer 1978 : 19 et 63, de rattacher HSS 15 13 et HSS 15 82 à la pièce N120. La plus grande partie des documents de N120, environ une soixantaine, concerne l'armée (inspection d'armes, d'hommes, de chars et de chevaux). Cette pièce a également fourni l'archive de Tulpun-naya (37 tablettes, cf. ci-dessus § 1). Starr 1939 : 131 note l'utilisation de rangs de briques cuites au centre du mur sud-ouest et dans les fondations. Mayer 1978 : 40 a suggéré que ces murs renforcés permettaient de supporter la charge due à la présence de l'archive. Pour Margueron 1982 : 441, une partie de l'archive serait tombée de l'étage.

<sup>112</sup>Cf. Margueron 1982 : 430 et Starr 1939 : 164.

<sup>113</sup>Cf. chap. 7 § 7.

<sup>114</sup>Cf. chap. 6 § 3.1.

<sup>115</sup>Starr 1939 : 164 et Margueron 1982 : 446 et cf. commentaire à HSS 16 45.

- la comptabilité des dépenses concernant la reine (l'orge mais aussi d'autres produits, en l'occurrence la laine) semble concentrée en R49.

## CHAPITRE 2

### Considérations d'ordre général sur les céréales à Nuzi

Ce chapitre est principalement consacré à la terminologie et aux questions d'identification. Les points abordés relèvent du vocabulaire en rapport avec l'aspect et la qualité de l'orge, du blé et de l'amidonnier, les trois principales céréales attestées à Nuzi. Il nous a paru aussi intéressant de regrouper la documentation sur le millet et certains termes associés à l'orge (*kalpurhe*, *kalteniwe*, *ša GUD.MEŠ*) qui sont assez mal compris. Dans le même esprit, nous nous sommes arrêté sur la question de l'orge et des champs *tabrû*. Le problème intrigant des orges « métalliques » est également traité.

#### 1. Orge, blé et blé amidonnier

Les trois céréales les plus fréquemment citées dans les textes du palais sont l'orge (ŠE = *uṭṭatum*), le blé (GIG = *kibtu*) et le blé amidonnier (ZIZ<sub>2</sub>.AN.NA = *kunišu*)<sup>1</sup>. Des trois, la céréale la plus courante est sans conteste l'orge. Elle est la plus fréquemment distribuée pour être consommée directement ou après transformation. Cette situation prévaut également dans l'archive de Šilwa-Teššup. Les comptes de cette archive qui enregistrent les récoltes et les quantités de graines affectées à la production de ces céréales confirment l'orge dans cette position de prédominance: le blé amidonnier y représente environ ¼ des quantités d'orge enregistrées et le blé seulement 1/6, voire 1/10<sup>2</sup>.

#### 1.1 L'orge : ŠE

##### 1.1.1 Le terme hourrite correspondant

Le terme hourrite pour orge figure peut-être dans HSS 14 123 (D6). Ce document enregistre les rendements en orge de champs de différentes localités. L'ensemble de la production est affecté aux rations de 392 hommes de Nuzi<sup>3</sup>. A la ligne 27, la quantité totale d'orge (568 ANŠE 4 BAN<sub>2</sub>) inclut également la production de 195 ANŠE de ŠE GA-*a-ti/tu*<sub>4</sub> (mentionné aux l. 18 et 21). C. Zaccagnini a suggéré qu'il pourrait s'agir du terme hourrite pour « orge »<sup>4</sup>. L'idée a également été envisagée par A. Fahdil. A partir des équivalences lexicales hourrite et akkadienne du sumérien I<sub>3</sub>.DUB.ŠE, cet auteur posait un terme hourrite

---

<sup>1</sup>C'est, en général, dans cet ordre qu'elles sont énumérées. Pour l'archive de Šilwa-Teššup, cf. HSS 16 46 = AdŠ 170 ; HSS 13 407 = AdŠ 171 ; HSS 14 537 = AdŠ 172 ; HSS 14 598 = AdŠ 173 ; HSS 13 428 = AdŠ 174 ; HSS 9 66 = AdŠ 175 ; HSS 13 343 = AdŠ 177. Cet ordre prévaut également dans la documentation du palais : HSS 14 133 (#) ; 154 (#) ; 164 (#) ; 167 (R49) ; HSS 15 267 (#). On remarque quelques exceptions cependant : HSS 14 116 (#) et HSS 16 25 (R76) où l'orge est mentionnée en dernière position (respectivement GIG / *kunišu* / ŠE et *kunišu* / GIG / ŠE). Le blé amidonnier est en seconde position dans un contrat de l'archive de Tulpun-naya, AASOR 16 34 :17 (N120), de même dans HSS 14 161 (L14) : ŠE / *kunišu* / GIG dans le détail des dépenses, mais on retrouve la séquence habituelle pour le total. Le blé précède le blé amidonnier également lorsqu'il n'est question que de ces deux céréales: HSS 14 116 (#) ; 127 (#) ; 144 (#) ; 152 (#) ; 156 (#) ; 160 (#) ; HSS 16 199 (#). L'ordre est cependant inversé dans HSS 15 275 (#). HSS 14 163 (#) présente les deux séquences : blé / blé amidonnier et inversement.

<sup>2</sup>Voir les textes regroupés au chap. V d'AdŠ 3, en particulier les tableaux de synthèse p. 191, 194, 199, 202. Starr 1939 : 493 signale que l'orge est très fréquemment trouvée à Nuzi dans des jarres de stockage ou en tas sur les sols.

<sup>3</sup>Edition et commentaire par Zaccagnini 1975 : 185-187.

<sup>4</sup>Zaccagnini 1975 : 215. L'hypothèse était cependant jugée peu réaliste du fait du différentiel dans les taux de rendement affichés pour cette céréale, de beaucoup supérieurs à ceux de l'orge ordinaire, cf. le tableau p. 187.

*kate* correspondant à *še'u*<sup>5</sup>. E. Neu a relevé, en se fondant sur les textes bilingues hourro-hittites, une correspondance entre ŠE et *ubi* où, d'après le contexte, il s'agirait non pas de « céréales » en général mais bien aussi d'orge<sup>6</sup>. Ces deux termes hourrites pourraient donc désigner des catégories d'orge différentes.

### 1.1.2 La lecture akkadienne de l'idéogramme ŠE à Nuzi

Les listes lexicales offrent plusieurs alternatives de lecture à l'idéogramme ŠE: *še'u*, *û* et *uṭṭatu*<sup>7</sup>. A l'époque médio-babylonienne, ŠE.BAR, un idéogramme correspondant à *uṭṭatu*, est probablement une façon de lever cette ambiguïté<sup>8</sup>. ŠE.BAR est absent de la documentation de Nuzi. Par contre, le CAD a relevé la correspondance de ŠE avec *uṭṭetu* à propos de HSS 14 109 (#). Ce document récapitule les quantités de cuivre et d'orge appartenant à la reine, prêtées à différents individus : dans la partie énumérant chaque prêt, le scribe a recours à ŠE alors qu'au niveau du décompte final qui additionne la totalité des quantités prêtées, il écrit *uṭ-ṭe<sub>4</sub>-ti<sub>4</sub>*<sup>9</sup>.

Le glissement de /š/ => /s/ qui affecte le pronom enclitique de 3<sup>ème</sup> personne suffixé à ŠE.(MEŠ) va aussi dans le sens d'une lecture *uṭṭetu* pour ŠE. Le phénomène est documenté dans la formule « Quantité, leur orge »:

- ŠE.(MEŠ)-*su<sub>2</sub>-nu*, cf. HSS 14 535 (R76): 3, rev. : 6 et 11 ; HSS 14 593 (R76) : 20, 23\* et passim ; HSS 16 7 (#) : 2, 6, 9; HSS 16 357 (R76) : 9 et 20 ; HSS 16 358 (R76) : 8.

### 1.1.3 ŠE.MEŠ-ti/-tu<sub>4</sub>

Une spécificité des textes de Nuzi et, semble-t-il, de l'archive de Šilwa-Teššup, est la graphie ŠE.MEŠ-ti/-tu<sub>4</sub>. Le AHw en relève trois exemples mais on peut en répertorier une dizaine d'autres, la plupart dans les comptes d'orge, en général au niveau du total final des dépenses :

- après *ištu* : HSS 9 67 (= AdŠ 267 : 3)<sup>10</sup> ; HSS 13 72 : 13 (= AdŠ 158) ; HSS 13 234 : 26 (= AdŠ 101) ; HSS 13 367 : 10 (= AdŠ 154) ; HSS 13 390 : 42 (= AdŠ 26) HSS 16 8 (= AdŠ 163)<sup>11</sup> ; HSS 16 43 : 2 (= AdŠ 137) ; HSS 16 61 : 9 (= AdŠ 160) ; HSS 16 236 : 16 (= AdŠ 123).
- après *ina* : HSS 13 221 : 33 (= AdŠ 152).
- après *annu* : HSS 13 301 : 24 (= AdŠ 141).
- après l'énumération des quantités d'orge prêtées : HSS 9 73 : 12 (= AdŠ 188) dans la clause ŠE.MEŠ-tu<sub>4</sub> a-na <sup>m</sup>Ši-il-wa-te-šup u-ma-al-la

<sup>5</sup>Fadhil 1983 : 10a. [I<sub>3</sub>.DUB].ŠE = ditto *ka-te-ni-we* (Hh II 123) correspond à [I<sub>3</sub>.D]UB.ŠE = *išpikī še'im* dans MSL 5 61. A Fadhil suggérait également, p. 89b, de retrouver le terme *kate* dans le prêt HSS 9 43 (= AdŠ 4 248) ; il s'agit cependant de la préposition *qadu* utilisée par erreur. Pour le terme hourrite *kate*, cf. Laroche 1976 : 133. L'équivalence *kate* = *še'u* est à nouveau discutée par Zaccagnini 1990 : 203.

<sup>6</sup>Neu 1996 : 309 met le mot *ubi* en relation avec l'akkadien *ubû*, une mesure de surface et de capacité cf. AHw : 1400b et CAD : 16.

<sup>7</sup>Cf. les entrées lexicales du CAD sous *še'u* et *uṭṭatu* et les parties discussions dans CAD Š/2 : 354-355 ; CAD U : 1a et 357. Sur ŠE = *û*, cf. également les renvois bibliographiques dans Borger 2010 : 374 n° 579.

<sup>8</sup>Cf. Powell 1984 : 49 et CAD U : 351 c) et 352-354 j) et k).

<sup>9</sup>Cf. HSS 14 109 : 23 (= HSS 13 179), cité par le CAD U : 351 1e) et dans la discussion p. 357 ainsi que dans CAD Š/2 : 355a. HSS 14 109 : 23 n'est pas cité sous *uṭṭatu* par le AHw : 1446.

<sup>10</sup>Il s'agit ici d'un type d'orge : orge *kaške*, terme non attestée par ailleurs.

<sup>11</sup>Les prélèvements sont réalisés sur l'orge (ŠE.MEŠ-ti) du « dehors » (*ša bābi*) et l'orge du grenier (E<sub>2</sub>-ti 'qa-ri-ti').

- associé à une ration individuelle : 1 ANŠE NP ŠE.MEŠ *eš-še-tu<sub>4</sub>* / ŠE.MEŠ-*tu<sub>4</sub>* *la-b[e-ru-tu<sub>4</sub>]* : SMN 1685 (= AdŠ 39 : 44-45).

Dans deux cas, le terme apparaît dans la notification du document : « Tablette (...) de l'orge » :

- *tuppu* (...) *ša* ŠE.MEŠ-*ti* : HSS 16 419 : 22 (= AdŠ 111) et HSS 16 227 (= AdŠ 34).

Dans HSS 16 227 (= AdŠ 34), l'indication figure sur l'enveloppe (« Tablette de l'orge de la ville de Zujawe et de Karantajawe »), le document concernant, comme l'indique le décompte final, une distribution de rations (ŠE.BA)<sup>12</sup>.

La forme ŠE.MEŠ-*ti*/*tu<sub>4</sub>* est interprétée comme un féminin pluriel transcrit *še'atti*<sup>meš.ti/tu<sub>4</sub></sup> dans les translittérations anciennes<sup>13</sup>. Il est vrai que ce complément phonétique semble toujours associé à l'idéogramme du pluriel. Cependant au vu de l'équivalence ŠE = *uṭṭetu*, il s'agirait plutôt de l'indication de la dernière syllabe du terme akkadien<sup>14</sup>. Comme autre hypothèse, on peut aussi envisager que le terme sous jacent est le mot hourrite pour l'orge : *kate*.

#### 1.1.4. ŠE.MEŠ par rapport à ŠE

Le recours au MEŠ apparaît plutôt en distribution libre. MEŠ et Ø alternent d'ailleurs parfois dans le même document sans qu'on puisse en repérer la raison: l'opposition « singulier » / « pluriel » n'apparaît pas en lien avec la quantité du produit (1 unité de mesure par rapport à plusieurs)<sup>15</sup>. On relève cependant un schéma montrant que cette variation n'est pas non plus complètement aléatoire. Il semble qu'elle ait aussi reflété certains usages : dans le détail des dépenses par poste ou par individu, on relève une tendance à utiliser le singulier ; ŠE.MEŠ apparaît par contre au niveau du décompte total<sup>16</sup>. On remarque aussi, dans HSS 14 119, la possible distinction entre affectation (Ø, l.1) et provenance (*iš-tu* ŠE.MEŠ, l.2).

#### 1.1.5 ŠE pour « céréale / grains »

L'idéogramme ŠE peut être aussi utilisé dans une acception générique de « céréale ». On ne le trouve pas cependant en position de déterminatif lexical par rapport au blé ou au blé amidonnier. Ce sens général, assez rare, est décelable au niveau de la formule récapitulant les quantités ou la provenance des produits. On relève par exemple dans HSS 16 32 (#) que l'orge et le blé, affectés à différents usages pour le mois de *hiari* (ii : avril / mai), sont enregistrés comme provenant de l'« orge » (ŠE.MEŠ) de Pakka.

<sup>12</sup>HSS 16 227 (= AdŠ 34) offre un parallèle intéressant à SAA 14 72 et 98, cités par le CAD U : 357a. Dans ces deux documents, l'araméen *š'r*, « orge », se trouve en suscription et correspond à ŠE.PAD dans le décompte. Le CAD (cf. Š/2 : 354b et U : 357b) en a conclu que ŠE.PAD est l'idéogramme pour l'« orge » à l'époque néo-assyrienne. On peut considérer cependant que comme pour HSS 16 227, on a affaire à l'enregistrement du produit et à la notification de son affectation. D'autre part, la lecture de ŠE = *kurummatu*, enregistrée dans le CAD U : 349b et 357b, n'est en tout cas pas transposable dans les documents de Nuzi où l'on a recours à l'idéogramme PAD/ŠUK (= *kurummatu*), cf. par exemple HSS 13 347 (= AdŠ 17 : 51).

<sup>13</sup>Cf. AHw : 1222a 4) et aussi Cross 1937 : 33.

<sup>14</sup>*Uṭṭetu* est un substantif féminin, cf. le CAD U : 349b, comme le montre d'ailleurs l'adjectif *eššētu*, cf. AdŠ 39 ; 123 ; 137 ; 158 ci-dessus. Cependant, on trouve aussi l'accord au masculin, ŠE.MEŠ-*ti* *eš-ši*, cf. HSS 13 367 : 10 (= AdŠ 154).

<sup>15</sup>ŠE.(MEŠ).NUMUN, cf. HSS 14 127 (#) : 1, 7 et *passim* ; ŠE.(MEŠ) *ana agarina* / *ana* MUNU<sub>6</sub>, cf. HSS 14 137 (#) : rev.1-5 ; ŠE.(MEŠ) *ana* KU<sub>2</sub>, cf. HSS 14 154 (#) : 2 et rev.2 ; ŠE.(MEŠ) *ana* MUNU<sub>6</sub>, cf. HSS 14 172 (L17<sup>1</sup>) : 1 et 4.

<sup>16</sup>HSS 13 104 (R76), 159 (R76), 168 (R76), 403 (R76) ; HSS 14 139 (#), 153 (#), 216 (R76) et 510 (R76).

Dans AASOR 16 1 (L2), ŠE.MEŠ désigne la semence qui va servir à cultiver le sésame et le millet<sup>17</sup>. On note aussi, dans les dépenses pour la nourriture des animaux dans l'archive de Šilwa-Teššup, les mentions côte à côte de « Quantité ŠE.MEŠ pour les chevaux » et « Quantité ŠE.MEŠ *zerika* pour les moutons / bœufs » : ŠE désigne probablement dans le premier cas les « grains d'orge » alors que dans le second, l'idéogramme est en rapport avec le reste de la plante utilisée en fourrage sec<sup>18</sup>.

### 1.1.6 Identification de la plante

*Uṭṭatu* dérive d'une racine (*hnt*) connue en sémitique avec le sens général : grains, semences, céréales. Ce sens ancien aurait été affecté au « blé » plus spécifiquement par les langues sémitiques centrales (hébreu, ougaritique et arabe notamment), l'akkadien l'associant par contre à l'orge<sup>19</sup>. L'identification de la céréale est déduite des mentions du mot araméen pour l'orge, *šʿrn*, en suscription, là où le texte cunéiforme donne l'idéogramme ŠE.BAR<sup>20</sup>. Concernant le signe BAR, M. Powell a envisagé que le sens sumérien « dénuder », « décortiquer », et son correspondant akkadien *qalāpu* pourraient indiquer que l'on a affaire à une variété d'orge nu<sup>21</sup>.

## 1.2 Le blé : GIG = *kibtu*

### 1.2.1 Identification

Comme pour l'orge, l'un des éléments de l'identification, repose sur la correspondance, dans les tablettes néo-assyriennes, avec le mot araméen pour blé - *hnt(?)n(?)* – apparaissant en suscription là où le texte cunéiforme utilise l'idéogramme ŠE.GIG.BA<sup>22</sup>. M. Powell considère qu'il s'agit probablement d'un blé nu, sans véritablement en donner la raison<sup>23</sup>.

### 1.2.2 Usage orthographique

Le marqueur du pluriel semble, cette fois, utilisé de manière aléatoire. Pour ne s'en tenir qu'à la documentation du palais, on remarque que GIG et GIG.MEŠ peuvent être présents dans le même document sans que cela ait à voir avec la quantité exprimée<sup>24</sup>. Lorsqu'il est aussi question d'orge, celle-ci peut être marquée avec MEŠ alors que le blé est

---

<sup>17</sup>Cf. ci-dessous § 2.3.

<sup>18</sup>Cf. HSS 13 362 : 53-54 (= AdŠ 109) ; HSS 13 414 + 14 650 (= AdŠ 116 : 15 sq.) ; HSS 16 234 : 9 et 12 (= AdŠ 118). De ce fait, le sens de « graines » pour le mot *zēriku*, proposé par le AHw : 1520a ne semble pas convenir. Pour *zēriku*, cf. ci-dessous § 4.2.

<sup>19</sup>Kogan 2008. Sur ce point voir également Borger 1971 : 310b et Powell 1984 : 51.

<sup>20</sup>Powell 1984 : 50 et CAD U : 357b. Pour cet idéogramme, cf. aussi ci-dessus § 1.1.2. Dans son commentaire, le CAD considère cependant que ŠE.BAR (= *uṭṭetu*) désigne avant tout la céréale prédominante qui selon la région pouvait être le « blé » ou l' « orge ».

<sup>21</sup>Powell 1984 : 50. Van Zeist 1984 : 15 limite cependant la distribution de cette variété d'orge à la Chine et au Japon et cf. p. 10 : « At present naked barley is not cultivated in the Old World, but in prehistoric times it was an important cereal crop in South-west Asia and Europe ». Par contre, selon Zohary et Hopf 1993 : 63, les formes évoluées (orge à six rangées vêtue et nue) sont présentes durant le néolithique au Proche-Orient. Sur la notion de graine « nue » ou « vêtue », cf. Van Zeist 1984 : 25 ; Hillman 1984 : 121 et Zohary et Hopf 1993 : 25. Dans les blés ou orge « vêtus », le battage a pour résultat de casser l'épi et de libérer les épillets : la graine reste cependant attachée à son enveloppe (glumelle) ; elle est libérée ensuite par pilonnage. L'enveloppe des céréales nues entoure la graine de façon plus lâche, le battage permet de directement dégager la graine.

<sup>22</sup>Borger 1971 : 309b et Powell 1984 : 57.

<sup>23</sup>Powell 1984 : 55.

<sup>24</sup>Cf. par exemple HSS 14 122 (#) et 532 (R76) ; HSS 15 254 (#) et 267 (#) ; HSS 16 48 (#), 63 (M61) et 69 (R76). Dans ce dernier texte la quantité en rapport avec le « singulier » est supérieure.

au « singulier »<sup>25</sup>. L'inverse est aussi possible<sup>26</sup>. L'écriture phonétique est aussi attestée – ce qui n'est pas le cas pour l'orge – mais par contre toujours au pluriel (*kibātu*)<sup>27</sup>.

### 1.2.3 Interprétations de GIG.A.(MEŠ) dans HSS 14 163 (#).

Les formes (ŠE) GIG.BA / GIG.BI présentes dans les listes lexicales et les textes néo et tarso-babyloniens ne se rencontrent pas à Nuzi<sup>28</sup>. On trouve par contre une graphie GIG.A et GIG.A.MEŠ dans HSS 14 163 (#), non attestée par ailleurs dans la documentation cunéiforme. Ce compte enregistre des dépenses de blé amidonnier et de blé pour les allocations *šukunu* des reines d'Al-ilāni et de Nuzi. Une partie du blé (GIG.A) est aussi destinée au *turmu*, peut-être une sorte de plateau<sup>29</sup>. Comment interpréter cette expression ?

Pour expliquer GIG.A.(MEŠ), quatre hypothèses sont envisageables :

- On peut considérer qu'il s'agit d'une variante graphique : HSS 15 267 (#), un décompte très similaire à HSS 14 163 (#), utilise *ki-ba<sub>2</sub>-tu* au lieu de GIG.A.

Trois autres interprétations considèrent le A avec valeur d'idéogramme :

- On pourrait envisager un « blé d'eau » : un blé produit grâce à l'irrigation. Il s'agirait d'une appellation ayant le même sens que le terme *šiqû*, utilisé pour désigner des terrains agricoles irrigués, que l'on rencontre dans la liste de champs et de vergers HSS 9 32 : y sont mentionnés « 3 ANŠE (de champs) à blé irrigués »<sup>30</sup>.
- A est un élément que l'on retrouve associé au blé amidonnier (ZIZ<sub>2</sub>). La liste UR<sub>5</sub>-ra *hubullu*, Tab : XXIV : 132, enregistre l'entrée ZIZ<sub>2</sub>.A correspondant à l'akkadien *SAL-tum*, lu *s/šaltu* (AHw 1016 « un type de céréale » et CAD S : 106 « un qualificatif pour des céréales ») ou *raqtu* (AHw : 1587 « un légume sec »). M. Powell y voit l'équivalent de ŠE ŠAL, appellation générique désignant les céréales secondaires<sup>31</sup>. Dans ce cas GIG.A désignerait un type de blé peu utilisé.
- A (= DURU<sub>5</sub>) est aussi associé à l'« orge (couleur) lapis » (ŠE.ZA.GIN<sub>3</sub>.DURU<sub>5</sub> = *abahšinu*). Le CAD l'identifie à une orge « fraîche / humide » moissonnée verte et consommée comme un légume<sup>32</sup>. M. Powell émet plusieurs réserves sur cette interprétation<sup>33</sup> : 1°) sa consommation serait indigeste et ne conviendrait pas à un

<sup>25</sup>Cf. HSS 14 153 (#) et 167 (R49) ; HSS 14 154 (#) ; HSS 16 32 (#).

<sup>26</sup>Cf. HSS 14 133 (#) : GIG.(MEŠ) et ŠE et de même dans HSS 14 131 (#) et 164 (#) ; HSS 15 254 (#).

<sup>27</sup>Cf. par exemple HSS 14 137(#), HSS 15 267 (#) et les occurrences rassemblées par le CAD K : 340 5'. La forme phonétique est aussi parfois suivie du MEŠ comme dans AASOR 16 34 (N120) : 17. HSS 16 32(#), présente à la fois l'idéogramme et l'orthographe phonétique.

<sup>28</sup>Powell 1984 : 57 donne comme explication la plus probable pour BA/BI le fait que le mot sumérien est /gib/ ou /geb/. On trouve aussi, dans la documentation néo-babylonienne, la forme GIG.A.BA, cf. CAD K : 341a 8').

<sup>29</sup>Cf. commentaire du texte.

<sup>30</sup> <sup>113</sup> ANŠE *ki-ba-tu<sub>3</sub> ši-qu<sub>2</sub>-u<sub>2</sub>*, cf. Zaccagnini 1975 : 210-211 ; Zaccagnini 1979 : 65 et Zaccagnini 1990 : 203-204.

<sup>31</sup>Powell 1984 : 61. Cette signification est rendue par les termes *šihhirtu* et *šahharu* dans les textes tarso-babyloniens, cf. CAD S : 174.

<sup>32</sup>CAD A/1 : 3b. A propos de DURU<sub>5</sub> comme définissant une couleur verte, cf. CAD Z : 11.

<sup>33</sup>Powell 1984 : 64.

produit que l'on destinerait au roi<sup>34</sup> ; 2°) l'*abahšinnu* peut être transformé en farine ; 3°) sa récolte intervient, d'après les contrats de fermage néo-babyloniens, aux mois d'Iyar et Simanu qui sont les mois habituels de la moisson. M. Powell considère cependant que le terme s'applique à une céréale récoltée précocement, consommée dans la soupe ou qui serait destinée à être grillée<sup>35</sup>. Cette interprétation pourrait être transposée au blé GIG.A : un blé moissonné soit encore vert, soit une fois le processus de maturation juste achevé. Ces deux éventualités conviendraient bien au qualificatif A (humide).

### 1.3. L'amidonnier : ZIZ<sub>2</sub>.AN.NA = *kunīšu*

L'identification au blé amidonnier, un blé de la catégorie des blés vêtus, est fondée sur le rapprochement avec l'araméen *kunnatā*<sup>36</sup>. A Nuzi, la forme *kunāšu* n'est pas attestée ; on trouve uniquement *kunīšu* qui est documentée en dehors de ce corpus, à Hattuša (un exemple répertorié par le AHw)<sup>37</sup>. La racine en araméen (*kunāt*) ou en hébreu (*kousemet*) est mise en rapport avec une étape du traitement de la céréale<sup>38</sup>. Selon M. Powell, aux périodes anciennes, *zīzu* (= ZIZ<sub>2</sub>) correspondrait à l'appellation de la plante elle-même et aux épillets obtenus après le battage ; *kunāšu* (ZIZ<sub>2</sub>.AN) caractériserait les graines décortiquées. A l'époque médio-babylonienne, résultat d'un transfert de sens graduel, *kunāšu* désignerait ces deux réalités<sup>39</sup>. On peut le vérifier dans la documentation de Nuzi qui présente des enregistrements de *kunīšu* utilisées comme semences<sup>40</sup>.

On notera le qualificatif hourrite *upura'ena* pour le blé amidonnier, un hapax qui figure dans la lettre HSS 16 463 (P401)<sup>41</sup>. L'expéditeur Unaya, qui scelle la lettre, s'adresse à Herrani fils d'Azuya pour lui demander de donner 1 PI 3 BAN<sub>2</sub> d'orge et 2 BAN<sub>2</sub> de ce type de blé amidonnier à Hami-Tešup fils d'Ar-tura<sup>42</sup>.

D'après le vocabulaire trilingue sumérien akkadien hourrite, le terme hourrite correspondant à ZIZ<sub>2</sub> (= *kunšu*) est *ut-te*<sup>43</sup>.

## 2. Quelques autres céréales de la documentation de Nuzi

### 2.1 Le *kalpurhu*

<sup>34</sup>Cet auteur se réfère à la lettre de Mari ARM I 112, cf. Durand 1997 : 335 n°204, qui remet effectivement en cause le sens de « jeune pousse d'herbe » proposé par le AHw : 335.

<sup>35</sup>Le procédé qui consiste à griller l'*abahšinnu* est déduit de la position du terme dans les vocabulaires avant *gayatu*, cf. les références sous CAD A/1 : 3b et ci-dessous Chap. 5.

<sup>36</sup>Powell 1984 : 51. Pour les données botaniques, cf. Van Zeist 1984 : 12-13 et illustration chez Zohary et Hopf 1993 : 21 fig.3 (D) et p. 39-46 pour la présentation de ce blé.

<sup>37</sup>CAD K : 537a ; AHw : 506b. Dans les textes du palais (17 occurrences), l'écriture idéogrammatique ne se rencontre que dans HSS 14 154.

<sup>38</sup>Kogan 2008.

<sup>39</sup>Powell 1984 : 51

<sup>40</sup>HSS 14 127 (#) ; HSS 16 114 (D3) ; HSS 16 134 (D3) ; Cassin 1962 : 61 n°3 et dans l'archive de Šilwa-Teššup : HSS 16 46 (= AdŠ 170) ; HSS 13 407 (= AdŠ 171) et *passim*.

<sup>41</sup>CAD U/W : 193a et AHw : 1426a.

<sup>42</sup>Un post-scriptum signale qu'Unaya se trouve à Temtena. Il s'agirait, selon Negri Scafa 2012 : n. 83, du fils de Hampizi. Dans HSS 14 464 (même provenance), il scelle un document qui enregistre les noms de 12 hommes ayant confié de l'orge à deux personnes dont les noms n'ont pas été conservés. Unaya figure lui-même dans cette liste ; l'orge aurait ensuite été transportée (*i-lu-u<sub>2</sub>-ma*) depuis la ville de Kiašši.

<sup>43</sup>RS 94-2939 col. v : 15', cf. André-Salvini et Salvini 1998 : 7 et 22. Neu 1996 : 311 a considéré qu'*utte* pourrait dériver de l'akkadien *uṭṭētu*.

Cette céréale n'est documentée qu'à Nuzi. Le terme est considéré comme hourrite<sup>44</sup>. On le rencontre uniquement associé à ŠE.(MEŠ) sans connecteur *ša* ou *ana* qui suggèreraient que *kalpurhu* est le résultat d'un processus. En fait, on a probablement affaire à un type d'orge. En effet, dans certains comptes, l'indication *kalpurhu* ne figure qu'au niveau du total global alors que dans le détail des dépenses, il est question d'« orge » (ŠE, cf. HSS 16 111, D3). L'inverse est aussi possible (HSS 14 119, R76)<sup>45</sup>. D'autre part, le terme ne désigne pas une préparation comme le montre le fait que l'orge *kalpurhu* subit certaines manipulations : 5 ANŠE sont remis à Uthap-tae, un boulanger<sup>46</sup>, pour être transformés en farine et 2 autres pour l'*arsannu* dans HSS 14 54 (D6)<sup>47</sup>.

Dans les textes du palais, des dépenses d'orge *kalpurhu* sont effectuées pour l'alimentation de la famille royale, du personnel domestique et de chanteurs :

(1) HSS 14 119 (R76) enregistre une distribution d'orge *kalpurhu* et de blé. L'orge *kalpurhu* (2 ANŠE 5 BAN<sub>2</sub>) est attribuée : à deux reines, probablement celles de Lubti et de Zizza ; à des femmes de différentes localités (Zizza, Al-ilani, Nuzi, Zizza, Purulliwe et Anzugalli) et à 9 « petits du palais ». La quantité de 4 SILA<sub>3</sub> est la même pour toutes les personnes concernées. L'orge est prélevée à l'aire de battage, donc peu après la moisson, ce qui est corroboré par l'indication que l'opération a eu lieu au mois de *šehali ša Teššup* (mois iv : juin / juillet).

(2) HSS 16 31 (#) enregistre l'attribution de 14 ANŠE d'orge *kalpurhu* au personnel du palais de Nuzi au mois de *sabûtu* (vii : sept / oct). 4 BAN<sub>2</sub> d'orge sont également destinés à 4 chanteurs/chanteuses (LU<sub>2</sub>.MEŠ *nuarātu!*). On remarque que le décompte final ne distingue pas entre l'orge « ordinaire » et l'orge *kalpurhe*.

(3) HSS 16 54 (#) forme série avec le précédent. On y retrouve les 4 chanteurs qui reçoivent 1 BAN<sub>2</sub> d'orge chacun (mois de *sabûtu*). Sur la face (?), très mal conservée, figure un total de 34 ANŠE d'orge *kalpurhu* dont une partie a pu bénéficier au personnel du palais ; la dépense concerne cette fois le mois de *šehli* (viii : oct. / nov.).

L'orge *kalpurhu* est aussi mentionnée dans des textes extérieurs au palais ou de provenance inconnue. Cette documentation apporte des compléments d'information intéressants. Plusieurs textes enregistrent des quantités d'orge *kalpurhu* utilisées comme semence (*ana* NUMUN.MEŠ) :

(4) le compte BM 17612 enregistre des quantités d'orge mesurées selon le *sutu* des semences et le *sutu* à 8 SILA<sub>3</sub> pour différents usages, notamment la transformation en gruau et farine. Quant à l'orge *kalpurhu*, 92 ANŠE, mesurés selon le *sutu* des semences, sont stockés dans le grenier (*ina bīt qariti naši*) et 42 autres mesurés avec le *sutu* de 8 SILA<sub>3</sub> sont utilisés en semence (*a'-na* NUMUN *na'-ši*), cf. Gadd 1926 n°60:18.

(5) 100 ANŠE servent de semences pour les champs *tabré* dans AO 15549. Il est aussi question dans cette tablette d'un prélèvement de la même quantité au mois *arkapinni* (vi : août / sept)<sup>48</sup>.

(6) 43 ANŠE d'orge *samminnu* et 70 ANŠE d'orge *kalpurhe* du palais sont donnés à l'*iššakku* Hašuar comme semences HSS 14 86 (D3).

<sup>44</sup>AHw : 427 et CAD G : 14.

<sup>45</sup>Pour ces textes cf. ci-dessous (1) à (3).

<sup>46</sup>Cf. Chap. 5.

<sup>47</sup>Cf. déjà à ce propos la remarque de Cassin 1958 : 20.

<sup>48</sup>Cassin 1962 : 72 n° 8.

(7) Sur 30 ANŠE de cette orge, une partie est remise à Hašuar, sans doute le même exploitant agricole, au mois *sabūtu* (vii : sept / oct). Il est probable que là aussi il s'agisse d'orge à semer (AO 15550)<sup>49</sup>.

La documentation de D3 et D6 complète aussi le cercle des personnes qui consomment ce type d'orge : les gouverneurs de la ville de Zizza (LU<sub>2</sub>.GAR.MEŠ) qui reçoivent 2 ANŠE (HSS 14 82, D6)<sup>50</sup> ; les troupes (ERIN<sub>2</sub>.MEŠ) « que l'on a fait sortir du Hanigalbat » (HSS 14 217, D3)<sup>51</sup>. On l'utilise également comme nourriture pour les mules (ANŠE.EDIN.NA). Cette dépense est enregistrée à la fin du revers d'HSS 15 273 : 15 (D3), après un trait, la première partie de ce document concernant de l'orge *samminnu* (cf. ci-dessous § 2.2)<sup>52</sup>. Des dépenses de cette orge pour l'alimentation animale et humaine sont également enregistrées par HSS 16 111 (D3) : l'écurie (*bīt atnannu*) est mentionnée en premier poste<sup>53</sup> ; puis des chevaux décrits par leur robe ; le personnel *ša A.MEŠ* ; puis différentes personnalités comme le *sukkal* Akip-tašenni (l.7), des messagers notamment Uiratti (l.9) et probablement deux princes : Hut-Teššup (l. 11) qui reçoit 2 BAN<sub>2</sub> comme la plupart des bénéficiaires et Hutip-urašše (l. 17) qui bénéficie de 6 BAN<sub>2</sub><sup>54</sup>.

On signalera également deux petites notices enregistrant une opération unique relative à cette orge : la livraison (*ittadin*) par un certain Akpi-tašenni d'1 ANŠE 5 BAN<sub>2</sub> à Tašeniwe (HSS 16 156, D6) et la dépense (*ša li-qu<sub>2</sub>-u<sub>2</sub>*) de 47 ANŠE, ce qui représente une quantité importante (HSS 14 219, D6)<sup>55</sup>.

Les semences de ce type d'orge sont remises à deux reprises à peu près à la même période : fin de l'été (mois vi, AO 15549, ci-dessus n°5), début de l'automne (mois vii, AO 15550, ci-dessus n°7). Elle est récoltée au mois iv d'après HSS 14 119 (R76) ; on a donc affaire à une variété d'orge dont la mise en culture se fait plutôt en hiver.

On voit aussi que cette orge est consommée par différentes catégories de personnes indépendamment de leur position sociale ou de leur âge : les reines et leur suite, des enfants en bas âge mais aussi des soldats ou des gouverneurs. Cette céréale sert aussi de nourriture aux animaux. On l'utilise aussi pour faire de la farine.

Il s'agit probablement d'une variété d'orge commune même si elle est peu mentionnée dans la documentation. En effet, les quantités de graines qui sont affectées à sa culture sont très importantes et montrent qu'elle est produite à grande échelle : 100 ANŠE (AO 15549) et 70 ANŠE (HSS 14 86, D3). On remarquera à ce sujet que les quantités de semences affectées à la production d'orge dans l'archive de Šilwa-Teššup présentent, par domaine, des montants inférieurs<sup>56</sup>.

---

<sup>49</sup>Cassin 1962 : 64 n°5.

<sup>50</sup>Corriger le CAD G : 14 qui lit LUGAL ; le signe est bien LU<sub>2</sub>, collation de B. Lion, faite à partir d'un moulage de la tablette (juillet 2011).

<sup>51</sup><sup>4</sup>*iš-tu* KUR *ha-/ni-gal-bat* <sup>5</sup>*u<sub>2</sub>-še-eš-š<sub>2</sub>*. Le prélèvement (*ittašrū*) est effectué par Urhi-Tilla fils d'Ehli-Teššup qui apparaît dans des rôles de soldats, cf. HSS 15 21 (N120) : 1 et 34 (N120) : 6. Au revers, la tablette enregistre les dépenses suivantes : 5 ANŠE pour les chevaux, 3 autres pour la farine et 2 autres pour un bœuf. Le fait que la céréale est ici simplement indiquée comme ŠE et que ces dépenses sont regroupées au revers et après le verbe opératoire, suggèrent qu'il s'agit d'orge « ordinaire ».

<sup>52</sup>Le prélèvement est effectué au mois de *mitirunni* (xi : janv. fév.).

<sup>53</sup>*Bīt atnannu*, cf. CAD A/2 : 499a « stable ? ».

<sup>54</sup>On remarque que le total de 5 ANŠE 3 BAN<sub>2</sub> d'orge *kalpurhe* ne tombe pas juste : il est supérieur de 2 BAN<sub>2</sub> 6 SILA<sub>3</sub> par rapport à la somme arithmétique des dépenses enregistrées. En fin de document après le total général sont enregistrées trois autres dépenses supplémentaires : 4 ANŠE pour de la farine, attribués à Uthap-Tae ; 5 BAN<sub>2</sub> pour des gens de la ville d'Ulamme ; et 5 BAN<sub>2</sub> pour les chevaux. La tablette, absente du musée, n'a pas pu être collationnée.

<sup>55</sup>Le terme est écrit : *ka-pu-ur-<sup>1</sup>hu<sup>1</sup>-we*

<sup>56</sup>Cf. Zaccagnini 1990 : 212 ; fig. 8.

Il est possible d'envisager comme piste de réflexion que ce terme ait désigné l'une des deux types d'orge cultivées au Proche-Orient ancien : l'orge à 2 rangs ou à 6 rangs parfois présentes sur le même site<sup>57</sup>.

## 2.2 Le *samminnu*

Le AHw a regroupé dans l'entrée *samīnu*, d'une part, le nom de la plante orthographiée <sup>(u2)</sup>*sa/sa<sub>3</sub>-mi/mi<sub>3</sub>-nu/nam<sup>(sar)</sup>*, « une plante de jardin », présente dans la documentation paléo-babylonienne et, d'autre part, les occurrences de Nuzi associées à ŠE<sup>58</sup>. Le CAD propose par contre deux entrées différentes : *samīnu* (*sammanum*) « une plante aromatique » d'une part et *samminnum*, « type d'orge », notice composée uniquement par trois attestations de Nuzi<sup>59</sup>. Cette répartition est sans doute celle qu'il faut retenir, d'une part, du fait de l'usage de déterminatifs différents et d'autre part, parce que la « plante aromatique » est attestée en de petites quantités uniquement.

Comme pour la variété *kalpurhu*, l'indication *samminnu* peut ne figurer qu'au niveau du total alors que dans l'énumération des dépenses on trouve ŠE (HSS 15 273, D3). On a donc probablement affaire à une variété d'orge. Dans deux cas sur trois, elle est mentionnée sur le même compte de dépense que le *kalpurhu* :

(1) HSS 14 86, cf. ci-dessus § 2.1, enregistre 43 ANŠE de semences remis à l'exploitant agricole Hašuar.

(2) La première partie de HSS 15 273, cf. ci-dessus § 2.1, totalise 27 ANŠE 1 PI 2 BAN<sub>2</sub> de cette orge (ŠE *sa<sub>3</sub>-am-mi-nu*) répartis entre différents individus et groupes professionnels : cuisiniers (LU<sub>2</sub>.MEŠ MU.MEŠ 1. 3) et LU<sub>2</sub>.MEŠ 'x x', 1. 9-10<sup>60</sup> ; 1 ANŠE 5 BAN<sub>2</sub> sont destinés aux moutons (UDU.HI.A.MEŠ, 1. 7).

(3) HSS 16 124 (D3) concerne par contre uniquement cette céréale : sont enregistrées les dépenses effectuées sur une quantité de 4 ANŠE d'orge *samminnu*<sup>61</sup> : 2 ANŠE [...] « pour brasser » vont au brasseur Nanip-erwe qui les reçoit de Ti[eš-tae] ; 1 et 2 BAN<sub>2</sub> sont donnés respectivement pour un<sup>?</sup> cheval (ANŠE.KUR.RA.[MEŠ<sup>?</sup>] et à Unaya<sup>62</sup>.

---

<sup>57</sup>A Tell Sabi Abyad au Bronze récent, cf. van Zeist 1994 : 545 ; à Nimrud au XIII<sup>ème</sup> s. av. J.-C., cf. Renfrew 1984 : 39. L'orge à deux rangées peut être aussi mieux adaptée aux régions d'altitude et celui à 6 rangées aux plaines alluviales, cf. van Zeist 1984 : 27 et Zaccagnini 1975 : 215. Sur ces deux types d'orge, cf. Zohary et Hopf 1993 : 54 avec illustration p. 56 et 57.

<sup>58</sup>AHw : 1018a.

<sup>59</sup>CAD S : 116b et 118b.

<sup>60</sup>La première dépense est indiquée *ana wa-ša-aš-ši-we*. Il s'agirait selon le CAD U/W : 406b et le AHw 1487a d'un terme administratif hourrite. Les occurrences recensées par les dictionnaires se trouvent dans des comptes d'orge ou de blé, cf. HSS 14 53 : 36 (D6) ; 179 : 6 (##) ; HSS 15 278 : 2 (D3) ; HSS 16 187 : 4 (F26).

<sup>61</sup>Corriger la translittération du CAD S : 118b (x *sa<sub>3</sub>-am-mi-[in-nu]*). La collation confirme la translittération de E. Lacheman : <sup>10</sup>*an-[nu-tu<sub>4</sub>]* <sup>11</sup>*iš-tu lib<sub>3</sub>-bi* ŠE.MEŠ <sup>12</sup>4 ANŠE *sa<sub>3</sub>-am-mi-[in-nu]* ; 1. 2 : lire *a\*-šar* ; le /a/ est visible sur la tablette. On devrait traduire par : « cela, sur (les dépenses de) l'orge, (total) 4 ANŠE de *samminnu* ». Cependant la somme arithmétique des dépenses en SILA<sub>3</sub> donne : 160 [+ x] + 8 + 16 = 184. Si les 320 SILA<sub>3</sub> de *samminnu* constituaient le total de la dépense, on devrait avoir ligne 1 : 3 ANŠE 1 (PI) 1 BAN<sub>2</sub>, ce qu'il n'est pas possible de restaurer, la quantité devant être inférieure à 2 ANŠE [...]. De ce fait, il faut comprendre que les quantités enregistrées représentent plutôt ce qui a été dépensé sur 4 ANŠE de *samminnu* même si cela ne correspond pas tout à fait à l'ordre de la phrase : le scribe aurait dû normalement écrire la quantité avant ŠE.MEŠ.

<sup>62</sup>Pour Unaia cf. ci-dessus § 1.3. Au sujet de Nanip-erwe, cf. chap. 5 § 3.

Même si cette céréale est rarement documentée, on voit que la production peut être assez importante compte tenu des quantités de semences qui sont affectées à sa mise en culture. On l'utilise aussi pour la bière. Le fait qu'on l'attribue à des cuisiniers suggère que cette céréale entre dans la composition de certains plats, mais elle sert également à l'alimentation animale.

### 2.3 Le millet *duhnu*

Le rapprochement étymologique avec les langues sémitiques de l'ouest, notamment l'hébreu *dokhan*, fonde l'identification du *duhnu* au millet<sup>63</sup>. Il s'agit d'une céréale à petits grains ronds : résistante à la sécheresse, elle pousse sur un cycle relativement court (60 à 90 jours) et se trouve donc particulièrement bien adaptée à une culture d'été<sup>64</sup>.

Très peu documenté archéologiquement au Proche-Orient<sup>65</sup>, le millet apparaît dans la documentation textuelle à partir de la période médio-babylonienne. Les entrées réunies par les dictionnaires pour cette période relèvent essentiellement de la documentation de Nuzi. On relève dans les textes d'époque récente et tardive un usage bien attesté comme nourriture pour les canards et les oiseaux aquatiques. Dans les énumérations de produits, le *duhnu* se trouve à côté du sésame, une plante qui demande aussi peu d'eau et donc plutôt cultivée après les cultures d'hiver<sup>66</sup>. A Nuzi, cette association avec le sésame trouve une illustration concrète : l'un des éléments à charge de l'instruction contre Kušši-harpe, enregistré dans AASOR 16 1, évoque le fait que ces deux plantes pouvaient être cultivées ensemble, en l'occurrence en proportions égales: « Ainsi (a déclaré) Turari : « 30 corvéables des districts [prennent] de l'orge du palais et p[lantent] pour Kušši-harpe du sésame [et du mi]llet (...) ». Ainsi (a déclaré) Kušši-harpe « J'en ai donné l'o[rdre] à Zilip-Tilla en lui disant : “plante du sésame et du millet”. Il y a 1 ANŠE de sésame et de millet qui sont disponibles ? / nécessaires ? (...) »<sup>67</sup>. Kušši-harpe est accusé d'avoir fait cultiver du sésame et du millet pour son compte avec les semences du palais en requérant la force de travail d'une trentaine d'individus. Le passage est aussi intéressant car il montre que le palais produisait probablement cette céréale et du sésame ou en tout cas qu'il en détenait en stock.

On ne trouve pas d'exemples d'enregistrement de dépenses de millet, que ce soit pour la consommation humaine ou animale, la transformation ou encore la mise en culture. Par contre, plusieurs attestations montrent l'utilisation de cette céréale, associée à d'autres produits, notamment l'orge, comme moyen de paiement. Le rapport entre l'orge et le millet est alors assez variable :

- 3 : 1 (1 ANŠE 5 BAN<sub>2</sub> d'orge / 5 BAN<sub>2</sub> de millet, JEN 617 : 5)
- 1,5 : 1 (2 ANŠE d'orge / 1 ANŠE 3 BAN<sub>2</sub> de millet, JEN 98 :10 ; 3 ANŠE d'orge / 2 ANŠE de millet, JEN 265 : 22).
- 1 : 1 (le choix est laissé de payer avec l'une ou l'autre de ces deux céréales à raison de 2 ANŠE, JEN 601 : 11).

### 3. L'aspect et la qualité des céréales.

<sup>63</sup>Cf. CAD D : 171 et AHw : 174.

<sup>64</sup>Cf. van Zeist 1984 : 31 ; Zohary et Hopf 1993 : 78 et Chauvet 2010 : 702 -704.

<sup>65</sup>Cf. Renfrew 1984 : 38 et 39 ; et Zohary et Hopf 1993 : 80 ; à Jemdet Nasr vers 3000 av. J.-C. et autour de 700 av. J.-C. à Nimrud.

<sup>66</sup>Cf. Reculeau 2009 : 34 et Schneider-Ludorff 1999 : 403

<sup>67</sup>Nouvelle édition par Maidman 2010 n°37 p. 93-96 : <sup>4</sup>*um-ma* <sup>m</sup>*ku-uš-ši-har-pe<sub>3</sub>-<ma<sup>7</sup>>* 30 LU<sub>2</sub>.MEŠ *a-lik* [*il-ki*] <sup>5</sup>*ša* AN.ZA.KAR<sub>3</sub>.MEŠ ŠE.MEŠ *iš-tu* E<sub>2</sub>-GAL-*li<sub>3</sub>* <sup>6</sup>*u<sub>3</sub>* *a-na* <sup>m</sup>*ku-uš-ši-har-pe<sub>3</sub>* ŠE.GIŠ.I<sub>3</sub>.<sup>7</sup>[MEŠ *u<sub>3</sub>* *du-u*]*h-na e* [*er-re-eš<sub>15</sub>*] <sup>7</sup>(...) <sup>8</sup>*um-ma* <sup>m</sup>*ku-uš-ši-har-pe<sub>3</sub>-ma* <sup>m</sup>*zi-li-ip-til-la aš-ta*-[*par-šu*] <sup>9</sup>*um-ma a-na-ku-ma* ŠE.GIŠ.I<sub>3</sub> *u<sub>3</sub>* *du-uh-nu i-ba-aš-ši ša ir-šu* [...]

L'aspect peut être décrit par la couleur : l'orge est définie comme « noire / sombre » ou « blanche / brillante »<sup>68</sup>. Le blé amidonnier est également associé à cette dernière couleur ainsi qu'au « rouge / marron »<sup>69</sup>. Ce type d'indication est cependant rare et semble absent à Nuzi.

La référence à la qualité de l'orge est évoquée dans HSS 14 145 (#), un document qui concerne presque exclusivement des attributions de blé. La céréale y est à chaque fois qualifiée soit de bonne qualité (SIG<sub>5</sub>-*qu*<sub>2</sub>) soit de qualité ordinaire (*šinahilu* / 2-*hi-lu*). A Nuzi, cet adjectif, fréquent en ce qui concerne les textiles et le mobilier, est rarement utilisé pour les céréales. En dehors de HSS 14 145, on ne le trouve que dans le compte de dépense HSS 16 189 : 18 (D21) qui enregistre 2 ANŠE d'orge de cette qualité destinés à des envoyés étrangers (*ubarūtu*)<sup>70</sup>.

Beaucoup plus fréquemment, l'orge est désignée comme « vieille » (*labēru*) ou « nouvelle » (*eššu* ; *ešši* / *eššēti/tu*<sub>4</sub>)<sup>71</sup>. Lorsqu'est indiqué le mois où le mouvement de la céréale intervient (*nadnū*, *ilqū*, *ittašrū*, *našrū*), on remarque que :

- « ancienne » est associé :
  - 1°) au mois *impurtanni* (mois i : mars / avril, cf. HSS 16 120, D3) ;
  - 2°) au mois *hinzuri* (mois iii : mai / juin, cf. HSS 16 123, D3 ; 136, D3) ; donc probablement avant la moisson ;
  - 3°) au mois de *kenūnu* (ix : nov. déc., cf. HSS 16 28 = AdŠ 100).
- « nouvelle » est associé :
  - 1°) au mois *šehali* dans HSS 16 62 (= AdŠ 89) ; il peut s'agir des mois iv (juin / juillet = *šehali* de Teššup) ou v (juillet / août = *šehali* de Nergal) ; de même dans HSS 13 395 (= AdŠ 102) ; quoiqu'il en soit on se trouve dans ce cas au moment de la moisson ;
  - 2°) au mois *šehli* (viii : oct. / nov., cf. HSS 13 395 = AdŠ 102 et HSS 16 236 = AdŠ 123).

#### 4. Expressions problématiques concernant les céréales

##### 4.1 Céréale (*ša/ana*) *kalteniwe* et céréale (*ša/ana*) GUD.MEŠ

Ces appellations apparaissent dans l'archive de Šilwa-Teššup de façon concomitante dans les documents comptabilisant :

- 1°) les quantités de céréales produites par les différents domaines du prince ;
- 2°) les quantités de semences reçues par les régisseurs<sup>72</sup>.

Ces expressions peuvent qualifier l'orge, le blé et l'amidonnié ou les graines de ces céréales. On ne les trouve qu'exceptionnellement dans les comptes de rations : HSS 14 591 (=

---

<sup>68</sup>Orge « noire » cf. CAD Š/2 : 345a, section lexicale STT 197 : 30. Cf. également CAD P : 332b 3' ; 539b (*pūšu* section lexicale) ou CAD T : 102a 2 (sous *īritu*). Pour l'orge fraîche/verte couleur « lapis », cf. ci-dessus § 1.2.3.

<sup>69</sup>Powell 1984 : 53 dans les textes présargoniques de Girsu.

<sup>70</sup>*šinahilu* à propos de céréales est assez fréquent à Emar, cf. CAD Š/3 37 2c. Le second exemple de Nuzi répertorié par le CAD, HSS 16 186 : 23 (F25), correspond plutôt au sens 1) « sous-chef » / « commandant en second ». Le document enregistre de l'orge pour les « chevaux *ši-na-hi-lu* ». L'adjectif n'est pas attesté par rapport à des chevaux. Il pourrait donc se référer à l'orge mais devrait être placé juste après la mention de la céréale. On y verra plutôt un état construit : « les chevaux de l'officier en second ».

<sup>71</sup>La plupart des références à l'orge « vieille » / « nouvelle » ont été rassemblées par Cassin 1962 : 73 n. 2 à 4 ; cf. aussi CAD L : 31 c) ; concernant l'orge « nouvelle » en général cf. CAD E 375 c). Un exemple de blé « nouveau » se trouve dans HSS 16 62 (= AdŠ 89).

<sup>72</sup>Pour la liste des textes mentionnant les céréales (*ša*) GUD.MEŠ / *kalteniwe* ou les semences *ana* GUD.MEŠ / *kalteniwe*, cf. le tableau p. 191 : la plupart des mentions sont regroupées dans la partie V d'AdŠ 3, cf. la table des matières p. 11.

AdŠ 115) en est peut-être le seul exemple. La liste des bénéficiaires comprend les membres de la famille de Šilwa-Teššup, les *tahlu* et certains administrateurs ; de l'orge est également affectée pour la nourriture des chevaux ; le total indique qu'il s'agit d'«orge “des bœufs” reçue de l'aire de battage de Turaria»<sup>73</sup>, prise directement donc de ce lieu sans avoir été stockée au préalable.

Ces expressions ont été discutées par G. Wilhelm<sup>74</sup>. Cet auteur a remarqué que certains des domaines de Šilwa-Teššup étaient plus particulièrement spécialisés dans la production des céréales *ša / ana* GUD.MEŠ et que d'autres étaient des zones de production de céréales *ša / ana kalteniwe*. G. Wilhelm a rejeté les sens proposés par les dictionnaires à savoir : «céréales pour les bœufs» et préparation à base de céréales en ce qui concerne *kalteniwe*<sup>75</sup>. L'argumentation de G. Wilhelm est fondée sur les observations suivantes:

- 1°) ces céréales peuvent être consommées par des personnes ;
- 2°) en fourrage (pour les bœufs, le cas échéant), le terme employé est *zeriku* ;
- 3°) l'expression *ana / ša* GUD.MEŠ qualifie aussi des semences, cet argument valant également à propos du *kalteniwe* qui ne peut désigner de ce fait une préparation.

G. Wilhelm a donc considéré que ces deux expressions désignent une « sorte d'orge, de blé et de blé amidonnier », tout en considérant comme peu probable le rapprochement de ŠE *ša / ana* GUD.MEŠ avec *l'arsuppu* = ŠE EŠTUB (GUD)<sup>76</sup>.

Le terme *ša kalteniwe* est également en rapport avec l'aire de battage dans HSS 13 122 (A26). Ce document constitue un accord d'échange entre deux frères concernant des biens fonciers qu'ils ont reçus en héritage : l'un des transferts concerne les installations à l'intérieur de la grande aire de battage (*minummê ina Š[A<sub>3</sub>]-bi magratti GAL-ti*) qui sont échangées contre l'aire de battage *kalteniwe* (*magratti ša ka<sub>4</sub>-al-ti-ne<sub>2</sub>-we*). T. Richter a considéré qu'on aurait là l'indication d'une aire de battage spécifiquement aménagée pour le traitement des céréales *kalteniwe*<sup>77</sup>.

Du fait que ces deux expressions s'appliquent aussi bien à l'orge qu'au blé ou au blé amidonnier en semences ou comme produit récolté, il faut envisager une caractéristique qui puisse leur être commune. Il peut s'agir de l'aspect (taille, couleur, graines vêtues / nues), d'un mode de mise en culture spécifique (moment de la plantation ou de la récolte, terrain utilisé, type d'irrigation etc...) ou d'un traitement spécifique après récolte. L'expression «céréales des / pour les bœufs» pourraient être en rapport avec l'opération de foulage utilisant ces animaux. Le fait que «l'orge des bœufs» proviennent directement de l'aire de battage comme le montre HSS 16 591 (= AdŠ 115) corrobore cette hypothèse ; *kalteniwe* étant aussi associé à cette installation, le terme pourrait correspondre à un autre procédé de battage (au tribulum ou avec des bâtons)<sup>78</sup>.

---

<sup>73</sup>L. 22 sq. : ŠE.MEŠ *ša* GUD.MEŠ *ša ma-ag-ra-at-ti ša<sup>m</sup>tu<sub>3</sub>-ra-ri-ia ša ma-ah<sub>4</sub>-ru<sub>3</sub>*.

<sup>74</sup>Cf. AdŠ 3 : 190-191 ; Fincke 2000 : 158 n. 79 mentionne cette étude.

<sup>75</sup>*Kalteniwe* est un terme d'origine hourrite selon les dictionnaires, cf. CAD G : 20 a) : une préparation à base de céréales ; sous b) *ana* GUD.MEŠ compris par « pour les bœufs » ; AHW : 427 propose pour *kalteniwe* le sens de « céréale cuite ? ».

<sup>76</sup>Cette céréale documentée à partir de la période présargonique sert pour la consommation humaine mais aussi, comme le montre un texte médio-babylonien, de nourriture pour des canards et des oies ; on en produit également une farine, cf. Powell 1984 : 59. Cet auteur considère cependant qu'elle n'était pas consommée par des gens ordinaires du fait qu'en contexte littéraire, elle est associée au ŠE LUGAL. L'identification à l'engrain a été proposée, de même la possibilité qu'il s'agisse d'une céréale plantée au printemps, dépendant donc des eaux d'inondation pour sa germination. La possibilité d'une orge précoce « early barley » a été aussi envisagée, cf. CAD Š/2 : 262b 2.

<sup>77</sup>Richter 1995 : 76. La transcription d'HSS 13 : 19 est *ga<sub>4</sub>*(= GAR)-*al-ti-ne<sub>2</sub>-we*. La transcription *ka<sub>4</sub>-al-ti-ne<sub>2</sub>-we* se base sur la collation du passage réalisée par G. Wilhelm, cf. n. 37.

<sup>78</sup>Sur ces différents procédés, cf. l'étape 17 de la chaîne opératoire reconstituée par Hillman 1984 : 121-123.

## 4.2 L'orge et les champs *tabrû*

Le terme *tabrû* est essentiellement attesté par la documentation de Nuzi. Il apparaît en relation avec l'orge ŠE<sup>(meš)</sup> (*ša*) *tabrî/ê* ou par rapport à des terrains agricoles : A.ŠA<sub>3</sub>.MEŠ (*ša*) *tabrî/û/ê*<sup>79</sup>. La question de l'orge *ša tabrê* – surtout du point de vue de sa gestion – a été récemment traitée par P. Negri Scafa dans son étude des textes administratifs des pièces C19, C23 et C28 où cette orge est très souvent mentionnée<sup>80</sup>.

Auparavant, E. Cassin a également réalisé une étude très détaillée de ce terme, arrivant à la conclusion que ŠE *tabrê* correspond à de l'orge utilisée comme fourrage : le terme n'apparaît en effet qu'en rapport avec l'orge et le ŠE *kalpurhe* et jamais avec le blé ou le blé amidonnier<sup>81</sup>. E. Cassin faisait valoir le fait que l'orge *tabrê* est distribuée à des attelages de chevaux dans HSS 14 17 (C19) et 79 (C19) et que des chevaux en consomment (KU<sub>2</sub>) d'après HSS 15 268 (C19)<sup>82</sup>. On pourrait d'ailleurs ajouter HSS 14 177 (C19) qui illustre le lien avec l'alimentation des chevaux : ce compte enregistre « 2 ANŠE d'orge provenant de l'orge *ša tabrî* attribués au char de Šimika-atal »<sup>83</sup>. E. Cassin a rapproché ce point de la documentation médio-assyrienne où le *tabrû* sert de fourrage pour les chevaux<sup>84</sup>. Elle a aussi considéré que les champs *tabrû* correspondaient aux terres produisant l'orge destinée au fourrage : « On peut faire l'hypothèse que cette orge à fourrage devait se cultiver dans des champs aptes à cette culture qui exigeait certainement une irrigation plus poussée que celle de l'orge normal »<sup>85</sup>. Le fait qu'un inspecteur des canaux ait été spécifiquement affecté à l'irrigation des champs *tabrû* semble confirmer la remarque d'E. Cassin<sup>86</sup>. On peut ajouter que dans la documentation de Mari, le terme désigne ce qui pousse dans une prairie (U<sub>2</sub>-SAL) et qui est

---

<sup>79</sup>Cf. CAD T : 32.

<sup>80</sup>Negri Scafa 2009 : 450- 456.

<sup>81</sup>Cf. Cassin 1962 : 73-75, et HSS 16 155 (D6) et AO 15549 (Cassin 1962 : 72 n°8), deux documents indiquant les quantités d'orge *kalupurhu* utilisées en semence (*ana* NUMUN) pour (le champ) *tabrû*, respectivement 60 et 100 ANŠE. On ajoutera que le *tabrû* est associé à un orge de type *zara 'e* et *hura 'e* (cf. AHw : 358 sous *hura 'u*), termes qui sont uniquement documentés par trois tablettes de C19 : HSS 14 34, 35 et 36, cf. Negri Scafa 2009 : 453- 454.

<sup>82</sup>La corrélation était également proposée par rapport à des documents comme HSS 14 91 (C19) et HSS 15 121 (D6) où les chevaux ne sont pas mentionnés mais le contexte (déplacement du prince Hut-Tešup en Babylonie pour le premier texte et rôle de *rākib narkabti* pour le second) suggérait que le *tabrû* était destiné à des bêtes de trait et aux chevaux des chars.

<sup>83</sup><sup>1</sup>2 [A]NŠE ŠE.MEŠ <sup>2</sup>iš-<sup>1</sup>tu<sub>4</sub> ŠE.MEŠ<sup>1</sup> *ša tab-ri-i* <sup>3</sup>a-<sup>1</sup>na<sup>1</sup> 1 <sup>1</sup>GÍŠ.GIGI'R-ta-e <sup>4</sup>[ša] ši-mi-ka<sub>4</sub>-a-tal [na]-din. Il s'agit sans doute d'un *rākib narkabti*. Corriger la référence à HSS 16 177 dans Negri Scafa 2009 : 452.

<sup>84</sup>Cf. CAD T : 32). E. Cassin a remis en cause l'interprétation de H. Lewy : « stock/réserve » détenu pour répondre à des situations de crise (cf. Lewy 1959a : 19 n. 4) Le raisonnement était fondé sur deux documents de C19 : HSS 15 233 et HSS 14 17. Le premier texte est un compte de semence d'orge sur deux ans qui récapitule les quantités utilisées d'une année sur l'autre ; le sens de stock de graines n'est donc pas approprié. Le second mentionne de l'« orge ancienne *ša tabrî* ». L'orge ancienne est assez fréquente dans nos textes et représente une réalité indépendante de *tabrû* (cf. ci-dessus § 3.). Le sens d'« orge fourragère » a été accepté par le AHw : 1299b de même que par Fincke 1993 : 429. Le CAD T : 32 considère (1) qu'il s'agit d'« un type de produit » qualifiant de l'orge ou des champs; en (2) sont regroupées les occurrences d'époque néo-assyrienne, cf. notamment l'énumération des dépendances d'une propriété dans ADD 643 r.7 : champs, maisons, aires de battage, vergers, puits et *tab-ri-'u*. A propos de ce document, Postgate 1989 : 143a suggère que le terme pourrait être en relation avec l'élevage d'animaux. Pour Maidman 1994 : 278, note à la ligne 8, le terme reste incompris.

<sup>85</sup>Cassin 1962 : 75.

<sup>86</sup>Cf. EN 9/1 113 (##), une lettre adressée au *gugallu ša atappi u ša tabriu* par les [L]U<sub>2</sub>.MEŠ *ša tabriu*, citée par Fincke 2000 : 157 n. 72.

mangé sur place<sup>87</sup>. Le *tabrû* correspondrait donc aussi bien à de l'herbe coupée pour être mangée fraîche (fourrage vert) qu'à de l'herbe broutée sur le terrain ; on pourrait lui opposer le foin constitué d'herbe fauchée et séchée ŠE.(MEŠ) *zēriku*<sup>88</sup>.

On voit aussi que le fourrage *tabrû* est issu d'une culture et ne résulte pas simplement de la production naturelle d'une terre laissée en jachère. Le palais dispose d'ailleurs de champs pour y faire pousser cette orge destinée au fourrage. Dans JEN 750, un contrat d'adoption foncière, des « champs *tabrê* du palais », voisins de la propriété achetée, sont mentionnés<sup>89</sup>. HSS 16 93 (C19) mentionne un total de 19 ANŠE d'orge du palais *ša tabrê* : une partie est distribuée en semence (ŠE NUMUN : 2 ANŠE 7 BAN<sub>2</sub>) pour être replantée. Le tout provient d'un certain Akawatil qui détient donc pour le palais des stocks d'orge fourragère.

Le rendement de l'orge à fourrage est mentionné dans HSS 14 123 (D6), un relevé des récoltes produites par différents champs : le document mentionne la production de 43 ANŠE pour une superficie de 10 ANŠE de « champ *tabriu* », ce qui donne un rendement qui se situe dans une des moyennes constatées pour l'orge<sup>90</sup>. Selon HSS 15 233 (C19), 26 ANŠE de semence d'orge sont utilisés pour cultiver une superficie de 20 ANŠE de « champ *tabrî* » soit 1 ANŠE 3 BAN<sub>2</sub> par ANŠE de surface<sup>91</sup>.

Plusieurs personnes interviennent dans la gestion de cette orge. Comme Akawatil, Šar-Teššup, l'*emantuhlu* dont l'archive familiale a été trouvée dans ce secteur, dispose lui aussi de cette orge, soit en bien propre, soit pour le compte du palais: il fournit 18 ANŠE de semence à Paite (HSS 16 90, C19). Celui-ci est désigné comme LU<sub>2</sub> *ša tabrê* : on peut penser qu'il a eu un rôle soit dans la production de l'orge fourragère soit comme intermédiaire dans la distribution de ce produit<sup>92</sup>. A plusieurs reprises, on voit aussi le *šākin māti* Hutip-apu intervenir dans la gestion de cette orge:

1°) il opère avec Tumma et Šar-Teššup un prélèvement de 14 ANŠE sur l'orge *ša tabrê* devant suffire à 6 jours de résidence<sup>93</sup> (*a-ši-ib*, cf. HSS 16 108, C19 ; mois *arkapinni* = vi, août / sept.) ;

2°) Hutip-urašše, probablement le prince, lui adresse une lettre afin qu'il donne à Puitae 1 ANŠE de semence *ana tabrî* (HSS 16 98, C19) ;

3°) Le roi lui demande dans une lettre de procurer de l'orge ancienne *ša tabrî* à 4 attelages (*šimittu*) de chevaux (HSS 14 17 C19)<sup>93</sup>.

#### 4.3 L'orge « du métal »

7 comptes du palais concernent des dépenses d'orge « du cuivre », « du bronze » ou « de l'or ». Ces orges « métalliques » ne semblent pas mentionnées ailleurs dans les textes de

---

<sup>87</sup>Cf. FM 2 37 : 27-30 et M. 11560 cité par Durand 1987 : 671 : *ta<sub>3</sub>-ab-ri-im ša GU<sub>4</sub>.HA<sub>2</sub> i-na A.ŠA<sub>3</sub> NP i-ku-lu*. Le CAD T : 10b a rangé ces occurrences sous *tabrû* : « un type de fourrage ». Au vu du sens, il faut réunir ces deux entrées d'autant que *tabrû* est presque toujours écrit avec TAB, signe qui correspond aussi bien à *tab* qu'à *tab*. Durand 1987 : 671, suggère que la forme phonétique est en fait *tabrû* : deux des trois occurrences de Mari s'écrivent en effet avec *ta<sub>3</sub>* (HI).

<sup>88</sup>Cf. CAD Z : 135 sous *zirqu* A. Le AHw : 1520a, le range sous *zēriq/ku* « graines ».

<sup>89</sup>Maidman 1994 : 276, l. 8 : A\*.ŠA<sub>3</sub>\*.MEŠ *tab\*-re-'e ša E<sub>2</sub>-GA[L]-li<sub>3</sub>1\**.

<sup>90</sup>Cf. Zaccagnini 1975 : 187 et 193.

<sup>91</sup>Cf. Zaccagnini 1975 : 182-183 et le tableau p. 194.

<sup>92</sup>Il est associé à Taizi dans ce document et dans deux autres, HSS 15 263 et HSS 16 97, où sont enregistrées les quantités d'orge (ordinaire) dont ils sont redevables (*muṭṭû*). Pour l'étude de ce dossier, cf. Negri Scafa 2009 : 444-445 ; un LU<sub>2</sub> *tabrî* est mentionné de manière anonyme dans HSS 16 98 (C19) ; cf. également ci-dessus, la lettre EN 9/1 113 adressée à l'inspecteur des canaux par les LU<sub>2</sub>.MEŠ *ša tabriu*.

<sup>93</sup>L. 7 est indiquée la quantité par attelage : [... SI]LA<sub>3</sub> TA.A.AN et l. 8 : [... t]a-<sup>r</sup>na<sup>1</sup>-an-di<sub>3</sub>-na-šu-nu

Nuzi ni même dans la documentation cunéiforme en général, mise à part l'équivalence lexicale ŠE.BAR KU<sub>3</sub>.GI = *eṭ-ṭ[e]-tum*<sup>94</sup>.

HSS	cuivre	bronze	or	bénéficiaires	Qt totale	Qt/pers. en SILA <sub>3</sub>
13 159	ŠE.MEŠ <i>ša</i> URUDU*			équipe de tisserands <sup>95</sup>	[...AN]ŠE	
13 43 mois ii	ŠE <i>ša</i> <sup>r</sup> x* <sup>1</sup>			fil du roi ( <i>nadnū</i> )	2 BAN <sub>2</sub>	
13 104 mois ii	ŠE.MEŠ <i>ša</i> URUDU.MEŠ			1 fille du roi <i>5 esirtu</i> ( <i>ša mahrū</i> )	3 BAN <sub>2</sub>	8 ; 4 ; 2,5
14 535	<i>iš-tu</i> ŠE.MEŠ <i>ša</i> URUDU <sup>1</sup> <i>ašar Aham-ay-amši</i> <i>ša ilqū</i>			4 femmes du lin 33 femmes et hommes	41 SILA <sub>3</sub>	2 ; 1
14 212	ŠE.MEŠ <i>ša</i> URUDU			« petits » ; Nuhunazi (...) <i>ilqe</i>	5 BAN <sub>2</sub>	
13 80		<i>iš-tu</i> [Š]E.MEŠ <i>ša</i> ZABAR		« petits » du palais ( <i>nadnū</i> )	5 BAN <sub>2</sub>	
13 168			ŠE.MEŠ <i>ša</i> KU <sub>3</sub> .GI.MEŠ	MUNUS ( <i>esirtu</i> ) ( <i>nadnū</i> )	1 ANŠE 1 (PI) 3 BAN <sub>2</sub>	16 ; 4

Ces tablettes proviennent toutes de R76. Mais cette information n'est pas par elle-même signifiante : cette pièce a livré beaucoup d'autres comptes concernant les céréales (cf. chap. 1, annexe § 1.1).

L'orge « du cuivre » est enregistrée dans quatre comptes. HSS 13 43 mentionne peut-être aussi cette orge : le signe est certes très abîmé mais les traces conviendraient à URUDU ; de même la séquence ŠE *ša* suggère cette hypothèse. L'orge « du bronze » et l'orge « de l'or » ne sont par contre mentionnées qu'une seule fois. Le métal est marqué au singulier (URUDU, ZABAR) ou au pluriel (URUDU.MEŠ, KU<sub>3</sub>.GI.MEŠ).

Les bénéficiaires peuvent être : du personnel (femmes et hommes) qualifié (femmes du lin) ; des personnes de la famille royale (la fille du roi ; les fils du roi ?). Figurent

<sup>94</sup>Cf. Hh XII 345, cité dans CAD U : 349b.

<sup>95</sup>Dans ce texte, la quantité d'orge « du cuivre » ne correspond pas au total des rations distribuées : il est possible que la dépense d'orge « du cuivre » ne concerne pas l'équipe de tisserands.

également les épouses secondaires : deux d'entre elles, Pisuni et Tiye, bénéficient de deux orges « du métal » : l'orge « du cuivre » (HSS 13 104) et l'orge « de l'or » (HSS 13 168) pour un même montant à chaque fois (4 SILA<sub>3</sub>). On a également de très jeunes enfants : les « petits » reçoivent deux types d'orge « métallique » (cuivre et bronze), dans les deux cas aussi en quantité égale (5 BAN<sub>2</sub>). On remarquera que HSS 14 212, scellé par la nourrice Nuhunazi, peut être mis en rapport avec HSS 14 169 (R76) : cette nourrice reçoit avec deux autres femmes, pour les « petits », au mois d'*attanašwe* (vii : sept./oct), 1(PI) d'orge mais il s'agit, dans ce cas, d'orge « ordinaire ». Il est important aussi de noter que les 16 SILA<sub>3</sub> d'orge « de l'or » attribués aux épouses secondaires dans HSS 13 168 constituent un montant de rations courant en orge ordinaire<sup>96</sup>.

Comment comprendre ces expressions ? L'interprétation de ŠE comme mesure pondérale du « grain », utilisée pour peser l'argent mais aussi d'autres métaux (or, cuivre ou fer), doit être écartée<sup>97</sup>. Devant l'indication ŠE « du métal » se trouve une quantité correspondant à une mesure de capacité. Un rapprochement avec d'autres plantes « métalliques » en l'occurrence les « plantes d'or » (U<sub>2</sub>.HI.A KU<sub>3</sub>.GI) est exclu : l'expression désigne en fait des plantes utilisées en fumigation<sup>98</sup>. P. Negri Scafa a suggéré, tout en soulignant que le sens restait obscur, que la relation au métal pouvait avoir deux significations : soit une référence indirecte au contenant dans lequel était conservé l'orge, soit un usage spécifique (cultuel ou apotropaïque) notamment parce que les bénéficiaires sont parfois des bébés<sup>99</sup>. On voit cependant que le groupe des bénéficiaires ne se limite pas aux bébés : il comprend des adultes de différentes conditions et donc pas nécessairement des personnes fragiles. On pourrait aussi envisager l'idée que ces orges « métalliques » constituent une sorte de remède mais rien ne suggère que les bénéficiaires soient des personnes malades. Un usage alimentaire semble donc plus plausible, d'autant que le niveau des rations est comparable à celui de l'orge ordinaire. L'idée d'un contenant, vraisemblable à la rigueur pour le bronze ou le cuivre – quoique l'argile soit certainement la matière la plus courante pour ce type d'usage – est difficile à tenir concernant l'or : pourquoi utiliser un métal si précieux comme récipient – en l'occurrence d'une capacité de 128 l.! – surtout si l'on convient que les orges « métalliques » sont utilisées pour l'alimentation. On ne comprend pas bien non plus pourquoi il aurait été nécessaire de préciser la matière du contenant pour une distribution.

La solution la plus simple serait d'envisager que l'indication du métal désigne une variété d'orge ou bien un aspect particulier comme sa couleur par exemple : ce que suggère le fait que dans les listes de distributions, l'expression orge « du métal » apparaît au niveau du décompte final alors que dans le détail des attributions, il est question d'orge sans autre précision (cf. HSS 13 104 et 168).

On proposera cependant deux autres interprétations :

1°) le métal pourrait faire allusion à une unité de mesure. Cette possibilité est suggérée par HSS 16 119 (C19) qui enregistre des quantités de blé et de blé amidonnier selon (*ina*) le « *sūtu* du cuivre (URUDU.MEŠ) » d'Al-ilāni : l'orge « du cuivre » serait une façon abrégée de désigner le recours à ce type de mesure. Mais l'hypothèse semble peu vraisemblable s'agissant de l'orge « de l'or ».

2°) L'expression orge « du métal » pourrait être comprise comme signifiant : « orge (achetée avec) du cuivre / du bronze / de l'or ». L'or est ainsi utilisé comme moyen de

<sup>96</sup>Sur ce point cf. Chap. 6 § 4.4 et § 4.8.1.

<sup>97</sup>Pour le « grain » comme mesure pondérale, cf. CAD Š/2 : 354 2) et CAD U : 355-356 3a.

<sup>98</sup>Cf. Herréro 1984 : 109. KU<sub>3</sub>.GI est une façon cryptée d'écrire *qu<sub>5</sub>-tar(u)<sub>5</sub>*, cf. Reiner 1957-1958 : 394.

<sup>99</sup>Cf. Negri Scafa 2009a : 312-313.

paiement pour effectuer des achats d'orge comme le montrent deux documents de l'archive de Pašši-Tilla<sup>100</sup>.

D'autres pièces comptables témoignent de dépenses de bronze et d'étain en rapport avec les rations<sup>101</sup>. HSS 13 493 (R76) est tout à fait intéressant à cet égard. Ce document est une liste d'hommes – pour la plupart au service du palais – qui se voient confier chacun « 5 mines de bronze du palais » (*ana ŠU nadānu*) et qui doivent apporter 5 BAN<sub>2</sub> d'orge (*u<sub>3</sub> 5 BAN<sub>2</sub> ubbala*). Pour deux d'entre eux, Hupita et Urhi-Teššup, le document enregistrant la réception, par le palais, de leur livraison, nous est parvenu<sup>102</sup>. On remarque que l'orge « du cuivre » pour les rations, dans HSS 14 535, est fournie par Aham-ay-amšî, présent dans la liste HSS 13 493. On peut penser qu'Aham-ay-amšî a été chargé, en une autre occasion, d'acquiescer de l'orge réglée cette fois avec du cuivre. L'indication « pris de l'orge du cuivre » dans HSS 14 535 suggère la tenue d'une comptabilité spécifique à l'orge achetée qui aurait pu être dénommée selon le métal qui aurait été utilisée pour son acquisition.

---

<sup>100</sup>Cf. Lion 2001 : 110-115 n°14 (= HSS 16 231) et 15 (HSS 19 126) ainsi que le commentaire p. 29.

<sup>101</sup>Cf. Chap. 6 § 5.

<sup>102</sup>HSS 13 207, R76.

## CHAPITRE 3

### Les livraisons d'orge, de gruau et de malt

#### 1. Les bordereaux de déchargement

Textes du dossier (\* = tablette collationnée)

Orge : HSS 13 207\* ; HSS 14 201\* (= 633), 233\* (= 580), 579\* et HSS 16 37\*.

Gruau : HSS 13 81\*, 102\* ; HSS 14 75\*, 202\* (= 611), et 206.

Malt : HSS 13 197\* ; HSS 14 192\*, 194\* (= 512) et 195\*.

Tableaux 1 (orge), 2 (gruau) et 3 (malt).

14 documents enregistrent des transports d'orge, de gruau et de malt. Les informations portées sur ces tablettes indiquent la quantité du produit et la localité qui lui est associée (« de la ville NG ») ainsi que le nom du transporteur (sujet du verbe *abālu*). En principe, on trouve une empreinte de sceau avec une suscription au nom du transporteur. La formule la plus courante est la suivante : « Qt du produit de la ville de NG, NP a apporté. Sceau de NP »<sup>1</sup>.

Le mois n'est pas précisé, sauf dans HSS 14 75 et 194 qui indiquent que l'opération a eu lieu « après le mois *šintunni* (vii) ». Il arrive qu'un bordereau soit émis pour deux transports<sup>2</sup>. En règle générale, chaque enregistrement de transport est associé à un produit<sup>3</sup>.

#### 1.1 Disposition du texte, forme des tablettes et scellement

Les tablettes sont en général plus petites que celles des récapitulatifs de livraison (cf. ci-dessous, §2.1) : les dimensions sont parfois très réduites pour certaines<sup>4</sup>. Le format adopté est carré<sup>5</sup> ou légèrement rectangulaire<sup>6</sup>. Dans ce cas, l'écriture suit le long côté (format en large). Le texte est disposé sur la face, la suscription et le déroulement du sceau se trouvent sur le revers<sup>7</sup>. L'enregistrement peut légèrement déborder sur le revers dans le cas où le texte est un plus long (transport impliquant plusieurs produits ou localités)<sup>8</sup>. Dans trois cas, il ne semble pas y avoir de scellement. Pour HSS 13 207 et HSS 16 37, qui impliquent chacun deux transporteurs, la collation n'a pas permis de repérer d'empreinte dans les parties vides où l'espace était pourtant suffisant pour le déroulement de leur sceau. La tablette HSS 14 206, absente du musée, n'a pas été collationnée, mais la présence d'une empreinte n'est en tout cas pas indiquée sur la copie.

#### 1.2 Un transport : dans quelle direction ?

Le sens d'acheminement du produit est évident dans HSS 16 37 (tableau 1, p. 38) : l'orge a été transportée « depuis le pays de Nullu ». Dans les autres cas, la formule « (produit)

---

<sup>1</sup>« Quantité du produit *ša* <sup>u<sub>3</sub></sup>NG (*u<sub>3</sub>*) <sup>m</sup>NP *ubila* NA<sub>4</sub> NP », cf. HSS 13 81 et 102 ; HSS 14 192, 194, 202, 206, 233 = 580 et 579 ainsi que HSS 16 37.

<sup>2</sup>HSS 13 207 et HSS 16 37.

<sup>3</sup>Sauf HSS 14 75 : gruau / malt et HSS 14 201 : orge / malt.

<sup>4</sup>HSS 13 102 et HSS 14 75, 194, 195 et 206 : en moyenne de 20 x 20 mm.

<sup>5</sup>HSS 14 192, 202, 207, 579 et HSS 16 37.

<sup>6</sup>HSS 13 81, 102 et 197 ; HSS 14 75, 194, 195, 201, 206 et 233.

<sup>7</sup>HSS 13 81 et 102 ; HSS 14 192, 194, 195, 201, 202, 233 et 579.

<sup>8</sup>HSS 13 197 et HSS 14 75.

de la ville NG » n'indique pas par elle-même la direction dans laquelle le produit est acheminé. Deux possibilités sont envisageables :

- hypothèse 1 : de Nuzi vers la ville NG, le document est établi au départ du transporteur. On aurait affaire à des bons de sortie, authentifiés par le sceau du transporteur qui a en charge la responsabilité de l'acheminement. C'est peu probable car l'opération n'ayant pas eu lieu, le verbe devrait être à l'inaccompli.

- hypothèse 2 : de NG vers Nuzi. C'est l'interprétation qu'il faut retenir. On constate le recours systématique au ventif (*ubila*) qui indique comme direction le lieu où la tablette a été rédigée, très probablement Nuzi<sup>9</sup>. La comparaison entre HSS 13 207 (tableau 1) et HSS 13 493 (R76) le confirme: dans HSS 13 493, Urhi-Teššup et Hupita font partie d'un groupe de « serviteurs du palais » qui reçoivent chacun 5 mines de bronze fournies par le palais pour apporter 5 BAN<sub>2</sub> d'orge (*abālu* à l'inaccompli avec ventif : *ubbala*)<sup>10</sup>. HSS 13 207 enregistrerait donc leur livraison.

Comment expliquer le fait que le reçu soit scellé par le transporteur ? On peut envisager que le reçu est rédigé au retour de mission et vaut quitus pour le transporteur. Toutefois ces reçus devraient plutôt se trouver en la possession du convoyeur et scellés par un fonctionnaire du palais. La seule explication est qu'à réception du produit - peut-être au moment où la marchandise est déchargée - l'administration produit un reçu certifié par le sceau du transporteur qu'elle garde pour l'utiliser dans l'établissement des récapitulatifs de livraison (cf. ci-dessous 2.5)

### 1.3 Les localités de provenance

Deux convois proviennent du pays de Nullu, sur les contreforts du Zagros, à l'est d'Arraphe (HSS 16 37). Deux autres livraisons d'orge sont également enregistrées venant de Kumri, une localité importante, située à proximité du *dimtu* Kizzuk, au nord-ouest de Nuzi (HSS 14 233 et 579). Dans le voisinage de ce *dimtu* se trouve également Kuluttu, uniquement attestée dans le présent dossier : la ville fournit du gruau (HSS 13 81). Les autres localités qui envoient du malt et du gruau sont assez peu connues : Dūrī-appiwe, Uri-rabû, Uri-šehru et Tukkiniwe par exemple n'apparaissent que dans ce dossier. Awinni est également peu attestée mais il semble que l'on peut la localiser plutôt au sud de Nuzi.

Malgré cette information très fragmentaire, on constate que ces transports proviennent d'au moins trois régions différentes du nord, du sud et de l'est du royaume<sup>11</sup>.

### 1.4 Les quantités

Pour l'orge (tableau 1, p. 38), l'écart entre les quantités livrées est très important mais se resserre cependant si l'on ne tient pas compte des livraisons en provenance de Kumri où les quantités en jeu dépassent très largement celles des autres convois.

Pour le grau (tableau 2, p. 38), le rapport entre la plus petite et la plus grande quantité livrée est de 1:2,3 (136 / 320) et de 1:4 (80 / 240) s'agissant du malt (tableau 3, p. 38). Pour le malt, on constate que les montants livrés correspondent à des quantités de référence : trois villes fournissent 80 SILA<sub>3</sub> (Dūrī-appiwe, Tukkiniwe et Šēp-Addad) et deux autres 240 SILA<sub>3</sub> (Uri-šehru et Barbi). Pour Barbi, ce montant correspond à 1/3 du quota de livraison qui lui est imparti (cf. HSS 14 190, ci-dessous § 2.6).

---

<sup>9</sup>Le mouvement inverse d'envoi vers une autre localité est enregistré sans ventif (*ubil*) cf. par exemple dans EN 9/1 335 (M79), un reçu concernant des flèches.

<sup>10</sup>Sur leur identification en tant que « serviteurs du palais », cf. le commentaire à HSS 13 493 ; dans ce texte, le singulier *ubbala* est utilisé par rapport au premier individu de la liste ; le scribe a ensuite recours à KI.MIN.

<sup>11</sup>Sur les localités mentionnées dans ce dossier, se reporter aux références de Fincke 1993 et Müller 1994, citées dans les commentaires des textes du dossier et en particulier HSS 14 207.

## 1.5 L'organisation des convois et les transporteurs

Quand un bon de déchargement est émis pour deux transports, cela reflète peut-être la situation de convois qui arrivent en même temps ou qui ont fait route ensemble<sup>12</sup>. L'enregistrement de deux produits dans le même bon est assez rare. On pourrait en déduire que les convois en principe ne circulent qu'avec un seul produit<sup>13</sup>.

Certains des convoyeurs ne sont pas connus par ailleurs dans la documentation de Nuzi : Ithit-erwe n'est documenté que dans ce groupe de textes de même qu'Ar-šahala fils de Tarriku. Urhi-Teššup et Hupita appartiennent probablement au personnel du palais (cf. ci-dessus 1.2 à propos de HSS 13 493). Ce pourrait être le cas aussi de Herzu. La seule autre attestation de ce nom est fournie par HSS 13 49 (R76) : Herzu fait partie d'une équipe agricole (« charrue ») du palais. Ninua-atal fils de Halulaia, qui livre de l'orge en provenance du pays de Nullu, a des liens avec le palais. On peut en effet l'identifier à l'agent commercial qui figure dans le rôle de rationnaires HSS 14 593 (R76) et au Ninu-atal qui se rend au pays de Nullu avec du cuivre et de l'étain du palais<sup>14</sup>. Une partie des convoyeurs relève donc du personnel du palais. On peut envisager que ce soit aussi le cas d'autres individus transporteurs. Tupkia, qui apporte du malt et du gruau en provenance d'Uri-rabû (HSS 14 75), est peut-être le régisseur *iššakku* à qui est remis du blé dans HSS 13 155 (#) : il livrerait ainsi les productions du domaine dont il a la charge. Šekar-Tilla, transportant à deux reprises de l'orge de Kumri, pourrait être le fils d'Enna-mati à qui sont confiées 2000 flèches du palais dans HSS 13 74 (R79) : il aurait été affecté à des missions de transport de différents produits pour le compte du palais<sup>15</sup>.

Akip-šenni fils de Kelia effectue également deux transports mais de deux produits différents (HSS 13 197 et HSS 14 201). D'après HSS 13 197, il est originaire de Dūrī-appiwe, l'une des localités d'où provient le convoi dont il a la responsabilité et d'où provient l'orge dans HSS 14 201. Ce convoi implique deux autres localités : Tukkiniwe et Šep-Addad. Elles pourraient être proches ou situées sur un même axe routier menant à Nuzi. Akip-šenni fils de Kelia aurait ainsi collecté, dans le même convoi, le malt fourni par ces différentes localités.

## 1.6 La localisation des bordereaux de déchargement dans le palais

6 tablettes ont été trouvées dans la pièce R76. Deux autres apparaissent isolées par rapport à cet ensemble : HSS 14 194 provient de M89 et HSS 14 195 de L2. Ces deux pièces n'ont pas fourni d'autres tablettes concernant la gestion de céréales<sup>16</sup>.

W. Mayer a intégré à ce groupe de textes 6 documents dont la provenance n'est pas connue mais qui par leur contenu et leur formulaire font série avec les tablettes du palais<sup>17</sup>. On pourrait avoir une hésitation quant à HSS 14 233 et 579 car elles sortent du lot par la quantité d'orge en jeu. De plus, l'opérateur Šekar-Tilla pourrait être aussi documenté dans HSS 16 82, un transfert d'orge de D6. Toutefois, cette hypothèse est peu probable compte tenu de leur numéro SMN qui n'appartient pas à la série des tablettes de cette pièce, ni de sa voisine D3. Un rattachement de l'ensemble de ce lot sans provenance indiquée à R76 apparaît probable et ne pose pas de problème du point de vue des numéros d'inventaire. Une indication

---

<sup>12</sup>HSS 13 207 et en particulier HSS 16 37 où les deux convois proviennent du pays de Nullu.

<sup>13</sup>HSS 14 75 : gruau / malt et HSS 14 201 : orge / malt.

<sup>14</sup>Cf. la discussion sous HSS 13 172.

<sup>15</sup>Cf. le commentaire à HSS 14 233.

<sup>16</sup>Une erreur d'enregistrement ou un déplacement dans l'antiquité est peut-être de ce fait envisageable ; leur numéro SMN est en tout cas dans la tranche des tablettes de R76. Les numéros des tablettes de R76 vont de 4 à 1700 ; cependant, la plupart des tablettes (une centaine environ) ont un numéro inférieur à 1000.

<sup>17</sup>HSS 13 197 ; HSS 14 75, 192, 206, 233 et 579.

allant dans ce sens est fournie par la mention d'Akip-šenni fils de Keliya qui intervient dans HSS 14 201, une tablette de R76, et dans HSS 13 197, de provenance inconnue.

Tableau 1 : bordereau de déchargement concernant l'orge

<b>orge</b> <i>ubila</i>	Qt en SILA <sub>3</sub>	localité (ša NG)	transporteur	pièce	format	sceau
13 207 (SMN 207)	40 32 <sup>2</sup> /40 <sup>2</sup>		- Urhi-Teššup - Hupita	R76	carré	Ø
14 201 (SMN 633)	344 (200 malt)	Dūrī-appiwe	Akip-šenni f. de Keliya	R76	large	transporteur
14 233 (SMN 580)	704	Kumri	Šekar-Tilla	#	large	transporteur
14 579 (SMN 579)	2320	Kumri	Šekar-Tilla	#	carré	transporteur
16 37 (SMN 981)	360  80	(ištu) Nullaiu	-Ninua-atal f. de Halulaia - Hašin-amar f. de Auturta	R76	carré	Ø

Tableau 2 : bordereau de déchargement concernant le gruau

<b>gruau</b> <i>ubila</i>	Qt en SILA <sub>3</sub>	localité (ša NG)	Opérateur	pièce	format	sceau
13 81 (SMN 81)	304	Kuluttu	Ehlia	R76	large	transporteur
13 102 (SMN 102)	240	Zarimena	Ar-šahala f. de Tarriku	R76	large	transporteur
14 75 (SMN 1143)	136 (144 malt)	Uri-rabû	Tupkia	#	large	transporteur
14 202 (SMN 611)	[x]	Sîn-išmânniwe	Zil-Teššup f. d'Azimbia	R76	carré	transporteur
14 206 (SMN 971)	320	Awinni	Nanip-ukur	#	large	Ø

Tableau 3 : bordereau de déchargement concernant le malt

malt <i>ubila</i>	Qt en SILA <sub>3</sub>	localité (ša NG)	Opérateur	pièce	format	sceau
13 197 (SMN 197)	80 80 80	Tukkiniwe Šēp-Adad Dūrī-appiwe	Akip-šenni f. de Kelia	#	large	transporteur
14 75 (SMN 1143)	144 (136 gruau)	Uri-rabû	Tupkia	#	large	transporteur
14 194 (SMN 1040)	320	Šuntarakwe	Herzu	M89	large	transporteur
14 195 (SMN 810)	240	Uri-šehru	Akipta-šenni	L2	large	transporteur
14 192 (SMN 512)	240	Barbiwe	Ithit-irwe	#	carré	transporteur
14 201 (SMN 633)	200 (344 orge)	Dūrī-appiwe	Akip-šenni f. de Kelia	R76	large	transporteur

## 2. Les enregistrements de livraisons d'orge, de gruau et de malt

Textes du dossier

Orge : HSS 16 205\*.

Gruau : HSS 14 199, 203\*, 204, 205, 207, 208B, 210\* et 211\* ; HSS 15 77\* ; HSS 16 413\*.

Malt : HSS 13 87\*, 111\* et 432\* ; HSS 14 188, 191\* (= 610).

Tableaux 4 à 6.

Les 16 documents qui constituent ce dossier concernent chacun une série de livraisons caractérisées par le verbe *mahāru*. Le mois n'y est pas indiqué, comme dans les bordereaux de déchargement. Chaque récapitulatif ne traite que d'un seul produit : dix se rapportent au gruau, cinq au malt et un à l'orge. Le même type d'enregistrement devait exister aussi pour tous les produits entrants. Mais cette documentation ne nous est parvenue que très partiellement<sup>18</sup>. L'orge est à l'évidence sous représentée dans ce dossier.

### 2.1 Disposition du texte et forme des tablettes

Les tablettes sont presque toutes carrées (en moyenne 46 x 46 mm). Trois sortent du lot : ce sont les grands récapitulatifs concernant le gruau (HSS 14 204 et 207) et l'orge (HSS 16 205). Pour les deux premières, « la mise en page » du texte est en long et en large pour le troisième.

<sup>18</sup>Cf. HSS 13 37 et HSS 14 208A, deux tablettes de L14 qui concernent la livraison (*ša mahrū*) d'*uhhultu*, une plante qui sert à fabriquer de la soude, cf. CAD U : 48 et AHw : 1404b. Ces documents sont de format carré et ont presque la même dimension, respectivement 41 x 43 x 17 mm et 43 x 42 x 19 mm. La quantité d'*uhhultu* est de 10 ANŠE dans les deux tablettes. HSS 13 37 qui n'est pas scellé, précise le nom de la personne ayant effectué la livraison : Šimika-atal de Dūr-ubla. HSS 14 208A, qui est par contre scellé, indique que le produit a été fourni par Dūr-ubla. La probabilité qu'il s'agisse du même opérateur est assez élevée.

Le revers est souvent anépigraphé<sup>19</sup>. Mais parfois l'énumération des localités continue au revers<sup>20</sup>. Sur cette partie de la tablette, lorsqu'elle est inscrite, sont indiqués : le verbe<sup>21</sup> ; le total<sup>22</sup>; le sceau y est déroulé<sup>23</sup>.

Pour les récapitulatifs concernant le gruau où le nombre de localités est parfois important, la rédaction est souvent simplifiée. Le scribe utilise KI.MIN pour le produit et n'écrit qu'une seule fois le verbe<sup>24</sup>. Dans certains cas, le scribe écrit de façon plus développée: dans HSS 14 205, le produit et le verbe sont répétés pour chaque localité. HSS 15 77 et HSS 14 211 sont des cas intermédiaires : l'une de ces deux informations seulement est répétée.

Un espace vide est parfois laissé en début de ligne devant le verbe<sup>25</sup> ou devant le nom de la personne qui a fourni le produit<sup>26</sup>. Le trait est parfois utilisé pour mettre en évidence une partie du document : à la fin de l'énumération ; avant la dernière localité ; à la fin du document ; après le verbe ; avant le total ; et dans un cas pour indiquer la localité associée à la plus grande quantité d'orge<sup>27</sup>.

## 2.2 Les enregistrements de livraisons de gruau et d'orge (tableau 4, p. 44)

Le nombre de localités est très variable<sup>28</sup>. Les petits récapitulatifs mentionnent de 2 à 4 localités<sup>29</sup>. D'autres, plus longs en comptent de 6 à 10<sup>30</sup>. HSS 14 207 se distingue par une liste de plus de 20 localités.

Les tablettes ne portent pas de sceau sauf : HSS 14 199, 208B et HSS 16 413. Dans HSS 14 199 et 208B, le total des quantités est aussi indiqué. Cela suggère que l'on a affaire à des comptes clôturés qui sont visés par la personne qui a eu la responsabilité de leur établissement. On ne peut en être tout à fait certain cependant : HSS 14 204 présente un total mais ne porte apparemment pas d'empreinte<sup>31</sup>. La procédure pourrait ne pas avoir été appliquée de façon systématique. Quant à HSS 16 413, l'empreinte du sceau, sur la face, est, cette fois, associée à une suscription qui permet d'identifier la personne qui a procédé au scellement comme étant Zil-Teia. Müller 1994 : 155 a suggéré que cet individu soit le

---

<sup>19</sup>Gruau : HSS 14 203, 205 et 210 ainsi que HSS 16 413 ; malt : HSS 13 432 et HSS 14 188.

<sup>20</sup>Gruau : HSS 14 207 et 211.

<sup>21</sup>Gruau : HSS 14 199, 204 et 211 ; orge : HSS 16 205

<sup>22</sup>Gruau : HSS 14 199 et 204.

<sup>23</sup>Gruau : HSS 14 199 et 208B ; malt : HSS 13 87 et 111 et HSS 14 191.

<sup>24</sup>HSS 14 199, 204, 208B et 210.

<sup>25</sup>Gruau : HSS 14 205, 208B et 211.

<sup>26</sup>Gruau : HSS 14 199.

<sup>27</sup>Sur l'usage du trait et de l'espace vide dans la mise en page du texte, cf. également chap. 1 § 4.

<sup>28</sup>HSS 16 413 est le seul document qui n'en mentionne pas. HSS 14 199 indique la localité et le nom de la personne qui a probablement fourni le gruau : Arteia, qui est aussi cité comme fournisseur dans HSS 14 203.

<sup>29</sup>HSS 14 199, 205, 210 et 211 ainsi que HSS 15 77.

<sup>30</sup>HSS 14 204 et 208B ainsi que HSS 16 205.

<sup>31</sup>L'empreinte était peut-être très effacée et n'aurait pas été repérée par E. R. Lacheman. La tablette renvoyée en Iraq n'a pas pu être collationnée.

transporteur de gruau Zil-Teššup fils d'Azimbia qui scelle le bon de déchargement HSS 14 202<sup>32</sup>.

Cinq récapitulatifs proviennent de L14<sup>33</sup>, trois de R76<sup>34</sup>. Trois autres sont de provenance inconnue. Pour HSS 16 413 (SMN 1426) et HSS 16 205 (SMN 1551), on peut peut-être suggérer comme origine R76 car leur numéro d'inventaire ne se situe pas dans la tranche des numéros d'inventaire des tablettes de L14<sup>35</sup>. Celui de HSS 14 207, SMN 668, convient par contre à l'une ou l'autre de ces deux pièces.

On ne voit pas de raisons particulières qui expliquerait la répartition de ces documents entre L14 et R76. Ainsi, des trois tablettes à total, HSS 14 204 et 208B proviennent de R76 et HSS 14 199 de L14. On pourrait envisager que les grands récapitulatifs se trouvent plutôt en R76 (HSS 14 204, 208B et peut-être HSS 16 205). Cependant, la provenance de HSS 14 207 ne pouvant être établie, cette hypothèse reste incertaine.

### 2.3 Les enregistrements de livraisons de malt (tableau 5, p. 45)

Les livraisons sont effectuées par des personnes qui sont probablement des fabricants de malt<sup>36</sup>. HSS 13 432 et HSS 14 191 enregistrent une livraison fournie par une localité. Les récapitulatifs regroupant un ensemble de localités sont absents de ce groupe de textes

3 des 5 tablettes sont scellées<sup>37</sup>. Les empreintes ne sont pas associées à une suscription. Il est difficile de dire par qui le document est visé : le fournisseur (le cas échéant au nom du groupe) ou bien l'autorité qui a réceptionné le produit. Cette solution semble plus probable car elle conviendrait mieux à HSS 14 191 où l'origine du malt est une ville et non des personnes.

Contrairement aux bons de déchargement dont une partie au moins provient de R76, les enregistrements concernant les livraisons de malt ont tous été trouvés dans la pièce L14<sup>38</sup>. R76 a fourni HSS 14 188, une balance des comptes concernant les livraisons des « malteurs » et les quantités qui leur restent à produire. On pourrait proposer l'hypothèse selon laquelle les documents relatifs à la comptabilité générale étaient conservés en R76. Mais c'est peu probable : HSS 13 111, qui provient de L14, est probablement aussi un document de synthèse car des quantités très importantes y sont enregistrées.

### 2.4 Les localités (tableau 6, p. 45)

On compte une cinquantaine de localités mais seulement deux pour le malt et beaucoup plus pour l'orge et le gruau. Là aussi, bon nombre d'entre elles ne sont attestés que dans le présent dossier (Alkera, Arik-kanari, Arn-urhe, Hawurniwe, Ištaraššewe, Kūbeia, Kuzzariwe, Niwiya, Sinišamanni, Šamaš-šarri, Šēp-Adad, Šū-ili, Šukri-Tešup, Tultulliwe, Wapiti, Zalliwahri). D'autres apparaissent ailleurs, mais rarement : Barbi, Apil-Sîn, Bēl-

---

<sup>32</sup>Les empreintes figurant sur HSS 16 413 et HSS 14 202 sont distinctes. Cela n'indique pas nécessairement que l'on a affaire à deux individus différents : Zil-Teia a pu changer de sceau ou en emprunter un.

<sup>33</sup>HSS 14 199, 203, 205, 210 et 211.

<sup>34</sup>HSS 14 204, 208B et HSS 15 77.

<sup>35</sup>Hypothèse envisagée par Fincke 2000 : 160 pour HSS 16 205. La pièce L14 a livré 29 documents dont les numéros d'inventaire vont de 2 à 1177.

<sup>36</sup>Cf. discussion sous HSS 14 188.

<sup>37</sup>La collation de HSS 13 432 n'a pas permis de détecter d'empreinte de sceau ; au vu des autres tablettes du malt, un nouvel examen permettrait peut-être de la repérer ; HSS 14 188 absente du musée n'a pas pu être collationnée. E. R. Lacheman n'indique pas la présence d'une empreinte sur la copie.

<sup>38</sup>HSS 13 87, 111 et 432 ; HSS 14 191. HSS 13 432 est enregistrée dans le catalogue HSS comme provenant d'A23 mais il s'agit probablement d'une erreur, cf. le commentaire du texte.

ahhē(šu). On ne sait pas où les situer<sup>39</sup>. Seules quelques autres villes peuvent être localisées avec plus de précision<sup>40</sup> :

- Ašuri (HSS 15 77), comme Kuluttu (HSS 13 81 et HSS 14 210), est située à proximité du *dimtu* de Kizzuk<sup>41</sup>.

- Kūbeia (HSS 14 191, 207 et 208B), si elle est identique au *dimtu* du même nom, serait à situer au sud de Nuzi<sup>42</sup>.

- Šību (HSS 14 204, 207, 208B) devrait se trouver dans la région de Zizza, donc au nord de Nuzi<sup>43</sup>.

- Tur-šenni (HSS 14 204 et 207), dans la mesure où il faudrait la rattacher au *dimtu* du même nom, se trouverait dans la région d'Unap-šewe<sup>44</sup>, une ville importante à l'ouest de Nuzi.

Comment est organisé le regroupement des localités dans les récapitulatifs ? L'hypothèse la plus simple serait de dire qu'elles relèvent d'une même zone géographique. Toutefois, on voit bien avec HSS 14 208B qui mentionne Kūbeia (sud de Nuzi) et Šību (au nord) que ce n'est pas le cas, comme l'avait déjà indiqué G. W. Müller<sup>45</sup>. Cet auteur a considéré que si la plupart des villes ne sont pas ou peu attestées, c'est parce qu'elles se trouveraient à la périphérie du pays.

## 2.5 Les quantités

Certaines localités fournissent plusieurs produits : Kūbeia (gruau dans HSS 14 207 et 208B ; malt dans HSS 14 191) ; Šū-ili (malt dans HSS 13 432; gruau dans HSS 14 199, 205 et 207)<sup>46</sup>.

6 localités sont mentionnées dans les bons de déchargement et dans les récapitulatifs de livraison : Awinni, Barbi, Dūrī-appiwe, Kuluttu, Sin-išmānni et Šēp-Adad. Pour Awinni et Kuluttu, il s'agit du même produit. La quantité dans le bon de déchargement et celle enregistrée dans les récapitulatifs sont du même ordre de grandeur : cela indique que chaque entrée des récapitulatifs correspond bien à une livraison :

gruau	bon de déchargement <i>ubila</i>	récapitulatif de livraison <i>ša mahrū</i>
Kuluttu	304 (HSS 13 81)	320 (HSS 14 210)
Awinnina	320 (HSS 14 206)	320 (HSS 14 211)

Pour le gruau, on peut parler de zones qui fournissent régulièrement l'approvisionnement de ce produit. En effet 11 localités sont présentes dans au moins deux récapitulatifs, dont 10 dans HSS 14 207 (tableau 6). On peut penser qu'un document de ce type compile les données figurant dans les registres intermédiaires, eux-mêmes élaborés

<sup>39</sup>Cf. commentaire à HSS 14 207, pour le détail des données relatives à la plupart de ces localités.

<sup>40</sup> Le point sur cette question est aussi présenté par Fincke 2000 : 164

<sup>41</sup>Müller 1994 : 33 et 213.

<sup>42</sup>Müller 1994 : 213.

<sup>43</sup>Fincke 1993 : 297 et Müller 1994 : 100.

<sup>44</sup>Fincke 1993 : 10 et 310 et Müller 1994 : 131.

<sup>45</sup>Müller 1994 : 213.

<sup>46</sup>Dūrī-appiwe fournit du malt dans HSS 13 97 ainsi que de l'orge et du malt d'après le bordereau de déchargement HSS 14 201. D'Uri-rabû proviennent du malt et du gruau d'après les bordereaux de déchargement HSS 13 197 et HSS 14 75.

probablement à partir des enregistrements au fil des livraisons (comprenant 1 localité voir deux ou trois)<sup>47</sup>.

Pour 5 d'entre elles, les quantités livrées présentent des variations plus ou moins importantes.

Localité à taux variable	quantité de gruau
Alkera	320 (HSS 14 207) ; 176 (HSS 15 77)
Harwurniwe	240 (HSS 14 211) ; 160 (HSS 14 207)
Šamaš-šarri	328 (HSS 14 204) ; 160 (HSS 14 207)
Šū-ili	240 (HSS 14 99) ; 80 (HSS 14 205)
Tuhbalše	320 (HSS 14 207) ; 240 (HSS 14 211)

7 autres cependant livrent à chaque fois les mêmes quantités selon ce qui pourrait être un taux fixe de 80 SILA<sub>3</sub> ou de 160 SILA<sub>3</sub><sup>48</sup>.

Localité à taux fixe	quantité de gruau	Nombre de livraisons
Arik-kanari (HSS 14 207 et 204) Šukri-Teššup (HSS 14 207 et 211)	80	2
Bēl-ahhēšu (HSS 14 204 et 211) Kūbeia (HSS 14 207 et 208B) Sîn-išmānni (HSS 14 207 et 210) Tur-šenni (HSS 14 204 et 207)	160	2
Šibi HSS 14 204, 207 et 208 B	160	3

## 2.6 Le bilan annuel

Les récapitulatifs de livraisons constituent les pièces comptables qui permettent de connaître les quantités qui ont été fournies par chaque localité. La période prise en compte pour l'établissement du bilan global des livraisons est l'année, d'après HSS 14 209 (R76)<sup>49</sup>. Ce document indique les quantités de gruau (640 SILA<sub>3</sub>) et de malt (800 SILA<sub>3</sub>) « qui n'ont pas été livrées » (*ša la mahrū*) « l'année précédente ».

L'établissement de cette pièce comptable suppose qu'au préalable, on ait vérifié sur un an ce que chaque localité a fourni par rapport au montant qui lui avait été fixé. Un bilan par localité a pu être ainsi établi à l'exemple de HSS 14 190 (L14) pour le malt : cette pièce enregistre pour les localités de Barbi et d'Awinni les montants de malt qui restent dus (*rihū*) respectivement 800 SILA<sub>3</sub> et 560 SILA<sub>3</sub>.

Comme le montrent les récapitulatifs HSS 14 203 (L14) pour le gruau, HSS 16 205 (#) pour l'orge (tableau 4) et HSS 13 111 pour le malt (tableau 5), les quantités dont dispose le

<sup>47</sup>Les livraisons qui concernent une localité ne sont pas représentées dans le dossier du gruau mais existent pour le malt, cf. tableau 5.

<sup>48</sup>Cf. à ce sujet la remarque de Fincke 2000 : 162. Les livraisons à taux fixe ont été aussi constatées dans les bons de déchargement, cf. ci-dessus tableau 3 et de même en ce qui concerne les livraisons de soude : HSS 13 37 (L14) et HSS 14 208A (L14), 10 ANŠE en provenance de Dūr-ubla.

<sup>49</sup>Pour ce type de bilan cf. chap. 1 § 2.4.

palais sont considérables (respectivement 6760 SILA<sub>3</sub> et 2560 SILA<sub>3</sub>). Le bordereau de remise HSS 13 82 (L14) concernant ces deux produits fait également état de l'existence de stocks importants : 6400 SILA<sub>3</sub> de gruau et 6720 SILA<sub>3</sub> de malt.

Rapporté à ces montants, les quantités manquantes indiquées dans HSS 14 209 tournent autour de 10% ; on trouve ainsi 9% (HSS 14 203)<sup>50</sup>, 10% (HSS 13 82)<sup>51</sup> et 14% (HSS 14 199)<sup>52</sup> pour le gruau et 12% (HSS 13 82)<sup>53</sup> pour le malt. Le « déficit » monte cependant à 31% pour le malt avec HSS 13 111<sup>54</sup> ; peut-être est-ce l'indication de difficultés à fixer le taux annuel en conformité avec les capacités de production et/ou de recouvrer ce qui n'a pas été versé.

#### **Légende du tableau 4**

énom = énumération des localités ;

F / R = face / revers ;

*mahrū* / localité = le verbe est répété pour chaque localité ;

(x 1) = le verbe n'est écrit qu'une fois ;

(total) = somme arithmétique lorsque le terme ŠU.NIGIN<sub>2</sub> n'est pas attesté ;

Ø = absent.

---

<sup>50</sup> $640 \times 100 / 6760 = 9,46 \%$

<sup>51</sup> $640 \times 100 / 6400 = 10\%$

<sup>52</sup> $640 \times 100 / 4648 = 13,76\%$

<sup>53</sup> $800 \times 100 / 6720 = 11,9 \%$

<sup>54</sup> $800 \times 100 / 2560 = 31,25 \%$

Tableau 4 : les récapitulatifs de livraisons de gruau et d'orge

	14 199 (L14) (SMN 935)	14 203 (L14) (SMN 785)	14 204 (R76) (SMN 1055)	14 205 (L14) (SMN 966)	14 207 (#) (SMN 668)	14 208B (R76) (SMN 1047)
<b>gruau</b>	<i>mundu</i> KI.MIN	<i>mundu</i>	<i>mundu</i> KI.MIN	<i>mundu</i> <i>mundu</i>	<i>mundu</i> KI.MIN	<i>mundu</i> KI.MIN
provenance	- <i>ša</i> NG <i>ša</i> Arteia - <i>ša</i> NG	<i>ša ina</i> ŠU <i>Arteia mahrū</i>	<i>ša</i> NG	<i>ša</i> NG	( <i>ša</i> ) NG	<i>ša</i> NG
nombre de localités	3	Ø	10	2	+ 20	6
opération	<i>mahrū</i> (x 1)	<i>mahrū</i>	<i>mahrū</i> (x 1)	<i>mahrū</i> / loc	[...]	<i>mahrū</i> (x 1)
quantité par localité en SILA <sub>3</sub>	80 à 240	Ø	80 à 160	[x] à 80	80 à 320	[80] à 320
total	ŠU.NIGIN 4648	(6760)	ŠU.NIGIN <sub>2</sub> 1528	Ø	(+ 3680)	ŠU.NIGIN 1120
sceau	oui	Ø	Ø	Ø	Ø	oui
espace vide devant	<i>ša</i> Arteia	Ø	Ø	<i>ša mahrū</i>	Ø	<i>ša</i> <i>mahrū</i>
F / R	énum / total - verbe - sceau	F / Ø	énum / total -verbe	F / Ø	énum / énum [...]	énum - total / sceau
trait	fin énum.	après verbe à la fin	Ø	Ø	avant ligne vide et dernière localité	avant total
format	carré	carré	en long	carré	en long	carré

	14 210* (L14) (SMN 931)	14 211 * (L14) (SMN 1008)	15 77* (R76) (SMN 1059)	16 413 (#) (SMN 1426)	16 205 (#) (SMN 1551)
<b>gruau</b>	<i>mundu</i> KI.MIN	<i>mundu</i> KI.MIN	<i>mundu</i> (x3)	<i>mundu</i>	<b>orge</b> ŠE / localité
provenance	<i>ša NG</i>	<i>ša NG</i>	<i>ša NG</i>	Ø	<i>ša NG</i>
nb. de localités	3	4	+ 3 <sup>?</sup>	Ø	+ 8
opération	<i>mahrū</i> (x 1)	<i>mahrū</i> / loc.	<i>mahrū</i> (x 1)	<i>mahrū</i>	<i>mahrū</i> (x1)
quantité par localité en SILA <sub>3</sub>	[x] à 320	80 à 320	180	Ø	696 à 4600
total	(+ 480)	(880)	[...] (+480)	x (+320)	(+8944)
sceau	Ø	Ø	[...]	oui Zil-Teia	Ø
espace vide devant	Ø	<i>ša mahrū</i>	[...]	Ø	<i>mahrū</i>
F/R	énum / Ø	énum / énum	[...]	texte / Ø	énum / 1 localité
trait	Ø	Ø	[...]	Ø	----- espace vide localité ----- verbe
format	carré	carré	carré	carré	en large

Tableau 5 : les récapitulatifs de livraisons de malt

	13 87 (L14) (SMN 87)	13 111 (L14) (SMN 111)	13 432 ( L14) (SMN 432)	14 188 (R76) (SMN 1058)	14 191 (L14) (SMN 610)
Indication du produit	MUNU <sub>6</sub> .MEŠ	buqlu	MUNU <sub>6</sub> .MEŠ	MUNU <sub>6</sub> .MEŠ	MUNU <sub>6</sub> .MEŠ
provenance ville	Ø	Ø	1 : Šū-ili	Ø	1 : Kubeia
provenance individu	ŠU Taiuki	ŠU LU <sub>2</sub> .MEŠ	Ø	ŠU.MEŠ LU <sub>2</sub> .MEŠ <i>haršultannu</i>	Ø
opération	<i>mahrū</i>	<i>mahrū</i>	<i>mahrū</i>	- <i>mahrū</i> - <i>irteh</i>	<i>mahrū</i>
quantité	80	2560	640	2000 1120	968
sceau	sceau 1	sceau 2 (x 2)	Ø	Ø	sceau 3
F /R	texte / sceau	texte / sceau	texte / Ø	texte / Ø	texte / sceau
trait	fin texte	fin texte	fin texte		
format	carré	carré	carré	carré	carré

Tableau 6 : les localités d’approvisionnement en gruau attestées au moins deux fois

	14 199 (L14)	14 204 (R76)	14 205 (L14)	14 207 (#)	14 208B (R76)	14 210 (L14)	14 211 (L14)	15 77 (R76)
Awinni(na)		160					320	
Alkera				320				176
Bēl-ahhē				160				200
Hawurniwe				160			240	
Kūbeia				160	160			
Sin-išmānni				160		160		
Šū-ili	240		80	la « grande » 320 la « petite » 320				
Šamaš-šarri		248		160				
Šibi/u	.	160		160	160			
Tuhbalše/u				320			240	
Šukri-Teššub				80			80	

## CHAPITRE 4

### Les transferts d'« orge de la reine »

Textes du dossier

HSS 14 63 (SMN 1060), 124 (SMN 861), 127 (SMN 873), 128 (SMN 875), 129\* (SMN 943), 130 (SMN 907), 132 (SMN 939), 134\* (SMN 933), 137\* (SMN 900), 139\* (SMN 960), 150 (SMN 946), 151\* (SMN 948), 157 (SMN 1078), 159\* (SMN 1012), 166\* (SMN 1188) et 174 (SMN 951).

Une partie des textes de ce dossier enregistre des transports qui concernent l'« orge de la reine »<sup>1</sup>. Un messenger est souvent associé à l'opération<sup>2</sup>. Les localités vers lesquelles on envoie cette orge sont : Al-ilāni (HSS 14 137 et 166), Al-qannāti (HSS 14 124 et 132), Anzugalli (HSS 14 130), Lubti (HSS 14 132, 151 et 174)<sup>3</sup> et Zizza (HSS 134 et 150). L'orge est prélevée le plus souvent à Nuzi<sup>4</sup> qui est la ville de départ des convois. Un des convois qui se rend à Al-qannāti part en revanche d'Apena (HSS 14 124).

L'orge est utilisée pour l'allocation *šukunu* des reines d'Al-ilāni et de Nuzi (HSS 14 63) et pour les rations du personnel *niš bīti* des palais de Nuzi<sup>5</sup>, d'Al-ilāni (HSS 14 166), d'Ašuhiš et de Lubti (HSS 14 132) ; de chanteurs (HSS 14 129 et 137) ; des chevaux et des gardes *taluhlū*<sup>6</sup>. Le convoi pour Anzugalli est destiné « aux dieux » (HSS 14 130). De l'« orge de la reine » est également distribuée comme semences à des régisseurs et expédiée à Al-ilāni (HSS 14 127).

Tous ces documents sont datés par un mois, sauf HSS 14 174 qui mentionne le déplacement de chars à Lubti et HSS 14 124 et 151 qui ne portent aucune indication chronologique. Aucune de ces tablettes n'est scellée.

#### 1. Forme des tablettes et disposition du texte

La plupart de ces tablettes sont carrées ou presque<sup>7</sup>. Dans HSS 14 124, 127, 128, 130 et 134, la disposition du texte est en large, il est en long pour HSS 14 63, 132 et 137.

Concernant les tablettes où un messenger est cité, son nom apparaît toujours en dernière position, parfois suivi d'un trait indiquant la fin du texte<sup>8</sup>. Dans HSS 14 128, le nom est écrit entre deux traits. L'ensemble du texte tient sur la face et la tranche inférieure<sup>9</sup>. Si le revers est inscrit, on y trouve :

- le nom du messenger uniquement : HSS 14 130, 134, 139 et 159.
- la clause opératoire : HSS 14 124, 166 et 157.
- la clause opératoire et le nom du messenger dans HSS 14 128.

#### 2. Provenance des tablettes

---

<sup>1</sup>HSS 14 124, 130, 132, 134, 150, 151 et 174.

<sup>2</sup>Cela concerne 8 textes : HSS 14 124, 128, 129, 130, 134, 139, 150 et 159.

<sup>3</sup>Concernant HSS 14 174, la destination est suggérée par l'indication du déplacement de chars vers cette ville.

<sup>4</sup>HSS 14 63, 128, 132, 134, 137, 151 et 166.

<sup>5</sup>HSS 14 128 (*niš bīti ša ekalli ša URU Nuzi*) et 159 (*niš bīti ša URU Nuzi*) : on a ici une indication claire montrant que l'expression « de la ville de Nuzi » désigne implicitement le palais situé dans cette ville.

<sup>6</sup>HSS 14 184, 137 et 166.

<sup>7</sup>9 sur 16, cf. HSS 14 124, 129, 139, 150, 151, 157, 159, 166 et 174.

<sup>8</sup>HSS 14 134, 139 et 151.

<sup>9</sup>HSS 14 129, 150, 151 et 174.

HSS 14 124, 130, 159 et 166 proviennent de R49, un couloir donnant sur la cour R57. Les autres tablettes où il est question de l'orge de la reine sont de provenance inconnue. W. Mayer les a rattachées au palais en se fondant probablement sur la mention « orge de la reine » qui est commune avec le lot de R49. Leur localisation en R49 semble une hypothèse probable. Elle n'est pas contredite par leur numéro d'inventaire qui se situe dans la même tranche que celui des tablettes de cette pièce<sup>10</sup>.

### 3. Les messagers (LU<sub>2</sub>.KIN)

#### 3.1 Les messagers dans les textes concernant l'« orge de la reine »

Dans les textes de ce dossier, 6 individus sont désignés comme « messagers ». Uir-atti, Heltip-apu, Kulpen-atal et Šattip-erwe effectuent chacun une mission (respectivement HSS 14 129, 130 et 128). Tatip-Teššup en réalise trois (HSS 14 134 et 159) dont une avec Hutip-urašše (HSS 14 150), ce dernier participant également à la mission de transport à Lubti HSS 14 151.

De ce groupe, Uir-atti, mentionné en tant que « messenger du palais », est probablement le seul dont le titre correspond aux fonctions qu'il exerce habituellement. On peut le rapprocher de l'Uir-atti cité dans le groupe des « diplomates » constitué autour du *sukkallu* Akia, dans la série des comptes relatifs aux dépenses d'orge pour la reine et les chevaux *ša šēpe* du roi<sup>11</sup>. Trois des « messagers » sont en fait plutôt connus pour leur implication dans la gestion des biens du palais : Kulpen-atal apparaît comme un administrateur du palais en charge des textiles qu'il prélève des entrepôts et dont il organise les envois<sup>12</sup>. Šattip-erwe a aussi le profil d'un administrateur<sup>13</sup> ; on remarque qu'il est impliqué dans le présent dossier avec Erwi-urhe en tant qu'opérateur du prélèvement et de la distribution des rations aux *taluhlû* et aux chevaux<sup>14</sup>. Heltip-apu est aussi impliqué dans la gestion des textiles et du cuivre et semble être le supérieur hiérarchique d'Elhip-Tilla, peut-être l'intendant du palais. Comme Šattip-erwe, il est impliqué dans un autre texte de ce dossier non pas en tant que messenger mais comme opérateur du prélèvement de l'orge destinée au personnel domestique d'Ašuhiš et Lubti<sup>15</sup>. Hutip-urašše et Tatip-Teššup sont probablement des princes, comme cela a été avancé par Dosch 1993 : 25-26.

#### 3.2 Autres documents impliquant des messagers

L'association de l'attribution d'un produit à l'indication du nom d'un messenger concerne quatre autres documents en dehors du présent dossier. On y retrouve Uir-atti et Erwi-urhe. Une de ces tablettes provient aussi de R49 :

---

<sup>10</sup>Cette pièce a fourni 8 documents ; les numéros d'inventaire sont compris entre 861 et 1188, cf. chap. 1 annexe §1.3, p. 14

<sup>11</sup>Sur ce groupe de textes, cf. commentaire à HSS 13 208.

<sup>12</sup>Ce nom correspond aussi à une figure publique importante et il est difficile de dire s'il s'agit ou non de la même personne, cf. commentaire à HSS 13 78.

<sup>13</sup>Pour la prosopographie de Šattip-erwe, cf. HSS 13 78.

<sup>14</sup>Tableau 4 : HSS 14 157. Erwi-urhe intervient comme messenger dans deux autres documents, cf. ci-dessous tableau 1.

<sup>15</sup>Tableau 4 : HSS 14 132. Pour la présentation des activités de Heltip-apu, cf. HSS 14 130.

Tableau 1 : autres documents mentionnant les messagers

14 149 (#) carré ii (avril / mai)	14 161 (L14 <sup>2</sup> ) en long Ø	14 146 (M89) carré Ø	15 232 (R49) carré i (mars / avril)
- orge pour NP <sub>1</sub> (80) Šantakki messenger - orge pour NP <sub>2</sub> (32) Tiltaš-šura messenger	- orge pour Ninaia la reine de Tašeniwe (320) Uir-atti messenger - orge pour NP <sub>1</sub> (64) Šantakki messenger	- laine de la reine pour Iamaštu (2 mines) Erwi-urhe messenger	- orge à brasser et blé pour la « Dame-du-Pays » (32 / 24) Kartip-erwe messenger - orge à brasser et blé pour les conducteurs des chars du Hanigalbat (14 / 8) Erwi-urhe messenger

Šantakki n'apparaît que dans HSS 14 149 et 161. Erwi-urhe dispose de certaines prérogatives administratives, comme nous l'avons vu, puisqu'il effectue un prélèvement d'orge et en assure la distribution dans HSS 14 157 ; Tiltaš-šura a un profil « diplomatique » comme Uir-atti. Enfin Kartip-erwe est, lui, bien attesté comme un administrateur en lien avec Erwi-šarri, l'intendant du palais<sup>16</sup>.

Trois reçus impliquent aussi des messagers dont Tiltaš-šura :

Tableau 2 : autres documents avec messenger (suite)

13 54 (R79) carré	13 103 (M79) carré	13 175 (M79) carré
chaîne en cuivre du palais (4 kg)  remise à Šadu-Tae Tiltaš-šura messenger du palais Sceau de Šadu-Tae	5000 roseaux du palais de Nuzi pour faire des flèches  reçu d'Unap-Teššup fils d'Arikaia auprès d'Erwi-šarri Sceau d'Unap-Teššup Akap-Tae fils d'Ariwakali messenger <sup>17</sup>	2000 flèches du palais pour la ville de Tarbašhe  reçu d'Akap-urhe le scribe <sup>18</sup> , messenger de Wantia Sceau d'Akap-urhe

<sup>16</sup>Cf. commentaire sous HSS 15 232.

<sup>17</sup>Le nom du messenger fait le tour complet de la tablette : il commence sur la tranche en fin de ligne 5, après *e-pe<sub>3</sub>-ši*, continue au revers sous l'empreinte du sceau d'Unap-Teššup dont la suscription est au dessus, puis à nouveau sur la tranche : (5) *a-na e-pe<sub>3</sub>-ši* (5<sup>2</sup>) <sup>m</sup>/*a/-kap-ta-e* DUMU *a-ri-/wa-ka<sub>4</sub>-[li]* 'DUMU\*.KIN' (6) [<sup>m</sup>]*u<sub>2</sub>\*-na\*<sup>1</sup>-[a]p-/te-šup* (7) DUMU *a-ri-<sup>1</sup>ka<sub>4</sub><sup>1</sup>-a/a* (T1) *a-šar* <sup>m</sup>*er-wi-/LUGAL* (T2) *il-qu<sub>2</sub>-u<sub>2</sub>*. (5') est peut-être une ligne indépendante : le scribe la commence sur la tranche pour gagner de la place ; ne disposant pas de suffisamment d'espace, il déborde sur la face dans l'interligne entre (5) et (6) où il écrit DUMU.KIN en petits caractères. Dans ce cas, le messenger n'a pas reçu les roseaux avec Unap-Teššup: *il-qu<sub>2</sub>-u<sub>2</sub>* est un pluriel fautif (cf. dans HSS 14 124, l'erreur inverse : deux sujets mais le verbe est au singulier) ou bien il s'agit du verbe de la subordonnée au « subjonctif » : « 5000 roseaux *šūli* du palais de Nuzi pour faire des flèches (qu')Unap-Tae a reçus d'Erwi-šarri ».

<sup>18</sup>L'activité d'Akap-urhe en tant que scribe est attestée par deux documents qu'il a rédigés : un jugement (HSS 19 125) et une déclaration au sujet du paiement d'une *terhatu* (HSS 19 98).

### 3.3 Fonction du messenger

Pour Mayer 1978 : 162, lorsqu'il est question de convois d'orge expédiés vers des localités, le messenger est alors chargé du transport<sup>19</sup>. Ce n'est cependant pas tout à fait exact. Dans trois de ces convois, la responsabilité d'apporter ou de faire porter l'orge à destination revient aux opérateurs qui ont effectué le prélèvement ou à la personne à qui l'orge a été remise<sup>20</sup>. D'autre part, comment expliquer l'implication d'un messenger lorsqu'il n'est pas question de transport<sup>21</sup>? La question se pose également pour les documents des tableaux 1 et 2<sup>22</sup>. Certes, on pourrait considérer que le transport est implicite ; mais 11 textes sur 18 représentent une proportion trop importante. L'hypothèse proposée ici est que le messenger délivre la demande / l'ordre concernant l'affectation du produit et qu'au moins dans certains cas, il repart avec. De fait, l'indication de son nom vaut autorisation d'effectuer la dépense. Il n'est cependant pas impliqué dans la procédure d'affectation (prélèvement, remise à, transport). La place de son nom dans le texte reflète son rôle d'agent indirect : en fin de document, après la clause opératoire, généralement introduit par la préposition *u*<sup>23</sup> ou séparé par deux traits (Kulpen-atal dans HSS 14 128). Cette fonction du messenger est illustrée de façon « dynamique » dans le reçu HSS 13 175 : le scribe Akap-urhe se présente au palais. En tant que « messenger de Wantia », probablement le gouverneur du pays, il est porteur d'un ordre enjoignant l'administration de lui remettre les flèches qu'il doit apporter à Tarbašhe. Il n'est pas exclu non plus que le « messenger » ait été lui-même le donneur d'ordre : cela expliquerait aussi pourquoi un certain nombre d'entre eux sont en fait des administrateurs, voire des princes.

### 4. L'« orge de la reine » : un stock stratégique ?

Les dépenses d'orge pour les reines sont bien connues grâce aux comptes mensuels qui en détaillent l'utilisation. Quelques exemples suffiront, ici, à en proposer une évaluation<sup>24</sup>:

1. L'allocation *šukunu* versée aux reines d'Al-ilāni et de Nuzi pour le mois ii est prélevée à Nuzi sur « l'orge de la reine ». Le montant total concernant l'orge est de 9,4 ANŠE d'orge, soit sur un an : 112,8 ANŠE (HSS 14 63, #).
2. 24,4 ANŠE<sup>25</sup> d'allocation *šukunu* avec l'orge pour la fabrication du malt et des pains de bière leur sont accordés « lorsque l'ennemi se trouve Zizza », pour les mois ii et iii : soit 146,4 ANŠE par an (HSS 14 131, #).
3. Les dépenses d'orge pour le personnel de maison de la reine, les *taluhlû*, la production de malt et l'*agarinnu* sont assurées par un prélèvement réalisé à Nuzi sur « l'orge de la reine ». Le montant s'élève pour le mois iii à 27,7 ANŠE<sup>26</sup> : soit 332,4 ANŠE par an (HSS 14 137, #).

---

<sup>19</sup>Cf. Cassin 1974 : 384 : « on pouvait être *mār šipri* occasionnellement pour convoier une cargaison de blé ou d'une quelconque denrée d'une ville à l'autre ». C'est également ce que suggère Negri Scafa 1995 : 62 « Consequently, both from the evidence of the documentation relative to arms and from what is generally known about *mār šipri*, it may be concluded that any time they are mentioned it concerns the transport of goods » ; également p. 64 ainsi que Negri Scafa 2009 : 456 et 472.

<sup>20</sup>Cf. tableau 4 : opérations réalisées sur l'orge de la reine.

<sup>21</sup>HSS 14 128, 129, 139, 157, 159.

<sup>22</sup>HSS 13 54 et 103, HSS 14 146, 149 et 161 ; HSS 15 232.

<sup>23</sup>HSS 13 54 ; HSS 14 128, 129, 130, 134, 146, 151 et 159.

<sup>24</sup>On considère dans chacun des exemples cités que le taux mensuel est identique ; ce n'est certainement pas le cas mais cela permet cependant d'obtenir un ordre de grandeur.

<sup>25</sup>On a pris ici l'hypothèse basse, cf. commentaire au texte.

<sup>26</sup>Le poste § 2 n'a pas été pris en compte : il s'agit d'une dépense pour le personnel domestique de trois femmes qui n'apparaissent que dans ce texte. La dépense est donc tout à fait exceptionnelle.

4. Les reines d'Al-ilāni et de Nuzi reçoivent pour le mois xii : 17,85 ANŠE correspondant à leur allocation *šukunu*, aux rations du personnel de maison, des *taluhlu* et des chevaux : soit 214,2 ANŠE par an (HSS 14 153, #).

Rapportées aux données de la consommation annuelle des reines d'Al-ilāni et de Nuzi, les transferts d'orge vers Lubti (HSS 14 151) ou Apena (HSS 14 124) notamment représentent donc des montants considérables (respectivement + 403 ANŠE et 1100 ANŠE). Il y a tout lieu de penser, vu les quantités en jeu, que l'« orge de la reine » fait référence une ressource mutualisée entre les différentes reines du pays (résidant à Al-ilāni, Nuzi, Tašenniwe, Lubti et Zizza)<sup>27</sup>. Les stocks semblent avoir été suffisamment importants pour qu'on puisse y effectuer des prélèvements affectés à d'autres bénéficiaires, notamment le personnel de différents palais (à Nuzi, Al-ilāni, Ašuhiš et Lubti) et probablement pour les besoins de la guerre contre les Assyriens. Les transports d'« orge de la reine » vers Zizza, Al-qannāti, Apena et Lubti sont en effet interprétés dans le contexte de l'offensive assyrienne contre Arraphe, peut-être afin d'assurer l'approvisionnement des troupes et l'autonomie alimentaire de ces localités en cas de siège<sup>28</sup>.

---

<sup>27</sup>Cf. Mayer 1978 : 110-111.

<sup>28</sup>Maidman 2010 : 18-19 et p. 73 n°27 ainsi que Fadhil 1983 : 111-112.

- les numéros indiqués concernent les textes de HSS 14.

Tableau 3 : documents concernant l' « orge de la reine »

	mois	origine	destination	quantité en SILA <sub>3</sub>	utilisation
63	ii	Nuzi		536 216	<i>šukunu</i> de la reine d'Al-ilāni <i>šukunu</i> de la reine de Nuzi
124		Al-qannāti	Apena	88000	
127	viii	Nuzi	Al-ilāni Nuzi	400 40 blé 400amidonnier	semences
128	xii	Nuzi		1600	personnel du palais de Nuzi
129	iii			160	chanteuses
130	xi		Anzugalli	800	les dieux
132	ii	Nuzi	Al-qannāti Ašuhiš et Lubti	13600 800	personnel d'Ašuhiš et Lubti
134	vii	Nuzi	Zizza	7200	
137	iii	Nuzi	Al-ilāni Nuzi	2732 88 blé	personnel de la reine, personnel de 3 femmes, <i>taluhlu</i> , chanteurs du roi etc...
139	i			24 16	NP <sub>1</sub> NP <sub>2</sub>
150	ii		Zizza	8000	
151		Nuzi	Lubti	88000	
157	ii			184	chevaux - <i>taluhlu</i>
159	iv			[...]	personnel de Nuzi
166	ii	Nuzi (grenier)	Al-ilāni	1742	personnel d'Al-ilāni <i>taluhlu</i>
174			Lubti	4000	

orge	prélèvement réalisé par ( <i>našāru</i> )	autre opération	attribution réalisée par ( <i>nadānu</i> )	reçue par ( <i>leqû</i> )	remise à <i>ana</i> (ŠU) NP <i>nadānu</i>	transportée par <i>abālu</i>	messenger
63	anonyme			Hekru Tišam- mušni			
124				Wantia Hutip-apu Muššeia			
127		mesurer ( <i>madādu</i> ) anonyme			régisseur		
128	Tehip-Tilla Nana- IGI.DU Tarmia Erwi-šarri				Erwi-šarri		Kulpen-atal
129							Uir-atti (messenger du palais)
132	Aria Heltip-apu						
130	Tieš-urhe						Heltip-apu
137	anonyme				Hekru (à Al- ilāni) Tisam-mušni (à Nuzi)		
134	Karmiše Pui-tae le sukkal					Karmiše Pui-tae le <i>sukkallu</i> ( <i>ubilū</i> )	Tatip-Teššup
139							Šattip-erwe
150	anonyme				Heltip-Teššup	Heltip- Teššup ( <i>uštēbil</i> )	Hutip-urašše Tatip-Teššup
151	anonyme					anonyme ( <i>ubilū</i> )	Hutip-urašše
157	Šattip-erwe Erwi-urhe		Šattip- erwe				

			Erwi-urhe				
159			anonyme				Tatip-Teššup (messenger du palais)
166	anonyme						
174	Tatip-Tilla Tirwin-atal						

Tableau 4 : opérations réalisées sur l'« orge de la reine »

## CHAPITRE 5

### Procédés, produits et acteurs de la transformation des céréales

La transformation des céréales est principalement documentée par les comptes de l'allocation *šukunu*. Les postes de dépense prévoient en effet à quel usage on les destine : après l'enregistrement de la quantité suit en général une indication du type: « pour le brassage » (*ana balāli*) ; « pour la nourriture / les pains » (*akali / akāli*)<sup>1</sup> ; « pour le gruau » (*ana mundu*) ou « pour le malt » (*ana buqli*). Aux processus de transformation, (mouture, germination, fermentation) évoqués par ces formules, on peut ajouter la torréfaction, plus rarement mentionnée : de l'orge est alors livrée « pour griller ». Le présent chapitre s'intéresse aux procédés de la transformation des céréales et à leurs acteurs ainsi qu'aux différentes préparations qui en sont issues.

#### 1. Gruaux, semoules et farines

On peut distinguer entre trois grandes catégories de produits en fonction de leur degré de mouture : les gruaux représentent des grains grossièrement moulus ; les semoules dont le grain est écrasé de manière plus ou moins fine mais sans être réduit en poudre ; cet ultime degré de mouture caractérise les farines.

##### 1.1 La mouture - *ṭēnu*

Le compte d'allocation *šukunu* HSS 14 167 (R49) indique que l'orge livrée pour la bière et les pains, le blé et le blé amidonnier « ont été donnés moulus »<sup>2</sup>. La notice HSS 13 66 issue l'archive de Tehip-Tilla (T.18) enregistre l'attribution d'orge « pour moudre » à 3 hommes et une femme<sup>3</sup>. Le compte de céréales de l'archive de Šilwa-Tešup HSS 13 323 (= AdŠ 119 : 1-3) enregistre de la farine destinée aux gens affectés à la moisson : « 15 ANŠE d'orge pour la moisson, à moudre en farine, pour le personnel domestique (*niš bīti*), confiés à Pai-Tešup »<sup>4</sup>. HSS 13 369 (#), qui provient probablement de la même archive, enregistre le même type de dépense pour un montant identique, les 15 ANŠE d'orge devant « être moulus en farine » (*ana ZID<sub>2</sub>.DA ana ṭeāni*).

L'expression « moudre en farine » est récurrente dans la documentation cunéiforme. Pour N. Postgate (1984: 108), *ṭēnu* caractérise « (an) ordinary grinding (...) which yields "flour" (ZID<sub>2</sub> = *qēmu*) ». C'est également la position du CAD T: 98 « to grind into flour » : l'usage 2' avec *qēmu* valant pour l'ensemble des occurrences. Le AHW préfère cependant un sens plus général « moudre » qui convient d'ailleurs mieux à HSS 14 167<sup>5</sup> où *ṭēnu* représente des moutures de finesses différentes. Dans le cas de l'orge « pour les pains », on peut penser à une mouture plus ou moins fine donnant de la farine voire de la semoule. L'orge « à brasser » relève en tout cas certainement d'une mouture plus grossière, correspondant à une réduction en gruau.

<sup>1</sup> Sur l'interprétation du terme, cf. commentaire à HSS 14 126.

<sup>2</sup> *annū ṭēnū nadnū* (l. 7-8) / *annūtu ṭēnū ... innadnū* (t. 2-r. 3).

<sup>3</sup> 5 ANŠE / 1 ANŠE ŠE.MEŠ *a-na te-e-ni a-na NP*.

<sup>4</sup> Pour la correction de lecture *ku-ša-te-a-ni* en ZID<sub>2</sub>.DA<sup>1</sup> *ṭe<sub>4</sub>-a-ni*, cf. Deller 1989 : 266-267 et AdŠ 4 : 156 : <sup>1</sup>15 ANŠE ŠE.MEŠ *a-na EBUR* <sup>2</sup>*a-na ZID<sub>2</sub>.DA<sup>1</sup> ṭe<sub>4</sub>-a-ni a-na* <sup>3</sup>*ni-iš E<sub>2</sub>-ti a-na ŠU* <sup>m</sup>*pa-i-te-šup na-din*.

<sup>5</sup> AHW : 1387a et en particulier les correspondances lexicales avec le sumérien : *ṭēnu ša qēmi* « mouture fine » = MU<sub>3</sub> et *ṭēnu* « moudre » = AR<sub>3</sub>.

## 1.2 Les moutures *samādu* et *hašālu*

Les verbes *samādu* et *hašālu* ne semblent pas documentés par les textes de Nuzi. *Samādu* ne concerne que la réduction des céréales. Il est en usage surtout en paléo-babylonien. Quelques occurrences conjointes de *samādu* et *ṭēnu* indiquent qu'il s'agit de deux réductions différentes interprétées en termes d'opposition entre une mouture fine qui permet d'obtenir de la farine (*qēma ṭēnu*) et un broyage (*mundu samādu*) aboutissant à un gruau<sup>6</sup>. Pour *hašālu*, les attestations réunies par les dictionnaires concernent les périodes médio-assyrienne et médio-babylonienne. Contrairement à *samādu*, *hašālu* ne relève pas spécifiquement du domaine de la meunerie. Ainsi l'opération réalisée concerne un large éventail de matériaux : minéraux, os et plantes<sup>7</sup>. Concernant les céréales, ce broyage concerne l'orge, l'amidonnière voire le malt. Si les deux verbes sont considérés comme associés à un processus de mouture grossière, la différence entre les deux réductions, comme le suggère N. Postgate, réside peut-être dans l'outil utilisé : *samādu* désignerait la mouture effectuée à la meule (équivalent au sumérien ARA<sub>3</sub>)<sup>8</sup> ; *hašālu* serait un broyage réalisé au pilon d'après le terme sumérien correspondant (KUM / GAZ = frapper). On est donc en présence de deux processus de réduction différents définis, par le *Dictionnaire universel du pain* de la façon suivante<sup>9</sup> :

- « le fractionnement (broyage en cisaillement, attrition, abrasion, décorticage, friction) (...) a comme objectif principal de séparer les éléments constitutifs en fragments distincts d'un produit, il conduit aussi à sa réduction dimensionnelle (...). Par voie sèche, le fractionnement s'attache plus principalement à une séparation histologique des fractions ou couches du grain (enveloppe, germes ...) ». Cette définition correspondrait au verbe *samādu*.

- « la fragmentation (concassage, broyage en compression, par choc, par percussion) (...) correspond à la réduction granulométrique d'un produit qui ne prend pas en compte la séparation des éléments constitutifs de la matière d'œuvre ; les fragments sont sensiblement de même composition que le produit d'origine ». Cette définition correspondrait au verbe *hašālu*.

## 1.3 Gruaux et semoules

### 1.3.1 Le gruau *mundu*

L'équivalent sumérien NIG<sub>2</sub>.AR<sub>3</sub>.RA, employé à Nuzi, cf. n. 12, indique qu'il s'agit d'un produit moulu et, comme nous l'avons vu, plutôt d'un gruau que de farine<sup>10</sup>. A Nuzi, dans la

---

<sup>6</sup>Postgate 1984 : 108 et Milano 1993 : 24, à propos : 1°) du présage *šumma qēma iṭēn .... šumma* NIG<sub>2</sub>.AR<sub>3</sub>.RA *isammud* (cf. CAD M/2 : 202a usage f, citation de la tablette K.9945<sup>+</sup> : 16 du « Livre des rêves ») ; 2°) du texte administratif VS 7 170 : 3 «Quantité d'orge... (reçue) dont une partie est *ana samādi* et l'autre *ana ṭēni* » (cf. CAD S : 107a). Pour *samādu*, le CAD S : 107 propose le sens « to grind into groats » alors que le AHW : 1016, avec « mahlen », reste sur une acception générale. Landsberger 1922 : 337 a interprété différemment les deux verbes : par rapport à *ṭēnu* (qui produit une farine ordinaire), *samādu* permettrait d'obtenir une farine très fine et cela en dépit du fait, comme il le remarquait lui-même, que l'araméen *samīda* désigne une semoule. Il est ensuite revenu sur cette interprétation (Landsberger et Gurney 1957-1958 : 339, note à la ligne 193) : en effet dans le *Practical Vocabulary* d'Aššur NIG<sub>2</sub>.AR<sub>3</sub>.RA (équivalent à *šindu*) n'est pas classé dans la catégorie des farines mais dans celles des ingrédients de la bière. Durand 2000 : 379 (ARM X 20 note b) revient à la 1<sup>ère</sup> interprétation de B. Landsberger en considérant que *samādum* signifie « moudre finement » : à la « farine de luxe » (= ZID<sub>2</sub> *dumqim*) demandée par la déesse Bēlet-mātim, correspond l'envoi de farines *samīdātu* et de la farine à la pistache (ZID<sub>2</sub> *buṭumtu*).

<sup>7</sup>CAD H : 137-138.

<sup>8</sup>Postgate 1984 : 107.

<sup>9</sup>Roussel 2010: 731.

<sup>10</sup>Postgate 1984 : 106. On se réfère ici à la définition que donne cet auteur du gruau, qui correspond « à tout type de céréales, broyées, écrasées, pilées dont l'état est intermédiaire entre la graine et la farine ». L'identification du *mundu* à du gruau est acceptée par Milano 1993 : 25. Les textes présargoniques de Girsu montrent qu'il s'agit d'un ingrédient utilisé dans la fabrication de la bière (cf. également Hartman et Oppenheim 1950 : 52 n. 92). Cela exclut la

comptabilité des dépenses d'orge, le gruau *mundu* et la farine peuvent être intégrés dans le même poste. La tablette d'Arraphe, BM 17612, qui concerne les sorties d'orge d'un grenier, enregistre « 18 ANŠE d'orge (mesurés) avec le *sutu* des graines (qui) ont été transportés pour le grau et la farine » probablement parce qu'ils sont sortis et comptés sous forme de grain avant mouture / broyage<sup>11</sup>. Ces deux produits sont aussi associés dans deux documents de l'archive de Šilwa-Teššup qui enregistrent les dépenses pour l'alimentation des moissonneurs : HSS 9 127 (= AdŠ 201) et HSS 14 624+ (= AdŠ 113). Dans le premier compte, « 14 ANŠE d'orge, pour la moisson, pour de la farine et pour du grau ont été remis à (l'administrateur) Pai-Teššup »<sup>12</sup>. Dans le second, le même responsable se voit confier « 6 ANŠE d'orge (pour de la) farine x x [... 1 ANŠE 4 BA]N<sub>2</sub> d'orge (pour du) grau »<sup>13</sup>.

### 1.3.2 Les semoules *hišiltu* - *hašlu*

Le *hišiltu* apparaît uniquement dans deux comptes d'allocation *šukunu* HSS 14 42 (D6) et HSS 14 145 (#). On remarque un lien étroit avec le blé. D'une part HSS 14 42 ne concerne que des dépenses de blé ; dans HSS 14 145, cette céréale est largement dominante. D'autre part, la ligne de dépense du *hišiltu* est enregistrée avec les dépenses de blé : après le blé de qualité ordinaire (l. 11) et celui de qualité supérieure (t. 3).

<i>hišiltu</i>	quantité en SILA <sub>3</sub>	bénéficiaire	mois
14 145 (#)	16	reine d'Al-ilāni	xii
	16	Šar[i]umeni	ii - iii
14 42 (D6)	406		mois <i>šintuni</i>
	180		lors du déplacement du roi de Zizza à Nuzi

Le *hašlu* n'est mentionné que dans HSS 16 3 (= AdŠ 97). La notice sur l'enveloppe définit ce compte comme étant une « tablette de 6 ANŠE de blé et d'1 ANŠE de *hašlātu* ». Le *hašlu* est donc lui aussi associé au blé. L'ensemble est réparti entre 11 administrateurs des domaines de Šilwa-Teššup, probablement pour leur consommation personnelle. Maršan, qui opère dans la localité de Tannimušawe, dispose de l'intégralité du *hašlu*<sup>14</sup>.

Ces deux produits sont diversement identifiés d'après les contextes.

Le *hišiltu* serait : une farine ordinaire non raffinée<sup>15</sup> ; une farine moulue grossièrement<sup>16</sup> ; une farine ordinaire / claire<sup>17</sup> ou encore une bouillie de grau<sup>18</sup>.

---

possibilité d'un type de farine. Les avis des dictionnaires sont partagés. Le CAD M/2 : 201a opte pour le sens de grau. Le AHw : 673a considère au contraire que l'on a affaire à de la farine fine (sens probablement fondé sur l'interprétation initiale de B. Landsberger, cf. ci-dessus n. 6).

<sup>11</sup>Gadd 1926 : 132, n° 60 : 9-12 : 18 ANŠE ŠE.MEŠ *i-na* GIŠ.BAN *ša* NUMUN.MEŠ *a-na mu-un-di<sub>3</sub> u<sub>3</sub> a-na* ZID<sub>2</sub>.DA.MEŠ *na-ši*.

<sup>12</sup><sup>1</sup>14 ANŠE ŠE.MEŠ *a-na* BURU<sub>14</sub> *a-na* ZID<sub>2</sub>.DA.MEŠ<sup>2</sup>*u<sub>3</sub> a-na* NIG<sub>2</sub>.AR<sub>3</sub>.RA *a-na* ŠU<sup>3m</sup>*pa-i-te-šup na-ad-nu*.

<sup>13</sup><sup>23</sup> 6 ANŠE ŠE.MEŠ ZID<sub>2</sub>.DA \*x x\* [...] <sup>24</sup>[1 ANŠE 4 BA]N<sub>2</sub> ŠE.MEŠ NIG<sub>2</sub>.AR<sub>3</sub>.RA.MEŠ. Il est probable que cette dépense ait été affectée à l'alimentation des moissonneurs. En effet, les livraisons d'orge aux autres administrateurs des domaines du prince (Šūšib-Šamaš et Zilip-Erwe pour la région de Zizza notamment) sont destinées « à la moisson et aux moissonneurs » (*ana* EBUR-ri *ana ešidāni*).

<sup>14</sup>AdŠ 3 : 67, commentaire à la ligne 4 pour la prosopographie des administrateurs.

<sup>15</sup>Cassin 1958 : 21.

Le *hašlu* / *hašlātu* pourrait être un gruau entrant, le cas échéant, comme ingrédient dans la fabrication de la bière<sup>19</sup>. Le pain *hašlu* serait une sorte de « pain bis »<sup>20</sup>, riche en son donc car le processus de réduction n'avait pas pour objectif la séparation des enveloppes.

A propos de HSS 16 3 (= AdŠ 97), G. Wilhelm a considéré que l'association avec le blé suggérait que l'on avait affaire à une préparation faite à base de blé (une bouillie de gruau ou une sorte de boulgour)<sup>21</sup>.

Les noms de ces deux produits, construits sur la racine *hašālu*, suggèrent qu'ils sont obtenus par le processus de fragmentation : utilisation d'un mortier pour une réduction assez fine, l'apparentant plutôt à une semoule. Cela expliquerait pourquoi *hišiltu* est aussi défini comme une farine (précédé du déterminatif ZID<sub>2</sub>) et que *hašlu* peut aussi être le nom d'un pain. Les trois occurrences de Nuzi semblent indiquer que l'utilisation du blé soit privilégiée pour la production de cette semoule.

### 1.3.3 La semoule *samīdu*

La suggestion du CAD S : 116 c, d'identifier dans HSS 14 145 : 2 (#), le terme *samīdu* est à écarter : il n'y aurait donc pas d'attestation de ce produit dans la documentation de Nuzi<sup>22</sup>. Les dictionnaires divergent sur sa nature : une farine, selon le AHw : 1018a ou un gruau, d'après le CAD S : 115b. L'identification du CAD est préférable du fait que le nom de ce produit est formé sur la même racine que le verbe *samādu* qui définit une réduction plus grossière (par opposition à la mouture fine *tēnu*). On aurait donc affaire à un type de gruau parfois enregistré avec le *mundu*<sup>23</sup>. Les attestations citées par le CAD, la plupart issues de la documentation de Mari, montrent cependant que le *samīdu* est parfois aussi précédé du signe classificateur NINDA (« pain ») ou ZID<sub>2</sub> « farine ». C'est une caractéristique que l'on ne constate pas pour le gruau *mundu*. Le *samīdu* pourrait résulter d'une réduction plus fine et donc bien correspondre à une semoule.

## 1.4 Les farines

### 1.4.1 Remarques générales

La farine est assez peu mentionnée dans les textes du palais<sup>24</sup>. Les deux tablettes qu'a fournies la pièce R48 concernent ce produit. HSS 16 56 enregistre une distribution de farine à des jardiniers et à trois individus qui pourraient être identifiés à des princes (Tatip-Teššup, Uthap-tae et Akiya)<sup>25</sup>. HSS 14 102 est associée à la série des textes qui concernent les

---

<sup>16</sup>CAD H : 205a « a kind of coarse flour ».

<sup>17</sup>« Plain flour » selon l'expression de Milano 1993 : 28b.

<sup>18</sup>AHw : 349a « ein Art Grütze ».

<sup>19</sup>AHw : 334b 3) au pluriel : « Grütze (für Bier ) » et CAD H : 141a « groats and beer made of it ». Landsberger et Gurney 1957-1958 : 339 α) excluent le sens d' « orge décortiquée », rapprochant *hašlu* et *hašālu* de l'araméen *h<sup>c</sup>šal*) signifiant « broyer ». Même position chez Postgate 1984 : 107 qui remarque que : « (še) *hašlāte* “crushed (grain)” is attested as a finished product, rather than an intermediate stage in the processing of husked grains ».

<sup>20</sup>Bottéro 1957 : 259.

<sup>21</sup>AdŠ 3 : 66 ; pour la définition du boulgour, cf. Daumal 2010 : 174, « un blé dur germé, cuit, séché et concassé ».

<sup>22</sup>Ce que le CAD a proposé de lire comme étant du blé pour fabriquer du gruau *si<sub>2</sub>-im-mi-ta-ti<sup>?</sup>*, est en fait une dépense de blé enregistrée au bénéfice du prophète *āpilu*, Sîn-imitī, cf. commentaire dans l'édition du texte. Le terme homonyme *samīdu* « plante aromatique » est par contre, bien attesté à Nuzi, cf. HSS 13 353 (L2) et CAD S : 114a sous *samīdu* A.

<sup>23</sup>CAD S : 115 a).

<sup>24</sup>Le terme est attesté uniquement en sumérien ZID<sub>2</sub>.DA (HSS 14 99, 102 ; HSS 16 56 et 67) ou ZID<sub>2</sub>.MEŠ (HSS 13 369 ; HSS 15 254). Pour l'hapax ku-zi-da(.MEŠ), peut-être une écriture phonétique de KU<sub>2</sub> ZID<sub>2</sub>.DA.MEŠ, cf. commentaire à HSS 14 63 : 4 et t. 1.

<sup>25</sup>Cf. commentaire du texte.

« repas »<sup>26</sup>. La farine est enregistrée à la fin du document. La dépense est répartie en trois postes d'utilisation : divination, réduction plus fine (*pênu*) et attribution aux *habiru*<sup>27</sup>.

Appartenant au même dossier, HSS 14 99 (#) enregistre une attribution de farine aux gardes *ša rēši* et à une « femme » (peut-être une épouse secondaire). HSS 16 67 (R76) mentionne de la farine de blé et d'orge fournie par Tišam-mušni à Sin-ahhē-iddina qui reçoit également la boisson *billu*<sup>28</sup>. La dépense d'allocation *šukunu* pour Al-ilāni, HSS 15 254 (#), enregistre une dépense d'orge qui doit subir deux transformations : la germination (*ana pirha*)<sup>29</sup> probablement pour l'obtention de malt et la réduction en farine (*ana ZID<sub>2</sub>.MEŠ*).

Dans l'archive de Šilwa-Teššup, la farine, attribuée en allocation alimentaire (PAD = *kurummatu*) « pour la moisson », est enregistrée dans HSS 13 347 : 51 (= AdŠ 17) : il s'agit probablement de farine qui doit être distribuée aux moissonneurs<sup>30</sup>. Le compte AO 15546 note l'attribution à des intendants (LU<sub>2</sub>.MEŠ GAR.MEŠ) de 4[+x] ANŠE de farine correspondant à la consommation de 6 jours<sup>31</sup>. HSS 14 43 (D6) mentionne une farine qualifiée de *mesû*, « raffinée », probablement donc débarrassée de ses impuretés<sup>32</sup>.

#### 1.4.2 La farine *mašhatu*

Cette farine est identifiée à une farine odorante généralement destinée à être consommée par le feu comme offrande. Il semble qu'elle ait été aussi réduite très finement, suffisamment pour être mélangée aux libations<sup>33</sup>.

La farine *mašhatu* est un des postes de dépenses de l'allocation *šukunnu* des reines d'Arraphe et de Nuzi. La quantité d'orge octroyée pour sa fabrication peut être de 1 ou 2 BAN<sub>2</sub><sup>34</sup>. Elle figure parfois sur la même ligne de dépense que la bière *mihhu*, une bière utilisée également pour les libations<sup>35</sup>. Dans HSS 14 133 : 4, de l'orge est attribuée pour fabriquer de la farine *mašhatu* et *ana tūna*. Ce terme pourrait désigner un autre type de farine d'offrande<sup>36</sup>.

---

<sup>26</sup>Pour ce dossier, cf. chapitre 6.

<sup>27</sup>Le verbe *pênu* n'est documenté par ailleurs que dans les listes lexicales où il est donné comme équivalent de *tênu*, cf. commentaire du texte.

<sup>28</sup>Cf. ci-dessous § 4.3.

<sup>29</sup>Cf. ci-dessous § 3.

<sup>30</sup>Cf. également ci-dessus § 1.3.1.

<sup>31</sup>Cf. Cassin 1962 : 61, n°2 : 14. E. Cassin a lu ZID<sub>2</sub>.DA *ša* SUR.MEŠ et considéré qu'il s'agissait soit de farine issue d'un mélange de différentes céréales, soit de farine non tamisée qui serait mélangée avec le son. Le verbe (SUR/ŠUR = *šahātu*) désigne en fait le soutirage permettant de séparer le vin de la lie. Pour le sésame, le procédé ne consiste pas à presser mais à écumer l'huile obtenue lors de la décoction des graines (cf. CAD Š : 61). *Šahātu*, d'où dérive cependant l'appellation de farine *mašhatu*, n'est pas attesté pour la farine. SUR et PAD sont deux signes très proches. La distinction repose dans le premier élément : un clou horizontal pour SUR ; une tête de clou pour PAD. La lecture PAD a été adoptée par le CAD K : 574b b' et CAD Q 206b 6' pour Cassin 1962 : 61 notamment. Dans Cassin 1958 : 21, on trouvera répertoriés d'autres exemples de farine attribuée en allocation (SUR!) : HSS 13 32 (A14) ; HSS 14 68 (D6) ; 165 (D3) et 181 (D6).

<sup>32</sup>On ne connaît pas d'autres occurrences de cet adjectif en relation avec la farine ; il est par contre courant s'agissant de métal, cf. CAD M2 : 29b.

<sup>33</sup>Cf. CAD M/1 : 330 et Milano 1993 : 24.

<sup>34</sup>HSS 14 63 : 7, r. 9 ; HSS 14 133 : 3 ; HSS 14 153 : 3, r. 3 ; HSS 14 154 : 3, r. 3 et HSS 15 267 : 5, r. 3. Dans ce dernier document le terme se présente sous la forme *mašhatu*. Les deux reines reçoivent les mêmes quantités.

<sup>35</sup>HSS 14 63 : r. 9-10 ; HSS 14 153 : 3, r. 3 ; HSS 14 154<sup>+</sup> : 3, r. 3. Pour cette bière cf. CAD M/2 : 50a et ci-dessous § 4.4.

<sup>36</sup>CAD T : 430a « (a quality of flour) » ; le terme est uniquement attesté dans un autre texte de Nuzi, HSS 14 140 : 20-21 (D3) : « 1 BAN<sub>2</sub> de farine pour *tu<sub>3</sub>-u<sub>2</sub>-na* pour les cultivateurs » (LU<sub>2</sub>.MEŠ *ik-ka<sub>4</sub>-ri-e<sup>2</sup>/i<sup>2</sup>*) ; pour ce texte, cf. ci-dessous et commentaire à HSS 14 133.

Dans trois documents concernant l'allocation *šukunu*, la farine *mašhatu* est explicitement désignée comme devant être attribuée aux dieux<sup>37</sup>.

L'utilisation cultuelle de la farine *mašhatu* est aussi documentée par deux comptes provenant des pièces D3 et D6 :

- HSS 14 181 (D6) enregistre diverses attributions de blé pour fabriquer des pains *isququ* (l. 5) et des pâtisseries (NINDA *mutqu*, l. 7) destinés à Ištar de Ninive et aux dieux « dans la cella » (*bīt papahhe*). Il est également question de farine *ana mašhati* (l.11)<sup>38</sup>.
- HSS 14 140 (D3) concerne exclusivement des dépenses de farine, principalement en relation avec des opérations rituelles ; peut-être un repas funéraire :
  - 2 ANŠE pour le repas (*a-na na-ap-ta-an-ni-we*, l. 2)<sup>39</sup>
  - 2 ANŠE 5 BAN<sub>2</sub> pour la reine (l. 4)
  - 5 BAN<sub>2</sub> 6 SILA<sub>3</sub> sont destinés : aux morts (*a-na* BE.MEŠ) ; aux *pitaha*<sup>40</sup> ; aux femmes de la chapelle (*na-at-hu-uh-li-e*) (l. 5- 8)<sup>41</sup>.
  - on relève également parmi les bénéficiaires les LU<sub>2</sub> *ni-sa<sub>2</sub>-at-ti* (l. 11)<sup>42</sup>
  - 2 BAN<sub>2</sub> pour les autorités judiciaires (*ši-ir-te-en-nu*) (l. 15)<sup>43</sup>.
  - 1 BAN<sub>2</sub> pour les femmes de la cour (MUNUS.MEŠ *ki-sa<sub>2</sub>-al-lu-ha-ti*) d'Ištar de Nuzu (l. 17).
  - 1 BAN<sub>2</sub> qui doit servir à l'acte divinatoire *a-na ba<sub>2</sub>-ru-ti* (l. 22)<sup>44</sup>.
  - 4 SILA<sub>3</sub> qui sont destinés à la « Dame du palais » (<sup>d</sup>NIN E<sub>2</sub>.GAL) (l. 25).

Pour ce qui est de la farine *mašhatu* dans ce texte, son utilisation rituelle est bien mise en évidence : « 3 BAN<sub>2</sub> ditto (= farine) pour la *mašhatu* pour les temples des dieux »<sup>45</sup>. Cette indication qui figure également dans HSS 14 133 et 181, est intéressante car elle montre que ce type de farine est fabriqué à partir d'une farine ordinaire. Il pourrait s'agir du processus consistant à la filtrer (cf. ci-dessus : *šahātu*, n. 30) et à la rendre odorante. Ce procédé semble être mentionné dans le même texte par la dépense d'1 BAN<sub>2</sub> de farine « pour être parfumée » (*a-na ru-uq-qe<sub>2</sub>-e*) (l. 19).

## 2. La torréfaction : l'orge « pour griller »

L'orge grillée est désignée par les termes *qalītu* (CAD Q : 59a et AHw : 894a), *laptu* B (CAD L : 96a) et *qayātu* (CAD Q : 54b). C'est ce dernier terme qui est attesté à Nuzi par la formule « ŠE *ana qa-a-a-ti* »<sup>46</sup>. Ce type de dépense, dans la documentation attribuée au palais,

<sup>37</sup>HSS 14 133 : 3 ; HSS 14 153 : 3, r. 3 ; HSS 14 154<sup>+</sup> : 3, r. 3.

<sup>38</sup>1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub> 4 SILA<sub>3</sub> ZID<sub>2</sub>.DA *a-na ma-as<sub>2</sub>-ha-ti*.

<sup>39</sup>Le CAD P : 111 a voulu lire : *pa<sub>2</sub>-ap-<pa<sub>2</sub>>-si za* (text PA)-*an-ni* : la correction est trop lourde et ne se justifie pas.

<sup>40</sup>*Pitaha* est un hapax également mentionné l. 12.

<sup>41</sup>Le CAD N/2 : 119b met en relation ce terme avec *nathu* qui pourrait désigner une chapelle. Ces femmes sont également présentes dans HSS 14 47 : 27 (C19) qui enregistre une distribution d'orge.

<sup>42</sup>Peut-être à rapprocher de *ša nissati* : une catégorie de lamentateurs, cf. CAD N/2 ; 275a, un terme uniquement attesté par les listes lexicales.

<sup>43</sup>CAD S : 186 *sartennu*.

<sup>44</sup>Pour une attribution d'huile pour la divination, cf. HSS 15 42 : 31 (1 SILA<sub>3</sub> 'I<sub>3</sub>' [*a-n*]a *ba<sub>2</sub>-ru-ti*).

<sup>45</sup>l. 24-25 : 3 BAN<sub>2</sub> KI.MIN *a-na ma-as<sub>2</sub>-ha-ti a-na* E<sub>2</sub>.MEŠ DINGIR.MEŠ.

<sup>46</sup>Le terme hourrite équivalent figure probablement dans HSS 9 127 (= AdŠ 201) : ŠE.MES *a-na am-pa-ša*. G. Wilhelm dans son commentaire dérive le terme de *amb*, « brûler », que l'on retrouverait dans les termes *ambanni* (un bois de chauffage) et *ambašši* (une offrande que l'on brûle).

semble attesté uniquement par HSS 14 116 (#), si on accepte la correction du passage<sup>47</sup>. Par contre, de l'orge destinée à être grillée est très souvent mentionnée dans les comptes des pièces D3 et D6. En général, les mêmes textes enregistrent aussi des dépenses qui concernent différentes préparations comme l'assaisonnement *tabātu* ou les bouillies (*pappasu*, *arsannu* et *zannu*)<sup>48</sup>. Cela correspond bien à l'utilisation de céréales passées au gril dans les recettes traditionnelles de bouillies ou de bières : soit comme additif afin de donner de la couleur et une saveur brûlée à la bière, soit par précuisson pour donner du goût à la bouillie<sup>49</sup>.

Plusieurs comptes montrent que l'on se sert d'une orge ancienne<sup>50</sup>. Les destinataires de ces remises d'orge à griller semblent dans certains cas être des boulangers<sup>51</sup>.

### 3. Le maltage : l'orge « pour le malt »

#### 3.1 Définition

Le maltage est un processus de germination contrôlée du grain qui passe par plusieurs étapes : le trempage dans l'eau pour débiter la germination ; la germination proprement dite sur une surface horizontale ; le touraillage qui consiste à sécher le grain pour stopper la germination et l'aromatiser, opération qui peut être prolongée par la torréfaction du grain puis le dégermage, visant à débarrasser le malt de ses radicules<sup>52</sup>.

Le séchage du grain (*na'pu*) par étendage (*šetū*) est documenté par les textes akkadiens<sup>53</sup>. La documentation cunéiforme semble aussi indiquer que la germination ait été obtenue en recouvrant le grain d'une couche de terre humide<sup>54</sup>.

Dans la documentation de Nuzi, en dehors de l'expression « orge pour le malt », le processus de transformation subi par l'orge n'est pas directement indiqué. On notera que l'opération de grillage étudiée ci-dessus en constitue probablement une des phases : celle du séchage ou de la torréfaction. Toutefois, l'évocation du maltage pourrait être mentionnée dans HSS 15 254 : 4-5 (#). Ce compte enregistre la quantité de 2 BAN<sub>2</sub> d'orge qui doit servir pour faire de la farine et *ana pirha*. Cassin 1958 : 21 a envisagé qu'il s'agissait d'orge germée. Elle a probablement raison car il faut sans doute rattacher ce terme à la racine *pir'u* « pousse », « germe »<sup>55</sup>.

#### 3.2 La consommation de malt<sup>56</sup>

---

<sup>47</sup>Cf. commentaire du texte. Le même terme est peut-être à restituer dans HSS 14 131 (CG : 1).

<sup>48</sup>Cf. ci-dessous, les textes répertoriés dans le tableau § 6.1.

<sup>49</sup>Chauvet 2010 : 140 et Parkes 2010 : 36.

<sup>50</sup>HSS 16 120 : 4 et 17 (D3) ; HSS 16 136 : 6 et 8 (D3). De même dans HSS 15 261 : 6, r. 2 (D3) ; HSS 15 262 : 3 et 5 (D3). Dans ces deux comptes, le poste « orge à griller » est précédé d'une ligne de dépenses d'orge destinée aux offrandes : respectivement 6 et 12 offrandes (SIZKUR.MEŠ).

<sup>51</sup>C'est le cas notamment de Paipa d'après HSS 16 125 (D3) et Erwi-huta d'après Cassin 1962 : 77, n°5, cf. ci-dessous § 8.4.

<sup>52</sup>Pour les techniques de maltage traditionnel, cf. notamment Le Gouis 2010 : 651 ; Parkes 2010 : 30. Sur le malt en général cf. Stol 1989.

<sup>53</sup>Cf. CAD B : 324a, b).

<sup>54</sup>Civil 1964 : 78-79.

<sup>55</sup>Cf. commentaire du texte, sens incertain cependant pour le CAD P ; 416b c) ; le terme est associé au verbe *parāhu* qui sert à décrire le processus de fermentation de la bière, cf. Hartman et Oppenheim 1950 : 43 n. 34 à propos de l'entrée lexicale [bar] = *purruhu ša šikari*. Le nom du contenant pour la germination des grains (*naphartu*) est construit sur la même racine.

<sup>56</sup>Le terme est presque toujours rendu par le sumérien MUNU<sub>6</sub> ; le mot akkadien, *buqlu*, se trouve dans HSS 14 209 : 2 (R76) et HSS 13 111 : 2 (L14) et par exemple dans l'archive de Šilwa-Teššup HSS 13 412 : 22 (= AdŠ 112).

Le maltage permet la production de certaines enzymes nécessaires à la fabrication de l'alcool. Il s'agit certes de la matière première de la bière. Toutefois le malt est également utilisé comme une préparation alimentaire : la germination augmente la valeur nutritionnelle des céréales et les rend plus digestes à consommer : les grains peuvent être concassés (*hašālu*)<sup>57</sup> et consommés en bouillie (*papassu*), en farine ou mis en pâte et cuits<sup>58</sup>.

Le malt est un produit de consommation courante dans le palais : des bordereaux scellés par des transporteurs et des récapitulatifs de livraison consignent les quantités reçues<sup>59</sup>. Les stocks sont importants comme en témoigne HSS 13 82 (L14) : ce reçu enregistre la remise de 84 ANŠE de malt à Ehliṗ-šarri.

Le malt constitue aussi une nourriture déshydratée que l'on peut mélanger à un plat ou à une boisson : les céréales maltées sont donc très appropriées comme nourriture de voyage<sup>60</sup>. C'est peut-être dans ce contexte qu'intervient la distribution de malt aux 19 hommes de la ville de Šinina dans HSS 16 418 (P367)<sup>61</sup>.

Dans les comptes concernant l'allocation *šukunu* des reines, l'utilisation de l'orge pour fabriquer le malt est rarement mentionnée. Cette dépense est enregistrée dans HSS 16 32 (#) à la suite des postes pour le brassage et la nourriture : la reine d'Al-ilāni reçoit 160 SILA<sub>3</sub> et la reine de Nuzi la moitié de cette quantité<sup>62</sup>. D'après HSS 14 145 : 3, la dépense pour le malt concerne la fête de *kinunitu* : le produit est cependant livré déjà prêt (64 SILA<sub>3</sub>).

Dans d'autres comptes, cette dépense est enregistrée avant ou après celles qui concernent la fabrication des pains de bière ou le moût de la bière (*agarinnu*). La quantité affectée pour chaque produit est en général précisée mais on peut avoir aussi une indication globale.

### 3.2.1 Les dépenses d'orge pour le malt et les pains de bière

	malt en SILA <sub>3</sub>	pains de bière en SILA <sub>3</sub>
HSS 14 115 <sup>63</sup> iv	12	40 (en pièces)
HSS 14 131 iii	336 (reine d'Al-ilāni ) 168 (reine de Nuzi)	208 (reine d'Al-ilāni) 104 <sup>2</sup> /184 <sup>2</sup> (reine de Nuzi)
HSS 14 172 vii-i	344 (à Al-ilāni) 172 (à Nuzi)	160 (à Al-ilāni) 80 (à Nuzi)
HSS 14 193	48 (à Nuzi)	8 ( à Al-ilāni)

<sup>57</sup>CAD B : 323a entrée lexicale.

<sup>58</sup>CAD B : 324b, 2'.

<sup>59</sup>Cf. chapitre 2.

<sup>60</sup>Cf. Hartman et Oppenheim 1950 : 13.

<sup>61</sup>La liste donne les noms mais pas le montant attribué individuellement ; pour cette localité, cf. Fincke 1993 : 255 et Müller 1994 : 100.

<sup>62</sup>Cf. également HSS 13 369 qui enregistre l'attribution à Zirru de 10 ANŠE d'orge pour du malt.

<sup>63</sup>Dans ce compte, le malt et les pains de bière sont remis déjà fabriqués.

Dans HSS 14 172, la quantité est attribuée pour une période de 7 mois (vii-i). On remarque que dans HSS 14 131, la dépense est du même ordre de grandeur, elle pourrait donc correspondre à une durée équivalente, bien que le compte ne le précise pas.

Ce type de dépense est bien représenté dans l'archive de Šilwa-Teššup. Les bénéficiaires en sont généralement Tatip-Tilla, le fils aîné de Šilwa-Tesšup et son épouse Itiri-anti. Les quantités sont parfois indiquées de manière globale pour les deux postes :

- 192 SILA<sub>3</sub> (HSS 13 347 : 48 = AdŠ 17).
- 320 SILA<sub>3</sub> (HSS 13 412 : 29 = AdŠ 112) ; la quantité couvre également la dépense d'orge qui doit servir à nourrir les moissonneurs.
- 400 SILA<sub>3</sub> (HSS 16 22 : 8 = AdŠ 120).
- 576 SILA<sub>3</sub> (HSS 13 412 : 22 = AdŠ 112). Le compte est issu au mois ii et la quantité doit couvrir la période allant jusqu'au mois de *šehli* (viii), soit une période de 7 mois également : Tatip-Tilla, qui en est bénéficiaire, dispose donc d'une quantité légèrement supérieure à celle de la reine d'Al-ilāni d'après HSS 14 172<sup>64</sup>.

Certains comptes de l'archive de Šilwa-Teššup détaillent la répartition entre les deux postes :

	malt	pains de bière
HSS 16 73 : 5 = AdŠ 99 (viii)	264	188 <sup>65</sup>
HSS 13 32 : 9 = AdŠ 166	36	41
HSS 13 323 : 11 = AdŠ 119 <sup>66</sup> (ii)	176	120

### 3.2.2 Les dépenses d'orge pour le malt et l'*agarinnu*

L'association de ces deux dépenses figure dans deux comptes d'allocation *šukunu* : HSS 14 142 (R49) et HSS 14 137 (#) : les quantités attribuées sont les mêmes d'un mois à l'autre.

	<i>agarinnu</i>	malt
HSS 14 142 vii	312 (reine d'Al-ilāni) 160 (reine de Nuzi)	240 (reine d'Al-ilāni) 160 (reine de Nuzi)
HSS 14 137 iii	312 (à Al-ilāni) 160 (à Nuzi)	240 (à Al-ilāni) 160 (à Nuzi)

L'archive de Šilwa-Teššup fournit un exemple d'une dépense d'orge utilisée pour l'*agarinnu* : on relève pour le mois ix une quantité de 104 SILA<sub>3</sub> (= 1 ANŠE 3 BAN<sub>2</sub>) destinée à

<sup>64</sup>576 : 7 (mois) = 82,2 SILA<sub>3</sub> par rapport à 344 + 160 : 7 (mois) = 72 SILA<sub>3</sub> pour la reine d'Al-ilāni. L'orge dans AdŠ 112 est remise à Kinzi, peut-être une femme brasseur, cf. ci-dessous § 8.3.

<sup>65</sup>Reçu par Kinzi.

<sup>66</sup>Les quantités d'orge pour le malt et les pains de bière sont indiquées comme représentant la part manquantes *muṭtu*.

cet usage dans le récapitulatif sur 5 mois des prélèvements opérés dans le grenier (HSS 14 152 : 44 = AdŠ 152)<sup>67</sup>.

## 4. Les bières

### 4.1 La fabrication

#### 4.1.1 Remarques sur le procédé d'obtention du breuvage

Les termes caractérisant les étapes du processus, les ingrédients et leur interaction ont fait l'objet de plusieurs études<sup>68</sup>. Le déroulement de la chaîne opératoire du point de vue des textes n'est pas encore totalement élucidé mais peut être reconstitué dans ses grandes lignes<sup>69</sup> : le malt (*buqlu*), broyé ou moulu, est trempé dans l'eau. On obtient une mixture (*nartabu*)<sup>70</sup> d'où on tire, par cuisson, une purée sucrée (*titāpu*)<sup>71</sup> à laquelle est adjoint en additif le « pain de bière » (*bappiru*) : il s'agit d'un aggloméré de grains préalablement détremés, probablement non maltés, additionné d'herbes aromatiques, et mis en forme de pain, gâteaux ou tourteaux. Comme le malt, on pouvait le consommer tel quel<sup>72</sup>.

Le mélange (*titāpu* - pains de bière) constitue le *billatu*. Il s'agit d'une substance qui se présente de façon solide : on peut la cuire, ce qui permet de la stocker et de la transporter<sup>73</sup>. Cette pâte trempée dans l'eau est chauffée avec des additifs sous la forme d'orge grillée. L'infusion obtenue, également dénommé *billatu*<sup>74</sup>, a certainement une nature grumeleuse due aux particules en suspension : le terme *billatu* désigne en effet plus rarement un métal non purifiées ou une substance liquide non filtrée<sup>75</sup>. L'hymne à Ninkasi fait référence à ce stade à l'étalement du *titāpu* (dénommant probablement la partie pour le tout) sur des nattes de roseaux pour le refroidir (l. 30-33)<sup>76</sup>. Cette phase permettrait de filtrer le résidu de céréales concassées (drêche) et de recueillir le moût : le jus sucré qui est mis à fermenter dans des vases associées à des cuves collectrices<sup>77</sup>.

La question de la levure utilisée est encore peu claire. On remarquera que le *billatu* a de lui-même un pouvoir fermentant : un compte de distribution de Chagar-Bazar (n°65) montre ainsi l'utilisation de *billatu* pour faire du pain aigre (NINDA *emšû*)<sup>78</sup>. On relève également ce caractère aigre du *billatu* dans la description d'une bière qui « est aigre comme le *billatu* »<sup>79</sup>.

---

<sup>67</sup>Même type de dépense dans HSS 16 29 : 8 (= AdŠ 155) mais la quantité est partiellement conservée ; on lit cependant 3 BAN<sub>2</sub> ; il s'agit peut-être de la même quantité.

<sup>68</sup>Cf. Hartman et Oppenheim 1950 : 6-16 ; Civil 1964 ; Röllig 1970 : 19-27 ; Stol 1971 : 168-169 ; Katz et Maytag 1991 et Damerow 2012.

<sup>69</sup>Michel 2009 : 202-209 ; Breniquet 2009 : 186-187.

<sup>70</sup>CAD N / 1 : 364 « beerwort » (moût de bière).

<sup>71</sup>CAD T : 434 « beer mash » (empâtage).

<sup>72</sup>Cf. Bottéro 1995 : 40 et CAD B : 97a avec bibliographie, en particulier Civil 1964 : 77 pour le recours à du grain non malté. Cf. également Damerow 2012 : 7 (§ 4.6) pour l'appellation « pain de bière » qui découle de l'idéogramme KAŠ x GAR, l'élément GAR étant interprété comme signifiant pain (NINDA).

<sup>73</sup>Cf. le diagramme chez Stol 1971 : 169 et le CAD B : 227 2) et 228a discussion.

<sup>74</sup>CAD B : 227 3. à propos de la nature liquide du *billatu*.

<sup>75</sup>CAD B : 225 1 ; Van De Mieroop 1994 : 338 envisage que le KAŠ.US<sub>2</sub>.SA = *billatu* constitue le dernier état du moût (brew) juste avant qu'il ne se transforme en bière.

<sup>76</sup>Civil 1964 : 73.

<sup>77</sup>Pour la description des différents types de vases à fermentation, principalement *namzitu* et *kakkulum*, cf. Faivre 2007-2008 : 374-376 et Faivre 2009 : 172-173.

<sup>78</sup>Lacambre 2008 : 46.

<sup>79</sup>Harris 1955 : 105 n°11, lettre, citée dans le CAD Š/2 : 421 ; l'expéditeur de la lettre s'adresse au prêtre-*enum* en lui indiquant qu'il lui enverra une femme sachant réaliser de la bière de bonne qualité.

W. Röllig identifie la levure utilisée pour la bière à l'akkadien *sikkatu*<sup>80</sup>. Il se fonde sur un texte médical où le terme est défini comme un produit utilisé par le brasseur<sup>81</sup>. Pour Stol 1971 : 168, c'est le *bappiru* (« pain de bière ») qui aurait ce rôle : le mélange de cet ingrédient avec le malt étant une étape fondamentale du processus. M. Stol considère que c'est à ce moment que commençait la fermentation, le « pain de bière » étant un pain aigre, une sorte de pain au levain. Il faut toutefois, pour envisager cette possibilité, considérer que le chauffage du *titāpu* (moût) n'ait pas été trop fort afin que le pain de bière garde sa capacité à entraîner la fermentation. D'autres hypothèses ont été envisagées comme l'usage des résidus de bière qui pouvaient notamment être piégés dans les cuves<sup>82</sup>.

#### 4.1.2 Le brassage : l'orge « pour brasser »

La dépense orge « pour brasser » constitue, avec celle de l'orge « pour la nourriture », le poste essentiel de l'allocation *šukunu* des reines<sup>83</sup>. En tout 12 occurrences sont documentées. Le montant des dépenses est presque toujours le même, 2 ANŠE d'orge servant au brassage reviennent à la reine d'Al-ilāni et la moitié de cette quantité à celle de Nuzi<sup>84</sup>.

Que l'orge *ana balāli* correspond à de l'orge utilisée pour la bière peut-être démontré par HSS 16 124, un texte de la pièce D3 : y est enregistrée une dépense de 2[+x] ANŠE d'orge de l'[allocation *šuku*]nu reçus par Nanip-erwi, qui est désigné comme brasseur (*sirašū*)<sup>85</sup>. HSS 15 232 : 8-r. 2 (R49) fournit également le seul cas où le produit fini (la bière) est mentionné dans une dotation *ana balāli* : « 1 BAN<sub>2</sub> 6 SILA<sub>3</sub> d'orge pour brasser, 1 BAN<sub>2</sub> de blé pour les servants des chars du pays de Hanigalbat, pour la bière et les pains ».

Il ne semble pas que le poste « brassage » couvre également les besoins pour fabriquer les ingrédients (malt et pains de bière) car comme on le voit avec HSS 14 131, ces deux dépenses font l'objet d'une dotation spécifique en plus de la dépense « pour brasser ». Dans trois comptes (HSS 14 137, 142 et 172), la dépense d'orge pour le brassage comme celle pour la « nourriture » est absente. Par contre de l'orge est mise à disposition pour la fabrication des ingrédients : du malt et des pains de bière dans HSS 14 172 (cf. § 3.2.1) ; du malt et l'*agarinnu* dans HSS 14 137 et 142 (cf. ci-dessus § 3.2.2).

#### 4.1.3 Les pains de bière

Comme on l'a vu ci-dessus, les dépenses d'orge à transformer en malt et en pains de bière sont parfois associées (§3.2.1). Les pains de bière sont aussi mentionnés dans HSS 13 28, un texte trouvé dans la pièce L14 du palais d'où proviennent également bon nombre de comptes concernant le malt : il s'agit d'une quittance qui concerne la livraison d'une quantité très importante de pains de bière (5400).

<sup>80</sup>Röllig 1970 : 43 et cf. CAD S *sikkatu* C : 254a. Le terme est donné comme équivalent d'après les listes lexicales à *sahindu* (levure ?), cf. CAD S 57a et Hartman et Oppenheim 1950 : 47 n. 61. Stol 1971 : 168 (point II « Die Gärung ») rejette cette possibilité.

<sup>81</sup>*sik-kat<sub>2</sub> // pa-nu ša širašī* selon Richter 1970 : 43 ; le CAD P : 227 c) préfère lire *pa<sup>2</sup>-ʾ-ša<sup>1</sup>(A)-nu ša širašī*, sur *pa'šū* : moulu / concassé.

<sup>82</sup>Hartman et Oppenheim 1950 : 16 et Breniquet 2009 : 186.

<sup>83</sup>Dans certains cas, la dépense pour « la nourriture » correspond en fait à une dépense pour la fabrication de pains (cf. commentaire à HSS 14 126) : on retrouve ici la complémentarité bière / pain, comme représentant les denrées de base du régime alimentaire, Cf. CAD Š/2 : 422 et Michel 2009 : 203.

<sup>84</sup>Cf. les données rassemblées dans le tableau 1 dans le commentaire à HSS 14 126.

<sup>85</sup>Restaurer probablement dans la cassure : <sup>1</sup>2 ANŠE [... ŠE].MEŠ ša [šū-ku]-ni <sup>2</sup>a-na ba-la-li

HSS 16 400 (D6) enregistre l'attribution de pains de bière fournis par le palais à 8 nourrices (*mušēniqāti*), 5 femmes *sazuhhūru*<sup>86</sup> de Zizza et 5 autres femmes de Turša, à raison de 4 SILA<sub>3</sub> chacune<sup>87</sup>. Ce produit était donc consommé par des nourrices : on peut considérer qu'il a pu stimuler la lactation.

On notera à ce propos que dans HSS 14 115 (#), Uriš-elli fille d'Allaššikkunni reçoit du malt et des pains de bière. On peut se demander, au vu de HSS 16 400, si on ne se trouve pas dans le même contexte : l'attribution de malt et de pains de bière pourrait concerner une femme qui allaite et pas nécessairement être associé à la production de bière<sup>88</sup>. Cependant, étant donné qu'Allaššikkunni est haut placée à la cour, Uriš-elli n'est probablement pas une simple nourrice. Ces produits pourraient lui avoir été livrés pour elle ou pour la nourrice qui s'occupait de son enfant.

#### 4.1.4 L'*agarinnu*

Le terme désigne à la fois la préparation permettant l'obtention de la bière et un contenant.

Selon le CAD A/1 : 145, il s'agirait de la mixture initiale « first beer mash »<sup>89</sup>. Pour Röllig 1970 : 40, l'idéogramme AMA+ŠIM désignerait le mélange malt-orge et pains de bière (qu'il définit comme le « Vor-Maishe »). L'idée est écartée par Stol 1971 : 169 (n. 14) principalement à cause d'AbB 3 36 où il est question d'une toute petite quantité d'*agarinnu* (1 SILA<sub>3</sub>)<sup>90</sup>. Ce produit fait partie des provisions demandées par l'expéditeur de la lettre qui est en déplacement et se trouve à court de nourriture : l'*agarinnu* y est mentionné dans sa liste en même temps que de la farine (1 PI 5 BAN<sub>2</sub>), du garum (*šiqqu* : 1 SILA<sub>3</sub>) et une plante aromatique (*samīnu* : 1 SILA<sub>3</sub> 3 sicles). Dans le commentaire de ce texte, Stol exclut également le fait que l'*agarinnu* soit identifié à un levain : en effet, d'après un proverbe babylonien lorsque cet ingrédient est aigre, la bière qui est produite n'est pas de bonne qualité<sup>91</sup>. M. Stol envisage donc plutôt l'*agarinnu* comme un additif qui pourrait augmenter la quantité de sucre et favoriserait donc l'activité enzymatique.

L'*agarinnu* désigne aussi un contenant. Selon le CAD A/1 : 146 usage 3, il s'agirait d'un creuset, d'où dériverait l'image symbolique de « matrice » (usage 2). Le terme peut aussi désigner un bassin : des champs sont parfois indiqués comme situés sur le bord de l'*agarinnu* ou arrosé par l'*agarinnu* (AHw : 15b). Le AHw note également que l'*agarinnu* est mentionné, dans les vocabulaires, avant le *rātu* (une rigole / un canal)<sup>92</sup>. En métallurgie, il serait identifié au sillon qui part du creuset par où coule le métal en fusion<sup>93</sup>. S'agissant de la fabrication de la bière, on pourrait donc envisager un vase disposant à sa base d'un conduit d'écoulement pour le

---

<sup>86</sup>*Sazuhhuru* est un hapax. Le CAD S : 203a l'interprète comme la transposition phonétique du sumérien ŠA<sub>3</sub>.ZU, la sage-femme. Schneider-Ludorff 2009 : 486 considère qu'il est construit sur la racine hourrite *saz-* « nourrir ».

<sup>87</sup>La première partie du document mentionne 162[+ p]ersonnel *nis bīti*, 37 « personnes » (NAM.LU<sub>2</sub>.<LU<sub>2</sub>>.MEŠ) et 6 hommes de l'intérieur (*ša libbanu*) de la ville de Nuzi.

<sup>88</sup>C'est en tout cas l'avis de Schneider-Ludorff 2009 : 487 (et note 57) à propos des dépenses d'orge pour fabriquer le malt et les pains de bière, attestées dans l'archive de Šilwa-Teššup.

<sup>89</sup>Une pâtisserie pour le AHw : 15b usage 3.

<sup>90</sup>Citation complète du passage sous CAD S : 116a et CAD Š/3 : 100a.

<sup>91</sup>Cf. Stol 1971 : 169 (n. 14) : « quand l'*agarinnu* est aigre, comment la bière pourrait-elle être bonne ? » (*agarinnu emšet šikari mīnu iṭiab*), citation par le CAD Š/2 : 421.

<sup>92</sup>AHw : 15b usage 2.

<sup>93</sup>Cf. Goetze 1945 : 225 l. 64 et 65 et p. 235.

liquide. Cela correspondrait assez bien à l'interprétation du signe ŠIM que propose Damerow 2010 : 5 (§3.8)<sup>94</sup>.

L'*agarinnu* serait donc aussi bien la mixture aromatisée, ou plutôt un élément de cette mixture d'après M. Stol, que la cuve dans laquelle elle était placée.

Plusieurs textes de Nuzi enregistrent des dépenses d'orge associées à l'*agarinnu* (cf. §3.2.2). Le blé amidonnier est aussi utilisé d'après HSS 14 186 : rev. 1-2 (D6) pour une quantité de 1 ANŠE 2 BAN<sub>2</sub>. Le recours à cette céréale est aussi documenté par HSS 16 115 (D3) qui enregistre l'attribution à Kantu de la même quantité que celle de HSS 14 186.

HSS 14 71 : 12 (C19) fournit une indication intéressante. Ce compte concerne une distribution d'orge à 4 groupes d'hommes (39 au total) provenant de différentes localités ; chacun reçoit 2 SILA<sub>3</sub>. La notice finale précise qu'ils ont installé (*ušibū*) à Nuzi « leur *agarinnu* »<sup>95</sup>. On peut penser ici qu'il s'agit ici de l'*agarinnu* désignant la cuve à bière et que ces groupes seraient donc des brasseurs.

#### 4.2 Les comptes de distribution de bière dans les textes de Nuzi

Les distributions de bière sont assez peu représentées dans la documentation de Nuzi. Pour le palais, on peut citer HSS 14 104 (R76) où les bénéficiaires sont 4 prêtres, deux chanteuses et le roi. Dans HSS 14 135 (D3), la distribution est placée sous la responsabilité de Wantia, le *šākin māti*, qui scelle le document. Les quantités de bière sont de 1 ou 2 *tallu* ou de 4 SILA<sub>3</sub>. Les bénéficiaires appartiennent à la cour. Les femmes sont citées en premier (la reine, les épouses secondaires, la belle-fille, Allaššikkunni, les nourrices de Šašu-Teššup<sup>96</sup> et les servantes *šuhartu* de Mari), suivies des princes Hutip-urašše et Tatip-Teššup et de hauts responsables comme Akip-tašenni ou Akia le *sukkallu*.

HSS 15 251 (##) enregistre 12 contenants à bière (DUG TAL KAŠ) répartis entre trois femmes (*ša* NP). La première bénéficiaire est Uani[a]. Ce nom est très rare : il est porté par une femme enregistrée avec deux autres dans une courte note de la pièce R76 (HSS 16 353) où figure le nom de leur responsable, la « chef de 10 », Hanate<sup>97</sup>. Le nom de la 2<sup>ème</sup> femme n'est que partiellement conservé (Aš-n[a ...]). La troisième s'appelle Enniki : ce nom est assez peu répandu pour les hommes et il s'agit ici de sa seule attestation pour une femme. Le formulaire ne fait pas penser à une distribution car on attendrait *ana*. Ne peut-on penser qu'il s'agit en fait de l'enregistrement de la production de bière faite par ses femmes ?

#### 4.3 La boisson *billu*

Il s'agit d'une sorte de bière selon le CAD et d'une « bière mélangée / diluée » « Mischbier (?) », d'après le AHw : 126a. Hartman et Oppenheim 1950 : 54 n. 108 considèrent qu'il s'agit d'une pâte : le verbe *balālu* peut en effet avoir le sens de « tresser » s'agissant d'une pâte à pain<sup>98</sup>. Le terme *billu* n'est d'ailleurs pas réservée à une boisson, même si c'est le cas le plus souvent : le « mélange » quand il s'agit de métaux peut aussi désigner un alliage<sup>99</sup>.

<sup>94</sup>Pour la possibilité que les « bouilloires » *dūdu* aient servi à la fabrication de la bière, cf. commentaire à HSS 16 348 à propos des brasseurs Hanizzani et Kupata.

<sup>95</sup><sup>10</sup>ŠU.NIGIN<sub>2</sub> 1 (PI) 6 SILA<sub>3</sub> ŠE <sup>11</sup>*a-na* 2 SILA<sub>3</sub>.TA.AN <sup>12</sup>LU<sub>2</sub>.MEŠ *a-ga<sub>5</sub>-ri-na-<sup>r</sup>šu-nu-ti<sup>1</sup>* <sup>13</sup>*ša ina URU nu-zi* <sup>14</sup>*u<sub>2</sub>-ši-bu* <sup>15</sup>*il-qu<sub>2</sub>-u<sub>2</sub>*.

<sup>96</sup>Des nourrices sont aussi mentionnées un peu plus loin à la ligne 20. Pour Šašu-Teššup ainsi qu'Allaššikkunni, cf. commentaire à HSS 14 96 et 115.

<sup>97</sup>S'il s'agit de la même femme, sa présence dans HSS 15 251 suggère le rattachement de cette tablette au palais.

<sup>98</sup>Cf. CAD B 41a, usage d, mais les exemples sont rares et tardifs.

<sup>99</sup>CAD B : 228a, usage 1, et à Nuzi, cf. HSS 14 263b où un homme emprunte deux poignards en bronze *ša bi/pi<sub>2</sub>-il-li<sub>3</sub>*. Le terme est rangé sous *pillu* CAD P : 376a comme hapax avec un sens inconnu. Le sens d'alliage convient bien au contexte, cf. déjà Kendall 1990 : 352.

La documentation de Nuzi fournit presque toutes les attestations du terme *billu*. Cassin 1958 : 21 considère que *billu* est le produit obtenu à partir du procédé *balālu*, ce qui convient assez bien au schéma nominal<sup>100</sup>. E. Cassin a remarqué que les formules *ana balāli* et *ana billu* semblent être synonymes puisque l'une remplace l'autre dans deux comptes d'allocation *šukunu* qui présentent par ailleurs de grandes similitudes : HSS 14 63 : 1 (#) et HSS 15 267 : r. 1 (#)<sup>101</sup>. On ajoutera que la quantité de 2 ANŠE d'orge *ana billu* octroyée à la reine d'Al-ilāni dans HSS 14 63 (l. 1) est la même que celle de l'orge *ana balāli* dans les autres comptes d'allocation *šukunu*<sup>102</sup>.

HSS 14 63 apporte une information importante sur la nature du *billu*. Ce texte enregistre une dépense de 5 BAN<sub>2</sub> d'orge pour fabriquer ce produit qui est destiné aux « petits » (l. 3). Dans ce cas, on peut difficilement envisager d'identifier le *billu* à une bière. S'agissant d'une boisson, celle-ci ne devrait pas être alcoolisée ou très faiblement<sup>103</sup>. Le *billu* est mentionné aussi dans HSS 16 67, une tablette de la pièce R76, qui enregistre l'attribution à Sin-ahhē-iddina de 1 ANŠE 1 BAN<sub>2</sub> et 4 <SILA<sub>3</sub>> de ce produit<sup>104</sup>.

Le caractère liquide du *billu* est montré par HSS 15 249 (A23) : 1-3. Ce compte enregistre en effet un *tallu* de 1 BAN<sub>2</sub> de *billu* : or ce contenant sert pour l'huile ou la bière ; le même compte mentionne aussi à la ligne suivante : 1 *tallu* de bière (KAŠ) pour le mois d'Impurtani<sup>105</sup>. On en déduira que le *billu* est à distinguer de la bière proprement dite.

Dans l'archive de Šilwa-Teššup, l'orge attribuée pour sa préparation est mentionnée deux fois : le destinataire est Pai-Teššup, un des administrateurs de Šilwa-Teššup. Dans le compte HSS 13 395 (= AdŠ 102), il reçoit 1 BAN<sub>2</sub> d'orge à cet effet. HSS 16 66 (= AdŠ 103) enregistre la même quantité pour fabriquer du *billu našpi* : le terme est interprété de différentes façons, comme le souligne G. Wilhelm dans son commentaire (AdŠ 3 : 77). Le AHW : 761a considère qu'il s'agit d'un type de bière allégée, une bière filtrée débarrassée de ses résidus, le terme *našpi* étant formé à partir de *našāpu* (« disperser / vanner »). Le CAD N/2 78a indique que le terme qualifie la bière et ses ingrédients (notamment le « pain de bière »). Les équivalents sumériens sont SIG / SIG<sub>5</sub> « faible ? fin ? » et « léger / bon »<sup>106</sup>. Dans l'épopée d'Erra, *našpi* qualifie certainement une bière de très bonne qualité<sup>107</sup>.

Les autres mentions du *billu* figurent dans des comptes, très brièvement rédigés, qui font série. Le *billu* y figure, associé à d'autres denrées, souvent les mêmes : *ziriu*, *arsannu*, *zannu* et plus rarement de la farine<sup>108</sup>. L'indication du nombre de jours (le plus souvent de 1 à 3)

<sup>100</sup>Cf. également Richter 1970 : 37.

<sup>101</sup>Certains des termes mentionnées (*erbettena* et *turmu*) ne se trouvent que dans ces deux textes et dans HSS 14 163. Pour l'étude détaillée cf. commentaire à HSS 14 63. La remarque d'E. Cassin est tout à fait juste. En fait HSS 15 267 : r. 1-5 correspond à la somme des dépenses pour la reine d'Al-ilāni et la reine de Nuzi concernant les postes brassage, *kušupha*, « bouillies » et farine *mashatu* dans HSS 14 63.

<sup>102</sup>Pour ces données, cf. le tableau 1 dans le commentaire à HSS 14 126. La dotation de la reine de Nuzi est aussi de 2 ANŠE *ana billu* dans HSS 14 63 ; celle destinée au brassage, pour cette reine, est par contre en général de 1 ANŠE dans les autres comptes d'allocation *šukunu*.

<sup>103</sup>Les TUR.TUR sont des enfants pris en charge par des nourrices, probablement donc des enfants en bas âge, cf. commentaire à HSS 13 80.

<sup>104</sup>Dans le fragment HSS 16 204b : 2, le terme est par contre absent : ŠE *bi-il-lu* est à lire ŠE *u<sub>2</sub>\*-bi\*-lu*.

<sup>105</sup>Les autres dépenses, enregistrées après un trait, ont un caractère cultuel comme l'indique la mention du vase à libation *adagurru* (cf. CAD A/1 : 93a) ; l'un de ces vases semble être placé sur le fronton (SAG.DU) de la Grand Porte et l'autre, qui contient de la bière, dans le verger.

<sup>106</sup>CAD N/2 : 78a et CAD B : 228a ; le sens de « mousseux » est rejeté par Hartman et Oppenheim 1950 : 46 n. 50.

<sup>107</sup>La bière *našpu* la plus douce ne vaut pas l'eau de l'outre (*šikar našpi duššupi ul ubbalu mé nādi*), passage cité par le CAD Š/2 : 427a 4'. *Našpu* est également présent dans HSS 16 179 : 8 ANŠE ŠE.MEŠ [...] *a-na na-aš-pu* [...]. Des chevaux consomment aussi de l'orge *ana našpu* (HSS 16 187 : 8, F26).

<sup>108</sup>Cf. par exemple HSS 14 43, 68 et 165 ; on trouve aussi du gruau *hišiltu* dans HSS 14 171, cf. § 1.3.2.

auxquels correspondent les versements ainsi que la formule clé *ša gamru* est également un trait caractéristique de ce dossier<sup>109</sup>. Lorsque leur provenance est connue, ces documents sont issus des pièces D3 et D6. Cassin 1962 : 60-61 a relié les n°1 et n°2 de la collection du Louvre à ce groupe de textes qui doivent donc certainement provenir des mêmes pièces.

Dans ces enregistrements, le *billu* est dépensé pour une quantité variant de 1 à 2 ANŠE :  
- Pour 2 jours : 1 ANŠE 1 BAN<sub>2</sub> (HSS 14 76) ; 2 ANŠE (HSS 14 43 et 78) ; 4 ANŠE 1 (PI) 1 BAN<sub>2</sub> (HSS 14 84).  
- Pour 1 jour : 1 ANŠE (HSS 14 68).

Dans ce lot de textes, le *billu* est associé à des dépenses faites pour le roi. Dans HSS 14 43 (D6), à l'occasion de l'arrivée du roi, la farine raffinée (*mesû*)<sup>110</sup> et du *ziriu* ont été distribués le premier et second jour de la visite avec 2 ANŠE de *billu* pour deux jours. Dans HSS 14 68 (D6), le premier poste concerne 1 ANŠE 1 BAN<sub>2</sub> de *billu* ; le second poste enregistre du blé, du *ziriu* et une allocation de farine (ZID<sub>2</sub>.DA ŠUK.MEŠ) pour un jour, destinés au « roi et au successeur » Dans HSS 14 84 (D3), la quantité consommée (*ša gamru*) est de 4 ANŠE 1 (PI) 1 BAN<sub>2</sub> de *billu* pour deux jours ; le second poste parallèle à HSS 14 68 correspond cette fois à une dotation au « palais et au successeur »<sup>111</sup>.

Le *billu* est aussi attribué aux soldats. HSS 14 171 (D6) enregistre une dépense de 910 ANŠE d'orge consommée (*ša KU<sub>2</sub>*) « avec son *billu* », sans précision de quantité, par une unité de chars hanigalbatéens<sup>112</sup>.

#### 4.4 La bière *mihhu*

C'est une bière qui est destinée aux offrandes. Son utilisation est mentionnée dans des rituels où elle est associée à d'autres offrandes liquides<sup>113</sup>. L'identification à une bière est indiquée par le déterminatif KAŠ qui le cas échéant précède le terme. Cette bière tire son nom du verbe *mahāhu* : « ramollir/ tremper dans un liquide ». On peut envisager que l'opération décrite est l'infusion dans l'eau de la pâte formée avec les pains de bière. Cette dénomination, qui met l'accent sur le processus de dissolution, suggère un liquide épais<sup>114</sup>.

Cette bière apparaît dans trois documents attribués au palais (HSS 14 63, 153 et 154). Elle est comptabilisée dans le même poste que la farine rituelle *mašhatu*. La dépense est explicitement indiquée comme étant destinée aux dieux dans HSS 14 153 et 154 ; son utilisation comme bière d'offrande est donc nettement démontrée. Les quantités d'orge pour sa fabrication et celle de la farine *mašhatu* sont de 1 BAN<sub>2</sub> dans HSS 14 153 : 3 et r. 3 et HSS 14 154 : 3 et r.

---

<sup>109</sup>Cassin 1962 : 59 traduit par « c'est complet ». Elle considère que le terme « pourrait signifier que les rations alimentaires dont il est question dans le billet de livraison, sont livrées dans leur totalité » ; Le CAD comprend *ša kamru* (stocké cf. CAD sous *billu A*). *Gamāru* peut indiquer la fin d'un laps de temps (CAD G 29a, usage 2). Cela conviendrait assez bien puisque la formule est parfois précédée de l'indication du nombre de jours : *ana x u<sub>4</sub>-mi ša gamru* avec le sens « pour x jours écoulés ». Toutefois HSS 14 171 et HSS 16 150, qui appartiennent à la même série, portent la notation : *x u<sub>4</sub>-mi ša KU<sub>2</sub>* : « consommé en x jours » ; *gamāru* aurait plutôt le sens de « consommer (complètement) » et se rapporterait au produit et non à la durée.

<sup>110</sup>Cf. § 1.4.1 n. 32.

<sup>111</sup>Le document dispose d'une enveloppe qui récapitule la quantité de *billu* et de blé. L'enveloppe porte le sceau d'Akip-tašenni, probablement le *sukkallu* ; la suscription a été oubliée dans la copie. Cf. également HSS 14 88 (D6) et 89 (D6) où les versements sont aussi opérés pour le palais.

<sup>112</sup>La quantité a été consommée en 43 jours à raison d'1 BAN<sub>2</sub> par jour et par char. On peut en déduire que l'unité comptait environ 211 chars : 72800 SILA<sub>3</sub> (= 910 ANŠE) : 43 (jours) : 8 SILA<sub>3</sub> (= 1 BAN<sub>2</sub>) = 211.

<sup>113</sup>On remarque la séquence lait – vin – *mihhu*, généralement en relation avec le verbe *naqû* (CAD M/2 : 50a usage b).

<sup>114</sup>Cf. CAD M/2 50a et AHw : 651. Cassin 1958 : 18 définit le *mihhu* comme une aspersion faite avec de la farine mélangée à un liquide. C'est peu probable à cause du déterminatif KAŠ. Concernant le rapprochement avec le terme *mahha* qu'elle suggère (n. 3), cf. commentaire à HSS 15 254.

3 ; les deux reines se voient livrer la même quantité. Dans HSS 14 63 : r.9-10, elle est de 2 BAN<sub>2</sub> mais cette dotation ne concerne que la reine de Nuzi.

## 5. Les pains

Des distributions de pains sont enregistrées dans les comptes des dépenses pour les repas (cf. Chap. 7). Les comptes de l'allocation *šukunu* des reines mentionnent aussi quelquefois le poste « pain »<sup>115</sup>.

### 5.1 Pains d'orge et pains de blé

De l'orge pour fabriquer du pain est mentionnée dans le compte d'allocation *šukunu* de la reine d'Al-ilāni, HSS 14 167, probablement pour une quantité de 1 PI. L'utilisation y est définie comme *ana NINDA*. Dans d'autres documents de ce type, la formulation prête à confusion : *ana a-ka<sub>4</sub>-li* peut signifier « pour le pain (*akalu*) » ou « pour manger (*akālu*) ». Certains textes utilisent d'ailleurs le sumérogramme KU<sub>2</sub> « manger » ; il s'agit alors d'orge pour « la nourriture » qui peut servir à faire du pain mais aussi d'autres préparations alimentaires. L'examen du dossier permet cependant d'identifier certaines des dépenses *ana a-ka<sub>4</sub>-li* comme correspondant à du pain<sup>116</sup>. La reine d'Al-ilāni reçoit pour le pain 1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub><sup>117</sup> ou 1 (PI)<sup>118</sup> ; celle de Nuzi bénéficie de la moitié de cette quantité (4 BAN<sub>2</sub>)<sup>119</sup>.

Dans le compte de distribution de pains HSS 15 330, on relève l'indication « pains d'orge » qui concerne les pains attribués aux chanteurs. Cette précision n'est pas donnée pour les autres bénéficiaires.

Du blé pour « la nourriture » est aussi enregistré dans trois documents rattachés au palais<sup>120</sup>. Il est très probable qu'une partie ait servi pour faire des pains. Du pain fabriqué avec du blé est explicitement mentionné par HSS 14 181 (D6) en contexte rituel (cf. § 1.4.2). Plusieurs catégories de pains sont ainsi obtenues :

- [x ANŠE] 1 BAN<sub>2</sub> 4 SILA<sub>3</sub> de blé pour les pâtisseries (*mutqu*)<sup>121</sup> « pour les dieux et Ištar de Ninive, pour 3 jours » (l. 1-3).
- 4 BAN<sub>2</sub> 4 SILA<sub>3</sub> de blé pour du pain *isququ* et du « pain aigre » (NINDA *em<sub>3</sub>su*) dans la cella (l. 4-6).
- 2 BAN<sub>2</sub> de blé pour les pâtisseries (*mutqu*) [pour] les dieux (l. 7-8).

### 5.2 Les pains *isququ*

Dans les documents du palais, ces pains sont distribués en même temps que les portions au moment des repas<sup>122</sup>. Ces pains sont fabriqués avec la farine du même nom qui est sans doute

---

<sup>115</sup>Cf. commentaire à HSS 14 126. On relève dans HSS 13 315 (L2), la mention de « corbeilles » à pain parmi les objets en bois fabriqués par les « gardiens de la forêt » : le texte enregistre des *sussulu* en bois, l'une pour les pains et l'autre pour la viande.

<sup>116</sup>Pour l'étude de cette terminologie, cf. commentaire à HSS 14 126.

<sup>117</sup>HSS 14 131, 164 et HSS 15 254.

<sup>118</sup>HSS 14 133 et 167.

<sup>119</sup>HSS 14 133 et 164.

<sup>120</sup>HSS 16 32 : 2 (KU<sub>2</sub>) ; HSS 16 48 : r. 3 (*a-ka<sub>4</sub>-li*) et HSS 16 51 : 1 et 2 (KU<sub>2</sub>).

<sup>121</sup>Le *mutqu* est identifié à un gâteau ou à un pain sucré (souvent précédé du déterminatif NINDA). Il est bien attesté à Mari dans les comptes enregistrant les denrées servies au repas du roi. Ce type de pâtisserie est souvent offert aux divinités comme c'est le cas ici, cf. CAD M/2 : 302a et AHw : 688b.

<sup>122</sup>Cf. Chap. 7 pour l'étude du dossier.

de bonne qualité : en effet dans le dossier des « repas », seuls le roi, la reine, les princes et des fonctionnaires de haut rang en bénéficient<sup>123</sup>.

### 5.3 Les pains aigres

Le pain « aigre » (*emšu*) est rarement mentionné (cf. HSS 14 181, ci-dessus § 5.1). On relève aussi une attribution de bouillie *arsānu* « à la place du pain aigre » dans le compte AO 15545 (Cassin 1962 : 58 n°1). En dehors de Nuzi, ce pain est surtout attesté par la documentation de Mari<sup>124</sup>. On peut considérer qu'il s'agit d'un pain fermenté au levain qui donne à la pâte une saveur aigre-douce très particulière.

### 5.4 Le *šuššurinnu*

Le terme n'est documenté qu'à Nuzi. Le CAD Š/3 : 385a indique simplement « a barley by-product » ; le AHW : 1289b considère qu'il s'agit d'un gâteau. G. Wilhelm (Adš 3 : 79) y voit une sorte de pain<sup>125</sup>.

Cette préparation est mentionnée dans un texte attribué au palais, HSS 14 145, dans la rubrique qui concerne les dépenses pour la fête de *kinunitu* : le poste comprend du blé ordinaire et de qualité supérieure accordé au prophète (*āpilu*) *Sîn-imitti*, de l'orge pour fabriquer du malt et pour le brassage ainsi que 200 *šuššurinnu*.

Le terme apparaît dans le reçu HSS 15 224 (#) qui indique qu'Erwi-mušni, l'intendant des bergeries<sup>126</sup>, a envoyé (*iš-ta-par-šu-ma*) 16 mines 10 sicles de *šuššurinnu* « du palais » à Hazia (qui scelle le document)<sup>127</sup>.

Le compte HSS 14 67 (D6), qui enregistre une distribution d'orge (appartenant ? = *ša*) au *sukkallu* Akia, mentionne également ce produit. Le premier poste concerne une attribution à Teui<sup>128</sup> : 10 ANŠE d'orge pour l'assaisonnement (?) *ta<sub>2</sub><sup>?</sup>-[ba-ti]*, 10 ANŠE d'orge pour le *šu[šš]urinnu* et 4 ANŠE pour brasser.

Quatre autres attestations de ce terme proviennent des comptes de l'archive de Šilwa-Teššup : HSS 16 23 (= Adš 114) ; HSS 16 43 (= Adš 137) ; HSS 16 59 (= Adš 104) ; HSS 16 236 (= Adš 123).

---

<sup>123</sup>Cf. Chap. 7 § 7. Cela confirme l'opinion de Milano 1993 : 26 8), qui voit dans cette farine (ZID<sub>2</sub>.KUM) un produit de bonne qualité pour deux raisons : son utilisation dans les rituels et le fait qu'elle est enregistrée en petites quantités dans les comptes pour le « repas du roi » à Mari. Le procédé KUM (*hašālu*) suggère un concassage qui n'exclut pas une réduction fine. Par contre cette mouture ne permet pas la séparation des éléments constitutifs du grain ; on aurait donc affaire à une farine « bise » ou « complète ».

<sup>124</sup>CAD E 153a.

<sup>125</sup>Il cite aussi Cassin 1959 : 163, qui considère qu'il s'agit d'une « boisson fermentée différente du *ṭabātu* ».

<sup>126</sup>GAR E<sub>2</sub> *hu-ri-za-ti*, pour ce terme cf. Zaccagnini 1979c : 99.

<sup>127</sup>Ce reçu est probablement établi à la livraison. A la dernière ligne de la face, on lit (l. 8 : *ṛu<sub>3</sub><sup>1</sup> m<sup>el</sup>-hi-ip-til-la*) ; la surface du revers est détruite ; d'après la syntaxe, on pourrait envisager que cet individu soit le « messenger » (donneur d'ordre ou convoyeur), cf. Chap. 4 § 3.3.

<sup>128</sup>Le nom est très peu attesté cf. AAN : 147 : 1°) dans le compte de la série des dépenses pour la reine et les chevaux *ša šēpe*, HSS 14 46 : 25 (D3), il reçoit de l'orge pour deux jours ; 2°) un individu portant ce nom figure parmi les bénéficiaires de la distribution de laine enregistrée dans HSS 16 435 : 27 (G73) ; 3°) dans HSS 15 79 (D3), un Taui prend livraison auprès d'Akip-tašenni de 26 cordes et de contenants *kudurru*.

	Quantité de <i>šuššurinnu</i>	Dépense de <i>šuššurinnu</i> enregistrée dans même poste que :
AdŠ 104 : 27	112	
AdŠ 114 : 29	[...]	l'assaisonnement <i>ṭābātu</i>
AdŠ 123 : 11	80 +	le pain <i>a-ka<sub>4</sub>-li</i> <sup>129</sup>
AdŠ 137 : 11	80	

Le *šuššurinnu* peut être compté à la pièce (HSS 14 145). Cela exclut que l'on ait affaire à un liquide. Sa quantité exprimée en mines suggère également qu'il s'agit d'un produit qui ne s'écoule pas (HSS 15 224). HSS 14 145 l'associe fortement à une sorte de pain : on y trouve la séquence 2 ANŠE *ana balāli* et 200 *šuššurinnu* qui pourrait être mise en parallèle avec [*ana bal*]āli - *ana* NINDA.MEŠ (par exemple dans HSS 14 167). Ce qui n'est pas sans évoquer AdŠ 123, où le *šuššurinnu* est inclus dans le même poste de dépense que le pain. L'identification du *šuššurinnu* à un pain ou à une pâtisserie conviendrait donc assez bien.

## 6. Les bouillies

Les préparations à base de céréales sont très diverses. Les différences portent au niveau du liquide dans lequel on fait bouillir la céréale, qui peut-être de l'eau ou du lait par exemple. La consistance varie selon qu'il est abondant ou non ; la bouillie, molle lorsqu'elle est chaude, peut devenir solide en refroidissant ; le stade de transformation des céréales (concassées, en gruau à la semoule, grillées) donne également différents types de bouillie<sup>130</sup>.

### 6.1 Le *pappasu*

Cette préparation est attestée dès l'époque paléo-akkadienne. Le CAD P : 111 considère qu'il s'agit d'un porridge (une bouillie de flocons additionnée de lait). Le AHw : 824 envisage une bouillie à base d'orge ou une identification au pudding. L'entrée du CAD permet de faire un rapide tour d'horizon des données disponibles concernant ce mets.

La préparation est faite à base d'orge<sup>131</sup>. Il semble aussi qu'une forme assez courante du *pappasu* ait été fabriquée à partir de grain malté (*pappas buqli*)<sup>132</sup>. Le stade de transformation de l'orge utilisée au départ n'apparaît pas dans la documentation (grain entier, gruau, farine...). Le *pappasu* constitue un aliment élaboré servi à la table du roi à Mari<sup>133</sup>. Une lettre médio-babylonienne indique qu'il est consommé avec du pain<sup>134</sup>. Le passage de la Chronique des rois anciens suggère, à propos de la mort d'Irra-imitti, que le *pappasu* pouvait être servi chaud : il était alors consommé par aspiration (?), ce qui suppose plutôt une consistance liquide<sup>135</sup>. Il est probable qu'après refroidissement, le *pappasu*, devenu solide, ait pu être réduit en poudre : d'où un usage en farine, ce qui expliquerait l'équivalent sumérien ZID<sub>2</sub>.GAL.GAL (GAL suggérant néanmoins une farine grossière – grumeleuse) dans les listes lexicales. Dans la documentation

<sup>129</sup>La lecture *agarinna* envisagée par le CAD d'après Cassin 1959 : 163 n'est pas possible, cf. AdŠ 3 : 126 n. 8.

<sup>130</sup>Cf. Chauvet 2010 : 139-140.

<sup>131</sup>CAD P : 112 usage b.

<sup>132</sup>CAD P : 112 usage d, Nuzi époque akkadienne ancienne (HSS 10 148 : 5), à Mari et dans les textes médicaux.

<sup>133</sup>CAD P : 111, usage 1a.

<sup>134</sup>CAD A/1 : 243b usage c-3'.

<sup>135</sup>CAD P : 112a, usage 1a), cf. Glassner 1993 : 220. Le verbe *ina sarāpišu* est malheureusement un hapax ; le AHw : 1028a traduit par « aspirer » ; le CAD S : 172b (*sarāpu* B) propose « boire à petites gorgées ».

d'Emar, d'ailleurs, certains pains consommés lors des rituels étaient réalisés avec du ZID<sub>2</sub> *pappasi*<sup>136</sup>. La préparation est fabriquée par un boulanger (LU<sub>2</sub> NINDA)<sup>137</sup>. On notera également que le *pappasu* pouvait entrer comme additif dans la fabrication de la bière<sup>138</sup>.

On connaît une dizaine d'occurrences de ce mets dans la documentation de Nuzi. Dans les textes attribués au palais, le *pappasu* est mentionné dans les comptes d'allocation *šukunu*, des reines, HSS 14 63 et HSS 15 267.

- 1 BAN<sub>2</sub> d'orge pour le *zannu* et *pappasu* (HSS 14 63 : 6 et r. 7)

- 2 BAN<sub>2</sub> d'orge pour le *pappasu* ; et même quantité d'orge pour le *zannu* et le *pappasu* (HSS 15 267 : 4 et r. 4)

De manière générale *zannu* et *pappasu* sont très souvent associés dans le même poste de dépense et presque toujours dans cet ordre. Ces deux préparations sont très fréquentes dans les comptes des pièces D3 et D6 et apparemment pas mentionnées dans les textes du palais :

	Quantité d'orge pour le <i>zannu</i> et le <i>pappasu</i> (en SILA <sub>3</sub> )	postes associés	opérateur
HSS 14 51 : 3-4 (D6)	16	48 pour le <i>ṭ[ābā]tu</i> [x] pour griller	Kantu
HSS 14 53 : 27 (D6)	16	80+ pour le malt 640 pour la <i>šukunu</i> [x] pour griller	[Kan]tu
HSS 14 66 : 12 (D6)	[...]	800 pour brasser pour la <i>šukunu</i> 80 pour l' <i>arsānu</i>	
HSS 14 141 : 3 (D3)	24	1200 pour la <i>šukunu</i> <sup>139</sup> 8 pour griller	Kantu
HSS 14 179 : 3-5 (##)	[...] <i>pappasu</i> – <i>arsānu</i> - <i>zannu</i>	[...] pour brasser (pour la) <i>šukunu</i> [...] pour griller <sup>140</sup>	
HSS 15 278 : 7 (D3)	24		Paipa
HSS 16 120 : 5 (D3)	32 (+ <i>arsānu</i> )	1440 pour brasser (pour la) <i>šukunu</i> 48 pour le <i>ṭābātu</i>	Kantu
HSS 16 123 : 6 (D3)	40	1200 pour la <i>šukunu</i> [x] pour griller	<sup>fr</sup> Tuhanate et Kantu
HSS 16 128 : 8 (D3)	8	480 pour la <i>šukunu</i> 96 pour le <i>ṭābātu</i> 16 pour griller 320 pour la farine	Kantu

<sup>136</sup>CAD P : 112, usage 1c.

<sup>137</sup>CAD P : 112 usage 1b.

<sup>138</sup>CAD P : 112 usage 1a.

<sup>139</sup>Mesuré avec le *sutû* de la *šukunu* (l. 2)

<sup>140</sup>Une partie des dépenses concerne des offrandes (SIZKUR) et la Dame du palais ([NI]N *e<sub>2</sub>-kal<sub>2</sub>-li<sub>3</sub>*), cf. l. 8-9. Cette divinité est aussi mentionnée dans HSS 14 140, cf. ci-dessus § 1.4.2.

HSS 16 136 : 3 (D3)	32	[x] pour la <i>šukunu</i> 48 pour le <i>ṭābātu</i> [x] pour griller	Eteš-šenni
HSS 16 187 : 9 (F26)	120		Taena
AO 15546 : 11-12 141	32	316 pour la farine d' <i>arsānu</i>	

## 6.2 Le *zannu*

Il s'agit d'une « spécialité » nuzite puisqu'en dehors des listes lexicales, ce terme n'est attesté que dans les textes de Nuzi. Le CAD Z : 47 et le AHw : 1510 considèrent qu'il s'agit d'un plat préparé à base de céréales fermentées. Sa position dans les vocabulaires montre que le *zannu* est associé à la fabrication de la bière : il est rangé après l'*agarinnu* et le *sikkatu*<sup>142</sup>. Son rôle exact dans la production de la bière n'est pas clair selon le CAD. Une des explications pourrait être précisément dû au caractère fermenté de cette préparation qui permettait de l'utiliser comme levure. On remarquera que le *zannu* n'est jamais mentionné seul et toujours dans le même poste de dépense que le *pappasu*.

## 6.3 L'*arsānu*

L'*arsānu* est une préparation très fréquemment attestée, à Nuzi notamment, mais pas dans la documentation du palais semble-t-il<sup>143</sup>. L'*arsānu* est identifié principalement à :  
- une sorte de gruau selon le CAD A/2 : 306. C'est aussi l'avis de Postgate 1984 : 108 qui note que l'*arsānu* peut être mentionné en même temps que le *mundu* : la différence tiendrait au degré de concassage<sup>144</sup>. Milano 1993 : 27 considère également qu'il s'agit d'un gruau. Cet auteur note que, lorsque la céréale qui sert à sa fabrication est mentionnée, il s'agit d'orge. D'autre part, comme le gruau *mundu*, l'*arsānu* a la particularité de ne pas être utilisé pour la panification<sup>145</sup>.  
- une bouillie à base d'orge : cf. AHw : 71a et G. Wilhelm (AdŠ 3 : 67) qui l'oppose au *hašlāte* « bouillie de blé ».

L'identification à un gruau est critiquable. L'*arsānu* peut se présenter sous forme de farine (ZID<sub>2</sub> *ar-sa-ni*). Ce produit est comptabilisé parmi les farines dans les textes des repas du roi à Mari<sup>146</sup>. L'hypothèse d'une bouillie est préférable car l'*arsānu* apparaît dans le même poste de dépense que le *zannu* et le *pappasu* dans HSS 14 179 (cf. tableau ci-dessus § 6.1).

Les informations qu'apporte la documentation de Nuzi sont les suivantes :

- l'*arsānu* peut être réduit en farine : AO 15546 (Cassin 1962 : 60 n°2) enregistre 4 ANŠE 2 BAN<sub>2</sub> de farine d'*arsānu* (ZID<sub>2</sub>.DA *ša ar-sa<sub>2</sub>-nu*).

<sup>141</sup>Cassin : 1962 : 60 n°2.

<sup>142</sup>Pour la possibilité d'identifier le *sikkatu* à une levure, cf. ci-dessus n. 80.

<sup>143</sup>En se fondant sur la phrase ŠE.MEŠ *anzannam ana NP nadin*, le CAD A/2 : 307a d2' a considéré à tort qu'*anzannu* était une variante pour *arsānu*, hypothèse reprise par Milano 1993 : 27. *Anzannu* est en fait un terme comptable qui n'est présent qu'à Nuzi, probablement d'origine hourrite, et enregistré comme tel par le AHw : 56a et le CAD A/2 : 152b, cf. la discussion par G. Wilhelm AdŠ 3 : 103 ainsi que le commentaire au texte HSS 14 126.

<sup>144</sup>Identification proposée également sur la base du rapprochement étymologique avec l'araméen *'arsān* : gruau d'orge.

<sup>145</sup>Cf. également Bottéro 1995 : 87 qui en fait un gruau. Cassin 1962 : 59 considère qu'il s'agit d'« orge décortiqué » sans toutefois justifier cette interprétation.

<sup>146</sup>CAD A/2 : 306-307, usage b) et c). Le fait que l'orge utilisée pour la confection de l'*arsānu* ait été transformée en une matière peu dense - farine ou flocon - est aussi illustré par l'association *arsānu* : *šin-ṭe-e-tum* dans les vocabulaires (MSL 11 : 89 l. 98). Le second terme est rapproché de *šimṭu* par le AHw : 1239a qui désigne la laine enlevée par la tonte. Le CAD Š/3 : 20 sépare cependant *šimṭātu* (sens incertain) de *šimṭu*

- il peut être utilisé comme denrée de substitution à un pain « au levain », cf. AO 15545 (Cassin 1962 : 58 n°1) qui enregistre la consommation de 3 BAN<sub>2</sub> 3 SILA<sub>3</sub> « à la place du pain aigre » (*ki-ma NINDA emṣu*).

- le boulanger le fabrique : HSS 14 55 (D6) enregistre une dépense de 5 BAN<sub>2</sub> d'orge « pour l'*arsānu* » attribuée au boulanger (*ana LU<sub>2</sub> e-pu-u<sub>2</sub>*).

Le fait que le boulanger soit chargé de son élaboration et l'association avec le *pappasu* suggèrent une denrée alimentaire consommable mais pas un pain. En effet le terme n'est jamais associé à cet élément classificateur. Il s'agirait donc d'une bouillie. La farine d'*arsānu* a pu être produite suite à la mouture de la bouillie devenue solide après refroidissement.

## 7. L'assaisonnement *ṭābātu*

Le *ṭābātu* est identifié à un vinaigre par les dictionnaires<sup>147</sup>. G. Wilhelm est d'un avis différent. Il suit sur ce point l'opinion d'E. Cassin<sup>148</sup>. Cette dernière considère qu'il s'agit d'une bouillie d'orge (aigrie) du fait que, dans le compte d'allocation *šukunu* pour les reines d'Al-ilani et de Nuzi, HSS 15 267, l'orge pour ce produit est comptabilisée dans la même ligne de dépense que le *zannu* et le *pappasu* (2 BAN<sub>2</sub>). Dans le compte parallèle HSS 14 63, ce n'est toutefois pas le cas : la dépense pour le *ṭābātu* est inscrite séparément (1 BAN<sub>2</sub>), à la suite des dépenses concernant la farine d'offrande *maṣhatu* et celle pour le *zannu* et le *pappasu*. C'est en général la situation qui prévaut : le *ṭābātu* figure dans une ligne de dépense spécifique<sup>149</sup>. On relève d'ailleurs que *ṭābātu* et pain *šu[ššurinu]* peuvent également être comptabilisés ensemble<sup>150</sup>.

Dans l'archive de Šilwa-Teššup, l'allocation *šukunu* accordée à l'épouse principale de Šilwa-Teššup, Šaššure, et à ses épouses secondaires, inclut également un poste de dépense pour le *ṭābātu*<sup>151</sup>. Dans deux autres documents de cette archive, cette dépense est inscrite après l'orge octroyée aux épouses secondaires<sup>152</sup>. Il semble donc que le cercle des bénéficiaires de ce produit est relativement restreint (reines et épouses secondaires).

L'association avec le garum (*šiqqu*), dans la documentation paléo-babylonienne, suggère un assaisonnement<sup>153</sup>. On peut envisager que cet assaisonnement était réalisé à base de vinaigre et d'orge macérée<sup>154</sup>.

## 8. Les acteurs

### 8.1 Les meuniers et meunières

Dans une liste de femmes relevant du personnel d'Enna-mati, le fils de Tehip-Tilla, sont enregistrées côte à côte une femme brasseur (*si<sub>2</sub>-ra-su<sub>2</sub>-u<sub>2</sub>*) et 2 femmes chargées de la mouture (*te<sub>4</sub>-i-ni-tu<sub>3</sub>*) : Iwar-arni et Elwi-kui<sup>155</sup>.

---

<sup>147</sup>CAD T : 4 et AHw : 1376.

<sup>148</sup>Cf. AdŠ 2 : 105 ; G. Wilhelm se réfère à Cassin 1958 : 21 n. 3. Landsberger et Gurney 1957-1958 : 339 a) rejettent l'identification à du vinaigre et considèrent qu'il s'agit plutôt du moût au stade où démarre la fermentation « young fermenting wine ».

<sup>149</sup>Cf. ci-dessus le tableau § 6.1 dans la colonne « postes associés ».

<sup>150</sup>Cf. ci-dessus § 5.4.

<sup>151</sup>HSS 13 214 : 38 (= AdŠ 24) ; la quantité de 2 ANŠE est importante. Cela s'explique parce qu'il s'agit d'un compte qui couvre 2 mois ; pour des niveaux de l'ordre d'environ 1 ANŠE, cf. le tableau § 6.1.

<sup>152</sup>1 BAN<sub>2</sub> dans HSS 13 234 : 10 (= AdŠ 101) et 1 PI dans HSS 16 59 : 18 (= AdŠ 104). Pour d'autres mentions d'orge réservée à cette préparation, cf. HSS 13 412 : 12 (= AdŠ 112), 4 BAN<sub>2</sub> pour 2 mois ; HSS 13 221 : 61 (AdŠ 152 : 61) 1 BAN<sub>2</sub>.

<sup>153</sup>Cf. les exemples cités par le CAD T : 4 a).

<sup>154</sup>Pour conserver cet assaisonnement, on doit d'ailleurs ajouter des drèches (résidus d'orge issue du brassage) humides, cf. la documentation réunie par le CAD T : 4 a).

On peut supposer que de la personne qui reçoit de l'orge « pour la farine » est chargée de l'opération de mouture. C'est probablement le cas d'Uthap-tae. Il apparaît dans plusieurs comptes des pièces D3 et D6 : lui sont remises les quantités d'orge assez importantes : il a dû, de ce fait, être engagé dans des activités de meunerie :

- 4 ANŠE dans HSS 16 128 : 12 (D3)<sup>156</sup>
- 2 ANŠE 2 BAN<sub>2</sub> et 15 ANŠE dans HSS 16 163 : 6-7 et 21 (D6)
- 8 ANŠE dans HSS 16 186 : 10 (F25)
- 4 ANŠE dans AO15541 : 11-12, n° 9, cf. Cassin 1962 : 77.

Dans HSS 13 87 (A34), un Uthap-tae fils d'Ari-haia reçoit 4 BAN<sub>2</sub> pour la farine d'offrande *mašhatu* ; il pourrait s'agir du même individu<sup>157</sup>.

### 8.1.1 Le *kaššiddakku*

Le terme est emprunté au sumérien : LU<sub>2</sub> GAZ.ZI<sub>3</sub>.DA. Les attestations proviennent essentiellement de la documentation médio-babylonienne<sup>158</sup>. Dans la documentation de Nuzi, ce meunier apparaît dans les comptes de distributions de pains attribués au palais, HSS 14 97 et 98<sup>159</sup>. Il pourrait être également mentionné dans la lettre HSS 16 445 : l'expéditeur, Ikkia, s'adresse à Tarmia pour lui demander de donner en urgence à Urhia 1 ANŠE d'orge pour les bœufs *a-na ka-za-taš-ni*<sup>160</sup>.

### 8.1.2 L'*alahhinu*

Les documents médio-assyriens permettent de l'identifier à un meunier. Des céréales lui sont livrées pour moudre (*ana tiāni*)<sup>161</sup>. De par son activité, il produit des résidus (son / paille), tout comme le brasseur ; ces résidus peuvent servir à nourrir des moutons : dans l'archive de Ninurta-tukul-Aššur, plusieurs documents enregistrent la répartition de moutons à engraisser entre ces deux professionnels<sup>162</sup>.

On connaît quatre *alahhinu* figurant dans les listes de rationnaires de l'archive de Šilwa-Teššup<sup>163</sup> :

- Kunnutta, Tultukka, Kuzinanni : HSS 13 287 : 19 (= AdŠ 45) et HSS 16 382 : 9 (= AdŠ 47)
- Warim-mušni, Tultukka et Kuzinanni HSS 15 211 : 28 (= AdŠ 46)

---

<sup>155</sup>Cf. JEN 507 : 21 : « brasseur » est au masculin, alors que pour les meunières, le terme est bien écrit au féminin. Cette liste enregistre les noms de 30 femmes « fileuses » (*ušaparātu ša qē*), 3 femmes *uzzu[likari]* et 4 servantes (*šuharātu*).

<sup>156</sup>Dans le même compte est également mentionné Kantu. Pour ce dernier, cf. ci-dessous § 8.4.

<sup>157</sup>Ce texte enregistre aussi de l'orge pour fabriquer la préparation *kušupparu* (cf. à ce sujet le commentaire à HSS 14 63). De l'orge relevant de l'allocation *šukunu* est aussi remise à Nanip-erwe ; ce dernier est un brasseur mentionné dans des documents de D3 (cf. ci-dessous § 8.3).

<sup>158</sup>Il y est fréquemment associé au brasseur *sirāšū*. L'orge leur est livrée en commun, cf. CAD K : 267 usage 2' ainsi que l'étude détaillée de Deheselle 2004.

<sup>159</sup>Cf. commentaire sous HSS 14 97.

<sup>160</sup>Le rapprochement avec le terme *kaššiddakku* est envisagé par le AHW : 458a.

<sup>161</sup>CAD A/1 : 295, usage 1', à propos de KAJ 318, édition du texte par Jakob 2003 : 392-393 ; n. 36, l'auteur cite MARV III 69 qui mentionne l'attribution à un *alahhinu* de 16 meules (15 pour la mouture *ṭē'inu* et 1 pour la mouture *sāmedu*). En dépit de cela, S. Jakob considère que le fait qu'il soit souvent associé à l'*āpi'u* montre que c'est un boulanger « ohne daß eine Differenzierung erkennbar würde », cf. également sa note 42.

<sup>162</sup>CAD A/1 : 295 usage 3' et commentaire p. 296 ; ainsi que Michel 2009 : 207-208 à propos de l'élevage à partir des résidus de la brasserie.

<sup>163</sup>Nous laissons de côté la mention probable du *bīt alah[hinu]* dans HSS 15 137 : 14 (L2), cf. Mayer 1978 : 177. Ce document enregistre un engagement par serment concernant la réalisation de travaux de couture sur des couvertures *hullanu* du palais. La mention du *bīt alah[hinu]* intervient dans un passage très cassé.

Le cas de Tultukka est assez intéressant. Une homme qui porte ce nom fait partie de la liste des « serviteurs du palais » HSS 14 593 (r. 19) ; il y est enregistré comme « fabricant de gruaux » (*ša mundu*), juste avant le groupe des brasseurs *sirašû*. Mayer 1978 : 177 n. 3 a proposé de l'identifier à l'*alahhinu* rationnaire de l'archive de Šilwa-Teššup. D'autre part, Tultukka est aussi le nom de l'administrateur du domaine de Šilwa-Teššup à Šilliawe. G. Wilhelm envisage comme possible le fait qu'il s'agisse de la même personne ; les listes AdŠ 45-47 étant des listes anciennes, elles pourraient documenter un stade antérieur de sa carrière<sup>164</sup>.

Des femmes brasseurs (*sirāšātu*) et des meunières *alahhinātu* sont mentionnées dans la tablette ERL 82+ publiée par G. Wilhelm<sup>165</sup>. Cette liste enregistre une distribution de tables<sup>166</sup>. La plupart des bénéficiaires ne sont pas désignés par leur nom mais uniquement en fonction de leur activité : un scribe, un régisseur (*inkaru*), un cuisinier, un portier, un chanteur, des tisserands, des foulons, un menuisier, et des corroyeurs. Par rapport à ces groupes professionnels, les femmes brasseurs et les meunières sont les seules à partager la même table. On peut considérer qu'il s'agit d'une illustration supplémentaire du lien déjà constaté existant entre ces deux activités de transformation<sup>167</sup>.

Un Tarmia, *alahhinu* du palais de Šilli(awe), est auteur de la lettre HSS 14 31 (S112)<sup>168</sup>. Il écrit « aux juges » pour les informer qu'il détient « ces champs » du roi qui les lui a donnés : « ces champs, c'est le roi (qui) me les a donnés »<sup>169</sup>. Il informe aussi les juges qu'il s'est adressé à Taia pour lui demander de « fixer les limites de ces champs » et en permettre l'irrigation<sup>170</sup>. Entré légitimement en possession des parcelles, il semble donc avoir suivi la procédure normale consistant à en établir le bornage et à faire reconnaître ses droits pour l'eau. Il n'a donc rien à se reprocher : « Pourquoi l'(ancien) propriétaire des champs conteste-t-il au sujet des champs ? »<sup>171</sup>. M. Morrison a proposé d'identifier ce Tarmia au fils de Huia connu comme *gugallu*, du fait « of the nature of the problem and the location of the tablet »<sup>172</sup>. Elle reconnaît cependant que ce rapprochement pose problème. En dehors de ce document, on ne connaît pas à Tarmia fils de Huia d'autres activités dans la ville de Šilli(awe). On pourrait ajouter le fait que dans le contexte de cette lettre, c'est plutôt Taia qui remplit la fonction de *gugallu*. D'autre part, la pièce S112, bien que située dans le même quartier que le groupe 18a d'où provient l'archive de Huia, en est cependant assez éloignée.

En revanche, la suggestion de M. Morrison de considérer que le Tarmia *alahhinu* soit mentionné dans la lettre EN 9/1 99 (P382), semble assez plausible. L'expéditeur Wantišše, s'adressant à Tunilenna, lui demande de se rendre à Šuriniwe : « Va à Šuriniwe, et mesure avec les fourches 12 ANŠE d'orge ainsi que tout le foin de Seštappi-ašu et donne-le à Tarmiya. Si l'orge est insuffisante, fais en prendre (?) de la ville d'Apsahull[u]šše. Inscris sur la tablette les quantités de foin mesurées et fais moi parvenir (la tablette) »<sup>173</sup>. L'identification du Tarmia

<sup>164</sup>AdŠ 2 : 141.

<sup>165</sup>Wilhelm 1995. On a probablement affaire aux préparatifs d'une cérémonie cultuelle qui a pour cadre la cella (*bīt papāhi*) et le verger (des dieux) ; sur le contexte religieux de ce document, cf. le commentaire de G. Wilhelm, p. 128.

<sup>166</sup>On peut se demander si le sens de « portion » ne conviendrait pas mieux, cf. sur cette question, cf. chapitre 6.

<sup>167</sup>Cf. ci-dessus n. 162.

<sup>168</sup>L'expéditeur scelle la lettre.

<sup>169</sup><sup>5</sup>A.ŠA<sub>3</sub>.MEŠ *ša-a-ši LUGAL-/ma* <sup>6</sup>*a-na ia-ši it-ta-<di>-/in*

<sup>170</sup><sup>7</sup>*u<sub>3</sub> a-na-ku a-na* <sup>8</sup>*ta-a-a* <sup>9</sup>*aq-ta-bi* <sup>10</sup>*ša* A.ŠA<sub>3</sub>.MEŠ *ša-a-šu* <sup>11</sup>*i-ki-is* <sup>12</sup>*u<sub>3</sub>* A.MEŠ <sup>13</sup>*i-na lib<sub>3</sub>-bi* A.ŠA<sub>3</sub>.MEŠ <sup>14</sup>*mu-uš-se-er*.

<sup>171</sup><sup>15</sup>EN A.ŠA<sub>3</sub>.MEŠ <sup>16</sup>*am-mi-ni <<ina>>* <sup>17</sup>*ina ur-ki* <sup>18</sup>A.ŠA<sub>3</sub>.MEŠ *i-ša-si<sub>2</sub>*.

<sup>172</sup>Morrison 1993 : 32. Pour Tarmia, le *gugallu*, cf. Mayer 1978 : 130.

<sup>173</sup><sup>6</sup>12 ANŠE ŠE.MEŠ <sup>7</sup>*u<sub>3</sub> mi-nu-um-me-/e* <sup>8</sup>IN.MEŠ-*nu ša* <sup>9</sup>*mš[e : ] iš-<ta>-ap-pa-pi<sub>2</sub>-<a-šu>* <sup>10</sup>*i-na* <sup>giš</sup> <sup>12</sup> : *ha-ar-wa-ra-[ah-h]i* <sup>13</sup>*mu-du<sub>2</sub>-ud* <sup>14</sup>*u<sub>3</sub> a-na* <sup>15</sup>*tar-mi-ia i-/din* <sup>15</sup>*šum-ma* ŠE.MEŠ *mi-i-/iš* <sup>16</sup>*u<sub>3</sub> iš-tu* URU <sup>17</sup>*ap-sa<sub>3</sub>-hu-ul-l[u-*

*alahhinu* (HSS 14 31) avec le Tarmia dépositaire de l'orge et du foin d'après la lettre EN 9/1 99, pourrait convenir au fait qu'il est meunier. Cependant, même si on se situe dans la même zone géographique, dans le nord du royaume d'Arraphe, il semble que le Tarmia d'EN 9/1 99 réside à Šuriniwe<sup>174</sup>.

En tout cas, le titre d'« *alahhinu* du palais » par lequel Tarmiya se présente aux juges, suggère une position assez élevée. Il exerce probablement une fonction de gestion et de contrôle sur un secteur spécifique : celui de la transformation et du stockage des céréales en accord avec ce qui semble être l'activité première de l'*alahhinu*<sup>175</sup>. Cette fonction lui permet de disposer d'un bénéfice foncier concédé par le roi en personne.

## 8.2 Les malteurs

Le *bāqilu* désigne le fabricant de malt. Le terme est attesté dans la documentation paléo-akkadienne (à Nuzi notamment, cf. HSS 10 158 : ii 2) et babylonienne ancienne<sup>176</sup>. Nous avons proposé d'identifier le mot *haršultannu* au nom hourrite de cette profession<sup>177</sup>.

Il est possible que quelques-uns des individus à qui est remis de l'orge « pour du malt » soient aussi des malteurs. Ce pourrait être le cas de Zirru dans HSS 13 369 : 6 (#) qui reçoit 10 ANŠE d'orge et de Henteke dans HSS 14 61 : 10-11 (D3) à qui est fourni 1 ANŠE 1 BAN<sub>2</sub><sup>178</sup>.

## 8.3 Les brasseurs

Cette catégorie professionnelle est assez peu mentionnée dans les textes de Nuzi et cela malgré la récurrence des livraisons d'orge utilisées pour la bière. On trouve une dizaine d'individus se livrant à cette activité, soit comme *sirāšû*, soit comme *sā/ēbû*<sup>179</sup>.

Une partie d'entre eux apparaît dans les listes de personnel du palais :

---

*u]š/-še*<sup>18</sup> ŠU A TE/TA/NA (T.)<sup>19</sup> *u<sub>3</sub> mi-in-da<sub>2</sub>*<sup>20</sup> : *as-su<sub>2</sub>*<sup>21</sup> *ša* IN-ni (CG.)<sup>21</sup> *ina tu<sub>3</sub>-pi<sub>2</sub> šu-ut-ra-ma*<sup>22</sup> *u<sub>3</sub> ina muh-hi*<sup>23</sup> *šu-bi-la*. Le *harwarahhu* est identifié à une fourche (l'outil est toujours mentionné par rapport au foin) cf. CAD H : 121. Le présent passage montre de manière explicite que cet outil sert aussi à mesurer le foin : la « fourchée » représentant sans doute quelque chose de standard. Dès lors, on peut se demander si les prêts de fourches (cf. par exemple HSS 9 92) ne sont pas en fait des prêts de foin.

<sup>174</sup>Pour la localisation de cette ville cf. Müller 1994 : 102, au nord d'Apsahulluše, elle-même associée au district de Hurašina *rabû* (p. 15). Pour la situation de Šilli(awe) dans la même région, cf. Müller 1994 : 154.

<sup>175</sup>Cela rejoint ce que la documentation paléo-assyrienne montre des activités de ce fonctionnaire. Michel 2001 : 169 note que l'*alahhinum* est « soit au service du prince, soit à celui d'un haut fonctionnaire » ; p. 276, il est défini comme « un fonctionnaire anatolien à la tête d'une des branches de l'administration, et doit jouer un rôle de premier ordre dans les villes les plus petites ». Son domaine de compétence porte aussi sur les céréales : il en organise le stockage (CAD A/1 : 294 usage a, à propos de CCT 2 30) et les livraisons (CAD A/1 : 294, usage a, à propos de TCL 19 14). TCL 20 : 181 (usage a, p. 295) mentionne des sacs de blé appartenant au chef *alahhinu* ; sur l'étymologie du terme et la fonction de l'*alahhinu* dans la documentation médio-assyrienne, cf. Jakob 2003 : 391-392.

<sup>176</sup>CAD B : 100a. Ce professionnel est mentionné en même temps que le brasseur *sēbû* dans deux textes rituels, cf. l'usage b).

<sup>177</sup>Cf. commentaire à HSS 14 188.

<sup>178</sup>Ce nom n'est pas attesté dans d'autres documents, cf. AAN : 57a. Le boulanger Paipa est aussi cité dans ce texte, cf. ci-dessous § 8.4.

<sup>179</sup>Mayer 1978 : 178-179 a recensé la plupart d'entre eux ; voir le CAD S : 9a, pour la discussion sur l'activité du *sēbû*. Le CAD considère qu'il ne fabrique pas la bière : le *sēbû* interviendrait dans le négoce, en tant que débitant et comme dirigeant des équipes de brasseurs. C'est en contradiction avec les exemples présentés usage b', p. 8, où le *sēbû* est aussi clairement impliqué dans le processus de fabrication. Le AHW : 1000 (« Bierbrauer », « Schankwirt ») rend compte des diverses facettes de l'activité du *sēbû*.

	HSS 14 593 (R76)	HSS 16 383 (#)	HSS 16 384 (#)
<i>sirāšû</i>	Tenteia – Iutti (r. 20) <sup>180</sup>		
<i>sēbû</i>	Zikura (10)	Kupata - Uthap-tae (1)	Abata et Šehal-Teššup les fils d’Akawa (5) Hanizzanni fils de Hešalla (6)

Un groupe de brasseurs *sirāšû* figure également dans la liste des rationnaires HSS 14 46 : 17-18 (D3) : ils reçoivent ensemble 2 BAN<sub>2</sub> 4 SILA<sub>3</sub>.

Nanip-erwe est un brasseur *sirāšû* qui est par contre attesté dans le cadre de son activité : dans le compte HSS 16 124 (D3), il reçoit 2[+x] ANŠE d’orge *samminu* « pour brasser »<sup>181</sup>. Il est mentionné, sans indication de sa profession, dans le compte HSS 16 125 (D3) où il reçoit 3 ANŠE « pour l’allocation *šukunu* ». Cette orge lui est probablement remise pour la fabrication de la bière. On remarque en effet que cette quantité correspond au total de l’orge « pour brasser » des reines d’Al-ilāni et de Nuzi pour 1 mois<sup>182</sup>. On lui remet également 6 ANŠE d’orge *ana šukunu* dans le compte HSS 16 87 (A34).

La lettre HSS 5 104 (A34) est tout à fait intéressante. L’expéditeur Urhiya s’adresse à Turari de Nuzi et au *hazannu* d’Anzugalli : il exige d’eux qu’ils réquisitionnent en urgence 5 femmes et 2 brasseurs *sēbû* chez chaque « homme de condition aisée » (LU<sub>2</sub>.MEŠ SIG<sub>5</sub>-*qu<sub>2</sub>-ti*) pour les dépêcher à Al-ilāni auprès du prêtre Tanae. On ne comprend pas très bien la raison de l’envoi des brasseurs : en effet ces personnes réquisitionnées ont pour tâche d’effectuer un travail avec la laine du dieu Teššup<sup>183</sup>. On remarque que les familles riches pouvaient disposer de leur propre brasseur, à l’instar du palais.

La profession est également exercée par des femmes. Un femme brasseur (*sirāšu* : masculin !)<sup>184</sup>, enregistrée aux côtés d’une meunière *tē’intu*, appartient à la maisonnée d’Ennamati fils de Tehir-Tilla (cf. JEN 507, ci-dessus § 8.1). Le palais ou peut-être le temple emploie des femmes brasseurs *sirāšātu* et des meunières *alahhinātu* (ERL 82+, cf. ci-dessus § 8.1.2).

Selon G. Wilhelm, Kinzi pourrait avoir exercé le métier de brasseuse : elle reçoit à plusieurs reprises de l’orge pour la fabrication de malt et de pains de bière pour le compte Tatip-Tilla, le fils aîné de Šilwa-Teššup, et son épouse<sup>185</sup>.

#### 8.4 Les boulangers

Mayer 1978 : 179 a établi une liste de 10 boulangers mentionnés dans les documents du palais ou attribués au palais ainsi que dans les textes des pièces D3 et D6. Dans les textes du palais, les boulangers figurent dans des listes de personnel :

- Hapir-Tilla, Tena fils d’Eniš-tae et Tupki-Tilla sont enregistrés dans la liste HSS 16 384 (#) qui compte une cinquantaine d’hommes.

<sup>180</sup>Ils sont enregistrés après le fabricant de gruau Tultukka.

<sup>181</sup>Pour cette orge, cf. chapitre 2 § 2.2.

<sup>182</sup>Cf. tableau 1, commentaire à HSS 14 126.

<sup>183</sup>« Il y a de la laine de Teššup qui doit être faite » (l. 17-19 : SIG<sub>2</sub>.MEŠ *ša* <sup>d</sup>IM *i-ba<sub>2</sub>-aš-ši ša* DU<sub>3</sub>).

<sup>184</sup>Cf. à ce sujet Wilhelm 1995 : 127 note à la ligne 18.

<sup>185</sup>Cf. AdŠ 3 : 71, note aux lignes 4 et 8 ainsi que p. 85, note à la ligne 16. Du fait qu’elle reçoit dans HSS 13 362 : 49 (= AdŠ 109) de l’orge *šu-ha-ra-am-pa-aš<sub>2</sub>-ha*, G. Wilhelm a suggéré que ce terme était en rapport avec l’activité de brasseuse de Kinzi. Le mot alterne cependant avec *mušēniqtu* comme le remarquait G. Wilhelm. Ce que confirme Schneider-Ludorff 2009 : 487 (et note 57), qui l’associe à la racine hourrite *šuhh-* (« téter ») : il s’agirait donc d’orge destinée à une nourrice, cf. ci-dessus § 4.1.3 et n. 89.

- Erwi-huta est enregistré en tant que soldat dans la liste HSS 15 3 : 33 (N120) qui énumère des hommes ayant perdu leur équipement en opération<sup>186</sup>.
- Arip-šehala, Paipa<sup>187</sup>, Zike, Zizzakke apparaissent dans l'état des rationnaires des « serviteurs du palais » HSS 14 593 : 24-T.1 (R76).
- Akip-Tilla et à nouveau Paipa et Zike sont enregistrés dans le compte prévisionnel des rations, HSS 16 383 (#).

5 boulangers (DUMU.MEŠ E<sub>2</sub>-GAL *e-pu-u<sub>2</sub>*) sont aussi mentionnés de manière anonyme avec d'autres groupes en tant que bénéficiaires de vêtements dans HSS 13 208 (L2).

Les documents extérieurs au palais montrent par contre les boulangers en activité ; plusieurs comptes enregistrent les quantités de céréales qui leur sont remises :

- 5 BAN<sub>2</sub> d'orge pour l'*arsānu* dans HSS 14 55 : 17-18 (D3)
- 6 ANŠE de blé dans HSS 16 165 : 7 (D6)
- 1 ANŠE 1 PI 1 BAN<sub>2</sub> d'orge dans HSS 16 186 : 7 (F25)

Parmi les boulangers cités ci-dessus, Paipa est le mieux connu. Il apparaît dans une série de documents de D3 et D6. Il reçoit de l'orge pour fabriquer les bouillies *zannu* et *pappasu* (HSS 15 278, D3), pour la torrification, ou encore pour la préparation de l'assaisonnement *ṭābātu* (HSS 16 125, D3)<sup>188</sup>. Dans ce dernier compte, qu'il scelle, lui sont également remis du blé, de l'amidonner et de l'orge relevant de l'allocation *šukunu*. C'est aussi le cas dans HSS 14 18 (D3) ; ce compte enregistre également du blé remis à Purame, lui-même boulanger, ainsi qu'une dépense de blé pour la reine « dans les temples »<sup>189</sup>. Dans HSS 15 265 (D6), on peut estimer que le Paipa à qui sont remises les céréales pour le palais et le « successeur »<sup>190</sup> est le même individu. Dans un des registres du compte HSS 14 61 : 6-9 (D3), on relève deux dépenses d'orge pour faire de la farine : l'orge est attribuée à Akkul-enni et à Paipa « de la ville de Nuzi ».

A la liste constituée par W. Mayer, on peut peut-être ajouter Eteš-šenni qui est associé à Paipa dans HSS 15 265. Ce que confirme le fait qu'Eteš-šenni scelle le reçu HSS 14 185, qui concerne notamment de l'orge qu'il reçoit pour faire de la bouillie *arsānu*. En effet, d'après HSS 14 55 (cf. ci-dessus § 6.3), c'est précisément un boulanger qui est chargé de fabriquer ce produit. Un Eteš-šenni, d'après HSS 16 136, est dépositaire de l'orge provenant de l'allocation *šukunu* (cf. tableau § 6.1). Il en reçoit aussi pour la torrification et le *ṭābātu*. Il s'agit probablement du même individu.

Kantu, dont la fonction n'est jamais explicitement mentionnée<sup>191</sup>, présente à peu près le même profil. Il pourrait être boulanger. L'orge qui lui est remise relève aussi de l'allocation *šukunu*. Il reçoit de l'orge en vue de différentes transformations : brassage, torrification, maltage et pour préparation de l'assaisonnement *ṭābātu*<sup>192</sup>. De l'orge lui est également remise pour l'*agarinnu* (cf. HSS 16 115 (D3), ci-dessus § 4.1.4).

Paipa, Eteš-šenni et Kantu ont certainement aussi assumé un rôle de gestionnaires.

<sup>186</sup>Il est probablement à identifier à l'Erwi-huta qui reçoit de l'orge à griller dans Cassin 1962 : 77 n° 5.

<sup>187</sup>Paipa et Zizzakke (sans indication de leur fonction) figurent aussi dans la liste HSS 16 462, de 10 hommes placés sous la responsabilité du « chef de 10 » Zike. 4 autres hommes de cette liste, tout comme Paipa et Zizzakke, figurent aussi dans la liste des rationnaires « serviteurs du palais » HSS 14 593 (R76).

<sup>188</sup>Dans ce texte, il est explicitement désigné comme boulanger.

<sup>189</sup>l. 8 : *ina* E<sub>2</sub>.MEŠ DINGIR.MEŠ.

<sup>190</sup>l. 4 : *te-e[r-te]-en-nu*.

<sup>191</sup>Un Kantu désigné comme *uhurizae*, figure dans la très longue liste HSS 13 329 (##) où sont enregistrés des hommes qui reçoivent de 1 à 2 ANŠE d'orge. Le terme n'est pas enregistré par les dictionnaires ; rien ne permet d'identifier ce Kantu *uhurizae* au Kantu des tablettes des pièces D3 et D6.

<sup>192</sup>Cf. tableau ci-dessus § 6.1. De l'orge des réserves de la reine lui est attribuée dans HSS 14 139 (#) ainsi que du blé amidonnier dans HSS 16 145 (D3). On peut ajouter HSS 14 153 (D6) qui enregistre un prélèvement d'orge réalisé par Akiya et sa remise à Kantu.

## CHAPITRE 6

### Les comptes de rations

Ces documents se présentent comme des registres de noms ou bien sous la forme de comptes qui concernent des groupes. Le terme ŠE.BA « ration » est loin d'être systématiquement utilisé : il n'apparaît que dans 19 documents sur un ensemble qui en compte 62<sup>1</sup>. Les comptes par groupe ont le plus souvent recours à la formule « pour les rations de (groupe destinataire) »<sup>2</sup> alors que dans les listes de rationnaires, on trouve le possessif renvoyant aux personnes énumérées : « leur ration ». Cette indication est portée après le total des céréales ou après le montant de la quantité octroyée par individu<sup>3</sup>.

#### 1. Remarques générales

##### 1.1 Les bénéficiaires

On trouve les « gens de la maison » (*niš bīti*) qui comprend certaines catégories d'ouvriers spécialisés, essentiellement les tisserands<sup>4</sup>. Des employés administratifs (scribes), des agents de commerce et des professionnels intervenant dans des activités de production sont également destinataires de rations<sup>5</sup>. D'autres catégories de personnel sont représentées : les serviteurs *taluhlu* (peut-être des gardes) et les serviteurs *ṣuhāru* (homme / femme) affectés parfois au personnel *niš bīti* et aux équipes d'artisans<sup>6</sup>.

Un autre ensemble de bénéficiaires est constitué par les épouses secondaires, les chanteuses et les enfants royaux (« fils / filles du roi » ou « petits (enfants) » = TUR.TUR)<sup>7</sup>. Les reines sont très peu mentionnées dans les comptes de rations<sup>8</sup>. Cela paraît normal car les céréales qui leur sont attribuées relèvent d'une allocation spécifique (*šukunu*), enregistrée dans des comptes à part<sup>9</sup>. Le roi apparaîtrait une fois seulement dans HSS 14 510, une liste regroupant en grande partie du personnel *niš bīti* et quelques épouses secondaires<sup>10</sup>.

##### 1.2 Les céréales distribuées

L'orge est la céréale dominante. Celle du type *kalpurhe* – une variété commune<sup>11</sup> – est présente dans trois textes de rations où elle est attribuée : aux reines de Lubti et de Zizza ; à des épouses secondaires (HSS 14 119) ; à des chanteurs et à du personnel *niš bīti* (HSS 16 31 et 54).

---

<sup>1</sup>Cf. le tableau § 3.1, p. 81 et les tableaux 1-5, p. 94-95.

<sup>2</sup>(*ana*) ŠE.BA *ana* ... : HSS 14 128, 153 et 173 ; HSS 16 32, 34 et 42 ; EN 11/2 94.

<sup>3</sup>Cf. HSS 14 593 ; HSS 16 215, 333, 358 et probablement HSS 16 383. Le génitif hourrite : « des 5 filles du roi, leur orge » est présent uniquement dans HSS 13 77.

<sup>4</sup>Cf. commentaire à HSS 14 153.

<sup>5</sup>Cf. principalement la liste, HSS 14 593, des « serviteurs du palais » (LU<sub>2</sub>.MEŠ IR<sub>3</sub> E<sub>2</sub>.GAL).

<sup>6</sup>Cf. les commentaires à HSS 14 153 et HSS 13 80.

<sup>7</sup>Cf. commentaire à HSS 13 80.

<sup>8</sup>La reine de Tašenniwe, cf. HSS 13 155 ; celle de Nuzi probablement, cf. HSS 13 498 et les reines de Lubti et Zizza, cf. HSS 14 119.

<sup>9</sup>Cf. commentaire à HSS 14 63 et HSS 14 153.

<sup>10</sup>E. R. Lacheman a copié *a-na ša[rri]*. Dans l'état actuel de la tablette, le signe LUGAL n'est plus visible. Il n'a donc pas été possible de confirmer cette lecture. En dehors de ce passage, le roi, comme bénéficiaire de produits alimentaires, n'est cité que dans les comptes de portions et de pains *isququ*, cf. Chap. 7.

<sup>11</sup>Cf. Chap. 2 § 2.1.

Des orges « métalliques » sont également distribuées : l'orge « du cuivre » bénéficie à du personnel (HSS 13 159 et HSS 14 535), aux « fils du roi » (HSS 13 43) ; aux « filles du roi » et aux épouses secondaires (HSS 13 104) ainsi qu'aux « petits du palais » (HSS 14 212). L'orge « du bronze » leur est également attribuée dans HSS 13 80, et l'orge « de l'or » à des épouses secondaires (HSS 13 168)<sup>12</sup>.

Les distributions de blé sont beaucoup moins fréquentes : cela reflète le fait que cette céréale est moins cultivée<sup>13</sup>. Les bénéficiaires sont les reines (HSS 13 155 et 498 et HSS 14 119), les épouses secondaires et les « petits » (HSS 13 498 et HSS 16 69). Cette situation est parallèle à ce que les comptes de céréales de l'archive de Šilwa-Teššup montrent<sup>14</sup>. De ce fait, HSS 16 32 prend un relief particulier puisque que l'on y voit du blé affecté aux rations du personnel *niš bīti* et aux gardes *taluhlu*, des groupes qui n'en bénéficient pas dans l'archive de Šilwa-Teššup. Le blé est donc consommé par des catégories subalternes même si le phénomène de sa répartition en dehors du cercle de la famille royale semble rarement attesté. D'autre part, HSS 16 45 montre que dans le budget prévisionnel des rations de blé à hauteur de 216 ANŠE, une partie est affectée à « 12 vieux »<sup>15</sup>.

### 1.3 Les opérations liées à la distribution

Certaines informations relatives au déroulement de l'opération de distribution sont aussi enregistrées : provenance des céréales (grenier ou orge de la reine, localité) ; opérateur de la distribution ou du prélèvement sur les stocks ; identification du groupe de bénéficiaires et lieu où la dépense est réalisée. Dans le cadre du « bilan » HSS 16 333, figure aussi une mention indiquant si les rations ont été ou non reçues<sup>16</sup>.

## 2. Les listes de rationnaires

Les personnels : HSS 13 33\*, 118\* et 159\* ; HSS 14 510\*, 535\* et 593 ; HSS 16 35\*, 40, 239\*, 348, 357 et 383.

Serviteurs *šuhār(t)u* : HSS 16 215\*, 333\* et 408.

Épouses secondaires, chanteuses, enfants royaux : HSS 13 43\*, 77\*, 80\*, 104\*, 168\*, 177\*, 403\* et 498\* ; HSS 14 169\*, 212\*, 216, 502 et 599 ; HSS 16 69, 72\*, 127 (D3<sup>?</sup>), 358\*, et 370\* ; EN 10/2 134

NB :

- les références des textes avec ŠE.BA sont indiquées en italiques.

- les numéros soulignés correspondent à des reçus pour des rations, cf. tableau 4, p. 93.

34 listes enregistrent les noms des personnes qui bénéficient de céréales pour leur alimentation quotidienne. La plupart d'entre elles proviennent de la pièce R76. 15 concernent du personnel (tableau 1, 90) et 3 autres des hommes et femmes serviteurs *šuhār(t)u*<sup>17</sup> (tableau 2, p. 91). Les épouses secondaires (*esirtu*), les chanteuses, les « fils et filles du roi » ainsi que les enfants royaux en bas âge (les « petits » toujours mentionnés en tant que groupe), sont enregistrés dans 19 listes (tableaux 3 et 4, p. **92-93**).

### 2.1 La provenance des tablettes de rations dans le palais

---

<sup>12</sup>Plutôt que la désignation d'une variété, l'expression pourrait faire référence à de l'orge achetée avec le métal mentionné, cf. Chap. 2 § 4.3.

<sup>13</sup>Cf. Chap. 2 § 1.

<sup>14</sup>Cf. commentaire à HSS 16 32.

<sup>15</sup>Leur part pourrait être de 14 ANŠE, cf. commentaire à HSS 16 45. Ils n'ont certainement pas été la seule catégorie bénéficiant de ces rations. Des personnes âgées apparaissent en tant que groupe de rationnaires dans HSS 13 399 (##) où leur sont affectés 24 ANŠE 2 BAN<sub>2</sub> d'orge.

<sup>16</sup>Pour ces informations, cf. la colonne « opération réalisée » dans les tableaux p. 90-95 ainsi que Chap. 1 § 3.

<sup>17</sup>Pour cette catégorie de serviteurs, cf. commentaire à HSS 13 80.

22 listes de rationnaires proviennent de la pièce R76. A ce lot de R76, on serait tenté d'ajouter HSS 16 127 (tableau 3, p. 92) qui est indiquée dans le catalogue de publication comme provenant de la pièce D3. En effet, tout comme les tablettes de R76, cette liste concerne aussi les épouses secondaires. On peut hésiter cependant car son numéro SMN (3230) est conforme au numéro d'inventaire des tablettes de D3<sup>18</sup>.

HSS 16 370+ (SMN 1290)<sup>19</sup> concerne un groupe de référence très fortement lié à R76 (épouses secondaires, enfants royaux et chanteuses). Cette tablette est cependant enregistrée comme provenant de M79. Elle serait donc un élément isolé de la série. Un rattachement à R76 est envisageable car son numéro, SMN 1290, se situe dans la fourchette des tablettes de R76. De plus, on constate que la pièce M79 ne comporte aucune liste de rationnaires du groupe pris en compte dans HSS 16 370+ et un seul fragment de compte d'orge, où est mentionné un individu qui figure dans les rôles de N120<sup>20</sup>.

HSS 13 118 serait la seule tablette trouvée dans la pièce R75. Une erreur d'enregistrement pour R76 est possible ; son numéro SMN est en tout cas dans la séquence des tablettes de cette pièce.

HSS 16 239 (SMN 2218) est la seule tablette de distribution qui provienne de N120 (cf. tableau 1, p. 90). On ne peut cependant envisager un rattachement à R76. D'une part, la constitution de la liste est assez différente : elle concerne des groupes ou des gens désignés comme « fils de NP » (« le fils d'Akitta », « le fils de Kai-Teššup »). D'autre part son numéro d'inventaire est conforme aux numéros des tablettes de N120.

Quatre tablettes sont de provenance inconnue : HSS 16 40 (SMN 1015), 72 (SMN 1251), 215 (SMN 1674) et 383 (SMN 2765).

- HSS 16 40 (tableau 1, p. 90) : il serait tentant de l'associer à N120 étant donné que l'on y retrouve le « fils d'Akitta » ; cependant son numéro SMN est beaucoup trop bas par rapport aux numéros des tablettes de cette pièce.
- HSS 16 72 (tableau 4, p. 93) : l'attribution à R76 est suggérée par le groupe de rationnaires (des chanteuses et des épouses secondaires) et ne pose pas problème du point de vue de son numéro SMN.
- HSS 16 215 (tableau 2, p. 91) : les deux autres listes de rationnaires qui concernent les serviteurs *suhāru* proviennent de L44: HSS 16 333 (SMN 676) et HSS 16 408 (SMN 1431). De plus HSS 16 341 (L44) concerne également cette catégorie de serviteurs ; le document enregistre leur affectation à différentes personnes. Le rattachement de HSS 16 215 à cette même pièce est donc très probable.
- HSS 16 383 (tableau 1, p. 90) : les bénéficiaires sont mentionnés dans d'autres rôles de rationnaires : HSS 14 593, HSS 16 348 et 383. Trois documents provenant de R76. Le rattachement à cette pièce pose cependant problème par rapport à son numéro SMN qui est trop « haut ».

## 2.2 Aspect des tablettes

Il découle en grande partie du nombre d'individus mentionnés. En général, lorsque celui-ci est élevé, le format est en longueur. En dessous de 10 à 11 individus, les tablettes sont soit

---

<sup>18</sup>Cf. HSS 15 : xv ; HSS xiv, xviii-ix et HSS 16 : xi. Parmi les tablettes de D3 et D6, il existe d'ailleurs des comptes de dépenses concernant les épouses secondaires, cf. HSS 16 116, 118 et 158. On remarque cependant qu'il ne s'agit pas de listes de rationnaires mais de comptes les mentionnant en tant que groupe.

<sup>19</sup>Cf. tableau 3, p. 92.

<sup>20</sup>Le seul autre document de M79 concernant de l'orge est HSS 16 35 (SMN 972). Il s'agit d'une attribution à une femme (Waha[r...]), et un homme (Tehip-apu). Le fragment mentionne aussi Akip-tašenni fils d'Urhi-Teššup, un militaire de haut rang qui apparaît dans deux rôles de N120 (cf. commentaire à HSS 16 35).

carrées soit écrites en large. HSS 14 599 sort de ce schéma puisqu'elle est de forme carrée et qu'elle comporte 45 noms.

### 2.3 La formule de la répartition des céréales

La plus courante indique le nombre de personnes et la quantité par personne (12 cas)<sup>21</sup>. Elle figure logiquement après chaque groupe de même niveau de ration ou bien tout à la fin quand toutes les personnes de la liste bénéficient de la même quantité. Plus rarement, un élément d'information supplémentaire est ajouté : l'indication de la quantité totale (3 cas)<sup>22</sup>.

Dans les reçus concernant les rations (cf. § 2.4) la formulation se présente de différentes façons : pour chaque bénéficiaire est stipulée la quantité qui lui revient (3 cas)<sup>23</sup> ; à la quantité totale est ajoutée la quantité qui revient à chaque personne (1 cas)<sup>24</sup> ; ou bien, simplement, la quantité totale peut être enregistrée sans indication de la répartition (2 cas)<sup>25</sup>.

### 2.4 Les reçus scellés concernant les rations (tableau 4, p. 93)

Ce lot concerne 8 documents dont le groupe de référence relève uniquement des épouses secondaires, des chanteuses et des enfants royaux<sup>26</sup>. Comme dans les autres listes, on y trouve les noms des bénéficiaires (sauf les « petits » cités en tant que groupe de même que dans certains cas les « filles du roi » et les chanteuses). La particularité de ces listes tient à deux points :

1°) elles sont scellées par les bénéficiaires ou bien par les personnes qui les ont en charge (nourrices ou gouvernantes) ;

2°) cette procédure peut-être aussi renforcée par une déclaration de la part des personnes qui scellent, dans laquelle elles reconnaissent avoir reçu les rations<sup>27</sup>. Cette forme de reçu déclaratif est aussi documentée par un autre texte du palais, HSS 14 227 (M79), qui concerne du cuivre destiné à fabriquer des flèches.

Il est difficile de dire pourquoi, certaines fois, la procédure du reçu est choisie. Il y a en effet correspondance entre reçu et simple liste. C'est particulièrement évident si l'on compare les documents HSS 14 212 et HSS 14 169 : le premier est scellé par la nourrice Nuhunazi qui a reçu de l'orge « du cuivre » pour les « petits ». Ce n'est pas le cas du second document. Pourtant, on a affaire à la même catégorie de bénéficiaires et des nourrices servent aussi d'intermédiaires ; parmi elles, se trouve Nuhunazi.

### 2.5 Les listes scellées

Deux listes de rationnaires *šuhāru* portent une empreinte de sceau (tableau 2, p. 91). Dans HSS 16 215, le sceau, inscrit, est déroulé sous l'intitulé du document : « tablette des TUR.TUR de Nuzi ». Dans HSS 16 333, l'empreinte d'un sceau différent, également inscrit, se trouve au milieu du revers. Il est très probable que dans les deux cas, on ait affaire au sceau de l'administrateur ayant visé ces deux documents.

Dans HSS 16 239 (tableau 1, p. 90), la distribution concerne trois individus (dont deux sont désignés uniquement par leur patronyme) et deux groupes : une catégorie de travailleurs et

<sup>21</sup>HSS 13 33, 77 et 498 ; HSS 14 502, 510, 535 et 593 ; HSS 16 69, 72, 127, 215, 333, 357, 370 et 408.

<sup>22</sup>HSS 13 33 ; HSS 14 593 et HSS 16 333.

<sup>23</sup>HSS 13 403 ; HSS 14 216 et HSS 16 358. Cette notation existe aussi pour la liste non scellée HSS 13 168.

<sup>24</sup>HSS 13 177, l. 8 : 2 ANŠE 1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub> ŠE a-<sup>1</sup>na<sup>1</sup> 4 BAN<sub>2</sub> A.TA.AN.

<sup>25</sup>HSS 14 212 et HSS 16 358.

<sup>26</sup>On a ajouté à ce groupe EN 10/2 134 (#). Ce fragment contient les déclarations (*umma* peut être restauré à la ligne 1), faites par au moins trois chanteuses d'Akkad. La suscription du sceau de l'une d'entre elles a été conservée. Il pourrait s'agir aussi d'une distribution d'orge.

<sup>27</sup>13 77 (R76) et HSS 16 358 (R76) concerne le même groupe de chanteuses ; la forme déclarative est utilisée dans le premier reçu mais pas dans le second.

un groupe de « femmes » (épouses secondaires<sup>7</sup> ou personnel *niš bīti*<sup>7</sup>). Ces dernières ne reçoivent pas directement leur ration : l'orge est confiée à une tierce personne (Akip-Tilla). L'empreinte de sceau qui figure au revers pourrait être la sienne<sup>28</sup>.

## 2.6 L'indication du mois

Le mois est indiqué dans presque toutes les listes qui concernent les épouses secondaires, les chanteuses et les enfants royaux. Par contre, les listes du personnel et celle des *ṣuhāru* ne donnent pas cette indication<sup>29</sup>. Cela tient probablement à la fonction même du document. Il s'agit de rôles correspondant à un état des rationnaires utilisé au moment de la distribution et à des fins de gestion prévisionnelle. On s'en rend très bien compte avec HSS 14 593 qui recense 83 « serviteurs du palais » exerçant différentes activités professionnelles. En fin de document, après la quantité totale d'orge qui leur est alloué, il est simplement notifié : « leur orge d'un mois ». Cette fonction de rôle de référence vaut aussi pour HSS 16 215 qui est défini comme « tablette des serviteurs TUR.TUR ». Et c'est le cas aussi des listes HSS 16 348 et 383 où le verbe *leqû* est au présent (tableau 1, p. 90)<sup>30</sup>. HSS 16 333 (tableau 2, p. 91), qui correspond semble-t-il à une opération de bilan sur le versement des rations, ne porte pas non plus d'indication de mois.

## 3. Les rationnaires enregistrés en tant que groupe

Reines, épouses secondaires et « petits » : HSS 13 155\* ; HSS 14 119\* et HSS 16 209\*

Personnes âgées : HSS 16 45\*

Professionnels : HSS 16 220\*

Personnel *niš bīti*, *taluhlu*, chevaux : HSS 13 30\* ; HSS 14 126, 128, 132, 137\*, 153, 154\*, 157, 159\*, 166\*, 173\* ; HSS 15 254 ; HSS 16 7, 30\*, 31, 32, 34\*, 36\*, 42, 48, 54\* et 210\* ; EN 11/2 94\*.

Les dépenses d'orge peuvent être aussi comptées par groupes. Cela concerne 28 documents, la plupart relatifs à trois groupes souvent associés dans le même compte : le personnel *niš bīti*, les *taluhlu* et les chevaux (cf. § 3.2).

A la différence des listes, le nombre total de personnes est moins souvent exprimé, de même que l'indication de la quantité attribuée par personne<sup>31</sup>.

### 3.1 Reines, épouses secondaires, jeunes enfants royaux, personnes âgées, hommes de Nuzi et professionnels

	bénéficiaires	quantité	produit	opération	mois	pièce	format
13 155	reine de Tašenniwe / Al-ilāni ? épouses secondaires	16 72	blé	Baḷtu-kašid a prélevé	début vii	#	carré
14 119	2 reines de Lubti et Zizza 40 épouses secondaires 9 « jeunes enfants royaux » du palais	200 orge 28 blé	orge blé	ont pris	iv	R76	carré

<sup>28</sup>Dans ce cas, ce document entrerait dans la catégorie des reçus, cf. § 2.4.

<sup>29</sup>HSS 16 215 n'est conservé que très partiellement.

<sup>30</sup>Pour l'utilisation de ce verbe au présent dans l'archive de Šilwa-Teššup dans des comptes prévisionnels, cf. commentaire à HSS 16 383.

<sup>31</sup>La formule « Quantité TA.A.AN » ne se trouve que dans HSS 13 30, HSS 14 119, HSS 16 7 et 209. Pour l'indication du nombre total de personnes, cf. tableau 5, p. 94-95.

16 45	(non spécifiés) dont 12 personnes âgées	17280 dont 1120 pour les personnes âgées	blé	qui prennent leur ration		R56 ?	large
16 209	12 épouses secondaires	96 au total ; 8 chacune	[orge]	orge mesurée	vii	R76	large
16 220	les hommes de Nuzi le(s) <i>arnuhelu</i>	240 sur une quantité totale de 1040 [...]	orge	donnés  donnés		R76	carré

HSS 16 45 est probablement un compte prévisionnel (peut-être sur une année). Il a plusieurs points communs avec deux comptes de ce type dans l'archive de Šilwa-Teššup qui concernent le personnel *niš bīti* : HSS 16 12 (= AdŠ 157) et HSS 13 500 ( AdŠ 3 159). Les quantités enregistrées y sont considérables, respectivement : 555 ANŠE 1 BAN<sub>2</sub> (= 44408 SILA<sub>3</sub>) et 529 ANŠE 4 BAN<sub>2</sub> (= 42352 SILA<sub>3</sub>) On remarque aussi le recours au présent pour les verbes opératoires *mahāru* et *leqû*. Les deux tablettes de l'archive de Šilwa-Teššup ont aussi un format en large.

La pièce d'origine de trois de ces comptes est R76 comme pour les listes de rationnaires (exceptées celles des serviteurs *šuhāru*). HSS 16 45 aurait été trouvé dans la pièce R56, mais cette provenance paraît douteuse. Seuls trois autres tablettes ont été découvertes dans cette pièce qui a servi de toilettes et de salle de bain : l'une pourrait ne pas être du palais et les deux autres peuvent être intégrées à des dossiers rattachés à d'autres pièces<sup>32</sup>. Il est donc possible que cette tablette ait eu aussi pour origine R76<sup>33</sup>.

### 3.2 Personnel *niš bīti*, gardes *taluhlu* et chevaux (tableau 5, p. 94-95)

11 des sorties de céréales concernant ces trois groupes sont enregistrées dans des documents spécifiques (indiqués en gras dans le tableau 5). Dans 10 cas, ces dépenses sont inscrites avec les dépenses relatives à l'allocation *šukunu* des reines. Deux documents (HSS 16 31 et 54) enregistrent les dépenses pour le personnel avec des sorties d'orge pour des individus, en l'occurrence des chanteurs<sup>34</sup>.

Les dépenses pour le personnel *niš bīti* et les *taluhlu* sont assez bien représentées avec respectivement 18 et 17 cas ; celles concernant les chevaux sont moins fréquemment mentionnées avec 7 cas seulement. Les trois postes sont présents ensemble, le plus souvent en association avec les comptes de l'allocation *šukunu* des reines.

<sup>32</sup>Cf. commentaire à HSS 16 45.

<sup>33</sup>Le numéro SMN de HSS 16 45 (SMN 1033) se situe dans la fourchette des numéro d'inventaire des tablettes de la pièce R76.

<sup>34</sup>Cf. le commentaire à HSS 16 31 : HSS 16 54 est un récapitulatif de dépenses d'orge *kalpurhe* intégrant les données de plusieurs comptes dont celles enregistrées dans HSS 16 31.

	personnel – <i>taluhlu</i> – chevaux (6 textes)	personnel <i>taluhlu</i> (5 textes)	<i>taluhlu</i> chevaux (1 texte)	personnel (7 textes)	<i>taluhlu</i> (4 textes)
compte spécifique	16 210  (1 texte)	14 166 ; 16 7 (2 textes)	14 157  (1 texte)	13 30 ; 14 128, 132 et 159 ; 16 31 <sup>35</sup> et 54 (6 textes)	14 173 ; 16 36 ; EN 11/2 94 (3 textes)
compte <i>šukunu</i>	14 153 et 154 ; 16 30, 34 et 42 (5 textes)	14 137 16 32 et 48 (3 textes)		15 254  (1 texte)	HSS 14 126  (1 texte)

Les dépenses concernent le personnel *niš bitī* de Nuzi<sup>36</sup>. D'autres localités sont aussi concernées, le plus souvent il s'agit du personnel *niš bīti* de la capitale Al-ilāni<sup>37</sup>. Les dépenses pour le personnel *niš bīti* d'Ašuhiš et Lubti sont aussi enregistrées<sup>38</sup>. La dépense est assurée à plusieurs reprises sur les stocks d'orge de la reine<sup>39</sup>.

HSS 16 7 est un compte annuel des rations concernant du personnel et des *taluhlu*. En l'absence du verbe opératoire qui devait se trouver dans la cassure, il est difficile de déterminer s'il s'agit d'un bilan ou d'un compte prévisionnel. Ce type de document sur une période d'une année est aussi documenté dans l'archive de Šilwa-Teššup. Les bilans annuels peuvent être établis par individu<sup>40</sup>. HSS 13 72 (= AdŠ 158) est un bilan à 6 mois pour du personnel *niš bīti*. Il est intéressant de remarquer que dans HSS 16 43 (= AdŠ 137), la séquence de postes de dépenses est proche de celle étudiée ici : ce compte présente la quantité d'orge consommée (*ša ikulū*) par les chevaux, les femmes et les *taluhlu*.

### 3.2.1 Provenance des textes concernant spécifiquement les groupes *niš bīti*, *taluhlu* et chevaux.

Trois des comptes ont une provenance connue. HSS 13 30 (personnel *niš bīti*) est issu de R76. HSS 14 159 (personnel *niš bīti*) et HSS 14 166 (personnel *niš bīti* et *taluhlu*) ont été trouvés en R49. HSS 14 128 et 132 (personnel *niš bīti*) et HSS 14 157 (*taluhlu* et chevaux) qui indiquent que l'orge est fournie sur les stocks de la reine, pourraient l'être également<sup>41</sup>. Pour les autres comptes de provenance inconnue<sup>42</sup>, le rattachement à R76 est possible en se fondant sur HSS 13 30 qui provient de cette pièce. Le lien avec R49 est aussi probable. On peut ainsi considérer de manière implicite que les dépenses enregistrées dans HSS 14 173 et EN 11/2 94 pour les *taluhlu*

<sup>35</sup>HSS 16 54 n'est pas comptabilisé ici car il reprend les données figurant dans HSS 16 31.

<sup>36</sup>HSS 13 30 ; HSS 14 128 et 159 ; HSS 15 254 et HSS 16 31.

<sup>37</sup>Les dépenses réalisées « à Al-ilāni » concernent du personnel de cette ville comme le montre HSS 16 32 ; cf. également le commentaire à HSS 14 158. Les documents concernés par l'indication « à Al-ilāni » sont soulignés : HSS 14 137, 153, 154 et 166 ; HSS 16 32, 48 et 210.

<sup>38</sup>HSS 14 132.

<sup>39</sup>HSS 14 128, 132, 157, 159 et 166. Sur cette question, cf. chap. 4 p. 46.

<sup>40</sup>Cf. HSS 13 19 (= AdŠ 37) ; HSS 14 635 (= AdŠ 38) ; HSS 16 86+ (= AdŠ 39) ; HSS 13 408 (= AdŠ 40) ; HSS 16 5 (= AdŠ 41) ; HSS 13 358 (= AdŠ 42).

<sup>41</sup>Sur la question du rattachement des comptes relatifs aux dépenses effectuées sur les stocks d'orge de la reine, cf. chap. 1 annexe § 1.3 et chap. 4 § 2.

<sup>42</sup>*Taluhlu* : HSS 14 173 (SMN 923) ; HSS 16 36 (SMN 976) ; EN 11/2 94 (NTF P 54.1). Personnel *niš bīti* et *taluhlu* : HSS 16 7 (SMN 714). *Taluhlu* et chevaux : HSS 16 210 (SMN 1156).

et les chevaux « de la reine » ont pu être assurées sur les réserves de la reine et dans ce cas aussi le lien avec R49 serait plausible.

### 3.2.2 Les effectifs

L'effectif du personnel pris en compte dans HSS 16 7 concerne 55 personnes : 20 cuisiniers, 25 femmes et 10 *ṣuhār(t)u*. Il est question de 240 individus dans HSS 13 30 : 160 femmes et 80 hommes (dont des *ṣuhāru*). On trouve le même ordre de grandeur dans trois documents pour Nuzi et d'autres villes : « 262 *niš bīti* de la ville de Nuzi » dans HSS 15 161 (M79) ; 104 femmes et hommes sur un total de 200 personnel *niš bīti* dans HSS 15 282 (M91) ; « 224 serviteurs du palais avec leurs bébés, de Turša » dans le rôle HSS 13 352 (L2).

Le nombre de 18 *taluhlu* est présent à deux reprises (HSS 14 137 et 166). On retrouve aussi ce nombre dans un compte de D6 : une dépense de 5 ANŠE 4 BAN<sub>2</sub> datée du mois *kinūnu* d'Al-ilāni (ix : nov. / déc.). Le compte annuel HSS 16 7 en mentionne 15. Le compte Cassin 1962 : 77 n° 9, mentionne un groupe de 21 *taluhlu* et un autre groupe de 14. C'est à peu près le double des effectifs de l'archive de Šilwa-Teššup où ils sont le plus souvent 7 et au maximum 10<sup>43</sup>. En appliquant un taux de ration de 30 SILA<sub>3</sub> par mois (cf. § 4.5), on tombe à un effectif d'environ 7 personnes pour HSS 14 153 et 154, HSS 16 30 et 42. Dans HSS 14 173, HSS 16 36 et 210 ainsi que dans EN 11/2 94, les *taluhlu* reçoivent 72 SILA<sub>3</sub>. Avec un taux à 8 SILA<sub>3</sub> (cf. tableau § 4.5, p. 86), leur nombre serait de 9. Cela est cohérent avec la moyenne des effectifs documentée par l'archive de Šilwa-Teššup.

## 4. Tableau général des rations<sup>44</sup>

### 4.1 Roi et reine

	14 510
roi <sup>45</sup>	16

	13 155 (viii)	13 498 (vi)
reine	16 (blé)	24 (blé)

	HSS 14 119
reine de Lubti	4 (orge <i>kalpurhe</i> ) 16 (blé)
reine de Zizza	4 (orge <i>kalpurhe</i> ) 8 (blé)

<sup>43</sup>Cf. les données rassemblées par G. Wilhelm dans AdŠ 3 : 30.

<sup>44</sup>Sans autre indication, la céréale concernée est l'orge ; o. c. = « orge du cuivre » ; o. b. = « orge du bronze » ; o. o. = « orge de l'or ». Les quantités sont en SILA<sub>3</sub>.

<sup>45</sup>Cf. commentaire ci-dessus en § 1.1.

## 4.2 Enfants royaux

	16 370+	16 370+ 13 498 (vi)	13 104 (ii)	14 502 (viii)	13 77 (pour vii et viii) ; 13 403 (ii) ; 14 216 (vii)	14 599 (vii)
filles du roi	3	4 4 (blé)	8 (o.c.)	16	24	[...]

	13 498 (vi)	13 43 (ii)		14 599 (vii)
fil du roi	4 (blé)	16 (o.c.?)		[...]

	16 370+	14 119 (iv)	16 69 (v ou vi)	13 80 ; 14 212 ;	14 169 (vii)
« petits »	1	4 (o. <i>kalpurhe</i> )	20 (blé)	40 (o.b.) ; 40 (o.c.)	48

- Pour la ration de 1 SILA<sub>3</sub> attribuée aux « petits » dans HSS 16 370, cf. la discussion dans le commentaire du texte.

## 4.3 Chanteurs et chanteuses

	13 498 (vi)	13 403 (ii) 13 177 (vii et viii) 14 502 (viii)	13 403 (ii) 16 72 (vii) 16 370+	16 358 (vii)	14 599
chanteuses d'Akkad	4 (blé)	16	24	80 (nb : 7)	[...]
chanteuses du Hanigalbat	4 (blé)	16	24		[...]
chanteuses			24		

- On remarque un niveau de ration identique entre les deux catégories de chanteuses.  
- HSS 16 358 concerne 7 chanteuses et un montant global de 80 SILA<sub>3</sub><sup>46</sup>. Il s'agit du même groupe de femmes bénéficiaires de 16 SILA<sub>3</sub> chacune dans HSS 13 177.

	16 31 (vii), 40, 333	16 333	16 72 (vii)	16 48 (i)	14 137 (iii)	15 275 (vi – vii)
chanteur	8 ; [8 <sup>2</sup> ]	[...]		80		36 (blé) / mois
chanteur du roi, résident à Al-ilāni					80 (orge) 48 (blé)	
chanteur du roi, résident à Nuzi					120 (orge) 40 (blé)	

<sup>46</sup>Pour l'interprétation de l'indication « elles ont pris l'orge selon le *šuptu* », cf. commentaire du texte.

- Dans HSS 16 31 (et le récapitulatif correspondant HSS 16 54), HSS 16 40 et 48, on retrouve le même chanteur Kel-Teššup.
- Dans HSS 15 275, le chanteur reçoit 64 SILA<sub>3</sub> pour deux mois et un complément de 8 SILA<sub>3</sub> de blé, probablement pour les deux mois aussi.

#### 4.4 Epouses secondaires (*esirtu*)

	16 357	13 104 (ii)	13 104 (ii) 13 498 (vii) 14 119 (iv)	16 69 (vi ou vi)	13 403 (ii)	14 119 (iv)	16 370+
<i>esirtu</i> Zizza	2	2,5 (o.c.)	4 (o.c.) 4 (blé) 4 (o. <i>kalpurhe</i> )	8 (blé)	24	32 (blé)	40

	16 357	16 357	16 370+	13 498 (vii) 13 168 14 119 (iv) <sup>47</sup>	16 69 (v ou vi) 16 209 (vii)	13 403 (ii) 13 168	13 403 (ii)	14 599
<i>esirtu</i>	1	2	3	4 (blé) 4 (o.o.) 4 (o. <i>kalpurhe</i> )	8 8 (blé)	16 16 (o.o.)	20	[...]

- Dans HSS 14 119, Pizuni est la seule qui reçoit du blé. Cela pourrait être lié à sa condition de santé car elle est indiquée comme malade. Les autres femmes disposent de 4 SILA<sub>3</sub> d'orge *kalpurhe*.
- Dans HSS 16 370+, la ration est accordée à Tieš-nuri, une épouse secondaire de Zizza. Les autres femmes de cette liste ne sont pas identifiées comme provenant de cette ville : elles reçoivent 3 SILA<sub>3</sub>. On remarque avec HSS 14 119 que les épouses secondaires de Zizza ont le même niveau de ration que celles de Nuzi, Purulliwe ou Anzugalli. Le fait que Tieš-nuri reçoive une ration supérieure est peut-être aussi lié à sa condition de santé (maladie – relevailles ?) qui ne serait pas indiquée.
- On retrouve des niveaux équivalents aux rations versées aux épouses secondaires de Šilwa-Teššup. Par exemple Kukkuia dispose de 16 et 24 SILA<sub>3</sub>. Cependant, les cas de rations mensuelles à 32 SILA<sub>3</sub>, voire plus, 48 SILA<sub>3</sub>, sont aussi fréquents. Les rations de blé dans les comptes de cette archive sont en général d'un montant de 16 SILA<sub>3</sub><sup>48</sup>.
- Le groupe des épouses secondaires dans le décompte de blé HSS 13 155 (#, viii), reçoit 72 SILA<sub>3</sub>. Leur nombre n'est pas indiqué, cf. tableau sous § 3.1, p. 81.
- Un groupe de « femmes » se voit attribuer 40 SILA<sub>3</sub> dans HSS 16 239, (cf. tableau 1, p. 90).

<sup>47</sup>On a considéré que la dénomination « femmes », qui qualifie les bénéficiaires, désigne des épouses secondaires, cf. commentaire du texte. Les « femmes » mentionnées dans ce document sont rattachées à différentes localités : Zizza, Al-ilāni, Nuzi, Purulliwe et Anzugalli.

<sup>48</sup>Pour ces données, cf. AdŠ 3 : 25.

#### 4.5 Gardes *taluhlu*

	15 272 (D3)	14 137 (iii)	Cassin 1962 : 76 n°9	16 163 (ix) (D3)	14 166 (ii)	16 7	AdŠ 3 : 26
<i>taluhlu</i>	8 <sup>49</sup>	22, 2	22,8 et 24	24	27,1	30	30

- La ration la plus fréquente dans les comptes de l'archive de Šilwa-Teššup est de 30 SILA<sub>3</sub> (cf. AdŠ 3 : 26). Elle est attestée par HSS 16 75+ (= AdŠ 108), HSS 13 414 (= AdŠ 116), HSS 16 234 (= AdŠ 118) et HSS 13 323 (= AdŠ 119). Le niveau peut être aussi très légèrement supérieur : HSS 14 552+ (= AdŠ 106) et HSS 16 22 (= AdŠ 120). Un cas de ration à 19,7 SILA<sub>3</sub> est également documenté par HSS 16 121 (= AdŠ 121). Des rations autour de 7 à 8 SILA<sub>3</sub>, pour des périodes plus courtes sans doute, sont aussi documentées : HSS 13 234 (= AdŠ 101) et HSS 16 236 (= AdŠ 123).

- Le total de 72 SILA<sub>3</sub> (sans indication du nombre de *taluhlu*) est présent dans trois documents (HSS 14 173 ; HSS 16 34 et EN 11/2 94), cf. tableau 5, p. 94-95.

#### 4.6 Chevaux

	16 30	14 153 (xii) ; 154 (i) ; 16 30 et 42 (ix)	16 34 (vii)	16 210
Chevaux	56	60	90	+ 128

- La quantité de 60 SILA<sub>3</sub> est aussi documentée dans l'archive de Šilwa-Teššup pour :  
1°) les chevaux : HSS 13 221 : 42, 53, 70 (= AdŠ 3 152) et HSS 13 339 : 13 et 19 (= AdŠ 153) ;  
2°) les troupeaux de chevaux (*sugullu*) dans HSS 13 414 + : 45, 47, 49 et 51 (= AdŠ 116).

- Le double de cette quantité (120 SILA<sub>3</sub>) est aussi attesté « pour les chevaux » dans HSS 13 414 : 53 (= AdŠ 116) et HSS 13 323 : 4 (= AdŠ 119).

#### 4.7 Personnel

	13 159	13 159	13 159	13 33	HSS 14 593 « orge du mois »	16 7	16 239
tisserand	1/2	1	2	15	16		
autre professionnel					16	24	40

- Un groupe de « bêcheurs » dont le nombre n'est pas précisé, reçoit 80 SILA<sub>3</sub> dans HSS 16 239, cf. tableau 1, p. 90.

- Les cuisiniers reçoivent 24 SILA<sub>3</sub> dans HSS 16 7 (5760 : 20 : 12) et 16 SILA<sub>3</sub> selon HSS 14 593.

<sup>49</sup>1 ANŠE 4 BAN<sub>2</sub> attribués à 14 *taluhlû*, soit 112 SILA<sub>3</sub> : 14 = 8 SILA<sub>3</sub> par personne.

	14 510	14 510 14 535 16 357	13 30 (i) 14 535 16 357	13 118 14 510	16 35	16 7
personnel masculin		1 1 (o.c.)	2 <sup>50</sup>	4	8	
personnel féminin	1/2	1 1 (o.c.)	2 <sup>51</sup> 2 (o.c.) <sup>52</sup>	4	8	16

- Les rations des femmes dans HSS 16 7 correspondent à 16 SILA<sub>3</sub> chacune soit : 4800 (quantité totale) : 25 (nombre de femmes) : 12 (nombre de mois).

	13 30 (i)	16 7	14 593	16 333	14 123 (D6)	16 408	16 215
<i>ṣuhāru</i>	2		16	16 et 40	24		64
<i>ṣuhārtu</i>		12		16 et 48		40	

- Les rations des *ṣuhāru* dans HSS 16 7 sont de 12 SILA<sub>3</sub> = 1440 (quantité totale) : 10 (nombre d'individus) : 12 (nombre de mois).

- Les *ṣuhāru* sont intégrés au personnel *niš bīti* dans HSS 13 30. Dans HSS 14 593, ils sont associés à des artisans (tisserands, menuisiers, vanniers). Ils touchent la même ration que ces professionnels. Dans HSS 14 123, ils sont associés à une équipe de tisserands. Dans HSS 16 333, certains d'entre eux sont chanteurs mais on ne connaît pas le niveau de leur ration.

#### 4.8 Le niveau des rations mensuelles

##### 4.8.1 Les rations mensuelles à 16 SILA<sub>3</sub>

HSS 14 593 indique un niveau de ration mensuelle d'orge à 16 SILA<sub>3</sub> pour des professionnels hommes (cf. § 4.7). Ce montant de 16 SILA<sub>3</sub> d'orge est très fréquent. Il concerne des catégories très variées : « fils et filles du roi » ; chanteuses ; épouses secondaires ; personnel *niš bīti* femmes et *ṣuhāru* (h/f).

Les montants de 4 SILA<sub>3</sub> pourraient correspondre à une distribution hebdomadaire en se fondant sur le fait que 16 SILA<sub>3</sub> représente le niveau de la ration mensuelle.

##### 4.8.2 Les rations mensuelles à 24 SILA<sub>3</sub>

Ce niveau est indiqué par HSS 13 77 pour les filles du roi (cf. § 4.2). On le retrouve pour les chanteuses, les épouses secondaires (§ 4.3 et § 4.4) et certains professionnels (§ 4.7).

#### 5. *Šipā'u* = ŠE.BA ?

Orge *ša šipā'i* : HSS 13 172\* (R76) ; HSS 14 510\* (R76) ; HSS 16 357 (R76).

Étain *ana šipā'i* : HSS 13 3 (#) ; HSS 15 160\* (R76)

*Šipā'u* sans relation directe avec un produit : HSS 15 282\* (M91) ; HSS 16 348 (R76)

<sup>50</sup>Explicitement indiqué comme *niš bīti*.

<sup>51</sup>Explicitement indiqué comme *niš bīti* dans HSS 13 30.

<sup>52</sup>4 « femmes du lin » sont mentionnées parmi les femmes récipiendaires à 2 SILA<sub>3</sub> dans HSS 14 535.

Le terme *šipā'u* n'est attesté qu'à Nuzi. On le trouve essentiellement dans la documentation du palais à l'exception de HSS 13 3, de provenance inconnue, et d'une occurrence possible dans l'archive de Šilwa-Teššup<sup>53</sup>. Une origine hurrite est envisagée par le CAD Š/3 : 64 (« sens inconnu ») et le AHw : 1226b qui propose « eine Ration ? ». *Šipā'u* est un terme qui peut être en rapport avec l'orge, définie comme étant *ša šipā'i* ou avec l'étain : le métal est alors désigné comme *ana šipā'i/a*.

La suggestion du AHw semble assez juste. Une remarque préliminaire peut être faite à ce propos : les notifications des listes HSS 16 348 et 383 renvoient l'une à l'autre (cf. tableau 1, p. 90) : « Ces hommes qui prennent le *ši-pa<sub>2</sub>-a* » (HSS 16 348) et « To[tal x, ces hommes qui pre]nnent [leur] ratio[n] (ŠE.B[A-*šu-nu*]) » (HSS 16 383). Il n'est pas exclu que le terme *šipā'u* représente en fait une transposition du sumérogramme ŠE.BA : l'écriture phonétique du sumérien est en tout cas attestée pour les noms propres<sup>54</sup>.

Quelle que soit l'analyse étymologique, le sens de « ration » paraît approprié. Ainsi dans HSS 16 357, une liste de femmes rationnaires, la notice finale indique que l'orge « a été pris de l'orge des rations » (ŠE.MEŠ *ša šipā'i leqū*) auprès de Puhī-šenni. Il s'agirait d'un prélèvement réalisé sur des réserves destinées au versement des rations. La même indication figure dans HSS 13 172 : Elhip-Tilla reçoit 1 ANŠE 1 (PI) d'orge « pris de l'orge des rations » (ŠE.MEŠ *ša šipā'i ša leqū*). L'orge est, cette fois, fournie par Aham-ay-amši et Ninu-atal. Il est intéressant de s'arrêter sur les personnes citées dans ce document. Elhip-Tilla est probablement à identifier à l'intendant du palais (GAR E<sub>2</sub> / e<sub>2</sub>-kal<sub>2</sub>-li<sub>3</sub>)<sup>55</sup>. Il est possible qu'il utilise cette orge pour les rations. En effet, HSS 16 42 montre une situation parallèle : Elhip-Tilla, qui est désigné cette fois, avec son titre, se voit confier de l'orge pour le personnel *niš bīti*. Quant à Aha-ay-amši et Ninu-atal, plusieurs documents mentionnent leur déplacement (au pays de Nullu notamment) pour y réaliser des achats d'orge qu'ils payent avec du métal (cuivre « et son étain » et bronze)<sup>56</sup>. HSS 15 282 (M91) documente aussi un achat d'orge au pays de Nullu. L'opération est réalisée par Elhip-[Tilla<sup>?</sup>] : l'orge doit être utilisée pour *faire le šipā'u* (« distribuer les rations ») à un groupe constitué de 77 femmes et de 27 hommes appartenant au personnel *niš bīti*.

L'étain *ana šipā'i/a*, que mentionnent HSS 13 3 et HSS 15 160, pourrait très bien faire référence à des achats d'orge en vue des rations. HSS 13 3 concerne 7 femmes qui reçoivent chacune 1 mine d'étain ; le métal leur a peut-être été fourni afin d'acheter l'orge correspondant aux rations qui leur revenaient<sup>57</sup>. HSS 15 160 consigne plusieurs transferts de cuivre (« épuré », « avec son étain », issu du palais), pour du personnel *niš bīti* de Nuzi et les « hommes d'Ekalli » notamment, impliquant Tieš-urhe le gouverneur du pays et Karmiša qui, de son côté, assure un transport de métal à Al-ilāni<sup>58</sup> ; le dernier enregistrement, dans une partie cassée de la tablette,

<sup>53</sup>G. Wilhelm considère que ZU-PA-e, qualifiant l'orge remis à Kiltamuli, l'administrateur du domaine de Šilwa-Teššup à Pahharhe, pourrait être le même terme, cf. HSS 15 241 (= AdŠ 167). D'autre part, à la fin de la liste des femmes rationnaires HSS 14 510 (R76), r.13, je propose de lire : *a-nu-u<sub>2</sub>* ŠE.MEŠ (š*a*) š*i*\*-pa<sub>2</sub>\*-i\*<sup>1</sup>.

<sup>54</sup>Uta-andul est écrit *u<sub>2</sub>-ta-an-ti / til* cf. AAN : 161 et <sup>d</sup>AK.DINGIR.RA est écrit <sup>d</sup>AK-ki-la dans AASOR 16 59 : 39, cf. le commentaire d'E. A. Speiser.

<sup>55</sup>Pour ce fonctionnaire, cf. HSS 14 126.

<sup>56</sup>Cf. commentaire à HSS 13 172. Il s'agit des textes suivants : HSS 13 493, HSS 15 162 et HSS 16 37. Aham-ay-amši est probablement à identifier au scribe et Ninu-atal à l'agent commercial, tous deux mentionnés dans la liste des « serviteurs du palais » HSS 14 593.

<sup>57</sup>On peut estimer la quantité d'orge acquise avec 1 mine d'étain à 9,5 SILA<sub>3</sub> ou 11 SILA<sub>3</sub>. Sur le rapport étain - orge, cf. commentaire à HSS 13 493. Il est aussi possible que le bronze attribué à des femmes dans HSS 13 26 (R76), à raison d'une mine chacune, ait pu servir à réaliser l'achat de céréale.

<sup>58</sup>Concernant les activités de Karmiša, cf. HSS 13 33. Rev. 6, Fincke 1993 : 371 a lu [URU x]-<sup>1</sup>še<sup>?</sup>. Cependant d'après les traces [URU nu-z]i est préférable : il s'agirait de personnel *niš bīti* de Nuzi résidant (*ašbū*) à Hamina, cf.

concerne 7 talents 36 mines d'étain [a]-na ši-pa-i a-n[a] ʿx xʿ [...]. Il est probable qu'il soit aussi question de personnel dans la suite de cette phrase, comme c'est le cas pour les autres enregistrements. Dans HSS 15 161 (M79), le même Tieš-urhe et les *šākin bīti* d'Anzugalli et de Turša reçoivent 10 talents 48 mines d'étain « pour les rations (ŠE.BA) » du personnel *niš bīti* : le rapprochement entre ces deux comptes illustre d'ailleurs assez bien la possible équivalence entre ŠE.BA et *šipā'i*. La lettre HSS 14 587 (M79) mentionne également Tieš-urhe qui doit opérer un prélèvement de cuivre « épuré » avec Elhip-Tilla : le métal est cette fois destiné aux *niš bīti* de Karāna<sup>59</sup>. On peut très logiquement considérer que ces utilisations de métal « pour (les rations) » du personnel correspondent en fait à des achats de céréales.

---

l.7 : *ša i-na* ʿURU *ha<sup>2</sup>-mi<sup>1</sup>?<sup>1</sup>-na aš-bu*, lecture Hamina par Fincke 1993 10 : 87. Le personnel *niš bīti* de Nuzi est aussi mentionné l. 6.

<sup>59</sup>La lettre est adressée à Elhip-Tilla par Heltip-apu. Pour ce personnage, cf. HSS 14 130.

## CHAPITRE 7

### Les distributions pour les repas

Portions et pains *isququ* : HSS 14 94 (R56), 95 (D6), 96\* (N120), 97 (#) et 98\* (#)  
Pain : HSS 15 330\* (#)  
Pains et farine : HSS 14 99 (#) et 102\* (R48)  
Pains en allocation alimentaire : HSS 14 101\* (#)  
Récapitulatif des données dans le tableau § 8, p. 101-102.

Les 9 documents qui constituent cette série concernent des distributions de portions, de pains et parfois de farine à des individus et des groupes que l'on retrouve d'un texte à l'autre. Hormis ces produits et les bénéficiaires, un autre trait commun, partagé par la plupart de ces documents, est l'indication d'une dépense « pour le repas » (*ana naptani*) et « pour le *mark/qu* ».

#### 1. Les produits distribués : portions, pains (*isququ*) et farine

La farine est enregistrée à la fin de HSS 14 99 et 102, deux comptes qui concernent une distribution de pains. HSS 15 330, dans la partie conservée, ne mentionne que des pains. HSS 14 101 enregistre des dépenses de pains attribuées comme allocation alimentaire (NINDA PAD). Certains des bénéficiaires sont enregistrés comme recevant des « pains » dans HSS 14 102 et HSS 15 330 (les femmes de Mari, Ehli-Teššup, Nirar-Teššup, Šašu-Teššup) et des portions dans HSS 14 95 (les femmes de Mari).

Les cinq autres comptes de ce dossier portent sur des distributions de portions (BANŠUR = *paššūru*) et de pains. Le type de mets consommé n'est pas précisé. L'absence d'information à ce sujet suggère que ces « plateaux repas » sont composés de façon standard. On remarque cependant l'indication « pour les viandes » (HSS 14 94 : 12) ou « (de) viandes » (HSS 14 95 t.2), qui pourrait correspondre à un plat servi avec de la viande ou à une part de viande<sup>1</sup>.

#### 2. Un repas pris ensemble ?

De toute évidence, portions et pains représentent une nourriture prête qui est probablement consommée dans la journée. C'est ce que suggère l'indication « Ce jour, devant Zizza » portée à la fin de HSS 14 97. HSS 14 94 fait également référence à des parts qui sont mises de côté pour la nuit<sup>2</sup>.

On peut considérer que chaque compte concerne une distribution opérée à l'occasion d'un même repas que les personnes et les groupes de la liste consomment ensemble. L'autre interprétation possible est d'envisager qu'il s'agit d'une comptabilité enregistrant, par catégories de bénéficiaires, les dépenses issues pour leur repas. Ces deux options sont possibles avec toutefois une réserve quant à l'hypothèse du banquet. Dans HSS 14 94, il faudrait envisager que le roi et le *sukkallu* « président » (*ana pāni*) le même repas<sup>3</sup>. Même si le *sukkallu* est certainement un personnage important de l'Etat il serait cependant étonnant qu'il soit mis au même niveau protocolaire que le roi<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup>Cf. le commentaire à HSS 14 94.

<sup>2</sup>Cf. commentaire à l'expression *ana warki.MEŠ ina mūši*.

<sup>3</sup>Pour l'interprétation de cette expression cf. ci-dessous § 4.1.

<sup>4</sup>Pour le *sukkallu*, cf. commentaire à HSS 14 94.

### 3. *naptanu* et *mark/qu*

Le « repas » constitue en soi une ligne de dépense dans HSS 14 94, 97, 98, 99 et 102. Cette dépense est enregistrée en première position, avant celle des jeunes enfants royaux (TUR.TUR) dans HSS 14 99 et 102, comme c'est aussi le cas de la dépense pour le roi (HSS 14 94, 96, 97 et 98)<sup>5</sup>. Toutefois la ligne « repas » ne se substitue pas à celle concernant le « roi ». En effet, HSS 14 94, 97 et 98 enregistrent ces deux postes en même temps. Le *naptanu* ne correspond donc pas au repas servi au roi.

Peut-être une divinité est-elle concernée<sup>6</sup> ? On s'attendrait cependant à ce qu'elle soit désignée car c'est l'usage qui prévaut dans d'autres comptes<sup>7</sup>. Une possibilité à envisager serait que la ligne de dépense « repas » concerne les personnes qui ne sont pas les destinataires habituels des portions et des pains : on aurait affaire à des convives occasionnels enregistrés en tant que groupe.

Le terme *mark/qu* a certainement un lien avec le « repas » car il est toujours enregistré après (HSS 14 97, 98, 99 et 102). On remarque aussi que le nombre des portions et des pains du « repas » et du *mark/qu* est à peu près équivalent (sauf cependant pour HSS 14 98). Le CAD M/1 : 285a considère qu'il s'agit d'une racine *marku*, de sens inconnu et spécifique à Nuzi. Le AHW : 612a propose le sens de « pilé » sur *marāqu*, un verbe attesté aux périodes récentes en contexte technique (réduire en poudre des substances utilisées dans les préparations médicales et la fabrication du verre), voire juridique (destruction de la tablette d'un contrat). Peut-être faut-il envisager que ce terme décrit le mode de préparation d'un plat qui aurait donné son nom à un repas pris à un autre moment de la journée que celui propre au *naptanu*. Comme *naptanu*, *mark/qu* désignerait par extension de sens le groupe des participants à ce repas.

## 4. Les bénéficiaires

### 4.1 Le roi

HSS 14 94, 96, 97 et 98 mentionnent le roi qui est toujours en première position. Mis à part le cas douteux de HSS 14 510 où il est cité dans une liste de rationnaires, il s'agit du seul dossier où le roi apparaît dans le contexte d'une distribution alimentaire. Les portions et les pains qui lui sont destinés sont définis comme étant *ana pāni* LUGAL. L'expression est répertoriée par le CAD en médio-assyrien, à Ugarit, Bogazkoy et Emar en contexte juridique, de même qu'à El-Amarna avec le sens de « en présence de ». Si l'on opte pour l'interprétation du banquet, on peut estimer que l'expression signifie que le roi, physiquement présent au banquet, le « préside »<sup>8</sup>.

---

<sup>5</sup>Pour les TUR.TUR, cf. commentaire à HSS 13 80.

<sup>6</sup>L'emploi de *naptanu* pour le repas de la divinité est surtout attestés aux périodes néo-assyrienne et néo-babylonienne (CAD N/1 : 323a). L'usage est aussi documenté à la période paléo-babylonienne, cf. CAD N/1 : 319b 2'.

<sup>7</sup>Cf. par exemple HSS 14 63, 133, 153 et 163.

<sup>8</sup>On citera ici Henkelman 2008-2009. Les tablettes de Persépolis enregistrent des produits consommés « devant le roi ». §2.3 p. 15, l'auteur conclut que l'expression « does not describe a precise spatial constellation, but a social and hierarchical (courtly) setting » et qu'elle « may have outgrown the primary locative meaning of the postposition and have acquired a specific, developed sense ». Plus loin, on lit que l'expression « points to the presence of the king, but it does not focus on the spatial constellation of the monarch sitting at a table, but rather on his presence as nucleus of the court, at which the food and drink were distributed and consumed ». Cf. également § 2.4, p. 16 : L'expression implique la présence du roi mais pas nécessairement que les produits « were used at his own dinner table, it appears that the evidence from the Fortification tablets agrees quite well with what the classical sources (...) tell us about the institution known as the King's Table. Food and drinks prepared for the royal dinner not only fed the king, his family and his immediate entourage, but was also redistributed, via the king's table, to courtiers, personnel and, notably, the king's guard, who dined at a different location (Heraclides), but within the king's vicinity or "before the king" as the Persepolis scribes would say ». Dans le présent dossier, les quantités attribuées « en présence du roi » excluent cependant cette fonction de redistribution, cf. ci-dessous § 6.

Dans le cas contraire (comptabilité des repas), la réalité de la tenue effective d'un repas qui lui aurait été servi spécifiquement est aussi possible<sup>9</sup>. L'expression pourrait aussi manifester une marque de respect (partagée avec le *sukkallu*), le rang de ces personnages ne permettant d'envisager une simple mise à disposition. La séparation, par un trait, des dépenses issues pour le roi va dans le même sens.

#### 4.2 L'entourage royal

La reine est présente dans HSS 14 94 et 95. Les jeunes enfants royaux (TUR.TUR) figurent dans 6 de ces listes. Les « filles du roi » sont mentionnées dans HSS 15 330. Les « fils du roi » apparaissent dans HSS 14 94, 97 et 98. Parmi les personnes enregistrées par leur nom, certaines sont probablement à identifier à des princes : Hutip-urašše (HSS 14 97), Ehli-Teššup (HSS 14 101 et HSS 15 330) Tupki-Teššup (HSS 14 101) ainsi que Šimika-atal (HSS 14 99). Certaines personnes citées ont probablement un statut important à la cour comme Šašu-Teššup (HSS 14 96, 98 et 101 ainsi que HSS 15 330)<sup>10</sup> ou encore Allaššikkunni (HSS 15 330)<sup>11</sup>.

#### 4.3 Corps diplomatique et fonctionnaires

Le corps diplomatique est représenté par les émissaires *ubarū* (HSS 14 94, 97, 99 et 102). HSS 14 95 : r.7 indique que ce sont des envoyés du Hanigalbat. L'appareil d'Etat est représenté aussi par le *sukkallu* dont les prérogatives relèvent également de la sphère diplomatique<sup>12</sup>. Il n'est mentionné que dans HSS 14 94 ; le groupe des SUKKAL.MEŠ qui figure dans le même compte est probablement sous sa responsabilité. Il est possible qu'Akia, qui est présent dans HSS 14 99 et 102, soit à identifier au *sukkallu* qui porte le même nom<sup>13</sup>. On relève la présence d'Erwi-šarri en HSS 14 94 et 96, il pourrait s'agir de l'intendant du palais<sup>14</sup>.

#### 4.4 Autres catégories de bénéficiaires

Parmi les bénéficiaires figurent aussi les gardes *ša rēši* (HSS 14 94, 99 et 102)<sup>15</sup> et les courriers (HSS 14 96 et 102). Teššup-mati et Werrahe pourraient être des militaires, de même que Purnihu<sup>16</sup>. Pui-Tae, présent dans HSS 14 94, est probablement le *hazannu* de Lubti<sup>17</sup>. Des chanteurs et chanteuses sont mentionnés dans HSS 14 98 et HSS 15 330 et des nourrices dans HSS 14 102. Un meunier est cité dans HSS 14 97 et également mentionné dans HSS 14 98 avec les fabricants d'arcs de la reine.

D'autres catégories de personnel sont présentes. Leur domaine d'activité est cependant mal identifié : *sanamuhlu* (HSS 14 94), *urkanuhlu* et femme(s) *akariwe* (HSS 14 94, 97, 98 et 99)<sup>18</sup>. On relève aussi la mention de serviteurs *šuhāru* au service de telle ou telle personne ainsi que des hommes ou des femmes identifiés par leur ville d'origine : Dūr-ubla, Lubti (cf. HSS 14 99) ou Mari (HSS 14 95 et 101 ainsi que HSS 15 330)<sup>19</sup>.

Un chien reçoit un pain dans HSS 14 102.

---

<sup>9</sup>CAD P : 39a et p. 87a 2'.

<sup>10</sup>Cf. commentaire à HSS 14 96.

<sup>11</sup>Cf. commentaire à HSS 14 115.

<sup>12</sup>Cf. commentaire à HSS 14 94.

<sup>13</sup>Cf. commentaire à HSS 14 94.

<sup>14</sup>Cf. commentaire à HSS 14 94.

<sup>15</sup>Cf. commentaire à HSS 14 94.

<sup>16</sup>Cf. commentaire à HSS 14 94.

<sup>17</sup>Cf. commentaire à HSS 14 94.

<sup>18</sup>Cf. commentaire à HSS 14 97.

<sup>19</sup>Cf. commentaire à HSS 15 330. Dans HSS 14 94 : r.10, le toponyme n'a pas été conservé.

## 5. Organisation des listes

On constate que certaines paires sont induites par la fonction (« petits » - nourrices)<sup>20</sup> ou le statut de descendants royaux : roi - « petits »<sup>21</sup> ; « petits » - princes<sup>22</sup> ; peut-être faut-il également voir dans la séquence *ša rēši* - courrier une association en rapport avec la fonction exercée. De même pour *urkanuhlu* et femme *akariwe* qui sont cités ensemble et dans cet ordre : il pourrait s'agir de réalités proches.

L'organisation hiérarchique est évidente dans le cas du roi, toujours cité en première position. Les princes apparaissent dans le haut des listes après lui (HSS 14 97)<sup>23</sup>. Mais le critère hiérarchique ne semble pas entrer en ligne de compte pour la reine qui se trouve plutôt en milieu de séquence (HSS 14 94 et 95). Certains individus (Purnihu et Pui-tae) occupent la même position d'une liste à l'autre : respectivement à la fin (HSS 14 95 et 98) ou en seconde partie vers le milieu (HSS 14 94, 99 et 102).

Néanmoins, on constate qu'en règle générale, la liste ne semble pas être établie en fonction d'un rang hiérarchique. Les émissaires *ubaru* se trouvent en première partie assez haut (HSS 14 97), au milieu (HSS 14 102) ou vers la fin (HSS 14 95). Erwi-šarri est enregistré en milieu de liste (HSS 14 94) ou tout à la fin (HSS 14 96), de même que Werrahe (respectivement, HSS 14 95 et 94). Le poste repas - *mark/qu* est enregistré en début, voire en 1<sup>ère</sup> position (HSS 14 94, 99 et 102) ou vers la fin (HSS 14 97).

## 6. Nombre de parts

Le nombre de parts que le roi reçoit n'est pas très élevé : de 2 à 4 portions et de 3 à 6 pains. On peut donc considérer qu'il s'agit de sa consommation personnelle. C'est aussi probablement le cas de la reine. Šašu-Teššup, qui est quelqu'un d'important à la cour, reçoit de 4 à 6 pains, un nombre équivalent à celui du roi. De même, on note que la part du *sukkallu* (2 portions et 5 pains)<sup>24</sup> est du même ordre de grandeur que celle accordée au roi.

Souvent le nombre de pains ou de portions accordé est d'une ou deux unités : *ubaru*, courrier, garde *ša rēši*, *habiru*, *urkanuhlu*, femme *akariwe*, chanteur, femme de Mari, Hutip-urašše<sup>25</sup>, Pui-Tae, Purnihu, <sup>f</sup>Tariti<sup>26</sup>, Milali, Šimika-atal, <sup>f</sup>Tumak-atal, Ibašši-il<sup>27</sup>. La quantité peut varier d'un compte à l'autre : par exemple Akia, l'émissaire *ubaru*, l'*urkanuhlu* bénéficient d'un pain dans un compte et de deux dans un autre.

Un même bénéficiaire peut être servi en portions et en pains dans un compte et d'un de ces deux éléments seulement dans un autre (*urkanuhlû* ; Erwi-šarri ; *ubaru*)

Les parts les plus importantes concernent les participants aux repas *naptanu* et *mark/qu* (autour d'une vingtaine) ; les courriers (17) ; les chanteurs (16) et les gardes *ša rēši* (25) ; Arten de la ville de Lubti (8 pains)<sup>28</sup> et les nourrices (6 pains)<sup>29</sup>.

---

<sup>20</sup>Cf. HSS 14 102 : 5-6.

<sup>21</sup>HSS 14 94, 96, 97 et 98.

<sup>22</sup>HSS 14 97 avec restauration possible dans HSS 14 98 ; cette séquence permettrait d'identifier Šimika-atal comme prince dans HSS 14 99.

<sup>23</sup>En quatrième position toutefois après le repas dans HSS 14 94.

<sup>24</sup>HSS 14 94.

<sup>25</sup>HSS 14 97.

<sup>26</sup>HSS 14 101.

<sup>27</sup>HSS 14 102.

<sup>28</sup>HSS 14 99.

<sup>29</sup>HSS 14 102.

Sur la base d'une part par personne qui semble donc la règle, on a ainsi indirectement une idée du nombre d'individus concernés. A propos des enfants royaux, on remarque que pour les « petits », la quantité de 8 pains revient à trois reprises<sup>30</sup> ; les princes pourraient être 6 ou 8<sup>31</sup>. Les princesses dans HSS 15 330 seraient au moins 2<sup>32</sup>.

Sur le rapport portion / pain, on remarque que le plus souvent les deux quantités sont proches ( $\pm 2$ ) ou égales pour le roi, les « petits », les fils du roi, Pui-tae et le poste *mark/qu*. On a peut-être là l'indice d'une portion servie avec 1 pain. Néanmoins, on constate aussi des écarts plus importants notamment concernant le « repas » (15/5 ; 2/7 ; 8/4), l'*urkanuhlu* (5/2) ou le *sukkallu* (2/5)<sup>33</sup>. Pour un même poste, d'une distribution à l'autre, le nombre de portions peut être inférieur ou supérieur au nombre de pains octroyés (cf. roi, « petits » et « repas »).

## 7. Provenance des textes

Les textes trouvés dans le palais proviennent de trois pièces différentes : N120, R56, et R48. Les cinq autres documents de la série n'ont pas de provenance indiquée dans les catalogues de HSS 14 et 15. Leur contenu suggère effectivement le rattachement au palais envisagé par W. Mayer.

Cependant, HSS 14 95 qui provient de D6 présente un lien très net avec les documents du palais. On en conclura que les enregistrements de distribution de portions et de pains ou pains peuvent être conservés ailleurs que dans le palais<sup>34</sup>.

Toutefois, le rattachement des documents de provenance inconnue aux pièces D3 ou D6 ne semble pas possible : leur numéro d'inventaire ne se situe pas dans la tranche propre aux documents trouvés dans ces pièces. Il est donc probable qu'ils aient été trouvés dans le palais. La provenance de N120 est cependant assez peu plausible car les documents de cette pièce ont des numéros SMN qui commencent à partir de 2000.

HSS 14 102 qui provient de R48 enregistre une distribution de pains et de farine. On peut se demander si HSS 14 99 qui concerne les mêmes produits ne pourrait pas être aussi rattaché à la pièce R48. D'autant qu'elle n'a livré qu'un seul autre document qui est un compte de dépense de farine (HSS 16 56, SMN 1118). HSS 14 101 a un numéro d'inventaire très proche de HSS 14 102 : un rattachement à R48 pourrait être aussi possible.

---

<sup>30</sup>Le nombre de ces jeunes enfants peut être de 9 ou de 18, cf. commentaire à HSS 13 80.

<sup>31</sup>Ils sont cinq dans les listes de rations, cf. HSS 13 498 et HSS 14 599, cf. Chap. 6 tableau 3.

<sup>32</sup>Dans les listes de rations, elles sont quatre (HSS 13 498), cinq (HSS 13 403 ; HSS 14 599 et HSS 16 370) ou six (HSS 14 502), cf. Chap. 6 tableau 3 et 4.

<sup>33</sup>HSS 14 94.

<sup>34</sup>Une erreur d'enregistrement pour HSS 14 95 est peu probable. En effet, même s'il ne semble pas y avoir d'autres distributions pour les repas provenant de D3 et D6, on relève la présence dans cette dernière pièce de HSS 14 100 qui enregistre une distribution de pain. HSS 15 95 n'est donc pas un document complètement « isolé ». De plus son numéro SMN se situe dans la série des numéros SMN des documents de D6.

	R48	R56	N120	D6	#
portion et pain		14 94 (SMN 1246)	14 96 (SMN 2224)	14 95 (SMN 3415)	14 97 (SMN 949) 14 98 (SMN 1011)
pain					15 330 (SMN 1534)
pain et farine	14 102 (SMN 1120)				14 99 (SMN 1174)
pain (allocation)					14 101 (SMN 1127)

### 8. Le tableau de la répartition des portions et des pains et de l'ordre des bénéficiaires

Dans la colonne des « bénéficiaires » ont été regroupées les entrées présentes dans au moins deux comptes de ce dossier.

- B (= BANŠUR) ; N (= NINDA) ; le chiffre à gauche de la barre indique le nombre de portions ; celui à droite le nombre de pains

- la position dans la liste est indiquée par le chiffre entre parenthèse ; (x') donne la position lorsque le début du texte est cassé. La position mise entre crochets, indique une restitution au niveau du bénéficiaire.

- Ø est utilisé lorsque le produit n'est pas mentionné ; x indique que la quantité a disparu dans la cassure.

- lecture dans HSS 14 95 en rapport avec le tableau

r.1 : 1 *is-qu<sub>2</sub>-qu<sub>2</sub> a-na* LU<sub>2</sub> *ha-<sup>r</sup>bi<sup>1</sup>-[ri]* ; r.3 : 6<sup>gis</sup> BANŠUR <sup>r</sup>*a-na* [MUNUS].LUGAL <sup>r</sup>*x*<sup>1</sup> [...]

r.9 : 1\* *is\*-<sup>r</sup>qu<sub>2</sub>\*<sup>1</sup>-[qu<sub>2</sub>]* <sup>m</sup>*tu<sub>3</sub>-ul-te-šup*.

Bénéficiaires	94 R56 B/N	95 D6 B/N	96 N120 B/N	97 # B/N	98 # B/N	99 # N	101 # N (PAD)	102 R48 N	15 330 # N
roi	x/3+ (1)		4+/6 (1)	2/3 (1)	5/1+ (1)				
« petits » TUR.TUR	11/10 (2)		8/6+ <sup>?</sup> (2)	5/5 <sup>?</sup> (2)	6/8 [(2)]	8 (3)		8 (5)	
reine	2+/Ø (8)	6/Ø (r.3) (12')							
princes	6/6 (4)			8/8 <sup>?</sup> (3)	[6/6] [(3)]				
envoyés <i>ubaru</i>	13/x [(6)]	x/Ø (r.7) (+16')		1/Ø (4)		1 (15)		2 (8)	
courrier			Ø/2 (5)					17 (4)	
garde <i>ša rēši</i>	3+/1+ (12)					farine (16)		25 (3)	
<i>habiru</i>		Ø/1 (r.1) (10')						farine (14)	
meunier				Ø/2 (11)	Ø/x (12)				
<i>urkanuhlu</i>				1/Ø (5)	5/2 [(6)]	1 (13)			
(MUNUS) <i>akariwe</i>				1/Ø (6)	2*/Ø (7)	1 (14)			
chanteurs chanteuses					1 /Ø (8)				16 (1)
MUNUS (MEŠ) <i>ma-ri</i>		2 /Ø (t.3) (9')					4 (10')		5* (3)
NP <i>ša URU NG</i>	1/Ø (20)					8 ; 2 (6-7 ; 9)			
Akia						2 (5)		1 (10)	
Ehli-Teššup							x (5')		x (7)
Erwi-šarri	1+/Ø (9)		Ø/1 (6)						
Nirar-Teššup							x (4')		x (8)

Pui-tae	1/1 (14)					1 (11)		1 (11)	
Purnihu	2/x (19)	x/x (r.11) (19)			Ø/x (10)				
Šašu-Teššup			x/Ø (3)		x/Ø (9)		4 (9')		6 (2)
Tun-Teššup Tul-Teššup		Ø/1*(r.9) (17')					x (2')		x (6)
Werrahe	x/Ø (18)	x/Ø (r.5) (13')							
repas	15/5 (3)			2/7 (7)	8/4 (4)	26 (1)		22* [1]	
<i>marqu</i>				2/5 (8)	1/1 [(5)]	18 (2)		20 (2)	
UZU.MEŠ	x/Ø (10)	1/Ø (t.2) (8')							
nombre de postes	20	21+	7	11	13	17+	14+	16	8+

## Mots étudiés

### Akkadien – sumérien

(ša) A.MEŠ cf. (ša) *mē*

*abahšinnu* cf. GIG.A

*abālu* « transporter » : Vol. 1 p. 8, 9, 36, 51

*agarinnu* « moût de bière (et son contenant) » : Vol. 1 p. 60, 62-63

*akālu* « consommer / manger » : Vol. 1 p. 8 ; Vol. 2 p. 111, 133

*akalu* « pain » : Vol. 1 p. 66 ; Vol. 2 p. 111

*akkullu* « bêcheur » : Vol. 2 p. 299

*alahhinu* « meunier » : Vol. 1 p. 72

*ana pāni* LUGAL « en présence du roi » : Vol. 1 p. 97

*anīna* « auparavant » : Vol. 2 p. 93

*apālu* « satisfaire » : Vol. 2 p. 8

*āpilu* « prophète » : Vol. 2 p. 141

<sup>giš</sup>APIN « équipe agricole » : Vol. 2 p. 17

*arsānu* (bouillie) : Vol. 1 p. 70

*arsuppu* (un type d'orge) : Vol. 1 p. 29

BANŠUR « portion » : Vol. 1 p. 72 n. 167, 96 ; Vol. 2 p. 77

*balālu* « brasser » : Vol. 1 p. 61, 64

*bappiru* « pains de bière » : Vol. 1 p. 59, 60, 62 ; Vol. 2 p. 8

*bāqīlu* « malteur » : Vol. 1 p. 74

*billatu* (mélange du moût et des pains de bière) : Vol. 1 p. 61

*billu* (bière légère ?) : Vol. 1 p. 64-65

*buqlu* « malt » : Vol. 1 p. 58-60

*dūdu* « bouilloire » : Vol. 1 p. 63 n. 95

*duhnu* « millet » : Vol. 1 p. 27

DUMU.KIN « messenger » : Vol. 1 p. 46-49

DUMU.LUGAL « prince » : Vol. 1 p. 77, 84

DUMU.MUNUS.LUGAL « princesse » : Vol. 1 p. 84

*elū* (III) « faire monter » : Vol. 2 p. 280

*emṣu* « (pain) aigre » : Vol. 1 p. 67, 70

*epū* « boulanger » : Vol. 1 p. 70, 72 n. 162, 75

*eṣāduhlu* « moissonneur » : Vol. 2 p. 27

*eššu* « nouveau » : Vol. 1 p. 28

*ezēbu* (III) « déposer » : Vol. 2 p. 280

*gamāru* « consommer (complètement) » : Vol. 1 p. 65 n. 110

GIG / *kibtu* « blé » : Vol. 1 p. 22-24

GIG.A (blé vert) : Vol. 1 p. 23 ; Vol. 2 p. 167

GUD.MEŠ « (orge) des bœufs » : Vol. 1 p. 29

*gugallu* « inspecteur des canaux » : Vol. 2 p. 175

*gugallu ša atappi u ša tabriū* « inspecteur des canaux et des champs à fourrage » : Vol. 1 p. 31 n. 86

*hanatu* (une profession) : Vol. 2 p. 227

*hašālu* « concasser » : Vol. 1 p. 53

*hašlu* (une semoule de blé) : Vol. 1 p. 54  
*hišiltu* (une semoule de blé) : Vol. 1 p. 54

*igru* « salaire » : Vol. 2 p. 27  
*ina / ana* ŠU NP *nadānu* « confier à » : Vol. 1 p. 9, 51, 94  
*ina / ana* NM « au / pour (le mois) » : Vol. 2 p. 140  
*inkaru* « régisseur » : Vol. 2 p. 36  
*isququ* (farine bise) : Vol. 1 p. 67 et n. 124  
*iškaru* « production » : Vol. 2 p. 303, 317  
*išparu* cf. *ušparu*  
*išparūtu*, cf. *ušpārutu*  
*išpiku* « production / rendement » : Vol. 2 p. 289  
*iššakku* « régisseur » : Vol. 2 p. 35

*kaššiddakku* « meunier » : Vol. 1 p. 72, 98  
*kazatašni* (meunier) : Vol. 1 p. 72  
*kazitaššu* « meunier » : Vol. 2 p. 83  
*kispu* « commémoration funéraire » : Vol. 2 p. 100, 148  
*kunīšu* « blé amidonnier » : Vol. 1 p. 24  
KU<sub>2</sub> « manger / consommer » : Vol. 1 p. 66 ; Vol. 2 p. 111  
KU<sub>3</sub>.GI « (orge) de l'or » : Vol. 1 p. 32-34, 77, 92  
*kurummatu* cf. ŠE.PAD  
*kuruštae* « engraissement » : Vol. 2 p. 67  
*kušupha / kušupahhu / kušuparra* (une préparation) : Vol. 2 p. 71, 148, 243  
ku-zi-da = KU<sub>2</sub> ZID<sub>2</sub>.DA (à consommer en farine ?) : Vol. 1 p. 55 n. 24 ; Vol. 2 p. 71

*labēru* « ancien » : Vol. 1 p. 29  
*laptu* « griller » : Vol. 1 p. 57  
*lāsimu* « courrier » : Vol. 1 p. 98 ; Vol. 2 p. 80  
*leqû* « recevoir » : Vol. 1 p. 8, 51, 82, 90, 92, 93, 94 ; Vol. 2 p. 314  
LU.MEŠ « hommes » : Vol. 2 p. 297

*madādu* « mesurer » : Vol. 1 p. 10 ; Vol. 2 p. 220, 293  
*magrattu* « aire de battage » : Vol. 2 p. 102  
*mahāhu* « tremper » : Vol. 1 p. 66  
*mahāru* « livrer » / « recevoir » : Vol. 1 p. 9, 39, 44, 82, 92  
*maqarrūtu* « mesure de foin » : Vol. 2 p. 102  
*mar šipri*, cf. DUMU.KIN  
*mark/qu* (repas) : Vol. 1 p. 97  
*marāqu* « piler » : Vol. 1 p. 97  
*mašhatu* « farine d'offrande » : Vol. 1 p. 56-57  
*mašarrutu* (garde) : Vol. 2 p. 54  
*mašhatu* cf. *mašhatu*  
(ša) *mē* « ravitailleur en eau » : Vol. 2 p. 49  
*mesû* « (farine) raffinée » : Vol. 1 p. 56, 65  
*mihhu* « bière (pour les libations) » : Vol. 1 p. 65  
*mithariš zāzu* « partager à part égale » : Vol. 2 p. 5  
MUNU<sub>6</sub> « malt » : Vol. 1 p. 58-60  
MUNUS : Vol. 1 p. 80  
MUNUS.MEŠ *ma-ri* « femmes de Mari » : Vol. 2 p. 87, 251

MUNU.MEŠ *ša* GADA « femmes du lin » : Vol 2 221  
 MU-*ti-šu* « par an » : Vol. 2 p. 252  
*mutqû* « pâtisserie » : Vol. 1 p. 66 n. 122  
*mutû* « déficit » : Vol. 2 p. 253  
*muttû* « déficit » « reste dû » : Vol. 2 p. 253

*nadānu* « donner » : Vol. 1 p. 9, 51, 90, 94  
*nādinānu* « fournisseur » : Vol. 2 p. 53  
*nadû* « planteur » : Vol. 2 p. 53  
*nakamtu* « entrepôt » : Vol. 2 p. 120  
 NAM.U<sub>17</sub>.LU « personne » : Vol. 2 p. 153, 176 n. 103, 231  
*(ina) napah* « au début (du mois) » : Vol. 2 p. 134, 162  
*naphartu* « contenant pour la germination » : Vol. 1 p. 58 n. 55  
*naptanu* « repas » : Vol. 1 p. 97  
*nasāhu* « prélever » : Vol. 2 p. 53  
*našāru* « prélever » : Vol. 1 p. 7-8, 51, 90, 92, 94  
*našpu* « (bière) filtrée » : Vol. 1 p. 65  
 NINDA *isququ* « pain (fabriqué avec la farine bise) » : Vol. 1 p. 67 ; Vol. 2 p. 77, 111  
 NINDA PAD « allocation de pain » : Vol. 1 p. 96 ; Vol. 2 p. 88  
*niš bīti* « personnel domestique » : Vol. 1 p. 77, 81, 82-83, 86 ; Vol. 2 p. 151  
*niš ekalli* « personnel du palais » : Vol. 2 p. 56

*pappasu* (une bouillie) : Vol. 1 p. 68-69  
*parāhu* « fermenter » : Vol. 1 p. 58 n. 55.  
*paššiššu* (une profession) : Vol. 2 p. 227  
*paššūru*, cf. BANŠUR  
*pēnu* « moudre » : Vol. 2 p. 91  
*pirha* « (orge à) germer » : Vol. 1 p. 58 ; Vol. 2 p. 241  
*puršumu* « personne âgée » : Vol. 1 p. 81  
*puzrimma* (individuellement ?) : Vol. 2 p. 302

*qalītu* « (orge) grillée » : Vol. 1 p. 57  
*qatû* (II) « payer / livrer complètement » : Vol. 2 p. 8  
*qayātu* « (orge) grillée » : Vol. 1 p. 57 ; Vol. 2 p. 100 (*qa<sub>3</sub><sup>1</sup>-a-a-ti*)  
*qēma tēnu* « moudre en farine » : Vol. 1 p. 52-53

*raqtu* cf. ŠE.SAL  
*(ša) rēši* « garde » : Vol. 1 p. 98 ; Vol. 2 p. 77

*sā/ēbû* « brasseur » : Vol. 1 p. 74  
*sahluû* (une profession) : Vol. 2 p. 49  
*samādu* « broyer » : Vol. 1 p. 53  
*samīdu* (une semoule) : Vol. 1 p. 53 n. 6, 55  
*simmidātu*, cf. Sīn-imittī : Vol. 2 p. 141  
*samminnu* (un type d'orge) : Vol. 1 p. 26  
*sanamuhlu* (une profession) : Vol. 1 p. 98  
*sikkatu* (levure ?) : Vol. 1 p. 61  
*sirāšû* « brasseur » : Vol. 1 p. 74  
*sukkallu* (haut fonctionnaire) : Vol. 1 p. 96 ; Vol. 2 p. 77

*ṣahātu* « filtrer » : Vol. 1 p. 56 n. 31, 57  
*ṣihhirtu* (céréale secondaire) : Vol. 1 p. 23 n. 31  
*ṣuhāru* cf. TUR.TUR

*šaltu* cf. ŠE.PAD

*šaqû* « irriguer » : Vol. 2 p. 174  
*šāqû* « irrigateur » : Vol. 2 p. 49  
ŠE / *še'u* « orge » : Vol. 1 p. 19-22  
ŠE.BA « ration » : Vol. 1 p. 77, 78, 87-89 ; Vol. 2 p. 270  
ŠE.MEŠ-*ti/-tu*<sub>4</sub> « orge » : Vol. 1 p. 20  
ŠE.PAD = *kurummatu* « allocation alimentaire » : Vol. 1 p. 21 n. 12  
(*ša*) *šēpe* « (chevaux) du train » : Vol. 2 p. 49 n. 27  
ŠE.SAL = *raqtu* / *šaltu* (céréale secondaire) : Vol. 1 p. 23  
*šeštuhlu* (une profession) : Vol. 2 p. 50  
*šim/ṭu* « flocon » : Vol. 1 p. 70 n. 147.  
*šīmu* « prix » : Vol. 2 p. 280  
*šinahilu* « ordinaire » : Vol. 1 p. 28  
*šipā'u* = ŠE.BA « ration » : Vol. 1 p. 90 ; Vol. 2 p. 249, 306, 308  
*šiqû* « irrigué » : Vol. 2 p. 174-175  
*šukunu* « allocation (des reines) » : Vol. 2 p. 73  
*šuššurinnu* (un type de pain) : Vol. 1 p. 67  
*šušumagi* (un rituel) : Vol. 2 p. 148

*tabāku* « verser » : Vol. 2 p. 54  
*tabrû* « fourrage » : Vol. 1 p. 30-33  
*takkāpu* « un couturier » : Vol. 2 p. 227  
*takurassu* (une profession) : Vol. 2 p. 50  
*taktīmu* « bâche » : Vol. 2 p. 83  
*tallu* « pot » : Vol. 1 p. 63, 64  
*taluhlu* (un garde) : Vol. 1 p. 81, 82-83, 86 ; Vol. 2 p. 7, 152  
*tammakku* (une profession) : Vol. 2 p. 50  
*tarkumasu* « conducteur de char » : Vol. 2 p. 227  
*titāpu* « purée sucrée (servant à fabriquer la bière) » : Vol. 1 p. 60  
*tehuššurannu* (qualifie les chevaux) : Vol. 2 p. 239  
TUR.TUR = *ṣuhāru* « enfant en bas âge », « serviteur » : Vol. 1 p. 77, 78, 80, 87, 90, 98 ; Vol. 2 p. 80  
*tīna* (un type de farine d'offrande) : Vol. 1 p. 56 ; Vol. 2 p. 127  
*turmu* (plateau) : Vol. 2 p. 71, 243

*ṭābātu* (un assaisonnement à base de vinaigre et d'orge malté) : Vol. 1 p. 70  
*ṭēnu* « moulin » : Vol. 1 p. 52 ; Vol. 2 p. 56  
*ṭēnu* « moulu » : Vol. 2 p. 172  
*ṭēinitu* « meunière » : Vol. 1 p. 71

*ubû* « une mesure de capacité /de surface » : Vol. 1 p. 20 n. 6  
*uhhultu* (une plante) : Vol. 1 p. 39 n. 18  
*umtu* « jour » : Vol. 2 p. 292  
*uppuṭu* « personne saisie » : Vol. 2 p. 170  
*uṭṭatu* / *uṭṭetu* « orge » : Vol. 1 p. 20, 22  
URUDU « (orge) du cuivre » : Vol. 1 p. 32-34, 77, 80, 90

UŠ.BAR cf. *ušparu*

*ušparu* « tisserand » : Vol. 1 p. 77, 86

*ušparūtu* « équipe de tisserands » : Vol. 2 p. 38

*zabālu* « expédier » : Vol. 2 p. 286

ZABAR « (orge) du bronze » : Vol. 1 p. 32-34, 77

*zakū* (II) « dégager d'une obligation » : Vol. 2 p. 53

*zannu* (une bouillie) : Vol. 1 p. 69-70

*zēriku* « foin » : Vol. 1 p. 31

ZIZ<sub>2</sub>.AN.NA « blé amidonnier » : Vol. 1 p. 24

ZID<sub>2</sub>.DA « farine » : Vol. 1 p. 55

ZID<sub>2</sub>.KUM = *isququ* « farine bise » : Vol. 1 p. 67 n. 124

*warki*.MEŠ (derniers) : Vol. 2 p. 78

### Hourrite

*akariwe* (une profession de femme) : Vol. 1 p. 98 ; Vol. 2 p. 83

*ampannuhlû* « un artisan du bois *ampannu* » : Vol. 2 p. 227

*ampaša* « (orge à) griller » : Vol. 1 p. 57 n. 46

*anzannu* « remboursement » : Vol. 1 p. 70 n. 144 ; Vol. 2 p. 112

*arnuhelu* (une profession) : Vol. 1 p. 81, Vol. 2 p. 297

*atuhlu* « officier / chef de personnel » : Vol. 2 p. 249

*elammihhurû* (une profession) : Vol. 2 p. 227

*elihuru* (une profession) : Vol. 2 p. 299

*erbette* / *erbettenašta* (sens inconnu) : Vol. 2 p. 71, 243

*haršultannu* « fabricant de malt » : Vol. 1 p. 74 ; Vol. 2 p. 182

*harwarahhu* « une fourche / une mesure de foin » : Vol. 1 p. 73 n. 176

*iškîhuru* (une profession) : Vol. 2 p. 49

*ittuhlû* « courrier » : Vol. 2 p. 227

*kalpurhu* (un type d'orge) : Vol. 1 p. 24, 77, 85

*kalteniwe* (qualifie l'orge) : Vol. 1 p. 29

*kaške* (qualifie l'orge) : Vol. 1 p. 20 n. 10

*kate* « orge » : Vol. 1 p. 19-20

*keltuhle* « fabricant d'arc » : Vol. 2 p. 85

*kutaduphuhlû* (une profession) : Vol. 2 p. 227

*našwe* (une catégorie de personne) : Vol. 2 p. 228

*puhizzaru* « objet échangé » : Vol. 2 p. 6

*sanamuhlu* (un fonctionnaire) : Vol. 2 p. 78

*sazuhhûru* « nourrice » : Vol. 1 p. 62

*šintunnu* « 7<sup>ème</sup> (mois) » : Vol. 2 p. 76, 190

*šuptu* (répartition ?) : Vol. 2 p. 309

*šuptuma epēšu* (répartir ?) : Vol. 2 p. 179, 309

*tunaniptuhlû* (une profession) : Vol. 2 p. 314  
*turtennu* (un assistant) : Vol. 2 p. 228

*ubi* (orge) : Vol. 1 p. 20  
*urkanuhlu* (une profession) : Vol. 1 p. 98 ; Vol. 2 p. 82  
*utte* « blé amidonnier » : Vol. 1 p. 24  
*uzzulikarû* (une profession) : Vol. 2 p. 48

*wašaššiwe* (un terme administratif) : Vol. 1 p. 27 n. 60

### **Araméen**

*'arsān* « gruau d'orge » : Vol. 1 p. 70 n. 145  
*ḥnt* « blé » : Vol. 1 p. 22  
*š'rn* « orge » : Vol. 1 p. 22

## Index des noms

Les noms ici indexés font l'objet d'un commentaire prosopographique. Il ne s'agit en rien d'un index exhaustif des noms propres des textes édités dans cette étude.

f. = fils ou fille de

- Aha-ay-amši (scribe) : Vol. 1 p. 88, 90 ; Vol. 2 p. 41, 62, 222, 228, 305  
AK.DINGIR.RA cf. Šimani-<sup>d</sup>Adad  
Akam-nani (tisserand) : Vol. 2 p. 38  
Akam-na[...] cf. Pizzia  
Akap-šenni (f. d'Awešna, *šuhāru*) : Vol. 2 p. 296  
Akap-Tae (f. d'Ariwakali) : Vol. 1 p. 48  
Akap-urhe (scribe) : Vol. 1 p. 48  
Akia (*sukkallu*) : Vol. 1 p. 63, 98 ; Vol. 2 p. 77  
Akia (f. de Haruhul ?) : Vol. 2 p. 96  
Akip-šarri (tisserand) : Vol. 2 p. 227  
Akip-šenni (f. de Kelia) : Vol. 1 p. 37 ; Vol. 2 p. 45, 194  
Akip-šenni : Vol. 2 p. 313  
Akip-Tilla : Vol. 1 p. 80  
Akip-Tilla (boulangier) : Vol. 1 p. 75 ; Vol. 2 p. 313  
Akip-tašenni (le *sukkallu*) : Vol. 1 p. 65 n. 112  
Akip-tašenni (f. d'Urhi-Teššup) : Vol. 1 p. 79 n. 20 ; Vol. 2 p. 263  
Akip-tašenni (tisserand *kāširu*) : Vol. 2 p. 62, 305  
Akkite/a : Vol. 1 p. 79 ; Vol. 2 p. 267, 298  
Akit-tura (tisserand) : Vol. 2 p. 227  
Akkul-enni : Vol. 1 p. 75  
<sup>f</sup>Alaitatta cf. Kinzia  
Alla cf. Šešwickka  
Allaššihhuri : Vol. 2 p. 111  
<sup>f</sup>Allaššikkunni : Vol. 1 p. 63 ; Vol. 2 p. 98, 251  
<sup>f</sup>Ammin-naia (mère de Šilwa-Teššup) : Vol. 2 p. 55  
Ar-šahala (f. de Tarikku) : Vol. 1 p. 37, Vol. 2 p. 29  
Ar-Teia : Vol. 2 p. 193  
Aria : Vol. 1 p. 51 ; Vol. 2 p. 106  
Ari-haia cf. Uthap-tae  
Arikaia cf. Unap-Teššup  
Arik-kamari (*iššakku*) : Vol. 2 p. 35  
Arim-lumti : Vol. 2 p. 266  
Arip-šarri (scribe) : Vol. 2 p. 228  
Arip-šehala (boulangier) : Vol. 1 p. 75  
Arip-Teššup (tisserand) : Vol. 2 p. 227  
Ariwakali cf. Akip-šenni  
Arteia : Vol. 2 p. 196  
Arten (de Lubti) : Vol. 1 p. 99  
Arumti, cf. Arim-lumti  
Ašhaia : Vol. 2 p. 264  
<sup>f</sup>Ašmarili : Vol. 2 p. 131  
<sup>f</sup>Ašte (gouvernante / nourrice) : Vol. 2 p. 212

Aštunna cf. Hanuka  
Atikkatil : Vol. 2 p. 55  
Auturta : Vol. 2 p. 62 et cf. Hašin-namar  
Awešna cf. Akap-šenni  
Azimbia cf. Zil-Teššup

Balțu-kašid : Vol. 1 p. 81 ; Vol. 2 p. 280

<sup>f</sup>Dam-huraši : Vol. 2 p. 131  
Dayyāni (tisserand *kāširu*) : Vol. 2 p. 305

Eh-Teššup : Vol. 2 p. 306  
Ehlia : Vol. 1 p. 38  
Elhip-šarri (variante de Elhip-šarri) : Vol. 2 p. 25  
Ehli-Teššup cf. Urhi-Tilla  
Ehli-Teššup (prince) : Vol. 1 p. 96 ; Vol. 2 p. 89  
Ehli-Teššup (*iššakku*) : Vol. 2 p. 35  
Elhip-Tilla (messenger) : Vol. 1 p. 67 n. 128  
Elhip-Tilla (intendant du palais) : Vol. 1 p. 88 ; Vol. 2 p. 41, 110, 224, 269  
Elhip-[...] : Vol. 2 p. 249  
<sup>f</sup>Elwi-kui (meunière) : Vol. 1 p. 71  
Eniš-tae cf. Tena  
Enna-mati cf. Šekar-Tilla  
<sup>f</sup>Enniki : Vol. 1 p. 63  
Erihi : Vol. 2 p. 83  
Errike (f. de Gimil-Ištar) : Vol. 2 p. 143, 165  
Erwi-atal : Vol. 2 p. 35  
Erwi-huta (boulangier) : Vol. 1 p. 75 ; Vol. 2 p. 50, 278  
Erwi-maduni : Vol. 2 p. 110  
Erwi-mušni (intendant des bergeries) : Vol. 1 p. 67  
Erwi-šarri (intendant du palais) : Vol. 1 p. 48, 51, 94 ; Vol. 2 p. 78, 110  
Erwi-urhe : Vol. 1 p. 48, 51 ; Vol. 2 p. 158, 237  
Eteš-šenni (boulangier) : Vol. 1 p. 75  
Eteš-šenni : Vol. 1 p. 90 ; Vol. 2 p. 219, (*tarkumassu*) 305, 306

Gimil-Ištar cf. Errike

Hal-šenni (berger) : Vol. 2 p. 62  
Halulaia cf. Ninu-atal  
Hampizi cf. Unaia  
Hanaia : Vol. 2 p. 55  
Hanate/u : Vol. 1 p. 63 ; Vol. 2 p. (f. de Taia) 317  
Hanizzanni (forgeron) (brasseur) : Vol. 2 p. 305  
Hanuka (f. d'Aštunna) : Vol. 2 p. 17  
Hapir-Tilla (boulangier) : Vol. 1 p. 75  
Haruhul cf. Akia  
Hašuar (*iššakku*) : Vol. 2 p. 35  
Hašin-namar (f. d'Auturta) : Vol. 2 p. 265  
Hašip-apu (*hazannu*) : Vol. 2 p. 53  
Hekru : Vol. 1 p. 51 ; Vol. 2 p. 70, 288

Heltip-apu : Vol. 1 p. 47, (messenger) 51, 88 ; Vol. 2 p. 120, 125, 224  
 Heltip-Teššup : Vol. 1 p. 51 ; Vol. 2 p. 145  
 Heltip-Tilla : Vol. 2 p. 4, 188  
 Helti[p...] : Vol. 2 p. 156  
 Henteke (fabricant de malt) : Vol. 1 p. 74  
 Hešmi-Teššup (prince) : Vol. 2 p. 53  
 Herruka (tisserand) : Vol. 2 p. 305  
 Herzu : Vol. 1 p. 37 ; Vol. 2 p. 190  
<sup>f</sup>Hinzuraia (f. de Zuluntaia) : Vol. 2 p. 317  
 Hinzuri (nourrice / gouvernante) : Vol. 2 p. 212  
 Huia cf. Tarmia  
 Hupita : Vol. 1 p. 37 ; Vol. 2 p. 46, (foulon) (charpentier) 305  
 Hutia : Vol. 2 p. 6, (f. de Tarmia, *iššakku*) 35, (tisserand) 96  
 Hutinna : Vol. 2 p. 20  
 Hutip-apu : Vol. 1 p. 51 ; Vol. 2 p. (gouverneur du pays) 102 et 106  
 Hutip-urašše (prince) : Vol. 1 p. 47, 51, (messenger) 63, 99 ; Vol. 2 p. 102, 145, (messenger) 146

<sup>f</sup>Iamaštu : Vol. 1 p. 48  
 Ibašši-il : Vol. 1 p. 99  
 Iluli : Vol. 2 p. 143  
<sup>f</sup>Inzuraia (nourrice) : Vol. 2 p. 176  
<sup>f</sup>Irimtu : Vol. 2 p. 131  
 Iruia (*iššakku*) : Vol. 2 p. 116  
 Ithit-irwe : Vol. 1 p. 38, Vol. 2 p. 187  
 Iwar-arni (meunière) : Vol. 1 p. 71

Kai-Teššup : Vol. 1 p. 79  
<sup>f</sup>Kalimtu (nourrice / gouvernante) : Vol. 2 p. 19  
 Kanka : Vol. 2 p. 277  
 Kantu (boulangier / gestionnaire) : Vol. 1 p. 71 n. 157, 76 ; Vol. 2 p. 133  
 Karmiša/e : Vol. 1 p. 51, 88, 90 ; Vol. 2 p. 12, 128  
 Kartip-erwe : Vol. 1 p. 48, Vol. 2 p. 237  
 Kel-Teššup (chanteur) : Vol. 1 p. 85 ; Vol. 2 p. 258, 266, 272  
 Kerar-Teššup (chanteur) : Vol. 2 p. 258  
<sup>f</sup>Kinzi (nourrice / brasseur) : Vol. 1 p. 75  
<sup>f</sup>Kinzia (f. d'Allaitatta) : Vol. 2 p. : 317  
<sup>f</sup>Kukina (sœur de <sup>f</sup>Namertu, f. d'Umpaia) : Vol. 2 p. 317  
 Kulen : Vol. 2 p. 62, 305  
 Kulpen-atal : Vol. 1 p. 47, (messenger) 51, 94 ; Vol. 2 p. 21  
 Kunnutta (*alahhinu*) : Vol. 1 p. 72  
 Kupata (forgeron) (brasseur) : Vol. 2 p. 62, 305, 313  
 Kuzinanni (*alahhinu*) : Vol. 1 p. 72

<sup>f</sup>LUGAL-*ku-ti* : Vol. 2 p. 98

Milali : Vol. 1 p. 99 ; Vol. 2 p. 90  
 Minaš-šuk cf. Nupen-naia  
<sup>f</sup>Memme : Vol. 2 p. 131  
 Muššea cf. Nanip-Tilla  
 Muššeia : Vol. 1 p. 51

<sup>f</sup>Namertu cf. Kukina  
Namhia (berger) : Vol. 2 p. 62  
Nana-IGI.DU : Vol. 1 p. 51 ; Vol. 2 p. 111  
Nanip-erwe (brasseur) : Vol. 1 p. 61, 71  
Nanip-ukur : Vol. 1 p. 38, Vol. 2 p. 200  
Nanip-Teššup (foulon) : Vol. 2 p. 62, 305  
Nanip-Tilla (f. de Muššea) : Vol. 2 p. 4  
<sup>f</sup>Našmun-naia : Vol. 2 p. 216  
<sup>f</sup>Nikuti (médecin) : Vol. 2 p. 133  
Ninaia (reine de Tašeniwe) : Vol. 1 p. 48  
Ninkia cf. Tehup-šenni  
Ninu-atal (f. de Halulaia) Vol. 1 p. 37, 88 ; Vol. 2 p. 41, 62, 265, (agent commercial) 305  
Nirar-Teššup : Vol. 1 p. 96 ; Vol. 2 p. 89  
<sup>f</sup>Nuhunazi (nourrice) : Vol. 1 p. 80 ; Vol. 2 p. 176, 210  
<sup>f</sup>Nupen-naia (f. de Minaš-šuk) : Vol. 2 p. 280

Paipa (boulangier) : Vol. 1 p. 75 ; Vol. 2 p. 246  
Pai-Tilla (*šuhāru*) : Vol. 2 p. 296  
Pakkaia : Vol. 2 p. 260  
Pizzia (f. d' Akam-na[...], *šuhāru*) : Vol. 2 p. 296  
Puhi-šenni : Vol. 2 p. (*iššakku*) 35, 308  
Puhu-ennaia : Vol. 2 p. 280  
Pui-Tae (*hazannu* de Lubti) : Vol. 1 p. 98 ; Vol. 2 p. 128  
Pui-Tae (*sukkallu*) : Vol. 2 p. 78  
Pula-hali : Vol. 2 p. 306  
Purnihu : Vol. 1 p. 98 ; Vol. 2 p. 78

Šîn-ahhē-iddina : Vol. 1 p. 56 ; Vol. 2 p. 281  
Šîn-imitti (*āpilu*) : Vol. 1 p. 55 n. 22 ; 67 ; Vol. 2 p. 142

Šadu-Tae : Vol. 1 p. 48  
Šahluia (f. de Tulia) : Vol. 2 p. 6  
Šantakki (messenger) : Vol. 1 p. 48 ; Vol. 2 p. 143, 165  
Šar[i x]ummeni : Vol. 2 p. 142  
<sup>f</sup>Šarrakuti : Vol. 2 p. 98, 142  
Šar-Te(ia) : Vol. 2 p. 295  
Šašu-Teššup : Vol. 1 p. 63, 96, 99 ; Vol. 2 p. 80, 251  
Šatta-irwe : Vol. 2 p. 20  
Šattip-erwe : Vol. 1 p. 47, (messenger) 51 ; Vol. 2 p. 133, 158  
Šehal-Teššup : Vol. 2 p. 17, 264, (*ellamihhuru*) 305 et 313  
Šekar-Tilla (f. d'Enna-mati) : Vol. 1 p. 37 ; Vol. 2 p. 214, 223  
Šellumpa (*iššakku*) : Vol. 2 p. 116  
<sup>f</sup>Šeltun-naia : Vol. 2 p. 216  
Šešwikka (f. d'Alla, *šuhāru*) : Vol. 2 p. 296  
Šilu : Vol. 2 p. 51  
Šilawaia cf. Wantišše  
Šimanni-<sup>d</sup>Adad (f. d'AK.DINGIR.RA, scribe) : Vol. 2 p. 4  
Šimika-atal : Vol. 1 p. 99 ; Vol. 2 p. 86  
Šimika-atal (f. d'Uttuli) : Vol. 2 p. 17

<sup>f</sup>Šinuri (nourrice) : Vol. 2 p. 176  
Šurki-Tilla cf. Zike

Tabni-Eštar : Vol. 2 p. 44  
Taiuki : Vol. 2 p. (serviteur du palais) 28  
Tai-šenni (*iššakku*) : Vol. 2 p. 116  
<sup>f</sup>Tariti : Vol. 1 p. 99 ; Vol. 2 p. 89  
Tarmia (*alahhinu*) : Vol. 1 p. 72  
Tarmia (f. de Huia) : Vol. 1 p. 73  
Tarmia : Vol. 1 p. 51 ; Vol. 2 p. 110, (*iššakku*) 116 et cf. Hutia  
Tarmi-Teššup : Vol. 2 p. (scribe) (*hazannu*) 102, (scribe) 228 et 305  
Tarikku cf. Ar-šahala  
Tatip-Teššup : Vol. 1 p. 47, (messager du palais) 51, 63, 94 ; Vol. 2 p. 128, 162  
Tatip-Tilla : Vol. 1 p. 51, 94 ; Vol. 2 p. 153, 181  
Tehip-apu : Vol. 1 p. 79 n. 20 ; Vol. 2 p. (*inkaru*) 26  
Tehip-Tilla : Vol. 1 p. 51 ; Vol. 2 p. 110, 152  
Tehup-šenni (f. de Ninkia) : Vol. 2 p. 17  
Tena (f. d'Eniš-tae, boulanger) : Vol. 1 p. 75  
Teššup-mati : Vol. 2 p. 79  
Tieš-urhe (gouverneur du pays) : Vol. 1 p. 51, 88, 92 ; Vol. 2 p. 120, 181, 224, 234  
Tiltaš-šura : Vol. 1 p. 48  
Tirwin-atal : Vol. 1 p. 51, 94 ; Vol. 2 p. 152, 181  
Tišam-mušni : Vol. 1 p. 51, 56, 94 ; Vol. 2 p. 50, 70, 281  
Tultukka (*alahhinu*) : Vol. 1 p. 72  
Tultukka (fabricant de gruau) : Vol. 1 p. 72 ; Vol. 2 p. 305  
<sup>f</sup>Tumakatal : Vol. 1 p. 99 ; Vol. 2 p. 90  
Tupkia : Vol. 1 p. 37 ; Vol. 2 p. 35  
Tupki, cf. Turar-Teššup  
Tupki-Tilla (boulanger) : Vol. 1 p. 75  
Tupki-Teššup (prince) : Vol. 2 p. 89  
Tul/n-Teššup : Vol. 1 p. 102 ; Vol. 2 p. 89, 251, 288  
Tulia cf. Šahluia  
Turarri (f. de Zehru) : Vol. 2 p. 192  
Turar-Teššup : Vol. 2 p. (chanteur) 258 et 276, 305  
Turpunna (f. d'Urhia) : Vol. 2 p. 4

Ṭāb-bēli : Vol. 2 p. 281

Uir-atti (messager du palais) : Vol. 1 p. 47, 51 ; Vol. 2 p. 119  
Ulmi-Tilla (tisserand) : Vol. 2 p. 305  
Umpaia cf. Kukina  
Unaia (f. de Hampizi) : Vol. 1 p. 24 n. 42, 27 n. 62  
Unap-Teššup (f. d'Arikaia) : Vol. 1 p. 48  
Urha-Tarme : Vol. 2 p. 247  
Urhia cf. Turpunna  
Urhi-Teššup : Vol. 1 p. 37 ; Vol. 2 p. 47 et cf. Akip-tašenni  
Urhi-Tilla (f. d'Ehli-Teššup) : Vol. 1 p. 25 n. 51  
<sup>f</sup>Uriš-elli (f. d'Allaššikkunni) : Vol. 1 p. 62 ; Vol. 2 p. 97, 142  
Uthap-tae (meunier) : Vol. 1 p. 71  
Uthap-tae (f. d'Ari-haia) : Vol. 1 p. 71

Uthaia : Vol. 2 p. 44  
Uttuli cf. Tarmia

<sup>f</sup>Waha[r...] : Vol. 1 p. 79 n. 20 ; Vol. 2 p. 263  
Wantia (gouverneur du pays) : Vol. 1 p. 51, 63 ; Vol. 2 p. 106  
Wantišše (f. de Šilwaia) : Vol. 2 p. 4  
Warimmušni (*alahhinu*) : Vol. 1 p. 72  
Werrahe : Vol. 1 p. 98 ; Vol. 2 p. 79  
Wirra-mušni (prince) : Vol. 2 p. 66  
Winniki : Vol. 2 p. 55

Zehru cf. Turarri  
Zike (boulangier) : Vol. 1 p. 75, 313  
Zike (f. de Šurki-Tilla, tisserand) : Vol. 2 p. 227  
Zil-Teia : Vol. 1 p. 40 ; Vol. 2 p. 195, 318  
Zil-Teššup (f. d'Azimbia) : Vol. 1 p. 38, 40 ; Vol. 2 p. 195, 318  
<sup>f</sup>Zilia (nourrice / gouvernante) : Vol. 2 p. 212  
<sup>f</sup>Zilim/p-mari (nourrice / gouvernante) : Vol. 2 p. 212  
Zilip-šarri : Vol. 2 p. 306, (foulon) 313  
Zilip-ukur : Vol. 2 p. 184  
Zirru : Vol. 1 p. 74 ; Vol. 2 p. 55  
Zizzakke (boulangier) : Vol. 1 p. 75  
Zukuku : Vol. 2 p. 51

## Bibliographie

- ABRAHAMI P., 1997, « L'armée à Mari », thèse inédite, Paris.
- 2012a, « Une même tablette pour deux numéros SMN différents : SMN 30 (translittérée sous HSS 13 30) = SMN 3115 (copiée sous EN 11/1 50) », *SCCNH* 19 (à paraître).
- ABRAHAMI P. et LION B., 2012a, « Remarks to W. Mayer's Catalogue of the Nuzi Palace Texts », *CDLB* 2012/1<sup>1</sup>.
- 2012b, « L'archive de Tulpun-naya », *SCCNH* 19 (à paraître).
- 2012c, « Rations d'orge pour la famille royale : joint entre HSS 16 370+NTF M 16 A et SMN 2710 », *SCCNH* 19 (à paraître).
- 2012d, « Une liste de *tarkumassu* avec leurs suppléants : joint entre HSS 15 64 et 66 », *SCCNH* 19 (à paraître).
- ANDRÉ-SALVINI B. et SALVINI M., 1998, « Un nouveau vocabulaire trilingue sumérien-akkadien-hourrite de Ras-Shamra », dans D. I. Owen et G. Wilhelm (éd.), *General Studies and Excavations at Nuzi 10/1*, *SCCNH* 9, Bethesda, p. 3-40.
- BORGER R., 1971, « Getreide », *RLA* 3, p. 308-311.
- 2010, *Mesopotamisches Zeichenlexikon. Zweite, revidierte und aktualisierte Auflage*, AOAT 305, Münster.
- BOTTÉRO J., 1957, *Textes économiques et administratifs*, ARM VII, Paris.
- 1995, *Textes culinaires mésopotamiens / Mesopotamian Culinary Texts*, MC 6, Winona Lake.
- BRENIQUET C., 2009, « Boire de la bière en Mésopotamie... », dans X. Faivre, B. Lion et C. Michel (éd.), « *Et il y eut un esprit dans l'Homme* », *Jean Bottéro et la Mésopotamie*, Travaux de la Maison René-Ginouvès 6, Paris, p. 183-196.
- CASSIN E., 1958, « Quelques remarques à propos des archives administratives de Nuzi », *RA* 52, p. 16-28.
- 1959, « Bibliographie », *RA* 53, p. 162-164.
- 1962, « Tablettes inédites de Nuzi », *RA* 56, p. 57-80.
- 1974, « Le palais de Nuzi et la royauté d'Arrapha », dans P. Garelli (éd.), *Le palais et la royauté*, CRAI 19, Paris, 1971, p. 374-392.
- CHARPIN D., 2002, « Esquisse d'une diplomatique des documents mésopotamiens », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 160, p. 487-511.
- CHAUVET M., 2010, « Bouillie », « Mil et millet (*panicum miliaceum*) » dans J. P. Tonnac (éd.), 2010, *Dictionnaire universel du pain*, Paris, p. 139-140 et p. 702-704.
- CHOW W. W.-K., 1973, *Kings and Queens of Nuzi*, Thèse xéroxée Ann Arbor.
- CIVIL M., 1964, « A Hymn to the Beer Goddess and a Drinking song », *Studies Presented to A. Leo Oppenheim*, AS 27, Chicago, p. 67-89.
- CROSS D., 1937, *Movable Property in the Nuzi Documents*, AOS 10, New Haven, Connecticut.
- DAMEROW P., 2012, « Sumerian Beer : The Origins of Brewing Technology in Ancient Mesopotamia », *CDLJ* 2, p. 1-20.
- Von DASSOW E., 2009, « Sealed Troop Rosters », dans G. Wilhelm (éd.), *General Studies and Excavations at Nuzi 11/2*, *SCCNH* 18, Bethesda, p. 605-636.
- DAUMAL M., 2010, « Boulghour », dans J. P. Tonnac (éd.), *Dictionnaire universel du pain*, Paris, p. 174.

---

<sup>1</sup>L'article est consultable en ligne à l'adresse [http://cdli.ucla.edu/pubs/cdlb/2012/cdlb2012\\_001.html](http://cdli.ucla.edu/pubs/cdlb/2012/cdlb2012_001.html).

- DEHESELLE D., 2004, « Meuniers et brasseurs kassites, travailleurs itinérants », dans C. Nicolle (éd.), *Nomades et sédentaires dans le Proche-Orient ancien*, CRAI 46, Amurru 3, Paris, p. 273-285.
- DELLER K., 1989, « Akkadische Lexikographie : CAD Q », *Or* 58, p. 266-267.
- DOSCH G., 1993, *Zur Struktur der Gesellschaft des Königreichs Arrapḫe*, Heidelberg.
- 2009, « Zur Stuktur der Gesellschaft des Königreichs Arrapḫe : Texte über die Streitwagenfahrer (*rākib narkabti*) », dans G. Wilhelm (éd.), *General Studies and Excavations at Nuzi 11/2*, SCCNH 18, Bethesda, p. 71-228.
- DURAND J.M., 1987, « *ṭabrum* », *MARI* 5, p. 671.
- 1997, *Documents épistolaires du palais de Mari*, LAPO 16, Paris.
- 2000, *Documents épistolaires du palais de Mari*, LAPO 18, Paris.
- FADHIL A., 1983, *Studien zur Topographie und Prosopographie der Provinzstädte des Königreichs Arrapḫe*, Baghdader Forschungen 6, Mainz.
- FAIST B., 2006, « Itineraries and Travellers in the Middle Assyrian Period », *State Archives of Assyria Bulletin* 15, p.147-160.
- FAIVRE X., 2007-2008, « Vases à bière : de la production à la consommation », *Cahier des thèmes transversaux ArScAn* 9, p. 367-383.
- 2009, « Pots et plats », dans X. Faivre, B. Lion et C. Michel (éd.), « *Et il y eut un esprit dans l'Homme* », *Jean Bottéro et la Mésopotamie*, Travaux de la Maison René-Ginouvès 6, Paris, p. 157- 182.
- FAVARO S., 2007, *Voyages et voyageurs à l'époque néo-assyrienne*, SAAS 18, Helsinki.
- FINCKE J., 1993, *Die Orts- und Gewässernamen der Nuzi-Texte*, RGTC 10, Wiesbaden.
- 1998, « Excavations at Nuzi EN 10/2, 66-174 », dans D. I. Owen et G. Wilhelm (éd.), *General Studies and Excavations at Nuzi 10/1*, SCCNH 9, Bethesda, p. 217-373.
- 2000, « Transport of Agricultural Produce in Arrapḫe », dans R. M. Jas (éd.), *Rainfall and Agriculture in Northern Mesopotamia (MOS Studies 3, Leiden 1999)*, PIHANS 88, Istanbul, p. 147-169.
- 2010, « Zum Verfauf von Grundbesitz in Nuzi », dans J. Fincke (éd.), *Festschrift für Gernot Wilhelm anlässlich seines 65. Geburtstages am 28. Januar 2010*, Dresde, p. 125-141.
- FRIEDMAN A. H., 1987, « Toward a Relative Chronology at Nuzi », dans M. A. Morrison et D. I. Owen (éd.), *General Studies and Excavations at Nuzi 9/1*, SCCNH 2, Winona Lake, p. 109-129.
- GADD C. J., 1926, « Tablets from Kirkuk », *RA* 23, 1926, p. 49-161.
- GIORGIERI M., 1999, « Die Hurritische Kasusendungen », dans D. I. Owen et G. Wilhelm (éd.), *Nuzi at Seventy-Five*, SCCNH 10, Bethesda, p. 223-256.
- 2000, « Schizzo grammaticale della lingua hurrica », *La parola del passato* 55, p. 171-417.
- GOETZE A., 1945, « The Vocabulary of the Princeton Theological Seminary », *JAOS* 65, p. 223-237.
- HARRIS R., 1955, « The Archive of the Sin Temple in Khafajah », *JCS* 9, p. 31-120.
- HARTMAN L. F. et OPPENHEIM A. L., 1950, *On Beer and Brewing Techniques in Ancient Mesopotamia According to the XXIIIrd Tablet of the Series ḪAR.ra = ḫubullu*, JAOS Supp. 10, Baltimore.
- HENKELMAN W.F.M., 2008-2009, « "Consumed before the King". The table of Darius, that of Irdabama and Irtaštuna, and of his Satrap », dans B. Jacobs et R. Rollinger (éd.), *Der Achämenidenhof (Oriens et Occidens)*, Stuttgart<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup>L'article est consultable en ligne sur le site <http://www.achemenet.com>

- HERRÉRO P., 1984, *La thérapeutique mésopotamienne*, Paris.
- HILLMAN G., 1984, « Traditional Husbandry and Processing of Archaic Cereals in Recent Times : The Operations, Products and Equipment which might Feature in Sumerian Texts, Part I : The Glume Wheats », *BSA* 1, p. 114-145.
- HUEHNERGARD J., 1995, « No *šukunu* at Ras Shamra », *NABU* 1995/107, p. 93.
- JAKOB S., 2003, *Mittelassyrische Verwaltung und Sozialstruktur Untersuchungen*, CM 29, Leiden - Boston.
- KATZ S. et MAYTAG F., 1991, « Brewing an Ancient Beer », *Archaeology*, p. 24-33.
- KENDALL T., 1990, *Warfare and Military Matters in the Nuzi Tablets*, 1975, Thèse xéroxée Ann Arbor.
- KLEIN M., 1995, « One Fragment from NTF M 16 A Joined to HSS 16, 370 », dans D. I. Owen et G. Wilhelm (éd.), *Edith Porada Memorial Volume*, SCCNH 7, Bethesda, p. 151.
- 2002, « HSS 14, 649 = HSS 16, 337 », dans D. I. Owen et G. Wilhelm (éd.), *General Studies and Excavations at Nuzi* 10/3, SCCNH 12, Bethesda, p. 166.
- KOGAN L., 2008, Conférence du 18 mars 2008. Plantes domestiques : les céréales et les légumes<sup>3</sup>.
- LACAMBRE D., 2008, « 10. Le bureau de la bière », dans Ö Tunca et A. Bahgdo (éd.), *Chagar Bazar (Syrie) III. Les trouvailles épigraphiques et sigillographiques du chantier I (2000-2002)*, Louvain, p. 180-207.
- LAFONT B., 1992, « Messagers et ambassadeurs dans les archives de Mari », dans D. Charpin et F. Joannès (éd.), *La circulation des biens, des personnes et des idées dans le Proche-Orient ancien*, CRAI 38, Paris, p. 167-184.
- LANDSBERGER B., 1922, « Zur Mehlbereitung im Altertum », *OLZ*, p. 337-334.
- LANDSBERGER B. et GURNEY O. R., 1957-1958, « Practical Vocabulary of Assur », *AfO* 18, p. 328-341.
- LAROCHE E., 1976, *Glossaire de la langue hourrite*, *RHA* 34, p. 13-161.
- LE GOUIS J., 2010, « Maltage », dans J. P. Tonnac (éd.), *Dictionnaire universel du pain*, Paris, p. 651.
- LEWY H., 1959a, « Miscellanea Nuziana », *Or.* 28, p. 1-25.
- 1959b, « Miscellanea Nuziana II », *Or.* 28, p. 113-129.
- LION B., 2000, « Les mentions de "prophètes" dans la seconde moitié du II<sup>e</sup> millénaire av. J.-C. », *RA* 94, 2000, p. 21-32.
- 2008, « Les femmes du roi d'Arrapha d'après quelques documents administratifs de Nuzi (XIV<sup>e</sup> s. av. J.-C.) », dans J.-C. Cassard, Y. Coativy, A. Gallicé et D. Le Page (éd.), *Le prince, l'argent, les hommes au Moyen Âge. Mélanges offerts à Jean Kerhervé*, Rennes, p. 17-29.
- 2009, « Les porcs à Nuzi », dans G. Wilhelm (éd.), *General Studies and Excavations at Nuzi* 11/2, SCCNH 18, Bethesda, p. 259-286.
- 2012a, « Les femmes comme signe de puissance royale: la maison du roi d'Arrapha », *CRAI* 54, Würzburg.
- 2012b, « "Ces maisons avec leurs tablettes" : le transfert des titres de propriété d'après les archives de Nuzi. HSS 9 35 et HSS 19 35 », *SCCNH* 19 (à paraître).
- LION B. et SAUVAGE M., 2005, « Les textes de Nuzi relatifs aux briques », dans D. I. Owen et G. Wilhelm (éd.), *General Studies and Excavations at Nuzi* 11/1, SCCNH 15, Bethesda, p. 57-100.

---

<sup>3</sup>Podcast disponible sur le site du Collège de France, <http://www.college-de-france.fr>

- LION B. et STEIN D., 2001, *The Pula-hali Family Archives*, dans B. Lion et D. Stein, *L'archive de Pašši-Tilla fils de Pula-hali*, SCCNH 11, Bethesda.
- MAIDMAN P.M., 1976, « The Tehip-Tilla Family of Nuzi: A Genealogical Reconstruction », *JCS* 28, 1976, p. 127-155.
- 1994, *Two Hundred Nuzi Texts from the Oriental Institute of the University of Chicago, Part I*, SCCNH 6, Bethesda.
- 1999, «The University of Chicago Nuzi Texts: History and Prospects », dans D. I. Owen et G. Wilhelm (éd.), *Nuzi at Seventy-Five*, SCCNH 10, Bethesda, p. 25-34.
- 2003, *Joint Expedition with the Iraq Museum at Nuzi 8. The Remaining Major Texts in the Oriental Institute of the University of Chicago*, SCCNH 14, Bethesda.
- 2010, *Nuzi Texts and their Uses as Historical Evidence*, Atlanta.
- MARGUERON J., 1982, *Recherches sur les palais mésopotamiens de l'âge du bronze*, Paris.
- MATTILA R., 2000, *The King's Magnates: A Study of the Highest Officials of the Neo-Assyrian Empire*, SAA 11, Helsinki.
- MAYER W., 1978, *Nuzi-Studien I. Die Archive des Palastes und die Prosopographie der Berufe*, AOAT 205/1, Neukirchen-Vluyn.
- MICHEL C., 2001, *Correspondance des marchands de Kaniš au début du II<sup>e</sup> millénaire avant J.-C.*, LAPO 19, Paris.
- 2009, « “Dis moi ce que tu bois...” ». Boissons et Buveurs en Haute Mésopotamie et Anatolie au début du II<sup>e</sup> millénaire av. J.-C.» dans X. Faivre, B. Lion et C. Michel (éd.), « *Et il y eut un esprit dans l'Homme* », *Jean Bottéro et la Mésopotamie*, Travaux de la Maison René-Ginouvès 6, Paris, p. 197-220.
- MILANO L., 1993, « Mehl », *RIA* 8, p. 22-31.
- MORRISON M., 1979, « The Family of Šilwa-Tešub, *mâr šarri* » *JCS* 31, p. 3-29.
- 1983-84, Recension de G. Wilhelm, AdŠ 2, Wiesbaden, *AfO* 28-29, p. 113-121.
- 1987, « The Southwest Archives at Nuzi », dans M. A. Morrison et D. I. Owen (éd.), *General Studies and Excavations at Nuzi 9/1*, SCCNH 2, Winona Lake, p. 167-201.
- 1993, « The Eastern Archives of Nuzi », dans D. I. Owen et M. A. Morrison (éd.), *The Eastern Archives of Nuzi and Excavations at Nuzi 9/2*, SCCNH 4, Winona Lake, p. 3-130.
- MÜLLER G. G. W., 1994, *Studien zur Siedlungsgeographie und Bevölkerung des mittleren Osttigrisgebietes*, HSAO 7, Heidelberg.
- 1998, *Londoner Nuzi-Texte*, SANTAG 4, Wiesbaden.
- PARKES J., 2010, *Mes bières maison*, Paris.
- NEGRI SCAFA P., 1995, « The Scribes of Nuzi and Their Activities Relative to Arms », dans D. I. Owen (éd.), *General Studies and Excavations at Nuzi 9/3*, SCCNH 5, Winona Lake, p. 53-69.
- 1998, « Gates in the Texts of the City of Nuzi », dans D. I. Owen et G. Wilhelm (éd.), *General Studies and Excavations at Nuzi 10/1*, SCCNH 9, Bethesda, p. 139-162.
- 2005, « Documents from the Buildings North of the Nuzi Temple: The “Signed” Texts from Square C », dans D. I. Owen et G. Wilhelm (éd.), *General Studies and Excavations at Nuzi 11/1*, SCCNH 15, Bethesda, p. 133-160.
- 2006, « Gli archivi amministrativi di Nuzi e la loro dislocazione. Sedi pubbliche e sedi private », dans C. Mora et P. Piacentini (éd.), *L'ufficio e il documento. I luoghi, i modi, gli strumenti dell'amministrazione in Egitto e nel Vicino Oriente antico*, Milano-Pavia, 17-19 febbraio 2005, Milan, p. 299-312.
- 2008, « The Scribes of Nuzi: Date Formulae and their Use in the Nuzi Corpus », dans R. D. Biggs, J. Myers et M. T. Roth (éd.), *CRAI* 51, SAOC 62, Chicago, Illinois, p. 119-126.

- 2009, « Administrative Procedures in the Texts from the House of Zike, son of Ar-Tirwi, Nuzi », dans G. Wilhelm (éd.), *General Studies and Excavations at Nuzi 11/2*, SCCNH 18, Bethesda, p. 437-477.
- 2009a, « La menzione dei metalli nei testi del palazzo di Nuzi », dans P. Negri Scafa et S. Viaggio (éd.), *Dallo Stirone al Tigri, dal Tevere all'Eufrate, Studi in onore di Claudio Saporetti*, Rome, p. 295-317.
- 2012, « Petites archives familiales », SCCNH 19 (à paraître).
- NEU E., 1996, *Das hurritische Epos der Freilassung I. Untersuchungen zu einem hurritisch-ethitischen Textensemble aus Hattuša*, StBot 32, Wiesbaden.
- OWEN D., 1985, « Cumulative Catalogue to *Excavation at Nuzi 9* », dans D. I. Owen (éd.), *General Studies and Excavations at Nuzi 9/3*, SCCNH 5, Winona Lake, p. 89-153.
- PEDERSÉN O., 1998, *Archives and Libraries in the Ancient Near East, 1500-300 B.C.*, Bethesda, p. 15-32.
- POSTGATE N., 1984, « Processing of Cereals in the Cuneiform Period », *BSA* 1, p. 103-113.
- 1989, « Ownership and exploitation of land in Assyria in the 1st millennium B.C. », dans M. Lebau et Ph. Talon (éd.), *Reflets des deux fleuves : Volume de mélanges offerts à André Finet*, Leuven, p. 141-152.
- POWELL M. A., 1984, « Sumerian Cereal Crops », *BSA* 1, p. 48-72.
- 1989, « Masse und Gewichte », *RIA* 5/6, p. 457-517.
- RECULEAU H., 2009, « Le point sur la “plante à huile” : réflexions sur la culture du sésame en Syrie-Mésopotamie à l'âge du Bronze », *JMC* 13, p. 13-37.
- REINER E., 1957-1958, « KÙ.GI in medical texts », *Afo* 18, p. 394.
- RENFREW J. M., 1984, « Cereals cultivated in Ancient Iraq », *BSA* 1, p. 32-44.
- RICHTER T., 1995, « Die Tenne in den Texten aus Nuzi », dans D. I. Owen et G. Wilhelm (éd.), *Edith Porada Memorial Volume*, SCCNH 7, Bethesda, p. 69-79.
- RÖLLIG W. 1970, *Das Bier im Alten Mesopotamien*, Berlin.
- ROUSSEL P., 2010, « Moudre », dans J. P. Tonnac (éd.), *Dictionnaire universel du pain*, Paris, p. 731.
- SCHNEIDER-LUDORFF H., 1999, « Öle und Fette in Nuzi », dans D. I. Owen et G. Wilhelm (éd.), *Nuzi at Seventy-Five*, SCCNH 10, Bethesda, p. 401-410.
- 2002, « Das Mobiliar nach den Texten von Nuzi », dans D. I. Owen et G. Wilhelm (éd.), *General Studies and Excavations at Nuzi 10/3*, SCCNH 12, Bethesda, p. 115-149.
- 2009, « Die Amme nach Texten aus Nuzi », dans G. Wilhelm (éd.), *General Studies and Excavations at Nuzi 11/2*, SCCNH 18, Bethesda, p. 479-490.
- STARR R.F.S., 1937, *Nuzi. Report on the Excavations at Yorgan Tepe near Kirkuk. Vol. 2. Plates and Plans*, Cambridge, Mass.
- 1939, *Nuzi. Report on the Excavations at Yorgan Tepe near Kirkuk. Vol. 1. Text*, Cambridge, Mass.
- STEIN D. L., 1987, « Seal Impressions on Texts from Arrapha and Nuzi in the Yale Babylonian Collection », dans M. A. Morrison et D. I. Owen (éd.), *General Studies and Excavations at Nuzi 9/1*, SCCNH 2, Winona Lake, p. 225-320.
- STOL M., 1971, « Zur altmesopotamischen Bierbereitung », *BiOr* 28, p. 167-171.
- 1989, « Malz », *RIA* 7, p. 322-328.

- Van De MIEROOP M., 1994, « The Tell Leilan Tablets 1991 : A Preliminary Report », *Or* 63, p. 305-344.
- Van ZEIST W., 1984, « List of names of wild and cultivated cereals », *BSA* 1, p. 8-16.
- 1994, « Some Notes on Second Millenium B.C. Plant Cultivation in the Syrian Jazira », dans H. Gasche *et al.* (éd.), *Cinquante-deux réflexions sur le Proche-Orient ancien offertes en hommage à Léon De Meyer*, MHE Occasional Publications II, Leuven, p. 541-554.
- WILHELM G., 1970, *Untersuchungen zum Hurro-Akkadischen von Nuzi*, AOAT 9, Neukirchen-Vluyn.
- 1995, « *Bīt papāhi* in Nuzi », dans D. I. Owen et G. Wilhelm (éd.), *Edith Porada Memorial Volume*, SCCNH 7, Bethesda, p. 121-128.
- ZACCAGNINI C., 1975, « The Yield of the Fields at Nuzi », *OA* 14, p. 181-225.
- 1979, *The Rural Landscape of the Land of Arraphe*, Rome.
- 1990, « Again on the Yield of the Fields at Nuzi », *BSA* 5, p. 201-217.
- ZOHARY D. et HOPF M., 1993, *Domestication of plants in the old world : the origin and spread of cultivated plants in West Asia, Europe, and the Nile Valley*, Oxford.

## Table des matières

<b>Liste des abréviations – notes à la translittération</b>	p. 1
<b>Mesures de capacités et de poids – noms des mois</b>	p. 2
<b>Chapitre 1. Présentation de l'étude</b>	p. 3
<b>1. Remarques à propos de la documentation du palais de Nuzi</b>	p. 3
<b>2. Présentation de la documentation du palais sur les céréales</b>	p. 4
2.1. La production	p. 4
2.2. L'acquisition de céréales	p. 5
2.3. Les prêtres	p. 5
2.4. Considérations d'ordre général sur les céréales à Nuzi (chap. 2)	p. 6
2.5. La circulation	p. 6
2.5.1. Les livraisons d'orge, de gruau et de malt (chap. 3)	p. 6
2.5.2. Les transferts d'« orge de la reine » (chap. 4)	p. 6
2.6. Procédés, produits et acteurs de la transformation des céréales (chap. 5)	p. 6
2.7. Les distributions	p. 7
2.7.1. Les comptes de rations (chap. 6)	p. 7
2.7.2. Les distributions pour les repas (chap. 7)	p. 7
<b>3. Les verbes associés à la gestion des céréales</b>	p. 7
3.1. « Prélever » : <i>našāru</i>	p. 7
3.2. « Recevoir » : <i>leqû</i>	p. 8
3.3. « Livrer » / « recevoir » : <i>mahāru</i>	p. 9
3.4. « Donner » : <i>nadānu</i>	p. 9
3.5. « Transporter » : <i>abālu</i>	p. 9
3.6. « Mesurer » : <i>madādu</i>	p. 10
<b>4. Les caractères externes des tablettes</b>	p. 10
4.1. Le trait	p. 10
4.2. L'espace vide	p. 11
4.3. La répartition face / revers	p. 11
4.4. Le déroulement des sceaux	p. 11
<b>Annexe :</b>	
<b>Répartition des tablettes concernant les céréales en fonction du lieu de trouvaille</b>	p. 13
<b>1. Les quatre principaux ensembles : R76, L14, R49 et M79</b>	p. 13
1.1. R76	p. 13
1.2. L14	p. 14
1.3. R49	p. 14
1.4. M79	p. 15
<b>2. Les pièces ayant fourni de 1 à 3 tablettes</b>	p. 15
2.1. L2	p. 15
2.2. L6	p. 16
2.3. L20	p. 16
2.4. L44	p. 16
2.5. M61	p. 16
2.6. M89	p. 16
2.7. M91	p. 16
2.8. N120	p. 16
2.9. R48	p. 17
2.10. R56	p. 17

<b>3. Conclusion</b>	p. 17
Figure 1 : emplacement des lots de tablettes concernant les céréales	p. 18
<b>Chapitre 2. Considérations d'ordre général sur les céréales à Nuzi</b>	p. 19
<b>1. Orge, blé et blé amidonnier</b>	p. 19
1.1. L'orge : ŠE	p. 19
1.1.1. Le terme hourrite correspondant	p. 19
1.1.2. La lecture akkadienne de l'idéogramme ŠE à Nuzi	p. 20
1.1.3. ŠE.MEŠ-ti/-tu <sub>4</sub>	p. 20
1.1.4. ŠE.MEŠ par rapport à ŠE	p. 21
1.1.5. ŠE pour « céréale / grains »	p. 21
1.1.6. Identification de la plante	p. 22
1.2. Le blé : GIG = <i>kibtu</i>	p. 22
1.2.1. Identification	p. 22
1.2.2. Usage orthographique	p. 22
1.2.3. Interprétation de GIG.A.(MEŠ) dans HSS 14 163 (#)	p. 23
1.3. L'amidonner : ZIZ <sub>2</sub> .AN.NA = <i>kunīšu</i>	p. 24
<b>2. Quelques autres céréales de la documentation de Nuzi</b>	p. 24
2.1. Le <i>kalpurhu</i>	p. 24
2.2. Le <i>samminnu</i>	p. 26
2.3. Le millet <i>duhnu</i>	p. 27
<b>3. L'aspect et la qualité des céréales</b>	p. 28
<b>4. Expressions problématiques concernant les céréales</b>	p. 29
4.1. Céréale ( <i>ša / ana</i> ) <i>kalteniwe</i> et céréale ( <i>ša / ana</i> ) GUD.MEŠ	p. 29
4.2. L'orge et les champs <i>tabrû</i>	p. 30
4.3. L'orge du « métal »	p. 32
<b>Chapitre 3. Les livraisons d'orge, de gruau et de malt</b>	p. 35
<b>1. Les bordereaux de déchargement</b>	p. 35
1.1. Disposition du texte, forme des tablettes et scellement	p. 35
1.2. Un transport : dans quelle direction ?	p. 35
1.3. Les localités de provenance	p. 36
1.4. Les quantités	p. 36
1.5. L'organisation des convois et les transporteurs	p. 36
1.6. La localisation des bordereaux de déchargement dans le palais	p. 37
Tableaux 1-3 : les bordereaux de déchargement	p. 38
<b>2. Les enregistrements de livraisons d'orge, de gruau et de malt</b>	p. 39
2.1. Disposition du texte et forme des tablettes	p. 39
2.2. Les enregistrements de livraisons de gruau et d'orge	p. 40
2.3. Les enregistrements de livraisons de malt	p. 40
2.4. Les localités	p. 41
2.5. Les quantités	p. 41
2.6. Le bilan annuel	p. 42
Tableaux 4-5 : les récapitulatifs de livraisons	p. 44
Tableau 6 : les localités d'approvisionnement en gruau	p. 45
<b>Chapitre 4. Les transferts d'« orge de la reine »</b>	p. 46
<b>1. Forme des tablettes et disposition du texte</b>	p. 46
<b>2. Provenance des tablettes</b>	p. 47
<b>3. Les messagers</b>	p. 47

3.1. Les messagers dans les textes concernant l'« orge de la reine »	p. 47
3.2. Autres documents impliquant des messagers	p. 47
3.3. La fonction du messager	p. 48
<b>4. L'« orge de la reine » : un stock stratégique ?</b>	p. 49
Tableau 3 : documents concernant l'« orge de la reine »	p. 50
Tableau 4 : opérations réalisées sur l'« orge de la reine »	p. 51
<b>Chapitre 5. Procédés, produits et acteurs de la transformation des céréales</b>	p. 52
<b>1. Gruaux, semoules et farines</b>	p. 52
1.1. La mouture <i>ṭēnu</i>	p. 52
1.2. Les moutures <i>samādu</i> et <i>hasālu</i>	p. 53
1.3. Gruaux et semoules	p. 53
1.3.1. Le grau <i>mundu</i>	p. 53
1.3.2. Les semoules <i>hišiltu</i> – <i>hašlu</i>	p. 54
1.3.3. La semoule <i>samādu</i>	p. 55
1.4. Les farines	p. 55
1.4.1. Remarques générales	p. 55
1.4.2. La farine <i>mašhatu</i>	p. 56
<b>2. La torrification : l'orge « pour griller »</b>	p. 57
<b>3. Le maltage : l'orge « pour le malt »</b>	p. 58
3.1. Définition	p. 58
3.2. La consommation de malt	p. 58
3.2.1. Les dépenses d'orge pour le malt et les pains de bière	p. 59
3.2.2. Les dépenses d'orge pour le malt et l' <i>agarinnu</i>	p. 60
<b>4. Les bières</b>	p. 60
4.1. La fabrication	p. 60
4.1.1. Remarques sur le procédé d'obtention du breuvage	p. 60
4.1.2. Le brassage : « l'orge pour brasser »	p. 61
4.1.3. Les pains de bière	p. 62
4.1.4. L' <i>agarinnu</i>	p. 62
4.2. Les comptes de distributions de bière dans les textes de Nuzi	p. 63
4.3. La boisson <i>billu</i>	p. 64
4.4. La bière <i>mihhu</i>	p. 65
<b>5. Les pains</b>	p. 66
5.1. Pains d'orge et pains de blé	p. 66
5.2. Les pains <i>isququ</i>	p. 67
5.3. Les pains aigres	p. 67
5.4. Les pains <i>šuššurinnu</i>	p. 67
<b>6. Les bouillies</b>	p. 68
6.1. Le <i>pappasu</i>	p. 68
6.2. Le <i>zannu</i>	p. 69
6.3. L' <i>arsānu</i>	p. 70
<b>7. L'assaisonnement <i>ṭābātu</i></b>	p. 70
<b>8. Les acteurs</b>	p. 71
8.1. Les meuniers et les meunières	p. 71
8.1.1. Le <i>kaššiddakku</i>	p. 72
8.1.2. L' <i>alahhinu</i>	p. 72
8.2. Les malteurs	p. 74
8.3. Les brasseurs	p. 74
8.4. Les boulangers	p. 75

<b>Chapitre 6. Les comptes de rations</b>	p. 77
<b>1. Remarques générales</b>	p. 77
1.1. Les bénéficiaires	p. 77
1.2. Les céréales distribuées	p. 77
1.3. Les opérations liées à la distribution	p. 78
<b>2. Les listes de rationnaires</b>	p. 78
2.1. La provenance des tablettes de rations dans le palais	p. 78
2.2. Aspects des tablettes	p. 79
2.3. La formule de la répartition des céréales	p. 80
2.4. Les reçus scellés concernant les rations	p. 80
2.5. Les listes scellées	p. 80
2.6. L'indication du mois	p. 81
<b>3. Les rationnaires enregistrés en tant que groupe</b>	p. 81
3.1. Reines, épouses secondaires, jeunes enfants royaux, personnes âgées, hommes de Nuzi et professionnels	p. 81
3.2. Personnel <i>niš bīti</i> , gardes <i>taluhlu</i> et chevaux	p. 82
3.2.1. Provenance des textes concernant spécifiquement les groupes <i>niš bīti</i> , <i>taluhlu</i> et chevaux	p. 83
3.2.2. Les effectifs	p. 83
<b>4. Tableau général des rations</b>	p. 84
4.1. Roi et reine	p. 84
4.2. Enfants royaux	p. 84
4.3. Chanteurs et chanteuses	p. 84
4.4. Épouses secondaires ( <i>esirtu</i> )	p. 85
4.5. Gardes <i>taluhlu</i>	p. 86
4.6. Chevaux	p. 86
4.7. Personnel	p. 86
4.8. Le niveau des rations mensuelles	p. 87
4.8.1. Les rations mensuelles à 16 SILA <sub>3</sub>	p. 87
4.8.2. Les rations mensuelles à 24 SILA <sub>3</sub>	p. 87
<b>5. Šipā'u = ŠE.BA ?</b>	p. 87
Tableau 1 : listes des rationnaires : personnel du palais	p. 90
Tableau 2 : listes des rationnaires : serviteurs <i>šuhāru</i> (homme / femme)	p. 91
Tableau 3 : listes des rationnaires : reine, filles et fils du roi, « petits », chanteuses et épouses secondaires	p. 92
Tableau 4 : reçus pour des rations	p. 93
Tableau 5 : Rations des postes : personnel <i>niš bīti</i> , <i>taluhlu</i> et chevaux	p. 94
<b>Chapitre 7. Les distributions pour les repas</b>	p. 96
<b>1. Les produits distribués : portions, pains (<i>isququ</i>) et farine</b>	p. 96
<b>2. Un repas pris ensemble ?</b>	p. 96
<b>3. <i>Naptanu</i> et <i>mark/qu</i></b>	p. 97
<b>4. Les bénéficiaires</b>	p. 97
4.1. Le roi	p. 97
4.2. L'entourage royal	p. 98
4.3. Corps diplomatique et fonctionnaires	p. 98
4.4. Autres catégories de bénéficiaires	p. 98
<b>5. Organisation des listes</b>	p. 99

<b>6. Nombre de parts</b>	p. 99
<b>7. Provenance des textes</b>	p. 100
Tableau de la répartition des portions et des pains et de l'ordre des bénéficiaires	p. 102
<b>Mots étudiés</b>	p. 103
<b>Index des noms</b>	p. 109
<b>Bibliographie</b>	p. 115
<b>Table des matières</b>	p. 121

## Liste des textes édités

### HSS 13

28\* (L14)  
30 = EN 11/1 50\* (R76)  
33\* (R76)  
38\*  
43\* (R76)  
49\* (R76)  
77\* (R76)  
78\* (R76)  
80\* (R76)  
81\* (R76)  
82\* (L14)  
83\* (R76)  
87\* (L14)  
102\* (R76)  
104\* (R76)  
111\* (L14)  
118\* (R75)  
134 (L6) = HSS 14 265  
155\*  
159\* (R76)  
168\* (R76)  
172\* (R76)  
177\* (R76)  
197\*  
207\* (R76)  
208\* (L2)  
286\* (L2)  
369\*  
403\* (R76)  
432\* (L14)  
493\* (R76)  
498\* (R76)

### HSS 14

44\*  
63  
75\*  
94 (R56)  
96\* (N120)  
97  
98\*  
99  
101  
102\* (R48)  
104\* (R76)

### HSS 14

109 = HSS 13 179  
115  
116  
119\* (R76)  
120\*  
122\*  
124 (R49)  
125\*  
126  
127  
128  
129\*  
130 (R49)  
131\*  
132  
133  
134\*  
137\*  
139\*  
142 (R49)  
143\*  
144  
145\*  
149  
150  
151\*  
152  
153  
154\*  
156\*  
157  
158  
159\* (R49)  
160  
161\* (L14)  
163  
164  
166\* (R49)  
167 (R49)  
168\* (M79)  
169\* (R76)  
172 (L17)  
173\*  
174  
188 (R76)

189\* (R76)  
190 (L14)  
191\* (L14) = HSS 14 610  
192\* = HSS 14 512  
193  
194\* (M89)  
195\* (L2)  
196 (M79)  
199 (L14)  
201\* (R76) = HSS 14 633  
202\* (R76) = HSS 14 611  
203\* (L14)  
204\* (R76)  
205\* (L14)  
206  
207  
208B (R76)  
209 (R76)  
210\* (L14)  
211\* (L14)  
212\* (R76)  
216 (R76)  
218  
233\* = HSS 14 580  
502\* (R76)  
510\* (R76)  
532\* (R76)  
535\* (R76)  
579\*  
587\* (M79)  
593\* (R76)  
599\* (R76)

### HSS 15

77\* (R76)  
161 (M79)  
232 (R49)  
243  
254  
267  
275  
282\* (M91)  
330\*

**HSS 16**

7  
25\* (R76)  
30\*  
31  
32  
34\*  
35\* (M79)  
36\*  
37\* (R76)  
40  
42  
45\* (R56)  
48  
51\*  
54\*  
56 (R48)  
63 (M61)  
67\* (R76)  
69 (R76)  
72\*  
199  
204a\*  
204b\*  
205\*  
206\* (R76)  
209\* (R76)  
210\*  
214\* (R76)  
215\*  
220\* (R76)  
239\* (N120)  
333\* (L44)  
348 (R76)  
357 (R76)  
358\* (R76)  
370+\* (M79)  
383  
408 (L44)  
413\*

**AASOR 16**

88\* (R56)

**EN 9/3**

91\* (N120)

**EN 11/2**

94\*

**AASOR 16 88\***

SMN 1031 ; HSM 2000.6.75 ; P409452

Mayer 318

Provenance : R56 (provenance douteuse)<sup>1</sup>

Dimensions : 52 x 54 x 21

Format carré

Collation : P. Abrahams 20/07/09 et 19/01/12 (photo)

Heltip-Tilla concède deux parcelles : l'une à Nanip-Tilla fils de Muššea, l'autre à Wantišše fils de Šilwaia. Heltip-Tilla leur procure les semences d'orge ainsi qu'à Turpunna fils d'Urhia, le propriétaire d'une troisième parcelle. Le contrat d'exploitation stipule que ces trois individus procèdent à la mise en culture des parcelles et que la récolte sera partagée à part égale avec Heltip-Tilla.

F	1	2 ANŠE A.ŠA <sub>3</sub> <sup>m</sup> na-ni-/ip-/til-la DUMU mu-uš-še-a
	2	ŠE.NUMUN.MEŠ il-qe <sub>3</sub> /A./ŠA <sub>3</sub> NUMUN ša <sup>m</sup> he-e(l-ti)-ip-til-la
	3	1 ANŠE A.ŠA <sub>3</sub> ŠE.NUMUN.MEŠ / ša / <sup>m</sup> he <sub>2</sub> -el-ti-ip- <sup>r</sup> til* <sup>1</sup> -[l]a
	4	<sup>m</sup> wa-an-ti-iš-še DUMU / ši-/il-wa-a-a <il-qe <sub>3</sub> >
	5	1 ANŠE A.ŠA <sub>3</sub> ŠE.NUMUN.MEŠ
	6	<sup>m</sup> tur <sub>2</sub> -pu-un-na DUMU ur-/hi-/ia il-qe <sub>3</sub>
	7	NUMUN ša <sup>m</sup> he <sub>2</sub> -el-ti-ip-/til-/la
	8	u <sub>3</sub> A.ŠA <sub>3</sub> ša <sup>m</sup> tur <sub>2</sub> -pu-un-/na-/ma
	9	u <sub>3</sub> A.ŠA <sub>3</sub> šu-nu-ma i-ir-ri-/šu
T	1	i-iš-š <sub>2</sub> -du <sub>4</sub>
	2	i-da <sub>2</sub> -aš-šu-nu
	3	ŠE.MEŠ u <sub>3</sub> ŠE.IN.NUMEŠ
R	1	it-ti <sup>m</sup> he-el-ti-ip-/til-/la
	2	a-na mi-it-ha-ri-iš
	3	(vide) i-zu-uz-zu
	4	NA <sub>4</sub> <sup>m</sup> na-ni-ip-til-la
		(sceau 1)
	5	ŠU <sup>m</sup> ši-ma- <sup>r</sup> an <sup>1</sup> -ni
T	1	NA <sub>4</sub> <sup>m</sup> wa-an-ti-iš-še
		(sceau 2)
CG	1	NA <sub>4</sub> <sup>m</sup> tur <sub>2</sub> -pu-un-na
		(sceau 3)

<sup>1</sup>2 ANŠE de champs : Nanip-Tilla fils de Muššea <sup>2</sup>a reçu les semences. Le champ (et) la semence (appartiennent) à Heltip-Tilla.

<sup>3</sup>1 ANŠE de champ (et) les semences de Heltip-Tilla, <sup>4</sup>Wantišše fils de Šilwaia, a <reçu>.

<sup>5</sup>1 ANŠE de champ : <sup>6</sup>Turpunna fils d'Urhia a reçu les semences. <sup>7</sup>La semence (appartient) à Heltip-Tilla, <sup>8</sup>mais le champ, c'est à Turpuna (qu'il appartient).

<sup>1</sup>Cf. commentaire à HSS 16 45.

<sup>9</sup>Ce sont eux qui laboureront, <sup>T.1</sup>moissonneront (et) <sup>T.2</sup>feront le battage <sup>9</sup>de(s) champ(s).  
<sup>T.3</sup>L'orge et la paille, <sup>R.3</sup>ils partageront <sup>R.2</sup>ensemble<sup>9</sup> / à part égale<sup>9</sup> <sup>R.1</sup>avec Heltip-Tilla.

<sup>R.4</sup>Sceau de Nanip-tilla

(sceau 1)

<sup>R.5</sup>Main de Šimanni

<sup>T.1</sup>Sceau de Wantišše

(sceau 2)

<sup>CG.1</sup>Sceau de Turpuna

(sceau 3)

### Disposition du texte sur la tablette

- jusqu'à la ligne 6 de la face, la tablette se lit en tournant sur son axe vertical. *ilqe* (l.6) est écrit avant l'empreinte du sceau 1.

- ŠU <sup>m</sup>ši-ma-<sup>r</sup>an<sup>1</sup>-ni (r.5) rejoint la ligne 4 de la face.

### Prosopographie

- Nanip-Tilla fils de Muššea n'est attesté que dans le présent texte. Ce nom (sans patronyme) n'est documenté qu'une seule fois dans une liste de personnes exerçant la fonction non identifiée d'*ararihuru* (cf. HSS 15 163, F25).

- Wantišše fils de Šilawaia n'est attesté que dans le présent texte. Dans la documentation du palais, un Wantišše (sans patronyme) est mentionné comme « serviteur du palais » en tant que tisserand et tisserand-*kaširu*, cf. HSS 14 593 : 15 (R76) ; HSS 14 649 : 8 (L1) = HSS 16 337 : 8 (R76) et HSS 16 360 : 19 (L27). D'autres textes du palais mentionnent un individu de ce nom : HSS 14 615 : 10 (R76), un rôle d'hommes affectés à la garde du palais ; HSS 16 344 (R76) un rôle de 26 noms ; de même dans la liste de rationnaires HSS 14 535 (R76). Un Wantišše propriétaire d'un champ est mentionné par une description cadastrale (HSS 13 363 = AdŠ 550) ou comme propriétaire d'un verger à Temtenaš, cf. AASOR 16 15 : 8 (N120).

- Turpunna fils d'Urchia n'apparaît que dans le présent texte. La seule autre attestation de ce nom (sans patronyme) se trouve dans HSS 16 448 : 26 (##), une liste de propriétaires d'ovins.

- Heltip-Tilla : on connaît un Heltip-Tilla impliqué à deux reprises dans des transferts d'orge, cf. la discussion sous HSS 14 193 (#). Il est difficile de dire si l'on a affaire ici au même individu. On remarque que, dans le présent texte, les semences et deux des champs semblent lui appartenir en propre : il s'agirait donc d'un contrat établi à titre privé. Pour cette raison, Mayer 1978 : 63, a considéré comme peu certain le fait que cette tablette provienne du palais d'autant que sa pièce d'origine, R56, est identifiée à une salle de bain d'où sont supposées provenir trois autres tablettes dont HSS 15 82 qui d'après son contenu - un inventaire d'équipement militaire - pourrait être rattachée à N120.

- Šimanni-(<sup>d</sup>Adad) : ce scribe est le fils d'AK.DINGIR. RA. Il appartient à la 4<sup>ème</sup> génération de la famille d'Apil-Sîn, cf. Wilhelm 1970 : 10. C'est un scribe actif à Nuzi comme le montrent notamment, les contrats qu'il rédige à la porte de la cité (EN 10/2 89, cf. Fincke 1998 : 225), à la porte de Tiššae et de Zizza (cf. Negri Scaffa 1998 : 155 et 158). Il écrit pour Šilwa-Teššup et ses fils et est contemporain des générations 5 et 6 de Tehip-Tilla (cf. Friedman 1987 : 124 et 127). Ce contrat est donc relativement tardif.

**8** : -*ma* avec un sens adversatif, cf. Wilhelm 1970 : 49.

**T.2** : *i-da<sub>2</sub>-aš-šu-nu*. On attendrait *idiššūšunūti* voire *idâššunuti* : le possessif enclitique -*šunu* a été utilisé à la place du pronom enclitique du verbe -*šunūti* (obj.: les champs), peut-être par

attraction avec le *šunuma* (l.9), cf. également E. Speiser qui indique dans son commentaire que *-šunu* pourrait aussi exprimer le sujet.

**R.2-3** : *mithariš zâzu*, cf. AHW 662a 1) et CAD M/2 : 133a « à part égale » et cf. la discussion de Dosch 1993: 107. En dehors des testaments et des contrats *ahhūtu*, l'expression est aussi utilisée dans EN 9/2 204 (S. 151) un autre contrat d'exploitation d'une parcelle agricole cf. Richter 1995 : 78. Dans le présent texte, les trois partenaires de Heltip-Tilla ne sont pas impliqués de la même façon. Nanip-Tilla et Wantišše ne possèdent pas le champ qu'ils doivent exploiter contrairement à Turpuna. Les trois hommes reçoivent cependant les semences de Heltip-Tilla. Le partage de la récolte se faisant à part égale, Turpuna est en définitive moins bien loti. Bien que propriétaire du champ, doit livrer la moitié de sa récolte. Des circonstances particulières qui ne nous sont pas connues, pourraient expliquer pourquoi en définitive, il est défavorisé par rapport à Wantišše et Nanip-Tilla. Le caractère explicite de la formulation des l. 7-8 lève l'ambiguïté des lignes 5-6 qui font penser que Turpuna exploite un champ qui appartient Heltip-Tilla à l'instar des deux autres partenaires de Heltip-Tilla. La traduction plus neutre pour *mithariš* (« ensemble » / « chacun ») est proposée par T. Richter pour le présent texte et EN 9/2 204 et par le CAD dans d'autres cas.

### EN 9/3 91\*

SMN 2242 ; HSM 5000.9. 91 ; pas d'entrée cdli

Provenance : N120

Dimensions : non renseignée, 30 (h) x 37 (l)<sup>2</sup>

Format en large

Collation : B. Lion 8/07/10

Šahluia fils de Tulia échange son champ contre un champ du palais.

F	1	2 ANŠE A.ŠA <sub>3</sub> ša <sup>m</sup> ša <sub>2</sub> -ah-/lu-/ia
	2	DUMU tu-li-ia
	3	a-na E <sub>2</sub> -GAL il-qu <sub>2</sub> -u <sub>2</sub>
	4	pu-hi-iz-za-ru ša A.ŠA <sub>3</sub> -/šu
	5	il-te-qe <sub>3</sub>
		(sceau 1)
R		(sceau 2)

<sup>1</sup>2 ANŠE de champ de Šahluia <sup>2</sup>fils de Tulia, <sup>3</sup>on a reçu pour le palais ; <sup>5</sup>(Šahluia) a reçu <sup>4</sup>(le champ) en échange de son champ.

(sceau 1)

(sceau 2)

#### Sceaux :

- les deux sceaux sont différents ; le sceau 2 est inscrit : *hu-ti<sub>3</sub>-ia* ; contrairement à ce qui est indiqué sur la copie, il n'y a pas de signe NA<sub>4</sub>

- le sceau 2 est déroulé au milieu du revers ; un trait vertical sous le sceau sépare en deux l'espace vide inférieur.

#### Prosopographie

- Šahluia fils de Tulia est attesté dans EN 9/1 461 (S151) où il emprunte, auprès de Huia fils de Šimika-atal, une importante quantité de métal ([x] talents 30 mines [...]), cf. Morrison 1993 : 27.

- Hutia est un nom extrêmement fréquent. Si le sceau 2 ne lui a pas été emprunté, il faut considérer qu'il représente le palais. Il atteste par son sceau que Šahluya a bien cédé son champ au palais ; Šahluia authentifie par son sceau, sceau 1 par conséquent, le fait qu'il a bien reçu un autre champ en échange. On peut penser au Hutia, scribe ou au Hutia fils de Tarmia, un régisseur *iššakku* au service du palais (cf. HSS 14 127, #) qui de par sa fonction aurait pu se porter garant de l'échange des champs.

4. *puhizzaru* désigne l'objet échangé par rapport à *puhugaru* qui concerne l'opération elle-même, cf. Lion 2012b avec bibliographie.

---

<sup>2</sup> Mesuré à la règle sur la copie.

EN 11/2 94\*

NTF P 54.1; P429286

Provenance : #

Dimensions : non renseignée, 35<sup>3</sup>(h) x 45 (l)<sup>3</sup>

Format en large

Collation : B. Lion 8/07/10

Orge pour les rations des *taluhlu* de la reine. Mois *impurtanni* (i : mars / avril).

F	1	1 (PI) 3 BAN <sub>2</sub> ŠE.MEŠ <i>a-na</i>
	2	ŠE.BA <i>a-na</i> LU <sub>2</sub> .MEŠ
	3	<i>ta-lu-uh-le-e</i>
	4	ša MUNUS.LUGAL
	5	<i>i-na</i> ITI <sup>r</sup> <i>im-pur-ta-an/-ni</i> <sup>1</sup>
	6	<sup>r</sup> x x <sup>1</sup> [...] (fin de la face, tranche et début du revers cassés) (revers non inscrit)

<sup>1</sup>1 (PI) 3 BAN<sub>2</sub> d'orge pour <sup>2</sup>les rations des <sup>3</sup>*taluhlu* <sup>4</sup>de la reine <sup>5</sup>au mois (d') *impurtanni* [...].

**Rations**

La quantité d'orge affectée aux rations des *taluhlu* est la même que dans HSS 14 173 (#) et HSS 16 34 (#).

---

<sup>3</sup> Mesuré à la règle sur la copie.

HSS 13 28\*

SMN 28 ; HSM 1998.05.016 ; P408298

Mayer 73

Provenance : L14

Dimensions : 36+ x 38 x 17 (cdli 37 x 38 x 17)

Format carré

Collation : B. Lion 14/07/10

Quittance concernant la livraison de 5600 «pains de bière».

F	1	5 li-mi
	2	u <sub>3</sub> 6 ma-ti
	3	ba-ap-pi <sub>2</sub> -ri-/i
	4	a-na qu <sub>2</sub> -ut-ti-/i
	5	SI <sub>3</sub> -nu
	6	u <sub>3</sub> a-pi <sub>2</sub> -il <sub>5</sub>
		(reste de la tablette anépigraphé)

<sup>1-2</sup>5600 <sup>3</sup>« pains de bière » <sup>4-5</sup>ont été donnés en totalité. <sup>6</sup>il est satisfait / (la demande) est satisfaite.

**4-5.** Citation dans le CAD B : 96 et CAD Q : 182. Le contexte (*quttû* : « payer / livrer complètement » et *apālu*) suggère une livraison échelonnée peut-être par rapport à un engagement de production. On trouve le verbe *apālu* dans plusieurs comptes de l'archive de Šilwa-Teššup, pour indiquer que la personne qui a reçu la ration (de blé), est satisfaite, cf. HSS 13 238 : 14 (= AdŠ 93), HSS 13 324 : 15 (= AdŠ 95) ; HSS 13 254 : 14 (=AdŠ 83) et HSS 16 52 : 21 (AdŠ 85) ; respectivement Tatip-Tilla, son épouse et ses épouses secondaires, les « femmes » (désignation collective se rapportant probablement au même groupe que dans le texte précédent) et enfin Tatip-Tilla et les épouses.

HSS 13 30 = EN 11/1 50\*

SMN 30 = SMN 3115 ; P429290  
 Mayer 336  
 Provenance : R76  
 Dimensions : 55 x 47+ x 21 (cdli : non mesuré)  
 Format en long  
 Collation : P. Abrahams 22/07/11

Orge pour 240 personnes du personnel *niš bīti* du palais de Nuzi : 160 femmes, 80 hommes et serviteurs *ṣuhāru*, à raison de 2 SILA<sub>3</sub> chacun. Total 6 ANŠE.  
 Mois *impurtanni* (i : mars / avril)

§ 1	F	1	3 ANŠE ŠE.MEŠ
		2	<i>a-na</i> 1 <i>ma-at</i> <sup>1</sup> <i>šu-/ši</i> /MUNUS.MEŠ
		3	<i>a-na</i> 2 SILA <sub>3</sub> (T[A]).A.AN
-----			
§ 2		4	2 ANŠE ŠE. <sup>1</sup> MEŠ <sup>1</sup>
		5	<i>a-na</i> 80 <sup>1</sup> LU <sub>2</sub> <sup>1</sup> .MEŠ
		6	<i>u</i> <sub>3</sub> <i>a-na</i> <sup>1</sup> <i>ṣu-ha-ru</i> <sup>1</sup> / <i>-u</i> <sub>2</sub>
		7	<i>a-na</i> 2 <sup>1</sup> SILA <sub>3</sub> TA <sup>1</sup> .A./AN
§ 3	T	1	<sup>1</sup> ŠU.NIGIN <sub>2</sub> <sup>1</sup> [6 AN]ŠE [ŠE.ME]Š
		2	<sup>1</sup> <i>a</i> <sup>1</sup> -[ <i>na</i> ] 2 <sup>1</sup> <i>ma-ti</i> <sup>1</sup>
	R	1	40 NAM.LU <sub>2</sub> .LU <sub>2</sub> . <sup>1</sup> MEŠ <sup>1</sup>
		2	<i>ni-iš</i> E <sub>2</sub> <i>ša e</i> <sub>2</sub> - <i>kal</i> <sub>2</sub> / <i>li</i> <sub>3</sub>
		3	<i>ša</i> URU <i>nu-zi</i>
		4	<i>i-na</i> ITI- <i>hi im-pur-ta-an-ni</i>
		5	<i>a-na</i> 2 <sup>1</sup> SILA <sub>3</sub> <sup>1</sup> T[A].A.AN
		6	<i>na-ad</i> -[ <i>nu</i> ]
-----			
(reste anépigraphe) <sup>4</sup>			

<sup>1-3</sup>3 ANŠE d'orge pour 160 femmes à 2 SILA<sub>3</sub> chacune. <sup>4-7</sup>2 ANŠE d'orge pour 80 hommes et serviteurs *ṣuhāru* à 2 SILA<sub>3</sub> chacun. <sup>T.1</sup>Total 6 ANŠE d'orge <sup>R.6</sup>ont été donnés <sup>T.1-R.3</sup>pour 240 personnes du personnel *niš bīti* du palais de la ville de Nuzi <sup>R.4-5</sup>au mois d'*impurtanni*, à 2 SILA<sub>3</sub> chacune.

**Une tablette pour deux numéros d'inventaire**

SMN 30 et SMN 3115 correspondent à une seule et même tablette. Enregistrée initialement sous SMN 30, elle a reçu un second numéro d'inventaire, cf. Abrahams 2012a. Cette tablette s'est dégradée depuis sa publication en translittération. E. R. Lacheman n'indique aucune cassure alors que certaines parties du texte ont aujourd'hui disparu (notamment le total § 3).

<sup>4</sup>Sauf débordement de la ligne 2 du revers.

**Le total**

On constate une erreur de calcul au § 1 où l'on devrait avoir 4 et non 3 ANŠE. Par contre, au § 3, le total général de 6 ANŠE tombe juste. Le scribe n'a donc pas procédé à la somme des quantités affectées à chacun des deux postes car l'erreur se serait répercutée au § 3 : il a réalisé une nouvelle fois l'opération indépendamment des deux précédents calculs, cette fois à partir du nombre total d'individus concernés ( $240 \times 2 \text{ SILA}_3$ ).

HSS 13 33\*

SMN 33 ; HSM 1998.05.019 ; P408301

Mayer 337

Provenance : R76

Dimensions : 53 x 67 x 23 (cdli 54 x 68 x 24)

Format en long

Collations : P. Abrahami 14/09/09 sur (photo) ; B. Lion 14/07/10

Orge provenant du palais, distribuée par Karmiša, pour 16 tisserands à raison de 1 BAN<sub>2</sub> 7 SILA<sub>3</sub> chacun. Total 3 ANŠE.

§ 1	F	1	<sup>m</sup> <i>šur-ki-til-la</i>
		2	<sup>m</sup> <i>ke<sub>2</sub>-li-ia</i>
		3	<sup>m</sup> <i>pa-i-LUGAL</i>
		4	<sup>m</sup> <i>tu<sub>3</sub>-un-ni-ma-aš-/hu</i>
		5	<sup>m</sup> <i>ta-u<sub>2</sub>-uh-he<sub>2</sub></i>
		6	<sup>m</sup> <i>a-kap-še-en-ni</i>
		7	<sup>m</sup> <i>ha-ni-e[l]-li</i>
		8	<sup>m</sup> <i>ka<sub>4</sub>-nu-za</i>
		9	<sup>m</sup> <i>a-kip-ta-še-en-ni</i>
		10	<sup>m</sup> <i>ul-mi-til-la</i>
			-----
		11	<sup>m</sup> <i>a-ri-ha-ma-an-[na]</i>
	T	1	<sup>m</sup> <i>te-šup-a-t[al]</i>
		2	<sup>m</sup> <i>ta-i-ku-<sup>l</sup>u<sub>2</sub><sup>1</sup></i>
		3	<sup>m</sup> <i>ar-ra-ap-h[a-tal]</i>
	R	1.	<sup>m</sup> <i>he<sub>2</sub>-er-ru-qa</i>
		2	<sup>m</sup> <i>zi-ke<sub>2</sub> DUMU ši-i[r-wi-ia]</i>
		3	<sup>m</sup> <i>ki-in-ni-ia NAGAR</i>
			(espace vide)
§ 2		4	ŠU.NIGIN <sub>2</sub> 17 LU <sub>2</sub> .MEŠ UŠ./BAR
		5	<i>ša URU nu-zi</i>
§ 3		6	3 ANŠE ŠE <i>a-na</i>
		7	1 BAN <sub>2</sub> 7 SILA <sub>3</sub> TA.AN ŠE./BA
§ 4		8	<i>uš-tu e<sub>2</sub>-kal<sub>2</sub>-/li<sub>3</sub></i>
		9	<sup>m</sup> <i>kar<sub>3</sub>-mi-ša<sub>2</sub></i>
	T	1	<i>it-ta-din</i>

<sup>1-10</sup>Šurki-Tilla, Kelia, Pai-šarri, Tunni-mašhu, Tauhhe, Akap-šenni, Hani-e[l]li, Kanuza, Akip-ta,šenni, Ulmi-Tilla

<sup>11-R.3</sup>Arih-haman[na], Tešup-at[al], Taiku, Arrapha-atal, Herruqa, Zike fils de Ši[rwia], Kinnia le menuisier.

<sup>R.4-5</sup>Total 17 tisserands de la ville de Nuzi. <sup>R.9-T.1</sup>Karmiša a donné <sup>R.6</sup>3 ANŠE d'orge <sup>R.8</sup>provenant du palais <sup>R.7</sup>en rations de 1 BAN<sub>2</sub> 7 SILA<sub>3</sub> chacun.

### Prosopographie

- Concernant les tisserands du palais, cf. Mayer 1978 : 170-175. On connaît les noms d'environ 120 d'entre eux. Pai-šarri, Tauhhe, Ulmi-Tilla, Arih-hamanna, Tešup-atal et Herruqa sont mentionnés dans d'autres textes du palais.

- Karmiša : c'est probablement, le même individu qui intervient dans cinq autres textes, dont quatre proviennent de R76 : 1° dans HSS 14 134 (#), il opère avec Puitae, le *sukkal*, un prélèvement de 90 ANŠE d'«orge de la reine, depuis Nuzi», au mois vii ; tous deux se chargent du transport à Zizza (*ubilū*) ; 2° On retrouve un Karmiša dans l'inventaire de mobilier et de textiles HSS 15 134 (M79). Le nom apparaît sur la tranche gauche, dans la clause opératoire, comme sujet du verbe *nadānu* semble-t-il: c'est donc probablement lui qui effectue la remise des biens enregistrés ; 3° Dans l'inventaire décomptant les sorties du magasin de textiles, HSS 14 248 (= 643, R76), Karmiša envoie (*išpur*<sup>5</sup>) un lot à Kulpen-[atal] (CG : 39)<sup>5</sup> ; 4° Dans AASOR 16 81 (R76), un prélèvement d'1 talent 7 mines de cuivre «épuré» est réalisé dans l'entrepôt de Nuzi par Heltip-Tešup et Karmiša (*ittašrū*) ; 5° HSS 15 160 (R76) peut être relié au précédent compte : un Karmiša transporte (*ubilū*), au mois *hiari* (ii : avril / mai), à Al-ilāni, la même quantité de cuivre également épuré.

### Le total

Le total §3 de 240 SILA<sub>3</sub> (= 3 ANŠE) correspond à la dépense pour 16 tisserands (16 x 15 SILA<sub>3</sub>). On attendrait, au §3, 255 SILA<sub>3</sub> (17 x 15 SILA<sub>3</sub>). La différence correspond à une ration. Il pourrait s'agir d'une erreur. On peut aussi penser à une raison administrative. Kennia aurait été intégré au groupe des tisserands mais sans toucher de ration car, étant menuisier, sa ration aurait été prise en charge par un autre service. Il est donc comptabilisé comme tisserand au §2 mais la dépense le concernant n'a pas été reportée au §3. Son affectation au groupe des tisserands peut s'expliquer de deux manières. Kennia aurait exercé deux métiers, mais il s'agirait cependant d'une exception : en effet, aucun des tisserands recensés par W. Mayer ne se trouve dans cette situation. Autre hypothèse, Kennia a pu réaliser / réparer les installations nécessaires au travail des tisserands (atelier ou métiers à tisser).

---

<sup>5</sup>Texte étudié par Maidman 2010 : 75-78, n°29. L'auteur a transcrit *iš-šuk* qu'il considère comme une forme de *nasāqu* «chosen<sup>?</sup>», ce qui n'a pas de parallèle. Le signe est effectivement copié comme un *šuk*. Dans l'*éditio princeps* le verbe est transcrit *iš-pur*. Le texte, absent du musée, n'a pu être collationné.

HSS 13 38\*

SMN 38 ; HSM 1998.05.023 ; P408305

Mayer 474

Provenance : #

Dimensions : 60 x 49 x 22+ (cdli 60 x 50 x 23)

Format en large

Collations : B. Lion 14/07/10 et P. Abrahami 22/07/11

Lettre d'Uir-atti au *hazannu* de la ville Tur-šenniwe concernant Hane qui est retenu dans la ville de Teriperra.

F	1	<i>a-na</i> LU <sub>2</sub> <i>h[a-a]n-[za-ni]</i>
	2	<i>ša</i> URU <i>tu<sub>3</sub>-ur-š[e*-n]i*-[we]</i>
	3	<i>um-ma</i> <sup>m</sup> <i>u<sub>2</sub>-i-ra-at-<sup>r</sup>ti<sup>~</sup>*-/m[a]</i>
	4	<sup>m</sup> <i>ha-ne<sub>2</sub>-e ša</i> URU <i>tu<sub>3</sub>-ur-/še-ni-we</i>
	5	<i>i-na</i> URU <i>te-ri-pe<sub>3</sub>-er-/ra</i>
	6	<i>e-si<sub>2</sub>-ir-wi*</i>
	7	<i>u<sub>3</sub></i> TUG <sub>2</sub> .MEŠ <i>a-na ši-i-/mi</i>
	8	<i>[i]-na</i> URU <i>nu-zi</i> SI <sub>3</sub> <i>/-nu</i>
T	1	<i>[qa<sup>2</sup>-d]u*<sup>?</sup></i> 3 BAN <sub>2</sub> ŠE
R	1	<i>[i-i]l-lik-mi</i>
	2	<i>[x]</i> <sup>r</sup> <i>x*-x*<sup>~</sup>-ta<sup>!</sup></i>
	3	<i>[i-na]</i> <sup>r</sup> URU <sup>r</sup> <i>nu-zu<sup>!</sup></i>
	4	<i>(<sup>r</sup>u<sub>2</sub>-bi<sup>!</sup>)-lu-ni</i>

<sup>1-2</sup>Au *h[azannu]* de Tur-š[en]ni[we]. <sup>3</sup>Ainsi parle Uir-atti : <sup>4-6</sup>« Hane, de la ville de Tur-šenniwe est prisonnier dans la ville de Teriperra. <sup>7-8</sup>Ayant vendu des vêtements à Nuzi. <sup>T.1-R.1</sup>[il était p]arti [ave]c 3 BAN<sub>2</sub> d'orge <sup>2</sup>... <sup>3-4</sup>ils/on m'a apporté [à] Nuzu.

Le *hazannu* de Tur-šenniwe constitue ici une sorte de recours à qui on demande de régler la situation problématique d'un ressortissant de la ville dont il est responsable. C'est probablement la raison pour laquelle, l. 4, la ville d'origine du prisonnier est indiquée de manière explicite. La traduction proposée ici suppose que Hane s'est fait arrêté après avoir participé à une opération commerciale. L'orge serait la part du produit de la vente des vêtements lui revenant.

### Prosopographie

Uir-atti pourrait être le « messenger du palais » mentionné dans HSS 14 129 (#), cf. ci-dessous.

### Localité

- Tur-šenni : du gruau est livré en provenance de cette localité, située dans la région d'Unapšewe, cf. HSS 14 204 (R76) et 207 (#).

- Ter/liperra est souvent mentionnée avec Errahe. Ce sont deux localités de la région de Dūr-ubla et Temtenaš au sud du royaume (cf. Müller 1994 : 113). Des livraisons de céréales vers

ces deux localités sont documentées dans les comptes provenant du carré C, cf. Negri Scafa 2009 : 457- 462.

6. Il s'agit bien du signe *-wi*. Le (sic !) dans l'*editio princeps* se rapporte probablement au *-mi* du discours direct que l'on attendrait ici. Une autre possibilité serait de lire *-wa* et de considérer que l'on a *-ma u* qui sert de liaison de coordination ou de subordination (cf. sur ce point Wilhelm 1970 : 50-52). Le passage *m > w* n'est cependant pas documenté, le processus inverse étant bien attesté en position initiale et médiane (cf. Wilhelm 1970 : 16 et 17).

7-8. L'identification du sujet du verbe *nadānu* pose problème. Il peut être au passif et ce sont les vêtements qui sont vendus. Cette hypothèse est envisagée par Fincke 1993 10 : 310 qui considère qu'il s'agit des vêtements de Hane, ce que le texte ne dit pas cependant.

T.1. Il n'y a pas de place pour [x ANŠE ] 3 BAN<sub>2</sub> ŠE comme le restaure E. R. Lacheman. Le BAN<sub>2</sub> pourrait être à la rigueur la fin du signe ANŠE. On a une tête de clou juste avant. Cependant le sens obtenu n'est pas satisfaisant car contrairement à ce qu'avait envisagé E. R. Lacheman qui a translittéré [*i-i*]l-*liq-mi*, une forme du verbe *leqû* n'est pas grammaticalement possible.

R. 2. E. R. Lacheman a lu [<sup>m</sup>*u<sub>2</sub>-i-r*]a-ta. Ce nom n'est pas documenté ni dans NPN ni dans AAN. Les exemples recensés dans PNK sont en fait des occurrences du nom Uir-atti. Le */-ta/*, s'il s'agit bien de ce signe, est écrit de façon très étirée, avec deux obliques (trace d'un effacement ?) qui rendent sa lecture douteuse. On pourrait lire aussi bien : [x] <sup>1</sup>x<sup>1</sup> <sup>1</sup>x<sup>1</sup> ME ŠA<sub>3</sub>. Des deux signes précédents le */-ta<sup>2</sup>/* », il ne reste que de très légères traces.

3. On a aussi deux clous obliques écrits sur la partie finale du */-zu/* comme le */-ta/* ligne précédente. On a donc dans le même document les deux variantes du nom de la ville comme le remarque Fincke 1993 : 196. [*ištu*] est peu probable vu la place disponible

**HSS 13 43\***

SMN 43 ; HSM 1998.05. 026 ; P408308

Mayer 338

Provenance : R76

Dimensions : 31 x 29 x 15 (cdli 32 x 29 x 15)

Format carré

Collations : P. Abrahams 22/07/09 et 22/07/11

Orge (du cuivre<sup>2</sup>) pour les fils du roi. Mois *hiari* (ii : avril / mai)

- |   |    |   |
|---|----|---|
| F | 1  | 2 BAN <sub>2</sub> ŠE ša / <sup>r</sup> x* <sup>1</sup>             |
|   | 2  | <i>a-na</i> DUMU.MEŠ LU[GAL]  |
|   | 3  | <i>i-na</i> ITI <sup>r</sup> <i>hi-ia</i> <sup>1</sup> / <i>-ri</i> |
|   | 4. | <i>na-ad-n[u]</i><br>(reste de la tablette anépigraphie)            |

<sup>1-4</sup>2 BAN<sub>2</sub> d'orge du [cuivre<sup>2</sup>] pour les fils du r[oi] ont été donnés au mois de *hiari*.

1. Du signe sur la tranche, il ne reste qu'une tête de clou oblique suivi d'une autre correspondant à un clou vertical. On pourrait y voir un reste du signe URUDU : des dépenses d' « orge du cuivre / du bronze » sont enregistrées pour les « petits » dans deux autres notes comptables provenant également de R76, cf. HSS 13 80 et HSS 14 212. Pour la question des orges « métalliques », cf. Vol. 1, chap. 2 § 4.3.

HSS 13 49\*

SMN 49; HSM 1998.5.31 ;  
 Mayer 341  
 Provenance : R76  
 Dimensions : 55 x 54+ x 22  
 Format en large, presque carré  
 Collations : B. Lion 14/07/2010

Liste de 13 hommes, « serviteurs du palais », mis à disposition de la reine pour ces équipes agricoles : 6 hommes pour les charrues de « devant » et 7 autres pour les charrues de « derrière ».

§ 1	F	1	<sup>m</sup> te-hu-( <sup>r</sup> up-še <sup>1</sup> )-en-ni / DUMU ni-/in-ki-ia
		2	<sup>m</sup> ši-mi-( <sup>r</sup> ka <sub>4</sub> -tal <sup>1</sup> )
		3	DUMU ut-tu-li
		4	<sup>m</sup> tar-mi-til-la
		5	<sup>m</sup> še-hal-te-šup
		6	<sup>m</sup> tu <sub>3</sub> -ul-tuk <sub>3</sub> -ka <sub>4</sub>
		7	<sup>m</sup> ( <sup>r</sup> ni-ra <sup>1</sup> )-ar-til-la
		8	<sup>m</sup> ( <sup>r</sup> ha-nu <sup>1</sup> )-ka <sub>4</sub> DUMU aš-/tu <sub>3</sub> -/un-na
		9	( <sup>r</sup> 7 LU <sub>2</sub> .MEŠ <sup>1</sup> ) an-nu-/tu <sub>4</sub>
		10	ša <sup>giš</sup> APIN.MEŠ
T	1	ša pa-na-nu* ša	
	2	MUNUS.LUGAL-ti	
-----			
§ 2	R	1	<sup>m</sup> šuk <sub>2</sub> -ri-te-šup
		2	<sup>m</sup> he <sub>2</sub> -er-zu
		3	<sup>m</sup> na-al-tuk <sub>3</sub> -ka <sub>4</sub>
		4	<sup>m</sup> ku-uz-zu
		5	<sup>m</sup> iz-ka <sub>4</sub> -na-a-bi
		6	<sup>m</sup> a-kip-še-en-ni
		7	6 LU <sub>2</sub> .MEŠ an-nu-tu <sub>4</sub>
		8	ša <sup>giš</sup> APIN.MEŠ
		9	ša ur-ka <sub>4</sub> -nu
T	1	ša MUNUS.LUGAL-ti	
§ 3	CG	1	ŠU.NIGIN <sub>2</sub> 13 LU <sub>2</sub> .MEŠ IR <sub>3</sub> /e <sub>2</sub> -ka <sub>2</sub> -li <sub>3</sub>
		2	a-šar MUNUS.LUGAL-ti ša aš-/bu

<sup>1</sup>Tehup-šenni fils de Ninkia, <sup>2</sup>Šimika-atal <sup>3</sup>fils d'Uttuli, <sup>4</sup>Tarmi-Tilla, <sup>5</sup>Šehal-Teššup, <sup>6</sup>Tultukka, <sup>7</sup>Nirar-Tilla, <sup>8</sup>Hanuka fils d'Aštunna, <sup>9</sup>ces 7 hommes sont <sup>10-T.1</sup>des charrues de devant <sup>T.2</sup>de la reine.

<sup>R.1</sup>Šukri-Teššup, <sup>R.2</sup>Herzu, <sup>R.3</sup>Naltukka, <sup>R.4</sup>Kuzzu, <sup>R.5</sup>Izkanabi, <sup>R.6</sup>Akip-šenni, <sup>7</sup>ces 6 hommes (sont) <sup>R.8-9</sup>des charrues de derrière <sup>T.1</sup>de la reine. <sup>CG.1-2</sup>Total : 13 hommes, serviteurs du palais, qui sont à disposition de la reine.

### Prosopographie

- (1.1) Tehup-šenni fils de Ninkia n'apparaît pas dans HSS 19 73 : 23 et 21 contrairement à ce qui est indiqué dans AAN 145a.
- (1.2-3) Šimika-atal fils d'Uttuli, faisant partie du personnel de Šimika-atal<sup>6</sup>, est enregistré dans cf. HSS 16 409 + : 12 (L1)<sup>7</sup>. Celui qui est fils d'Uttuli est probablement aussi présent (sans son patronyme) dans la liste des moissonneurs HSS 13 83 (R76).
- (1.5) Šehal-Teššup : on connaît un tisserand Šehal-Teššup et son homonyme *elammihhurû*, enregistrés dans le rôle des rationnaires des « serviteurs du palais » HSS 14 593 (R76). L'*elammihhurû* est aussi mentionné dans une liste d'hommes qui reçoivent 1 à 2 serpes (*ningallu*) chacun, cf. HSS 15 298 : 8 (F24). Parmi les bénéficiaires, on trouve également deux serviteurs *šuhāru* du palais (TUR E<sub>2</sub>.GAL : [...] -tae et Kewitae).
- (1.8) Hanuka fils d'Aštunna n'est mentionné que dans le présent texte.
- (1.6 et r.6) Tultukka, le *ša mundu*, et Akap-šenni, le *kataduphulû* apparaissent aussi dans HSS 15 593.

### Le terme « charrue »

- Dans le corpus de Nuzi, *epinnu* est utilisé comme mesure de surface équivalant à 1/10 d'ANŠE (cf. CAD A/2 : 523 ; CAD E : 237a 2 et Powell 1989 : 485-486). Il s'agit probablement de la surface de référence mettant en relation un équipement spécifique et les moyens en hommes lui correspondant. Pour le présent texte, le CAD A/2 : 523 a considéré qu'il était question d'un ensemble de champs constitués de parcelles d'1 *awiharu*. Toutefois le sens d'« équipe agricole », connu dans la documentation de Mari, convient bien mieux (Durand 1998 : 525 et 539, ARM XIV 81 = n°752). Bien qu'appelées « charrues », ces « équipes agricoles » interviennent peut-être dans l'ensemble du processus de mise en culture comme cela semble être le cas à Mari. Quelle signification donner au terme « devant » et « derrière » ? L'idée d'un zonage cadastral des terres agricoles de la reine semble exclue dans la mesure où ces adverbes ont un sens temporel uniquement. On peut alors penser à des équipes qui interviennent l'une après l'autre par rapport à deux opérations distinctes : labourage puis hersage. Il peut aussi s'agir d'un renforcement d'effectif accordé par le palais : *panānum* et *urkānu* correspondant à deux affectations successives.
- Afin de renforcer les effectifs dont elle dispose, la reine se voit affecter temporairement du personnel du palais appartenant à différents corps de métier. D'où la raison d'être du présent document qui permet à l'administration d'avoir une trace de ce transfert.

---

<sup>6</sup>C'est un personnage important qui est mentionné après les « petits » dans HSS 14 99, cf. commentaire au texte.

<sup>7</sup>Cette tablette fait joint avec le fragment A de HSS 16 338, cf. Abrahams et Lion 2012b : Nuzi Note 72.

HSS 13 77\*

SMN 77 ; HSM 1998.05.052 ; P408334  
 Mayer 346  
 Provenance : R76  
 Dimensions : 68 x 57+ x 23 (cdli 66 x 59 x 23)  
 Format en large  
 Collation : B. Lion 14/07/10

Orge pour les cinq filles du roi correspondant aux rations des mois *sabûtu* (vii : sept. / oct.) et *šehli* (viii : oct. / nov.) à raison de 3 BAN<sub>2</sub> chacune.  
 Cinq femmes, probablement les gouvernantes des princesses, déclarent avoir reçu les rations et scellent le document.

F	1	ša 5 DUMU.MUNUS LUGAL.ME[Š]		
	2	ŠE.BA-šu-nu ša ITI-hi 'sa <sup>1</sup> -[bu-ti]		
	3	u <sub>3</sub> ša ITI-hi še-eh-li		
	4	a-na 3 BAN <sub>2</sub> TA.A.AN ŠE.MEŠ il-[qu <sub>2</sub> -u <sub>2</sub> ]		
	5	um-ma <sup>f</sup> hi-in-zu-ri-ma		
	6	um-ma <sup>f</sup> zi-li-ma-ri-ma		
	7	um-ma <sup>f</sup> ka <sub>4</sub> -li-im-tu <sub>4</sub> -ma		
	8	um-ma <sup>f</sup> zi-li-ia-ma		
	9	u <sub>3</sub> um-ma <sup>f</sup> aš-t[e]-m[a]		
	10	ŠE.BA.MEŠ-šu-nu ša '5 <sup>1</sup> (DUMU.MUNUS.MEŠ LUGAL)		
T	1	a-na 3 BAN <sub>2</sub> TA.A.AN ša ITI-[hi sa]-(bu-ti)		
	2	u <sub>3</sub> ša ITI-hi še-eh-li		
R	1	ni-il-te-qe <sub>2</sub> u <sub>3</sub> ni-'x*'-[...]-[š(i)-na]		
Col. 1		(sceau 1)	Col. 2	(sceau 4)
	1	[N]A <sub>4</sub> * <sup>f</sup> hi-in-zu-r[i]	1	[NA <sub>4</sub> <sup>f</sup> k]a <sub>4</sub> *-[i-im]-(tu <sub>4</sub> )
		(sceau 2)		[(sceau 5)]
	2	'NA <sub>4</sub> <sup>f</sup> zi-li-im-[ma-ri]	2	[NA <sub>4</sub> <sup>f</sup> aš-te]
		(sceau 3)		
	3	NA <sub>4</sub> <sup>f</sup> zi-li-ia		

<sup>1-3</sup>De 5 filles du roi, leur ration des mois *sa[bûtu]* et *šehli* <sup>4</sup>à raison de 3 BAN<sub>2</sub> chacune, elles (= les déclarantes) ont r[éçu]. <sup>5-9</sup>Ainsi (ont dit) Hinzuri, Zilim-mari, Kalimtu, Zilia et Ašte : « <sup>F.10</sup>Ces rations de 5 filles du roi, <sup>T.1-2</sup>du moi[s s]*abûtu* et du mois *šehli*, à raison de 3 BAN<sub>2</sub> chacune, <sup>R.1</sup>nous (les) avons reçues et nous leur avons [...].

[Sc]eau de Hinzur[i]                      [sceau de K]ali[m]tu  
 Sceau de Zilim-[mari]                      [sceau d'Ašte]  
 Sceau de Zilia

Ce reçu forme série avec HSS 13 403 et HSS 14 216, qui proviennent également de R76. Dans HSS 13 403 (mois ii), les « cinq filles du roi » sont mentionnées en tête de la liste des bénéficiaires. HSS 14 216 (mois vii) indique les noms des cinq filles du roi et le montant de leur ration : le niveau de ration est le même dans les trois reçus (3 BAN<sub>2</sub>). Dans le présent

texte, cette quantité correspond donc à la ration mensuelle versée pour un mois. HSS 14 216 est scellé par trois des femmes impliquées dans le présent reçu : Hinzuri, Zilim-mari et Zilia.

### Prosopographie

- Ces femmes ne sont pas connues par ailleurs comme étant des princesses. Il faut les distinguer des « 5 filles du roi » mentionnées l. 1, contrairement à ce qui est envisagé dans AAN. Il s'agit probablement de gouvernantes. Leur nombre suggère qu'elles ont reçu chacune la ration d'une des princesses ; ce qui pourrait indiquer qu'elles étaient rattachées plus spécifiquement à l'une d'entre elles. On remarquera cependant que dans HSS 14 90 (D6), Zilim-Mari scelle un reçu enregistrant une dépense de la plante *sahlû* qui est destinée à trois princesses (cf. également HSS 13 208, ci-dessus pour ce terme). Pour la prosopographie de ces femmes, cf. HSS 14 216.

- Kalimtu n'est mentionnée que dans le présent texte.

### Formulaire

HSS 13 77 présente un génitif inversé hourrite (l.1-2 : *ša 5 DUMU.MUNUS LUGAL.ME[Š] ŠE.BA-šu-nu*). On retrouve cette construction dans HSS 13 287 : 23-24 = AdŠ 45 (*ša niš bīti SIG<sub>2</sub>.BA-šu-nu*), cf. G. Wilhelm sous § 9 p. 159 et Giorgieri 2000: 262. D'autre part, ce reçu contient les déclarations des récipiendaires, ce qui est assez rare, cf. HSS 13 177 (R76, cf. ci-dessus) concernant de l'orge livrée à des femmes, dont des musiciennes d'Akkad. HSS 14 227 (M79) en est un autre exemple : Pui-tae (peut-être le *sukkallu*) déclare (*umma*) avoir reçu (l. 7 *el\*-te\*<sup>1</sup>-qe<sub>3</sub>*) du cuivre, destiné aux fabricants d'arcs pour des flèches.

**R.1** : Pour la copie de cette ligne, cf HSS 13 : 99.

**Col. 2**. Le sceau d'Ašte se trouve probablement dans la partie perdue.

### HSS 13 78\*

SMN 78 ; HSM 1998.05.053 ; P408335

Mayer 347

Provenance R76

Dimensions : 37+ x 31 x 18 (cdli 38 x 32 x 17)

Format en large

Collation : B. Lion 14/07/2010

Transcription : Lion 2009 : 280

Orge prélevée du grenier par Šatta-erwe et Kulpen-atal pour les cochons de Šatta-erwe et pour Hutinna. Total 1 ANŠE 2 BAN<sub>2</sub>.

F	1	1 ANŠE ŠE.MEŠ
	2	<i>a-na</i> ŠAH.MEŠ
	3	<i>ša šat-ta-er-&lt;we&gt;</i>
	4	2 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na</i>
	5	<sup>m</sup> <i>hu-ti-in-<sup>r</sup>na<sup>1</sup></i>
T	1	ŠU.NIGIN <sub>2</sub> 1 ANŠE [2 BAN <sub>2</sub> ŠE]
	2	<i>i-na qa-ri-ti</i>
R	1	<sup>m</sup> <i>ku-ul-pe<sub>3</sub>-na-tal</i>
	2	<i>u<sub>3</sub> <sup>m</sup>šat-ti-ir-we</i>
	3	<i>na-aš-ru-u<sub>2</sub></i>

<sup>1-3</sup>1 ANŠE d'orge pour les cochons de Šatta-erwe. <sup>4-5</sup>2 BAN<sub>2</sub> d'orge pour Hutinna. <sup>T.1</sup>Total 1 ANŠE [2 BAN<sub>2</sub> d'orge] <sup>R.3</sup>prélevés <sup>T.2</sup>du grenier (par) <sup>R.1-2</sup>Kulpen-atal et Šatti-erwe.

#### Prosopographie

- Hutinna : ce nom n'est attesté qu'ici dans la documentation de Nuzi.

- Šatta/i-erwe : le nom est écrit selon deux graphies différentes (alternance *ta / ti*, cf. r.2) et considéré comme une variante de Šattip-erwe par AAN : 121. On remarquera ici que Šatta/i-erwe effectue un prélèvement d'orge dont il bénéficie directement.

Il faut peut-être mettre en rapport ce personnage avec : **1°**) Šattip-erwe qui effectue un prélèvement d'orge de la reine avec Erwi-urhe (peut-être un « messenger ») pour les chevaux et les *taluhlu* dans HSS 14 157 (#) ; **2°**) le « messenger » qui reçoit de l'orge de la reine pour Nikuti et Kantu dans HSS 14 139 (#) ; **3°**) l'administrateur qui scelle avec Šurki-Tilla un inventaire de mobilier et de vaisselle, HSS 15 130 : 66 (L27).

D'autres occurrences de ce nom concernent une personne qui possède des biens (chevaux et personnel). Ainsi d'après HSS 14 99 (#) et HSS 15 42 :15 (D3), il dispose d'un serviteur *šuhāru* (*ša ašar* NP *ašbu*). Un Šattip-erwe est aussi auteur d'une lettre adressée à Šennaia, lui demandant de lui renvoyer les chevaux qu'il lui avait confiés, HSS 14 15 (#). Il est possible que cette personne jouissant d'un rang social privilégié soit à rapprocher du « messenger » et de l'administrateur des textes précédemment mentionnés. On notera aussi qu'un Šattip-erwe est enregistré par HSS 16 176 : 13 (D6), dans une liste de distribution d'orge parmi d'autres bénéficiaires (il reçoit 3 ANŠE). On retrouve ce nom dans HSS 14 161 : 3-5 (D3), où lui sont accordés 6 ANŠE d'orge à brasser (<sup>r</sup>*a-na<sup>1</sup> b[a-la]-li*) dans un compte qui mentionne diverses

autres utilisations de l'orge pour être transformée, et aussi destinée aux chevaux *ša šēpe* pour une période de 8 jours (prélèvement au mois vii sur l'orge nouvelle, CG : 25).

- Kulpen-atal : ce nom est aussi associé à un « messenger » à qui est confié, en même temps qu'à Erwi-šarri, de l'orge de la reine pour le personnel domestique du palais (cf. HSS 14 128, #). Ce nom est aussi rattaché à un administrateur du palais qui effectue des prélèvements de textiles dans l'entrepôt (*bīt nakkamti*) : HSS 13 152 (R76) ; HSS 14 248 (R76), HSS 14 249 = 523 (R76) ; HSS 15 139 (R76) ; HSS 15 178 (R76). Dans ce dernier texte, on le voit prélever et remettre des pièces d'habillement et des couvre-lits (*lubultu mayyali*) à un tiers (Turar-Tešup). Le tout est ensuite expédié à Murkušanni (*it[tablū]*). Kulpen-atal opère aussi un autre envoi vers cette même destination dans HSS 13 152 (R76). C'est, probablement, le même Kulpen-atal à qui sont remis des vêtements, impliquant cette fois un envoi de Karmiša (cf. ci-dessus HSS 13 33, R76).

Comme pour Šattip-erwe, on dispose d'informations relatives à un Kulpen-atal de condition aisée, ayant des personnes à son service. Ainsi, ce nom figure parmi les personnes à qui sont rattachées des femmes dans les rôles HSS 15 120 : 14 et HSS 15 207b : 3, deux textes de C19, et HSS 16 401 : 14, (D6). D'autre part, EN 9/3 473 : 6, 8 (D3) consigne la déclaration d'un homme à propos de sa fille qu'il a donnée en mariage à un serviteur de Kulpen-atal.

Par ailleurs, ce nom est associé à une personnalité importante du royaume comme le laisse entrevoir le fait que la liste des chars remis par Wantia à Urhi-Tešup, pour Šattawazza et les *ubarū* du Hanigalbat, est datée par l'indication suivante: « lorsque l'on a amené la femme de Kulpen-atal », HSS 15 91 (N120)<sup>8</sup>.

---

<sup>8</sup>On relève également un Kulpen-atal *rākib narkabti* qui dispose de 4 chevaux dans HSS 15 35 : 37 (N120) = Dosch 2009 : n° 48, p. 136 et Dosch 1993 : 47.

### HSS 13 80\*

SMN 80 ; HSM 1998.05.055 ; P408337  
Mayer 348  
Provenance : R76  
Dimensions : 34 x 31 x 15 (cdli 34 x 31 x 15)  
Format carré  
Collation : B. Lion 14/07/10

Orge pour les petits du palais provenant de l'« orge du bronze ».

F	1	(5 BAN <sub>2</sub> ) ŠE iš/-tu
	2	[Š]E.MEŠ ša / ZABAR
	3	ˆa'-na TUR.TUR.MEŠ
	4	ša e <sub>2</sub> -kal <sub>2</sub> -li <sub>3</sub>
	5	na-ad-nu
		(Reste de la tablette non inscrit)

<sup>1-2</sup>(5 BAN<sub>2</sub>) d'orge de l'« orge du bronze » <sup>5</sup>ont été donnés <sup>3-4</sup>aux petits du palais.

#### **TUR-TUR (= *šuhār(tu)*)**

Les dictionnaires traduisent le terme par : « enfant », « adolescent / jeune homme », « serviteur », « employé », cf. CAD Š : 231 et AHw : 1109).

1°) TUR.TUR = jeunes enfants royaux

HSS 15 247 (M79), daté du mois *arkapinni* (vi : août / sept.) enregistre une dépense d'huile pour les TUR.TUR.MEŠ. Le reçu est scellé par deux femmes désignées comme nourrices (Nuhunazi, cf. HSS 14 212 ci-dessous et Pukuli<sup>9</sup>). Les TUR.TUR sont donc des enfants pris en charge par des nourrices, probablement des enfants en bas âge. On peut considérer soit qu'ils sont sevrés, soit que leur alimentation ne repose plus exclusivement sur l'allaitement car ils bénéficient de portions et de pains (pour l'étude de cette série de comptes, cf. Vol. 1 chap 7. Dans HSS 14 102 : 5-6 (R48), ils sont d'ailleurs enregistrés devant les nourrices).

Le terme *šuhāru* apparaît à la fin de deux listes de rationnaires qui concernent des « fils / filles du roi », des épouses secondaires et des chanteuses : HSS 14 599 (R76) et HSS 16 370 (M79). Sur le CG de la première liste, après une cassure, on trouve l'indication : « au mois d'*arkapinni* pour 18 [+ x *šu]hāru* de [...]. Dans la seconde liste, on lit « Total 49 femmes, [l'orge] du *šuhāru* ». Ce terme ne se réfère pas aux « fils du roi » enregistrés par leur nom dans ces deux listes, lesquels sont 5. Il est donc très probable qu'il s'agisse des plus jeunes enfants. D'après la quantité de portions et de pains qui leur est distribuée, ils sont parfois 11 mais le plus souvent 8. Une autre indication quant à leur nombre se trouve dans HSS 14 199 (R76), un compte qui concerne les reines de Lubti et Zizza ainsi que des épouses secondaires enregistrées en tant que groupe. Ce document mentionne 9 « TUR.TUR du palais » (probablement de Nuzi car le groupe qui les précède concerne les épouses secondaires de cette ville).

<sup>9</sup>Cf. AAN : 111 ; ce nom est lu Šehuli (?) par Schneider-Ludorff 2009: 485 n. 44. Šehuli n'est toutefois pas un nom répertorié à Nuzi.

Mayer 1978 : 148-149 a laissé ouverte la question de savoir s'il s'agissait uniquement des enfants royaux ou bien s'il faut étendre cette l'appellation jusqu'à inclure ceux de la domesticité du palais. Il semble cependant qu'il faille interpréter cette catégorie dans un sens plutôt restrictif : a°) les quantités d'orge qui leur sont destinées sont relativement faibles et constantes d'un reçu à l'autre : 1 (PI), HSS 14 169 (R76) et 5 BAN<sub>2</sub> dans le présent texte et HSS 14 212 (R76). On a donc probablement affaire à un groupe composé d'un nombre d'individus restreint, peut-être le même ; b°) les TUR.TUR bénéficient aussi de blé (2 BAN<sub>2</sub> 4 SILA<sub>3</sub> dans HSS 16 69, R76), une céréale plutôt réservée à la famille royale qu'à la domesticité<sup>10</sup> ; c°) le fait qu'ils soient mentionnés avec les épouses secondaires (HSS 14 119 et 599 ; HSS 16 69 et 370), suggère d'ailleurs qu'il s'agit de leur progéniture ; d°) dans les listes de distribution de portions et de pains, les TUR.TUR apparaissent le plus souvent en seconde position après le roi : cela confirme le fait que l'on a affaire à des enfants royaux<sup>11</sup>.

2°) TUR.TUR = « serviteur » « employé »

Dans le compte de portions et de pains, HSS 14 99 (#), où figurent d'ailleurs les TUR.TUR (jeunes enfants royaux), l'un des bénéficiaires est un « *ṣuhāru* qui se trouve auprès de Šattip-erwe ». On a affaire cette fois à un « serviteur ». Deux grandes listes de rationnaires *ṣuhāru* provenant de la pièce L44 montrent que leurs effectifs sont importants et constitués d'hommes et de femmes, identifiés par leur patronyme : 100+ dans HSS 16 333 (qui d'après l'intitulé concerne les « TUR.TUR de la ville de Nuzi ») et 68+ dans HSS 16 408. Dans ces deux listes, apparaît le terme *iškaru*, « production »/« tâche à accomplir » (HSS 16 333 : r.9 et HSS 16 408 col.ii : 3). La réalité de cette indication, dans le contexte de ces documents, est difficile à établir car aux deux endroits, la tablette est mal conservée. On peut néanmoins l'interpréter à la lumière de HSS 14 593 (R76) qui montre des *ṣuhāru* associés à des tisserands, des menuisiers et des vaniers, « serviteurs du palais ».

---

<sup>10</sup>Cf. cependant HSS 16 32 et la discussion Vol. 1 chap. 6 § 1.2.

<sup>11</sup>Pour l'étude de ce dossier, cf. Vol. 1 chap. 7.

### HSS 13 81\*

SMN 81 ; HSM 1998.05.076 ; P408338

Mayer 349

Provenance : R76

Dimensions : 39+ x 34 x 17 (cdli 40 x 34 x 18)

Format en large

Collation : B. Lion 14/07/10

Gruau en provenance de la ville de Kuluttu, apporté par Ehliā

F	1	3 ANŠE 1 (PI) 2 BAN <sub>2</sub>
	2	<i>mu-un-du</i> <sub>4</sub>
	3	ša URU <i>ku-lu-ut-/tu-/u</i> <sub>2</sub>
	4	<sup>m</sup> <i>eh-li-ia</i>
	5	<i>u<sub>2</sub>-bi-la</i>
R		(sceau)
	1	NA <sub>4</sub> <sup>m</sup> <i>eh-li-ia</i>

<sup>4-5</sup>Ehliā a apporté <sup>1</sup>3 ANŠE 1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub> <sup>2</sup>de gruaū <sup>3</sup>de la ville de Kuluttu,

<sup>R</sup>(sceau)

<sup>R.1</sup>Sceau d'Ehliā.

#### Localité

- Kuluttu est documenté dans HSS 14 210 (L14) comme lieu de provenance de gruaū. Cette localité serait située à proximité du *dimtu* de Kizzuk, à l'est de Šuriniwe, dans le nord du pays, cf. Fincke 1993 : 152 et Müller 1994 : 102.

### HSS 13 82\*

SMN 82 ; HSM 1998.05.057 ; P408339  
Mayer 82  
Provenance : L14  
Dimensions : 38+ x 36 x 19+ (cdli 39 x 37 x 20)  
Format carré  
Collation : B. Lion 14/07/10

Remise à Ehliip-šarri d'une livraison de gruau et de malt.

§ 1	F	1	80 ANŠE <i>mu-/un-/du</i> <sub>4</sub>
		2	<i>ša na-ad-nu</i>
§ 2		3	84 (espace vide) MUNU <sub>6</sub> .MEŠ
		4	<i>ša na-ad-nu</i>
		5	<i>i-na ŠU</i>
		6	<sup>m</sup> <i>eh-li-ip-/LUGAL</i>
	T	1.	<i>na-di-in</i>
	R		(sceau)
			(reste de la tablette anépigraphie)

<sup>1-2</sup>80 ANŠE de gruau qui ont été donnés. <sup>3-4</sup>84 < ANŠE > de malt qui ont été donnés. <sup>5-</sup>  
<sup>R.1</sup>Remis à Ehliip-šarri.  
<sup>R</sup>(sceau).

#### Prosopographie

Ehliip-šarri : c'est probablement son sceau qui figure au revers. Ce nom est considéré par NPN : 43a et AAN : 42, comme une variante d'Elhip-šarri.

Elhip-šarri est un nom assez fréquent. Plusieurs documents, dont certains proviennent du palais, mentionnent la « maison d'Elhip-šarri » comme bénéficiaire de différents produits : 1°) du *nirwe* dans HSS 14 200 (L14)<sup>12</sup> ; 2°) des fruits *halulu* dans HSS 14 215 (R76) ; 3°) HSS 13 165 (A14) comptabilise 30 couvertures *zianatu* du palais « données à la porte » (l. 34) et 12 autres « nouvelles », sorties du magasin par Elhip-šarri et remises à Šukip-kušuh (l. 37) ; une de ces couvertures est attribuée à une servante *šuhartu* résidente de la « maison d'Elhip-šarri » (l. 18) ; le bénéficiaire suivant est le prince Zil-Teššup. L'expression « maison d'Elhip-šarri » donne l'impression d'un personnage très important. Il est probable qu'on le retrouve dans HSS 15 287 : 9 (C28) dans la liste des personnes bénéficiaires d'esclaves (IR<sub>3</sub>) et de servantes (GEME<sub>2</sub>) du palais. Les quantités de gruau (6400 SILA<sub>3</sub>) et de malt (6720 SILA<sub>3</sub>) qui lui sont remises ici sont d'un niveau considérable. Dans les récapitulatifs de livraison, la quantité la plus importante est 6760 SILA<sub>3</sub> (HSS 14 203, L14) pour le gruau et 2560 SILA<sub>3</sub> (HSS 13 111, L14) pour le malt (cf. Vol. 1 chap. 3 tableau 4 et 5).

<sup>12</sup> Une partie des bénéficiaires sont aussi présents dans le compte qui concerne une distribution du produit aromatique *kanaktu*, cf. HSS 13 119 (L14).

HSS 13 83\*

SMN 83 ; HSM 1998.05.058 ; P408340  
 Mayer 350  
 Provenance : R76  
 Dimensions : 50 x 55 x 23+ (cdli 51 x 56 x 25)  
 Format en long  
 Collation : B. Lion 14/07/10

Liste de 8 moissonneurs. 7 d'entre eux scellent le document.

F	(1 ligne vide)
	-----
	1 <sup>m</sup> <i>te-hi-pa-pu</i>
	2 <sup>m</sup> <i>ta-e</i>
	3 <sup>m</sup> <i>en-na-ma-ti</i>
	4 <sup>m</sup> <i>ši-mi-ka<sub>4</sub>-tal</i>
	5 <sup>m</sup> <i>el-hi-ip-til-la</i>
	6 <sup>m</sup> <i>e-teš-še-en-ni</i>
	7 <sup>m</sup> <i>e-ri-ih-ri</i>
	8 <i>u<sub>3</sub> <sup>m</sup>ut-hap-&lt;ta&gt;-e e-ša-duh-lu</i>
T	(sceau)
R	1 NA <sub>4</sub> <sup>m</sup> <i>te-hi-pa-pu</i>
	(sceau)
	2 NA <sub>4</sub> <sup>m</sup> <i>ut-hap-ta-e</i>
	(sceau)
	3 NA <sub>4</sub> <sup>mr</sup> <i>en-na<sup>1</sup>-ma-ti</i>
	(sceau) (sceau)
	4 NA <sub>4</sub> <sup>m</sup> <i>ta-e</i> NA <sub>4</sub> <sup>m</sup> <i>e-/teš/-še-en-ni</i>
	(sceau) ?
	5 NA <sub>4</sub> <sup>m</sup> <i>e-ri-ih-ri</i>
T	(sceau)
	1 NA <sub>4</sub> <sup>m</sup> <i>ši-mi-ka<sub>4</sub>-tal</i>

<sup>1</sup>Tehip-apu, <sup>2</sup>Tae, <sup>3</sup>Enna-mati, <sup>4</sup>Šimika-atal, <sup>5</sup>Elhip-Tilla, <sup>6</sup>Eteš-šenni, <sup>7</sup>Erihri <sup>8</sup>et Uthap-tae, les moissonneurs.

<sup>T</sup>(sceau) <sup>R.1</sup>Sceau de Tehip-apu (sceau) <sup>R.2</sup>Sceau d'Uthap-tae (sceau) <sup>R.3</sup>Sceau d'Enna-mati.

(sceau) (sceau)  
<sup>R.4</sup>Sceau de Tae. <sup>R.4</sup>Sceau d'Eteš-šenni.

(sceau) <sup>R.5</sup>Sceau d'Erihri <sup>T</sup>(sceau) <sup>T.1</sup>Sceau de Šimika-atal.

La suscription du sceau de Šimika-atal est écrite à cheval sur la tranche et le haut de la face.

### Prosopographie

Les noms sont extrêmement courants, sauf Erihri qui n'est attesté que dans le présent document. Šimika-atal (l. 4) est probablement le fils d'Uttuli, « serviteur du palais », affecté à une équipe agricole de la reine d'après HSS 13 49 (R76). On connaît aussi un Tehip-apu,

régisseur *inkaru*, cf. pour ce terme HSS 13 155 ci-dessous, qui est enregistré dans une liste de 8 hommes avec leur profession (bouvier, prêtre, forgeron, gardien de porte et berger), originaires de la ville de Šumēla, cf. HSS 16 436 (G73) et cf. Fincke 1993 : 262.

#### **Nature du document**

- JEN 947 est un contrat d'embauche de moissonneurs (cf. Maidman 2003 : 115). Le montant de leur salaire (*igru*) et la surface de la parcelle sur laquelle ils doivent intervenir sont indiqués. Le contrat est scellé par les hommes embauchés. On pourrait considérer que HSS 13 83 représente le document scellé joint à un contrat d'engagement. Cependant Šimika-atal appartient probablement au personnel du palais. Le présent reçu concerne donc plutôt l'outillage qui est confié aux moissonneurs ou bien les rations qui leur ont été versées. Pour un compte relatif aux dépenses d'orge pour les moissonneurs, cf. par exemple HSS 14 624+ (= AdŠ 113) ainsi que la documentation réunie par le CAD E : 350a.

- HSS 16 404 (F26) est une liste de « serviteurs du palais » d'Ulamme mis à la disposition d'Elhi[p-Tilla] qui scelle le document. La notice finale indique qu'« ils sont allés à Turša pour moissonner ». Du fait de leur statut, on peut penser qu'ils ont été affectés aux champs du domaine royal situés à Turša. La documentation fait référence pour cette ville à une « aire de battage du palais » et à un « ancien palais », cf. Fincke 1993 : 306.

8. *ešāduhlu* est un hapax construit sur *ešādu* + *-uhli* : « moissonneur » cf. AHW p. 250b. Le CAD E p. 415b ne traduit pas. On trouve plus souvent *ēšidu* (cf. CAD E p. 350a). Noter également *ēšidānu* HSS 14 624 + HSS 16 79 : 8 : 2 (= AdŠ 113).

**R. 8.** L'empreinte du sceau d'Erihri est difficilement visible.

### HSS 13 87\*

SMN 87 ; HSM 1998.05.062 ; P408344

Mayer 77

Provenance : L14

Dimensions : 46 x 45 x 20 (cdli 45 x 45 x 21)

Format carré

Collation : B. Lion 14/07/10

Livraison de malt par Taiuki.

F	1	ʿ1 ANŠE <sup>1</sup> MUNU <sub>6</sub> /MEŠ
	2	ša ŠU <sup>m</sup> ta-a-u <sub>2</sub> -/ki
	3	mah-ru <sub>3</sub>
		-----
R		(reste de la tablette anépigraphie) (Sceau)

<sup>1</sup>1 ANŠE de malt <sup>3</sup>reçu <sup>2</sup>par (l'intermédiaire) de Taiuki.  
<sup>R</sup>(Sceau).

#### Prosopographie

On connaît un Taiuki, « serviteur du palais », qui concède un prêt *tidennūtu*, cf. Morrison : 1987 : 188 (SMN 2599). Dans HSS 13 111 (L14) et HSS 14 188 (R76), ce sont les fabricants de malt qui livrent leur production (cf. commentaire à HSS 14 188). Il est donc possible que Taiuki ait exercé cette activité.

1. La ligne est très abîmée par rapport à l'*editio princeps*.

### HSS 13 102\*

SMN 102 ; HSM 1998.05.072 ; P 408354  
Mayer 352  
Provenance : R76  
Dimensions : 27 x 21+ x 14 (cdli 27 x 22 x 14)  
Format en large  
Collation : B. Lion 14/07/10

Livraison de gruau en provenance de Zarimena par Ar-šahala fils de Tarriku

Obv.	1	3 ANŠE <i>mu/-un-/du</i> <sup>1</sup>
	2	ša URU <i>za-ri-/me-/na</i>
	3	<i>u</i> <sub>3</sub> <sup>m</sup> <i>ar-ša<sub>2</sub>-ha-/la</i>
	4.	DUMU <i>ta-ar-/ri-ku</i>
	5.	<i>u</i> <sub>2</sub> - <i>bi-la</i>
Rev.		(sceau)
	1.	NA <sub>4</sub> <sup>m</sup> <i>ar-ša<sub>2</sub>-ha-/la</i>

<sup>3</sup>Ar-šahala <sup>4</sup>fils de Tarriku <sup>5</sup>a apporté <sup>1</sup>3 ANŠE de gruau <sup>2</sup>de la ville de Zarimena.  
<sup>R</sup>(sceau) <sup>1</sup>Sceau d'Ar-šahala.

#### Prosopographie

Ce nom avec ce patronyme n'est mentionné que dans le présent document.

#### Localité

Zarimena est assez peu mentionnée. La même quantité de gruau, provenant de cette ville, est enregistrée dans HSS 14 208B (R76). Ce texte étant un récapitulatif, on pourrait considérer que le présent compte est une des pièces comptables ayant permis son élaboration.

**1.** /*du*/ est écrit avec un clou vertical en trop.

**R. 1.** /*la*/ est écrit sur le côté droit en remontant.

### HSS 13 104\*

SMN 104 ; HSM 1998.05.074 ; P408356

Mayer 353

Provenance : R76

Dimensions : 41 x 18 x 19<sup>13</sup> (!) (cdli 42 x 39 x 19)

Format carré

Collation : P. Abrahams 22/07/09

Orge du « cuivre » pour la fille du roi (1 BAN<sub>2</sub>) et 5 *esirtu* : deux à 4 SILA<sub>3</sub> et les 3 autres à un peu plus de 2,5 SILA<sub>3</sub> chacune. Total 3 BAN<sub>2</sub>. Mois *hiari* (ii : avril / mai).

§ 1	F	1	1 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na</i> DUMU.MUNUS /LUG[AL]
§ 2		2	1 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na</i> <sup>f</sup> <i>ti-i/-ia</i>
		3	<i>u</i> <sub>3</sub> <i>a-na</i> <sup>f</sup> <i>pi<sub>2</sub>-su*-ni</i>
		4	1 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na</i> <sup>f</sup> <i>ha-lu-/un-&lt;na-a&gt;</i>
		5	<i>a-na</i> <sup>f</sup> <i>ti-iš-/nu/-ri</i>
	T	1	<i>u</i> <sub>3</sub> <i>a-na</i>
	R	1	<sup>f</sup> <i>ia-ma-aš-tu</i> <sub>4</sub>
			-----
			(1 ligne vide)
§ 3		2	3 BAN <sub>2</sub> ŠE.MEŠ <i>ša</i> URUDU.MEŠ
		3	<i>i-na</i> ITI <i>hi-ia-ri</i>
		4	<i>ša mah-ru</i>

<sup>1</sup>1 BAN<sub>2</sub> d'orge pour la fille du roi[i]. <sup>2-3</sup>1 BAN<sub>2</sub> d'orge pour Tia et pour Pizuni. <sup>4-5</sup>1 BAN<sub>2</sub> d'orge pour Halun-<naya>, pour Tiš-nuri <sup>T.1-Rev. 1</sup>et pour Yamaštu.  
<sup>R. 2-4</sup>3 BAN<sub>2</sub> d'orge du « cuivre » qui ont été livrés au mois *hiari*.

#### Prosopographie

- Les bénéficiaires sont des *esirtu* cf. Mayer 1978 : 113 – 115 et Lion, à paraître. Pizuni, Tiš-nuri et Yamaštu sont des *esirtu* de Zizza.
- Tia et Pizuni se partagent également 1 BAN<sub>2</sub> dans HSS 13 168 (R76), cf. ci-dessous.

#### Formule

- La recette § 3 se rapporte à la dépense en § 1 et § 2. Les deux mouvements sont distingués par un trait et une ligne vide.
- Le total montre que la formule « Quantité à NP<sub>1</sub> et NP<sub>2</sub> » correspond à une répartition entre les bénéficiaires.

<sup>13</sup>Les dimensions données par le catalogue HSS sont fausses.

**HSS 13 111\***

SMN 111 ; HSM 1998.05.080 ; P408362

Mayer 80

Provenance : L14

Dimensions : 44 x 46 x 19 (cdli 45 x 46 x 19)

Format carré

Collation : B. Lion 14/07/10

Translittération : Fincke 2000 : 165 n. 7

Livraison de malt par les « hommes »

F	1	32* ANŠE 7 (PI) 1 BAN <sub>2</sub>
	2	<i>bu-uq-lu ša ŠU</i>
	3	LU <sub>2</sub> .MEŠ <i>mah-ru</i> <sub>3</sub>
		-----
		(sceau)
R		(sceau)

<sup>1</sup>32 ANŠE 7 (PI) 1 BAN<sub>2</sub> <sup>2-3</sup>de malt qui ont été reçu par les « hommes ».

(sceau).

<sup>R</sup>(sceau).

**Sceau**

Il s'agit du même sceau sur la face et le revers comme indiqué par E. R. Lacheman, cf. HSS 13 : 99 et cf. commentaire sous HSS 14 191.

3. L'indication LU<sub>2</sub>.MEŠ sans autre précision est probablement due à un oubli de la part du scribe. En parallèle avec HSS 14 188 (R76), il est probable que le terme omis est *haršultannu*, que l'on a proposé d'identifier à la profession de « malteur », cf. ci-dessous HSS 14 188.

### HSS 13 118\*

SMN 118 ; HSM 1998.05.086 ; P408368  
Mayer 324  
Provenance R75 (provenance douteuse)  
Dimensions 43 x 39 x 18+ (cdli 43 x 39 x 19)  
Format carré  
Collation : B. Lion 14/07/10

Orge pour 4 hommes et une femme qui reçoivent 4 SILA<sub>3</sub> chacun.

F	1	4 SILA <sub>3</sub> ŠE <i>a-na</i> <sup>m</sup> zi-/ke <sub>2</sub>
	2	4 SILA <sub>3</sub> ŠE <i>a-na</i> <sup>m</sup> tu[h-/m]i-/ia
	3	4 SILA <sub>3</sub> ŠE <i>a-na</i> <sup>m</sup> zi-/k[e <sub>2</sub> ]
	4	4 SILA <sub>3</sub> ŠE <i>a-na</i> <sup>m</sup> še-ha-/la
	5	4 SILA <sub>3</sub> ŠE <i>a-na</i> <sup>l</sup> um-/mi-/ia (reste de la tablette non inscrit)

<sup>1</sup>4 SILA<sub>3</sub> d'orge pour Zike. <sup>2</sup>4 SILA<sub>3</sub> d'orge pour Tu[hm]ia. <sup>3</sup>4 SILA<sub>3</sub> d'orge pour Zik[e]. <sup>4</sup>4 SILA<sub>3</sub> d'orge pour Šehala. <sup>5</sup>4 SILA<sub>3</sub> d'orge pour Ummia.

#### Pièce d'origine de la tablette

Il s'agit de la seule tablette provenant de cette pièce. Une erreur d'enregistrement est donc très probable : peut-être R76, cf. chap. 6 § 2.1.

#### Prosopographie

Il pourrait s'agir de personnel du palais. On connaît notamment un Zike « serviteur du palais » et travaillant comme tisserand, cf. Mayer 1978 : 175 et un Tuhmia exerçant l'activité non identifiée de *hanatû* dans le rôle recensant les serviteurs du palais, HSS 14 593 : 51 § 22.

## HSS 13 134 (= HSS 14 265)

SMN 134

Mayer 67

Provenance : L6

Dimensions : 93+ x 142 x 43

Non collationné : Ø

Copie HSS 14 265 et RA 36 (1939) : 219

Liste de 86 hommes qui ont reçu de l'orge en prêt (*ana* UR<sub>5</sub>.RA *nadnū*) à<sup>2</sup> Dām-hurāši. Le montant du prêt est d'1 ANŠE chacun.

La tablette, absente du musée, n'a pas pu être collationnée. L'existence d'un moulage, qui n'a pas pu être localisé, est signalée par une fiche à l'emplacement de la tablette dans le tiroir du meuble à tablettes.

### Formulaire

- § 1 : 10 LU<sub>2</sub>.MEŠ 10 ANŠE ŠE *ina* ŠU NP (col. i : 10-12 ; 21-22 ; col. ii : 39-40 ; 44-45 ; 54-55 ; col.iii : 66-67 ; 76-77 ; [85-86]<sup>2</sup>).

- § 2 : 6 LU<sub>2</sub>.MEŠ 6 ANŠE ŠE *ina* ŠU NP (col. iv : 6-7).

- § 3 : ŠU.NIGIN<sub>2</sub> 80 *u*<sub>3</sub> 6 ANŠE ŠE *ša a-na* UR<sub>5</sub>.RA *na-ad-/nu* <sup>1</sup>*ša*<sup>2</sup> URU<sup>1</sup> *dam-hu-ra-ši*<sub>2</sub>

E. R. Lacheman a transcrit *ša*. Sur la copie, le signe n'est pas complet. Les traces copiées font penser à une fin de *ša* ou de *na*. Dans ce cas, on pourrait restituer [*i-n*]*a*. Ce qui conviendrait mieux : l'opération aurait été réalisée à Dām-hurāši. La lecture avec *ša* suggère que l'orge provient de cette localité.

### Localité

Dām-hurāši serait située au nord est d'Arraphe. Dam-hurāši « la grande » et Dām-hurāši « la petite » sont aussi documentées, cf. Fincke 1993 : 271-272.

### Nombre des hommes par groupe et disposition du texte

On compte 8 groupes de 9 noms suivis du récapitulatif § 1. Le dernier groupe compte 5 noms puis l'indication § 2. La personne à qui l'orge a été remise est donc comptabilisée dans le sous total. On peut donc considérer que l'orge lui a été confiée et qu'elle est chargée de la distribuer aux hommes de son groupe.

Chaque groupe est séparé du suivant par un double trait.

- Pour le 7<sup>ème</sup> groupe (col. iii : 68- 75), le scribe a oublié d'inscrire un nom.

### Sceau

Une large partie de la col. v est occupée par le déroulement d'un sceau sans suscription. Stein 1987: 239 recense, à Nuzi, 6 autres sceaux montrant le motif de l'autel avec une flamme, comme dans le présent sceau.

### Provenance de la tablette

La pièce L6 a fourni deux autres tablettes : HSS 13 134 et HSS 16 346. On notera que ce dernier document concerne aussi la ville de Dam-hurāši. Il s'agit d'une liste de 22 servantes (SAG.GEME<sub>2</sub>) du roi qui résident (*ašbū*) dans cette localité. Le document est scellé. Le sceau est différent de celui utilisé pour sceller HSS 13 134.

**HSS 13 155\***

SMN 155 ; HSM 1998.05.101 ; P408383

Mayer 475

Provenance : #

Dimensions : 40 x 43 x 18 (cdli 41 x 44 x 19)

Format carré

Collation : B. Lion 14/07/09

Translittération : Chow 1973 : 86-87 ; Fahdil, 1983 : 183a.

Compte de blé : total 6 ANŠE 1 PI (§ 5). Erwi-atal de Tašenniwe reçoit un peu moins de la moitié (§ 1). Le reste est réparti entre : Tupkia le régisseur (§ 2), les *esirtu* (§ 3) et la reine (§ 4). Prélèvement effectué par Balṭu-kašid sur le blé de Nuzi. Total 6 ANŠE 1 PI (§ 5).

Mois : début de *šehli* (viii : oct / nov.).

§ 1	F	1	3 ANŠE GIG	(30 BAN <sub>2</sub> )
		2	<i>a-na ŠU-ti</i>	
		3	<sup>m</sup> <i>er-wi-a-tal</i>	
		4	<i>ša URU ta-še-ni-/we</i>	
		5	<i>na-ad-nu</i>	
§ 2		6	2 ANŠE 5 BAN <sub>2</sub> GIG	(25 BAN <sub>2</sub> )
		7	<i>a-na</i> <sup>m</sup> <i>tup-ki-ia</i>	
	T	1	LU <sub>2</sub> <i>iš-ša<sub>2</sub>-ak-ku</i>	
§ 3	R	1	1 (PI) 3 BAN <sub>2</sub> GIG <i>a-na</i>	(9 BAN <sub>2</sub> )
		2	MUNUS.MEŠ <i>es-re-ti</i>	
§ 4		3	2 BAN <sub>2</sub> GIG <i>a-na</i> MUNUS.LUGAL	(2 BAN <sub>2</sub> )
§ 5		4	([ŠU-NIG])IN <sub>2</sub> 6 ANŠE 1 (PI) / GIG	(= 66 BAN <sub>2</sub> )
		5	( <i>i[š-t]u</i> ) GIG	
		6	<i>ša URU nu-zi</i>	
		7	<i>i-n[a na]-pa-ah</i> [ITI]	
	T	1	<i>še-[eh]-li</i>	
		2	( <sup>mr</sup> <i>ba</i> <sup>r</sup> - <i>tuk</i> - <sup>r</sup> <i>ka-ši</i> <sup>r</sup> -/[ <i>id</i> ])	
		3	<i>it-ta-aš<sub>2</sub>-ru</i>	

<sup>1-5</sup>3 ANŠE de blé confiés à Erwi-atal, de la ville de Tašenniwe. <sup>6-T.1</sup>2 ANŠE 5 BAN<sub>2</sub> de blé à Tupkia le régisseur.

<sup>R.1-2</sup>1 (PI) 3 BAN<sub>2</sub> de blé pour les épouses secondaires. <sup>3</sup>2 BAN<sub>2</sub> de blé à la reine. <sup>4</sup>[Tot]al 6 ANŠE 1 (PI) de blé <sup>T.2-3</sup>(que) Balṭu-kašid a prélevés <sup>R.6-6</sup>sur le blé de la ville de Nuzi <sup>R.7-</sup><sup>T.1</sup>a[u dé]but d[u mois] (de) *še[h]li*.

**Prosopographie**

- La reine : Fahdil 1983 : 183 considère que le poste § 4 concerne la reine de Tašenniwe. Il se fonde pour cela sur le fait que le poste § 1 est une dépense concernant cette localité et que cette reine bénéficie d'une livraison d'orge dans HSS 14 161 § 4.

- Balṭu-kašid est impliqué dans une opération de vente de blé, cf. ci-dessous HSS 16 63 (M61).

- Erwi-atal (l. 3), cf. Cassin 1962 : 61 et Fadhil 1973 : 67a et 183b. Il s'agirait du même individu que celui qui reçoit 6 ANŠE de blé amidonnier à semer dans AO15544. Ce rapprochement est d'autant plus probable que la dépense dans les deux cas, concerne Tašeniwe. H. Cassin suggère aussi de l'identifier à l'Erwi-atal qui scelle un reçu relatif à 40 ANŠE d'orge provenant de différentes localités (*ištu* URU NG) : Purulliwe, Al-ilāni, Anzugalli et Nuzi, cf. HSS 16 148 (SMN 3237 ; D3). Un Erwi-atal avec le titre de LU<sub>2</sub> *in-ka<sub>4</sub>-ru*, figure en tant que témoin d'un contrat dans lequel Našmun-naya, une des épouses secondaires de Šilwa-Tešup, adopte un serviteur de ce dernier (HSS 5 66)<sup>14</sup>. Dans ces différents textes, on pourrait avoir affaire au même individu exerçant la fonction de régisseur ; pour ce sens d'*inkaru*, un terme spécifique à Nuzi, dérivé de *ikkaru*, cf. AHw : 368 : 3 ; CAD I/J 3.c : 53 ; Wilhelm 1980 : 109 et Wilhelm 1985 : 138 à propos de HSS 14 640 (= AdŠ 3 130 : 1-8), une liste des régisseurs de Šilwa-Teššup.

- Tupkia (l. 7) : AAN : 150b envisage que le Tupkia mentionné dans HSS 15 41 : 62 (D3) soit le même individu. On ne comprend pas bien pourquoi. Il s'agit d'un rôle recensant des personnes (NAM.LU<sub>2</sub>.LU<sub>2</sub>) confiées à d'autres personnes. Parmi les hommes originaires de la ville de Turša confiés à Tieš-urhe, certains, semble-t-il, dépendent de Tupkia ([...] *ša<sup>m</sup>tup-kia*). Etant donné que ce nom est très courant, mieux vaut considérer que l'on a affaire à un homonyme. HSS 14 75 (#) documente un Tupkia qui effectue une livraison de malt et de gruau en provenance d'Uri-rabû. On a peut-être affaire à la même personne.

### Autres *iššakku*

On rencontre d'autres *iššakku* dans la documentation de Nuzi, souvent destinataires de semences. Quelques-uns d'entre eux semblent avoir travaillé pour le palais :

- Ehli-Teššub originaire de la ville de Nuzi qui reçoit 6 ANŠE 3 BAN<sub>2</sub> 4 SILA<sub>3</sub> d'orge, cf. HSS 16 11 = AdŠ 148 (A26) et le commentaire de ce texte sous HSS 14 188 (R76).

- Puhi-šenni scelle un reçu de 16 ANŠE de blé amidonnier à planter (*ana* NUMUN.MEŠ) pour un champ d'une surface de 16 ANŠE, cf. HSS 16 114 (D3).

- Arik-kamari scelle également un reçu de 4 ANŠE de semence de blé amidonnier pour la ville de Zalme, cf. HSS 16 134 (D3)<sup>15</sup>.

- Hašuar à qui sont attribués (*nadnu*) 43 ANŠE de semences d'orge *samminnu* et 11 ANŠE de semences d'orge *kalpurhe*. Comme ces semences sont fournies par le palais, il est très possible que Hašuar ait été un *iššakku* au service du palais, cf. HSS 14 86 (D3). Le Hašuar qui reçoit 20 ANŠE de semences d'orge dans HSS 15 235 (D6) est probablement le même individu, cf. Cassin 1962 : 65 et 72 et Fadhil 1983 : 115.

- Hutia fils de Tarmia, Šellumpa, Irua et Tai-šenni reçoivent au mois (de) *šehli* (viii : oct / nov.) en tout 50 ANŠE de semences d'orge provenant de l'orge de la reine de Nuzi. On peut aussi considérer qu'ils sont au service du palais, cf. HSS 14 127 (#). Hutia fils de Tarmia (sans la désignation d'*iššakku*) est enregistré dans une liste de gardes, cf. HSS 15 284 (G23).

### *iššakku* : exploitant direct ou régisseur ?

Contrairement au CAD I/J : 54a qui considère l'*iššakku* comme l'intendant de grands domaines agricoles, Wilhelm 1985 : 157 y voit un ouvrier agricole (« Landarbeiter ») ; opinion partagée par Sassmannshausen 2001 : 105. Compte tenu des quantités de semences souvent importantes en jeu dans les exemples cités ci-dessus, l'idée que l'*iššakku* soit un

<sup>14</sup>Translittération et analyse par Fadhil 1983 : 149. Našmun-naya est désignée comme DAM. Wilhelm 1983 : 42, fait remarquer que ce terme peut donc aussi définir une épouse secondaire (*esirtu*).

<sup>15</sup>On lit au revers la suscription : NA<sub>4</sub> *a-ri-<ka<sub>4</sub>\*>-ma<sup>1</sup>\*/-ri*. La séquence *-ka<sub>4</sub>-ma* est rendue par un seul signe hybride de *ka<sub>4</sub>* et de *ma* ! Par ailleurs, on ne distingue pas effectivement d'empreinte de sceau comme le signale E. R. Lacheman : celle-ci a peut-être été oubliée ou bien se trouve être très effacée (collation B. Lion du 21/07/11).

simple ouvrier agricole semble peu probable. On penchera plutôt pour quelqu'un qui a en charge une exploitation agricole probablement pour le compte d'un tiers : ce qui le distingue de l'*inkaru* est peut-être l'importance des domaines qu'il lui revient de gérer. Cassin 1962 : 65 a cependant noté que Hašuar désigné comme *iššakku* dans HSS 14 86, apparaît dans HSS 5 34 avec l'épithète d'*inkaru*. S'il s'agit bien de la même personne, les deux termes seraient donc équivalents, *inkaru* représentant le terme propre à Nuzi.

**R.7** : pour l'indication du début du mois comme moment de la distribution, cf. HSS 14 159 (R49).

HSS 13 159\*

SMN 159 ; HSM 1998.5.104 ; P408386

Mayer 361

Provenance : R76

Dimensions 53+ x 73 x 22 (cdli 53 x 73 x 23)

Format en long

Collation : B. Lion 14/07/10

Orge pour 11 hommes (formant une équipe de tisserands ?): 8 reçoivent ½ SILA<sub>3</sub>; 2 reçoivent 1 SILA<sub>3</sub>; un autre est à 2 SILA<sub>3</sub>. Total 1 BAN<sub>2</sub><sup>1</sup> d'orge pour l'équipe de tisserands. Mention d'une dépense d'orge du « cuivre ».

§ 1	F	1	[1 SIL]A <sub>3</sub> ŠE a-na <sup>m</sup> a-kam-/na <sup>1*</sup> -ni
		2	1 <sup>u</sup> <sub>3</sub> a-na <sup>m</sup> mu-uk-ka <sub>4</sub> -/na
		3	[1 SILA <sub>3</sub> ] ŠE a-na < <sup>m</sup> >a-kip-ta-/še/-en-ni
		4	1 <sup>u</sup> <sub>3</sub> i-re-en-ni
-----			
§ 2		5	[1] SILA <sub>3</sub> ŠE a-na <sup>m</sup> zi-ke
		6	u <sub>3</sub> <sup>m</sup> še-en-na-ta-ti
-----			
§ 3		7	1 SILA <sub>3</sub> ŠE a-na <sup>m</sup> zi-/ke <sub>3</sub>
		8	u <sub>3</sub> <sup>m</sup> ša-tu <sub>3</sub> -še-en-/ni
-----			
§ 4		9	1 <sup>1</sup> SILA <sub>3</sub> ŠE a-na <sup>m</sup> hu-ti-/ia
	T	1	1 <sup>1</sup> SILA <sub>3</sub> (érasure) a-na
	R	1	m še-en-na-pe <sub>3</sub>
-----			
§ 5		2	2 SILA <sub>3</sub> ŠE a-na <sup>m</sup> ti-am-pi <sub>3</sub> -/ra
-----			
			(une ligne vide)
§ 6		3	1 BAN <sub>2</sub> <sup>?</sup> ŠE* <sup>1</sup> a-na uš-par-<<pe <sub>3</sub> >>-ru-/ti
		4	[ša] n[a]-ad-nu
§ 7		5	[ ... AN]ŠE ŠE.MEŠ ša URUDU* (reste non inscrit)

<sup>1-2</sup>[1 SIL]A<sub>3</sub> d'orge à Akam-nani et à Mukkana. <sup>3-4</sup>[1 SILA<sub>3</sub>] d'orge à Akip-tašenni et Irenni.

<sup>5-6</sup>[1] SILA<sub>3</sub> d'orge à Zike et Šenna-tati.

<sup>7-8</sup>1 SILA<sub>3</sub> d'orge à Zike et Šatu-šenni.

<sup>9</sup>1 SILA<sub>3</sub> d'orge à Hutia. <sup>T.1-R.1</sup>1 SILA<sub>3</sub> d'orge à Šennape.

<sup>2</sup>2 SILA<sub>3</sub> d'orge à Tiampira.

<sup>R.3-4</sup>1 BAN<sub>2</sub><sup>?</sup> d'orge à l'équipe de tisserands, [qui] ont été donnés. <sup>R.5</sup>[... AN]ŠE d'orge du « cuivre ».

### Une équipe de tisserands

- *išparūtu* désigne une équipe de tisserands ou l'art du tissage, cf. CAD I/J : 257a. Le terme est attesté avec ces deux sens à Nuzi et à l'époque néo-babylonienne. C'est le premier sens qui convient pour HSS 14 123 : 31-32 (D6) qui enregistre l'attribution d'1 ANŠE 5 BAN<sub>2</sub> d'orge pour chacun des 10 *šuhāru ša uš-par-ru-ti*. C'est aussi le cas dans le présent texte, où certains des individus de la liste sont connus comme tisserands : Akip-tašenni, Zike, Hutia (cf. Mayer 1978 : 170-174). Ce Hutia est peut-être à identifier au Hutia fils de Mannuta qui se voit confier 10 ANŠE d' «orge de la reine» pour les tisserands dans HSS 14 109 = HSS 13 179 : r.2 (##). On retrouve d'ailleurs la paire formée par Akam-nani et Mukkana dans le rôle de la garde (des ateliers ? = E<sub>2</sub>.MEŠ) du palais où figurent des individus dont la plupart sont connus par ailleurs comme des tisserands, cf. HSS 14 615 (R76).

- Akam-nani : E. R. Lacheman, HSS 13 : 100a, a hésité entre une lecture *-te /-du* indiquant que «the sign was crushed by a finger while the clays was still fresh»<sup>16</sup>. Le signe ressemble plutôt à un *-na*, un peu écrasé Akam-nani est le nom d'un tisserand, cf. HSS 16 348 : 7 (R76) et HSS 14 593 : 10 (R76).

### Les quantités et les rations des tisserands

- Le scribe a tendance à écrire le signe SILA<sub>3</sub> comme un GIŠ (l. 5, 7 et r. 3).

- La quantité des postes § 1 et § 2 est déduite de § 3 en suivant la proposition d'E. R. Lacheman. - La formule «Quantité *ana* NP<sub>1</sub> *u* NP<sub>2</sub>» implique la répartition du produit entre les deux personnes concernées. C'est ce que l'on peut déduire de § 4, de HSS 13 104 (R76), ci-dessus et de HSS 13 68 (R76), ci-dessous. De § 1 à § 3 le SILA<sub>3</sub> est donc partagé entre les deux hommes. La liste est donc organisée par niveau croissant de rations. Tiampira pourrait être le chef d'équipe et recevoir à ce titre 2 SILA<sub>3</sub>. Il n'y a pas de traits entre les lignes 2 et 3 comme après les autres paires d'individus. Les rations mensuelles des tisserands sont de 1 BAN<sub>2</sub> 7 SILA<sub>3</sub> ou de 2 BAN<sub>2</sub>. D'après HSS 14 123 (D6), pour les apprentis (*šuhāru*), le niveau serait de 1 BAN<sub>2</sub> 2 SILA<sub>3</sub> cf. Mayer 1978 : 170 et n. 5.

- § 6 : E. R. Lacheman a lu comme quantité 1 SILA<sub>3</sub>, cf. aussi CAD I/J : 257 a). La tablette est abîmée à cet endroit. Les traces font plutôt penser, en comparaison avec la ligne 2, à un ŠE. Devant, au dessus de la cassure, on voit la tête d'un clou vertical : en lisant 1 BAN<sub>2</sub>, on obtient la dépense totale correspondant à la somme de § 1 à § 5.

- § 7 : E. R. Lacheman a considéré qu'il s'agissait du total et a restauré [*naphar* 1] ANŠE. Ce total n'est pas en adéquation avec le détail des quantités indiquées. Il est plus plausible que §7 constitue un ajout, déconnecté du reste, ce qui peut se produire en fin de tablette.

**5-6.** Noter l'orthographe de Zike avec *-ki* et *-gi* : une astuce du scribe pour distinguer les personnes ?

**T.1.** Les traces du signe effacé correspondent à ŠE que l'on s'attend à trouver.

**R.6.** pas de MEŠ après URUDU contrairement à la translittération de E. R. Lacheman.

---

<sup>16</sup>Des empreintes digitales figurent d'ailleurs à plusieurs endroits sur le revers.

HSS 13 168\*

SMN 168 ; HSM 1998.5.110 ; P408392  
 Mayer 362  
 Provenance : R76  
 Dimensions : 68 x 60 x 27 (cdli 68 x 59 x 27)  
 Format en long  
 Collation : B. Lion 17/07/09

Orge de « l'or » pour 11 épouses secondaires : 9 d'entre elles reçoivent 2 BAN<sub>2</sub> chacune, les deux autres bénéficient de 4 SILA<sub>3</sub> chacune.

F	1	2 BAN <sub>2</sub> ŠE a-na <sup>f</sup> ku-( <sup>r</sup> uk <sup>1</sup> -ku-be)
	2	2 BAN <sub>2</sub> ŠE a-na <sup>f</sup> ma-ku-( <sup>r</sup> un <sup>1</sup> -ta)
	3	2 BAN <sub>2</sub> ŠE a-na <sup>f</sup> un-( <sup>r</sup> za <sup>1</sup> )
	4	2 BAN <sub>2</sub> ŠE a-na <sup>f</sup> i-u <sub>2</sub> -( <sup>r</sup> ur <sup>1</sup> )-[ša]
	5	2 BAN <sub>2</sub> ŠE a-na <sup>f</sup> na-wi-[DINGIR]
	6	2 BAN <sub>2</sub> ŠE a-na <sup>f</sup> ha-lu-([ia])
	7	2 BAN <sub>2</sub> ŠE a-na <sup>f</sup> az-z[i]
	8	2 BAN <sub>2</sub> ŠE a-na <sup>f</sup> ša-šu-r([i])
	9	2 BAN <sub>2</sub> ŠE a-na <sup>f</sup> ši-mi-ir-[šu-uš-še]
	10	1 BAN <sub>2</sub> ŠE a-na <sup>f</sup> ti-i-( <sup>r</sup> e <sup>1</sup> )
T	1	u <sub>3</sub> a-na <sup>f</sup> ( <sup>r</sup> pi <sup>1</sup> )-zu-ni
		-----
		(espace vide 3 ou 4 lignes)
R	1	ŠU.NIGIN <sub>2</sub> 1 ANŠE 1 (PI) 3 BAN <sub>2</sub> ŠE.MEŠ
	2	ša KU <sub>3</sub> .GI.MEŠ a-na MUNUS.( <sup>r</sup> MEŠ <sup>1</sup> )
	3	ša na-ad-nu
		(espace vide 3 ou 4 lignes)

<sup>1</sup>2 BAN<sub>2</sub> d'orge à Kukcube. <sup>2</sup>2 BAN<sub>2</sub> d'orge à Makunta. <sup>3</sup>2 BAN<sub>2</sub> d'orge à Unza. <sup>4</sup>2 BAN<sub>2</sub> d'orge à Iurša. <sup>5</sup>2 BAN<sub>2</sub> d'orge à Nawi-[ilu]. <sup>6</sup>2 BAN<sub>2</sub> d'orge à Halu[ya]. <sup>7</sup>2 BAN<sub>2</sub> d'orge à Azz[i]. <sup>8</sup>2 BAN<sub>2</sub> d'orge à Šašur[i]. <sup>9</sup>2 BAN<sub>2</sub> d'orge à Šimir-[šušše]. <sup>10-11</sup>1 BAN<sub>2</sub> d'orge à Tie et à Pizuni.

Rev.1-3 Total 1 ANŠE 1 (PI) 3 BAN<sub>2</sub> d'orge de « l'or », qui a été donné aux femmes.

Le côté droit de la tablette s'est détérioré par rapport à la translittération de l'*editio princeps*. La face se présente en deux colonnes séparées par un espace avant le signe ŠE. Au revers, le texte est écrit au milieu de la tablette. On remarque un clou horizontal écrit en sens inverse de l'écriture dans la partie anépigraphe supérieure.

**Prosopographie**

- Ces femmes ne sont pas indiquées explicitement comme étant des épouses secondaires (*esirtu*) comme dans HSS 14 119 (R76) qui mentionne aussi des « femmes ». On peut néanmoins les identifier comme telles cf. Lion, 2012a. L'ordre d'apparition est quasiment le même dans HSS 13 153 : 1-8 (R76) où cependant Šašuri, Tie et Pizuni sont absentes. Elles sont aussi 11 dans HSS 16 69 ; pour un groupe de 12, cf. HSS 16 209 (R76). L'effectif de 10-

12 est aussi assez courant pour les chanteuses dans les listes de rationnaires, cf. Lion 2008 : 22.

- Deux de ces femmes (Pizuni et Tie) figurent parmi les bénéficiaires de l'orge du « cuivre » dans HSS 13 104 (R76), où elles se partagent la même quantité, cf. ci-dessus.

### HSS 13 172\*

SMN 172; HSM 1998.5.13 ; P408395  
Mayer 364  
Provenance : R76  
Dimensions : 36 x 31 x 16 (cdli 36 x 31 x 16)  
Format en large  
Collation : P. Abrahams 22/07/09

Orge *šipā'u* qu'Elhip-Tilla (l'administrateur du palais<sup>2</sup>) a reçue d'Aha-ay-amši et de Ninu-atal. Total 1 ANŠE 1 (PI)

- |   |    |  |
|---|----|--|
| F | 1. | 1 ANŠE 1 (PI) ŠE                                   |
|   | 2. | $u_3^m e l^1 - [h i] - ^r i p^1 - / t i l / - l a$ |
|   | 3. | $a - š a r^m a - h a - a - / a m / - š i$          |
|   | 4. | $u_3 a - š a r$                                    |
|   | 5. | $^m n i - n u - a - t a l$                         |
| T | 1. | $i l - t e - q e_3$                                |
| R |    | (espace vide)                                      |
|   | 1. | $i š - t u$ ŠE.MEŠ                                 |
|   | 2. | $š a š i - p a - i$                                |
|   | 3. | $š a l e - q u_2 - u_2$                            |

-----  
(reste anépigraphé)

<sup>2</sup>El[h]ip-Tilla <sup>T.1</sup>a reçu <sup>1</sup>1 ANŠE 1 (PI) d'orge <sup>3-4</sup>d'Aha-ay-amši et de Ninu-atal.  
<sup>R.1-3</sup>Pris sur l'orge du *šipā'i*.

#### Prosopographie

- Elhip-Tilla : on connaît un Elhip-[Tilla], *šākin bīti*, qui dans HSS 16 42 (#), se voit remettre (SI<sub>3</sub>-*din*) [6] ANŠE d'orge pour le personnel *niš bīti* (§ 6). Il pourrait s'agir ici du même personnage. On peut faire le lien avec l'Elhip-[...] qui se rend au pays de Nullu, probablement pour acquérir de l'orge pour distribuer les rations (« faire le *šipā'u* ») au personnel *niš bīti*, dans HSS 15 282 (M91) ; sur ce texte et le terme *šipā'u*, cf. Vol. 1 chap. 6 § 5. Pour les autres documents impliquant ce *šākin bīti* cf. Mayer 1978 : 132.

- Aha-ay-amši et Ninu-atal : ces deux noms figurent aussi dans HSS 13 493 (R76), une liste d'hommes à qui est remis du bronze appartenant au palais et qui doivent ramener 5 BAN<sub>2</sub> d'orge. D'autre part, dans HSS 15 162 (R76), Tarmi-Tešup remet à Aha-ay-amši et Ninu-atal, fils de Haluluia, 1 talent et 45 mines de cuivre et « son étain » correspondant à un montant dû par le palais (*mutṭašu ša ekalli*). Ils doivent en assurer le transport au pays de Nullu (*ubilūni*). Dans HSS 16 37 (R76), on retrouve Ninu-atal fils de Haluluia qui effectue le transport de 4 ANŠE 5 BAN<sub>2</sub> d'orge en provenance de cette région.

Quant à Aha-ay-amši, ce nom est porté par un individu qui, dans HSS 14 535 (R76) fournit l'orge « du cuivre » qui est distribuée à un groupe de femmes et d'hommes (*ašar Aham-ay-amši ša ilqū*). Un scribe, Aha-ay-amši, figure aussi dans la liste de rationnaires des serviteurs du palais, cf. HSS 14 593 § 16. Ces informations sont résumées dans le tableau ci-dessous.

	13 172 (R76)	13 493 (R76)	15 162 (R76)	16 37 (R76)	14 535 (R76)	14 593 (R76)
Aha-ay- amši	-fournissent de l'orge sur l'orge du <i>šipā'u</i>	-reçoit du bronze du palais -ramène de l'orge (1.6)	-reçoivent « du cuivre et son étain » du palais -transportent le métal vers Nullu (Ninu-atal f. de Halulaia)		- fournit de l'orge du « cuivre »	scribe du palais, rationnaire (§ 16)
Ninu- atal		-reçoit du bronze du palais -ramène de l'orge (1.4)		- transporte de l'orge provenant de Nullu (Ninu-atal f. de Halulaia)		agent commercial du palais, rationnaire du palais (§17)
		sceau Aha-ay- amši	sceau Aha-ay-amši sceau de Ninu-atal <sup>17</sup>			

Il ressort des données présentées dans ce tableau que :

- Dans HSS 15 162 et HSS 16 37, il est probable que Ninu-atal fils de Halulaia soit impliqué dans un échange de cuivre contre de l'orge avec le pays de Nullu, à l'instar de ce qui est pratiqué dans HSS 13 493 (où la destination n'est cependant pas précisée). Le rôle joué par Ninu-atal dans ces deux comptes correspondrait bien à celui d'un agent commercial : il est donc très possible que Ninu-atal fils de Halulaia soit à identifier à l'agent commercial Ninu-atal « serviteur du palais » de HSS 14 593. De ce fait, il y a une très forte probabilité que ce soit le même individu qui soit impliqué dans HSS 13 493<sup>18</sup>.

- Aha-ay-amši est probablement le même individu dans l'ensemble de ces textes, étant donné qu'il intervient dans le même type d'opérations que Ninu-atal (transport de métaux, échange de métal contre de l'orge, fourniture d'orge) parfois en association avec lui et qu'il relève aussi, comme ce dernier, du personnel du palais. L'empreinte sur HSS 13 493 (T. col. 2) n'est que très partiellement conservée. Il n'a pas été possible de la comparer à celle déroulée sur HSS 15 162 et donc de s'assurer que le même sceau était utilisé dans ces deux documents.

### Šipā'i

- le terme resté incompris. On a probablement affaire à l'orge des rations, cf. Chap 6 § 5.

<sup>17</sup>La suscription du sceau de ninu-atal n'a pas été copiée. Elle figure sur la tranche supérieure : NA<sub>4</sub>\* mni\*-nu\*-a\*-tal\*.

<sup>18</sup>Un Ninu-atal est cité dans la lettre que Šar-Teššup adresse à Apa (HSS 14 27, C19) : Šar-Teššup qui a envoyé une femme à Apa, reproche à ce dernier de ne rien lui avoir donné en échange ; Šar-Teššup demande donc à Apa de charger (*mullu*) un âne « fort » avec du blé ; Ninu-atal devra en assurer l'acheminement (*libila*). On a plutôt ici l'impression d'une affaire privée ; il n'est donc pas certain qu'il s'agisse ici du Ninu-atal « agent commercial » du palais, cf. le CAD M/1 f) : 185, pour la traduction des lignes 8 à 11.

HSS 13 177\*

SMN 177 ; HSM 1998.5.117 ; P.408399

Mayer 366

Provenance : R76

Dimensions 71 x 60+ x 20 (cdli 60 x 71 x 20)

Format en large

Collation : B. Lion 17/07/09

Déclaration de 7 chanteuses d'Akkad qui attestent avoir reçu d'Uthaya et <sup>f</sup>Tabni-Eštar leur ration à raison de 4 BAN<sub>2</sub> chacune. Au total 2 ANŠE 1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub> pour deux mois: *attanašwe* (vii : sept. /oct.) et *šehli* (viii : oct/ nov.). La déclaration est authentifiée par leur sceau.

F	1	<sup>f</sup> um-ma <sup>f</sup> te <sup>1</sup> -eš-še- <sup>f</sup> en-na-a-ma <sup>1</sup>
	2	<sup>f</sup> um-ma <sup>1</sup> <sup>f</sup> a-a-ri- <sup>f</sup> tu <sub>3</sub> <sup>1</sup> -ma
	3	<sup>f</sup> um-ma <sup>1</sup> <sup>f</sup> na-mi-ir-tu <sub>3</sub> -ma
	4	um-ma <sup>f</sup> tu <sub>3</sub> -ru- <sup>f</sup> me-el <sup>1</sup> -li-/ma
	5	um-ma <sup>f</sup> a-ha- <sup>f</sup> tu <sub>3</sub> <sup>1</sup> -um-pa-na-/ma
	6	um-ma <sup>f</sup> ša <sub>2</sub> -wa-šu-uš-še-/ma
	7	u <sub>3</sub> um-ma <sup>f</sup> u <sub>2</sub> -ra-ma-tu <sub>3</sub> -/ma
	8	2 ANŠE 1 (PI) 2 BAN <sub>2</sub> ŠE a- <sup>f</sup> na <sup>1</sup> 4 BAN <sub>2</sub> A./TA.AN
	9	a-na ITI-hi at-ta-an-na-aš-we
	10	u <sub>3</sub> a-na ITI-hi še-eh-li
	11	a-šar <sup>m</sup> ut-ha-a-a
T	1	<sup>f</sup> u <sub>3</sub> <sup>1</sup> a-šar <sup>f</sup> tab-ni- <sup>d</sup> U
	2	ne <sub>2</sub> -el-te-qe <sub>3</sub> - <sup>f</sup> ma* <sup>?1</sup> x* <sup>?1</sup>
R		(début du revers blanc)
		(sceau 1)
	1	NA <sub>4</sub> <sup>f</sup> a-ha-tu <sub>3</sub> -um-pa-na
		(sceau 2)
	2	NA <sub>4</sub> <sup>f</sup> ša <sub>2</sub> -wa-šu-uš-še
	3	NA <sub>4</sub> <sup>f</sup> u <sub>2</sub> -ra-ma- <sup>f</sup> tu <sub>3</sub> <sup>1</sup>
		(sceau 3) (sceau 4)
	4	NA <sub>4</sub> <sup>f</sup> tu <sub>3</sub> -ru-me <sup>1</sup> -el-li
	5	NA <sub>4</sub> <sup>f</sup> te-eš-še-(e[n-na-a-a])
		(sceau 5) (sceau 6)
T	1	NA <sub>4</sub> <sup>f</sup> na-mi-ir-([tu <sub>3</sub> -ma])
C.G		(sceau 7)
	1	NA <sub>4</sub> <sup>f</sup> a-a-ri-(t[u <sub>3</sub> ])

<sup>1-7</sup>Déclaration de Teššen-naya, Ayarītu, Namirtu, Turum-elli, Ahātum-pana, Šawa-šušše, Ura-matu : <sup>T.2</sup> « Nous avons *effectivement* reçu <sup>11</sup>d'Uthaya et <sup>T.1</sup>de Tabni-Eštar, <sup>8</sup>2 ANŠE 1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub> d'orge (à raison de) 4 BAN<sub>2</sub> chacune <sup>9-10</sup>pour le mois (d') *attanašwe* et le mois (de) *šehli* ».

<sup>Rev.1</sup>Sceau d'Ahātum-pana. <sup>2</sup>Sceau de Šawa-šušše. <sup>3</sup>Sceau d'Ura-matu. <sup>4</sup>Sceau de Turum-elli.

<sup>5</sup>Sceau de Tešše[n-naya]. <sup>T.1</sup>Sceau de Namir[tuma]. <sup>CG.1</sup>Sceau d'Ayarīt[u].

La tablette s'est détériorée et certains signes sont désormais incomplets par rapport à la translittération d'E. R. Lacheman. Les empreintes des sceaux sont presque complètement effacées.

### Reçu avec déclaration

- On a d'autres exemples de ce type de reçu, cf. HSS 14 227 (M79) et ci-dessus HSS 13 77 (R76) et la discussion Vol. 1 chap. 6 § 2.4. Dans HSS 13 77 et le présent reçu, il s'agit de rations pour deux mois consécutifs, les mêmes dans les deux cas (*sabûtu / attanašwe* et *šehli*).
- HSS 16 358 (R76) est un reçu (sans déclaration) pour des rations d'orge qui concerne le même groupe de femmes qui scellent également le document.

### Prosopographie

- Les femmes (1-7) sont connues comme chanteuses d'Akkad. Ayarîtu et Šawa-šušše ont deux homonymes, respectivement *esirtu* de Zizza et chanteuse du Hanigalbat, cf. Lion à paraître. On trouve à peu près la même séquence dans le compte d'orge HSS 13 403 (R76), cf. ci-dessous, où elles bénéficient également de 2 BAN<sub>2</sub> pour un mois.
- Uthaya (l.11) : ce nom est attesté à plusieurs reprises en relation avec un individu qui fournit ou à qui sont confiées des céréales. Dans HSS 14 42 (D6), 2 ANŠE de blé lui sont remis dans un compte qui concerne notamment des dépenses de gruau-*hišiltu* en allocation *šukunu*. Dans le même poste de dépense où est mentionné Uthaya sont enregistrées des remises de blé à Paipa et Tupki-Tilla (*ana ŠU NP nadnū*). Le même Uthaya est sans doute celui auprès de qui un certain Hutikanni prend de l'orge destiné à des chevaux (cf. HSS 14 85, D6)<sup>19</sup>. D'autre part, HSS 15 237 (F 25) enregistre un ensemble de dépenses de 3 ANŠE 4 BAN<sub>2</sub> 8 SILA<sub>3</sub> (278 SILA<sub>3</sub> « pris (*leqû*) sur l'orge d'Uthaya » lequel disposait de 3 ANŠE 5 BAN<sub>2</sub> (280 SILA<sub>3</sub>). Dans HSS 16 161 (D6), Uthaya fournit 3 ANŠE de blé amidonnier à un certain Erima.
- Tabni-Eštar (t.1) : le nom ne semble attesté par ailleurs que dans les listes de rationnaires de Šilwa-Tešup, cf. HSS 16 85 (= AdŠ 1) : 29 et HSS 13 113 (= AdŠ 4) : 88 où il s'agit d'une *šuhartu*. Il s'agirait donc plutôt d'un homonyme.

**T.2.** Le signe après *nelteqe* est incomplet. On peut lire un reste de MA ou de ŠU. On a ensuite une trace de signe semble-t-il. L'ensemble pourrait peut-être être lu *u<sub>3</sub>*, en parallèle à HSS 13 77 r.1, mais il n'y a pas la place pour la suite d'une phrase. Le plus cohérent est d'envisager – *ma* avec une nuance d'insistance. L'emphase est aussi présente dans la formulation d'HSS 13 77.

**C.G. 1.** L'empreinte du sceau d'Ayarîtu est très abîmée, mais elle est bien visible sur HSS 13 403 (R76), cf. ci-dessous.

---

<sup>19</sup>La tablette est scellée par Hutikkanni et porte au revers le libellé : « tablette des 2 ANŠE 1 (PI) 3 BAN<sub>2</sub> 5 SILA<sub>3</sub> d'orge ». Une autre dépense d'orge est affectée aux corroyeurs (LU<sub>2</sub> *aš-ka<sub>4</sub>-pu*).

### HSS 13 197\*

SMN 197 ; HSM 1998.5.131 ; P408413  
Mayer 476  
Provenance : #  
Format en large  
Dimensions 37 x 44 x 17 (cdli 37 x 43 x 18)  
Collation : P. Abrahams 23/07/09

Livraison de malt en provenance des villes de Tukkiniwe, Šēp-Adad et Dūr-appiwe par Akip-šenni fils de Kelia, originaire de Dūr-appiwe.

F	1	1 ANŠE MUNU <sub>6</sub> .MEŠ
	2	ša URU tuk <sub>3</sub> -ki <sub>2</sub> -ni-we
	3	1 ANŠE MUNU <sub>6</sub> .MEŠ (erasure)* <<[AN]ŠE*>>
	4	ša URU GIR <sub>3</sub> - <sup>d</sup> Adad
	5	u <sub>3</sub> <sup>m</sup> a-kip-še-en-ni
	6	DUMU ke <sub>3</sub> -li-ia
	7	ša URU du-ri-a-/ap/-pi <sub>2</sub> -w[e]
	8	u <sub>2</sub> -bi-la
T	1	1 ANŠE MUNU <sub>6</sub> .MEŠ ša
R	1	URU du-ri-a-ab
	2	: pi <sub>2</sub> -we (sceau)
	3	NA <sub>4</sub> <sup>m</sup> a-kip-še-en-ni

<sup>5-8</sup>Akip-šenni fils de Kelia, de la ville de Dūri-appiw[e], a apporté <sup>1-2</sup>1 ANŠE de malt de la ville de Tukkiniwe, <sup>3-4</sup>1 ANŠE de malt de la ville de Šēp-Adad. <sup>T.1</sup>1 ANŠE de malt <sup>R.1-2</sup>de la ville de Dūri-appiwe.  
(sceau) <sup>3</sup>Sceau d'Akip-šenni.

#### Prosopographie

Akip-šenni fils de Kelia, originaire de Dūri-appiwe, opère également un transport d'orge et de malt dans HSS 14 201 (= HSS 14 633, R76). Les sceaux sont identiques sur les deux documents. Pour la photo du sceau figurant sur HSS 14 201 cf. HSS 14 pl. 118 n° 303. Dūrī-appiwe représente à la fois sa ville de résidence et le lieu d'origine du produit. Akip-šenni fils de kelia est présent en tant que témoins dans 5 contrats, cf. NPN : 15b.

#### Localités

Les localités mentionnées ici sont très peu attestées : Tukkiniwe n'est documentée que dans le présent compte (Fincke 1993 : 298) ; Šēp-Adad apparaît dans un seul autre texte, le récapitulatif des livraisons de gruau, HSS 14 207 (#), cf. ci-dessous et Fincke 1993 : 251 ; Dūrī-appiwe figure dans le même compte ainsi que dans HSS 14 201 où le transport est, comme ici, effectué par Akip-šenni fils de Kelia, cf. Fincke 1993 : 304.

### HSS 13 207\*

SMN 207; HSM 1998.5.140 ; P408422  
Mayer 375  
Provenance : R76  
Dimensions 50 x 46 x 19 (cdli 51 x 45 x 19)  
Format en large  
Collation PA 24/07/09

Livraisons d'orge, l'une par Urhi-Tešup, l'autre par Hupita : respectivement 5 BAN<sub>2</sub> et 4<sup>?</sup> BAN<sub>2</sub>.

F	1	5 BAN <sub>2</sub> ŠE.MEŠ
	2	<sup>m</sup> ur-hi-te-šup <sup>r</sup> u <sub>2</sub> <sup>1*</sup> -[bi-la]
	3	4 <sup>*?</sup> /5 <sup>*?</sup> BAN <sub>2</sub> ŠE.MEŠ <sup>m</sup> hu-p[i <sub>2</sub> *-ta]
	4	u <sub>2</sub> -bi-la (reste de la face anépigraphie)
R		(en partie cassé et anépigraphie pour la partie conservée)

<sup>1-2</sup>Urhi-Tešup a app[orté] 5 BAN<sub>2</sub> d'orge. <sup>3-4</sup>Hup[ita] <sup>4</sup>a apporté 4<sup>?</sup>/5<sup>?</sup> BAN<sub>2</sub> d'orge.

#### Les quantités et la relation avec HSS 13 493 (R76)

Urhi-Tešup et Hupita apparaissent dans le registre HSS 13 493 (R76) parmi plus d'une vingtaine d'hommes qui reçoivent 5 mines de bronze du palais et qui sont chargés d'apporter 5 BAN<sub>2</sub> d'orge (l.14 et l.19). Le présent document représenterait donc l'enregistrement de leur livraison. On est tenté de ce fait de lire, l. 3, comme E. R. Lacheman (5 BAN<sub>2</sub>). On ne distingue cependant qu'un seul oblique correspondant à 4 BAN<sub>2</sub>, mais très évasé. Il est possible qu'en définitive Hupita ait apporté un peu moins d'orge que ce qui lui avait été demandé.

#### Prosopographie

- Urhi-Tešup et Hupita figurent aussi, dans cet ordre, dans HSS 16 181 (D6), une liste d'hommes partiellement conservée qui se termine par la mention d'un montant de 18 ANŠE d'orge. L'indication de l'opération réalisée avec cette orge a disparu dans la cassure.

- Hupita :

(I) Ce nom est porté d'après plusieurs documents par une personne impliquée dans des mouvements de céréales : (1) Dans le compte d'orge d'Uthaia (HSS 15 237 : 13-17, F 25, cf. ci-dessus HSS 13 177), il effectue deux livraisons d'orge pour des femmes à Zizza et à Nuzi ; (2) Deux prélèvements sont effectués [auprès ?] de Hupita au mois de *kinūnu* (ix) : blé à Al-ilāni ; blé et blé amidonnier à Nuzi pour l'allocation *šukunu* (HSS 16 131, D3) ; (3) Tae, un berger, se fournit auprès de lui pour de l'orge qui lui est destinée ainsi qu'à ses collègues bergers (HSS 16 168, D6)<sup>20</sup> ; (4) Hupita fournit de l'orge au *sukkal* Akia et à une ambassade. On trouve aussi parmi les bénéficiaires les princes Hutip-urašše et Tatip-Teššup (HSS 16 177, D6).

<sup>20</sup>l. 5 restaurer : [a-šar<sup>m</sup>]hu-pi<sub>2</sub>-ta [il]-qe<sub>3</sub>.

(II) Hupita est aussi le nom d'un scribe qui adresse à Uthaia la lettre EN 9/1 132 (D6)<sup>21</sup> qu'il a probablement lui-même écrite : Hupita, à la fin de la lettre, indique qu'il est prêt à partir et qu'il donnera l'orge (d'Uthaia)<sup>22</sup>. On pourrait envisager que cette information est en rapport avec le transport d'orge que Hupita a effectué dans HSS 15 237 (I) : le Hupita scribe pourrait donc être la même personne que le Hupita gestionnaire de céréales (I = II).

(III) On connaît un Hupita qui est en relation avec Akip-tašenni, le gouverneur du pays, à qui il transfère à deux reprises le même groupe de 6 femmes (HSS 16 387, D3 ; HSS 16 398, D6)<sup>23</sup>.

(IV) Hupita est une personne qui a en charge du personnel : dans HSS 16 421 (D6), il reçoit de l'huile pour les *niš bīti*.

(V) Hupita est aussi le nom d'un prince, documenté comme témoin uniquement, cf. Mayer 1978 : 118.

En conclusion, on relève que Hupita (I-II) est souvent impliqué dans des transferts de céréales : en tant que personne qui fournit des céréales (HSS 16 131; 168 et 177) et effectue des convoiements (HSS 15 237 et EN 9/1 132). Ce Hupita apparaît comme un administrateur, d'un rang assez élevé selon (4). On pourrait aussi le rattacher au Hupita gestionnaire de personnel (III-IV).

Le Hupita du présent texte, qui a donc pris part à la « campagne » d'acquisition d'orge dans HSS 13 493 (R76), est lui « serviteur du palais » (soit foulon soit menuisier). Comme les autres participants à cette opération, il est enregistré dans le rôle des rationnaires HSS 14 593 (R76). Il s'agit donc probablement d'un homonyme.

- Urhi-Tešup apparaît comme fournisseur d'orge dans HSS 15 271 (D3) : ce document enregistre la dépense, au mois i, de 12 ANŠE d'orge pour les chevaux *ša šēpē* du roi, provenant de « l'orge d'Urhi-Tešup » ; cette quantité couvre leurs besoins pour 8 jours ; Ce profil d'administrateur ne cadre pas avec l'Urhi-Teššup qui participe à l'opération d'acquisition d'orge enregistrée dans HSS 13 493 : lui aussi est probablement un « serviteur du palais » à rapprocher de l'Urhi-Teššup, *ampanuhlû*, enregistré dans HSS 14 593 (R76).

---

<sup>21</sup>L'indication de la fonction de Hupita apparaît sur le côté gauche de la tablette.

<sup>22 19</sup>*a-na-ku a-ta-la-ka<sub>4</sub>* <sup>15</sup>ŠE.MEŠ-*ka<sub>4</sub>* *a-na-an-din*.

<sup>23</sup>HSS 16 398 est scellé par Hupita. La collation de HSS 16 387 montre une deuxième empreinte de sceau sous celle d'Akip-tašenni mais sans suscription. Dans les deux documents, il s'agit du même groupe de femmes. Dans HSS 16 387, ces femmes sont rendues (*utteršu*) par Hupita à leur retour de Temtena. Dans HSS 16 398, le transfert est opéré auprès d'Akipta-šenni par l'intermédiaire de Piria le *tarkumassu*. Hupita se serait vu confier ce groupe de femmes à deux reprises par le gouverneur du pays. Des déplacements de petits groupes de femmes sont aussi documentés par HSS 16 399 et 401, deux textes de D6, où tout comme dans HSS 16 398, la liste des objets que ces femmes emmènent avec elles est détaillée : vêtements, fioles *hurburnu*, sceaux, bottes et coiffes.

HSS 13 208\*

SMN 208 ; HSM 1998.5.141 ; P408423  
 Mayer 18  
 Provenance : L2  
 Dimensions 56+ x 53 x 23 (cdli 57 x 53 x 23)  
 Format carré  
 Collation : B. Lion 15/07/10

Liste de différents groupes professionnels d'hommes et de femmes ayant reçu des vêtements, dont 5 boulangers du palais.

F	1	19 MUNUS.MEŠ <i>uz-zu-/li/-ka-ru<sub>3</sub>-u<sub>2</sub></i>
	2	5 MUNUS.MEŠ <i>ša sa<sub>3</sub>-ah-le-e</i>
	3	5* MUNUS.MEŠ <i>ša</i> MUNUS
	4	<i>šar-ra-ti ša</i> URU / <i>nu/-zi</i>
	5	5 LU <sub>2</sub> .MEŠ DUMU.MEŠ E <sub>2</sub> ./GAL/ <i>e-pu-u<sub>2</sub></i>
	6	1 MUNUS <i>iš-ki-hu-/ru</i>
	7	<sup>m</sup> <i>ti-š[a-m]u-uš-ni</i>
T	1	<sup>m</sup> <i>er-<sup>r</sup>wi-hu<sup>1</sup>-ta</i>
	2	<sup>m</sup> <i>er-wi-ni-ir-še</i>
R	1	<sup>m</sup> <i>zu-ku-ku ša-qu<sub>2</sub>-u<sub>2</sub></i>
	2	<sup>m</sup> <i>ši-lu</i>
	3	<sup>m</sup> <i>in-ni-ka-a-a</i>
	4	<i>tam-ma-ak-ku-u<sub>2</sub></i>
	5	<sup>m</sup> <i>ak-ku-le-ni</i>
	6	<i>še-eš-tu-uh-lu</i>
	7	ŠU.NIGIN <sub>2</sub> 43 MUNUS.MEŠ
	8	<i>u<sub>3</sub> L[U<sub>2</sub>.MEŠ] ša TUG<sub>2</sub>.MEŠ</i>
T	1	<i>il-qu<sub>2</sub>-u<sub>2</sub></i>
CG	1	<sup>m</sup> <i>a-i-ta-ra</i>
	2	<i>ta-ku-ra-su<sub>2</sub></i>

<sup>1</sup>19 femmes *uzzulikarû*, <sup>2</sup>5 femmes du *sahlû*, <sup>3-4</sup>5 femmes des femmes de la reine de Nuzi. <sup>5</sup>5 hommes du palais, boulangers, <sup>6</sup>1 femme *iškihuru*, <sup>7</sup>Tiša[m-mu]šni, <sup>T.1</sup>Erwi-huta, <sup>T.2</sup>Erwini-riše, <sup>R.1</sup>Zukuku l'irrigateur, <sup>2</sup>Šilu, <sup>3</sup>Innikaya *tammakkû*, <sup>5</sup>Akkul-enni *šeštuhlu*. <sup>7-T.1</sup>Total 43 femmes et hommes qui ont reçu des vêtements. <sup>CG.1-2</sup>Aitarra *takurassu*.

**Organisation de la liste**

- on trouve d'abord les groupes rangés par ordre décroissant ; puis les personnes enregistrées nominativement.

**Les professions**

Les professions sont pour la plupart peu documentées ou uniquement attestées dans ce texte.  
 - *uzzulikarû* s'applique surtout à des femmes, et dans une moins mesure à du mobilier. Le sens reste inconnu (cf. Wilhelm 1980 : 161 §1 et Mayer 1978 : 151-153). Schneider-Ludorff

2002 : 130 n. 118, envisage que le terme puisse être associé à une activité dans le secteur du textile.

- *sahlu* : le CAD S : 61 range le présent texte ainsi que HSS 16 186 : 16 et HSS 15 42 :39 sous *sahlu*, un terme propre à Nuzi qui désignerait une activité (« an occupation ? »). Le CAD le distingue du *sahlû* « cresson » (p. 63a pour les occurrences à Nuzi). Le AHw : 1009b dérive *sahlu* de *sahālu* « percer » et propose un lien avec *sanamuhlu* AHw : 1020b « ein Funktionär » (Nuzi uniquement). Mayer 1978 : 150 ne se prononce pas quant à la nature de cette profession : 1°) Dans HSS 16 186 : 14 (F25), on relève un Tišam-mušni LU<sub>2</sub> *sa<sub>2</sub>-ah-lu* qui reçoit 1 ANŠE d'orge parmi d'autres bénéficiaires (un chanteur de Nuzi, un boulanger, des moutons, des chevaux ordinaires et la reine ; 2°) Le rôle HSS 15 42 (D3) enregistre les noms d'hommes et de *šuhāru* tenus à la disposition de différentes personnes (*ša ŠU NP*) ainsi que des individus identifiés par leur profession : 2 barbiers (ŠU.I, l. 34), 1 foulon (*ašlaku*, l. 35), parfumeur (2 *muraqu*, l. 36)<sup>24</sup>, 4 LU<sub>2</sub> *ša sa<sub>3</sub>-ah-le-e* (l. 39), 1 « topographe » (*sussuku*<sup>25</sup>, l.40) et des agents commerciaux (*šamallu* de NP, l. 41-42).

On peut cependant se demander si la distinction entre *sahlu* et *sahlû* est justifiée car *sahlu* (profession) s'écrit aussi avec une voyelle longue en position finale (cf. le présent texte et HSS 15 42). Si l'on réunit les deux entrées, les LU<sub>2</sub> / MUNUS *sahlû* pourraient être spécialisés dans la culture du « cresson » ou bien dans sa préparation, cette plante étant très utilisée notamment dans la pharmacopée ou pour des usages culinaires (cf. CAD : 62 2 b).

- *iškihuru* est un hapax cf. CAD I/J : 250.

- *šāqû*, Mayer : 1978 : 189 considère que le terme désigne une personne travaillant à l'irrigation sans exclure la possibilité qu'il s'agisse d'un échanson. Le CAD Š : 28 sous *šāqû* A : « intendant » / « échanson » choisit le premier sens pour la documentation de Nuzi (p. 30 d'). Le AHw : 1182a distingue entre *šāqû* A (« échanson ») et *šāqû* B (« irrigateur », uniquement à Nuzi). On trouve le nom d'un *šāqû* juste avant celui d'un *asû* dans une liste de « 26 personnes qui ont fait rentrer le *pišanna* à Nuzi » (HSS 16 331, R76). D'autre part, dans HSS 13 240 (A34), l'un des propriétaires des puits qui doivent être approvisionnés en eau est un Hupita LU<sub>2</sub> *ša-qu<sub>2</sub>-u<sub>2</sub>* (ŠU.NIGIN<sub>2</sub> 32 PU<sub>2</sub>.MEŠ A.MEŠ *i-ša-qa<sub>3</sub>-u<sub>2</sub> i-na ŠA<sub>3</sub> URU*). Rien ne permet cependant d'affirmer que Hupita soit, de par son titre, impliqué dans l'opération de remplissage des puits. On notera également, dans le compte de distribution d'orge, HSS 14 47 : 6-7 (D3), la mention, parmi les bénéficiaires, de LU<sub>2</sub>.MEŠ *ša-qu<sub>2</sub>-u<sub>2</sub> ša ba<sub>2</sub>-a-bi* KI.MIN *ša DAL.BA.NI*, que le CAD Š : 30 d'), traduit par « les intendants de la porte et du passage ». Le même texte mentionne un peu plus bas : 4 SILA<sub>3</sub> ŠE *ša* A.MEŠ (l.22). Il s'agit là aussi d'une catégorie de personnel comme le montre le rôle HSS 14 42 : 25-26 (D3) qui mentionne notamment : « 3 hommes de la reine ; 1 homme *ša* A.MEŠ »<sup>26</sup>. Les (*ša*) A.MEŠ apparaissent dans une série de comptes concernant des dépenses pour : « les chevaux *ša* GIR<sub>3</sub>.MEŠ du roi », la reine et tout un ensemble de gens désignés par leur nom, leur titre ou leur profession<sup>27</sup>. Le CAD M/2 : 156a, sous *ša mē*, considère qu'il s'agit d'une activité en rapport

<sup>24</sup>Non répertorié dans le CAD et le AHw pour Nuzi.

<sup>25</sup>Le terme est enregistré deux fois sous *sussuku* CAD S : 417 et *sassuku* CAD S : 196 où est proposé un rapprochement avec *šassuku*.

<sup>26</sup><sup>25</sup>3 LU<sub>2</sub> *ša* MUNUS *ša-ra-ti* <sup>26</sup>1 LU<sub>2</sub> *ša* A.MEŠ.

<sup>27</sup>Les chevaux représentent presque toujours la première ligne de dépense de ces comptes suivie de celle concernant la reine. Le CAD considère que *šēpu* a ici le sens de « personnel » / « propre », cf. CAD Š/2 : 303 b) : « The king's own horses ». Maidman 2010 : 21, lit DUMU au lieu de GIR<sub>3</sub>, ce qui est peu probable. D'une part, l'ensemble des textes de ce dossier montre bien le signe GIR<sub>3</sub>. D'autre part, les princes apparaissent bien parmi les bénéficiaires dans cette série, mais ils sont cités par leur nom. On peut se demander si *šēpu* avec le sens d'« attaque », CAD Š/2 : 304 b), ne conviendrait pas : il s'agirait des montures utilisées par les « (troupes) d'attaque du roi ». Cependant étant donné la présence de la reine, la traduction « chevaux du train du roi » semble plus appropriée, cf. Cassin 1974 : 374 n. 9. Les textes de cette série où les A.MEŠ sont cités, sont les suivants : HSS 14 46 : 11 (D3) ; 47 : 22 (D3) ; 48 : 6 (D3) = WAW 2 ; 49 : 27 (D3) ; 50 : 8 (D3) = WAW 3 ; 52 : 24 (D3) ; 53 : 15 (D6) ; 55 : 13 (D3) ; 56 : 8 (D6) ; HSS 15 239 : 17 (D3) ; HSS 16 139 : 8 (D3) ainsi que HSS

avec l'irrigation. Cependant, la série de textes dans laquelle sont mentionnés les *ša* A.MEŠ suggère plutôt que l'on a affaire à des gens en déplacement : cette catégorie de personnel pourrait avoir été chargée d'assurer le ravitaillement en eau de ces cortèges. Il faut en tout cas les distinguer des *šāqū* puisqu'ils sont mentionnés en même temps dans un texte de cette série, HSS 14 47, (ci-dessus).

- *tammakku* est un hapax cf. CAD T : 145 et Mayer 1978 : 203 n°18

- *šeštuhlu* : sens inconnu, attesté uniquement à Nuzi, cf. CAD Š/2 : 339.

- *takurassu* AAN : 14b indique *tarkumasu* au lieu de *takurassu*. Le terme *takurassu*, attesté uniquement à Nuzi est de sens inconnu. Le CAD T : 91 et Mayer 1978 : 201 n° 16 citant NPN 62b, considèrent qu'il est aussi documenté par JEN 709 : 21 comme titre de Hulukka, le premier témoin d'un contrat d'adoption foncière de Tehip-Tilla. Maidman 1994 : 136 lit cependant après collation, DUMU *ku-ra-su*<sup>28</sup>.

### Prosopographie

- Les noms de Tišam-mušni et Erwi-huta correspondent à des personnes exerçant deux des professions mentionnées dans ce décompte, respectivement *sahlu* (cf. ci-dessus) et boulanger (cf. HSS 15 3 : 33, N120, un rôle d'hommes ayant perdu leur équipement militaire). Ils pourraient en avoir été les responsables. Cela expliquerait qu'ils soient cités par leur nom. Pour le Tišam-mušni, administrateur du palais, cf. commentaire à HSS 14 63.

- Erwi-huta est souvent documenté dans l'archive de Šilwa-Teššub. Il apparaît au sein d'un groupe de bénéficiaires de rations à hauteur de 3 BAN<sub>2</sub>. Erwi-huta y est en général suivi d'Erwi-nirše comme c'est le cas dans le présent texte (cf. Wilhelm 1985 : 26-27). Faut-il considérer de ce fait que ce document illustre un transfert de personnel entre le palais et la maison de Šilwa-Tešup ou bien remettre en question la provenance de cette tablette ?

Dans les textes du palais, le nom d'Erwi-huta est aussi attesté.

(1) Erwi-huta a à sa disposition des *taluhlu* (*ša* ŠU NP) pour lesquels il reçoit de la farine, tout comme Arta-hupi et Unap-šenni pour leur propre groupe, cf. HSS 14 113 (R76)<sup>29</sup>. On retrouve le même groupe de responsables dans HSS 13 455 (R56) : Unap-šenni, Arta-hupi, Erwi-huta, désignés comme étant respectivement originaires des villes de Kuri, Šilliawe et Purulliwe. De la laine (probablement du palais, cf. l. 1) leur est donnée pour fabriquer des vêtements<sup>30</sup>.

(2) On connaît aussi un Erwi-huta qui fournit de la farine (de l'ordre d'1 ANŠE à 3 ANŠE 1 PI) à différents individus, cf. ci-dessous HSS 16 56 (R48).

(3) Erwi-huta se voit confier (*ša* ŠU *nadnū*), 1 '*nu-bi*' d'un produit – la tablette est ensuite cassée, cf. HSS 15 311 (M89)<sup>31</sup>.

(4) Un Erwi-huta reçoit de l'orge à griller (*qayyati*), lors du *šintuni* (Cassin 1962 : 77 n°9 : 7).

(5) D'autre part, on connaît un Erwi-huta *šakin bīti* qui reçoit 90 ANŠE 3 BAN<sub>2</sub> d'orge pour

---

16 111 : 6 (D3) qui concerne de l'orge *kalpurhu*, très proche de cette série par la composition du groupe. Les autres comptes appartenant à ce dossier sont : HSS 14 57 (D3) ; 58 (D6) et 60 (D6). La mention des chevaux *ša šēpe* du roi et de la reine figure également dans HSS 16 443 (C28) qui enregistre un versement complémentaire (*anzannu*, sur ce terme cf. HSS 14 126).

<sup>28</sup>Cf. p. 5 : le symbole ° indique une collation du passage (« according to the collated copy »). Le CAD T, publié en 2006, précise cependant que la lecture proposée est le résultat d'une collation.

<sup>29</sup>La tablette porte les sceaux d'Arta-hupi et d'Unap-šenni (tablette non collationnée car absente du musée).

<sup>30</sup>La tablette est scellée par Unap-šenni, Uluia et Erwi-huta. Il pourrait s'agir cependant du sceau de l'Erwi-huta d'Ašuhiš qui est mentionné dans ce texte : il reçoit de la laine pour faire 4 paires de vêtements à des *taluhlu* (l. 4). Dans HSS 15 278 (D3), un compte d'orge pour des dépenses diverses, correspondant à un prélèvement réalisé au mois iii, une certaine quantité est affectée aux [L]U<sub>2</sub>.MEŠ '*ub-bu*'-[*t*]a-ti [*š*]a ŠU <sup>m</sup>*er-wi-hu-ta* (l. 26-27).

<sup>31</sup>l. 3-4 : 5/6 [...] GIN<sub>2</sub> [*šu*]-*ku-ul-ta-šu*. Le document porte le sceau d'Erwi-huta qui est différent de celui figurant sur HSS 13 455. On ne peut toutefois tirer de conclusion dans la mesure où deux Erwi-huta interviennent dans HSS 13 455, cf. ci-dessus n. 20.

les épouses secondaires de Zizza, cf. Cassin 1962 : 63 n°4 : 21-22, un récapitulatif des contributions concernant les mois iv-vii, xi-xii et i. Mayer 1978 : 132 a considéré, probablement à cause des bénéficiaires de cette attribution, qu'Erwi-huta était l'administrateur du palais de Zizza. Son titre dans ce document est cependant simplement *šākin bīti*. Celui-ci pourrait tout aussi bien avoir été un des administrateurs du palais de Nuzi, si l'on tient compte du fait que les épouses secondaires de Zizza ont pu aussi séjourner à Nuzi.

En conclusion, le nom d'Erwi-huta correspond donc à : un responsable d'une équipe de tisserands (1); à l'administrateur du palais (5) auquel il faudrait peut-être rattacher (2) et (3) ; une personne qui assure la transformation des céréales (4), qui pourrait être associé à l'Erwi-huta boulanger attesté dans HSS 15 3 (cf. ci-dessus).

- Zukuku est attesté ailleurs comme patronyme de [...] -*ša-a-a*, dans un rôle de personnel domestique relevant de différentes personnes, cf. HSS 16 409 : 18 (L1) et une fois comme nom féminin cf. AAN : 176.

- Šilu est aussi un nom rare. Il est attesté comme témoin dans un contrat de *tidennūtu*, HSS 13 418 (T19), où il est désigné comme *še-el-[li-ta-ni]*<sup>32</sup> et dans JEN 550 : 14 (T13) comme patronyme de Tauhhi, témoin d'un contrat d'embauche de moissonneurs. Šilu est aussi attesté comme une fois comme nom féminin, cf. AAN 127.

### **Le nombre de personnes**

- l. 3, E. R. Lacheman a lu 4. Toutefois on voit bien une tête de clou avant les signes formant le 4. La disposition du chiffre 5 (« 1 + 4 ») est la même aux lignes 2, 3 et 5 avec un alignement des « 1 » et des « 4 ». La somme donne 42 personnes et non 43 comme indiqué dans le total.

---

<sup>32</sup>Šellintannu, terme hourrite propre à Nuzi de sens inconnu, mais qui désigne le plus souvent le débiteur, cf. CADŠ/2 : 273 avec bibliographie.

HSS 13 286\*

SMN 286 ; HSM 1998.5.20 ; P408482

Mayer 20

Provenance L2

Dimensions 134 x 80 x 28 (cdli 134 x 78 x 26)

Format en long

Collations : P. Abrahami 23/07/09 ; 30/01/12 (Photo)

Edition (non collationnée) : Maidman 2010 : n°52, translittération, traduction p. 119-121 et p. 249 n. 165 à 179 ; commentaires p. 83 et p. 243 n. 16.

Déclaration de Hašip-apu au sujet d'un détournement de céréales (?) dont Kušši-harbe, le « maire », serait coupable.

- F 1 [um-ma<sup>m</sup>h]a-ši-ip-a-pu-ma  
 2 [... ]<sup>r</sup>x<sup>1</sup>\* ša LUGAL it-ta-al-ka<sub>4</sub>  
 3 [u<sub>3</sub> a-na] LU.MEŠ ša ŠE.MEŠ TUK<sub>2</sub>-šu iq-ta-/bu-u<sub>2</sub>  
 4 [...]-na<sup>?</sup>\* ma-<sup>r</sup>am<sup>1</sup>-ma (érasure= TA<sup>?</sup>)\* la ta -an-di<sub>3</sub>-/na-mi  
 5 [...]-u<sub>2</sub> ŠE.MEŠ a-na e<sub>2</sub>-kal<sub>2</sub>-li<sub>3</sub> u<sub>2</sub>-<sup>r</sup>za<sup>1</sup>-ak-/ki\*-mal-mi  
 6 [...] ia\*-<sup>r</sup>ši<sup>1</sup>\*<sup>m</sup>ku-uš-ši-har-be a-na<sup>m</sup>MU./GAL<sub>2</sub>-ši/ DUMU  
 ka<sup>?</sup>-<sup>r</sup>x<sup>1</sup>\*[...]  
 7 [iš]-pu-ra-an-ni-mi um-ma šu-ma  
 8 [1 m]a-at ANŠE ŠE.MEŠ e-ri-iš-mi  
 9 (<sup>r</sup>u<sub>3</sub><sup>1</sup>) ki-na-an-na qi<sub>2</sub>-bi-mi la-<sup>r</sup>am<sup>1</sup>  
 10 [ŠE].MEŠ na-di-a\*-ne<sub>2</sub>-e (<sup>r</sup>ša<sup>1</sup>) e<sub>2</sub>-kal<sub>2</sub>-li<sub>3</sub>  
 11 [te-e]l-te-qu<sub>2</sub>-(<sup>r</sup>ni-im<sup>1</sup>)-mi u<sub>3</sub> ŠE.MEŠ bi-la-/am/-mi  
 12 (<sup>r</sup>u<sub>3</sub><sup>1</sup>) šum-ma ŠE.MEŠ(<sup>r</sup>te<sup>1</sup>)-le-eq-qe<sub>3</sub>-mi  
 13 (<sup>r</sup>u<sub>3</sub><sup>1</sup>) a-hi-ta-am-ma-mi tu<sub>3</sub>-bu-uk-mi  
 14 (<sup>r</sup>u<sub>3</sub><sup>1</sup>) ku-nu-uk-mi u<sub>3</sub> <sup>r</sup>LU<sub>2</sub><sup>1</sup>\*.MEŠ ma-aš-ša-re-le  
 15 [šu-š]i-i[b\*]-(<sup>r</sup>š[u])-nu-ti-mi u<sub>3</sub> šum-ma  
 16 [... na-d]i\*-a-(<sup>r</sup>ne<sub>2</sub>-e ša ŠE<sup>1</sup>).MEŠ  
 17 [... ]<sup>r</sup>x<sup>?</sup><sup>1</sup> u<sub>3</sub> ki-na\*-an-na qi<sub>2</sub>-bi-/mi  
 18 [ŠE.MEŠ i]š-tu<sub>3</sub>\* ša-ad-da<sub>2</sub>-ag-/da<sub>2</sub>-am/-mi  
 19 [... ] at-[t]a ta-la-ak-ma  
 20 [ki-ma a]-wa-ti-š[u a]n-nu-ti DU<sub>3</sub>-uš-mi  
 -----  
 21 [u]m-ma<sup>m</sup>ha-ši-ip-a-pu-ma šu-un-du  
 22 [... ]<sup>r</sup>x<sup>1</sup>-su<sub>2</sub>\* a-na<sup>m</sup>ku-uš-ši-har-be it-ta-/ad-nu  
 23 [... -r]i<sup>?</sup>-ti LUGAL iš-pu-ur-šu  
 24 [u<sub>3</sub> a-na<sup>m</sup>ku-u]š-ši-har-be qi<sub>2</sub>-bi-mi  
 25 [ . ]-ar-[r]u-us-su<sub>2</sub> ša URU an-ni-i  
 26 [ (h)u]-ul-li-iq-šu-mi  
 27 [ a]r-ru-ti

(reste très fragmentaire)

<sup>1</sup>[Déclaration de Ha]šip-apu: « <sup>2</sup>Il est parti [...] du roi <sup>3</sup>[et aux] hommes qui disposent d'orge, on a dit<sup>4</sup>: “[...] ne donnez rien”. [...] <sup>5</sup>j'ai / il a libéré l'orge pour le palais <sup>6-7</sup>[...]. (Quant) à

moi, Kušši-harpe m'a envoyé auprès de Šumu-libšî fils de Ka<sup>9</sup>[...].<sup>8</sup> Il a (dit) ceci :  
<sup>9</sup>Demande [x] centaine d'ANŠE d'orge et dis ceci (à Šumu-libšî ?) : « Avant <sup>10</sup>[qu'on] ne  
prenne pour moi l'orge des *planteurs* du palais, <sup>11</sup>apporte moi de l'orge. <sup>12</sup>Si tu prends l'orge,  
<sup>13</sup>stocke-le séparément, <sup>14-15</sup>scelle (le grenier) et installe des gardiens et si [... les *plante*]urs  
d'orge [...] » <sup>17</sup>alors dis ceci : « [L'orge d]e l'année dernière [...] <sup>19</sup>toi tu iras ». <sup>20</sup>J'ai fait  
[selon sa par]ole.

<sup>21</sup>Déclaration de Hašip-apu : « Lorsqu'il <sup>22</sup>a donné son [...] à Kušši-harpe, <sup>23</sup>le roi l'a envoyé  
[...]. <sup>24</sup>Dis à [Kuš]ši-harpe [...] <sup>25</sup>x x de cette ville <sup>26</sup>[...] mets y fin <sup>27</sup>[...] x x

La tablette est bien conservée sur la face mais la plupart des débuts de lignes sont manquants.  
Du revers, il ne reste que les fins de lignes. La tablette appartient au dossier des pièces à  
charge contre Kušši-harpe, le « maire » de Nuzi. Elle consigne au moins deux déclarations de  
Hašip-apu, séparées par un trait après la ligne 21.

### Prosopographie

- Hašip-apu pourrait être le *hazannu* mentionné dans AASOR 16 : 7 mais voir les réserves de  
Maidman 2010 : 243 n. 16. Ce nom est aussi celui d'un administrateur de Šilwa-Teššup  
identifié à un *šakin māti*, cf. AdŠ 2 : 111 § 1 -2.

- Hešmi-Teššup est mentionné tout à la fin du document, l. 62. Il s'agirait, selon Dosch :  
1993 : 25, du prince.

**2 et 23.** Cf. CAD G : 92a, « he sent him to the force of the king ». *girre*tu (fem. pl. de *girru* :  
« expédition ») pourrait être possible dans le contexte. En effet, la ligne 3 peut être mise en  
parallèle avec les comptes de distributions d'orge indiquant que les soldats disposent ou non  
de leur rations, cf. par exemple Cassin 1962 : 65 n°6 : 31 (*ša ŠE.MEŠ i-šu-u<sub>2</sub>*). On peut  
cependant douter comme M. Maidman (n. 166) des restitutions : [*i-na gi-ri-ti*] (2) et [*a-na gi-ri-ti*]  
(23). A la ligne 2, le signe n'est pas un *-ti*, ce qui du coup fragilise la restitution l. 23 ; le  
*-ri* reste cependant possible. On remarque aussi que ce n'est pas la même construction : l. 2,  
LUGAL est complément de nom alors qu'il s'agit du sujet l. 23.

**5.** *-ki* figure bien sur la tablette et n'est pas, comme le suggère M. Maidman n. 167, une erreur  
typographique. ŠE.MEŠ *ana ekallim uzakkima* est cité dans le CAD Z : 30a b) avec le sens  
« libérer de la marchandise » (de la taxe que l'on doit payer dessus), un sens attesté en paléo-  
assyrien, mais indiqué comme rare à Nuzi. Il est préférable de comprendre selon l'acception  
courante de ce verbe à Nuzi : « dégager d'une obligation / de poursuites », cf. CAD sous c).

**10-16 :** *nādinānu*, cf. CAD N/1 : 62a 2) pour les exemples de Nuzi. Le terme désigne la  
personne qui libère ou vend un bien foncier ; un « fournisseur » selon AHw : 704 2). Les deux  
dictionnaires ne citent pas cependant, le passage en question. M. Maidman traduit ici par  
« distributeur ». L. 10, le terme est écrit dans l'*editio princeps*: *na-di-a-ne<sub>2</sub>-e*. Maidman 2010 :  
249 n. 168, considère qu'il s'agit d'une erreur typographique (*-a-* pour *-na-*) et se réfère pour  
cela à la restitution l. 16 : [*na-di-na*]-*a-ne<sub>2</sub>-e*. La collation de la l. 10 montre que l'on a bien un  
*-a-*. Cependant, la collation de la ligne 16 ne permet pas de trancher : il reste devant le *a*, la  
tête d'un clou vertical qui pourrait correspondre aussi bien à une fin de *na* qu'à une fin de *di*.  
Si l'on opte pour la première solution, il faut lire l. 10 : *na-di-<na>-a\*-ne<sub>2</sub>-e* et l. 16 [*na-di-*  
*n*]*a\*-a-ne<sub>2</sub>-e*. Cette lecture pose problème ; le terme *nādinānu* n'est pas attesté avec un *ā* long  
(*-na-a*) ni avec un *ē* long en final. La seconde option nous amène à envisager *nadiānu* (le  
« planteur » sur *nadū*), attestée une fois seulement en médio-assyrien (Ass. Code B § 12 cf.  
CAD N/1 : 61a et Ahw : 703b). On a préféré cette possibilité car elle évite la correction l. 10  
et l'orthographe plutôt aberrante de *nādinānum*, un terme cependant bien attesté dans les  
textes de Nuzi.

13. Passage cité CAD A/1 : 189a) : « If you get the barley store it separately and seal (the storehouse) », cf. également CAD K : 137b et CAD sous *tabāku*.

14-15. La restitution envisagée par le CAD M/1 : 341b, pour le verbe est confirmée par la collation : on voit bien une partie du *-ib*. Par contre, le signe devant *maššarê* est un LU<sub>2</sub> ; ce qui donne d'ailleurs un sens meilleur.

17. *ki-ma-an-na* dans HSS 13 est à corriger : *-ma* est bien une erreur typographique, cf. de même que *-lil* pour *-lik\**, l. 32, cf. n. 174.

24. Il y a la place dans la cassure pour [*u<sub>3</sub> ana*], cf. n. 172.

25 et 27. *mašarrutu*, pour *maššārūtu* / *maššartu* (?), pose problème ; la restitution proposée dans l'*editio princeps*, suivie par M. Maidman, ne peut pas être retenue.

### HSS 13 369\*

SMN 369 ; HSM 1998.5.262 ; P.408543

Mayer 478

Provenance : # (provenance palais douteuse : archive de Šilwa-Teššup ?)

Dimensions 60 x 67 x 26 (cdli 61 x 68 x 25)

Format en large

Collation : B. Lion 27/09/10

Etude : Maidman 2010 : 169 n°72 et p. 256 n. 40 et 41.

Compte d'orge affectée à : 1°) trois hommes ayant fabriqué des couvertures *hullanu* dans le cadre du service *ilku* (1 ANŠE chacun) ; 2°) Zirru (10 ANŠE de malt) ; 3°) Amminaya en allocation-*šukunu* (3 ANŠE) ; 4°) au personnel domestique (15 ANŠE d'orge à moudre).

F	1	[1] ANŠE ŠE <sup>m</sup> <i>ha-na-a-a</i> LU <sub>2</sub> [...]
	2	1 ANŠE ŠE <sup>m</sup> <i>wi-in-ni-ki</i>
	3	1 ANŠE ŠE <sup>m</sup> <i>a-ti-ka<sub>4</sub>-ti-il</i>
	4	3 LU <sub>2</sub> .MEŠ <i>an-nu-tu<sub>4</sub> u<sub>3</sub></i>
	5	<i>i<sub>5</sub>-ku ša hul-la<sup>1*</sup>- (=ŠU)-an-na-ti / i/-pu-šu</i>
	6	10 ANŠE ŠE <i>a-na</i> MUNU <sub>6</sub> <i>a-na</i> <sup>m</sup> <i>zi-(<sup>r</sup>ir<sup>1</sup>)-ru/ na-ad-nu</i>
	7	3 ANŠE ŠE <i>šu-ku-ni a-n</i> ([ <i>a<sup>f</sup>am-m</i> ] <i>i</i> )- <i>na-a-a n(a-ad-nu)</i>
	8	15 ANŠE ŠE <i>a-na</i> ZID <sub>2</sub> .MEŠ <i>a-na ni-</i> ( <i>iš</i> E <sub>2</sub> .GAL)
	9	<i>a-na ʔe-a-ni na-din</i>

-----  
(reste de la tablette anépigraphie)

<sup>1</sup>[1] ANŠE d'orge : Hanaya, le [...]; <sup>2</sup>1 ANŠE d'orge : Winniki. 1 ANŠE d'orge : Atikkatil.  
<sup>4</sup>Ces trois hommes <sup>5</sup> qui ont fabriqué des couvertures *hullannu* au titre du service *ilku*. <sup>6</sup>10 ANŠE d'orge pour le malt, donnés à Zirru. <sup>7</sup>3 ANŠE d'orge, d'allocation *šukunu* donnés à (Ammin)naya. <sup>8</sup>15 ANŠE d'orge <sup>9</sup> pour moudre <sup>8</sup> en farine, <sup>9</sup> donnés <sup>8</sup> au gens du palais<sup>7</sup>.

### Prosopographie

- Hanaya est un nom extrêmement courant, il est donc difficile d'identifier cet individu.
- Winniki est un nom attesté uniquement dans ce document.
- Atikkatil est également peu documenté. Un Atikkatil apparaît dans l'archive d'Uthap-tae fils de Zike, cf. EN 9/3 492 : 9 (C28), cf. Negri-Scafa 2205: 158. Le passage est abîmé mais il intervient peut-être comme témoin. On connaît également un Atikkatil témoin et père de Kelum-atal dans un contrat d'adoption (EN 9/3 62 : 19 ##). Un Atikkatil père de Tišehe est attesté dans une liste de 24 hommes formant une équipe de garde (*maššartu*), cf. HSS 15 284 : 10 (G73).
- Zirru est un nom rare, cf. NPN : 180b et AAN : 175b. Un Zirru fils d'Awa est attesté comme emprunteur dans un récapitulatif de prêts de briques (cf. Müller 1998 : 56 n° 14 l. 7<sup>33</sup> et Lion et Sauvage 2005 : 94). On connaît également : un Zirru au service d'Akia, père de Tehip-šarri, habitant de Natmani (JEN 553 cf. Müller 1994 : 78) ; un Zirru fils de Lāqēpu, résident du

<sup>33</sup>Avec de nouvelles références pour Zirra et Zirri qui pourrait être le même anthroponyme.

*dimtu* de Tupki-Tilla (JEN 375 cf. Fahdil 1983: 311). Le Zirru du présent texte est peut-être un brasseur compte tenu de la quantité importante d'orge qui lui est remise.

- Ammin-naya : le nom n'est pas/plus complet. Les attestations de ce nom semble être rattachées à la même personne : la mère de Šilwa-Tešup, cf. Morrison 1979 : 15. Tous les documents qui la mentionnent proviennent de l'archive de Šilwa-Tešup (A23 / 26). Il est donc probable que ce soit le cas de cette tablette aussi, plus précisément de A26 selon une information communiquée par E. R. Lacheman à M. Morrison (cf. Morrison 1979 : 15 n. 109). Par ailleurs, Ammin-naya n'apparaît pas dans la documentation du palais, contrairement à ce qu'indique M. Morrison à propos de HSS 14 161 et HSS 19 : 57 : 3. Dans HSS 14 161 : r.7 (L14), le nom n'est pas complet et la restitution n'est pas compatible avec la copie, cf. Mayer 1978 : 110 n.4, ce que confirme d'ailleurs la collation de la tablette, cf. ci-dessous. D'autre part, HSS 19 57 : 3 ne provient pas du palais mais de P 485 d'après le catalogue de la publication (pour cette tablette dans son contexte d'archive cf. Morrison 1987 : 172).

7. E. R. Lacheman HSS 13, p. 103, restaure en fin de ligne *n[a-din]* en parallèle avec la ligne suivante: la forme au pluriel est aussi possible (l. 6).

8. *niš ekalli* ne semble pas attesté à Nuzi ni ailleurs, comme le remarque le CAD N/2 : 288 ; E<sub>2</sub>.GAL n'est pas visible sur la tablette mais a, apparemment, été lu par E. R. Lacheman ; *niš bīti ša ekalli* est par contre attesté, cf. HSS 13 30 (#) et HSS 14 128 (#). S'agit-il d'un oubli du scribe ou bien de E. R. Lacheman ?

9. Maidman 2010 : 169 a transcrit la ligne 9 : *a-na di-a-ni na-din*, phrase qu'il n'a pas traduite. Il faut retrouver la forme assyrienne du verbe *ṭēnu*, comme l'avaient d'ailleurs suggéré Mayer 1978 : 85 n° 478 ainsi que Deller 1989 : 266 à propos de HSS 13 323 : 2-3 (=AdŠ 119) : « 15 ANŠE d'orge pour la moisson à moudre en farine pour le personnel *niš bīti* » (*a-na ZID<sub>2</sub>.DA<sup>1</sup> ṭe<sub>4</sub>-a-ni a-na ni-iš E<sub>2</sub>-ti*).

HSS 13 403\*

SMN 403 ; HSM 1998.5.289 ; P408570

Mayer 376

Provenance : R76

Dimensions 73+ x 126+ x 32 (cdli 127 x 73 x 31)

Format en long

Collation : B. Lion 20/07/09

Orge pour cinq filles du roi à 3 BAN<sub>2</sub>, chacune et 35 femmes : 9 épouses secondaires de Zizza à 3 BAN<sub>2</sub> chacune ; 11 chanteuses d'Akkad à 3 ou 2 BAN<sub>2</sub> chacune ; 2 chanteuses du Hanigalbat, 3 ou 2 BAN<sub>2</sub>, chacune ; 8 épouses secondaires à 1 BAN<sub>2</sub> ou 1 BAN<sub>2</sub> 4 SILA<sub>3</sub> chacune et 5 autres femmes à 3 ou 2 BAN<sub>2</sub> chacune. Mois *arkuzzi* (ii = avril/ mai).

§ 1	F	1	1 ANŠE 5 (BAN) ŠE <i>a-na</i> <sup>f</sup> 5 <sup>1</sup> DUMU.MUNUS./MEŠ <sup>1</sup> / LUGAL
§ 2		2	3 (BAN <sub>2</sub> ) ŠE <i>a-na</i> <sup>f</sup> a-a-[ri]-tu <sub>4</sub>
		3	3 (BAN <sub>2</sub> ) ŠE <i>a-na</i> <sup>f</sup> EN-[t]a-an-ni-/š <sub>u</sub>
		4	3 (BAN <sub>2</sub> ) ŠE <i>a-na</i> <sup>f</sup> ša-tu <sub>3</sub> -um-na-/a-a
		5	3 (BAN <sub>2</sub> ) ŠE <i>a-na</i> <sup>f</sup> te-he <sub>2</sub> -eš <sub>16</sub> -na-a-a
		6	3 (BAN <sub>2</sub> ) ŠE <i>a-na</i> <sup>f</sup> el-hu-tal-la
		7	3 (BAN <sub>2</sub> ) ŠE <i>a-na</i> <sup>f</sup> u <sub>2</sub> -nu-uš-ki-a-še
		8	3 (BAN <sub>2</sub> ) ŠE <i>a-na</i> <sup>f</sup> pi <sub>2</sub> -zu-ni
		9	3 (BAN <sub>2</sub> ) ŠE <i>a-na</i> <sup>f</sup> el-la-ša <sub>2</sub> -ri
		10	3 (BAN <sub>2</sub> ) ŠE <i>a-na</i> <sup>f</sup> uš- <sup>f</sup> še <sup>1</sup> -na-a-a
		11	3 (BAN <sub>2</sub> ) ŠE <i>a-na</i> <sup>f</sup> i- <sup>f</sup> wi <sup>1</sup> -til-la
-----			
		12	3 (BAN <sub>2</sub> ) ŠE <i>a-na</i> <sup>f</sup> ha-ni-ik-tu <sub>4</sub>
		13	3 (BAN <sub>2</sub> ) ŠE <i>a-na</i> <sup>f</sup> ti-iš-nu-ri
		14	3 (BAN <sub>2</sub> ) ŠE <i>a-na</i> <sup>f</sup> u <sub>2</sub> -la-ma-as-si
		15	3 (BAN <sub>2</sub> ) ŠE <i>a-na</i> <sup>f</sup> wa-ku-pi <sub>2</sub> -ša
		16	3 (BAN <sub>2</sub> ) ŠE <i>a-na</i> <sup>f</sup> a-zu-an-ti
		17	3 (BAN <sub>2</sub> ) ŠE <i>a-na</i> <sup>f</sup> dam <sub>2</sub> -qi <sub>2</sub> - <sup>f</sup> la <sup>1</sup> -ma- as-/si
		18	3 (BAN <sub>2</sub> ) ŠE <i>a-na</i> <sup>f</sup> ni-ši-ir-pi <sub>2</sub>
		19	3 (BAN <sub>2</sub> ) ŠE <i>a-na</i> <sup>f</sup> zi-lip <sub>2</sub> -ni-ir-še
§ 3		20	2 (BAN <sub>2</sub> ) ŠE <i>a-na</i> <sup>f</sup> te-eš-še-na-a-a
		21	2 (BAN <sub>2</sub> ) ŠE <i>a-na</i> <sup>f</sup> a-a-a-ri-tu <sub>4</sub>
		22	2 (BAN <sub>2</sub> ) ŠE <i>a-na</i> <sup>f</sup> na-mi-ir-tu <sub>4</sub>
		23	2 (BAN <sub>2</sub> ) ŠE <i>a-na</i> <sup>f</sup> a-ha-tu <sub>3</sub> -pa-na-at
		24	2 (BAN <sub>2</sub> ) ŠE <i>a-na</i> <sup>f</sup> u <sub>2</sub> -ra-ma-tu <sub>4</sub>
	T	1	2 (BAN <sub>2</sub> ) ŠE <i>a-na</i> <sup>f</sup> ša <sub>2</sub> -wa-šu-uš-še
		2	2 (BAN <sub>2</sub> ) ŠE <i>a-na</i> <sup>f</sup> tu <sub>3</sub> -ru-me-el-li
		3	2 (BAN <sub>2</sub> ) ŠE <i>a-na</i> <sup>f</sup> tu <sub>3</sub> -ru-up-tu <sub>3</sub> -ni
	R	1	2 (BAN <sub>2</sub> ) ŠE <i>a-na</i> <sup>f</sup> tul-pu-na-a-a
		2	2 (BAN <sub>2</sub> ) ŠE <i>a-na</i> <sup>f</sup> na-aš-mu-na-a-/a
-----			
			(Espace blanc)
			(Sceau 1)
			(Espace blanc)
			(Sceau 2)
			(Espace blanc)
		3	NA <sub>4</sub> <sup>f</sup> a-a-a-ri-tu <sub>4</sub> [NA <sub>4</sub> ] <sup>f</sup> ti-iš-/nu-ri

§ 4	4	1* (BAN <sub>2</sub> ) ŠE a-na <sup>f</sup> ku-uk-[ku-b]e <sub>2</sub>
	5	1* (BAN <sub>2</sub> ) ŠE a-na <sup>f</sup> ma-ku-un-ta
§ 5	6	1 (BAN <sub>2</sub> ) 4* SILA <sub>3</sub> * ŠE <sup>f</sup> ti-e-en
	7	1 (BAN <sub>2</sub> ) 4* SILA <sub>3</sub> * ŠE <sup>f</sup> pi <sub>2</sub> -zu-ni
§ 6	8	1 (BAN <sub>2</sub> ) ŠE a-na <sup>f</sup> un-za
	9	1 (BAN <sub>2</sub> ) ŠE a-na <sup>f</sup> i-u <sub>2</sub> -ur-ša <sub>2</sub>
	10	1 (BAN <sub>2</sub> ) ŠE a-na <sup>f</sup> ša-šu-ri (1 ligne blanche)
§ 7	11	an-nu-tu <sub>4</sub> ŠE.MEŠ i-na ITI-hi
	12	ar-ku-uz-zi na-ad-nu (Sceau 3)
	13	NA <sub>4</sub> <sup>f</sup> i-wi-til-la (Sceau 4)
T	14	NA <sub>4</sub> <sup>f</sup> (e érasé) el-la-ša-ri (Sceau 5)
CG	1	NA <sub>4</sub> he <sub>2</sub> -be-et-na-a-a (Sceau 6)
	2	NA <sub>4</sub> <sup>f</sup> un-za (Sceau 7)
CD	1	NA <sub>4</sub> <sup>f</sup> ma-ku-un-ta

### Prosopographie

- cf. Lion 2012a, pour l'identification de ces femmes.

- Les épouses secondaires de Zizza sont pour la plupart inscrites dans la section qui précède le premier trait : Ayarītu, Bēltanišu, Šatum-naya, Teheš-naya, Elhut-alla, Pizuni, Uššen-naya, Iwi-Tilla.

- Comme chanteuses du Hanigalbat, on retrouve ici : Unuš-kiaše (l.7) et Tulpun-naya (r.1).

- Les chanteuses d'Akkad sont essentiellement enregistrées entre le premier et deuxième trait: Wakubiša, Azuanti, Zilip-nirše, Teššen-naya, Ayarītu, Namirtu, Ahatu-panat, Ura-matu, Šawa-šušše, Turum-elli.

- Našmun-naya (r.2) est le nom d'une chanteuse de Tašenniwe (EN 10/1 28 : 22', ##) et d'une épouse secondaire dans HSS 14 599 : 23 (R76). Elle n'est pas une princesse contrairement à ce qui est indiqué par Mayer 1978 : 121 à propos du présent texte, sur cette femme, cf. plus particulièrement le commentaire de HSS 14 502 (R76), ci-dessous.

- deux cas d'homonymie dans cette liste :

Ayaritu : épouse secondaire de Zizza l. 1 et musicienne d'Akkad, l. 21.

Pizuni : épouse secondaire de Zizza (l. 8 et r. 7)

### Organisation de la liste

- La liste est organisée en partie fonction du montant des rations, par ordre décroissant (§ 1, § 2 et § 3 et § 4. On notera cependant que le principe de l'ordre décroissant n'est plus respecté après le § 4.

- Après les 10 premières femmes, le scribe a tiré un trait mais sans procéder de la sorte pour les 10 suivantes (absence de ligne de séparation après Ayarītu). Le trait est ensuite utilisé pour distinguer le groupe qui reçoit moins de 2 BAN<sub>2</sub>.

### Montant des rations et total de l'orge dépensée

- § 1 : 5 filles du roi (l. 1) reçoivent 1 ANŠE 5 BAN<sub>2</sub>, soit 15 BAN<sub>2</sub>. Cela leur fait 3 BAN<sub>2</sub> par personne, comme les femmes du § 2, cf. également HSS 13 77 et HSS 14 216.
- Les épouses secondaires de Zizza (§ 2) reçoivent en général plus que les chanteuses d'Akkad (§ 3).
- § 7 On peut s'étonner que le total de l'orge distribuée ne soit pas indiqué. C'est peut-être à cause du manque de place. Sur la base des rations distribuées, on obtient un total de 97 BAN<sub>2</sub>; soit 9 ANŠE + 1 PI + 1 BAN<sub>2</sub> :  
5 filles du roi à 5 BAN<sub>2</sub> = 15 BAN<sub>2</sub> + 18 femmes à 3 BAN<sub>2</sub> = 54 BAN<sub>2</sub> + 10 femmes à 2 BAN<sub>2</sub> = 20 BAN<sub>2</sub> + 5 femmes à 1 BAN<sub>2</sub> = 5 BAN<sub>2</sub> + 2 femmes à 1 BAN<sub>2</sub> et 4 SILA<sub>3</sub> = 3 BAN<sub>2</sub>.

### Scellement

- Pour des reçus d'orge scellés, cf. HSS 13 77 et HSS 13 177, deux reçus avec déclaration ainsi que HSS 14 212 et 216 ; HSS 16 72 et 358, cf. Vol. 1 chap. 6 § 2.4 et tableau 4.
- 6 des femmes inscrites comme bénéficiaires des rations scellent le document : 4 dans le groupe des rationnaires à 3 BAN<sub>2</sub>, § 2 : Ayarītu (épouse secondaire de Zizza ou chanteuses d'Akkad) ; Tiš-nuri (épouse secondaire de Zizza) ; Iwi-Tilla (épouse secondaire de Zizza) ; Ella-šarri (chanteuse d'Akkad)]. Puis Makunta (épouse secondaire), § 4 et Unza (épouse secondaire), § 6.
- Hepet-naya, qui pose elle aussi son sceau (CG. l. 1) n'apparaît pas nominativement dans la liste mais cela semble normal : étant une princesse, elle relève du groupe des « filles du roi » § 1 dont les noms ne sont pas détaillés. Chacun des groupes de rationnaires est donc représenté, sauf celui des musiciennes du Hanigalbat qui ne sont que deux. On peut considérer que les femmes qui scellent représentent leur groupe. Nous ne savons pas pourquoi chacune d'elles a été sélectionnée, plutôt qu'une autre au sein de son groupe respectif.
- Ayarītu scelle également HSS 13 177 (CG) mais l'empreinte y est très abîmée. Il est donc difficile de dire s'il s'agit du même sceau.

1. Le MEŠ est écrit avec 2 verticaux, comme l'a d'ailleurs copié E. R. Lacheman (HSS 13 : 102b).

r.7. SILA<sub>3</sub> est écrit bizarrement NI + DIŠ

**HSS 13 432\***

SMN 432 ; HSM 1998.5.314 ; P408595

Mayer 83

Provenance : L14 (A23<sup>1</sup>)

Dimensions : non indiquées dans le catalogue HSS, (cdli 37 x 37 x 18)

Format carré

Collation : B. Lion 13/07/2010

Livraison de malt en provenance de la ville de Šū-ili

F	1	8 ANŠE MUNU <sub>6</sub> .MEŠ
	2	ša URU šu-u <sub>2</sub> -/li
	3	ša mah-ru <sub>3</sub>

-----  
(fin de la face anépigraphie)

R (anépigraphie)

<sup>1</sup>8 ANŠE de malt <sup>2</sup>de la ville de Šū-ili <sup>3</sup>qui ont été reçus.

Cette tablette est intégrée par W. Mayer au groupe des tablettes de L14 sans remarque particulière alors qu'elle est indiquée comme provenant de A23 dans la catalogue de HSS (p. xiv). Le rattachement à L14 est tout à fait justifié : d'autres billets de livraison du même type proviennent de cette pièce et notamment HSS 14 199 et 205 qui concernent du gruau en provenance de Šū-ili, cf. Vol. 1 chap. 3 § 2.4. Ce document n'est pas répertorié dans le catalogue des textes de Šilwa-Teššup comme faisant partie de cette archive, cf. AdŠ 8 : 154.

**Localité**

Šū-ili n'est pas mentionnée en dehors des deux documents ci-dessus. Šū-ili « la petite » et Šū-ili « la grande » sont mentionnées uniquement dans le récapitulatif de livraison HSS 14 207 (#), cf. Fincke 1993 : 257-258.

HSS 13 493\*

SMN 493 ; HSM 1998.5.362 ; P408644

Mayer 380

Provenance : R76

Dimensions : non indiquées dans le catalogue HSS (cdli 125 x 78 x 33)

Format en long

Collation : B. Lion13/07/10

Bronze du palais (+1 talent 50 mines<sup>3</sup>) confié à plus de 22 hommes à raison de 5 mines chacun, pour qu'ils apportent 5 BAN<sub>2</sub> d'orge (soit plus de 11 ANŠE). Reçu scellé par au moins 8 d'entre eux.

§ 1	F	1	5 MA.NA ZABAR ša e <sub>2</sub> -kal <sub>2</sub> -li <sub>3</sub>		
		2	a-na ŠU <sup>m</sup> tar-mi-te-šup DUB.SAR na-ad-/nu		
		3	u <sub>3</sub> 5 BAN <sub>2</sub> ŠE u <sub>2</sub> -ub-ba <sub>2</sub> -la		
-----					
§ 2		4	5 MA.NA ZABAR a-na ŠU-ti <sup>m</sup> ni-nu-/a-tal / KI.MIN		
		5	5 MA.NA ZABAR a-na ŠU <sup>m</sup> tu <sub>3</sub> -ul-tuk <sub>3</sub> -/ka <sub>4</sub> / KI.MIN		
		6	[5] ṚMA <sup>1</sup> -NA ZABAR a-na ŠU <sup>m</sup> a-ha-a*-a*-/am-ši / KI.MIN		
-----					
§ 3		7	[5] ṚMA <sup>1</sup> .NA ZABAR a-na ŠU <sup>m</sup> a-ri-ip-LUGAL / KI/.MIN		
		8	[5 MA].NA ZABAR a-na ŠU <sup>m</sup> ku-pa-ta KI/.MIN		
		9	(1 ligne effacée)		
		10	[5 MA]-ṚNA <sup>1</sup> ZABAR a-na ŠU <sup>m</sup> e-he <sub>2</sub> -el-/te-šup / KI.MIN		
		11	[5 MA.NA] ṚZABAR <sup>1</sup> a-na ŠU <sup>m</sup> zi-lip <sub>2</sub> -še-en-/ni / KI.MIN		
		12	[5 MA.NA] ṚZABAR <sup>1</sup> a-na [ŠU]፡፡ <sup>m</sup> ku-le-en / KI.MIN		
-----					
§ 4		13	[5 MA.NA] ṚZABAR <sup>1</sup> a-na ŠU <sup>m</sup> ta-u <sub>2</sub> -um-/mi / KI.MIN		
		14	[5 MA.NA] ṚZABAR <sup>1</sup> a-na ŠU <sup>m</sup> ur-hi-te-šup KI.MIN		
		15	[5 MA.NA ZABAR] a-na ŠU <sup>m</sup> a-kip-ta-še-en-/ni / LU <sub>2</sub> ka <sub>4</sub> -ši <sub>2</sub> -ru KI.MIN		
		16	[5 MA.NA ZABAR] a-na ŠU <sup>m</sup> ḥa <sup>1</sup> -al-še-en-/ni / KI.MIN		
		17	[5 MA.NA ZABAR] a-na ŠU <sup>m</sup> ša <sub>2</sub> -[... KI.MIN]		
		18	[5 MA.NA ZABAR] a-na ŠU <sup>m</sup> ul-mi-[til-la KI.MIN]		
		19	[5 MA.NA ZABAR] a-na ŠU <sup>m</sup> hu-pi <sub>2</sub> -[ta KI.MIN]		
		20	[5 MA.NA ZABAR] a-na ŠU <sup>m</sup> a-u <sub>2</sub> -tu <sub>3</sub> -ur-[ta KI.MIN		
		21	[5 MA.NA] ṚZABAR <sup>1</sup> a-na ŠU <sup>m</sup> tu-ra-ar-/te-/Ṛšup KI.MIN <sup>1</sup>		
		22	[5 MA.NA] ṚZABAR <sup>1</sup> a-na ŠU <sup>m</sup> nam-hi-ia / KI/.MIN		
		23	[5 MA.NA] ṚZABAR <sup>1</sup> a-na ŠU <sup>m</sup> ši-ha-aš-/še-en-/ni KI.MIN		
		24	[5 MA.NA] ṚZABAR <sup>1</sup> a-na ŠU <sup>m</sup> na-ni-/ip-te-/šup KI.MIN		
		T	1	[5 MA.NA ZABA]R* a-na ŠU-ti	
			2	[ <sup>m</sup> ...] KI.MIN	
	R		(début du revers cassé)		
§ 5			Col. 1 (sceau)	Col. 2 (sceau)	
		1	NA <sub>4</sub> <sup>m</sup> ul-mi-til-la (sceau)	NA <sub>4</sub> <sup>m</sup> e-he <sub>2</sub> -el-te-šup (sceau)	
		2	NA <sub>4</sub> <sup>m</sup> ši-ha-aš-še-en-ni	NA <sub>4</sub> <sup>m</sup> tu <sub>3</sub> -ul-tu[k <sub>3</sub> -k]a <sub>4</sub>	

		(sceau)			
T	3	NA <sub>4</sub> <sup>m</sup> na-ni-ip-te-šup		[...]	
	Col. 1	(sceau)	Col. 2	NA <sub>4</sub> <sup>m</sup> a-ha-a-a-am-šī	
CG	1	NA <sub>4</sub> <sup>m</sup> tar-mi-te-šup		(sceau)	
	1	[NA <sub>4</sub> ] <sup>m*</sup> ku*-pa*-t[a]*			

### Traduction partielle

§ 1 : « 5 mines de bronze du palais ont été remises à Tarmi-Teššup le scribe ; et il apportera 5 BAN<sub>2</sub> d'orge »

§ 2 à 4 : « 5 / [5] mines de bronze confiés à NP *ditto* »

§5 : sceaux des hommes qui ont reçu le bronze.

### Redaction

- le scribe écrit la même phrase en raccourci en utilisant KI.MIN et sans indication de la profession (sauf l. 2 et 15). D'autre part, il ne revient pas sur l'indication de l'origine du bronze. Il est cependant raisonnable de penser qu'il s'agit aussi de bronze appartenant au palais.

- L'indication concernant la quantité de bronze n'est conservée que pour les trois premiers individus. Toutefois, la quantité d'orge à apporter étant la même pour tous (KI.MIN), il est probable que chacun des hommes ait disposé du même montant de bronze.

### Prosopographie

Presque tous les noms mentionnés dans le présent texte peuvent être mis en relation avec des hommes enregistrés dans les rôles du personnel du palais, comme l'indique le tableau ci-dessous :

	13 493 (R76)	14 593 IR <sub>3</sub> E <sub>2</sub> .GAL (R76)	16 348 (R76)	16 384 (#)
Aha-aj-amši	6	scribe, r. 17	r.1	
Akip-tašenni	tisserand <i>kāširu</i> , 15	tisserand, 7	tisserand <i>kāširu</i> , 9	
Arip-šarri	7	scribe, r. 7		
Aurturta	20			
Ehel-Tešup	10			
Hal-šenni	16			berger, 10
Hupita	19	foulon, 18 / menuisier, r.2	12	
Kulen	12		r.10	
Kupata	8		r.13	
Namhia	22	berger, r.3		
Nanip-Tešup	24	foulon, 18	12	
Ninu-atal	4	agent commercial, r.18	r.21	

Ša- [...]	17			
Šihaš-šenni	23	berger, r.3		
Tarmi-Tešup	scribe, 2	scribe, r. 16	r. 11	
Taummi	13			
Tultukka	5	fabricant de gruaux, r.19	r.4	
Turar-Tešup	21		r.3 et r.8	3 ; tisserand, 11
Ulmi-Tilla	18		tisserand 6	tisserand 9
Urhi-Tešup	14	<i>ampanuhlê, cg.2</i>		
Zilip-šenni	11			

### Nature de l'opération

- l'emploi du ventif indique que le lieu de destination de l'orge est le palais. L'apport d'orge n'est pas réalisé au moment de la rédaction du document, car le verbe *abālu* est à l'inaccompli.

- La pièce R76 a fourni l'enregistrement de la livraison de deux des hommes mentionnés dans le présent document, cf. ci-dessus HSS 13 207 : on y retrouve Urhi-Tešup et Hupita qui ont apporté (*ubila*) respectivement 5 BAN<sub>2</sub> et 4<sup>7</sup>/5<sup>7</sup> BAN<sub>2</sub> d'orge, donc au moins pour le premier, la quantité escomptée par le palais au vu du présent document.

- Ninu-atal, § 2, probablement à identifier au fils de Halulaia (HSS 15 162, R76 et HSS 16 37, R76) et à l'agent commercial (HSS 14 593, R76), cf. le commentaire à HSS 16 37 (R76), est aussi impliqué dans les opérations d'échanges de métal contre de l'orge avec le pays de Nullu.

- dans le présent document, le bronze sert donc sans doute à l'acquisition de l'orge. On peut s'étonner du fait que cela ne soit pas explicitement dit (*ana šīmi*). Il est possible de ce fait que les hommes impliqués dans ce document n'aient été en charge que du transport du métal et de l'orge entre le palais et le lieu d'acquisition: une fois sur place, l'achat a pu être réalisé par un tiers.

- le lieu de destination est peut-être le pays de Nullu avec qui les relations commerciales sont bien documentées, cf. Fincke 1993 : 192 et, ci-dessus, le cas de Ninu-atal qui apporte de l'orge provenant de cette région.

### Le rapport orge / métal

- orge / bronze : le présent document semble être le seul dans la documentation de Nuzi qui donne une équivalence directe entre le bronze et l'orge : le bronze et l'orge sont ici à parité (5 BAN<sub>2</sub> d'orge = 5 mines de bronze).

- orge / étain : d'après Cross 1937 : 36,5 ANŠE d'orge équivalent à 1 talent 10 mines d'étain ; ce qui donne 5 BAN<sub>2</sub> d'orge = 3,55 mines d'étain. On dispose également d'une équivalence 3 ANŠE 5 BAN<sub>2</sub> d'orge pour 30 mines d'étain, soit 5 BAN<sub>2</sub> = 4,25 mines d'étain, cf. Lion 2001 : 29.

- orge / argent : d'après Cross 1937 : 35, 1 ANŠE d'orge correspond à 1,61 sicle d'argent, ce qui donne 5 BAN<sub>2</sub> d'orge = 0,8 sicle d'argent.

- orge / or : le prix de l'orge par rapport à l'or pose un problème, cf. Lion 2001 : 31. Le rapport le plus vraisemblable correspondrait à 5 BAN<sub>2</sub> d'orge = 0,12 sicle.

### Disposition du texte et scellements

- On ne comprend pas bien l'usage des lignes de séparation : elles ne partagent pas des groupes par lot de 10 ou par profession: par exemple, les scribes sont répartis sur trois

ensembles. Tarmi-Teššup est en § 1, Aha-ay-amši en § 3 et Arip-Šarri en § 4. En § 3 figurent un scribe et le fabricant de gruu. Peut-être faut-il envisager que les gens enregistrés entre deux traits partent vers la même destination ?

- 8 des hommes scellent le document. Cependant, la partie droite du revers est cassée. Il a pu y avoir la place pour 2, voire 3 déroulements de sceaux. Parmi les personnes qui scellent, on compte deux des trois scribes : Tarmi-Teššup et Aha-ay-amši. De ce fait, il est probable que l'empreinte d'Arip-šarri, le troisième scribe, se soit trouvée dans la cassure. Les autres hommes qui ont déroulé leur sceau sont Tultukka (l. 5), Kupata (l. 8), Ehel-Teššup (l. 10), Ulmi-Tilla (l. 18), Šihašenni (l. 23) et Nanip-Teššup (l. 24).

HSS 13 498\*

SMN 498 ; HSM 1998.5.367 ; P408649

Mayer 381

Provenance R76

Dimensions 83 x 65+ x 28+ (cdli 83 x 66 x 28)

Format en large

Collation : B. Lion 20/07/09

Blé pour la reine de [...] à 3 BAN<sub>2</sub> (§ 1) et pour 43 personnes (NAM.LU<sub>2</sub>.LU<sub>2</sub>) à 4 SILA<sub>3</sub> chacune: 12 chanteuses d'Akkad (§ 2) ; 10 chanteuses du Hanigalbat (§ 3) ; 4 filles du roi (§ 5) ; 9 épouse secondaires (§ 6) ; 5 fils du roi (§ 7) et 3 autres femmes (§ 4).

Prélèvement au mois *arkapinni* (vi : août / sept) auprès de Tieš-urhe, le *šākin māti*, pour un total de 2 ANŠE 4 BAN<sub>2</sub> 4 SILA<sub>3</sub>.

§ 1	F	1	3 BAN <sub>2</sub> GIG <i>a-na</i> MUNUS.LUGAL <i>ša</i> [URU ...]	
-----				
§ 2		2	<sup>f</sup> <i>uš-še-en-na-a-a</i>	<sup>f</sup> <i>ha-nu-u[p*-tu<sub>3</sub>]</i>
		3	<sup>f</sup> <i>a-a-ri-tu<sub>4</sub></i>	<sup>f</sup> <i>wa-ku-pi<sub>2</sub>-ša</i>
		4	<sup>f</sup> <i>te-eš-še-en-na-a-a</i>	<sup>f</sup> <i>ša-wa-šu-[u]š*-/[še]</i>
		5	<sup>f</sup> <i>na-mi-ir-tu<sub>4</sub></i>	<sup>f</sup> <i>zi-lip<sub>2</sub>-<sup>r</sup>ni<sup>1</sup>-ir-/še</i>
		6	<sup>f</sup> <i>el-la-ša<sub>2</sub>-ri</i>	<sup>f</sup> <i>a-zu-an-ti</i>
-----				
		7	<sup>f</sup> <i>a-ha-tu<sub>3</sub>-pa-na</i>	<sup>f</sup> <i>tu<sub>3</sub>-ru-me-el-/li</i>
§ 3		8	<sup>f</sup> <i>me-en-nu-un-ni</i>	<sup>f</sup> <i>im-še-en-na-/a-a</i>
		9	<sup>f</sup> <i>ku-a-ri</i>	<sup>f</sup> <i>te-gi-be</i>
		10	<sup>f</sup> <i>u<sub>2</sub>-nu-uš-na-a-a</i>	<sup>f</sup> <i>u<sub>2</sub><sup>1</sup>-nu-uš-ki-/a-še</i>
		11	<sup>f</sup> <i>aš-tu<sub>3</sub>-i-ta-at-ta</i>	<sup>f</sup> <i>tul-pu-un-na-/a-a</i>
-----				
	T	1	<sup>f</sup> <i>da<sub>2</sub>-am-qi*-[i]n-<sup>r</sup>na<sup>1</sup>-a-a</i> <sup>f</sup> <i>mu-šu-up-ša<sub>2</sub>-a-/a/-&lt;u<sub>2</sub>&gt;</i>	
§ 4	R	1	<sup>f</sup> <i>tu<sub>3</sub>-ru-[up- tu<sub>3</sub>]-ni</i>	<sup>f</sup> <i>na-aš-mu-u[n-na-a-a]</i>
§ 5		2	<sup>r</sup> <i>še-el-[ù]-un-na-a-a</i>	<sup>f</sup> <i>še-el-[tap-na]-/a</i>
		3	<sup>r</sup> <i>še-wi-ir-na-a-a</i>	<sup>f</sup> <i>ú-a-zi*-aš-ši</i>
§ 6		4	<sup>r</sup> <i>in-da-lu-an-za</i>	<sup>f</sup> <i>na-wa-AN</i>
-----				
		5	<sup>f</sup> <i>ha-lu-ia</i>	<sup>f</sup> <i>i-ur-ša<sub>2</sub></i>
		6	<sup>f</sup> <i>un-za</i>	<sup>f</sup> <i>a-zi-ip-[hu-r]a-ti</i>
		7	<sup>f</sup> <i>na-ma-az-za-<sup>r</sup>ni<sup>1</sup></i>	<sup>f</sup> <i>ma-<sup>r</sup>ar<sup>1</sup>-[šu-uš]-/še</i>
		8	<sup>f</sup> <i>ta- ka<sub>4</sub>-še</i>	<sup>r</sup> <i>ti-iš-nu-ri<sup>1</sup></i>
§ 7		9	<sup>l</sup> <i>ši-mi-ka<sub>4</sub>-tal</i>	<sup>l</sup> <i>[ni-ig]-<sup>r</sup>mi<sup>1</sup>-te-šup</i>
-----				
		10	<sup>l</sup> <i>muš-t[e-š]up</i>	<sup>l</sup> <i>wi-ir-r[a]-(mu-uš-ni)</i>
§ 8		11	<sup>l</sup> <i>ni-nu-a-tal</i> 43 NAM.LU <sub>2</sub> .L[U <sub>2</sub> ]	
		12	4 SILA <sub>3</sub> TA.A.AN GIG <i>i-n[a ITI-hi]</i>	
		13	<i>ar-ka<sub>4</sub>-pi-in-ni</i> <sup>r</sup> <i>x<sup>1</sup>-[...]</i>	
	T	1	<i>i-ta-sa-ah</i> <i>ša</i> <sup>r</sup> <i>x<sup>1</sup>-[...]</i>	
		2	ŠU.NIGIN <sub>2</sub> 2 ANŠE 4 BAN <sub>2</sub> 4 [SILA <sub>3</sub> GIG]	
	CG	1	<i>a-š[ar <sup>l</sup>t]i*-eš-ur-hé</i> GAR KUR	
		2	<i>il-te-qú-ú</i>	

### Traduction partielle (r.11- CG.2)

« 43 personnes à 4 SILA<sub>3</sub> chacune au mois (d') *arkapinni* [NP] a prélevé [...]. Total 2 ANŠE 4 BAN<sub>2</sub> 4 [SILA<sub>3</sub> de blé] qu'on a pris auprès de Tieš-urhe, le gouverneur du pays »

Les NP sont disposés sur 2 colonnes par groupes de 10, séparés d'un trait. Cette répartition par 10 ne coïncide pas tout à fait avec les différentes catégories présentes de ce texte :

§ 1, la reine ; § 2, les chanteuses d'Akkad ; § 3, les chanteuses du Hanigalbat ; § 4, (Turuptuni – Našmun-naia – Šeltun-naya) ; § 5, les filles du roi (Šeltab-naya – Šewir-naya – Uaziašši et Idaluanza, cf. Mayer 1978 : 119-120) ; § 6, des épouses secondaires (à partir de Nawa-AN) ; § 7, les fils du roi (cf. Mayer 1978 : 117-119). Pour l'identification de ces femmes, cf. également Lion 2012a.

- § 4 Turup-tuni et Našmun-naia sont mentionnées ensemble à la fin de HSS 14 599 (R76), bien après le groupe des princesses, avec d'autres épouses secondaires ; de même dans HSS 13 403 (R76). Dans le présent texte, elles ne peuvent donc être identifiées à des princesses. Pour le statut de Našmun-naia et Šeltun-naia, cf. la discussion sous HSS 14 502 (R76).

- § 6 : Nawa-AN, Haluia, Iurša et Unza sont des épouses secondaires mentionnées dans le compte des rations de laine HSS 13 153 : 3-6 (R76) ; Namaz-zani figure dans le compte des rations d'huile HSS 13 482 : 1 (#) ; Tiš-nuri est mentionnée dans le compte des dépenses de blé HSS 16 69 : 5 (R76) ainsi que dans le rôle des *esirtu* de Zizza bénéficiaires de rations d'orge HSS 16 127 (peut-être un texte provenant de R76, plutôt que de D3 comme indiqué dans le catalogue)

- § 7 : les princes figurent dans le même ordre dans le registre des rations HSS 14 599 (R76). A la place de Wirra-mušni, on trouve cependant Wirrahe (hypochoresique du même nom). Ce dernier est aussi attesté comme témoin avec le titre de *mār šarri* dans HSS 13 445 : 15 (A26). Dans le présent texte, E. R. Lacheman a transcrit : <sup>m</sup>*wi-ir-r[a]-mu-uš-ni*. La fin du nom (*mu-uš-ni*) n'est toutefois plus visible sur la tablette. Wirra-mušni ne serait mentionné que dans le présent texte (cf. Mayer 1978 : 119).

### Le total et le niveau des rations

- Le total tombe juste : 2 ANŠE 4 BAN<sub>2</sub> 4 SILA<sub>3</sub> = (3 x 8 SILA<sub>3</sub>) + (43 x 4 SILA<sub>3</sub>) = 196 SILA<sub>3</sub>. En dehors de la reine, le montant des rations est le même indépendamment du rang de la personne concernée (épouse secondaire, chanteuse, fille et fils du roi). On voit bien ici que le terme NAM.LU<sub>2</sub>.LU<sub>2</sub> (r. 11) employé pour caractériser l'ensemble du groupe (sauf la reine) désigne donc une personne au sens large indépendamment de son statut.

- Le montant des rations de blé accordées aux reines d'Al-ilāni et de Nuzi est supérieur : respectivement 1 ANŠE 1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub> et 1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub>, cf. le tableau dans le commentaire à HSS 14 158.

**T.1** : *nasāhu* n'apparaît qu'ici dans les comptes de céréales au lieu du verbe habituel *našāru*, cf. Vol. 1 chap. 1 § 3.1.

### HSS 14 44\*

SMN 1425<sup>34</sup> ; HSM 1999.02.21 ; P408670

Mayer 481

Provenance : #

Dimensions : 30 x 56 x 11 (cdli 31 x 56 x 11)

Format en large

Collations : B. Lion 12/07/10 et P. Abrahami 26/07/11

Étiquette d'un contenant à tablettes concernant des semences et les engraisseurs.

F	1	<i>tup-pa<sub>2</sub>-tu<sub>4</sub> ša</i> NUMUN.MEŠ
	2	<i>u<sub>3</sub> ša ku-ru-uš-ta-&lt;e-(na)&gt;</i> (espace vide) (revers non inscrit)

<sup>1</sup>Tablettes des semences et des (animaux) engraisés.

#### Étiquette

- Le regroupement fortuit n'est pas à exclure. Cette étiquette suggère, cependant, que les comptes relatifs aux semis et à l'engraissement étaient rangés dans un même contenant. Ce qui peut s'expliquer si l'on considère que l'on a affaire au même produit - les graines - utilisé de deux façons différentes dont la gestion serait donc confiée aux mêmes personnes.

- Il existe d'autres exemples d'étiquettes : HSS 16 213 (##) : « [tablettes de ...] et de l'orge de l'aire » ; HSS 16 327B (#) : « Tablettes de la ville de Tentewe » ; HSS 13 282 (= AdŠ 3 183), portant le nom d'un serviteur ; EN 9/1 370 (= AdŠ 4 186), « tablettes des prêts d'orge de la rive d'en face »<sup>35</sup> et Müller 1999 : 122 n°49 « laine des brebis de Naišeri et Kummia ». Pour les étiquettes trouvées dans la maison de Tehip-Tilla, cf. Maidman 1999 : 29.

- Ces étiquettes ont une forme très allongée ; on relève peut-être un format standard avec AdŠ 4 186 et HSS 16 327B qui ont la même taille 48 x 69 x 22.

- On remarque sur la face de la présente étiquette dans la partie anépigraphie, des traces qui pourraient correspondre à l'impression d'un tissu. Dans le cas de HSS 16 327B, l'étiquette était fixée au contenant. Le revers est en effet traversé dans la largeur par une cavité, trace de la corde qui devait fermer le contenant, autour de laquelle l'argile a été appliquée.

- Les catalogues ne donnent pas d'information quant à la provenance de HSS 16 327B et de la présente étiquette. W. Mayer a considéré comme lieu d'origine le palais. Toutefois rien ne permet d'en être certain.

2. Le terme est toujours écrit avec *-e-(na)* à la fin. Texte cité par le CAD K 582a : « documents concernant les semences et l'engraissement » et CAD Z : 90b « tablettes concernant (l'orge distribuée) pour les semences et l'engraissement ». *kuruštû* ou *kuruštā'e*, dans le AHw : 514, désigne l'animal engraisé et *ša kuruštû* ou *ša kurušte/ti-e* le fourrage servant à l'engraissement ou le nom d'agent. Presque toutes les occurrences de *kuruštû* / *kuruštā'e* sont issues de la documentation de Nuzi. Il s'agit le plus souvent d'ovins voire de capridés. HSS 14 505 (A23) est une *tuppu ša kuruštaena (-na, du plur. hourrite)* qui enregistre

<sup>34</sup>Le n° SMN est incorrect dans le catalogue de Mayer 1978 : 85.

<sup>35</sup>Il ne s'agit probablement pas d'un texte scolaire comme cela est indiqué dans le catalogue Owen 1985 : 123.

le nombre de moutons et leur berger dont les pierres « ont été enlevées » (*šulû*) ; il s'agit d'animaux comptés, probablement au moment de leur restitution après engraissement (pour l'expression, cf. CAD A1 : 60 5). Une autre tablette, Müller 1998 : 136-137, n°60, consigne l'opération en sens inverse : « Ces 7 moutons que NP<sub>1</sub> remet / « libère » pour l'engraissement et qui sont donnés à NP<sub>2</sub> »<sup>36</sup>. La présente étiquette concerne probablement des tablettes de ce type. Pour des exemples de « tablettes des semences » (sans l'appellatif cependant), cf. dans l'archive de Šilwa-Teššup (HSS 14 46 = AdŠ 170 ou encore ; HSS 14 598 = AdŠ 173).

---

<sup>36</sup>7 UDU *annūti ša NP<sub>1</sub> ana ku-<ru>-uš-ta-<sup>r</sup>e<sup>1</sup>* (U) *umaššar u<sub>3</sub> ša ana NP<sub>2</sub> nadnū*.

HSS 14 63

SMN 1060 ; P416582

Mayer 482

Provenance : #

Dimensions : 76 x 66 x 24

Format en long

Non collationné : Ø

Transcription: Chow 1973 : 70-71

Orge pour les reines d'Al-ilāni et de Nuzi pour : 1°) leur allocation *šukunu* (§1 et § 3) ; 2°) le « plateau » de la reine d'Al-ilāni (§ 2). Le prélèvement est effectué à Nuzi sur « l'orge de la reine » (§ 4).

Intermédiaires : Hekru (reine d'Al-ilāni) et Tišam-mušni (reine de Nuzi)

Quantités réparties : 6 ANŠE 1 (PI) 1 BAN<sub>2</sub> (reine d'Al-ilāni) ; 2 ANŠE 1 (PI) 1 BAN<sub>2</sub> (reine de Nuzi)

Mois *hiari* (ii).

§ 1 F 1 2 ANŠE ŠE.MEŠ *a-na bi-il-lu-u<sub>2</sub>*  
 2 *a-na* MUNUS.LUGAL 5 BAN<sub>2</sub> ŠE.MEŠ  
 3 *a-na bi-il-lu-u<sub>2</sub> a-na* TUR./TUR.MEŠ  
 4 3 BAN<sub>2</sub> ŠE *a-na ku-šu-up-ha ku-/zi-da*  
 5 3 BAN<sub>2</sub> ŠE *a-na*<sup>a</sup>U-be-le-et-/ma-ti  
 6 1 BAN<sub>2</sub> ŠE *a-na za-an-ni u<sub>3</sub> a-na / pa<sub>2</sub>-ap-pa<sub>2</sub>-sa*  
 7 1 BAN<sub>2</sub> ŠE *a-na ma-aš-ha-ta*  
 8 1 BAN<sub>2</sub> ŠE *a-na ta<sub>2</sub>-ba<sub>2</sub>-ti*  
 9 *an-nu-tu<sub>4</sub> šu-ku-ni ša* MUNUS./LUGAL  
 10 *ša* URU *ar-ra-ap-he<sub>2</sub> / na-ad-nu*

§ 2 11 3 BAN<sub>2</sub> ŠE *a-na bi-il-lu-u<sub>2</sub>*  
 12 *i\*-na\* e-er-be-et-te-na-aš-/ta*  
 13 1 ANŠE 5 BAN<sub>2</sub> ŠE *a-na bi-il-lu-u<sub>2</sub>*  
 T 1 1 ANŠE 5 BAN<sub>2</sub> ŠE *a-na ku-zi-da*.MEŠ  
 2 *a-na tu<sub>3</sub>-ur-mu*  
 R 1 *ša* MUNUS.LUGAL  
 2 ŠU.NIGIN<sub>2</sub> 6 ANŠE 1 (PI) 1 BAN<sub>2</sub> ŠE *an-nu-tu<sub>4</sub>*  
 3 *a-na* MUNUS.LUGAL *ša* URU DINGIR.MEŠ  
 4 <sup>m</sup>*he<sub>2</sub>-ek-ru il-te-qe<sub>3</sub>*

§ 3 5 2 ANŠE ŠE *a-na bi-il-lu-u<sub>2</sub>*  
 6 3 BAN<sub>2</sub> ŠE *a-na ku-šu-up-ha*  
 7 1 BAN<sub>2</sub> ŠE *a-na za-an-ni u<sub>3</sub> a-na / pa<sub>2</sub>-ap-pa<sub>2</sub>-sa*  
 8 1 BAN<sub>2</sub> ŠE *a-na ta<sub>2</sub>-ba<sub>2</sub>-ti*  
 9 2 BAN<sub>2</sub> ŠE *a-na mi<sub>3</sub>-ih-ha*  
 10 *u<sub>3</sub> ma-aš-ha-ta*  
 11 ŠU.NIGIN<sub>2</sub> 2 ANŠE 1 (PI) 1 BAN<sub>2</sub> ŠE.MEŠ  
 12 *an-nu-tu<sub>4</sub> a-na šu-ku-na*  
 13 *a-na* MUNUS.LUGAL *ša nu-zi*  
 T 1 <sup>m</sup>*ti-ša<sub>2</sub>-am-mu-uš-ni il-qe<sub>3</sub>*

§ 4	2	<i>an-nu-tu</i> <sub>4</sub> ŠE.MEŠ <i>i-na</i>
	3	ITI <i>hi-ia-ri iš-tu</i>
CG	1	ŠE.MEŠ <i>ša</i> MUNUS.LUGAL <i>iš-tu</i> URU <i>nu-zi</i>
	2	<i>ša na-aš-ru</i>

<sup>1</sup>2 ANŠE d'orge pour la boisson *billu* <sup>2</sup>pour la reine ; 5 BAN<sub>2</sub> d'orge <sup>3</sup>pour la boisson *billu* pour les « petits » ; <sup>4</sup>3 BAN<sub>2</sub> d'orge pour le *kušupha* et le *kuzida* ; <sup>5</sup>3 BAN<sub>2</sub> d'orge pour Ištar « reine du pays » ; <sup>5</sup>1 BAN<sub>2</sub> d'orge pour les bouillies *zannu* et *pappasu* ; <sup>7</sup>1 BAN<sub>2</sub> d'orge pour la farine d'offrande *mašhatu* ; <sup>8</sup>1 BAN<sub>2</sub> d'orge pour l'assaisonnement *tābātu*. <sup>9</sup>C'est l'allocation *šukunu* de la reine <sup>10</sup>d'Arraphe qui a été donnée.

<sup>11</sup>3 BAN<sub>2</sub> d'orge pour la boisson *billu* <sup>12</sup>lors de l'*erbettenašta* ; <sup>13</sup>1 ANŠE 5 BAN<sub>2</sub> d'orge pour la boisson *billu* ; <sup>T.1</sup>1 ANŠE 5 BAN<sub>2</sub> d'orge pour les *kuzida* ; <sup>T.2</sup>(l'ensemble) pour le plateau <sup>Rev.1</sup>de la reine. <sup>2</sup>Total 6 ANŠE 1 (PI) 1 BAN<sub>2</sub> d'orge. C'est <sup>4</sup>ce que Hekru a reçu <sup>3</sup>pour la reine d'Al-ilāni.

<sup>5</sup>2 ANŠE d'orge pour la boisson *billu* ; <sup>6</sup>3 BAN<sub>2</sub> d'orge pour le *kušupha* ; <sup>7</sup>1 BAN<sub>2</sub> d'orge pour les bouillies *zannu* et *pappasu* ; <sup>8</sup>1 BAN<sub>2</sub> d'orge pour l'assaisonnement *tābātu* ; <sup>9</sup>1 BAN<sub>2</sub> d'orge pour la bière d'offrande *mihhu* <sup>10</sup>et la farine d'offrande *mašhatu*. <sup>11</sup>Total 2 ANŠE 1 (PI) 1 BAN<sub>2</sub> d'orge. <sup>12</sup>C'est l'allocation *šukunu* <sup>T.1</sup>(que) Tišam-mušni a reçue <sup>Rev.13</sup>pour la reine de Nuzi. <sup>T.2</sup>C'est l'orge <sup>CG.2</sup>qui a été prélevée <sup>T.3</sup>sur l'orge de la reine <sup>CG.1</sup>depuis la ville de Nuzi <sup>T.2-3</sup>au mois (de) Hiaru.

### Al-ilāni / Arrapha

On remarquera l'alternance « reine de la ville d'Arrapha » dans le sous total (9-10) et « reine de la ville d'Al-ilāni » dans le décompte total (r.3). Il s'agit bien toutefois de la même personne car les quantités du § 1 et § 2 sont bien égales à celle du total § 2 (r.2). L'autre équivalence Arraphe = Al-ilāni, est documentée dans le nom de l'administrateur de Šilwa-Teššup : Tāb-Arraphe /-al-ilāni, cf. Fincke 1993 : 13.

### Prosopographie

Les allocations *šukunu* des reines sont confiées à Hekru (rein d'Al-ilāniA) et Tišam-mušni (reine de Nuzi) dans trois autres documents : HSS 14 137 (#, mois iii), HSS 14 163 (#, mois ii) et HSS 15 267 (#, mois iii et iv).

- Hekru, dans HSS 16 199 (#, mois viii, ix), se voit remettre à quatre reprises du blé et du blé ammidonnier destinés aux *ubaru* du Hanigalbat et à l'allocation *šukunu*. Il est possible qu'on ait affaire au même Hekru dans Cassin 1962 : 62 n°4, un compte qui récapitule sur plusieurs mois (iv-vii ; xi ; xii et i) l'orge, reçue par Erwihuta, l'« intendant du palais », *šakin bīti*, pour les dépenses des *esirtu* de la ville de Zizza ; la provenance de la céréale (localité ou personne) est parfois précisée : la contribution de Nuzi (mois xii et i) est issue de l'orge de Hekru et s'élève à 9 ANŠE 2 BAN<sub>2</sub>.

- Tišam-mušni : le nom de cet administrateur apparaît dans une quinzaine de documents, la plupart provenant du palais : il serait un intendant (*šakin bīti*, cf. Cassin 1958 : 19 n. 3, Lion et Sauvage 2005 : 63 et Negri Scafa, à paraître, § 4.2.4<sup>37</sup>). Cependant, un Tišam-mušni, *hazannu* de Turša, est aussi connu (cf. Fahdil 1983 : 230, pour la séquence des *hazannu* de cette localité). Il apparaît avec ce titre dans HSS 13 17 (L2), une liste à majorité de femmes, scellée par lui, Ezira et Pai-Tilla. C'est probablement en tant que *hazannu* de cette ville qu'il scelle avec eux, HSS 13 352 (L2), un rôle organisé par groupes familiaux, totalisant « 224 serviteurs

<sup>37</sup>En particulier pour l'analyse de HSS 15 289 (F24) et EN 9/1 115 (F38), deux lettres qui lui sont adressées, respectivement par le roi et Akia, peut-être le *sukkal*. HSS 15 289 est scellée par Pai-Tilla.

du palais avec leurs enfants, de la ville de Turša ». Il existe d'autres documents scellés par ce même groupe de personnes, un inventaire de mobilier (HSS 13 435, R81) ; une liste de personnes de la ville d'Anzukalli (HSS 14 232 = 605, L1, scellée également par Šurki-Tilla) et un compte de textiles (HSS 15 182, L1, l'empreinte du sceau de Šurki-Tilla y figure aussi). L'empreinte du sceau de Tišam-mušni est à chaque fois la même<sup>38</sup>. On a donc affaire au *hazannu* de Turša dans cette série de documents (cf. Fadhil 1983 : 231a). Il exerce aussi la fonction d'« intendant du palais » de Nuzi comme le montrent HSS 15 182 et HSS 14 636, un rôle scellé par lui, enregistrant « des [...] du palais de la ville de Nuzi dont le personnel domestique a été inscrit le jour de la conscription (*liqtu*) » (sur ce terme, cf. CAD L 206b)<sup>39</sup> : Tišam-mušni a pu exercer les deux fonctions soit en même temps, soit à deux moments différents de sa carrière<sup>40</sup>.

### Terminologie

- *kušupha* (4 et r.6 également) : ce terme hourrite, attesté uniquement à Nuzi, est donné comme équivalent à *kušuppara* par les dictionnaires, cf. AHw : 517a et CAD K : 602a. Il s'agirait d'une préparation à base de céréales (CAD) ou un type de gâteaux (AHw). Le CAD considère *kušpa'e* dans HSS 14 239 = 601 : 4 (L1) où il qualifie du cumin noir, comme une autre forme de ce terme (*kizibiānum*, cf. CAD K : 477). Le AHw : 516 enregistre *kušpa'e* séparément avec le sens de « plat ? » (ein Gericht ?). Ce qui est préférable dans la mesure où *kušupha*, comme l'indique le CAD, apparaît toujours comme un produit issu de la transformation de l'orge. *Kušupha* apparaît aussi en séquence avec les bouilles *zannu* et *pappasu* et la farine *mašhatu* dans HSS 15 267 (#) : 3 et probablement r.2 : 1 (PI) ŠE.MEŠ 'a<sup>1</sup>-na [ku-šu-up-a]h<sup>?</sup>-ha a-na a-ka<sub>4</sub>-li, ce qui suggère, selon le sens donné à *akālu* / *akalu*, que le *kušupha* entre dans la fabrication du pain ou qu'il peut être directement consommé. HSS 14 161 : 2 (L14), ci-dessous, mentionne de l'orge *ana ku-šu-up\*<sup>?</sup>-[a]h-hu* en même temps que du blé et du blé amidonnier, attribués à la reine de Nuzi en allocation *šukunu*. D'autre part, HSS 16 87 (A34) montre que la préparation *kušuppara* pouvait être réalisée avec l'orge d'un type particulier (l'orge *kalpurhe*) ; le même compte documente également la forme *kušupha* (l.15).

- *kuzida* (4 et t.1) est un hapax, cf. CAD K/ 615a. Le terme ne semble pas enregistré par le AHw. Le parallèle possible entre la ligne 4 du présent texte et HSS 15 267 r.2, 1 (PI) ŠE.MEŠ 'a<sup>1</sup>-[na ku-šu-up-a]h<sup>?</sup>-ha a-na a-ka<sub>4</sub>-li, suggère peut-être une équivalence *kuzida* = *akālu* et donc une écriture phonétique de KU<sub>2</sub>.ZID<sub>2</sub>.DA. En t.1, il s'agirait d'« orge à consommer en farine ». Toutefois, cette interprétation ne donne pas complètement satisfaction à la ligne 4.

- *erbettenašta* (12) : terme hourrite de sens inconnu enregistré sous *erbette* dans le CAD E : 256a et *erpette* dans le AHw : 243a. Il est attesté également dans HSS 14 163 : 3 (#) et HSS 15 267 : 15. La lecture *ša erbettena(šta)* du CAD pour HSS 14 63 et 163 doit être corrigée en *ina* qui est écrit avec une ligature (*i+na*), cf. HSS 14 63 : t.2 où l'on trouve la même ligature.

- *turmu* (t.2) : Cassin 1958 : 19 suggère une métathèse sur *tumru*, le pain cuit sous la cendre ; le CAD T : 487a, sous *turmu* A indique « entrepôt ? » attesté uniquement à Nuzi. Le AHw : 1373b envisage le sens de « grenier ? ». Ce terme est attesté également dans :

<sup>38</sup>Photo HSS 14, pl. 112 n°274 ; et cf. les photos des missions à Harvard : HSS 13 17 (n° 0880) ; HSS 13 352 (n° 4326) ; HSS 13 435 (n°1643) ; HSS 14 232 (n°1892-1893). L'empreinte sur HSS 15 182 a été dessinée sur la copie. Elle est identique aux précédentes.

<sup>39</sup>La tablette est enregistrée comme provenant de A26 dans le catalogue HSS : il s'agit probablement d'une erreur ; elle n'est d'ailleurs pas cataloguée dans la concordance des textes de Šilwa-Teššup (AdŠ 8 : 157). Cette tablette n'a pas été intégrée non plus par Mayer 1978 : 215 au corpus des textes du palais, alors qu'elle en fait manifestement partie. Elle se trouve au musée sous le n°HSM 1999.02.231. L'empreinte du sceau de Tišam-mušni pourra donc être vérifiée ultérieurement.

<sup>40</sup>Comme autre exemple de personne ayant occupé deux fonctions, on a Tieš-urhe connu comme *hazannu* sans indication de ville cf. Mayer 1978: 128 et aussi comme *šākin mati*, cf. Mayer 1978: 123.

- HSS 14 163 : 2 et 7 ; amidonnier et blé pour le *turmu* de la reine d'Al-ilāni (inclus le poste de l'allocation *šukunu*).
- HSS 15 267 : 19 ; blé pour le [t]*urmu* de d'Ištar (inclus dans le poste de l'allocation *šukunu* de la reine de Nuzi).
- HSS 15 130 : 14 (L27) ; 7\* tables *turmi* (<sup>giš</sup>BANŠUR.MEŠ *tu<sub>3</sub>-ur-mi*) dans un inventaire de meubles, de vaisselle et d'objets métalliques.

Cette dernière occurrence suggère plutôt un type de table ou de plateau qu'un lieu de stockage.

### Total et quantités

- les totaux intermédiaires tombent justes : 536 SILA<sub>3</sub> d'orge pour la reine de d'Al-ilāni (r.2) et 216 pour celle de Nuzi (r.11) ; la somme totale n'est pas calculée.

- la reine de Nuzi reçoit les mêmes quantités que la reine d'Al-ilāni pour la boisson *billu*, le *kušupha*, l'assaisonnement *ṭābātu*, les bouillies *zannu* et *pappasu* et la farine d'offrande *mašhatu*. Elle dispose en plus d'1 BAN<sub>2</sub> pour la bière d'offrande *mihhu*.

- la reine d'Al-ilāni dispose cependant d'une dotation supplémentaire affectée à la boisson *billu*<sup>41</sup> des « petits » et à Ištar (§ 1 : 2-3 ; 5) et à son plateau (§ 3).

- on remarque que HSS 15 267 (#) : r. 1-3 correspond à la somme des postes *billu* (l. 1 et r. 5) ; *kušupha* (l. 4 et r. 6) dans le présent texte.

HSS 15 267	HSS 14 63
4 ANŠE d'orge pour brasser	2 ANŠE d'orge pour le <i>billu</i> (l. 1)
	2 ANŠE d'orge pour le <i>billu</i> (r. 5)
1 (PI) d'orge pour le <i>kušupahha</i> et pour la nourriture	3 BAN <sub>2</sub> d'orge pour le <i>kušupha kuzida</i> (l. 4)
	3 BAN <sub>2</sub> d'orge pour le <i>kušupha</i> (r.6)

- Comparaison des postes *erbettena*, *turmu*, Ištar et *kušupha*:

r.A = reine d'Al-ilāni ; r. N = reine de Nuzi

<i>erbettena</i>	HSS 14 63 (#) <i>erbettenašta</i>	HSS 14 163 (#) <i>erbettena</i>	HSS 15 267 (#) <i>erbeti</i>
orge	3 BAN <sub>2</sub> ( <i>ana billu</i> ) r.A, mois ii	3 BAN <sub>2</sub> r.A, mois ii	
blé			2 BAN <sub>2</sub> r.N mois iii

<i>turmu</i>	HSS 14 63 (#) de la reine	HSS 14 163 (#) de la reine	HSS 15 267 (#) d'Ištar
orge	1 ANŠE 5 BAN <sub>2</sub> <i>ana ku-zi-da-MEŠ</i> <i>ana turmu</i> r.A, mois ii		
amidonnier		1 ANŠE 5 BAN <sub>2</sub> r.A, mois ii	
blé		1 ANŠE 5 BAN <sub>2</sub> r.A, mois ii	3 BAN <sub>2</sub> r.N, mois iii

Dans HSS 14 163, la quantité affectée au *turmu* de la reine est la même indépendamment du type de céréales ; c'est inhabituel, on s'attendrait à ce que les quantités de blé et de blé amidonnier soient plus faibles.

<sup>41</sup>Pour cette boisson, cf. Vol. 1 chap. 5 § 4.3.

Ištar	HSS 14 63 (#)	HSS 14 163 (#)	HSS 15 267 (#)
orge	3 BAN <sub>2</sub> r.A, mois ii		3 BAN <sub>2</sub> r.A, mois iii
blé amidonnier		1 (PI) r.A, mois ii	1 (PI) r.A, mois iii

Les quantités octroyées à Ištar sont stables. Le blé amidonnier est offert en plus grande quantité que l'orge, ce qui est inhabituel. Ce poste ne figure pas dans l'allocation de la reine de Nuzi.

	14 63 (#) <i>ku-šu-up-ha</i>	14 152 (#) <i>ku-šu-up-pa-ra</i>	14 161(L14) <i>ku-šu-<sup>r</sup>up<sup>1</sup>-[a]h-hu</i>	15 267 (#) <i>ku-šu-u[p-ha]</i> <i>[ku-šu-up-a]h-ha</i>	16 87 (A 34) <i>ku-šu-u[p-p]a-ra</i> <i>ku-šu-up-ha</i>
<b>kušupha</b>					
orge	3 BAN <sub>2</sub> <i>a-na ku-zi-da</i> r.A, mois ii			3 BAN <sub>2</sub> /mois r.A, mois iii et iv	1 ANŠE 5 BAN <sub>2</sub> ( <i>kalpurhe</i> )
	3 BAN <sub>2</sub> r.N, mois ii	4 BAN <sub>2</sub> r.N, mois xii	4 BAN <sub>2</sub> r.N	3 BAN <sub>2</sub> / mois r.N, mois iii et iv	4 BAN <sub>2</sub>

Mis à part HSS 16 87, les quantités varient peu d'un compte à l'autre.

### Série des comptes d'allocation *šukunu* dans la documentation attribuée au palais

1°) pour les reines d'Al-ilani et Nuzi

- HSS 14 63 (#), 115 (#), 116 (#), 120 (#), 122 (#), 125 (#), 126 (#), 133 (#), 143 (#), 144 (#), 152 (#), 153 (#), 156 (#), 158 (#), 160 (#), 161 (L14), 163 (#), 164 (#), 167 (R49) ; HSS 15 254 (#), 267 (#).

- Dans 2 documents concernant cette allocation, le terme *šukunu* est absent :

HSS 14 131 (#), 154+ (#).

2°) indication de la localité uniquement : « à Al-ilāni » et « à Nuzi »

- HSS 14 145 (#) ; une partie de l'allocation est versée pour les « petits » ; HSS 16 32 (#), 34 (#), 42 (#), 48 (#)

3°) compte *šukunu* sans indication de bénéficiaire

- HSS 15 275 (#) ; HSS 16 30 (#) ; HSS 16 199 (#)

3°) hors allocation *šukunu*, des céréales sont mises à disposition des reines de Zizza, de Lubti (cf. HSS 14 119, R76) et de Ninnai<sup>2</sup>, reine de Tašeniwe (HSS 14 161, L14)

Le terme *šukunu* est exclusivement attesté à Nuzi<sup>42</sup>. Le AHW (p. 1266a) propose le sens « distribution exceptionnelle faite par le palais » (« Sonderzuweisung durch den Palast »). Le CAD Š/3 233 le définit comme « an administrative term ». Les deux dictionnaires le rangent séparément de *šukunnû* « traitement / manipulation »<sup>43</sup>.

Cassin 1958 : 22-24 considère qu'il s'agit d'une allocation concernée uniquement par les céréales dont les bénéficiaires sont des « personnes morales » (Al-ilāni, la reine et le

<sup>42</sup>La seule référence en dehors de Nuzi est enregistrée par le CAD Š/3, 233 dans un texte d'Ougarit. La lecture doit être cependant corrigée en ŠU.NIGIN<sub>2</sub>.NA, cf. Huenhnergard 995 : 93.

<sup>43</sup>*Šukunnû* (A), attesté presque exclusivement en paléo-babylonien, représente l'estimation de la récolte qui doit être versée par l'exploitant agricole. *Šukunnû* (B) a le sens de blasphème.

palais). Elle remarque à propos de HSS 14 153 (cf. commentaire du texte) que cette allocation est distincte de l'orge livrée comme rations et comme nourriture aux chevaux.

D'après Lewy 1959b : 126 n. 1, il s'agit de céréales attribuées « pour distribution ». Ce sens de *ana šukunu* est accepté par Morrison 1983-1984 : 119. Selon elle, les bénéficiaires étaient tenus de reverser l'orge *ana šukunu* aux membres de leur maisonnée. Morrison 1979 : 9 n. 37 insiste aussi sur le fait que « the receipt of grain *ana šukuni* marks the recipient as an individual of importance ».

G. Wilhelm (AdŠ 2 : 106) considère également qu'il s'agit d'un versement à répartir tout en envisageant comme possible l'idée d'un revenu « Deputat » voire d'un privilège « Apanage ». Il corrige la définition du AHW : l'orge *ana šukunu* est versée de façon régulière ; cette attribution n'est pas spécifique au palais car elle se trouve très bien documentée par l'archive de Šilwa-Teššup. Sur l'étymologie, G. Wilhelm envisage une racine hourrite *šukk* (loin) + *-nni(e) /-nna* qui donne le mot *šukkanni* avec le sens de « futur » / « à venir » : il y voit un versement prévisionnel. Cependant comme le mot n'est jamais écrit avec *-kk-*, G. Wilhelm propose comme autre possibilité une origine sumérienne sur ŠUKU (*kurummatu*) « allocation ».

**CG.2.** Comme indiqué par Mayer 1978 : 86, cette ligne a été oubliée dans la copie figurant dans HSS 14.

### HSS 14 75\*

SMN 1143 ; HSM 1999.2.42 ; P408689  
Mayer 483  
Provenance : #  
Dimensions : 20 x 25 x 12 (cdli 20 x 25 x 12)  
Format: carré / large  
Collation : B. Lion 6/07/10

Livraison de gruau et de malt en provenance d'Uri-rabû après le « 7<sup>ème</sup> » mois<sup>?</sup>

F	1	1 ANŠE 1 (PI) 1 BAN <sub>2</sub> <i>mu/-un*-d[u]*</i>
	2	1 'ANŠE' 1 (PI) 2 BAN <sub>2</sub> MUNU <sub>6</sub> /MEŠ
	3	<i>ša URU u<sub>2</sub>-ri/-GAL</i>
	4	<i>i-na EGIR</i>
T	1.	<i>ši-im-tu<sub>3</sub></i>
	2	<i>:un-ni</i>
R	1	<i>u<sub>3</sub></i>
	2	<i><sup>m</sup>tup-ki-a</i>
	3	<i>u<sub>2</sub>-bi-la</i> (sceau)
	4	NA <sub>4</sub> <i><sup>m</sup>tup-ki-a</i>

<sup>1</sup>1 ANŠE 1 (PI) 1 BAN<sub>2</sub> de gruau <sup>2</sup>1 ANŠE 1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub> de malt <sup>3</sup>de la ville Uri-rabû <sup>4</sup>  
<sup>T.2</sup>après le (mois) *šimtunni* <sup>R.1-3</sup>Tupkia a apporté  
(sceau)  
<sup>R.4</sup>sceau de Tupkia.

#### Localité

- Uri-rabû n'est attesté qu'ici, cf. Fincke 1993 : 332. On connaît également la localité d'Uri šehru uniquement documentée par HSS 14 195 (L2) qui appartient au même dossier des livraisons de malt au palais.

**T.1-2.** Šintunnu : mot hourrite, « 7<sup>ème</sup> », correspondant au mois *sabutû*, cf. le CAD Š/3 : 55, avec bibliographie et HSS 14 194 (M89) où du malt est livré à la même période.

**R.2.** Tupkia est le nom d'un régisseur (*iššakku*) à qui est remis du blé dans HSS 13 155 (#). Il pourrait s'agir du même personnage qui livre les produits transformés de sa récolte. Le nom est toutefois très courant, ce qui fragilise un tel rapprochement.

HSS 14 94

SMN 1246 ; P416597

Mayer 319

Provenance: R56 (provenance douteuse)

Dimensions : 80 x 62 x 26 (cdli Ø)

Format en long

Non collationné : Ø

Compte de portions et de pains *isququ* attribuées : « en présence » du roi, du *sukkallu* et pour le « repas » ainsi qu'à divers bénéficiaires : les « petits », les fils du roi, les représentants étrangers *ubaru*, la reine et d'autres personnalités ainsi qu'à des groupes ou des individus désignés par leur fonction.

F	1	[x] <sup>gīs</sup> BAN[ŠUR] 3+ NINDA <i>i[s-/qu<sub>2</sub>-qu<sub>2</sub>]</i>
	2	[a]-na pa-ni LUGAL
	3	11 KI.MIN 10 NINDA <i>i[s]-qu<sub>2</sub>-qu<sub>2</sub> a-n[a / TUR].TUR.MEŠ</i>
	4	15 K[I.MIN] 5 NINDA KI.MIN
	5	<i>a-na na-ap-ta-na</i>
	6	6 KI.MIN 6 NINDA KI.MIN <i>a-na DUMU./MEŠ &lt;LUGAL&gt;</i>
	7	2 KI.MIN 5 <NINDA> KI.MIN <i>a-na pa-ni SUKKAL</i>
	8	13 KI.M[IN x NINDA KI.MIN <i>a-na u<sub>2</sub>-ba-ru]-<sup>r</sup>ti<sup>1</sup></i>
	9	7 K[I.MI]N <sup>r</sup> a-na <sup>1</sup> <sup>m</sup> r <sup>x</sup> <sup>1</sup> [...]
	10	2+ [KI.MIN a]-na MUNUS LUGAL
	11	1+ [KI.MIN] <sup>r</sup> a <sup>1</sup> -na <sup>m</sup> er-wi-LUGAL
	12	[x KI.MIN] <sup>r</sup> a-na <sup>1</sup> UZU.MEŠ
	13	3+ [KI.MIN] 1+ NINDA KI.MIN
	14	[a-n]a ša re-ši
T	1	[x] K[I.MIN] <sup>r</sup> a <sup>1</sup> -na <sup>m</sup> te-šub-ma-ti
	2	1 KI.MIN 1 <NINDA> <i>is-qu<sub>2</sub>-qu<sub>2</sub></i>
R	1	<i>a-na <sup>m</sup>pu-i-ta-e</i>
	2	1 KI.MI[N a]-na LU <sub>2</sub> <i>sa-na-mu-/uh-li</i>
	3	9 KI.'MIN' 4 NINDA KI.MIN
	4	<i>a-na wa-a[r]-ki.MEŠ i-na mu-/ši</i>
	5	2 KI.[MIN] 2+ NINDA KI.MIN <i>a-na SUKKAL.MEŠ</i>
	6	[x] K[I.MIN] <sup>r</sup> a <sup>1</sup> -na <sup>m</sup> we-er-ra-ah-he <sub>2</sub>
		(2 lignes vides)
	7	2 <sup>r</sup> KI <sup>2</sup> .MIN [ x NINDA KI.MIN <i>a-na</i> ] <sup>r</sup> pur-ni-hu <sup>1</sup>
	8	[...]- <sup>r</sup> ni <sup>1</sup>
	9	1 KI.MIN <i>a-n[a ...]</i> <sup>r</sup> a <sup>1</sup> [x]
	10	ša URU <sup>r</sup> x <sup>1</sup> [x x]- <sup>r</sup> x <sup>1</sup>
		(reste du revers non inscrit)

<sup>1</sup>[x] por[tion](s), 3 [+x] pains *i[sququ]* <sup>2</sup>en présence du roi ; <sup>3</sup>11 (portions), 10 pains *i[s]ququ* pour les « petits » ; <sup>4</sup>15 (portions), 5 pains (*isququ*) <sup>5</sup>pour le repas ; <sup>6</sup>6 (portions), 6 pains (*isququ*) pour les fils « du roi » ; <sup>7</sup>2 (portions), 5 <pains> (*isququ*) en présence du *sukkallu* ; <sup>8</sup>13 (portions, x pains (*isququ*) pour les délégations étrangères ; <sup>9</sup>7 (portions) pour x-... ; <sup>10</sup>2+ [(portions)] pour la reine ; <sup>11</sup>1+ [(portion)] pour Erwi-šarri ; <sup>12</sup>[(x portions)] pour les viandes ; <sup>13</sup>3+ [ x (portions)], 1+ pains (*isququ*) <sup>14</sup>[pour] les gardes *ša rēši* ; <sup>15</sup>[x] (portions) pour Teššup-mati ; <sup>16</sup>1 (portion), 1 <pain> *isququ* <sup>R1</sup>pour Pui-tae ; <sup>17</sup>1 (portion) pour le

*sanamuhlu* ; <sup>3</sup>9 (portions), 4 pains (*isququ*) <sup>4</sup>pour les « derniers » de nuit ; <sup>5</sup>2 (por[tions]), 2+ [x] pains (*isququ*) pour les *sukkallu* ; <sup>6</sup>[x] (por[tions]) pour Werrahe.  
<sup>7-8</sup>2 (portions) [x pain (*isququ*) pour 'Purnihu' ; <sup>9</sup>1 (portion) pou[r... ] a-x <sup>10</sup>de la ville 'x' [...]  
'x'.

### Provenance de la tablette

- cf. commentaire à HSS 16 45.

### Portions et pains *isququ*

- BANŠUR = *paššūru* a le sens de « table », « plateau » mais aussi de « portions », cf. CAD P : 265a 3. Ce sens convient bien à la dépense : [x] / 1 BANŠUR (*ana*) UZU.MEŠ (HSS 14 94 : 12 et 95 : t.2), traduit « portion (de) viande » par le CAD P : 265a. Il peut s'agir aussi d'une portion qui doit être servie avec de la viande (si on considère que le *ana* n'est pas présent par attraction). Dans ce dossier, c'est la seule indication concernant la nature du met consommé : l'absence d'information à ce sujet suggère que les « plateaux repas » sont composés de façon standard, ce qui ne nécessitait pas d'entrer dans les détails.

- pains *isququ* : il s'agit de pains, faits avec la farine du même nom, cf. Vol. 1 chap 5 § 5.2.

### Interprétation du KI.MIN

La séquence « n BANŠUR n NINDA *isququ* », ligne 1, est répétée sous la forme : « n KI.MIN n NINDA KI.MIN ». « n KI.MIN » en début de ligne correspond donc uniquement aux portions. Le scribe a en effet utilisé NINDA KI.MIN pour les pains (hormis l. 7 et T.2 ou l'idéogramme a été oublié). Dans la traduction, pour plus de clarté, l'indication KI.MIN est rendue par le terme correspondant mis entre parenthèses.

### Titres et fonctions

- le *sukkallu* (l.7) est une personnalité importante dont les prérogatives relèvent de la sphère diplomatique (cf. Mayer 1978 : 124-125)<sup>44</sup>. L'importance de son rang est révélée, ici, par le fait qu'il est le seul, avec le roi, dont l'attribution des portions et des pains, soit indiquée par l'expression *ana pāni*. 8 personnes sont mentionnées avec ce titre dans la documentation de Nuzi (cf. Mayer 1978 : 125-126). Le plus fréquemment attesté est Akia avec une quinzaine d'occurrences. Dans le présent texte, il pourrait s'agir de lui car deux autres comptes de ce dossier (HSS 14 99 et 102), qui ne mentionnent pas de *sukkallu*, ont un Akia également assez haut placé dans la liste comme, c'est ici le cas du *sukkallu*. Ce n'est toutefois pas tout à fait certain. En effet, s'agissant du *sukkallu*, la documentation le cite systématiquement comme « Akia, *sukkallu* », preuve d'ailleurs de son rang élevé. Le groupe des SUKKAL.MEŠ (r.5) est probablement sous la responsabilité du *sukkallu*.

- *ša rēši* (l.14) : cette catégorie est aussi présente dans HSS 14 99 et 102. Dans le premier compte, 1 BAN<sub>2</sub> 1 SILA<sub>3</sub> de farine leur sont attribués et 25 pains *isququ* dans le second. D'après cette quantité, on a donc affaire à un groupe. On connaît, en dehors du présent dossier, deux autres occurrences de cette catégorie de personnel dans deux listes de D3 : 1°) HSS 15 42 : 12 enregistre le nombre d'hommes à disposition d'autres individus identifiés par leur nom ou leur activité ; il est également question de serviteurs *ṣuhāru* : 5 sont enregistrés comme mis à disposition (*ašbū*) des LU<sub>2</sub>.MEŠ *ša rēši* (l. 12) et 5 autres comme étant au

<sup>44</sup>Le grand *sukkallu* à Ur III et pour la période médio-assyrienne a en charge les territoires conquis (est et nord-ouest à l'époque d'Ur III et ceux de l'ouest pour la période médio-assyrienne). D'après la documentation médio-assyrienne de Dūr-Katlimu, cette fonction est occupée par un frère du roi qui dirige la province du Hanigalbat. Sous Sargon II, il est actif dans la gestion des rapports entre l'Assyrie et la Babylonie, cf. Faist 2006 : 154 ; Jakob 2003 : 56 ; Favaro 2007 : 13 et Mattila 2000 : 164-165. Dans la documentation de Mari, la fonction du *sukkallu* correspondrait plutôt à celle d'un « premier ministre », cf. Lafont 1992 : 183 n. 4.

« centre » (ŠA<sub>3</sub>-ba<sub>2</sub>-nu) du pays de Kuššu (l. 13) ; 2°) HSS 14 47 enregistre les personnes ayant reçu de l'orge « à la place de leur pain » (l.22) ; parmi les bénéficiaires, figurent « les *šuhāru* et les chiens à disposition des *ša rēši* »<sup>45</sup>. Dès le 13<sup>ème</sup> siècle en Assyrie, le titre *ša rēši* est associé à des officiels de haut rang, proches du roi, dont certains pourraient être eunuques<sup>46</sup>. Le peu d'attestations fournies par la documentation de Nuzi ne donne pas le même éclairage. Rien n'indique non plus qu'il s'agisse, comme dans la documentation de Mari, d'un corps d'élite affecté notamment à l'escorte des souverains<sup>47</sup>. Cependant, il semble possible de retenir la fonction de garde qui pourrait bien convenir au fait qu'ils disposent de chiens.

- *sanamuhlu* (r.2) : le terme, peut-être d'origine hourrite, n'est pas compris, attesté uniquement à Nuzi, cf. AHW 1020b « ein Funktionär » ou CAD S : 133a, une profession ou une fonction.

- *warki*.MEŠ (r.4) pourrait être une forme de *urkanuhlû*, attesté dans trois textes de la série (HSS 14 97, 98, 99), suivi à chaque fois par la catégorie des femmes *akariwe*. Ce qui n'est pas le cas ici : *urkanuhlû* et *warkû* doivent donc être deux termes distincts. *Warkû* peut être interprété de deux manières différentes : 1°) « 9 portions et 4 pains *isququ* pour les derniers (arrivés) de nuit » ; 2°) abstraction faite du MEŠ difficile à expliquer, *ana warki* pourrait être analysé comme une préposition «pour après / plus tard » : « 9 portions 4 pains *isququ* pour plus tard dans la nuit »

### Prosopographie

- Erwi-šarri (l.11) : c'est probablement la même personne qui est citée dans HSS 14 96, un autre texte de ce dossier. Sa position est différente dans les deux listes : au milieu dans le présent texte et tout à la fin dans HSS 14 96 ; il y reçoit 1 portion mais aucun pain et inversement dans le présent texte. Compte tenu du rang élevé de certains des bénéficiaires, il est très probable que l'on ait affaire à l'intendant du palais.

- Pui-tae (r.1) : pour le Pui-tae *sukkallu*, cf. HSS 14 134 (#). Un Pui-tae est mentionné dans deux autres listes de la présente série : HSS 14 99 et 102, où il reçoit à chaque fois 1 pain. Dans ces deux listes, il occupe la 11<sup>ème</sup> position. Il doit s'agir de la même personne. Ce Pui-tae est soit un homonyme du *sukkallu*, soit le *sukkallu* qui n'exercerait pas encore cette fonction au moment de la rédaction des comptes de portions et de pains : en effet, le *sukkallu* et les SUKKAL.MEŠ sont également cités dans le présent texte. Le rapprochement avec le Pui-Tae, *hazannu* de Lubdi, qui scelle le reçu de flèches HSS 14 227 (M79) est cependant le plus probable, cf. ci-dessous sous Werrahe.

- Purnihu (r.7) est un nom rare qui n'apparaît pour l'essentiel que dans le présent dossier et les listes des chevaux *ša šēpe* du roi (cf. HSS 13 208, pour ce groupe de textes). Dans la série des distributions de portions et de pains, il figure dans HSS 14 95 : 20 et probablement dans HSS 14 98 : t.2 (*pur-n[i\*]-hu*)<sup>48</sup>. Dans le second groupe de textes, Purnihu est mentionné : 1°) après les « ravitailleurs de l'eau » (*ša A.MEŠ*, cf. commentaire sous HSS 13 208) dans HSS 14 49 : 28 (D3) ; 53 : 16 (D6) ; HSS 15 239 : 15 (D3) ; 2°) après Uiratti dans HSS 14 52 : 11 (D3), lequel est bien repéré comme messenger (cf. sous HSS 14 129). On note aussi que dans HSS 14 47 : 17 (D3), où l'on retrouve une grande partie des bénéficiaires enregistrés dans les comptes d'orge la série chevaux *ša šēpe*, il figure avant les chiens et les *sanamuhlû*. Or, il est aussi devant le *sanamuhlû* dans le présent texte. Il est très probable que l'on ait affaire dans

<sup>45</sup>Le pays de Kuššu est également mentionné dans cette liste. Des femmes qui en sont originaires figurent parmi les bénéficiaires.

<sup>46</sup>Cf. Jakob 2003 : 88, à propos d'Ušur-namkūr-šarre, *ša rēši* de Tukulti-Ninurta I dont le sceau le représente en personnage imberbe cf. cependant l'avis beaucoup plus réservé du CAD R : 296a.

<sup>47</sup>Cf. Abrahams 1997 : 18-19.

<sup>48</sup>La collation confirme la proposition d'AAN : 112b.

l'ensemble de ces textes au même personnage. Etant donné que le nom est rare, il est possible que le Purnihu, soldat d'infanterie (*šukituhlu*)<sup>49</sup> mentionné dans le rôle militaire HSS 15 29 : 25 (N120), soit la même personne.

- Teššup-mati (t.1) : le nom est rare. Un Teššup-mati appartenant au personnel de la maisonnée de Šilwa-Teššup est documenté comme récipiendaire d'1 *narû* de laine dans HSS 14 503 : 10 (AdŠ 473). Il est cité dans le rôle HSS 15 42 : 28 (D3, cf ci-dessus sous *ša rēši*). Un Teššup-mati est enregistré également dans deux rôles militaires de N120 : HSS 15 34 et HSS 15 36. On remarque que dans le premier texte, figure un Werrahe, *rākib narkabti*, fils de Hanaia (cf. Dosh 2009 : 212 et 216)<sup>50</sup>.

- Werrahe (r.6) est à distinguer du prince du même nom, car le groupe des « fils du (roi) » est mentionné plus haut (pour ce personnage, cf. Dosh 1993 : 27). Il faut probablement restituer son nom dans HSS 14 95 qui relève du présent dossier : [x K]I.MIN a-[na we]-er-ra-a[h\*-he<sub>2</sub>] (l. 13). Il est intéressant de noter qu'à l'instar de Pui-tae dans HSS 14 227 (M79), un Werrahe scelle le reçu de flèches HSS 13 85, provenant de la même pièce, qui concerne un lot que lui a fourni Erwi-šarri, l'intendant du palais. Pui-tae et Werrahe sont donc en lien avec Erwi-šarri aussi bien par les reçus concernant les flèches que par la présente liste de distribution de portions et de pains : on a donc probablement affaire aux mêmes personnes dans ces différents documents<sup>51</sup>. La présence de Teššup-mati et Werrahe dans la présente liste et dans le rôle militaire HSS 15 34 est peut-être un indice en faveur de l'identification au Werrahe fils de Hanaia. Toutefois, Werrahe étant un nom beaucoup plus fréquent que Teššup-mati, une homonymie est tout aussi probable.

1. BANŠUR = *paššuru*, « portion », cf. CAD P : 265a

6. DUMU.MEŠ <LUGAL> d'après HSS 14 97 : 3.

8. *ubarūti* : restitué d'après HSS 14 95 : r.7 ; 97 : 4 et 102 : 8. La restitution proposée ici s'appuie aussi sur la mention du *sukkallu* à la ligne précédente.

14. La trace copiée correspond mieux à *ana*, ce que l'on attend, qu'à KI.MIN. Entre *ana* et *ša rēši*, la tablette est cassée. Il y a la place pour au moins un signe. Le scribe a peut-être laissé un espace vide car on ne voit pas ce qu'il faudrait restituer : LU<sub>2</sub> n'est pas documenté devant cette catégorie de personnel dans ce dossier.

<sup>49</sup> Pour *šukituhlu*, cf. CAD Š/3 : 218b avec bibliographie.

<sup>50</sup> Le Teššup-mati, forgeron de la famille de Šerta-ma-ilu, documenté dans les archives sud-ouest est probablement un homonyme, cf. HSS 19 59 (P465) ; EN 9/1 154 et Morrison 1987 : 177.

<sup>51</sup> On peut donc établir un lien prosopographique entre les différentes occurrences du nom Werrahe lesquelles ont été répertoriées par Negri Scafa 1995 : 61.

### HSS 14 96\*

SMN 2224 ; HSM 1999.02.54 ; P408702  
 Mayer 235  
 Provenance: palais N 120  
 Dimensions : 54 x 48 x 20 (cdli 52 x 46 x 19)  
 Format en large  
 Collation : B. Lion 6/07/2010 ; P. Abrahami 11/02/2012 (photo)

Compte de portions et de pains *isququ* attribuées : « en présence » du roi ainsi qu'à divers bénéficiaires : les « petits », Šašu-Teššup, les courriers et Erwi-šarri.

F	1	(4+ <sup>giš</sup> )BANŠUR $u_3$ / (6) [NINDA] <i>is-qu<sub>2</sub>-qu<sub>2</sub></i>
	2	( <i>a-na p</i> ) <i>a-ni</i> L(UGAL)
	3	(8) KI.MIN $u_3$ 6+ ? [NINDA <i>is-qu<sub>2</sub>]/-qu<sub>2</sub></i>
	4	<i>a-[na]</i> TUR.TUR.[MEŠ]
	5	[x] (K)I.MIN <i>a-na</i> <sup>m</sup> <i>ša-š[u-te-šup]</i>
	6	(1 K)I.MIN <i>a-na</i> <i>ša-(<sup>r</sup>x<sup>1</sup> [... ] <sup>r</sup>x<sup>1</sup>)</i>
	7	( <sup>r</sup> 2 NINDA <i>is<sup>1</sup>-qu<sub>2</sub>-qu<sub>2</sub></i> ( <i>a-n[a l]a-[šī]/-m</i> ) <i>u</i> )
	8	1 NINDA <i>is-qu<sub>2</sub>-qu<sub>2</sub></i> (érasure)
T	1	<sup>m</sup> <i>er-wi-LUGA</i> [L...] (revers non inscrit)

<sup>1</sup>4+[x] portions et 6 [pains] *isququ* <sup>2</sup>en présence du roi, <sup>3</sup>8 (portions) et 6+ [x<sup>?</sup> pains *isququ* <sup>4</sup>po[ur] les « petits ». <sup>5</sup> [x] (portion) pour Šaš[u-Teššup], <sup>6</sup>1 (portion) pour Ša-x-[...]-<sup>r</sup>x<sup>1</sup>, <sup>7</sup>2 pains *isququ* pour les courriers *lāsimu*, <sup>8</sup>1 pain *isququ* (érasure) <sup>T.1</sup>Erwi-LUGA[L ...]

#### Prosopographie

Šašu-Teššup (I.5) est mentionné dans 3 autres textes de ce dossier : HSS 14 98 : 19 ; 101 : r.2 et HSS 15 330 : 2. En dehors de ces occurrences, il n'apparaît que dans HSS 14 135 (D3), une liste de distribution de *tallu* de bière, qui compte parmi les bénéficiaires « les nourrices de Šašu-Teššup », lesquelles sont mentionnées au tout début, en 5<sup>ème</sup> position, après la reine, les épouses secondaires, la belle-fille, *kallatu* et Allaššikkunni<sup>52</sup>. Šašu-Teššub est donc probablement un personnage important, mais peut-être pas un prince : en effet dans HSS 15 330, il n'est pas mentionné avec eux. On remarque aussi que Allaššikkunni figure également comme bénéficiaire de pains dans cette dernière liste (pour cette femme, cf. également le commentaire à HSS 14 115).

1. c'est le seul document de cette série utilisant  $u_3$  comme liaison.

3. On est tenté de restaurer <sup>r</sup>8<sup>1</sup> pour les pains d'après HSS 14 98 : la tablette est cassée juste après les 6 clous.

7. *lāsimu* restitution d'après la proposition de Mayer 1978 : 161 n.4 en parallèle avec HSS 14 102 : 4.

<sup>52</sup>On remarque le parallèle avec HSS 13 474 (AdŠ 105) où la nourrice de Tatip-Tilla figure dans une liste de rationnaires et cf. également le commentaire à HSS 15 330.

8. Cassure après *isququ* dans l'état actuel de la tablette. La copie indique une érasure. On attendrait en tout cas *ana*.

HSS 14 97

SMN 949 ; P416598

Mayer 484

Provenance : #

Dimensions : 45 x 65 x 21 (cdli Ø)

Format en large

Non collationné : Ø

Compte de portions et de pains *isququ* attribuées : « en présence » du roi, pour le « repas » et le *mark/qu* ainsi qu'à divers bénéficiaires : les « petits », les fils du roi, les représentants étrangers *ubaru* et d'autres groupes ou individus désignés par leur fonction dont Hutip-urašše et le « meunier ». Le compte est daté : « Ce jour devant Zizza ».

F	1	2 <sup>gis</sup> BANŠUR 3 <sup>1</sup> <i>is-qu<sub>2</sub>-qu<sub>2</sub><sup>1</sup> a-na / pa-ni</i> LUGAL
	2	5 KI.MIN 1 <sup>5</sup> <i>i[s]-qu<sub>2</sub>-qu<sub>2</sub><sup>1</sup> a-na</i> TUR./TUR.MEŠ
	3	8 KI.MIN 1 <sup>8</sup> <i>is-qu<sub>2</sub>-qu<sub>2</sub><sup>1</sup> a-na</i> DUMU.MEŠ/ LUGAL
	4	1 KI.MIN <i>a-na u<sub>2</sub>-ba<sub>2</sub>-ri</i>
	5	1 KI.MIN <i>a-n[a] ur-ka<sub>4</sub>-nu-uh-/li</i>
	6	1 KI.MIN <i>a-na</i> MUNUS <i>a-ka<sub>4</sub>-ri-we</i>
	7	2 KI.MIN 7 <i>is-qu<sub>2</sub>-qu<sub>2</sub><sup>1</sup> a-na na-/ap-ta-ni</i>
T	1	2 KI.MIN 5 <i>is-qu<sub>2</sub>-qu<sub>2</sub><sup>1</sup> a-na mar-<sup>r</sup>k/qi<sup>2</sup> / un-ni</i>
R	1	1 KI.MIN 3 <i>is-qu<sub>2</sub>-qu<sub>2</sub><sup>1</sup> a-na al-ka<sub>4</sub>-<sup>r</sup>x<sup>1</sup></i>
		-----
	2	2 <i>is-qu<sub>2</sub>-qu<sub>2</sub><sup>1</sup> a-na ta-ak-ti-mi</i>
	3	<i>a-na hu-ti-pu-ra-aš-še</i>
	4	2 <i>is-qu<sub>2</sub>-qu<sub>2</sub><sup>1</sup> a-na ka-zi-ta-aš-ši</i>
		-----
		(1 ligne blanche)
	5	<i>an-nu-u<sub>2</sub> u<sub>4</sub>-mu pa-ni</i>
T	1	<i>ša URU zi-iz-za</i>
		-----

<sup>1</sup>2 portions 3 (pains) *isququ* en présence du roi, <sup>2</sup>5 (portions) 5<sup>2</sup> (pains) *isququ* pour les « petits », <sup>3</sup>8 portions 1<sup>7</sup> (pains) *isququ* pour les fils du roi. <sup>4</sup>1 (portion) pour les représentants étrangers, <sup>5</sup>1 (portion) pou[r] les *urkanuhlû*, <sup>6</sup>1 (portion) pour la femme *akariwe*, <sup>7</sup>2 (portions) 7 (pains) *isququ* pour le repas, <sup>T.1</sup>2 (portions) 5 (pains) *isququ* pour le *mark/qu unni*.<sup>R.1</sup>1 portion 3 (pains) *isququ* pour *alka-x*.

<sup>R.2</sup>2 (pains) *isququ* pour la tente<sup>?</sup>, <sup>3</sup>pour Hutip-urašše, <sup>4</sup>2 (pains) *isququ* pour les meuniers<sup>?</sup>.

<sup>R.5</sup>Ce jour, devant <sup>T.1</sup>la ville de Zizza.

***urkanuhlû – akariwe* (1.5-6)**

Ces deux postes sont mentionnés ensemble et dans cet ordre à trois reprises dans ce dossier : le présent document, HSS 14 99 et probablement HSS 14 98. Ces deux catégories apparaissent plutôt vers le milieu de la liste des bénéficiaires.

- *urkanuhlû* est interprété par Mayer 1978 : 205-206, comme une forme de *urkānu* + *uhli* qu'il associe à l'akkadien *ālik arki* « escorte » (m. à m. « celui qui va derrière »). Le CAD U : 238a propose « une profession / fonction » et le AHW : 1431a « un fonctionnaire ». La paire

*urkanuhlû* – femme *akariwe* va en tout cas à l’encontre de l’identification des *urkanuhlû* à des soldats d’escorte. L’*urkanuhlû* bénéficie d’une portion dans le présent texte et d’un pain dans HSS 14 99 : on a donc affaire à une personne mais peut-être à plusieurs dans HSS 14 98 (5 portions et 2 pains).

- MUNUS *akariwe* n’est pas attestée comme nom propre ni répertorié dans les dictionnaires ; le terme n’est pas non plus traité par Mayer 1978. Il s’agit probablement à chaque fois d’une personne et non d’un groupe : elle reçoit 1 et 2\* portions, respectivement, dans HSS 14 97 et 98 et 1 pain d’après HSS 14 99. Le déterminatif MUNUS est absent dans HSS 14 98.

### ***kazitaššu***

Le terme figure aussi uniquement dans HSS 14 98. Le CAD : 310a considère qu’il s’agit d’un mot hourrite de sens inconnu mais le AHw 458b l’associe à *kassiddakku*, « meunier », emprunté au sumérien LU<sub>2</sub> GAZ.ZI<sub>3</sub>.DA, un terme peu attesté et essentiellement dans la documentation médio-babylonienne, où ce meunier est systématiquement mentionné avec le brasseur-*sirāšû* ; ils sont associés dans des contrats ou des livraisons de céréales qu’ils se partagent (CAD K : 267 usage 2’). Dans le présent texte, le « meunier » reçoit 2 pains comme Hutip-urašše. Ces deux dépenses sont séparées du reste de la liste par un trait, peut-être parce qu’elles ne concernent que des pains et non plus des portions comme dans les lignes précédentes. Dans HSS 14 98 : r.1, l’attribution au *kazit[aššu]* est notée en avant dernière position, juste avant celle qui concerne « les fabricants d’arc de la reine » (*keltuhlu*).

### **Prosopographie**

Le nom de Hutip-urašše est associé à un messenger (DUMU KIN) impliqué dans des convoiement d’orge (cf. HSS 14 150 # et 151, #) en l’occurrence à destination Zizza (il pourrait s’agir du prince, cf. commentaire sous HSS 14 119).

3. On peut hésiter entre 7 ou 8. Cependant, les princes reçoivent le même nombre de pains et de portions d’après HSS 14 94.

**R.2.** *taktīmu* : « couverture » / « bâche ». Le CAD T : 89 indique un sens transposé (transferred meaning) sans traduire le passage qui est cité par le AHw : 1309a avec un point d’interrogation.

**T.1** : la ligne semble continuer avec *un-ni*, mais il est possible que ces signes appartiennent à la ligne 1 du revers ; on serait tenter de retrouver le nom Allašikkunni (*al-la<sup>1</sup>-šī-[ku]-un-ni*), laquelle est aussi mentionné dans ce dossier ; il manquerait cependant le déterminatif féminin.

**R.5.** Mayer 1978 : 86, considère que la dépense est réalisée « pour le premier jour de la ville de Zizza » (für dem ersten tag von URU Zizza). Le CAD I/J : 203a traduit par « C’est (la dépense) d’un jour (pour la maison royale) fournie par la ville de Zizza » (This is one day’s (expenditure) (for the royal household ?) provided by GN). D’un point de vue grammatical, il convient de faire porter le démonstratif *annû* qui est au singulier sur *ūmu* et non sur la liste de ce qui est dépensé (on attendrait dans ce cas *annūtu*). *ūmu* suivi de *panu* est par ailleurs bien attesté pour désigner un passé lointain, cf. CAD 145a-146b 6’, expression que l’on ne rencontre que dans les textes littéraires et les inscriptions royales néo-assyriennes et néo-babyloniennes : ce sens serait de toute façon inapproprié ici. On préférera donc faire porter *panu* sur la seconde partie de la phrase avec un sens spatial : « au devant de / face à la ville de Zizza ». Pour ce type d’usage, sans toutefois le *ša* de liaison, cf. CAD P : 87a h) 1’ et p. 86a 2’.

HSS 14 98\*

SMN 1011 ; HSM 1999.02.55 ; P408703

Mayer 485

Provenance : #

Format en large

Dimensions : 69 x 58 x 23 (cdli 69 x 59 x 23)

Collations : B. Lion 06/07/10 ; P. Abrahams 25/07/11 et 10/02/12 (photo)

Compte de portions et de pains *isququ* attribuées : « en présence » du roi, pour le « repas » et le *mark/qu* ainsi qu'à divers bénéficiaires : les « petits », les fils du roi], Šašu-Teššup, Purnihu, le « meunier » et les facteurs d'arcs de la reine.

F	1	5 <sup>gis</sup> BANŠUR 1+ [ <i>is-qu<sub>2</sub>-qu<sub>2</sub> a-na pa-/n</i> ]i* LUGAL
	2	6 KI.MIN 8 <i>is-qu<sub>2</sub>-[qu<sub>2</sub> a-na TUR./TUR.ME]Š</i>
	3	6 KI.MIN 6 <i>is-qu<sub>2</sub>-q[u<sub>2</sub> a-na DUMU.MEŠ.(LUGAL)]</i>
	4	8 KI.MIN 4 <i>is-qu<sub>2</sub>-qu<sub>2</sub> <sup>r</sup>a<sup>1</sup>[-na na-/ap-t]a*-na</i>
	5	1 KI.MIN 1 <i>is-qu<sub>2</sub>-qu<sub>2</sub> a-n[a mar-k]i*<sup>?</sup></i>
	6	5 KI.MIN 2 <i>is-qu<sub>2</sub>-qu<sub>2</sub> a-na [ur-ka<sub>4</sub>-nu-uh-l]i*<sup>?</sup></i>
	7	2* KI.MIN <i>a-na a-ka<sub>4</sub>-ri-[we]</i>
	8	1 KI.MIN <i>a-na nu-a-ra-ti</i>
	9	(ligne effacée)
	10	[x] KI.MIN <i>a-<sup>r</sup>na <sup>m</sup>ša-šu-t[e-šup]</i>
T	1	[x KI.MI]N <sup>r</sup> a-na <sup>1</sup> <sup>r</sup> m <sup>?</sup> x-i[l <sup>?</sup> ...]
	2	[x <i>is-q[u<sub>2</sub>-q]u<sub>2</sub> a-na pur-n[i -hu]</i>
R	1	[x] <sup>r</sup> <i>is-qu<sub>2</sub>-qu<sub>2</sub><sup>1</sup> a-na ka<sub>4</sub>-zi-t[a-aš-še]</i>
	2	[x] <i>i[s]-qu<sub>2</sub>-qu<sub>2</sub> a-na ke<sub>2</sub>-el-tu[h-le]</i>
	3	: ša MUNUS.LUGAL

(reste du revers non inscrit)

<sup>1</sup>5 portions, 1+ [x (pains) *isququ* en présence du roi,

<sup>2</sup>6 (portions), 8 (pains) *isququ* pour les « petits », <sup>3</sup>6 (portions), 6 (pains) *isququ* pour les fils (du roi)], <sup>4</sup>8 (portions), 4 (pains) *isququ* pour le repas. <sup>5</sup>1 (portions), 1 (pain) *isququ* pour le *mark/q*], <sup>6</sup>5 (portions), 2 (pains) *isququ* pour [l'*urkanuh*]u. <sup>7</sup>2\* (portions) pour l'*akariwe*, <sup>8</sup>1 (portions) pour les chanteuses, <sup>9</sup>(une ligne effacée). <sup>10</sup>[x] (portions) pour [ur] Šašu-Teššup], <sup>11</sup>1 ([por]tions) pour [ur] x-i[l ...]. <sup>12</sup>[x (pains) *isququ* pour Purnihu], <sup>R.1</sup>[x] (pain) *isququ* pour le meunier], <sup>2</sup>[x] (pains) *isququ* pour les fabriquant d'arcs] <sup>3</sup>de la reine.

2. En fin de ligne, on voit un clou horizontal, probablement une fin de MEŠ. La restitution TUR.TUR s'appuie sur les parallèles : HSS 14 94 : 2 et HSS 14 97 : 2 où les « petits » sont mentionnés juste après le roi.

3. Restitué d'après HSS 14 97 : 3 où les fils du roi suivent également les « petits » et HSS 14 94 : 6 où les DUMU.MEŠ reçoivent également 6 portions et 6 pains.

5-7. La séquence est restituée à partir des paires : *naptanu-mark/qu* et *urkanuhlu – akariwe*, cf. HSS 14 97, 98, 99 et 102.

9. Les traces de signes sont encore visible : 1 KI.MIN *a-na ʿnu-a<sup>2</sup>*. Le scribe a probablement écrit une seconde fois la ligne 8. Il ne s'est pas rendu compte toute de suite de son erreur, sinon il aurait utilisé cet espace. La ligne a été effacée probablement après relecture, une fois la tablette terminée.

**T.2.** Restitution d'après AAN : 112.

**R.2.** *keltuhle* est le mot hourrite pour désigner le fabricant d'arc, équivalent à l'akkadien *sasinnu*, cf. Mayer 1978 : 186-187 et cf. CAD G : 60b et AHw : 284b « une profession / un artisan ».

HSS 14 99

SMN 1174 ; P416599

Mayer 486

Provenance : #

Dimension 56 x 81 x 23 (cdli Ø)

Format en large

Non collationnée : Ø

Pains attribués pour le repas et le *mark/qu* ainsi qu'à des individus et groupes désignés par leur fonction.

F	1	26 NINDA <i>a-na na-ap-ta-ni</i>
	2	18 NINDA <i>a-na mar-ki</i>
	3	8 NINDA <i>a-na TUR.TUR.MEŠ</i>
	4	2 NINDA <i>a-na<sup>m</sup> ši-mi-ka<sub>4</sub>-tal</i>
	5	2 NINDA <i>a-na<sup>m</sup> a-ki-ia</i>
	6	8 NINDA <i>a-na<sup>m</sup> x<sup>1</sup>-ar-te-en-[...] ša</i> / URU <i>lu-um-ti</i>
	7	2 NINDA <i>a-na<sup>m</sup> [...] x<sup>1</sup> ša</i> [URU NG]
	8	[1 NINDA <i>a-na šu<sub>2</sub>-ha-ri</i> ] <i>ša a-šar</i>
T.	1	[ NP <i>aš</i> ]- <i>bu</i> (reste cassé)
R	1	[x NINDA <i>a-na</i> NP <i>ša</i> URU] <i>du-lu-ub-ra</i>
	2	[x NINDA <i>a-na</i> ] <sup>d<sup>2</sup></sup> 130 TI HU TAL
	3	<sup>1</sup> 1 <sup>m</sup> NINDA <sup>1</sup> <i>a</i> -[ <i>na<sup>m</sup> pu-i</i> ]- <i>ta-e</i>
	4	1 NINDA <i>a-na šu<sub>2</sub>-ha-ri ša a-šar</i>
	5	<sup>m</sup> <i>ša-ti-pe<sub>3</sub>-er-we aš-bu</i>
	6	1 NINDA <i>a-na ur-ka<sub>4</sub>-nu-uh-le</i>
	7	1 NINDA <i>a-na MUNUS a-ka<sub>4</sub>-ri-we</i>
		-----
	8	1 NINDA <i>a-na LU<sub>2</sub> u<sub>2</sub>-ba<sub>2</sub>-ri</i>
	9	1 BAN <sub>2</sub> 1 SILA <sub>3</sub> ZID <sub>2</sub> .DA <i>a-na ša re-ši</i>
T.	1	3 SILA <sub>3</sub> ZID <sub>2</sub> .DA <i>a-na MUNUS</i>

<sup>1</sup>26 pains pour le repas, <sup>2</sup>18 pains pour le *mark/qu*, <sup>3</sup>8 pains pour les « petits ». <sup>4</sup>2 pains pour Šimika-atal, <sup>5</sup>2 pains pour Akiya, <sup>6</sup>8 pains pour x-arten[x de] la ville de Lumti, <sup>7</sup>2 pains pour [N]P de [ la ville de NG], <sup>8-T.1</sup>[x pains pour le serviteur *šuhāru* qui [se trouve] à disposition de [NP], <sup>R.1</sup>[x pains pour NP de la ville de] Dūr-ubla, <sup>2</sup> [x pains pour] Sîn<sup>2</sup> TI HU TAL/RI, <sup>3</sup>1 pain po[ur Pui]-tae, <sup>4-5</sup>1 pain pour le serviteur *šuhāru* qui se trouve à disposition de Šattip-erwe, <sup>6</sup>1 pain pour l'*urkanuhlû*, <sup>7</sup>1 pain pour la femme *akarawe*, <sup>8</sup>1 pain pour le résident étranger, <sup>9</sup>1 BAN<sub>2</sub> 1 SILA<sub>3</sub> de farine pour le garde, <sup>T.1</sup>3 SILA<sub>3</sub> de farine pour la femme.

**Prosopographie**

- Šimika-atal (l. 4). Dans HSS 14 97 et probablement HSS 14 98, les princes sont enregistrés en troisième position après les TUR.TUR. Dans HSS 14 94, on a la séquence TUR.TUR - *naptanu* - princes. D'après sa position, Šimika-atal pourrait donc être identifié à un prince. Il faut peut-être le relier au Šimika-atal qui dispose de personnel domestique (*niš bīti*) dans HSS 16 409 (L1).

- Akia (l. 5), cf. HSS 14 94 sous *sukkallu*.
- Pui-tae (r.3) , cf. HSS 14 94 pour la prosopographie
- Šattip-erwe (r.5), cf. HSS 13 78 pour la prosopographie.

7. Restitué d'après l.6 et r.1. Le nom de la ville doit être cependant assez court car d'après la copie, il n'y a rien d'écrit sur le revers.

**8-T.1.** Restitué d'après r.4-5.

**T.1.** Aucun signe sur la copie après MUNUS. S'agit-il d'un oubli du scribe ou du copiste moderne ? MUNUS pourrait faire référence à MUNUS. (MEŠ) *ma-ri* (cf. HSS 14 95, 101 et HSS 15 330). Dans d'autres dossiers MUNUS peut aussi désigner les épouses secondaires (HSS 13 168, R76 et HSS 14 199, R76) ou des femmes faisant partie du personnel domestique (*niš bīti*), cf. HSS 16 7 (#). Un autre exemple d'indication générique se trouve dans HSS 14 188 où LU<sub>2</sub>.MEŠ désigne en fait des malteurs.

**R.1.** *dulubra* correspond à la ville de Dūr-ubla, cf. Fincke 1993 : 311. Ville frontière du sud du pays, cf. Müller 1994 : 132 tout comme Lubdi.

**R.2.** On peut également lire pour le premier élément de ce nom : [Te/t]i-eš au lieu de Šin-

**R.3.** restitution d'après HSS 13 94 : r.1 et HSS 14 102 : t.2.

HSS 14 101\*

SMN 1127 ; HSM 1999.02.57 ; P408705

Mayer 487

Provenance : #

Dimensions : 56 x 79 x 26 (cdli 55 x 79 x 25)

Format en large

Collations : B. Lion 6/07/10 ; P. Abrahami 25/07/11.

Portions accordées à différents individus dont deux fils du roi ; allocations alimentaire de pains accordées à Šašu-Teššup, à deux groupes de femmes, Tariti et aux fils de Šil[...]

		( 1 ligne vide)
F	1	10 NINDA <sup>1</sup> PAD.MEŠ <i>a-na</i> <sup>m</sup> [...]
	2	4 NINDA PAD <i>a-na</i> <sup>m</sup> Ša*-šū*-te* <sup>1</sup> -[šup]
	3	4 NINDA PAD <i>a-na</i> <sup>r</sup> MUNUS.MEŠ* <i>ma</i> * <sup>2</sup> -ri* <sup>2</sup> [ x <sup>2</sup> ]/ [...]/(ar <sup>2</sup> -na)
	4	2 NINDA PAD <i>a-na</i> <sup>r</sup> ta-ri- <sup>r</sup> ti <sup>2</sup>
	5	4 NINDA PAD <i>a-na</i> DUMU.MEŠ ši- <sup>r</sup> il* <sup>1</sup> -[...]
	6	[x] NINDA PAD <i>a-na</i> MUNUS.MEŠ ša URU ta-[...]
		-----
	7	[x] <sup>r</sup> NINDA PAD <sup>1</sup> [ <i>a-na</i> ] <sup>r</sup> x x <sup>1</sup> .MEŠ <sup>r</sup> me <sup>2</sup> <sup>1</sup> [...]
		(début du revers cassé : 2 à 3 lignes manquantes)
R	1	[x] KI.MIN <i>a-na</i> <sup>m</sup> <sup>r</sup> x x <sup>1</sup> / <sup>-</sup> u <sub>2</sub>
	2	[x] KI.M]IN <sup>r</sup> <i>a-na</i> <sup>1</sup> <sup>r</sup> tu-un <sup>r</sup> -te-šup
	3	[x] KI]I.MIN <i>a-na</i> <sup>m</sup> tup-ki-te-šub
	4	[x] KI.MIN <i>a-na</i> <sup>m</sup> ni-ra-ar-te-[šub]
	5	[x] KI.MIN <i>a-na</i> <sup>m</sup> eh-li-te-[šub]
T	1	[x] KI.MI]N <i>a-na</i> <sup>m</sup> x-x <sup>r</sup> [...]
	2	[x] KI.MIN <i>a</i> -[na <sup>m</sup> ...]

<sup>1</sup>[x (*portions*) pour] x-x-u<sub>2</sub>, <sup>2</sup>[x *dit*]to pour Tun-Teššub, <sup>3</sup>[x *di*]tto pour Tupki-Teššub, <sup>4</sup>[x] *ditto* pour Nirar-Teš[šub], <sup>5</sup>[x *ditt*]o pour Ehli-Teššub, <sup>T.1</sup> [x *ditt*]o pour x-x [...], <sup>T.2</sup> [x] *ditto* p[our NP], <sup>R.1</sup> 10 pains d'allocation pour N[P], <sup>2.4</sup> pains d'allocation pour <sup>r</sup>Šašu<sup>r</sup>-Teš[šup], <sup>3.4</sup> pains d'allocation pour les femmes <sup>r</sup>*ma-ri*<sup>1</sup>[...]-arna, <sup>4.2</sup> pains d'allocation pour Tārīti, <sup>5.4</sup> pains d'allocation pour les fils de Šil[...], <sup>6</sup>[x] pains d'allocations pour les femmes de la ville de Ta[...].

<sup>7</sup>[x] <sup>r</sup>pains d'allocation<sup>1</sup> [pour] les x x -[...]

**Ordre face – revers**

La face et le revers ont été inversés par rapport à la copie. La première ligne du « revers » sur la copie est précédée d'une ligne vide. Cela convient mieux à un début de texte. D'autre part, dans HSS 15 330 la séquence qui commence avec Tun-Teššup succède à celle mentionnant Šašu-Teššup et les femmes de Mari. Il en ressort que sur la face l'allocation de pain est explicitement indiquée alors qu'au revers le scribe a écrit KI.MIN.

### Provenance de la tablette

Le nom Tārīti (r.4) est attesté uniquement dans HSS 13 474+ (= AdŠ 105 : 20) où il s'agit de la nourrice de Tatip-Tilla, le fils aîné de Šilwa-Teššup<sup>53</sup>. Il y a donc lieu d'hésiter sur l'attribution de cette tablette au palais, d'autant plus qu'il pourrait être question des « fils de Šil[wa-Teššup] à la ligne suivante. Cependant, un homonyme de Tārītu a peut-être existé et l'on peut envisager d'autres noms commençant par *šil*. De plus, Šašu-Teššup est présent dans HSS 14 96, une tablette qui, sauf erreur d'enregistrement, provient de N120.

### Prosopographie

- Tun-Teššup (l.3) est un nom peu courant. Dans le présent texte, il est enregistré en première position de la séquence Tupki-Teššup - Nirar-Teššup - Ehli-Teššup. Dans HSS 15 330, il figure après « les filles du roi » et devant Ehli-Teššup et Nirar-Teššup. En plus de ces deux occurrences, le nom se trouve uniquement dans HSS 15 83 : 4 (N120) et HSS 16 111 : 12 (D3). Le premier texte enregistre la remise à Elhip-Tilla d'un cheval appartenant à Tun-Teššup ; il n'est pas seul dans cette liste mais les noms des quelques autres propriétaires de chevaux ne sont pas lisibles. HSS 16 111 est lié à HSS 15 83 par le fait qu'y est enregistrée l'orge destinée à plusieurs groupes de chevaux, dont ceux qui sont sous la responsabilité d'Elhip-Tilla. La suite de HSS 16 111 concerne des personnes. Tun-Teššup y figure comme bénéficiaire. Il dispose de 2 BAN<sub>2</sub>, montant équivalent à celui d'autres fonctionnaires présents dans cette liste et bien attestés aussi dans la série des comptes « des chevaux *ša šēpe* du roi » (cf. HSS 13 208) : Akipta-šenni, le *sukkallu*, Tilta-Aššura et Uir-atti connus comme messagers et aussi *sukkallu* pour le premier. A la fin de cette liste figure Hutip-urašše, probablement à identifier au prince, ce qui expliquerait le montant plus élevé d'orge qui lui est octroyé (6 BAN<sub>2</sub>). Il y a tout lieu de penser que le Tun-Teššup dans le dossier des distributions de pains soit le même individu.

- Tupki-Teššub et Ehli-Teššup (l.4) sont des noms portés par des princes. Dosch 1993 : 26 identifie comme tels, le Tupki-Teššup du présent texte. Cette identification concorderait avec le fait que trois autres textes de cette série (HSS 14 94, 97 et 98) mentionnent les DUMU.MEŠ.LUGAL. Si tel est le cas, Nirar-Teššup, qui est enregistré entre eux, est peut-être aussi un prince. On pourrait le rapprocher de Nihria, DUMU.LUGAL (pour ce prince assez peu documenté, cf. Dosch 1993 : 26).

- Nirar-Teššub (l.5) : en dehors du présent dossier, ce nom désigne un homme appartenant au personnel domestique de Šilwa-Teššup à Zizza (HSS 14 594 (= AdŠ 11). Il s'agit donc d'un homonyme. Un Nirar-Teššub est aussi attesté dans deux textes de la pièce C19 : HSS 14 71 et HSS 15 207B (cf. Negri Scaffa 2009 : 449 et 468). Le premier de ces documents est scellé par Nirar-Teššub : y sont enregistrées les quantités d'orge remises à des hommes qui ont installé à Nuzi leur cuve à bière (*agarinnu*). HSS 15 207B liste les propriétaires de servantes qui sont remises à différentes personnes : Nirar-Teššub est l'un d'eux avec Hutip-urašše, Tatip-Teššup ou encore Urha-tati (peut-être des princes), ainsi que des fonctionnaires de rang élevé (Tirwin-atal et Kulpen-atal, cf. étude prosopographique sous HSS 14 153 et HSS 13 78).

**R.1.** Le signe NINDA est écrit comme le PAD qui suit.

**R.3.** *ma\*-ri\** est très effacé, a été lu d'après HSS 15 330 : 3 et HSS 14 95 : t.3. Les deux signes en fin de lignes ne sont plus visibles sur la tablette.

---

<sup>53</sup>Elle y est désignée comme *mušeniqtu*. Il s'agit donc bien du nom « <sup>f</sup>Nounou » et non de la fonction « la nourrice (sèche) » (MUNUS *ta-ri-ti*).

HSS 14 102\*

SMN 1120 ; HSM 1999.02.58 ; P408706

Mayer 307

Provenance : R48

Dimensions : 52 x 69 x 23 (cdli 51 x 69 x 22)

Format en large

Collation : B. Lion 6/07/10

Pains pour le repas et le *mark/qu* ainsi qu'à différents groupes (les gardes, les courriers, les petits, les nourrices, le résident étranger et le chien) et individus. Farine réservée à différents usage : pour les *habirū*, la divination et à moudre.

F	1	22* [NINDA a-na na-ap-ta]-na
	2	20 NINDA a-na <sup>r</sup> x x <sup>1</sup> mar-ki
	3	25 NINDA a-na ša re-ši
	4	17 NINDA a-na LU <sub>2</sub> .MEŠ la-si <sub>2</sub> -/mi
	5	8 NINDA a-na TUR.TUR
	6	6 NINDA a-na MUNUS.MEŠ mu- še-ni-/qa-/ti
	7	2 NINDA a-na <sup>m</sup> mi-la-li
	8	2 NINDA a-na u <sub>2</sub> -ba <sub>2</sub> -ru
	9	1 NINDA a-na <sup>t</sup> tum-a-ka <sub>4</sub> -/tal
T	1	1 NINDA a-na <sup>m</sup> a-ki-ia
	2	1 NINDA a-na <sup>m</sup> pu-i-ta-e
R	1	1 NINDA a-na <sup>m</sup> i-ba <sub>2</sub> -aš-il
	2	1 NINDA a-na UR.GI <sub>7</sub>
	3	4 SILA <sub>3</sub> ZID <sub>2</sub> .DA a-na ha-bi-ru
	4	1 SILA <sub>3</sub> ZID <sub>2</sub> .DA a-na ba <sub>2</sub> -ru-ti
	5	1 SILA <sub>3</sub> ZID <sub>2</sub> .DA <sup>r</sup> a <sup>1</sup> -na pe <sub>3</sub> -e-nu (reste du revers non inscrit)

<sup>1</sup>22 [pains pour le rep]as, <sup>2</sup>20 pains pour ... *marki*, <sup>3</sup>25 pains pour les gardes, <sup>4</sup>17 pains pour les courriers, <sup>5</sup>8 pains pour (les) « petits », <sup>6</sup>6 pains pour les nourrices, <sup>7</sup>2 pains pour Milali, <sup>8</sup>2 pains pour le résident étranger, <sup>9</sup>1 pain pour Tumakatal, <sup>T.1</sup> 1 pain pour Akia, <sup>T.2</sup>1 pain pour Pui-tae, <sup>R.1</sup>1 pain pour Ibašši-ilu, <sup>2</sup>1 pain pour le chien, <sup>3</sup>4 SILA<sub>3</sub> de farine pour le(s) *habiru*, <sup>4</sup>1 SILA<sub>3</sub> de farine pour la divination, <sup>5</sup>1 SILA<sub>3</sub> de farine pour moudre finement.

**Organisation de la liste**

- la liste est rangée par ordre décroissant du nombre de pains puis de quantité de farine accordés.

**Prosopographie**

- Milali est un nom qui ne semble pas attesté ailleurs.
- Tumakatal est également documentée uniquement par ce texte.
- Akia et Pui-tae, cf. sous HSS 14 94.

1. restitué d'après HSS 14 97, 98 et 99.

2. D'après les parallèles, on n'attend pas de terme devant *mark/qu*, cf. HSS 14 97, 98 et 99.

**R.1.** Pour de l'orge accordé aux chiens des gardes, cf. sous HSS 14 94 à propos de HSS 14 47 (D3), commentaire à *ša-rēši*.

**R.4.** Le compte de dépense HSS 15 234 : (D6) enregistre également une dépense de farine pour la divination : 1 BAN<sub>2</sub> 3 SILA<sub>3</sub> ZID<sub>2</sub>.DA *a-na ba<sub>2</sub>-r[u]-ti*. Noter la dépense d'1 SILA<sub>3</sub> d'huile pour la divination qui figure dans HSS 15 42 (D3).

**R.5.** Le CAD P 326a considère qu'il s'agit du verbe *pēnu* « moudre ». En dehors du présent texte, ce verbe n'est documenté que par les listes lexicales où il est donné comme équivalent à *tēnu*, cf. également AHW : 854a. On peut hésiter entre un infinitif ou un participe : « farine à moudre / moulue ». Il doit en tout cas s'agir d'une mouture plus fine puisqu'elle pratiquée sur de la farine.

HSS 14 104\*

SMN 1180 ; HSM 1999.2.59 ; P408707

Mayer 382

Provenance : R76

Dimensions : 43 x 60 x 17 (cdli 43 x 62 x 17)

Format en large

Collations : B. Lion 6/07/10 ; P. Abrahami 25/07/11 et 2/02/12 (Photo)

Bière donnée à 4 prêtres, deux chanteuses et au roi. La dépense est prévue pour trois jours : le détail est donné pour chaque jour.

§1	O	1	[...]
		2	[...] a [...] <sup>r</sup> x <sup>1</sup> [...]
		3	<sup>r</sup> ša* x <sup>1</sup> [...] <sup>r</sup> x x <sup>1</sup>
		4	LU <sub>2</sub> [...].MEŠ [x x] <sup>r</sup> x <sup>1</sup>
		5	nu-a-ra- <sup>r</sup> tu <sub>4</sub> i-leq <sup>1</sup> -qu <sub>2</sub> -u <sub>2</sub>
-----			
§2		6	ša ša-ni-i* u <sub>4</sub> -mi
		7	ki-na-an-na-ma i-leq-qu <sub>2</sub> -u <sub>2</sub>
-----			
§3		8	u <sub>3</sub> ša ša-aš-ši u <sub>4</sub> -mi
	T	1	2 ( <sup>r</sup> KAŠ <sup>21</sup> 4 <sup>1</sup> ) SILA <sub>3</sub> na- <sup>r</sup> x <sup>1</sup> -[...]
		2	u <sub>3</sub> * ša e <sub>2</sub> -k[al <sub>2</sub> ]-[li <sub>3</sub> ]
	R		(une ligne blanche)
-----			
§4		1	4 LU <sub>2</sub> .MEŠ SANGA.MEŠ u <sub>3</sub>
		2	2 LU <sub>2</sub> .MEŠ nu-a-ra-tu <sub>4</sub>
		3	u <sub>3</sub> a-na 1 SILA <sub>3</sub> TA.A.AN KAŠ
		4	a-na 3 u <sub>4</sub> -mi i-leq-qu <sub>2</sub> -u <sub>2</sub>
-----			
§5		5	u <sub>3</sub> a-ni-na 1 <sup>r</sup> x <sup>2</sup> 3 KAŠ
		6	ša <sup>r</sup> MUNUS <sup>1</sup> na-ad-n[u <sup>2</sup> ] <sup>r</sup> x / x <sup>1</sup>
	T	1	KAŠ* a*-na LUGAL [...]
		2	[ ]-šu*
	CG.	1	sa <sup>2</sup> /u <sub>2</sub> <sup>2</sup> -[x <sup>2</sup> ]-ir (érasure)
		2	ri-[x <sup>2</sup> b]u

<sup>1-2</sup>... <sup>3</sup>de ... <sup>4</sup>les hommes [...], <sup>5</sup>les chanteuses recevront.

<sup>6-7</sup>Pour ce qui est du 2<sup>ème</sup> jour <sup>7</sup>ils recevront de même.

<sup>7</sup>Et pour ce qui est du 3<sup>ème</sup> jour, <sup>T.1-2</sup>2 (BAN<sub>2</sub><sup>2</sup>) de bière 4 SILA<sub>3</sub> de na-<sup>r</sup>x<sup>1</sup> [...] et du palais.

<sup>R1</sup>(une ligne blanche)

<sup>R2</sup>4 prêtres et <sup>R2</sup>deux chanteuses <sup>R4</sup>prendront pour 3 jours, <sup>R.3</sup>1 SILA<sub>3</sub> chacun de bière.

<sup>R5</sup>Auparavant 1 (BAN<sub>2</sub><sup>2</sup>) 3 (SILA<sub>3</sub><sup>2</sup>) de bière <sup>R6</sup>qui a été don[né] (à la) femme <sup>r</sup>x x<sup>1</sup> <sup>T1-2</sup>bière pour le roi [...]. <sup>CG1-2</sup>(reste du texte fragmentaire).

- Des tâches noires par endroit sont sans doute des traces d'incendie.

### Quantité, produits et bénéficiaires

- § 1- § 3 et § 4 ont en commun la période (3 jours) et les chanteuses. On pourrait de ce fait considérer qu'il s'agit du même groupe de bénéficiaires et restituer SANGA à la ligne 4. Le contexte pourrait être une fête religieuse ou un déplacement se déroulant sur 3 jours.

- r. 3-4 : 1 SILA<sub>3</sub> de bière par personne pour 3 jours représente une petite quantité.

- r. 5 : la séquence 1 3 KAS n'est pas d'une interprétation certaine ; la correction 1 TAL KAS est peu probable ; le 3 est très net sur la tablette.

- T.1 : sur la tablette, la séquence de signes entre 2 et SILA<sub>3</sub> est abîmée. On ne peut se fonder que sur la copie. La lecture KAŠ n'est pas assurée à cause du clou vertical à l'intérieur. On pourrait penser à un DUG mal fait. Il est possible qu'il y ait eu plusieurs clous à l'intérieur de la structure KAŠ (cf. pour un exemple de DUG, HSS 13 184). On serait aussi tenté de lire TAL à la place du 4 copié par Lacheman. Les DUG.TAL sont des contenants bien attestés dans la documentation de Nuzi, principalement utilisés pour l'huile. Ils servent aussi pour la bière, cf. CAD T : 102 c). Il faudrait dans ce cas lire : 2 DUG TAL contenant un produit *ka<sub>4</sub>-na-x'* : on peut penser au produit aromatique *kana(t/k)ku* attesté également à Nuzi, CAD K : 135a 1' ; toutefois les traces du signe après /na/ ne conviennent ni à /at/ ni à /ak/. A la rigueur, on pourrait y voir un début de /ka/ mais le mot n'est jamais orthographié de cette façon. La lecture proposée ici qui n'est pas non plus satisfaisante, envisage une quantité de bière et 4 SILA<sub>3</sub> d'un produit *na-x'* [...].

6. *šanīše*: le signe copié /še/ est en fait un /i/, corriger la citation dans le CAD Š/1 : 390a 3'.

7. *kīnanna* se retrouve à Bogazkoi, El-Amarna et Nuzi ; attesté dans les lettres notamment avant les verbes exprimant la prise de parole. Le sens est « ainsi » / « de la même façon », cf. CAD K : 380-381.

R.2. LU<sub>2</sub>.MEŠ est incohérent s'agissant de chanteuses.

R.5. *anīna* : bien attesté mais uniquement à Nuzi, CAD A : 122a ; r. 5-6, une variété « bière de femme » n'est pas attestée par ailleurs, d'où la traduction proposée ici.

HSS 14 109 = HSS 13 179

SMN 179 ; P 416603

Mayer 489

Provenance : #

Dimensions : 65+ x 98 x 28 (cdli 66 x 99 x 28)

Format en long

Non collationné : Ø

Edition : HSS 13 179 et Chow, 1973 : 64-65

Copie : HSS 14 109 et RA 36, p. 122.

Récapitulatif de prêts de cuivre et d'orge de la reine à rembourser au moment de la moisson.

§ 1	F	1	<sup>r2</sup> / <sup>1</sup> ? GU <sub>2</sub> .UN URUDU <i>ša šar-ra-ti<sub>4</sub></i> -----
		2	<i>[i]-na ŠU<sup>m</sup>za-zu-sa DUMU ka-ri-/ru</i> -----
§ 2		3	2 GU <sub>2</sub> .UN URUDU <i>ša šar-ra-ti<sub>4</sub></i> -----
		4	<i>i-na ŠU<sup>m</sup>a-ki-ia DUMU ha-ru-hu-ul</i> -----
§ 3		5	2 GU <sub>2</sub> .UN URUDU <i>ša šar-ra-ti<sub>4</sub></i> -----
		6	<i>i-na ŠU<sup>m</sup>hu-ti<sub>4</sub>-ia DUMU ku<sub>8</sub>-ur-ra</i> -----
§ 4		7	2 GU <sub>2</sub> .UN URUDU <i>ša šar-ra-ti<sub>4</sub></i> -----
		8	<i>i-na ŠU ke<sub>3</sub>-el-te-šup DUMU ki-sa</i> -----
§ 5		9	2 GU <sub>2</sub> .UN URUDU <i>ša šar-ra-ti<sub>4</sub></i> -----
		10	<i>i-na ŠU<sup>m</sup>a-ka<sub>3</sub>-pa-ti-il DUMU am-ma-ar-<sup>d</sup>UTU</i> -----
§ 6		11	ŠU.NIGIN <sub>2</sub> 9 GU <sub>2</sub> .UN URUDU -----
§ 7		12	40 ANŠE ŠE <i>i-na ŠU<sup>m</sup>i-im-ma</i> -----
		13	DUMU <i>na-aš-we ša šar-ra-ti<sub>4</sub></i> -----
§ 8		14	28 ANŠE ŠE <i>i-na ŠU<sup>m</sup>ip-sa-ha-/lu</i> -----
		15	DUMU <i>e-en-na-ia ša šar-ra-/ti<sub>4</sub></i> -----
§ 9		16	10 ANŠE ŠE <i>ša šar-ra-ti<sub>4</sub></i> -----
	R	1	<i>a-na iš-pa<sub>2</sub>-re-e i-na ŠU</i> -----
		2	<i><sup>m</sup>hu-ti<sub>4</sub>-ia DUMU ma-an-nu-ta-[...]</i> -----
§ 10		3	8 ANŠE ŠE <i>ša šar-ra-t[i<sub>4</sub>]</i> -----

	4	<i>i-na ŠU<sup>m</sup>ta-u<sub>2</sub>-ka<sub>3</sub> DUMU tu<sub>3</sub>-ru-ub-[la]</i>
§ 11	5	ŠE ša a-na UR <sub>5</sub> .RA na-ad-nu i-na u <sub>4</sub> / BURU <sub>15</sub>
	6	SAG.DU ŠE GUR.RU.DAM.E.MEŠ
		(sceau)
		(sceau)
§ 12 CG	1	ŠU.NIGIN <sub>2</sub> 20 <sup>2</sup> /11 <sup>2</sup> GU <sub>2</sub> .UN 50 MA.NA URUDU qa <sub>3</sub> - du ut- <i>te</i> <sub>4</sub> -ti <sub>4</sub>

### Traduction partielle

§ 6 : « Total 9 talents de cuivre ».

§ 11 : « Orge qui a été donnée en prêt. Au jour de la moisson, le capital sera à rendre ».

§ 12 : « Total 20<sup>2</sup>/11<sup>2</sup> talents 50 mines de cuivre avec l'orge ».

### Formulaire

- n talents de cuivre / n ANŠE d'orge de la reine remis à NP<sub>1</sub> fils de NP<sub>2</sub> : §1, § 2, § 3, § 4, § 5, § 9, § 10.

- n ANŠE d'orge, remis à NP<sub>1</sub> fils de NP<sub>2</sub>, de la reine : § 7 et § 8.

### Formule du CG

- E. R. Lacheman a transcrit : *naphar 20 biltu 50 MA.NA erû qaqqadu ut-te-ru*<sup>?</sup>. Sur la copie, on lit plutôt KA que SAG (= *qaqqadu*) et le signe *ru* correspond mieux à un *di*. Le CAD U : 351 e) a corrigé cette lecture en : 2 GU<sub>2</sub>.UN 50 MA.NA erû qa<sub>3</sub>-du ut-te-di, analysant ce dernier terme comme *uṭṭetu* : « orge », ce qui offre une preuve supplémentaire de la correspondance ŠE / *uṭṭetu*, l'idéogramme étant, lui, utilisé dans l'énumération des prêts d'orge (cf. sur cette question Vol. 1 chap. 2 § 1.1.2). Pour la quantité, cf. ci-dessous.

### Quantités de cuivre prêtées

- § 1 : 1, E. R. Lacheman a lu 2 sans indiquer de crochets alors que dans la copie le chiffre est partiellement conservé. De ce fait, il considère que le total § 6 (l.11) est faux : 9 talents alors qu'il en faudrait 10. Il est possible que le coin de la tablette se soit dégradé entre le moment de la translittération (HSS 13) et celui de la réalisation de la copie (HSS 14). Toutefois, si l'on considère que la copie constitue le document le plus fiable et l'absence de crochets dans la translittération comme un oubli typographique, on peut restituer '1' malgré le fait que les autres prêts de cuivre sont tous de 2 talents : dans ce cas le scribe ne se serait pas trompé.

- § 12 pose un autre problème : E. R. Lacheman a lu « 20 talents 50 mines ». Le CAD U : 351 e) indique « 2 talents 50 mines » ; probablement une erreur de citation (2 au lieu de 20). Le signe fait penser à « 10 + 1 » plutôt qu'à deux chevrons (= 20). De toute façon, 20 ou 11 ne correspondent pas au sous total en § 6 (9 talents). Comment expliquer la différence ? Peut-être les 86 ANŠE d'orge prêtés ont-ils été convertis en « valeur cuivre » et intégrés au total § 12 ; 86 ANŠE correspondrait donc à 2 talents 50 mines de cuivre ou à 10 talents 50 mines (= § 12 - § 6), selon les options de lecture retenues. On obtient un rapport de 5 BAN<sub>2</sub> d'orge pour 0,98 mine dans le 1<sup>er</sup> cas et de 5 BAN<sub>2</sub> d'orge pour 3,77 mines dans le second. Cette dernière valeur est la plus cohérente par rapport à la correspondance orge / étain, cf. HSS 13 493 (R76). Si l'on suit l'hypothèse de la conversion en « valeur cuivre », la quantité de 20 talents en § 12 serait donc à retenir.

### Bénéficiaires des prêtres

Tous les bénéficiaires n'apparaissent que dans ce texte ; si l'on ne tient pas compte des patronymes, on a affaire à des noms très communs (sauf Zazusa et Imma qui, avec ou sans patronyme, ne sont attestés qu'ici). En § 9, on a affaire à des personnes appartenant à la sphère du palais : l'orge est prêtée collectivement à des tisserands. Hutia, à qui est remis l'orge, peut être lui-même tisserand. Il se serait vu confier l'orge destinée à son groupe. De fait, un Hutia exerçant cette activité est inscrit dans plusieurs rôles du palais dénombrant des tisserands *hupšū* et *ka<sub>4</sub>[š<sub>i</sub><sub>2</sub>]rū*, cf. Mayer 1978 : 172 : 1°) HSS 14 649 : 10 (L1) = HSS 16 337 : 10 (R76)<sup>54</sup> ; 2°) HSS 16 360 : 23 (L27); 3°) HSS 13 483 ; 2 (R76).

### Le sceau

- Le sceau est déroulé deux fois sur le revers : il porte une inscription très nette de 4 lignes :

- (1) <sup>r</sup>a<sup>2</sup><sup>1</sup>-ki-ia <sup>r</sup>x<sup>1</sup>
- (2) DUMU <sup>d</sup>LAM ?-tu
- (3) IR<sub>3</sub> <sup>d</sup>ša<sub>3</sub>-ha-l[a<sup>2</sup>]
- (4) u<sub>3</sub> <sup>d</sup>NIN.x

- S'agit-il du sceau de l'un des débiteurs, cf. l. 4 : Akiya fils de Haruhul ? Le patronyme est cependant différent dans l'inscription du sceau.

---

<sup>54</sup>Il s'agit d'une tablette publiée deux fois, cf. Klein 2002: 166.

HSS 14 115

SMN 1005 ; P416607

Mayer 491

Provenance : #

Dimensions : non communiquée dans le catalogue ni par le cdli

Format en long

Non collationné : Ø

Transcription: Chow, 1973 : 62-63

Blé pour l'allocation *šukunu* destiné aux « petits », attribué à Al-ilāni. Blé, orge, malt et pains de bière pour Uriš-elli fille d'Allaššikkunni pour deux mois : *hinzuri* (iii : mai / juin) et *šehali* (iv : juin-juillet). Provenance du blé Šarrikuti.

§ 1	F	1	2 ANŠE GIG.MEŠ
		2	<i>a-na šu-ku-na i-na</i>
		3	URU.DINGIR.MEŠ <i>a-na</i> TUR.TUR
§ 2		4	1(PI) 1 BAN <sub>2</sub> GIG.MEŠ
		5	5 BAN <sub>2</sub> ŠE.MEŠ 1 BAN <sub>2</sub> 4 / SILA <sub>3</sub> MUNU <sub>6</sub> .MEŠ
		6	40 <sup>7</sup> <i>ba-ap-pi<sub>2</sub>-ru</i>
		7	<i>a-na</i> <sup>f</sup> <i>u<sub>2</sub>-ri-še-/el-li</i>
		8	DUMU.MUNUS <i>al-la-aš-/ši-ik-ku-un-ni</i>
	T	1	<i>a-na</i> ITI- <i>hi</i>
		2	<i>hi-in-zu-ur-ri-we</i>
	R	1	<i>u<sub>3</sub> a-na</i>
		2	ITI - <i>hi</i>
		3	<i>še-ha-li</i>
		4	<i>na-ad-nu</i>
§ 3		5	<i>an-nu-tu<sub>4</sub></i> GIG.MEŠ
		6	<i>a-šar</i> <sup>f</sup> LUGAL- <i>ku-ti</i>
		7	<i>na-aš<sub>2</sub>-ru a-na</i>
		8	<i>šu-ku-na</i>
	T.	1	<i>na-ad-nu</i>

<sup>1</sup>2 ANŠE de blé <sup>2</sup>pour l'allocation *šukunu* à <sup>3</sup>Al-ilāni pour les « petits ». <sup>4</sup>1(PI) 1 BAN<sub>2</sub> de blé, <sup>5</sup>5 BAN<sub>2</sub> d'orge, 1 BAN<sub>2</sub> 4 SILA<sub>3</sub> de malt, <sup>6</sup>40<sup>7</sup> pains de bière <sup>7</sup>pour Uriš-elli, <sup>8</sup>filie d'Allaššikkunni, <sup>T1-2</sup>pour le mois (de) *hinzuriwe* <sup>R1-3</sup>et le mois de *šehali* (de Teššup) <sup>R4</sup>ont été donnés. <sup>R5</sup>C'est le blé <sup>R7</sup>(qui) a été prélevé <sup>R6</sup>auprès de Šarrikuti <sup>T1</sup>(et) donné <sup>R8</sup>pour l'allocation *šukunu*.

**Prosopographie**

- Uriš-elli (I.7) est un nom qui figure dans les listes du personnel de la maison de Šilwa-Teššup (HSS 13 291 = AdŠ 2 : 3 ; HSS 13 360 = AdŠ 10 : 22 et HSS 16 9 = AdŠ 7 : 51). On a probablement affaire à une homonyme. Le fait qu'elle reçoive des pains de bière n'indique pas obligatoirement qu'elle exerce le métier de brasseuse, cf. Vol. 1 chap. 5 § 4.1.3 et § 8.

- Allaššikkunni (1.8) est un nom assez peu documenté probablement équivalent à Allaššihhuri<sup>55</sup>. Dans HSS 14 135 (D3), une liste des bénéficiaires de *tallu* de bière scellée par Wantia, le *šakin māti*, et Akia (probablement le *sukkal*), Allaššikkunni figure en quatrième position : après la reine, les épouses secondaires et la fiancée (*kallati*) et avant les nourrices de Šašu-Teššup. Ce nom figure aussi dans le petit compte HSS 14 138 (R76), enregistrant des vêtements prélevés du *bīt nakkamti* pour, notamment, Allaššikkunni, le roi et les « petits ». Dans HSS 15 330 (#), elle est enregistrée comme bénéficiaire de pains, entre Šašu-Teššup et les filles du roi. D'après HSS 15 42 : 37 (D3), une liste de personnes rattachées à des individus (*ša ŠU NP*), elle dispose de personnel. Dans HSS 15 35 : 31 (N120), un rôle de 62 cavaliers de l'aile gauche de l'armée, sont mentionnés les chevaux d'Allaššikkunni. Ce nom est donc associé à une personne qui se trouve dans l'entourage du roi et de la reine et qui dispose de personnel et de chevaux. Il s'agit donc d'une femme importante à la cour ; elle appartient peut-être à la famille royale ou à la haute administration.

- LUGAL-ku-ti (r. 6) : le lecture est incertaine, cf. Mayer 1978 : 62 ; 82 n.2 ; 110 n. 1 (avec bibliographie antérieure), qui envisage Šarrikutu. Le nom est répertorié sous Malkuti dans AAN : 91. On a probablement affaire à une femme qui administre la maison de la reine de Nuzi dans le présent texte et les documents suivants : 1°) HSS 14 121 (R49), scellé par elle, est un reçu concernant un lot de vêtements et de laine pour la fabrication d'autres pièces d'habillement constituant l'*iškaru* de la reine de Nuzi ; 2°) dans HSS 14 114 (#), qu'elle scelle également<sup>56</sup>, on lui remet 6 *nariu* de laine. Il est également indiqué qu'elle a réalisé avec Yamaštu le bilan des comptes : *nissakkamumma epēšu*, cf. CAD N 2 : 227 g) ; 3°) comme dans le présent texte, HSS 14 145 (#) montre qu'elle fournit les produits pour l'allocation *šukunu* (« à Al-ilāni et Nuzi »). Par contre, la Šarrikutu dans HSS 13 65 (R81) est probablement une homonyme : le nom fait ici référence à une « servante du palais », transférée par Erwi-šarri « l'intendant du palais », à deux individus qui s'engagent à verser un dédommagement au cas où elle s'enfuirait. On retrouve ce nom dans une liste très fragmentaire qui comptait 83 femmes (HSS 16 410, ##), probablement là aussi une servante.

6. On peut hésiter sur la lecture : 40 ou ŠE. Le CAD B : 96a a lu ŠE que l'on peut interpréter comme déterminatif désignant la céréale avec laquelle le pain de bière est fabriqué. Il n'y a pas cependant de parallèle. L'autre possibilité est d'envisager la formule « <Quantité> ŠE <ana> *bappiru* ». La correction est cependant trop importante (cf. cependant HSS 13 301 (= AdŠ 141 : 25-26) où le *ana* a été omis : 1 ANŠE ŠE.MEŠ *bap-pi<sub>2</sub>-ra*.MEŠ). La solution la plus probable consiste à lire 40. Pour un autre exemple dans la documentation de Nuzi où les pains de bière sont comptés, cf. HSS 13 28 (L14), cf. ci-dessus.

**R.3.** Il s'agit plus probablement de deux mois consécutifs et donc du mois de *šehali ša Teššup*.

<sup>55</sup>Le nom de cette femme apparaît dans une liste enregistrant les « 26 hommes qui ont fait entrer le *pišanna* de la ville de Nuzi », cf. HSS 16 331 (R76). Pour ce document, cf. également le commentaire à HSS 14 126.

<sup>56</sup>La comparaison des deux empreintes n'est pas possible car HSS 14 114 est absente du musée.

HSS 14 116

SMN 868 ; P416608

Mayer 492

Provenance : #

Dimensions : 66 x 56 x 24 (cdli Ø)

Non collationné : Ø

Transcription: Chow, 1973 : 72

Blé et amidonnier pour l'allocation *šukunu* de la reine d'Al-ilāni (§1) ; blé, amidonnier et orge pour à griller<sup>7</sup> (§2) ; provenance Nuzi ; mois de *mitirunni* (xi : janv. / fev.).

Blé, amidonnier et orge pour la reine de Nuzi ; mois de de *mitirunni* (§3) ; amidonnier pour la fête à Al-ilāni (§4) ; semence de blé pour le champ du palais (§ 5).

§ 1	F	1	2 ANŠE GIG 1 ANŠE <i>ku-/ni-šu</i>
		2	<i>a-na šu-<sup>r</sup>ku<sup>1</sup>-nu a-na</i> MUNUS.LUGAL <i>ša</i> / URU.DINGIR.MEŠ
		3	<i>iš-tu</i> U[RU] <i>nu-zi</i>
		4	<i>i-na</i> ITI-[ <i>hi</i> ] <i>mi-ti-ru-un-[ni]</i>
§ 2		5	1 (PI) 1 BAN <sub>2</sub> GIG 1 ANŠE <i>ku-/ni-šu</i>
		6	1 ANŠE ŠE <i>iš-tu</i> URU / <i>nu-zi</i>
		7	<i>a-na</i> KI PA- <i>a-a-ti i-na</i> ITI-[ <i>hi</i> ] <i>mi-ti-<sup>r</sup>ru<sup>1</sup>-un-<sup>r</sup>ni<sup>1</sup></i>
§ 3		8	1 ANŠE 2 BAN <sub>2</sub> GIG 1 ANŠE <i>ku-/ni-šu</i>
		9	4 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na</i> MUNUS.LUGAL <i>ša</i> / URU <i>nu-zi</i>
§ 4		10	<i>i-na</i> ITI- <i>hi</i> KI.MIN 5 BAN <sub>2</sub> <i>ku-/ni-šu</i>
		11	<i>a-na</i> SIZKUR <i>i-na</i> URU.DINGIR.MEŠ
	R		(espace de 6 lignes vides)
§ 5		1	3 ANŠE 'GIG' <i>a-na</i> NUMUN
		2	' <i>a-na</i> ' A.ŠA <sub>3</sub> š[ <i>a</i> ] e <sub>2</sub> -' <i>ka<sub>2</sub>-li<sub>3</sub></i> '
			(blanc)

<sup>1</sup>2 ANŠE de blé (et) 1 ANŠE d'amidonier <sup>2</sup>pour l'allocation *šukunu* <sup>3</sup>pour la reine d'Al-ilāni <sup>3</sup>(provenant) de la vi[ll]e de Nuzi au mois de *mitirun[ni]*. <sup>5</sup>1 (PI) 1 BAN<sub>2</sub> de blé, 1 ANŠE d'amidonier (et) <sup>6</sup>1 ANŠE d'orge (provenant) de la ville de Nuzi <sup>7</sup>à griller<sup>7</sup> au mois de *mitirunni*. <sup>8</sup>1 ANŠE 2 BAN<sub>2</sub> de blé, 1 ANŠE d'amidonier (et) <sup>9</sup>4 BAN<sub>2</sub> d'orge pour la reine de la ville de Nuzi, <sup>10</sup>au même mois. 5 BAN<sub>2</sub> d'amidonier <sup>11</sup>pour la fête à Al-ilāni.

<sup>R1</sup>3 ANŠE de 'blé' pour la semence <sup>R2</sup>'pour' le champ du 'palais'.

**Structure du compte**

- Les dépenses pour les reines (§ 1 et § 3) sont chacune associées à une dépense dont l'une au moins est à caractère rituel (§ 2 et § 4).

- § 5 concerne la mise en culture d'un champ du palais ; ce poste de dépense est distingué des précédents par le fait qu'il est placé au revers et séparé par un espace vide.

- l. 5-6 et 8-9, l'orge apparaît en fin de séquence alors qu'il est d'ordinaire en première position, cf. Vol. Chap. 2 § 1.

### Transfert des céréales depuis Nuzi vers Al-ilāni

- Ce compte est peut-être à mettre en rapport avec un déplacement de la reine de Nuzi dans la capitale : les céréales budgétées pour elle en § 3 et § 4 sont destinées à être utilisées « à Al-ilāni ». D'autre part, les dépenses des postes § 1 et § 2 sont effectuées sur des céréales prélevées à Nuzi. Un transfert vers Al-ilāni est aussi probable dans la mesure où c'est la reine de cette ville qui en bénéficie.

### Localisation des « champs du palais » dans le royaume<sup>57</sup>

- Nuzi et sa région : (AASOR 16 65 : 3-4 et JEN 750 : 8)<sup>58</sup> ; sur la route d'Ulamme (JEN 484 : 5-7) ; dans le *dimtu* de Kip-Teššup (JEN 279 : 5-6, cf. Fincke 1993 148 et Müller 1994 : 172).

- Atakkal, ville située dans le *halšu* d'Ulamme (Fincke 1993 : 10) : un champ irrigué d'1 ANŠE acheté par la reine Tarmenaya (HSS 14 110 : 9-10 = 604, K32), situé au sud du « champ de la reine » et au nord « du champ du palais ».

Plusieurs contrats de Tehip-Tilla fils de Puhī-šenni mentionnent les « champs du palais » parmi les parcelles voisines du terrain dont il s'est porté acquéreur. Ces champs du domaine royal se trouvent à : Hulumeni dans la région de Zizza (JEN 43 : 5-6, cf. Fincke 1993 : 103 et Müller 1994 : 47) ; Nuh-[...] (JEN 724 : 6-7) ; Šinina<sup>59</sup> (JEN 21 : 5-7, cf. Fincke 1993 : 255) et Tilpašte (JEN 17 : 5-6, cf. Fincke 1993 : 295)

- Turša : le domaine agricole du palais est mentionné indirectement : on connaît une « aire de battage du palais » voisine d'un verger et d'un champ *hawalhu* (JEN 336 : 5-6, cf. Fincke 1993 : 308).

Pour les localités où est implanté un palais (Nuzi et Turša), il est certain que « les champs du palais » désignent le domaine agricole en rapport avec le palais local. Dans les autres cas, on peut considérer que l'expression constitue une preuve indirecte de l'existence d'un palais sur place. L'hypothèse est envisageable pour Attakal, Šinina et Unap-šewe qui sont des villes importantes. Il est aussi possible que le domaine royal ait été constitué de terrains disséminés dans des zones agricoles ne dépendant pas nécessairement d'un palais local.

7. Sur la copie, on lit KI suivi de PA. Toutefois *ki-b/pa-a-a-ti* est difficile à interpréter : *kibbu* / *kebbu* n'offre pas de sens qui convienne ici. On pourrait envisager le féminin pluriel de *kipsu*, forme secondaire avec métathèse de *kispu*, « commémoration funéraire », cf. AASOR 16 6 : 31 ; Cassin 1962 : 60 n°2 : 5 ; HSS 14 152 : 7 (#) et cf. CAD K : 426a et AHw : 483a et 487a. On corrigerait donc le texte en: *ki-<is>-pa-a-<<a>>-ti*. En parallèle à § 4, on pourrait s'attendre à ce que la dépense § 2 ait aussi un caractère religieux. Cependant la correction paraît trop importante. Une autre hypothèse est de lire *qa<sub>3</sub><sup>1</sup>-a-a-ti* avec KI+PA = KA. On retrouverait ici le processus de transformation *ana qa-a-a-ti* qui consiste à griller les céréales, cf. Vol. 1 chap. 5 § 2. Cette solution n'est pas non plus complètement satisfaisante car en général la 1<sup>ère</sup> syllabe est écrite avec le signe QA ou GA.

<sup>57</sup>Pour les références des textes mentionnant les « champs du palais », cf. Fincke 1993 : 428 (A Wirtschaftseinheiten). Concernant les localités où se trouvent les « champs de la reine », cf. le commentaire à HSS 14 127.

<sup>58</sup>Il s'agit de « champs du fourrage (*tabrê*) du palais », pour ce terme cf. Chap. 2 § 4.2 ; collation du texte par Maidman 1994 : 276 (l. 8).

<sup>59</sup>Un verger appartenant au palais est associé à cette localité, cf. JEN 74.

HSS 14 119\*

SMN 821 ; HSM 1992.02.66 ; P408714  
 Mayer 384  
 Provenance : R76  
 Dimensions : 63 x 63 x 25 (cdli 62 x 63 x 25)  
 Format carré  
 Collation : B. Lion 06/07/10  
 Transcription: Chow 1973 :72-73

Orge *kalpurhe* reçu par : 1°) 41 femmes de Zizza, Al-ilāni, Nuzi, Purruliwe et Anzugalli ; parmi elles les reines de Lubti et de Zizza ; 2°) 9 « petits » du palais. Les rations sont de 4 SILA<sub>3</sub> chacun. Les reines et l'*esirtu* Pizuni reçoivent également du blé. Mois de *šehali* de Teššup (iv : juin-juillet). Sceau de Tarmi-Teššup.

§ 1	F	1	[2] ANŠE 5 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>kal<sub>2</sub>-/pu-/ur-he<sub>2</sub></i>
		2	[iš-t]u ŠE.MEŠ <i>ša<sup>m</sup> hu-[ti-/pu]-/ra-aš-še</i>
		3	[iš-t]u <sup>r</sup> ma <sup>1</sup> -ag-ra-( <sup>r</sup> tu <sup>4</sup> )
		4	[i-na] ITI- <i>hi še-ha-(li š[a<sup>d</sup>]/IM</i>
		5	[a-n]a 2 MUNUS.LUGAL.(MEŠ a)-na <sup>r</sup> 13 / MUNUS <sup>1</sup> ./MEŠ
		6	[š]a URU <i>zi-iz-(za a)-na</i> 10 / MUNUS.MEŠ
		7	<sup>r</sup> ša <sup>1</sup> URU.DINGIR.MEŠ [a-n]a 11 MUNUS./MEŠ
		8	(š[a] <sup>r</sup> URU nu <sup>1</sup> )-[z]i (a)-na 9 TUR./TUR.MEŠ <i>ša</i> E <sub>2</sub> . <sup>r</sup> GAL <sup>1</sup>
		9	a-na <sup>r</sup> 3 <sup>1</sup> MUNUS.MEŠ <i>ša</i> U[RU] <i>pu-/ru-/ul-li-we</i>
		10	<i>u<sub>3</sub> a-na</i> 2 MUNUS.MEŠ <i>ša</i> URU / <i>an-/zu-gal-li<sub>3</sub></i>
		11	<i>a-na</i> 4 SILA <sub>3</sub> TA.A.AN
§ 2	T	1	2 BAN <sub>2</sub> GIG a-na MUNUS-LUGAL-ti
		2	<i>ša</i> URU <i>lu-ub-ti<sub>3</sub></i>
	R	1	1 BAN <sub>2</sub> GIG a-na MUNUS-LUGAL-ti
		2	<i>ša</i> URU <i>zi-iz-z[a]</i>
		3	4 SILA <sub>3</sub> GIG a-na
		4	<sup>f</sup> <i>pi<sub>2</sub>-zu-ni mar-š<sub>u<sub>2</sub></sub></i> (espace vide, 2 lignes)
§ 3		5	ŠU.NIGIN <sub>2</sub> ( <sup>r</sup> 41 <sup>1</sup> ) NAM.LU <sub>2</sub> .LU <sub>2</sub> .MEŠ
		6	<i>an-nu-tu<sub>4</sub></i> 2 ANŠE 5 BAN <sub>2</sub> ŠE.MEŠ
		7	<i>u<sub>3</sub></i> 3 BAN <sub>2</sub> 4 SILA <sub>3</sub> GIG <i>ša</i>
		8	<i>il-qu<sub>2</sub>-u<sub>2</sub></i> (espace vide 2 lignes)
	T	1	[NA <sub>4</sub> ] <sup>m</sup> <i>tar-mi-te-šup</i>

<sup>1</sup>[2] ANŠE 5 BAN<sub>2</sub> d'orge *kalpurhe* <sup>2</sup>[prove]ant de l'orge de Hu[tip-u]rašše <sup>3</sup>[depu]is l'aire de battage <sup>4</sup>au mois de *šehali* de Teššup, <sup>5</sup>pour deux reines, pour <sup>r</sup>13 femmes<sup>1</sup> <sup>6</sup>de la ville de Zizza, pour 10 femmes <sup>7</sup>d'Al-ilāni, [pou]r 11 femmes <sup>8</sup>d[e] la ville de Nuzi, pour 9 « petits » du palais, <sup>9</sup>pour 3 femmes de la vi[lle] de Purulliwe <sup>10</sup>et pour 2 femmes de la ville d'Anzugalli <sup>11</sup>à 4 SILA<sub>3</sub> chacun. <sup>T.1</sup>2 BAN<sub>2</sub> de blé pour la reine <sup>T.2</sup>de la ville de Lubti. <sup>R.1</sup>1 BAN<sub>2</sub> de blé pour la reine <sup>R.2</sup>de la ville de Zizza. <sup>R.3</sup>4 SILA<sub>3</sub> de blé pour <sup>T.4</sup>Pizuni, malade.  
<sup>R.5</sup>Total 41 personnes <sup>R.7</sup>qui <sup>R.8</sup>ont reçu <sup>r.6</sup>ces 2 ANŠE 5 BAN<sub>2</sub> d'orge <sup>R.7</sup>et 3 BAN<sub>2</sub> 4 SILA<sub>3</sub> de blé.

### Prosopographie

- Hutip-urašše (l.2) est probablement à identifier au Hutip-urašše impliqué dans la gestion de céréales dans deux autres documents : 1°) HSS 16 137 (D3) enregistre les quantités d'orge dont lui-même et Šurki-Tilla ont la responsabilité (*ša ŠU NP* ; respectivement 6 ANŠE 1 PI 2 BAN<sub>2</sub> 4 SILA<sub>3</sub> et 11 ANŠE). L'orge est versée par 5 personnes (*id-du-u<sub>2</sub>*) *i-na ma-qa-ru-ti*. Le document est scellé par Hutip-urašše et les 5 personnes impliquées. A propos de *ma-qa-ru-ti*, le CAD M/1 : 46 considère qu'il s'agit de *magrattu* « aire » malgré le fait que ce terme est toujours orthographié (*ma-ag-ra-at-ti/a/u*) ; le AHw, d'ailleurs, sous *maqrattu*, p. 608 ne cite pas le passage. On pourrait considérer que l'on a affaire au terme *maqarrūtu* « mesure de paille / roseau », recensé par les dictionnaires mais uniquement à la période néo-assyrienne (AHw : 605 et CAD M/1 : 240). Il n'est pas exclu que l'opération décrite dans HSS 16 137 consiste à mettre en gerbe de l'orge après la récolte. Toutefois, comme dans le présent texte, le même personnage (Hutip-urašše) est responsable de l'orge qui se trouve sur l'aire de battage (*magrattu*), il semblerait que *maqarutu* dans HSS 16 137 soit bien une orthographe atypique du terme *magrattu* ; 2°) La lettre HSS 16 98 (C19) est adressée à Hutip-apu par Hutip-urašše qui lui demande de remettre à Pui-Tae des semences d'orge pour les (champs) *tabrū* (cf. Negri Scafa 2009 : 452). Si Hutip-apu est bien le *šākin māti*, on peut considérer que Hutip-urašše est certainement un personnage important, peut-être le prince. Celui-ci assure d'ailleurs des convoiements d'importantes quantités d' « orge de la reine » vers Zizza et Lubti comme dans le présent texte, cf. Dosch 1993 : 25 à propos de HSS 14 150 (#) et 151 (#). Dans le présent document, on pourrait donc aussi avoir affaire au prince.

- Pizuni : on connaît deux *esirtu* portant le nom Pizuni, cf. Lion 2012a. L'une est à Zizza, cf. HSS 16 127 : 6 (D3). C'est peut-être elle qui est mentionnée ici dans la mesure où la reine de Zizza et des « femmes » de cette localité sont concernées par le présent compte. Elle est la seule avec les reines qui reçoit du blé. Si elle est ainsi privilégiée, la raison pourrait être liée à son état de santé.

- Tarmi-Teššup : on peut hésiter entre deux personnes : 1°) le scribe « serviteur du palais », cf. HSS 13 493 : 2 (R76) et HSS 14 593 (R76) § 16 ; 2°) le *hazannu*, *rākib narkabti* et fils de Pai-Tilla (cf. Dosch 2009 : 129 n. 1). Son père assume des responsabilités administratives dans le palais ; ce pourrait être aussi le cas de son fils cf. commentaire à HSS 14 63. L'empreinte du sceau de Tarmi-Teššup sur le présent document, probablement très effacée, n'est plus visible. On ne peut donc la comparer à celle du scribe figurant sur HSS 13 493.

### Les localités

Les localités mentionnées se trouvent au nord de Nuzi (Zizza, Anzugalli et Al-ilāni). Lubdi est au sud du pays, de même que Purulliwe, assez proche de Temtenaš (cf. Fincke 1993 : 233 et Müller 1994 : 95).

### Les bénéficiaires

- les « femmes » sont peut-être des servantes attachées au service des reines. On peut aussi considérer que MUNUS.MEŠ désignent des épouses secondaires (*esirtu*) comme dans HSS 13 68 (R76). C'est d'autant plus probable que les TUR.TUR sont aussi présents.

- les TUR.TUR du palais (« jeunes enfants royaux »), cf. HSS 13 80.

### Total des personnes et quantités

- l'ensemble du groupe (les 2 reines, les « femmes », et les neuf jeunes enfants royaux) reçoivent la même quantité d'orge *kalpurhe* (4 SILA<sub>3</sub>).

- la reine de Lubti reçoit plus que celle de Zizza, ce qui doit refléter un rapport hiérarchique comme c'est le cas de la reine d'Al-ilāni par rapport à celle de Nuzi.
- le total de 41 personnes<sup>60</sup>, par contre, ne tient pas compte des jeunes enfants royaux et de Pizuni. Les reines de Lubti (t. 1) et de Zizza (r. 1) ne sont pas comptabilisées car il s'agit d'elles à la ligne 5.

**Type d'orge, mois de la moisson et aire de battage**

- le décompte final ne reprend pas le terme *kalpurhe* pour désigner l'orge ; pour ce type d'orge, cf. Vol. 1 chap. 2 : § 2.1
- un prélèvement d'orge effectué directement depuis l'aire de battage pour distribution, est documenté par cf. HSS 14 591 (= AdŠ 115) : il s'agit d'« orge des bœufs », cf. Vol. 1 chap. 2 § 4.1
- au mois de *šehali* de Teššup (iv : juin / juillet), l'orge se trouve sur l'aire de battage et n'a donc pas été stockée.

---

<sup>60</sup>NAM.LU<sub>2</sub>.LU<sub>2</sub>.MEŠ a un sens neutre « individu / personne » puisqu'il englobe les reines, les « femmes » et les jeunes enfants royaux, cf. également commentaire à HSS 14 153.

**HSS 14 120\***

SMN 944 ; HSM 1999.02.67 ; P408715

Mayer 493

Provenance : #

Dimensions : 48 x 39 x 19 (cdli 48 x 40 x 18)

Format en large

Collation : B. Lion 6/07/10

Blé pour l'allocation *šukunu* des reines à Al-ilāni et à Nuzi. Mois (de) *sabûtu* (vii : sept. / oct.)

F	1	1 ANŠE 1 (PI) 2 BAN <sub>2</sub> GIG
	2	<i>i-(n[a]) URU.DINGIR.MEŠ</i>
	3	1 (PI) 2 BAN <sub>2</sub> GIG
	4	<i>i-na URU nu-zi</i>
	5	<i>a-na šu-ku-ni</i>
	6	<i>a-na MUNUS.LUGAL.MEŠ</i>
T.	1	<i>i-na ITI sa-bu-ti</i>
R		(revers non inscrit)

<sup>1</sup>1 ANŠE 1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub> de blé <sup>2r</sup>à<sup>1</sup> Al-ilāni, <sup>3</sup>1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub> de blé <sup>4</sup>à Nuzi <sup>5</sup>pour l'allocation *šukunu*, <sup>6</sup>pour les reines, <sup>7</sup>au mois (de) *sabûtu*.

**Les reines concernées**

- L'allocation est affectée à Nuzi et Al-ilāni, les bénéficiaires doivent donc être les reines de ces deux villes, cf. la comparaison avec le formulaire de HSS 14 158 (#)

**Quantité et rapport**

- Cf. sous HSS 14 158.

**HSS 14 122\***

SMN 942 ; HSM 1999.02.68 ; P408716

Mayer 494

Provenance : #

Dimensions : 40 x 37 x 17 (cdli 39 x 37 x 17)

Format carré

Collation : Brigitte Lion 6/07/10

Allocation *šukunu* de blé pour la reine d'Arrapha et celle de Nuzi, mois de *šehali* de Teššup (iv : juin-juillet).

F	1	1 ANŠE 1 (PI) 2 BAN <sub>2</sub> GIG./MEŠ
	2	<i>a-na</i> MUNUS.LUGAL
	3	<i>ša</i> URU.DINGIR.MEŠ
		-----
	4	1 (PI) 2* BAN <sub>2</sub> GIG <i>a-na</i>
	5	MUNUS.LUGAL <i>ša</i>
	6	URU <i>nu-zi /a-na /šu-ku-na</i>
T	1	<i>i-na</i> ITI- <i>hi</i>
	2	<i>še-ha-li</i>
R	1	<i>ša</i> <sup>4</sup> IM
	2	<i>ša na-aš<sub>2</sub>-ru</i> (quadrillage)
T.		(traits verticaux)*

<sup>1</sup>1 ANŠE 1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub> de blé <sup>2</sup>pour la reine <sup>3</sup>de la ville d'Al-ilāni.

<sup>4</sup>1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub> de blé pour <sup>5</sup>la reine de <sup>6</sup>la ville de Nuzi pour l'allocation-*šukunu* <sup>T.1</sup>au mois (de) <sup>T.2</sup>*šehali* <sup>R.1</sup>de Teššup <sup>R.2</sup>qui ont été décomptés.

- Le quadrillage est constitué de 4 colonnes et de 5 lignes. Sur la tranche supérieure, 5 traits verticaux légèrement effacés qui ne figurent pas sur la copie.

**Quantités et rapport**

- En parallèle autexte précédent, on a considéré que l'ensemble du prélèvement constitue l'allocation *šukunu*, cf. tableau sous HSS 14 158 (#).

1. GIG est écrit avec le déterminatif du pluriel (l. 1) ou sans (l. 4), cf. également HSS 16 63 (#) où la quantité la plus importante correspond au singulier.

## HSS 14 124

SMN 861 ; P416611

Mayer 310

Provenance : R49

Dimensions : 42 x 48 x 19 (cdli Ø)

Format presque carré

Non collationné : Ø

Translittération : Fincke 2000 : 161 n. 9.

Prélèvements importants d'orge sur « l'orge de la reine », confiés à quatre individus en vue de leur convoiement depuis Apena vers Al-qannāti. Total 1100 ANŠE.

F	1.	7 <i>ma-at</i> ANŠE ŠE./MEŠ
	2.	<sup>m</sup> <i>wa-an-ti-ia</i>
	3.	3 <i>ma-at</i> ANŠE ŠE./MEŠ
	4.	<sup>m</sup> <i>hu-ti-pa-pu u<sub>3</sub></i>
	5.	<sup>m</sup> <i>mu-uš-še-ia</i>
	6.	<i>il-qe<sub>3</sub></i>
	7.	1 <i>ma-at</i> ANŠE ŠE./MEŠ
T	1.	<sup>m</sup> <i>a-ri<sup>1</sup>-ia</i>
	2.	<i>il-qe<sub>3</sub></i>
R	1.	ŠU-NIGIN <sub>2</sub> 1 <i>li-im</i>
	2.	1 <i>ma-at</i> ANŠE ŠE./MEŠ
	3.	<i>iš-tu<sub>4</sub></i> ŠE.MEŠ <i>ša</i>
	4.	MUNUS.LUGAL <i>iš-tu<sub>4</sub></i> URU (/a/ effacé)
	5.	<i>a-pe<sub>3</sub>-na a<sup>1</sup>(ZA)-na</i>
	6.	URU URU- <i>qa-an-na-ti<sub>x</sub></i> (DIN)
	7.	<i>na-ad-nu</i>

<sup>1</sup>700 ANŠE d'orge, <sup>2</sup>Wantia. <sup>3</sup>300 ANŠE d'orge, <sup>4-5</sup>Hutip-apu et Muššeia <sup>6</sup>ont<sup>1</sup> reçu. <sup>7</sup>100 ANŠE d'orge, <sup>T.1</sup>Aria <sup>T.2</sup>a reçu. <sup>R.1-2</sup>Total 1100 ANŠE d'orge <sup>R.3-4</sup>de l'orge de la reine, depuis la ville <sup>R.5</sup>d'Apena vers <sup>R.6</sup>la ville d'Al-qannāti <sup>R.7</sup>ont été donnés.

### Prosopographie

- Wantia : il est probable que la responsabilité d'une telle quantité d'orge échoit à un personnage important. On pourrait de ce fait l'identifier au *šākin māti*<sup>61</sup>.
- Hutip-apu est aussi le nom d'un *šākin mati*. Il est à plusieurs reprises mentionné dans les documents administratifs de la pièce C19 où on le voit impliqué dans la gestion l'orge : HSS 14 17, HSS 16 93, 107 et 108, cf. le dossier étudié par Negri Scafa 2009 : 449 sq.
- Aria assure également un transfert vers Al-qannāti de 170 ANŠE d'orge (mois ii : avril / mai) d'après HSS 14 132 (#).

### Localités

- Apena(š) est une ville bien documentée, cf. Fincke 1993 : 29 et Müller 1994 : 12. C'est une cité importante située non loin de Nuzi, commandée par un *hazannu*. La dimension

<sup>61</sup>Celui-ci utilise le sceau de Tehip-Tilla fils de Puhī-šenni, cf. Stein 2009 : 546 et 564, sceau n°19. Il aurait été nommé à ce poste après Akip-tašenni fils d'Enna-mati et avant Tieš-urhe fils de Takku, cf. p. 564.

religieuse y semble avoir été importante, notamment par la résidence d'une « grande prêtresse » et des cultes rendus à plusieurs divinités. Son nom, qui en hourrite signifie, fosse à offrande », témoignerait du caractère sacré de la cité. HSS 9 23 : 3 mentionne une « fille du roi de la ville d'Apena » peut-être à identifier à la prêtresse. L'« orge de la reine » qui y est stockée en quantité importante pourrait relever des réserves de la reine locale (non attestée par ailleurs) ou bien de celle de Nuzi, une ville voisine.

- Al-qannāti : le sens de *qannu* CAD Q : 81 « marge », « limite », « environ », pourrait suggérer un groupe de localités des environs d'Apenaš en référence peut-être à Dūr-ubla, Irhahhe et Teliperra, cf. Fincke 1993 : 17 et Müller 1994 : 146. Cette ville ou ce groupe de localités est peu mentionné dans les textes, en tout trois attestations. HSS 14 132 (#) témoigne d'un autre transfert d'orge vers cette zone, également assuré par Aria : 170 ANŠE au mois (de), *hiari* (ii : avril / mai).

**HSS 14 125\***

SMN 895 ; HSM 1999.2.69 ; P416612

Mayer 495

Provenance : #

Dimensions : 53 x 49 x 19 (cdli Ø)

Format carré

Collation : B. Lion 6/07/10 (à partir d'un moulage)

Transcription: Chow 1973 : 76-77

Orge et blé pour l'allocation-*šukunu* des reines d'Al-ilāni et de Nuzi.Mois de *sabûtu* (vii : sept. / oct.).

F	1	2 ANŠE 1 (PI) 2 BAN <sub>2</sub> ŠE./MEŠ
	2	1 ANŠE 1 (PI) 2 BAN <sub>2</sub> GIG./MEŠ
	3	<i>a-na šu-ku-ni</i>
	4	<i>a-na</i> MUNUS.LUGAL- <i>ti ša</i> / URU./DINGIRMEŠ
	5	1 ANŠE 1 (PI) 1 BAN <sub>2</sub> ŠE./MEŠ
	6	1 (PI) 2 BAN <sub>2</sub> GIG.MEŠ
	7	<i>a-na šu-ku-ni</i>
	8	<i>a-na</i> MUNUS.LUGAL- <i>ti</i>
T	9	<i>ša</i> URU <i>nu-zi</i>
R	1	<i>i-na</i> ITI- <i>hi sa-bu-te</i> (reste non inscrit)

<sup>1</sup>2 ANŠE 1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub> d'orge, <sup>2</sup>1 ANŠE 1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub> de blé, <sup>3</sup>pour l'allocation-*šukunu*  
<sup>4</sup>pour la reine de la ville d'Al-ilāni. <sup>5</sup>1 ANŠE 1 (PI) 1 BAN<sub>2</sub> d'orge, <sup>6</sup>1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub> de blé,  
<sup>7</sup>pour l'allocation-*šukunu* <sup>8</sup>pour la reine <sup>T</sup>de la ville de Nuzi, <sup>R.1</sup>au mois (de) *sabûtu*.

**Quantités et rapport**

mois vii	orge	blé
r.A	224	144
r.N	136	64
rapport	1,64 : 1	2,25 : 1

- Pour le blé, cf. le tableau récapitulatif sous HSS 14 158 : les quantités sont les mêmes.

HSS 14 126

SMN 891 ; P416613

Mayer 496

Provenance : #

Dimensions : 65 x 55 x 23 (cdli Ø)

Format en long

Non collationné : Ø

- Allocation *šukunu* de la reine de Nuzi comprenant de l'orge (à brasser)<sup>1</sup> (l. 1), de l'orge pour la nourriture (l. 4) et du blé (l. 7) ainsi qu'un « rappel » pour les dépenses de la fête *kinunitu* sur l'orge à brasser (l.2), l'orge pour la nourriture (l. 5) et le blé (l. 8).

- Orge pour les serviteurs *taluhlu* et blé pour l'allocation *šukunu* de la reine d'Al-ilāni.

Prélèvement effectué par Tehip-Tilla, Erwi-[maduni], Tarmia et Elhip-Tilla au mois (de) *hutaše* (mois xii : fév. / mars).

§ 1a	F	1	1 ANŠE ŠE <i>a-na šu-ku-ni</i>
		2	5 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na ba<sub>2</sub>-la-li</i>
		3	<i>an-za-an-nu a-na ki<sub>3</sub>-nu-ni-ti</i>
-----			
§ 1b		4	1 (PI) 1 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na a-ka<sub>4</sub>-li</i>
		5	5 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>an-za-an-nu a-na a-ka<sub>4</sub>-li</i>
		6	<i>a-na ki<sub>3</sub>-nu-ni-ti</i>
-----			
§ 1c		7	1 (PI) 3 BAN <sub>2</sub> GIG <i>a-na šu-ku-ni</i>
		8	5 BAN <sub>2</sub> GIG <i>an-za-an-nu</i>
		9	<i>a-na ki<sub>3</sub>-nu-ni-ti</i>
§ 1d	T	1	<i>an-nu-tu<sub>4</sub> ša šu-ku-nu</i>
		2	<i>ša MUNUS.LUGAL ša URUnu-zi</i>
§ 2a	R	1	2 ANŠE 1 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na</i>
		2	LU <sub>2</sub> .MEŠ <i>ta-lu-uh-le</i>
§ 2b		3	1 ANŠE 1 (PI) 3 BAN <sub>2</sub> GIG
		4	<i>a-na šu-ku-ni a-na</i>
		5	MUNUS.LUGAL <i>ša URU.DINGIR.MEŠ</i>
-----			
§ 3		6	<i>i-na ITI hu-ta[l-še]<sup>m</sup>te-hi-ip-/til-la</i>
		7	<sup>m</sup> <i>er-wi-[ma-du-ni] u<sub>3</sub></i>
		8	<sup>m</sup> <i>tar-mi-i-ia</i>
		9	<i>u<sub>3</sub><sup>m</sup>el-hi-ip-til-la</i>
	T	1	<i>it-ta-aš-ru</i>

<sup>1</sup>1 ANŠE d'orge (à brasser) d'allocation *šukunu*, <sup>2</sup>5 BAN<sub>2</sub> d'orge à brasser, <sup>3</sup>rappel pour la fête *kinunitu*.

<sup>4</sup>1 (PI) 1 BAN<sub>2</sub> d'orge pour la nourriture, <sup>5</sup>5 BAN<sub>2</sub> d'orge pour la nourriture, rappel <sup>6</sup>pour la fête de *kinunitu*.

<sup>7</sup>1 (PI) 3 BAN<sub>2</sub> de blé d'allocation *šukunu*, <sup>8</sup>5 BAN<sub>2</sub> de blé, rappel <sup>9</sup>pour la fête de *kinunitu*.

<sup>T.1</sup>Ceci est l'allocation *šukunu* <sup>T.2</sup>de la reine de la ville de Nuzi.

<sup>R.1</sup>2 ANŠE 1 BAN<sub>2</sub> d'orge <sup>R.2</sup>pour les *taluhlu*. <sup>R.3</sup>1 ANŠE 1 (PI) 3 BAN<sub>2</sub> de blé <sup>R.</sup> pour l'allocation *šukunu* pour <sup>R.5</sup>la reine d'Al-ilāni.

<sup>R.6</sup>Au mois (de) *huta[lše]*, Tehip-Tilla, <sup>R.7</sup>Erwi-[maduni] et <sup>R.8</sup>Tarmia <sup>R.9</sup>et Elhip-Tilla <sup>T.1</sup>ont prélevé.

### La disposition du document

- les dépenses concernant la reine de Nuzi sont présentées en premier, ce qui est inhabituel, voir cependant un autre exemple HSS 14 161 (L14<sup>7</sup>).
- les deux comptes (reine de Nuzi) et (reine d'Al-ilāni) sont disposés chacun sur une face de la tablette.

### Les opérateurs

Les intervenants sont présents dans quatre autres documents :

	14 126 (#) - <i>šukunu</i> des reines - <i>našāru</i>	14 153 (#) - <i>šukunu</i> des reines - <i>našāru</i>	14 128 (#) - rations <i>niš bīti</i> - <i>našāru</i> (- <i>abālu</i> )	14 218 (#) - <i>šukunu</i> du palais - <i>našāru</i> - <i>abālu</i>	14 154 (#) - <i>šukunu</i> des reines - <i>našāru</i>
- nature de la dépense					
- opération					
- mois	xii	xii	xii	vii	i
Tehip-Tilla	1	1	1 (p)	2	
Nanna-IGI.DU		2	2 (p)		2
Erwi-maduni	1 <sup>2</sup>	3	4 (p)	1	3
Tarmia	3	5	3 (p)	4	4
Elhip-Tilla	4	4			
Erwi-šarri			5(p) + (r) + (t)	3	
Helti[p-Teššu]p /					1 <sup>1</sup>
Kulpen-atal			(messenger) (t)		

(p) = prélèvement ; (r) = remise à ; (t) = transport ; le chiffre indique la position dans le groupe.

- les personnes impliquées dans cette série opèrent ensemble ; dans HSS 14 218, Erwi-šarri se voit en plus remettre l'orge, probablement pour le transporter, avec le messenger.
- dans HSS 14 218, la destination est Al-ilāni.

### Identification des intervenants

- Elhip-Tilla et Erwi-šarri sont probablement à identifier aux intendants du palais, cf. Mayer 1978 : 132-133. Dans le cadre de cette fonction, Erwi-šarri a probablement été impliqué dans la distribution des rations au personnel *niš bīti* du palais dans HSS 14 128. C'est aussi le cas d'Elhip-Tilla dans HSS 16 42 (#) où il est désigné avec son titre. Elhip-Tilla est aussi connu avec le titre de gouverneur du pays dans HSS 15 34 (N 120), cf. Mayer 1978 : 123. Il s'agit peut-être du même individu à un stade différent de sa carrière ou qui exerce les deux fonctions en même temps. Les deux intendants n'interviennent probablement pas ensemble. S'ils ont été en poste successivement, on a là un indice de regroupement des textes.
- Helti[p-Teššu]p\*, cf. HSS 14 154 (#).
- Erwi-maduni n'est mentionné dans les cinq documents de ce dossier. Le nom n'est pas attesté ailleurs dans la documentation de Nuzi.
- Tarmia et Tehip-Tilla: on retrouve la même paire dressant avec, Ar-šali<sup>62</sup>, deux listes de matériel manquant (*annūtu muttū*) ou en supplément (*annūtu watrūtu ša NP imnū*),

<sup>62</sup>D'après la légende figurant sur son sceau, il s'agit du fils d'Aria, cf. AdŠ 9, sceau n°406, p. 260.

respectivement HSS 15 129 (L27) et HSS 14 240 (L27). Le Tarmia qui intervient dans ces deux documents peut-être identifié au fils d'Unap-tae d'après son sceau (cf. catalogue HSS 14 p. xiii : sceau n° 278 et l'inscription sur le sceau dans HSS 15 129)<sup>63</sup>. On a probablement affaire au même Tarmia dans HSS 15 269 (D3), un compte de distribution de l'« orge de Tarmia » dont une partie des bénéficiaires relève de la sphère du palais : les épouses secondaire de Nuzi (l.1) ; Erwi-šarri (sans titre), l. 3 ; les chevaux du palais (de la ville de Nuzi, l.7-8), l. 12<sup>64</sup>. Quant à Tehip-Tilla, il s'agit du fils de Puhī-šenni (cf. catalogue HSS xiv : sceau n° 267). Le Tarmia « régisseur » est un homonyme, cf. ci-dessous HSS 14 127 (#).  
 - Nanna-IGI.DU : on connaît un Nanna-IGI.DU scribe, ayant rédigé HSS 16 331 (R76), la liste « des 26 hommes qui ont fait entrer le *pišanna* de la ville de Nuzi », document scellé par lui et le *sukkal* Akia<sup>65</sup>. Il ferait partie d'une unité de *rakib nakarbtū*<sup>66</sup>. On peut considérer, étant donné que le nom est peu fréquent dans les archives de Nuzi qu'il s'agit de la même personne. Il est peut-être ici sollicité en sa qualité de scribe.  
 - Kulpen-atal : cf. HSS 13 78 (R76).

**L'orge *ana a-ka<sub>4</sub>-li* ; *ana NINDA* (« pour le pain ») ; *ana KU<sub>2</sub>* (« à consommer »)**  
 (tableau 1)

orge	14 126 (#) xii	14 133 (#) vi	14 153 (#) xii	14 154 (#) i	14 167 (#) v	16 30 (#)	16 32 (#) ii (f/r) <sup>67</sup>
r.A		2 A. <i>ana b.</i> 1 (PI) <i>ana a-ka<sub>4</sub>-li</i>	[2] A <i>ana b.</i> [1 A] 2 B. <i>ana KU<sub>2</sub></i>	2 A. <i>ana b.</i> 1 A [2 B.] <i>ana KU<sub>2</sub></i>	[2 A.] <i>ana b.</i> [1 (PI)] <i>ana NINDA</i> .MEŠ		[2] A. <i>ana b.</i> [1] A. '2' B. <i>ana KU<sub>2</sub></i> .MEŠ
r.N	1 A. <i>ana š.</i> 1 (PI) 1 B. <i>ana a-ka<sub>4</sub>-li</i>	1 A. <i>ana b.</i> 4 B. <i>ana a-ka<sub>4</sub>-li</i>	1 A. <i>ana b.</i> 1 (PI) 1 B. <i>ana KU<sub>2</sub></i>	1 A. <i>ana b.</i> 1 (PI) 1 B. <i>ana KU<sub>2</sub></i>	1 A. <i>ana b.</i>	1 A. 1 (PI) 1 B. <i>ana KU<sub>2</sub></i>	1 A. <i>ana b.</i> 1 (PI) 1 B. <i>ana KU<sub>2</sub></i>

orge	14 164 (#) viii	16 42 (#) ix	16 48 (#) i	14 131 (#) ii	HSS 15 254 (#) xii
r.A	2 A. <i>ana b.</i> 1 (PI) 2 B <i>ana a-ka<sub>4</sub>-la</i>		2 A. <i>ana b.</i> 1(PI) 3 B. <i>ana š.</i>	2 A <i>ana [b.]</i> 1 PI 2 B <i>a-[na a-ka<sub>4</sub>-li]</i>	2 A. <i>ana š.</i> 1 PI 2 B <i>a-na a-ka<sub>4</sub>-li</i>
r.N	1 A. <i>ana b.</i> ½ (PI) 1 B ( = 4 B.) <i>ana a-ka<sub>4</sub>-li</i>	1 A. <i>ana š.</i> 1 (PI) 2 B <i>ana KU<sub>2</sub></i>	1 A. <i>ana b.</i> 1 (PI) 1 B <i>ana a-ka<sub>4</sub>-li</i>	1 A. <i>ana b.</i> 1 (PI) 1 B <i>ana a-ka<sub>4</sub>-li</i>	1 A. <i>ana b.</i> 1 (PI) 1 B <i>ana a-ka<sub>4</sub>-li</i>

b = *balālu* (« brasser ») ; š = allocation *šukunu* A = ANŠE ; B = BAN<sub>2</sub> ; r.A = reine Al-ilāni ; r. N = reine de Nuzi.

<sup>63</sup>Ce sceau est différent de celui du Tarmia fils d'Unap-tae qui officie en tant que juge dans quatre contrats d'achat de vergers de l'archive de Tulpun-naya (AASOR 16 15, 16, 17, 19). Il est très probable cependant qu'il s'agisse du même personnage ayant utilisé deux sceaux différents, dans la mesure où le Tarmia de l'archive de Tulpun-naya intervient avec Tehip-Tilla fils de Puhī-šenni.

<sup>64</sup>Les deux dernières lignes du compte concernent de la farine ; le total, 4 ANŠE 'x', est probablement fautif ; on arrive à 5 ANŠE 1 BAN<sub>2</sub>, sans tenir compte de la farine.

<sup>65</sup>A noter parmi cette liste figure une femme, Allaššihhuri (l. 2), probablement à rapprocher du nom Allaššikkunni, cf. commentaire à HSS 14 115. Dans cette liste est aussi présent Urha-tati, sans doute à identifier au « prince », de même qu'un médecin (*asū*) et un *šaḳū*. *Pišanna* est un hapax, cf. CAD P : 427 que le dictionnaire distingue du *pišannu* (en néo-babylonien uniquement), un vêtement habillant la statue de culte de la divinité.

<sup>66</sup>Negri Scafa 1995 : 64 ; Dosch 2009 : 130 n. 15 ; il pourrait être le destinataire de la lettre HSS 14 26 (S113) d'après AAN : 46.

<sup>67</sup>Face et revers sont à inverser par rapport à la copie.

- HSS 16 42 : la quantité est atypique ; peut-être une erreur de lecture ; texte absent du musée, non collationné.
- la dépense *ana a-ka<sub>4</sub>-li* / NINDA / KU<sub>2</sub> suit toujours celle de l'orge à brasser qui est systématiquement placée en tête. Dans 8 cas, on a certainement affaire au verbe (KU<sub>2</sub> = « manger » / « consommer »). Dans un cas, HSS 14 167, il s'agit de pain (NINDA). Pour les 9 autres cas où l'écriture phonétique est utilisée, l'interprétation est plus ambiguë : *a-ka<sub>4</sub>-li/a* peut aussi bien renvoyer au verbe « manger » (*akālu*) qu'au pain (*akalu*)<sup>68</sup>. On y voit plus clair si l'on met en relation les quantités d'orge octroyées avec les trois notations :

(tableau 2)

	4 B. (r.N) (1)	1 (PI) (r.A) (2)	1 (PI) 1 B. (r.N) (3)	1 (PI) 2 B. (r.A) (4)	1 A. 2 B (r.A) (5)
NINDA (a)		14 167			
KU <sub>2</sub> (b)			14 153, 154 ; 16 30, 32		14 153 et 154 ; 16 32
<i>a-ka<sub>4</sub>-li/a</i> (c)	14 133, 164	14 133	14 126, 131 ; 16 48 ; 15 254	14 131, 164 ; 15 254	
	« pains » (r.A)	« pains » (r.A)	« nourriture » (r.N)	« pains » (r.A)	« nourriture » (r.A)

D'après les quantités correspondantes, *a-ka<sub>4</sub>-lu* en 3c doit être compris comme « à consommer » et, en 2c, comme se rapportant au « pain ». On relève aussi que KU<sub>2</sub> est associé pour chaque reine aux quantités les plus importantes (3b et 5b) alors que NINDA, par contre, relève de quantités plus faibles (2a). L'explication tient probablement au fait que l'orge « à manger » sert pour le pain mais aussi pour d'autres préparations alimentaires.

- 1c (HSS 14 133) : comme la reine d'Al-ilāni a, dans ce compte, une dotation pour le pain, ce doit être aussi le cas pour la reine de Nuzi.
- 4c (HSS 14 131, 164) : comme la reine de Nuzi a une dotation pour du pain, celle de la reine d'Al-ilāni doit aussi correspondre à du pain.

#### **Le rapport « brassage » (*balālu*) / « pains » (NINDA = *akalu*) ou « nourriture » (*akālu*) entre les deux reines (r.A / r.N)**

- le rapport est de 2 : 1 pour l'orge « à brasser » (cf. tableau 1)
- le rapport est de 1,5 : 1 concernant l'orge pour le pain ( $48 / 32 = 2ac / 1c$ )
- le rapport est de 2 : 1 concernant l'orge pour le pain ( $64 / 32 = 4c / 1c$ )
- le rapport est de 1,7 : 1 concernant l'orge pour la nourriture ( $96 / 56 = 5b / 3bc$ )

#### **La mention implicite du poste « brassage » / « pains »**

- HSS 14 126 (r.N) ; HSS 15 254 (r.A) ; HSS 16 42 (r.N) et HSS 16 48 (r.A) : la position du terme *šukunu* suggère qu'il représente une dotation spécifique. Cependant, d'après les quantités (cf. tableau 1), l'indication « à brasser » ou « pour les pains » est en fait sous-entendue. Le terme *šukunu* s'applique donc à l'ensemble.

#### **Le terme *anzannu***

- *anzannu* est un terme de comptabilité propre à Nuzi, cf. CAD A/2 : 152b « excédent ? », « équilibre ? » ; également traduit dans la notice par : « left-over » ou « additional ». Toutefois

<sup>68</sup>G. Wilhelm avait noté cette difficulté à propos de HSS 14 552+ (= AdŠ 3 106 : 15, cf. p. 84). Dans HSS 13 412 : 6 (= AdŠ 3 112), Kupa-sah, un artisan du cuir, reçoit 3 peaux de bœuf et 1 (PI) d'orge *ki-ma a-ka<sub>4</sub>-li-šu* qui peut être traduit par « en guise de son pain / de ce qu'il consomme ». Toutefois dans HSS 14 47 (D3), une liste de personnes ayant reçu de l'orge, il est indiqué à la fin du document que l'orge a été prise (*liqû*) à la place de leur pain (*kīma* NINDA.MEŠ-*šu-nu*). *a-ka<sub>4</sub>-li-šu* dans HSS 13 412 doit donc correspondre au pain.

en relation avec les céréales, ce mot est considéré par le CAD comme une forme secondaire d'*arsannu* : « un type de gruau », cf. p. 307a 2'. La séquence « ŠE / GIG *anzannu* » peut, en effet, prêter à confusion : on pense à une catégorie de céréales ou à une préparation à base de cette céréale. Toutefois, le fait que ce terme est aussi utilisé par rapport à de l'argent, des champs, des animaux ou des textiles, exclut une telle interprétation. Le AHw : 56a considère à juste titre qu'il n'y a pas d'homonymie : *anzannu* est défini comme un terme hourrite signifiant « excellent ? » par opposition à *šinahilu* « seconde qualité ». G. Wilhelm (cf. AdŠ 3 : 103), à propos de HSS 13 15 (cf. ci-dessous), convient que le sens « reste / restant » est le plus approprié; la signification plus spécifique de « réserve », est aussi envisageable s'agissant de chevaux et d'attelage. Cet auteur mentionne aussi que la racine hourrite *anz* n'est pas bien comprise (cf. également Giorgeri 2000 : 277 qui propose cependant « combler / honorer »).

Le présent compte - seul occurrence du terme *anzannu* dans les textes du palais<sup>69</sup> - concerne un prélèvement effectué au mois *hutašše* (xii : fév. / mars). Les céréales pour la fête de *kinūnitu* (§1a, §1b §1c) ont dû être utilisées antérieurement car cette fête se déroule probablement au mois de *kinūnu* (ix : nov / déc.)<sup>70</sup>. On peut penser que normalement la dépense devait être prise en compte dans l'allocation de la reine de Nuzi du mois correspondant. Cependant, le versement a pu être réalisé plus tard, peut-être de manière fractionnée (sur plusieurs mois) et selon des mensualités fixes, comme le suggère le montant de 5 BAN<sub>2</sub> pour chacune des lignes de dépense affectées à la cérémonie : il s'agirait ici du « reste » correspondant au dernier versement, soldant un compte « débiteur ». Dans le cas d'HSS 13 15, discuté par G. Wilhelm AdŠ 3 : 103, la *terhatu* probablement d'un montant de 40 sicles d'argent a pu être versée en deux fois : 25 sicles puis le « reste » soit 15 sicles représentant le solde - *anzannu* - de ce qui restait à payer par le mari. Une enquête approfondie mériterait d'être conduite sur l'ensemble des occurrences du terme. On se bornera ici à trois cas de versements *anzannu* parmi ceux qui concernent des céréales dans l'archive de Šilwa-Teššup. Dans les deux premiers cas, un administrateur du prince reçoit ou donne de l'orge et est aussi crédité d'un versement *anzannu* :

1°) HSS 16 18 (AdŠ 2 n°36) : Hutip-Tilla fournit 1 ANŠE 1 BAN<sub>2</sub> d'orge (l. 45) et reçoit un versement *anzannu* de 5 BAN<sub>2</sub> (l.51).

Il n'est pas certain que ces deux mouvements sont liés : on peut envisager que le versement *anzannu* vient ici régulariser le « compte » de Hutip-Tilla, le remettre à un certain niveau de disponibilité en orge, en compensant peut-être une avance qu'il avait faite. On remarque que comme dans le présent texte, le montant est de 5 BAN<sub>2</sub>.

2°) HSS 13 358 (AdŠ 2n°42) : Interta, l'administrateur de Šilwa-Teššup à Tašeniwe / Al ilāni reçoit 1 (PI) d'orge pour le salaire des potiers (l. 66) et 1 (PI) d'orge en versement *anzannu* (l. 67).

L'égalité des montants et le fait que les deux dépenses sont enregistrées côte à côte, suggèrent que les versements sont liés. Le versement *anzannu* pourrait rembourser un précédent règlement des salaires avancé par Interta sur les céréales à sa disposition et viendrait donc équilibrer ses comptes.

3°) HSS 13 406 (AdŠ 2 n°15) enregistre les rations mensuelles que reçoit (*ileqqû*) le personnel de Tašeniwe et d'Al-ilāni. Le versement au bénéfice du personnel, enregistré dans l'avant dernière section, est défini comme *anzannu* par une note écrite à la fin du texte.

<sup>69</sup> Contrairement à ce qu'indique G. Wilhelm, HSS 14 84 provient de D3 et non du palais.

<sup>70</sup> Cf. CAD K : 395 b. Dans HSS 14 145 (#), les dépenses de céréales, sont enregistrées dans un ordre chronologique : celles concernant la « fête de *kinūnitu* » figurent en premier, avant celles des mois xi et xii. Pour cette fête qui a lieu à Nuzi et Al-ilāni, cf. Müller 1994 : 18.

« Les gens du personnel [mentionnés dans la dernière section (§ 3 : l. 32- 39) : total 1 (PI) 3 BAN<sub>2</sub> 4 SILA<sub>3</sub>] ont reçu de la ville de Tašeniwe 1 (PI) 3 BAN<sub>2</sub> 4 SILA<sub>3</sub> d'orge (en versement) *anzannu* pour le mois de *sabûtu*. (Du fait que ce versement / cette orge) n'est pas parvenu<sup>71</sup> de la ville de Wari, ils l'ont pris de la ville de Tašeniwe<sup>72</sup>.

Manifestement, on devait compter sur l'orge de Wari, une localité très peu attestée, pour assurer les rations des 8 personnes mentionnées dans la section §3 du document (peut-être étaient-elles rattachées à un établissement du prince implanté dans cette localité). Cette orge n'étant pas disponible, la dépense est assurée sur les réserves de Tašeniwe par un prélèvement qui viendrait combler un déficit.

Dans les exemples évoqués, on voit que l'*anzannu* caractérise un transfert visant à combler un déficit, rembourser une avance, régler le reste de ce qui est dû. La première de ces situations se retrouve dans le compte d'orge HSS 15 278 : 3 (D3) qui caractérise certains versements du mois *hinzuri* (iii : mai / juin) comme « correspondant à son déficit » (*ki-ma [m]u-uṭ-ṭu-šu*)<sup>73</sup>. L'expression apparaît également dans la petite note HSS 14 83 (D3) : les 3 ANŠE d'orge pour les chevaux des *rākib narkabte* qui devaient suffire pour 20 jours, sont enregistrés comme ayant été consommés. La seconde partie du compte après un trait signale qu'ont été donnés 3 BAN<sub>2</sub> 7 SILA<sub>3</sub> « pour son déficit ». Manifestement, pour les 20 jours indiqués, la consommation des chevaux s'est avérée plus importante, un versement complémentaire qu'on qualifierait d'*anzannu*, a dû être nécessaire.

---

<sup>71</sup>Ou « n'a pas été suffisant » d'après *kašādu* sur une proposition de Müller 1994 : 148.

<sup>72</sup>§ 5 : 1 (PI) 3 BAN<sub>2</sub> 4 SILA<sub>3</sub> ŠE.MEŠ *anzanna ištu URU Tašeniwe nīš bīti ana warhi sabūti ilteqēū ša URU wari la ikšudda ištu URU Tašeniwe ilteqū*.

<sup>73</sup>A la ligne 2, il est question d'une dépense d'orge *a-na wa-ša<sub>2</sub>-ši-we*, un autre terme administratif d'origine hourrite, selon le CAD U : 406, rare et uniquement documenté dans les comptes de céréales.

HSS 14 127

SMN 873 ; P416614

Mayer 497

Provenance : #

Dimensions : 64 x 56 x 25 (cdli Ø)

Format en large

Non collationné : Ø

Semence d'orge, mesurée avec le BAN<sub>2</sub> de 10 SILA<sub>3</sub>, livrée à différents régisseurs, (*iššakku*), mois de *šehli* (viii : oct. / nov.). Le prélèvement d'un montant de 50 ANŠE est effectué sur les réserves de la reine de Nuzi ; une partie des semences est destinée à Al-ilāni. Les semences de blé (5 ANŠE) et de blé amidonnier (50 ANŠE), mesurées par le BAN<sub>2</sub> de 8 SILA<sub>3</sub>, sont destinées aux champs du domaine de la reine à Nuzi ; cette dernière livraison est confiée à Tarmia ; Irua, l'un des *iššakku* reçoit, également 1 ANŠE de blé amidonnier.

§ 1	F	1	17 ANŠE ŠE.MEŠ NUMUN <i>ša</i>
		2	<sup>m</sup> <i>hu-ti-ia</i> DUMU <i>tar-mi-ia</i>
		-----	
		3	12 ANŠE ŠE.MEŠ NUMUN <i>ša</i>
	4	<sup>m</sup> <i>še-el-lu-um-pa</i>	
	-----		
	5	10 ANŠE ŠE NUMUN.MEŠ	
	6	<i>i-na</i> URU.DINGIR.MEŠ	
-----			
		7	6 ANŠE ŠE NUMUN
		8	<i>ša</i> <sup>m</sup> <i>i-ru-ia</i>
-----			
	T	1	5 ANŠE ŠE NUMUN
		2	<i>ša</i> <sup>m</sup> <i>ta-i-še-en-ni</i>
§ 2	R	1	ŠU.NIGIN 50 ANŠE ŠE.MEŠ NUMUN.MEŠ
		2	<i>i-na</i> <sup>gis</sup> BAN <sub>2</sub> <i>ša</i> 10 SILA <sub>3</sub> <i>i</i> <sup>?</sup> <i>-na</i> <sup>?</sup> / ITI <i>še-e</i> [ <i>h-li</i> ]
		3	<i>uš-tu lib<sub>3</sub>-bi</i> ŠE.MEŠ <i>ša</i> MUNUS/.LUGAL
		4	<i>ša</i> URU <i>nu-zi ša</i>
		5	<i>i-ma-an-da<sub>2</sub>-du</i>
		6	<i>a-na</i> LU <sub>2</sub> .MEŠ <i>iš-ša-ak-ki</i>
		7	<i>na-ad-nu</i>
-----			
§ 3		8	5 ANŠE GIG.MEŠ NUMUN
		9	5 ANŠE <i>ku-ni-šu</i> NUMUN <i>i-na</i> <sup>gis</sup> BAN <sub>2</sub> / <i>ša</i> 8 SILA <sub>3</sub>
	T	1	<i>a-na</i> A.ŠA <sub>3</sub> .MEŠ <i>ša</i> URU <i>nu-zi</i>
		2	<i>ša</i> MUNUS.LUGAL- <i>ti</i>
		3	<i>ina</i> ŠU <sup>m</sup> <i>tar-mi-ia</i>
		4	<i>na-ad-nu</i>
§ 4	CG	1	1 ANŠE <i>ku-ni-šu</i> NUMUN
		2	<i>i-na</i> <sup>gis</sup> BAN <sub>2</sub> <i>ša</i> 8 SILA <sub>3</sub>
		3	<i>a-na</i> <sup>m</sup> <i>i-ru-ia na-ad-nu</i>

<sup>1</sup>17 ANŠE de semences d'orge de <sup>2</sup>Hutia fils de Tarmia.

<sup>3</sup>12 ANŠE de semences d'orge de <sup>4</sup>Šelumpa.

<sup>5</sup>10 ANŠE de semences d'orge <sup>6</sup>à Al-ilāni.

<sup>7</sup>6 ANŠE de semences d'orge <sup>8</sup>d'Iruia.

<sup>T.1</sup>5 ANŠE de semences d'orge <sup>T.2</sup>de Tai-šenni.

<sup>R.1</sup>Total 50 ANŠE de semences d'orge <sup>R.4</sup>que <sup>R.5</sup>1' on mesure <sup>R.2</sup>selon le BAN<sub>2</sub> de 10 SILA<sub>3</sub>, au <sup>7</sup>mois de *še[hli]*, <sup>3</sup>sur l'orge de la reine <sup>R.4</sup>de la ville de Nuzi <sup>R.7</sup>ont été donnés <sup>R.6</sup>aux régisseurs *iššakku*.

<sup>R.8</sup>5 ANŠE de semences de blé <sup>R.9</sup>5 ANŠE de semences de blé ammidonnier, selon le BAN<sub>2</sub> de 8 SILA<sub>3</sub>, <sup>T.1</sup>pour les champs de Nuzi <sup>T.2</sup>de la reine, <sup>R.3-4</sup>ont été confiés à Tarmia. <sup>CG.1</sup>1 ANŠE de semence de blé amidonnier, <sup>CG.2</sup>selon le BAN<sub>2</sub> de 8 SILA<sub>3</sub>, <sup>CG.3</sup>ont été donné à Iruia.

On remarque que l'énumération du compte suit l'ordre courant : orge / blé / blé amidonnier. Le blé et le blé amidonnier sont semés en quantités équivalentes.

### Prosopographie

- les personnes citées ici sont des régisseurs *iššakku* (cf. r.6 et commentaire de ce terme sous HSS 13 155). Iruia et Šellumpa sont des noms peu répandus. Aucune des autres attestations de ces noms ne permet cependant un rapprochement avec ces deux individus. L'Iruia impliqué dans un échange blé dans HSS 13 241 (T19) est probablement un homonyme ; il est père de Šehal-Teššub un *r.n.* (cf. Dosch 2009 n°46 : 5, p. 132).

- un Tai-šenni (t.2) apparaît dans plusieurs comptes des pièces D3 et D6 où il reçoit des céréales « pour Al-ilāni ». Les quantités sont assez importantes : 26 ANŠE 1 PI 1 BAN<sub>2</sub> d'orge ancien (HSS 15 262, D3) ; 10 ANŠE de blé (HSS 15 236, D3) ; 2 ANŠE de blé (HSS 16 144, D3) ; 16 ANŠE de blé amidonnier (HSS 16 152, D6). C'est aussi le cas dans HSS 16 123 (D3), où il reçoit avec deux autres hommes 1 PI d'orge à Al-ilāni. Rien dans ces documents n'indique un contexte d'activités agricoles (semence, récolte ou battage). Un rapprochement avec le Tai-šenni *iššakku*, du présent texte n'est donc pas certain. Il se peut que celui concerné par les textes de D3 et D6 ait été uniquement chargé du transport vers Al-ilāni

- Tarmia (t.3) reçoit des les semences de blé et de blé amidonnier pour les champs de la reine : cela correspondrait bien à la fonction d'un régisseur même s'il n'est pas défini comme tel. D'autre part, le nom de Tarmia est aussi mentionné l. 2, en tant que patronyme de l'*iššakku* Hutia. On peut suggérer que le Tarmia « régisseur » et le père de Hutia sont peut-être le même homme. En tout cas, un Hutia fils de Tarmia est mentionné dans l'une des équipes de gardes placés sous les ordres d'un commandant *atuhlu* (cf. HSS 15 284, G73). On relève aussi un Tarmia qui fournit l'orge distribuée dans HSS 15 269 (D3). Le nom étant très courant il y a peu de chances qu'il s'agisse de la même personne (pour Tarmia fils d'Unap-tae, cf ci-dessus HSS 14 126 #).

### Localités où se trouvent des « champs de la reine »<sup>74</sup>

- Nuzi : au sud du canal de Sara (JEN 9 : 6-9, cf. Fincke 1993 : 204).

- Attakal, ville située dans le hašū d'Ulamme (Fincke 1993 : 10) : la reine Tarmenaya achète un champ irrigué d'1 ANŠE situé au sud du « champ de la reine » et au nord « du champ du palais » (HSS 14 110 : 9-10 = 604, K32).

- Unap-šewe (Fincke 1993 : 326). Tehip-Tilla fils de Puhī-šenni achète des terrains de 1 ou 2 ANŠE (JEN 51 : 5-6 ; JEN 408 : 5-6 ; JEN 581 : 6-7 ; JEN 582 : 5-6). Il est aussi impliqué dans un procès à propos d'un champ d'1 ANŠE (JEN 379 : 5-6) : ces parcelles sont toutes

<sup>74</sup>Pour les références des textes mentionnant des « champs de la reine », cf. Fincke 1993 : 428 (A Wirtschaftseinheiten). Concernant les localités où se trouvent les « champs du palais », cf. le commentaire à HSS 14 116.

localisées en contre bas de la ville d'Unap-šewe à proximité du / des « champs de la reine ». Dans JEN 20 : 19 il est acquéreur de maisons situées à la lisière (*šerīti*) de la ville d'Ulamme qui sont voisines d'un « verger de la reine ».

#### **Remarques diverses**

- l'attribution de semences à Al-ilāni (§ 1 : 3-4) n'est pas associée à un régisseur *iššakku*. On pourrait envisager un transfert entre les réserves des deux reines.
- on remarque que l'orge, qui est la céréale la plus courante, est mesurée avec le BAN<sub>2</sub> de 10 SILA<sub>3</sub> alors qu'on utilise celui de 8 SILA<sub>3</sub> pour le blé et le blé amidonnier.

1. Concernant l'orge, le déterminatif du pluriel n'est pas systématiquement utilisé, cf. l. 5, 7 et T.1. NUMUN est écrit au singulier sauf en l. 5 et en r.1 dans le total.

HSS 14 128

SMN 875 ; P416615

Mayer 498

Provenance : #

Dimensions : 57 x 49 x 20 (cdli Ø)

Format en large

Non collationné : Ø

Transcription : Chow 1973 : 76

Orge pour les rations du personnel du palais de Nuzi prélevée par Tehip-Tilla, Nanna-IGI.DU, Tarmia, Erwi-maduni et Erwi-Šarri. L'orge est confiée à ce dernier. Mois de *hutašše* (xii : fév. / mars). Kulpen-atal « messenger ».

F	1	20 ANŠE ŠE.MEŠ
	2	<i>iš-tu</i> <sub>4</sub> ŠE.MEŠ <i>ša</i> MUNUS./LUGAL
	3	<i>iš-tu</i> <sub>4</sub> URU <i>nu-zi</i>
	4	<i>a-na</i> ŠE.BA <i>a-na ni-iš</i> / E <sub>2</sub>
	5	<i>ša e</i> <sub>2</sub> - <i>ka</i> <sub>2</sub> - <i>li</i> <sub>3</sub>
	6	<i>ša</i> URU <i>nu-zi i-na</i>
	7	ITI <i>hu-ta-al-ši</i>
	8	<sup>m</sup> <i>te-hi-ip-til-la</i>
	9	<sup>m</sup> <i>na-an-na-IGI.DU</i>
	10	<sup>m</sup> <i>tar-mi-ia</i>
T	1	<sup>m</sup> <i>er-[wi]-ma-[du]-ni</i>
R	1	<i>u</i> <sub>3</sub> <sup>m</sup> <i>er-[w]i-</i> LUGAL
	2	<i>im-ta-aš-ru-ma</i>
	3	<i>u</i> <sub>3</sub> <i>a-na ŠU</i>
	4	<sup>m</sup> <i>er-wi-</i> LUGAL <i>it-ta-/ad-nu</i>
		-----
	5	<i>u</i> <sub>3</sub> <sup>m</sup> <i>ku-ul-pe</i> <sub>3</sub> - <i>n[a]-tal</i>
	6	DUMU KIN
		-----

(Reste de la tablette non inscrit)

<sup>1</sup>20 ANŠE d'orge <sup>2</sup>provenant de l'orge de la reine, <sup>3</sup>depuis la ville de Nuzi, <sup>4</sup>pour les rations du personnel domestique <sup>5</sup>du palais <sup>6</sup>de la ville de Nuzi, au <sup>7</sup>mois (de) *hutašše*, <sup>8</sup>Tehip-Tilla, <sup>9</sup>Nanna-IGI.DU, <sup>10</sup>Tarmia, <sup>T.1</sup>Er[wi]-ma[du]ni <sup>R.1</sup>et Erwi-šarri <sup>R.2</sup>ont prélevés <sup>R.3-4</sup>et ont confiés à Erwi-šarri.

<sup>R.5-6</sup>Kulpen-[a]tal messenger

Prosopographie

- Kulpen-atal exerce des responsabilités administratives dans le palais, plus particulièrement dans les entrepôts de textiles, cf. commentaire sous HSS 13 78 (R76).
- pour le groupe des opérateurs, cf. commentaire à HSS 14 126 (#).

### HSS 14 129\*

SMN 943 ; HSM 1999.2.70 ; P408717

Mayer 499

Provenance : #

Dimensions : 38 x 35 x 16 (cdli 38 x 34 x 16)

Format carré

Collation : B. Lion 6/07/10

Edition : Chow 1973 : 76-77

Orge provenant de l'orge de la reine donnée aux chanteuses. Mois (de) *hinzuriwe* (iii : mai / juin). Uir-atti, messenger du palais

F	1	2 ANŠE ŠE.MEŠ
	2	<i>iš-tu</i> ŠE <i>ša</i> / MUNUS./LU[GAL]
	3	<i>i-na</i> ITI- <i>hi</i> <i>hi</i> -/in-/zu-ur-ri-we
	4	<i>a-na</i> MUNUS.MEŠ <i>nu</i> -/a*-/ra*-<ti>
	5	<i>na-ad-nu</i>
	6	<i>u</i> <sub>3</sub> <sup>m</sup> <i>u</i> <sub>2</sub> -i-/ra-/at-ti
T	1	DUMU KIN
	2	<i>ša</i> E <sub>2</sub> -GAL
R		(non inscrit)

<sup>1</sup>2 ANŠE d'orge <sup>2</sup>provenant de l'orge de la reine <sup>3</sup>au mois (de) *hinzuriwe* <sup>4</sup>pour les chanteuses <sup>5</sup>ont été donnés. <sup>6</sup>Uir-atti <sup>T.1</sup>messenger <sup>T.2</sup>du palais.

#### Prosopographie

-Uir-atti (l.6) est présent en tant que messenger, avec Gimil-Ištar et Šantakki également désignés comme messagers, dans HSS 14 161 (L14), où il assure probablement un convoiement d'orge pour la reine de Tašeniwe. En plus de ces deux occurrences (cf. Mayer 1978 : 164), il faut très probablement rattacher au messenger l'ensemble des attestations du nom Uir-atti dans la série des dépenses pour les chevaux *ša šēpe* du roi (cf. pour ce groupe de textes, HSS 13 208 sous *šaqû*). Cet Uir-atti y est souvent cité (cf. HSS 14 46, D3 ; 48, D3 = WAW 2 ; 52 D3 ; 53, D6 = WAW 3 ; 55, D3) aux côtés du *sukkal* Akia et de Tiltaš-šura, lui-même connu comme *sukkal* et messenger du palais (concernant Tilta-Aššura, cf. HSS 14 149, #). Le caractère diplomatique de son activité est montré par HSS 14 60 (D6), où il est cité avant le *sukkal* et le résident *ubarû* du Hanigalbat.

## HSS 14 130

SMN 907 ; P416616

Mayer 311

Provenance R49

Dimensions : 47 x 36 x 18 (cdli Ø)

Format en large

Non collationné : Ø

Orge de la reine pour la procession des dieux à Anzugalli, reçue par Tieš-urhe. Heltip-apu messenger. Mois de *mitirunni* (xi : janv. / fev.).

F	1	10 ANŠE ŠE
	2	ša MUNUS.LUGAL
	3	<i>i-na</i> ITI- <i>hi</i> <i>mi-ti-/ru-un-ni</i>
	4	<i>a-na</i> URU <i>an-zu-gal-/li</i> <sub>3</sub>
	5	<i>a-na</i> DINGIR.MEŠ
	6	<i>a-na</i> DU ša <i>šu<sub>2</sub>-ši<sub>2</sub></i>
T	1	<sup>m</sup> <i>ti-eš-ur-he<sub>2</sub></i>
R	1	<i>il<sub>5</sub>-qe<sub>3</sub></i>
	2	<i>u<sub>3</sub> he<sub>2</sub>-el-te-ep-a-pu</i>
	3	DUMU <i>ši-ip-ri</i>
		(reste de la tablette non inscrit)

<sup>1</sup>10 ANŠE d'orge <sup>2</sup>de la reine <sup>3</sup>au mois (de) *mitirunni* <sup>4</sup>pour la ville d'Anzugalli, <sup>5</sup>pour les dieux <sup>6</sup>se rendant à la cannaie, <sup>T.1</sup>Tieš-urhe <sup>R.1</sup>a reçu. <sup>R.2-3</sup>Heltip-apu, messenger.

### Provenance de la tablette

- le catalogue de HSS 14 indique cette tablette comme provenant de R47. Mayer 1978 : 62 la rattache cependant à la pièce R49<sup>75</sup>. De R47 ne proviendrait que le fragment HSS 19 105 (p. 61). Cependant, l'existence de cette pièce n'est pas certaine car, comme l'indique W. Mayer, elle n'apparaît pas dans le plan de Starr<sup>76</sup>.

### Prosopographie :

- Tieš-urhe pourrait être le gouverneur du pays (cf. Mayer 1978 : 123).

- Heltip-apu est probablement l'individu qui est responsable d'un transfert d'orge de la reine pour le personnel de maison d'Ašuhiš et de Lumti dans HSS 14 132 (#).

Un Heltip-apu gérant les textiles du palais est très souvent documenté : dans une série de comptes de R76, il effectue des prélèvements (*našāru*) dans le magasin *bit nakamti* (l'entrepôt est explicitement mentionné dans les documents soulignés) : HSS 13 187 : 11; HSS 14 248 : 15<sup>77</sup>, 249 : 24; 550 : 17; HSS 15 139 : 6, 9. HSS 13 187 est remarquable puisque le

<sup>75</sup>Le groupe des tablettes de R49 chez Mayer 1978 : 62, intègre également HSS 14 121 et 166, des tablettes indiquées comme provenant de M49 dans le catalogue de HSS 14. M49 est probablement une erreur pour R49 ; le système de numération exclut l'attribution du même chiffre à deux carrés différents.

<sup>76</sup>Mayer 1978 : 61 n. 1 se réfère à la remarque d'E. R. Lacheman (HSS 16 : vii) selon laquelle la plupart des textes concernant la reine proviendrait de R47. Or E. R. Lacheman mentionne R49 et non R47 (« R49 had receipts of grain for the queen »).

<sup>77</sup>Le prélèvement est réalisé sur le magasin de Hut-Tešup *mār šarri*. L'indication chronologique est : « quand Zike (est devenu) un *šuhār* ».

prélèvement est opéré pour Tieš-urhe « lorsqu'il (Tieš-urhe) s'est rendu à bon port à Natmani ». Deux autres documents le montrent impliqué dans la gestion des textiles : 1°) dans HSS 15 164 (#), il reçoit 28 vêtements afin de les expédier à Azuhinnu<sup>78</sup> ; 2°) dans HSS 15 173 : 4 (R76) il « fait sortir » (*iltešī*) 24 vêtements des *taluhlu* provenant d'Erwi-šarri (probablement l'intendant du palais).

Un Heltip-apu intervenant dans la gestion des métaux est aussi documenté : il est l'expéditeur de la lettre HSS 14 587 (M79) adressée à Elhip-Tilla (l'intendant du palais<sup>79</sup>) à qui il demande de se rendre au *bīt arpani* avec Tieš-urhe pour y retirer (*ušur*) du cuivre *hammušu*. Tieš-urhe prendra livraison du métal destiné aux personnels *niš bīti* de Karāna, et Heltip-apu se chargera semble-t-il d'effectuer le convoiement<sup>79</sup>.

Il est très vraisemblable que l'on ait affaire au même individu qui dispose d'un profil d'administrateur du palais, impliqué dans la gestion de l'orge, des vêtements et du cuivre. Ce Heltip-apu « administrateur » dispose de différentes prérogatives : il est en mesure d'effectuer des prélèvements, de confier les produits pour leur acheminement voire de les convoier lui-même. Il apparaît comme le supérieur hiérarchique d'Elhip-Tilla, peut-être l'intendant du palais. Tieš-urhe semble faire partie du cercle de ces collaborateurs proches et c'est également le cas dans le présent texte. Il est donc très possible que le messager et l'« administrateur » du palais soit la même personne. On retrouve ici un profil identique à celui de Kulpen-atal, messager dans HSS 14 128 (#) mais occupant aussi des fonctions administratives dans le palais, en rapport notamment avec les textiles (cf. HSS 13 78, R76 pour la prosopographie).

6. Mayer 1978 : 62 traduit par « pour la venue des dieux à la cannaie », renvoyant à AHw : 115b et CAD s : 262 (passage non cité). Il s'agirait d'une procession, cf. Mayer 1978 : 147-148 pour les mentions de déplacements des statues divines.

---

<sup>78</sup>Edition dans Fadhil 1983 : 72.

<sup>79</sup>Le *bīt arpani* est peu attesté cf. CAD A/2 : 300 et uniquement à Nuzi. L. 10-11, lire *a\*-na\* ti-eš-ur-he<sub>2</sub> i-din*.

HSS 14 131\*

SMN 898 ; HSM 1999.2.71 ; P408718

Mayer 500

Provenance : #

Dimensions : 64 x 65 x 26 (cdli 89 x 65 x 26)

Format en long

Collation : B. Lion 6/07/10 ; P. Abrahami 25/07/11

Transcription : Chow 1973 : 77-78

Joint anonyme : sur la partie supérieure de la tablette, un fragment a été collé, correspondant aux lignes 1-3 de la face et 8-13 du revers. Le CG a été oublié dans la copie.

Blé et orge destinés à différents usages (brassage, consommation et fabrication des pains de bière et du malt) pour les reines d'Al-ilāni et de Nuzi. Mois (de) *hiari* (ii : avril/ mai) et *hinzuriwe* (iii : mai / juin). Prélèvement daté : « Lorsque les ennemis étaient installés à Zizza ».

§ 1	F	1	2 ANŠE ŠE <i>a-na</i> [ <i>ba<sub>2</sub>-la-li</i> ]
		2	1 (PI) 2 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-n</i> [ <i>a a-ka<sub>4</sub>-li</i> ]
		3	1 ANŠE 1 (PI) 2 BAN <sub>2</sub> GI[G.MEŠ] (1 ligne blanche)
		4	[ <i>an-nu-t</i> ] <sub>u<sub>4</sub></sub> * <sup>r</sup> <i>i</i> *- <i>na</i> * <sup>1</sup> [IT <sub>I</sub> - <i>hi hi-a-ri</i> ]
		5	<i>a-na</i> MUNUS.LUGAL- <i>ti</i>
		6	<i>ša</i> URU.DINGIR.MEŠ <i>na-ad-n</i> [ <i>u</i> ]
-----			
§ 2		7	1 ANŠE ŠE <i>a-na ba<sub>2</sub>-la-li</i>
		8	1 (PI) 1 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na a-ka<sub>4</sub>-li</i>
		9	1 (PI) 2 BAN <sub>2</sub> GIG
		10	<i>an-nu-tu<sub>4</sub> i-na</i> IT <sub>I</sub> - <i>hi hi-in-/zu-ur-/r</i> [ <i>i</i> ]- <i>we</i>
		11	<i>a-na</i> MUNUS.LUGAL <i>ša</i> URU <i>nu-zi</i>
		12	<i>na-ad-nu</i>
-----			
§ 3		13	<i>an-nu-tu<sub>4</sub> šu-un-du<sub>4</sub></i>
		14	KUR <sub>2</sub> .MEŠ <i>i-na</i> URU <i>zi-iz-za</i>
	T	1	<i>aš-bu u<sub>3</sub></i>
		2	<i>na-aš<sub>2</sub>-ru</i>
§ 4	R	1	2 ANŠE ŠE <i>a-n</i> [ <i>a</i> ] <i>ba<sub>2</sub>-la-li</i>
		2	1 (PI) 2 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na a-ka<sub>4</sub>-li</i>
		3	1 ANŠE 1 (PI) 2 BAN <sub>2</sub> GIG.MEŠ
		4	2 ANŠE 1 (PI) ŠE.MEŠ <i>a-na ba<sub>2</sub>-ap-/pi<sub>2</sub>-ra</i>
		5	4 ANŠE 2 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na</i> MUNU <sub>6</sub> .MEŠ (1 ligne blanche)
		6	<i>a</i> [ <i>n</i> ]- <i>nu-tu<sub>4</sub> i-na</i> IT <sub>I</sub> - <i>hi hi-i</i> [ <i>n-zu</i> ]- <i>ur-ri-/we</i>
		7	[ <i>a-n</i> ] <i>a</i> MUNUS.LUGAL <i>ša</i> URU.DING[IR.MEŠ / <i>na</i> ]- <sup>r</sup> <i>ad</i> * <sup>1</sup> -/ <i>nu</i>
-----			
§ 5		8	[1 ANŠE Š]E <i>a-na ba<sub>2</sub>-l</i> [ <i>a-li</i> ]
		9	[1 (PI) 1 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na</i> ] <i>a</i> - <sup>r</sup> <i>ka<sub>4</sub></i> <sup>1</sup> -[ <i>li</i> ]
		10	1 (PI) 2 BAN <sub>2</sub> GI[G 1 <sup>?</sup> /2 <sup>?</sup> ] ANŠE 3 BAN <sub>2</sub> ŠE.[MEŠ <i>a-na ba<sub>2</sub>-ap-pi<sub>2</sub>-ra</i> ]
		11	2 ANŠE 1 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na</i> MUNU <sub>6</sub> .MEŠ

		(1 ligne blanche)
12		<i>an-nu-tu<sub>4</sub> i-na ITI-hi hi-a-ri</i>
13		<i>a-na MUNUS.LUGAL ša URU nu-zi / na-/a[d-nu]</i>
-----		
CG*	1	4 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na [qa-a-a]-ti</i>
	2	<i>a-na MUNUS.LUGAL ša [URU nu]-zi</i>
	3	<i>na-ad-n[u]</i>

<sup>1</sup>2 ANŠE d'orge pour [brasser], <sup>2</sup>1 (PI) 2 (BAN<sub>2</sub>) d'orge pour [ur la nourriture], <sup>3</sup>1 ANŠE 1 PI 2 BAN<sub>2</sub> de bl[é].

<sup>4</sup>Cela, au [mois (de) *hiari*,] <sup>5</sup>pour la reine <sup>6</sup>d'Al-ilāni, a été donné.

<sup>7</sup>1 ANŠE d'orge pour brasser, <sup>8</sup>1 (PI) 1 BAN<sub>2</sub> d'orge pour la nourriture, <sup>9</sup>1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub> de blé. <sup>10</sup>Cela, au mois de *hinzuriwe*, <sup>11</sup>pour la reine de Nuzi, <sup>12</sup>a été donné.

<sup>13</sup>Cela, lorsque <sup>14</sup>T.1 les ennemis étaient installés à Zizza, <sup>1</sup>2 a été prélevé.

<sup>R.1</sup>2 ANŠE d'orge pour brasser, <sup>R.2</sup>1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub> d'orge pour la nourriture, <sup>R.3</sup>1 ANŠE 1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub> de blé, <sup>R.4</sup>2 ANŠE 1 (PI) d'orge pour les pains de bière, <sup>R.5</sup>4 ANŠE 2 BAN<sub>2</sub> d'orge pour le malt.

<sup>R.6</sup>Cela, au mois (de) *hinzuriwe* <sup>R.7</sup>[po]ur la reine d'Al-ilā[ni a été don]né.

<sup>R.8</sup>[1 ANŠE d'orge pour bras[ser, <sup>R.9</sup>1 (PI) 1 BAN<sub>2</sub> d'orge pour] la nou[rriture], <sup>R.10</sup>1 (PI) 2 (BAN<sub>2</sub>) de blé 1<sup>1</sup>/2<sup>1</sup>] ANŠE 3 BAN<sub>2</sub> d'or[ge pour les pains de bière], <sup>R.11</sup>2 ANŠE 1 BAN<sub>2</sub> d'orge pour le malt.

<sup>R.12</sup>Cela, au mois (de) *hiari* <sup>R.13</sup>pour la reine de la ville de Nuzi, a été donné.

CG.1-2<sup>3</sup> BAN<sub>2</sub> d'orge pour [grill]er<sup>2</sup>, à la reine de la [ville de Nu]zi, ont été donnés.

#### Tableau des quantités distribuées (en SILA<sub>3</sub>)

		pour brasser (a)	pour nourriture (b)	la blé (c)	pains de bière (d)	malt (e)	Total
r. A	§1 [ii]	160	64	144			368
	§4 iii	160	64	144	208	336	912
Total r.A							(1280)
r.N	§5 ii	[80]	[56]	64	104/184	168	472/552
	§2 iii	80	56	64			200
Total r.N							(672 /752)
Total général		480	240	416	312/392	504	= 1952/2032

#### Remarques concernant le tableau

- §5 (d) est fonction de ce que l'on restaure dans la cassure (r.10): 1 ou 2 ANŠE. Ce sont les deux seules alternatives possibles pour que la quantité octroyée ne dépasse pas celle revenant à la reine d'Al-ilāni : l'option 1 ANŠE 3 BAN<sub>2</sub> (= 104 SILA<sub>3</sub>) ferait juste la moitié.

- §1 concerne le mois de *hiari* (ii). En effet les dépenses pour la reine de Nuzi sont pour les mois *hiari* (ii) et *hinzuriwe* (iii). On peut donc considérer que c'est aussi le cas pour la reine d'Al-ilāni.

- l'ordre de présentation du compte est assez étonnant. On s'attendrait normalement à deux possibilités : soit le regroupement des dépenses par reine soit un regroupement par mois. Or ici l'ordre diffère de ces deux options :

- § 1 [mois ii] (r. d'Al-ilāni) ; § 2 mois iii (r. de Nuzi) ; § 4 mois iii (r. d'Al-ilāni) ; § 5 mois ii (r. de Nuzi)

Il est possible que le scribe se soit trompé en intervertissant § 5 par § 2.

- les ratios sont les suivants (r.A : r.N)

- en global : 1,9 : 1 (= 1280 / 672) ou 1,7 (1280 / 752)
- par poste
  - 2 : 1 pour (a) ; (d) ; (e) et (d : hypothèse basse)
  - 1,14 : 1 (b)
  - 1,13 : 1 (d : hypothèse haute)

- l'attribution d'orge à griller ne concerne que la reine de Nuzi.

**13-14** : pour ce type de formule de datation cf. Negri Scafa 2008 : 121 et le commentaire à HSS 14 218 (#) et HSS 15 275 (#).

HSS 14 132

SMN 939 ; P 416617

Mayer 501

Provenance : #

Dimensions : 56 x 47 x 23 (cdli Ø)

Format en long

Non collationné : Ø

Edition : Fadhil 1983 : 65.

Orge de la reine pour la ville d'Al-qannāti reçue par Aria (170 ANŠE), et pour les villes d'Ašuhiš et L/Numti pour les rations du personnel *niš bīti*, reçue par Heltip-apu. Mois (de) *hiari* (mois ii : avril / mai).

F	1	1 <i>ma-at</i> 70 ANŠE / ŠE.MEŠ
	2	<i>a-na</i> URU URU- <i>qa-/an-na-ti</i>
	3	<sup>m</sup> <i>a-ri-ia i-na</i>
	4	ITI- <i>hi hi-a-ri il-/qe<sub>3</sub></i>
	5	10 ANŠE ŠE.MEŠ <i>a-na</i>
	6	ŠE.BA <i>a-na ni-iš / E<sub>2</sub>-ti</i>
	7	<i>ša</i> URU <i>a-šu-hi-iš-/he<sub>2</sub>u<sub>3</sub> ša</i> URU <i>nu-um-ti</i>
	8	<sup>m</sup> <i>he<sub>2</sub>-el-ti-pa-/pu</i>
	9	<i>i-na</i> URU <i>nu-zi</i>
	10	<i>iš-tu<sub>4</sub></i> ŠE.MEŠ
T.	1	<i>ša</i> MUNUS.LUGAL
	2	<i>il-qu<sub>2</sub>-u<sub>2</sub></i>
		-----
R		(non inscrit)

<sup>1</sup>170 ANŠE d'orge <sup>2</sup>pour la ville d'Al-qannāti, <sup>3-4</sup>au mois de *hiari*, Aria a reçus. <sup>5</sup>10 ANŠE d'orge, <sup>5-6</sup>pour les rations du personnel *niš bīti* <sup>7</sup>de la ville d'Ašuhiš et de la ville de Numti, <sup>8</sup>Heltip-apu <sup>T.2.1</sup>a reçus <sup>10-T.1</sup>de l'orge de la reine, à Nuzi.

**Prosopographie**

- Ari (l.3) a reçoit aussi 100 ANŠE d'orge pour la ville d'Al-qannāti dans HSS 14 124 (R49). Il s'agit probablement du même du même homme.
- Heltip-apu (l.8) est un administrateur du palais plus particulièrement associé à la gestion des textiles, impliqué comme messenger dans un transfert d'orge, cf. HSS 14 130.

**Localités**

- Numti / Lubdi est située au sud du royaume, à la frontière babylonienne et directement reliée par une route à Temtenaš (Muller 1994 : 71). Elle fait partie des villes dotée, d'un palais (Fincke 1993 : 167 et 417). De fait un *šākin bīti* de cette localité est mentionné dans HSS 15 235 (D6) comme ayant reçu 1 ANŠE 3 BAN<sub>2</sub> d'orge pour la fête de *kinūnu*.
  - Ašuhiš serait située à proximité de Numti. Elle est à distinguer d'une autre ville qui porte le même nom proche de Zizza (Fincke 1993 : 58).
  - Al qannāti, cf. HSS 14 124 (R49).
- T.2 : le pluriel est fautif.

HSS 14 133

SMN 947 ; P416618

Mayer 502

Provenance : #

Dimensions : 55 x 51 x 25 (cdli Ø)

Format carré

Non collationné : Ø

Orge et blé pour l'allocation-*šukunu* des reines d'Al-ilāni et de Nuzi. Mois (d')*arkapinni* (vi : août / sept.)

§ 1	F	1	2 ANŠE ŠE <i>a-na ba<sub>2</sub>-la-/li</i>
		2	1 (PI) ŠE <i>a-na a-ka<sub>4</sub>-li</i>
		3	2 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na DINGIR.MEŠ ma-as<sub>2</sub>-/ha-ta</i>
		4	<sup>1</sup> <i>u<sub>3</sub></i> <i>a-na tu-u<sub>2</sub>-na</i>
		5	1 ANŠE GIG.MEŠ 1 (PI) / <i>ku-ni-šu</i>
		6	<i>an-nu-tu<sub>4</sub> ša ITI-hi</i>
		7	<i>ar-ka<sub>4</sub>-pi<sub>2</sub>-in-ni</i>
		8	<i>a-na šu-ku-na a-na MUNUS/.LUGAL ša URU.DINGIR .MEŠ</i>
		9	<i>a-na</i> (érasure = KI A NA)
	T.	1	<i>ša na!-(AD)-ad-nu</i>
§ 2	R	1	1 ANŠE ŠE <i>a-na</i> (érasure = PA / 3 BAN <sub>2</sub> )
		2	<i>ba<sub>2</sub>-la-li</i>
		3	4 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na a-ka<sub>4</sub>-li</i>
		4	1 (PI) 1 BAN <sub>2</sub> GIG
		5	3 BAN <sub>2</sub> <i>ku-ni-šu</i>
		6	<i>an-nu-tu<sub>4</sub> <sup>1</sup>a-na<sup>1</sup></i>
		7	<i>šu-ku-na</i>
		8	<i>ITI-hi ar-ka<sub>4</sub>-pi<sub>2</sub>-in-ni</i>
		9	<i>a-na MUNUS.LUGAL-ti</i>
	T	1	<i>ša URU nu-zi</i>
		2	<i>ša na-ad-nu</i>

<sup>1</sup>2 ANŠE d'orge pour brasser, <sup>2</sup>1 (PI) pour le pain, <sup>3</sup>2 BAN<sub>2</sub> d'orge (pour) la farine *mashatu* <sup>4</sup>et la farine-*tūna*, <sup>3</sup>pour les dieux, <sup>5</sup>1 ANŠE de blé 1 (PI) de blé ammidonier. <sup>6</sup>Ce sont (les céréales) du mois <sup>7</sup>(d')*arkapinni* <sup>8</sup>pour l'allocation-*šukunu* de la reine d'Al-ilāni <sup>9</sup>pour (érasure), <sup>T.1</sup>qui ont été données.  
<sup>R.1</sup>1 ANŠE d'orge <sup>R.2</sup>pour brasser, <sup>R.3</sup>4 BAN<sub>2</sub> d'orge pour le pain, <sup>R.4</sup>1 (PI) 1 BAN<sub>2</sub> de blé, <sup>R.5</sup>3 BAN<sub>2</sub> de blé ammidonier. <sup>R.6-7</sup>Ce sont (les céréales) pour l'allocation-*šukunu*, <sup>8</sup>mois (d') *arkapinni*, <sup>R.9</sup>pour la reine <sup>T.1-2</sup>de la ville de Nuzi, qui ont été données.

**Disposition du texte**

- chaque face de la tablette est associée aux dépenses d'une reine en particulier : face reine d'Al-ilāni, revers reine de Nuzi.

**Tableau des quantités (en SILA<sub>3</sub>)**

	pour brasser	pour le pain	pour les dieux	blé	amidonnier	total
r.A	160	48	16	80	48	352
r.N	80	32		56	24	192
rapport r. A : r. N	2 : 1	1,5 : 1		1,4 : 1	2 : 1	1,8 : 1

- pour l'interprétation *a-ka<sub>4</sub>-li* = pain dans le présent texte, cf. commentaire à HSS 14 126.

4. *tūna* : un terme non akkadien qui désignerait un type de farine selon le CAD T : 473a. La seule autre attestation se trouve dans HSS 14 140 (D3). Le document est un compte de dépenses de farine et notamment de farine *mashatu*, pour le service du culte, « les temples » et leur personnel : une des lignes de dépense - l'une des seules qui ne semble pas directement liée au culte - mentionne 1 BAN<sub>2</sub> de farine « *a-na DU-u<sub>2</sub>-na* » pour les cultivateurs (LU<sub>2</sub>.MEŠ *ik-ka<sub>4</sub>-ri-<sup>r</sup>e<sup>2</sup>/i<sup>2</sup>1*). On serait tenté de retrouver le verbe *tēnu* « moudre » (*ana tu<sub>2</sub>-u<sub>2</sub>-na*) : orge à moudre, dans le présent texte, ou farine à moudre dans HSS 14 140 (D3). Le produit obtenu serait une farine moulue très finement. Cependant, c'est peu probable : le verbe n'est pas attesté au système II ; on attendrait aussi la forme *ana tunni*. La farine *mashatu* est associée au *mihhu*, une bière utilisée pour les libations (CAD M/2 : 50a). Les deux produits figurent sur la même ligne de dépense comme élément de l'allocation *šukunu* : HSS 14 63 : r.9-10, # ; 153 : 3 et r.3, # ; 154 : 3 et r.3, #). Il est donc fort probable que le *tūna* représente une denrée : un autre type de farine voire éventuellement un type de bière.

HSS 14 134\*

SMN 933 ; HSM 1999.2.72 ; P408719  
 Mayer 503  
 Provenance #  
 Dimensions : 48 x 42 x 18 (cdli 48 x 42 x 18)  
 Format en large  
 Collation : B. Lion 6/07/10

Transport d'orge de la reine de Nuzi à Zizza par Karmiše et Pui-tae, le *sukkallu*, qui ont également effectué le prélèvement. Tatip-Teššup, messenger. Mois (de) *sabûtu* (vii : sept. / oct.).

F	1	90 ANŠE ŠE.MEŠ iš-/tu <sub>4</sub>
	2	ŠE.MEŠ ša MUNUS.LUGAL iš-/tu <sub>4</sub>
	3	URU nu-zi <sup>m</sup> kar <sub>3</sub> -mi-/še
	4	u <sub>3</sub> <sup>m</sup> pu-i-ta-e SUKKAL
	5	i-na ITI sa-bu-te
	6	im-ta-aš-ru u <sub>3</sub>
	7.	i-na URU zi-iz-za
T	1	u <sub>2</sub> -bi-lu u <sub>3</sub>
R	1	<sup>m</sup> ta-ti-ip-te-šup
	2	DUMU KIN

-----  
 (reste du revers non inscrit)

<sup>1</sup>90 ANŠE d'orge, provenant de <sup>2</sup>l'orge de la reine, depuis <sup>3</sup>la ville de Nuzi, Karmiše <sup>4</sup>et Pui-tae le *sukkallu*, <sup>5</sup>au mois (de) *sabûtu*, <sup>6</sup>ont prélevé et <sup>7.1</sup>ont apporté <sup>7</sup>à la ville de Zizza.  
<sup>R.1-2</sup>Tatip-Teššup (est) le messenger.

**Prosopographie**

- Karmiše (l.3) est lié à des opérations de prélèvement et de transport de textiles et de métaux, cf. HSS 13 33 (R76).

- Pui-tae (l.4) : un Pui-tae, *hazannu* de la ville de Lubti, déclare dans HSS 14 227 (M79), avoir reçu du cuivre (l. 7 <sup>r</sup>el\*-te\*<sup>1</sup>-qe<sub>3</sub>) pour Erwi-šarri et les fabricants d'arcs en vue de la production de flèches (pour ce type de reçu, cf. HSS 13 77, R76)<sup>80</sup>. Ce nom apparaît également parmi les bénéficiaires des distributions de portions alimentaires et de pains (cf. HSS 14 94 : r.1, R56 et 102 : t.2, R48). Le Pui-tae de HSS 14 94 n'est pas *sukkallu* car ce fonctionnaire y est mentionné anonymement (l. 7) de même que le groupe des SUKKAL.MEŠ cité à part en fin de liste (r.5) : le Pui-tae *sukkallu* du présent texte est peut-être un homonyme du Pui-tae de HSS 14 94 et 102. On peut considérer aussi qu'il s'agit du même individu ; dans ce cas, il ne devait pas exercer cette fonction au moment de la rédaction de ces deux documents (sur le rôle du *sukkallu*, cf. commentaire à HSS 14 94).

- Tatip-Teššup (r.2) est « messenger du palais » dans le compte HSS 14 159 (R49) qui concerne une dépense pour le personnel domestique de Nuzi. Il opère également comme

<sup>80</sup>LU<sub>2</sub>.MEŠ *ha-za-an-nu*. Il s'agit bien de son titre comme l'indiquent Mayer 1978 : 35 n° 157 et AAN : 111. Le MEŠ est probablement une erreur.

« messenger » avec Hutip-urašše dans un transport d'orge à Zizza, cf. HSS 14 150 (#). Hutip-urašše pourrait être identifié au prince. Il est possible que cela soit aussi le cas de Tatip-Teššup dans le présent texte (cf. Dosch 1993 : 25-26).

HSS 14 137\*

SMN 900 ; HSM 1999.2.74 ; P408721

Mayer 504

Provenance : #

Dimensions : 88 x 67 x 30 (cdli 87 x 67 29)

Format en long

Collation : B. Lion 6/07/10

Orge pour les rations du personnel domestique au service de la reine (de Nuzi<sup>?</sup>) (§ 1) et de 4 autres femmes (§ 2) ; orge pour les rations de 18 *taluhlu* (§ 2) ; blé pour deux chanteurs du roi l'un est présent à Nuzi (§ 3), l'autre à Al-ilāni (§ 4) ; blé pour Dam-hurāši (§ 5) ; orge pour l'*agarinu* et le malt remise à Hekru à Al-ilāni (§ 6) et à Tišam-mušni à Nuzi (§ 7). Total de l'orge dépensée : 2776<sup>1</sup> (SILA<sub>3</sub>), prélèvement sur l'orge de la reine, provenant de la ville de Nuzi. Mois (de) *hinzuri* (mois iii : mai / juin) (§ 8).

§ 1	F	1	10 ANŠE 1 (PI) 2 BAN <sub>2</sub> ŠE.MEŠ ŠE.BA.MEŠ
		2	<i>a-na ni-iš</i> E <sub>2</sub> <i>ša</i> MUNUS.LUGAL
-----			
§ 2		3	3 ANŠE 1 (PI) 3 BAN <sub>2</sub> 4 SILA <sub>3</sub> ŠE.MEŠ
		4	Š[E].BA <i>a-na ni-iš</i> E <sub>2</sub> .MEŠ
		5	š[a] <sup>f</sup> <i>aš-ma-ri-li*</i> u <sub>3</sub> *
		6	š[a] <sup>f</sup> <i>me-em-me</i> u <sub>3</sub> <i>ša</i> <sup>f</sup> <i>i-/ri-/im-tu</i> <sub>3</sub>
§ 3		7	5 <sup>1</sup> ANŠE 4 BAN <sub>2</sub> ŠE.MEŠ ŠE.BA <i>a-na</i>
		8	18 LU <sub>2</sub> .MEŠ <i>ta-lu-uh-le</i>
-----			
§ 4		9	ŠU.NIGIN <sub>2</sub> 20 ANŠE 2 BAN <sub>2</sub> ŠE.MEŠ
§ 5		10	1 5 <sup>1</sup> ANŠE 5 <sup>1</sup> BAN <sub>2</sub> ŠE.MEŠ 5 BAN <sub>2</sub> <i>ki-ba<sub>2</sub>-tu<sub>4</sub></i>
		11	<i>a-[na na]-ru-u<sub>2</sub> ša</i> LUGAL
		12	š[a i]- <i>na</i> URU <i>nu-zi aš/-bu</i>
-----			
§ 6		13	1 ANŠE ŠE.MEŠ 1 (PI) <i>ki-ba<sub>2</sub>-tu<sub>4</sub></i>
		14	<i>a-na na-re-e ša</i> LUGAL
		15	<i>ša i-na</i> URU.DINGIR <i>aš-bu</i>
	T		-----
§ 7		1	4 BAN <sub>2</sub> <i>ki-ba<sub>2</sub>-tu<sub>4</sub> a-na</i>
		2	<sup>f</sup> <i>dam<sub>2</sub>-hu-ra-ši<sub>2</sub></i>
		3	<i>na-ad-nu</i>
	R		-----
§ 8		1	3 ANŠE 1 (PI) 3 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na a-ga-/ri-/na</i>
		2	3 ANŠE ŠE <i>a-na</i> MUNU <sub>6</sub> .MEŠ
		3	<i>i-na</i> URU.DINGIR.MEŠ < <i>i-na</i> ŠU> <sup>m</sup> <i>he<sub>2</sub>-ek-/ru / na-ad-nu</i>
-----			
§ 9		4	2 ANŠE 1 (PI) ŠE.MEŠ <i>a-na a-ga-/ri-/na</i>
		5	2 ANŠE ŠE.MEŠ <i>a-na</i> MUNU <sub>6</sub> .MEŠ
		6	<sup>r</sup> <i>i</i> <sup>1</sup> <i>-na</i> URU <i>nu-zi i-na</i> ŠU
		7	[ <sup>m</sup> <i>i</i> ]- <i>ša-am-mu-uš-ni na-/ad-nu</i>
-----			

§ 10	8	[ŠU.NIG]IN <sub>2</sub> 34 ANŠE 1 (PI) 1 BAN <sub>2</sub> ŠE.MEŠ (espace vide de 3 lignes environ)
	9	[a]n-nu- <sup>r</sup> tu <sup>1</sup> ŠE.MEŠ iš-tu <sub>4</sub>
	10	[UR]U nu-zi iš-tu ŠE.MEŠ
	11	ša MUNUS.LUGAL i-na ITI-hi hi-in <sup>1</sup> -zu-/ri-/we
T	1	na-aš-ru -----*

<sup>1-2</sup>10 ANŠE 1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub> d'orge, rations pour le personnel de maison de la reine.

<sup>3-43</sup> ANŠE 1 (PI) 3 BAN<sub>2</sub> 4 SILA<sub>3</sub> d'orge, rations pour les personnels de la maison <sup>5-</sup>

<sup>6</sup>[d']Ašmarili et d[e] Memme et d'Irimtu. <sup>7-8</sup><sup>r</sup>5<sup>1</sup> ANŠE 4 BAN<sub>2</sub> d'orge de rations pour 18 *taluhlu*.

<sup>9</sup>Total : 20 ANŠE 2 BAN<sub>2</sub> d'orge. <sup>10</sup>1 ANŠE 5 BAN<sub>2</sub> d'orge, 5 BAN<sub>2</sub> de blé <sup>11-12</sup>po[ur le cha]nteur du roi qui est présent dans la ville de Nuzi.

<sup>13-14</sup>1 ANŠE d'orge, 1 (PI) de blé pour le chanteur du roi <sup>15</sup>qui est présent à Al-ilāni.

<sup>T.1-3</sup>4 BAN<sub>2</sub> de blé pour Dam-hurāši ont été donnés.

<sup>R.1-23</sup> ANŠE 1 (PI) 3 BAN<sub>2</sub> d'orge pour l'*agarinnu*, 3 ANŠE d'orge pour le malt, <sup>R.3</sup>à Al-ilāni ont été confiés à Hekru.

<sup>R.4-5</sup>2 ANŠE 1 (PI) d'orge pour l'*agarinnu*, 2 ANŠE d'orge pour le malt,

<sup>R.6-7</sup>à Nuzi ont été confiés à [T]išam-mušni.

<sup>R.8</sup>[Tot]al 34 ANŠE 1 (PI) 1 BAN<sub>2</sub> d'orge

<sup>R.9</sup>C'est l'orge, provenant de la ville de Nuzi, de l'orge de la reine, <sup>R.11-12</sup>au mois (de) *hinzuriwe*, qui a été prélevée.

### Prosopographie

- Ašmarili (l.5). AAN : 34 a lu *aš-ma-ri-šar-ri* et propose de la considérer comme une princesse (« *marāt šarri* (?) »). Elle n'est pas répertoriée comme telle par Mayer 1978 : 120 ; le nom avait été bien lu par E. R. Lacheman dans PNK.

- Memme (l.6). AAN : 93 envisage aussi un statut de princesse pour cette femme ; c'est aussi le cas de PNK. La proposition n'est pas retenue par Mayer 1978 : 120.

- Irimtu (l.6). Même cas de figure, cf. AAN : 70, PNK et Mayer 1978 : 120.

L'identification de ces femmes à des princesses est envisageable ; on a en tout cas affaire à des personnalités d'un rang élevé puisqu'elles sont mentionnées après la reine et qu'elles ont à leur disposition du personnel. Cependant, on ne peut pas en dire beaucoup plus car ces trois femmes n'apparaissent que dans le présent texte.

- Dam-hurāši est bien attesté en tant que ville (Fincke 1993 : 271-272) mais peu documenté comme nom aussi bien pour un homme que pour une femme. On a probablement affaire dans le présent texte à un personnage de marque : elle reçoit du blé et est citée par son nom. Il s'agit de ce fait probablement d'une homonyme de la Dam-hurāši appartenant au personnel du domaine Šilwa-Teššup à Šilliawe (HSS 13 235 : 9 = AdŠ 3 180). Une autre femme portant ce nom, bénéficiant du statut de « père », est impliquée dans un contrat d'adoption *ahhutu* (HSS 19, 64).

- Hekru et Tišam-mušni, cf. HSS 14 63.

### Quantités octroyées

§ 3. Les *taluhlu* disposent d'une ration de 3 BAN<sub>2</sub>, montant inférieur à celui des *taluhlu* de la maison de Šilwa-Teššub (AdŠ 3 : 26).

§ 7. 4 BAN<sub>2</sub> de blé correspondent à plusieurs reprises, dans l'archive de Šilwa-Teššup, à une ration pour 2 mois (cf. Morrison 1979 : 17, 19, 22).

§ 8 - § 9. Rapport Al-ilāni – Nuzi.

Dans HSS 14 142 (R49, mois vii), on a exactement les mêmes quantités d'orge pour l'*agarinnu* et le malt.

	chanteur	orge pour l' <i>agarinnu</i>	orge pour le malt
Al-ilāni	80 (orge) 48 (blé)	312	240
Nuzi	120 (orge) 40 (blé)	208	160
rapport		1,5 : 1	1,5 : 1

### Calculs

- le sous-total § 4 (1616 SILA<sub>3</sub>) est supérieur de 4 SILA<sub>3</sub> à la somme arithmétique<sup>81</sup> : § 1 (864 SILA<sub>3</sub>) + § 2 (316 SILA<sub>3</sub>) + § 3 (432 SILA<sub>3</sub>) = 1612 SILA<sub>3</sub>. Le scribe a peut-être compté deux fois les 4 SILA<sub>3</sub> de la ligne 3.

- la somme arithmétique totale est de 2732 SILA<sub>3</sub>. Elle est inférieure de 44 SILA<sub>3</sub> au total général qui est égal à 2776 SILA<sub>3</sub> (§ 10). On peut expliquer cette erreur en considérant qu'elle provient de la répercussion des 4 SILA<sub>3</sub> en trop dans le sous-total et de l'intégration des 40 SILA<sub>3</sub> de blé de § 5. Le scribe s'appuie donc sur le total intermédiaire pour réaliser la somme générale.

- il n'y a pas de sommation pour le blé.

1. « Par défaut » on considère qu'il s'agit de la reine de Nuzi, d'autant que § 5 concerne Nuzi et § 6 Al-ilāni, à l'inverse de l'ordre habituel que l'on retrouve en § 8 et § 9.

15. Pour l'absence du MEŠ dans le nom d'Al-ilāni, cf. Fincke 1993 : 10.

R.1. Pour l'*agarinnu*, cf. Vol. 1 chap. 5 § 4.1.4.

---

<sup>81</sup>L.9 : 20 est très net. Entre ce chiffre et le signe ANŠE, la surface de la tablette a disparu. Toutefois il y a sans doute à ce niveau un blanc, car envisager un chiffre supérieur à 20 supposerait une erreur beaucoup plus importante.

HSS 14 139\*

SMN 960 ; HSM 1999.2.76 ; P408723

Mayer 505

Provenance : #

Dimensions : 28 x 29 x 16 (cdli 28 x 28 x 15)

Format carré

Collation : B. Lion 6/07/10

Orge pour Nikuti, la (femme)-médecin et Kantu ; prélèvement effectué sur l'orge de la reine ; mois *impurtanni* (i : mars / avril). Šattip-erwe messenger.

F	1	3 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na</i>
	2	<sup>f</sup> <i>ni-ku-ti a-/su<sub>2</sub>-/u<sub>2</sub></i>
	3	2 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na</i> <sup>m</sup> <i>ka<sub>4</sub>-/an-/tu<sub>4</sub></i>
	4	<i>iš-tu</i> ŠE.MEŠ
	5	<i>ša</i> MUNUS.LUGAL
T	1	<i>i-na</i> ITI <i>im-pur-/ta-an-ni</i>
R	1	<i>na-ad-nu</i>
	2	<sup>m</sup> <i>ša-at-ti-pe<sub>3</sub></i>
	3	: <i>er-we</i>
	4	<i>mar ši-ip-ri</i>

<sup>1-2</sup>3 BAN<sub>2</sub> d'orge pour Nikuti, la (femme)-médecin, <sup>3-4</sup>2 BAN<sub>2</sub> pour Kantu (le tout) provenant de l'orge de la reine, <sup>T.1-R.1</sup>au mois d'*impurtanni* ont été donnés. <sup>R.2-4</sup>Šattip-erwe (est) le « messenger ».

**Prosopographie**

- Nikuti (l. 2) : AAN : 91 a lu Malkuti sans autre commentaire. La tablette montre clairement un NI. Le nom n'est pas attesté par ailleurs ; *asû* désignerait sa profession, c'est la solution envisagée par Mayer 1978 : 167 comme étant la plus plausible.

- Kantu (l. 3) est bien attesté dans les comptes d'orge de D3 et D6 : l'orge qui lui est remise relève de l'allocation *šukunu* ; il reçoit de l'orge pour le brassage, la torréfaction, à transformer en malt et pour l'assaisonnement *tabātu*. Comme le boulanger Paipa, il dispose d'un profil de gestionnaire, cf. Vol. 1 chap. 5 tableau dans § 6.1 et § 8.4.

- Šattip-erwe (r. 2) est impliqué dans l'administration du mobilier du palais, cf. commentaire à HSS 13 78, R76).

## HSS 14 142

SMN 1144 ; P416622  
 Mayer 312  
 Provenance : R49  
 Dimensions : 44 x 50 x 20 (cdli Ø)  
 Format carré / large  
 Non collationné : Ø

Orge pour l'*agarinnu* et le malt pour les reines d'Al-ilāni et de Nuzi. L'orge est destinée à la consommation du mois (de) *šehli* (vii : oct. / nov.).

§ 1	F	1	3 ANŠE 1 (PI) 3 BAN <sub>2</sub> ŠE
		2	<i>a-na a-ga<sub>5</sub>-ri-in-na</i>
		3	3 ANŠE ŠE <i>a-na</i> MUNU <sub>6</sub> .MEŠ
		4	<i>a-na</i> MUNUS.LUGAL <i>ša</i> URU./DINGIR.MEŠ
-----			
§ 2		5	2 ANŠE ŠE <i>a-na a-ga<sub>5</sub>-ri-/in-na</i>
		6	2 ANŠE ŠE <i>a-na</i> MUNU <sub>6</sub> .MEŠ
	T	1	<i>an-nu-tu<sub>4</sub></i>
		2	<i>a-na</i> MUNUS.LUGAL- <i>ti</i>
	R	1	<i>ša</i> URUnu- <i>zi</i>
		2	<i>na-ad-nu</i>
-----			
§ 3		3	<i>an-nu-tu<sub>4</sub> i-na</i>
		4	ITI- <i>hi</i> <i>še-eh-li</i>
		5	<i>ša ik-ka<sub>4</sub>-al-lu</i>
		6	<i>na-aš-ru</i>

<sup>1-2</sup>3 ANŠE 1 (PI) 3 BAN<sub>2</sub> d'orge pour l'*agarinnu*. <sup>3</sup>3 ANŠE d'orge pour le malt ; <sup>4</sup>(cela) pour la reine d'Al-ilāni.

<sup>5</sup>2 ANŠE d'orge pour l'*agarinnu*. <sup>6</sup>2 ANŠE d'orge pour le malt. <sup>T.1-2</sup>Cela, pour la reine <sup>R.1-2</sup>de la ville de Nuzi, a été donné.

<sup>R.3-4</sup>Ces (céréales)-ci qui au mois (de) *šehli* <sup>R.5-6</sup>seront consommés, ont été prélevées.

### Fabrication de la bière

- *agarinnu* et malt sont utilisés dans la fabrication de la bière, cf. Vol. 1. 5 § 3.2.2 et § 4.1.4. Les deux lignes de dépenses dans le présent texte présentent les mêmes quantités que HSS 14 137 (#, mois iii).

### Moment de la rédaction du compte

- l'orge est prélevée en prévision du mois de *šehli* (*akālu* est à l'inaccompli). C'est aussi la situation dans HSS 14 164 (#) pour le même mois : « Ces (céréales)-ci de l'allocation *šukunu* qui seront consommées au mois de *šehli*, ont été données ». On remarque aussi l'alternance entre *nadnū* et *našrū* entre ces deux textes. Dans HSS 14 159 (R49), l'orge a été donnée « au début » (*ina napah*) du mois iv mais il n'y a pas d'indication sur le mois concerné par cette distribution. *annūtu ina* NM *nadnū* / *našrū* constitue la formule habituelle. On peut considérer que l'incise *ša ikkallū* est sous entendue partout ; ce qui revient à dire que les comptes sont

rédigés en début de mois. Dans le cas contraire, il faut envisager que les comptes étaient établis une fois écoulé le mois correspondant à la dépense enregistrée.

HSS 14 143\*

SMN 977 ; HSM 1999.2.77 ; P408724

Mayer 506

Provenance : #

Dimensions : 45 x 45 x 18 (cdli 45 x 45 x 19)

Format carré

Collation : B. Lion 06/07/10 ; P. Abrahami 4/12/11 (photo)

Blé et blé amidonnier pour l'allocation *šukunu* des reines d'Al-ilāni et de Nuzi, prélevés à Nuzi, au mois d'*arkapinni* (vi : août / sept.).

F	1	[1 (PI)] ʾ2 BAN <sub>2</sub> *1 G[IG.M]EŠ
	2	[1 (PI) <i>k</i> ]u-[ <i>ni-š</i> ]u
	3	[ <i>a-na šu-ku-ni a-na</i> MUNUS]./ LUGAL
	4	<i>ša</i> [URU.DINGIR.MEŠ]
	5	<i>na-a</i> [š <sub>2</sub> -ru]
	6	4 BAN <sub>2</sub> GIG.MEŠ
	7	3 BAN <sub>2</sub> <i>ku-ni-šu</i>
T	1	<i>a-na šu-ku-ni</i>
R	1	<i>a-na</i> MUNUS.LUGAL
	2	<i>ša</i> URU <i>nu-zi</i>
	3	<i>i-na</i> ITI <i>ar-ka<sub>4</sub>-pi<sub>2</sub>-in-ni</i>
	4	<i>iš-tu</i> URU <i>nu-zi</i>
	5	<i>na-a</i> š <sub>2</sub> -ru

<sup>1-2</sup>[1 (PI)] ʾ2 BAN<sub>2</sub><sup>1</sup> de b[blé]. [1 (PI) de blé amidonn]ier, <sup>3-4</sup>[pour l'allocation *šukunu*, pour la reine d'Al-ilāni], <sup>5</sup>ont été pré[levés]. <sup>6-7</sup>4 BAN<sub>2</sub> de blé, 3 BAN<sub>2</sub> de blé amidonnier, <sup>1,1</sup>pour l'allocation *šukunu*, <sup>R.1-2</sup>pour la reine de Nuzi, <sup>R.3-5</sup>au mois (d')*arkapinni*, ont été prélevés, de Nuzi.

**Quantités octroyées**

- pour le blé, restitution d'après le ratio de HSS 14 144 (#) (2 : 1 pour le blé) ; 2 BAN<sub>2</sub> est d'ailleurs partiellement visible.

- pour le blé amidonnier, restitution d'après HSS 14 133 où la reine d'Al-ilāni reçoit 48 SILA<sub>3</sub> lorsque celle de Nuzi en reçoit 24 comme dans le cas présent.

HSS 14 144

SMN 994 ; P 416623

Mayer 507

Provenance : #

Dimensions 48 x 52 x 21 (cdli Ø)

Format large presque carré

Non collationné : Ø

Blé et blé amidonnier pour les mois (de) *hutašši* (xii : fev. /mars) et *impurtanni* (i : mars / avril) pour l'allocation *šukunu* des reines d'Al-ilāni et de Nuzi.

F	1	1 ANŠE 3 BAN <sub>2</sub> GIG
	2	1 ANŠE 5 BAN <sub>2</sub> <i>ku-ni-šu</i>
	3	<i>a-na šu-ku-ni a-na</i>
	4	MUNUS LUGAL ša URU.DINGIR.MEŠ
	5	<i>i-na ITI hu-tal-ši na-/ad-nu</i>
-----		
	6	1 ANŠE 3 BAN <sub>2</sub> GIG
	7	1 ANŠE 5 BAN <sub>2</sub> <i>ku-ni-šu</i>
T	1	<i>a-na šu-ku-ni</i>
	2	<i>a-na</i> MUNUS LUGAL ša URU.DINGIR.MEŠ
R	1	<i>i-na ITI im-pur-ta-an-ni</i>
	2	<i>ša na-ad-nu</i>
-----		
	3	1 (PI) GIG 1 (PI) <i>ku-ni-šu</i>
	4	<i>a-na su-ku-ni a-na</i> MUNUS.LUGAL / ša URU <i>nu-zi</i>
	5	<i>i-na ITI hu-tal-ši ša na/-ad-nu</i>
-----		
	6	[1 (PI) GIG] 1 (PI) <i>ku-ni-šu</i>
	7	[ <i>a-na</i> ] <i>šu-ku-ni a-na</i> MUNUS LUGAL
	8	[ša] URU <i>nu-zi i-na</i>
T	1	[ITI] <i>im-pur-ta-an-ni</i>
	2	[ša] <i>na-ad-nu</i>

<sup>1-2</sup>1 ANŠE 3 BAN<sub>2</sub> de blé, 1 ANŠE 5 BAN<sub>2</sub> de blé amidonnier <sup>3-4</sup>pour l'allocation *šukunu*, pour la reine d'Al-ilāni, <sup>5</sup>au mois (de) *hutašše*, ont été donnés.

<sup>6-7</sup>1 ANŠE 3 BAN<sub>2</sub> de blé, 1 ANŠE 5 BAN<sub>2</sub> de blé amidonnier <sup>T.1-2</sup>pour l'allocation *šukunu*, pour la reine d'Al-ilāni, <sup>R.1-2</sup>au mois (d')*impurtanni*, qui ont été donnés.

<sup>R.3-4</sup>1 (PI) de blé, 1 (PI) de blé amidonnier pour l'allocation *šukunu*, pour la reine de la ville de Nuzi, <sup>R.5</sup>au mois de *hutašše*, qui ont été donnés.

<sup>6-7</sup>[1 (PI) de blé], 1 (PI) de blé amidonnier [pour] l'allocation *šukunu*, pour la reine <sup>r.8</sup>de la ville de Nuzi <sup>T.1-2</sup>au [mois] (d')*impurtanni* [qui] ont été donnés.

**Disposition du compte**

Les dépenses sont présentées par reine et non en fonction des mois ; la répartition, r.A - face, r.N - revers, n'est pas tout à fait respectée.

### Quantités octroyées

Les quantités sont stables d'un mois à l'autre :

<i>šukunu</i>	blé	blé amidonnier
r.A	104 (xii) ; 104 (i)	120 (xii) ; 120 (i)
r.N	48 (xii) ; [48] (i)	48 (xii) ; 48 (i)
rapport r.A : r. N	2,16 : 1	2,5 : 1

HSS 14 145\*

SMN 872 ; HSM 1999.2.78 ; P408725

Mayer 508

Provenance : #

Dimensions : 68 x 63 x 25 (cdli 69 x 62 x 25)

Format en large

Collation : B. Lion 6/07/10 ; P. Abrahami 28/11/11 (photo)

Récapitulatif des dépenses pour l'allocation *šukunu*, sur 7 mois (mois ix? – iii : nov à juin), comprenant du blé (qualité supérieure et ordinaire), de l'orge à brasser, 200 pains *šuššurinnu* et de semoule *hišiltu*.

§ 1	F	1	[9 ANŠ]E GIG <i>ši-na-hi-lu</i>
		2	[5 BA]N <sub>2</sub> GIG SIG <sub>5</sub> - <i>qu<sub>2</sub></i> <i>a-na si<sub>2</sub>-im-/mi-/da<sub>2</sub>-<sup>r</sup>e<sup>1</sup></i>
		3	[ <i>a</i> ]- <i>pi<sub>3</sub>-li<sub>3</sub></i> 1 PI 2 BAN <sub>2</sub> MUNU <sub>6</sub> .MEŠ
		4	2 ANŠE ŠE <i>a-na ba<sub>2</sub>-la-li</i>
		5	<i>2 ma-ti šu-uš-šu-ri-in-ni</i>
(ix <sup>2</sup> )		6	<i>an-nu-tu<sub>4</sub> a-na i-si<sub>2</sub>-ni ki<sub>2</sub>-nu-/ni-/t[i]</i>
-----			
§ 2a		7	1 ANŠE GIG SIG <sub>5</sub> - <i>qu<sub>2</sub></i> 2 ANŠE GIG
(xi)		8	<i>ši-na-hi-lu a-na šu-ku-na a-na</i> TU[R.TUR]
§ 2b		9	<i>i-na</i> URU.DINGIR.MEŠ <i>i-na</i> ITI <i>mi-ti/-[ru-ni]</i> / 3 BAN <sub>2</sub> GIG SIG <sub>5</sub> -
(xii)			<i>qu<sub>2</sub></i>
		10	5 BAN <sub>2</sub> GIG <i>ši-na-hi-lu</i>
		11	2 BAN <sub>2</sub> <i>hi-ši-il-tu<sub>3</sub> a-na</i> [...]
		12	2 ANŠE GIG <i>a-na šu-[ku-na]</i>
		13	<i>an-nu-tu<sub>4</sub> i-na</i> ITI <i>hu-[tal-ši]</i>
	T	1	<i>na-ad-nu</i>
-----			
§ 3		2	2 ANŠE GIG SIG <sub>5</sub> -[ <i>qu<sub>2</sub></i> ]
	R	1	<i>a-na šu-ku-na a-n[a ...]</i>
(i)		2	<i>i-na</i> ITI- <i>hi im-pur-ta-a[n-ni]</i>
		3	<i>na-ad-nu</i>
-----			
§ 4		4	4 ANŠE GIG 2- <i>hi-lu</i>
(ii et iii)		5	<i>a-na šu-ku-na a-na</i> ITI <i>h[i-ia-ri]</i>
		6	<i>u<sub>3</sub> a-na</i>
		7	ITI <i>hi-in-zu-ur-ri-w[e]</i>
		8	<sup>r</sup> <i>a-na</i> <sup>d</sup> 1ŠKUR <i>i-na</i> URU.DINGIR.[MEŠ]
§ 5		9	[ <i>na</i> ]- <i>a[d-n]u</i> 1 ANŠE GI[G]. <sup>r</sup> SIG <sub>5</sub> - <i>qu<sub>2</sub></i> <sup>*1</sup>
(ii et iii)		10	[2 BAN <sub>2</sub> <i>hi-ši-i</i> ] <sup>r</sup> <i>-tu<sub>4</sub> a-na ša-r[i-x]-/um-/me-ni</i>
		11	[ <i>a-na</i> ITI.ME]Š <i>hi-ia-ri</i>
		12	[ <i>u<sub>3</sub> a-na</i> ] <i>h[i]-in-zu-ri-we na-/ad-/nu</i>
§ 6		13	[x ANŠE <sup>?</sup> GIG <sup>?</sup> ] <sup>r</sup> <i>a<sup>1</sup>-na</i> <sup>r</sup> <i>u<sub>2</sub>-ri-še-el-li</i>
(ii)	T	1	[ <i>a-na</i> ITI] <i>hi-ia-ri n[a]-ad-nu</i>
§ 7		2	[ŠU.NIGIN 2]2 ANŠE 3 BAN <sub>2</sub> GIG <i>u<sub>3</sub></i>
		3	[2 ANŠE ŠE] <sup>r</sup> 4 BAN <sub>2</sub> <sup>*1</sup> <i>h[i]-ši-il-ta</i>
	CG	1	<i>a-šar</i> <sup>r</sup> LUGAL- <i>ku-t[i]</i>

- 2 [a-n]a šu-ku-na i-na UR[U DINGIR.MEŠ]  
 3 u<sub>3</sub> i-na URU nu-zi.

<sup>1</sup>[9 ANŠ]E de blé ordinaire, <sup>2</sup>[5 BA]N<sub>2</sub> de bon blé pour Sîn-imittī, <sup>3</sup>[l'ā]pilu, 1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub> de malt, <sup>4</sup>2 ANŠE d'orge à brasser, <sup>5</sup>200 pains *šuššurinnu* ; <sup>6</sup>Cela pour la fête de *kinūnit[i]*.

<sup>7</sup>1 ANŠE de blé de bonne qualité, 2 ANŠE de blé <sup>8</sup>ordinaire pour allocation *šukunu*, pour les « pet[its] » <sup>9</sup>à Al-ilāni au mois (de) *miti[runni]*, 3 BAN<sub>2</sub> de blé de bonne qualité, <sup>10</sup>5 BAN<sub>2</sub> de blé ordinaire, <sup>11</sup>2 BAN<sub>2</sub> de semoule *hišiltu* pour [...], <sup>12</sup>2 ANŠE de blé d'allocation *šu[kunu]* ; <sup>13-T.1</sup>Cela au mois (de) *hu[tal]ši* a été donné.

<sup>T.2</sup>2 ANŠE de blé de bonne qua[lité], <sup>R.1-2</sup>pour l'allocation *šukunu*, pou[r ...], au mois d'*impurta[nni]* <sup>R.3</sup>ont été donnés.

<sup>R.4</sup>4 ANŠE de blé ordinaire, <sup>R.5</sup>pour l'allocation *šukunu*, pour le mois de *h[iari]* <sup>R.6-7</sup>et pour le mois de *hinzuriw[e]*, <sup>R.8-9</sup>pour Teššup à Al-ilān[i] ont été do[nnés]. 1 ANŠE de bl[é] <sup>R.10</sup>de bonne qualité<sup>1</sup>, <sup>R.10</sup>[2 BAN<sub>2</sub> de semoule *hiši]ltu* pour Šar[i x]-ummeni, <sup>R.11</sup>[pour les mo]is (de) *hiari* et <sup>R.11</sup>(de) *hinzuriwe*, ont été donnés. <sup>R.13</sup>[x ANŠE de blé<sup>2</sup>], pour Urišelli, <sup>T.1</sup>[pour le mois] de *hiari* ont été donnés. <sup>T.2</sup>[Total x+] <sup>T.1</sup>2<sup>1</sup> ANŠE 3 BAN<sub>2</sub> de blé et <sup>T.3</sup>2 ANŠE d'orge<sup>2</sup>, <sup>T.4</sup>4 BAN<sub>2</sub><sup>1</sup> de semoule *h[i]šiltu* <sup>CG.1</sup>auprès de Šarrakut[i], <sup>CG.2</sup>pou[r] l'allocation *šukunu* à A[l-ilāni] <sup>CG.3</sup>et à Nuzi.

### Structure des dépenses

§ 7, origine : Šarrikutu <i>šukunu</i> A. et N.	§ 1 <i>kinunūtu</i>  (ix)	§2a « petits » <i>šukunu</i> <i>ina xi</i> ; A.	§2b [...]  <i>šukunu</i> <i>ina xii</i>	§ 3  <i>ina i</i>	§ 4 Teššup <i>šukunu</i> <i>ana ii-iii</i> ; A.	§ 5 Šar[i-x-] ]umeni [ <i>ana</i> ] ii-iii	§ 6 Urišelli  [ <i>ana</i> ] ii
blé ordinaire	[9] ANŠE	2 ANŠE	5 BAN <sub>2</sub>		4 ANŠE		
blé supérieur	[5] BAN <sub>2</sub> <i>āpilu</i>	1 ANŠE	3 BAN <sub>2</sub>	2 ANŠE		1 ANŠE	
blé			2 ANŠE				
malt	1(PI) 2 BAN <sub>2</sub>						
orge	2 ANŠE <i>ana b.</i>						
<i>šuššurinnu</i>	200						
<i>hišiltu</i>			2 BAN <sub>2</sub>			[2 BAN <sub>2</sub> ]	
indéterminé							[...]

- si *ana* / *ina* NM ne sont pas en distribution libre, on peut considérer que le document a été rédigé à la fin du mois i : il s'agirait d'un récapitulatif établi à l'avance pour les mois ii et iii.

- certaines des dépenses sont indiquées comme ayant été réalisées à Al-ilāni : par défaut, on peut considérer que les autres postes l'ont été à Nuzi du fait du § 7 qui mentionne cette ville.

- l'ensemble des postes relève de l'allocation *šukunu*, même si cela n'est pas explicitement indiqué, cf. § 7.

- d'après la place disponible dans la cassure, le total général ne prend en compte que les céréales et non les produits transformés (malt et *šuššurinnu*). La position du décompte d'orge est probablement en T.3 et non en T.2 où il n'y aurait pas la place.

- les quantités indiquées pour deux mois représentent une quantité totale et non un montant pour chaque mois. On le voit avec la quantité totale de *hišiltu* (= 4 BAN<sub>2</sub>) correspondant au montant figurant dans §2b et § 5.

### Restitution des quantités en § 1

Total blé		
§ 1	y ANŠE	z BAN <sub>2</sub>
§ 2a	3 ANŠE	
§ 2b	2 ANŠE	8 BAN <sub>2</sub>
§ 3	2 ANŠE	
§ 4	4 ANŠE	
§ 5	1 ANŠE	
Total arithmétique	12 + y ANŠE	8 + z BAN <sub>2</sub>
§ 7 Total tablette	x + 2 ANŠE	3 BAN <sub>2</sub>

$z = 5$  car  $8+5 = 13 \text{ BAN}_2 = 1 \text{ ANŠE} + 3 \text{ BAN}_2$

§ 7 =  $12 + 1 + y \text{ ANŠE}$  ; la fin du signe dans le total § 7 correspond à une fin de 2 ; si l'on considère qu'il s'agit de 22 ANŠE alors  $y = 9 \text{ ANŠE}$ .

§ 1 : (l.2) le blé ordinaire est mentionné avant le blé de qualité supérieure, ce qui n'est pas le cas dans le reste du document. La quantité de blé supérieur (l. 2) n'est pas en ANŠE car il n'y a pas la place pour ce signe dans la cassure. Sur la copie et la photo, on voit la fin d'un trait oblique qui correspond bien à 5 BAN<sub>2</sub>.

- (l. 2) le CAD S : 116a c) lit *si<sub>2</sub>-im-mi-ta-ti<sup>?</sup>* = *simmidātu*, pluriel de *samīdu*, un gruau ou une farine selon le AHW : 1018a, qui ne cite pas le passage; AAN : 115 y voit le nom Sîn-imittī (écrit *si<sub>2</sub>-im-mi-ta-e*), un prophète *āpilu*, lisant probablement à la l.3 : [a]-pi<sub>3</sub>-li<sub>3</sub>. On a trois autres occurrences du « répondant » à Nuzi orthographiées LU<sub>2</sub> *a-pi<sub>2</sub>-li<sub>3</sub>* (HSS 13 152, R76 ; HSS 14 149, #) et LU<sub>2</sub> *a-pi<sub>3</sub>-li<sub>3</sub>* dans HSS 14 215, R76, comme dans le présent texte où cependant, il n'y a pas la place pour un LU<sub>2</sub> dans la cassure<sup>82</sup>. La proposition de AAN permet de ne pas corriger le texte et de proposer une lecture pour le début de la ligne 3 : [x] BE ŠI, cette séquence ne correspondant à rien de ce qu'on attend normalement: une quantité + un produit comme les « pains de bière » qui accompagnent parfois le malt, voire l'*agarinnu*. L'écriture phonétique d'un nombre n'est pas non plus envisageable. Cette dépense au bénéfice du devin suggère la tenue d'une consultation oraculaire au moment de la fête *kinūnitu*.

- le *šuššurinnu* (l. 5) est probablement une sorte de pain, cf. Vol. 1 chap. 5 § 5.4.

- l. 6 : « pour la fête de *kinūnitu* » ; la fête de *kinūnitu* est également mentionnée dans HSS 14 126 (#). Si l'on considère que sa dénomination est en rapport avec le mois correspondant, la dépense est donc concernée par le mois ix (nov. / dec.), ce qui convient au déroulement chronologique du récapitulatif, qui ne comporte toutefois pas de dépenses pour le mois x (*hure*).

§ 2b : *hišiltu* (l.11), probablement un type de semoule à base de blé, cf. Vol. 1 chap. 5 § 1.3.2.

- l. 12 : la qualité du blé n'est pas précisée : s'agit-il d'un oubli ou d'une catégorie intermédiaire ?

§ 4 : (r.4) la fin de la ligne est cassée. D'après la structure de la distribution, il ne manque pas nécessairement de texte.

<sup>82</sup>Pour les prophètes à Nuzi, cf. Lion 2000 : 21-32.

- la fin de la ligne r.7 pourrait concerner une autre divinité car il y a la place dans la cassure. Mais il semble peu probable qu'une autre divinité ait été placée avant lui. On dispose d'assez peu d'information sur le culte de Teššup dans la capitale, cf. Abrahams et Lion 2012b. Notez que c'est de la farine ordinaire qui lui est attribuée.

§ 6 : Urišelli reçoit probablement du blé comme c'est le cas des autres bénéficiaires.

### Prosopographie

- Sîn-imittī (l.2) est un nom assez rare porté plusieurs personnes : 1°) un serviteur du palais de la ville d'Ulamme (HSS 16 404 (F26) ; 2°) un foulon, témoin dans trois *tuppi marūti* provenant de C28, écrites par Apil-Sîn (EN 9/1 1 : 20 ; 2 : 36 ; 3 : 13) ; c'est probablement la même personne qui est père de Sin-gamil, lequel scelle le contrat de prêt HSS 19 13 : 25, trouvé également en C28<sup>83</sup> ; 3°) le père d'Ari-kuia qui est témoin dans le testament HSS 19 13 :25 (S133) ; 4°) un « raffineur » (*šāhītu*) , cf. PNK qui cite JEN 788 : 24 et 31. La graphie *si<sub>2</sub>-im-mi-da<sub>2</sub>-e* n'est attestée que dans le présent texte.

-Šar[i x]ummeni (r.10) ne semble pas répertorié dans AAN et NPN ; les noms d'homme et de femme commençant en *šar* sont relativement communs.

- Urišelli (r.13) est probablement la même personne que la fille d'Allaššikkunni, qui reçoit des pains de bière dans HSS 14 115 (#). Sa mère occupe une position élevée dans l'entourage royal.

- Šarrakuti (CG.1) est probablement une intendante de la reine, cf. HSS 14 115 (#).

---

<sup>83</sup> Contrairement à ce qui est indiqué dans AAN : 115a, Sîn-gamil n'est pas scribe.

HSS 14 149

SMN 927 ; P416624

Mayer 509

Provenance : #

Dimensions 54 x 56 x 20 (cdli Ø)

Format carré

Non collationné: Ø

Orge pour Irrike fils de Gimil-Ištar et Iluli le prophète *āpilu*. Šantakki et Tiltā-Aššura, messagers. Mois *hiari* (ii : avril / mai).

§ 1	F	1	1 ANŠE ŠE <i>a-na</i>
		2	<sup>m</sup> <i>er-ri-ke</i> <sub>3</sub> DUMU <i>gi<sub>4</sub>-mi-/il-li-iš-tar na-ad-nu</i>
		3	<sup>m</sup> <i>ša-an-ta-ak-ki</i> <sub>3</sub>
		4	<i>ma-ar ši-ip-ru</i>
-----			
§ 2		5	4 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na</i>
		6	<sup>m</sup> <i>i-lu-li-i</i> LU <sub>2</sub> <i>a-pi<sub>2</sub>-/li<sub>3</sub> na-ad-nu</i>
		7	<sup>m</sup> <i>ti-il-ta-aš-šu-ra</i> SUKKAL
		8	DUMU.KIN
§ 3	R	1	<i>an-nu-tu<sub>4</sub> i-na</i>
		2	ITI- <i>hi hi-a-ri</i>
		3	<i>na-aš-ru</i>
			(reste du revers blanc)

<sup>1</sup>1 ANŠE d'orge pour <sup>2</sup>Errike fils de Gimil-Ištar a été donné<sup>?</sup>. <sup>3</sup>Šantakki <sup>4</sup>(est) le messenger.

<sup>5</sup>4 BAN<sub>2</sub> d'orge pour <sup>6</sup>Iluli, l'*āpilu*, ont été donnés. <sup>7</sup>Tiltā-Aššura, le *sukallu*, <sup>8</sup>(est) le messenger. <sup>R.1</sup>Cela <sup>R.3</sup>a été prélevé <sup>R.2</sup>au mois (de) *hiari*.

**Prosopographie :**

- Errike (l.2) fils de Gimil-Ištar est mentionné comme bénéficiaire de 1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub> d'orge dans HSS 14 161 (#) § 5. Le messenger est aussi Šantakki. Dans HSS 15 273 : 6 (D3), un compte de dépense d'orge *samminnu* et *kalpurhu*, il reçoit 3 ANŠE 1 (PI). Le document enregistre aussi parmi les bénéficiaires : des cuisiniers, des LU<sub>2</sub>.MEŠ [...], des moutons et des mules ainsi que plusieurs autres individus.

Un Gimil-Ištar est mentionné dans HSS 14 135 (D3), un compte de contenants de bière distribués à la reine, aux concubines, aux nourrices et à diverses autres personnalités importantes comme « la fiancée », Allaššikkunni (cf. commentaire à HSS 14 115), le *sukkallu* Akia et les princes Hutip-urašše et Tatip-Teššup. Gimil-Ištar est le dernier de la liste et dispose d'un SILA<sub>3</sub> de bière.

- Šantakki (l.3) est mentionné uniquement dans HSS 14 161 (#) où il est également messenger dans l'attribution d'orge pour Errike fils de Gimil-Ištar.

- Iluli (l.6) ne semble pas être un nom attesté par ailleurs. Pour les mentions de prophètes à Nuzi, cf. Lion 2000 : 23-24 et probablement aussi HSS 14 145 : 2 (#), cf. ci-dessous. HSS 13 152 et HSS 14 215 proviennent de R76, l'*āpilu* reçoit respectivement des vêtements et des dattes.

- Tiltaš-šura (l.7) comme *sukallu* est attesté dans la liste des témoins du procès JEN 321 (cf. désormais Maidman WAW n°61). Il figure en première position avec Akia, également désigné comme *sukallu* et bien connu par ailleurs avec ce titre<sup>84</sup>. On le retrouve comme « messenger du palais » dans le reçu HSS 13 54 (M79), scellé par Šaduate, qui reçoit 9 mines 50 sicles de cuivre du palais pour la fabrication d'une chaîne. Tiltaš-šura est cité dans la série des comptes de dépenses d'orge pour les chevaux *ša šēpe* du roi et la reine<sup>85</sup>: HSS 14 57 (D3) et HSS 16 111 (D3) ; il y figure souvent aux côtés d'Uir-atti, un autre messenger<sup>86</sup> (HSS 14 48, D3 = WAW 2 ; HSS 14 50, D3 (= WAW 3) ; HSS 14 53, D6 ; HSS 14 55, D3 et HSS 15 239, D3). Dans le rôle HSS 15 42 : 27 (D3), il dispose de 2 hommes à son service. Un Tiltaš-šura est également mentionné dans le rôle HSS 15 35 (N 120) où sont enregistrés les « cavaliers » (LU<sub>2</sub>.MEŠ ša ANŠE.KUR.RA) constituant l'aile gauche de l'armée.

---

<sup>84</sup>Il s'agit du procès gagné par Kel-Teššup (5<sup>ème</sup> génération de la famille Kizzuk).

<sup>85</sup>Cf. sous HSS 13 208 pour ce groupe de documents.

<sup>86</sup>Cf. HSS 14 129 (#), pour ce messenger.

HSS 14 150

SMN 946 ; P416625

Mayer 510

Provenance : #

Dimensions : 43 x 48 x 21 (cdli Ø)

Format carré

Non collationné : Ø

Transcription : Chow 1973 : 78

100 ANŠE d'« orge de la reine », remis à Heltip-Teššup qui les a fait transporter à Zizza. Hutip-urašše et Tatip-Teššup, messagers. Mois de *hiari* (ii : avril / mai).

F	1	1 <i>ma-at</i> ANŠE ŠE/.MEŠ
	2	<i>ša</i> MUNUS.LUGAL- <i>ti</i> [ <i>i-n</i> ] <i>a</i>
	3	ITI- <i>hi hi-a-r</i> [ <i>i na-aš</i> ]-/ <i>ru</i>
	4	<i>a-na</i> <sup>m</sup> <i>he</i> <sub>2</sub> - <i>e</i> [ <i>l-ti-i</i> ] <i>p</i> -/ <i>te</i> -< <i>šup</i> >
	5	<i>na-ad-nu i-na</i> [URU] <i>z[i]</i> -/ <i>iz-za</i>
	6	<i>uš-te-bi</i> -[ <i>il</i> ]
	7	<sup>m</sup> <i>hu-ti-ip-u<sub>2</sub>-ra</i> -/ <i>aš-še</i>
T	1	<i>u<sub>3</sub></i> <sup>m</sup> <i>ta-ti</i>
	2	<i>ip-te-šup</i>
	3	DUMU.KIN.MEŠ
R		(non inscrit)

<sup>1</sup>100 ANŠE d'orge <sup>2</sup>de la reine, [a]u <sup>3</sup>mois de *hiar*[*i* ont été déco]mptés, <sup>4-5</sup>; ils ont été donnés à He[*l*ti]p-Te<*ššup*>. <sup>6</sup>Il les a fait porter <sup>5</sup>dans [la ville de] Zizza. <sup>7-T.1-2</sup>Hutip-urašše et Tatip-Teššup, <sup>3</sup>(sont) les messagers.

**Prosopographie**

- Heltip-Teššup (l.4) : le signe *šup* n'apparaît pas sur la copie : soit il a été oublié (par le scribe ou par E. Lacheman), soit le nom a été raccourci. La première solution paraît la plus probable, cf. HSS 14 48\* : 4 (D3), où *šup* figure sur la tablette mais n'a pas été copié. Ce nom apparaît également dans les comptes enregistrant l'orge distribuée à la reine et aux chevaux *ša šēpe* du roi, des documents provenant en majeure partie de la pièce D3 mais aussi de D6 (cf. ci-dessus, commentaire à HSS 13 208 et HSS 14 149). Il s'agit d'un personnage important puisqu'il figure, dans plusieurs d'entre eux, après la reine et avant le groupe des princes, cf. par exemple HSS 14 46 : 4 et HSS 14 49 : 4 (D3) où il est suivi notamment de Tatip-Teššup et Hutip-urašše.

- Hutip-urašše (l. 7) et Tatip-Teššup sont sans doute princes, cf. Dosch 1993 : 25-26. On retrouve Hutip-urašše en tant que messager dans HSS 14 151 (#).

### HSS 14 151\*

SMN 948 ; HSM 1999.2.81 ; P408728

Mayer 511

Provenance : #

Dimensions : 50 x 45 x 20 (cdli 50 x 45 x 20)

Format en large presque carré

Collation : B. Lion 6/07/10

Transcription : Chow 1973 : 79 et Fadhil 1983 : 112b

Transfert de 403 + x ANŠE d'orge de la reine depuis Nuzi vers Lubti. Messgare Hutip-urašše.

F	1	4 <i>ma-ti</i> 3 + <sup>r</sup> x <sup>1</sup> [ANŠE ŠE.MEŠ]
	2	<i>iš-tu</i> <sub>4</sub> ŠE.MEŠ š[ <i>a</i> MUNUS.LUGAL- <i>ti</i> ]
	3	<i>iš-tu</i> <sub>4</sub> URU <i>nu-z</i> [ <i>i</i> ]
	4	<i>i-na</i> ITI <i>hi-in-zu</i> -[ <i>ri</i> ]
	5	<i>na-aš-ru</i> <i>u</i> <sub>3</sub>
	6	<i>i-na</i> URU <i>lu-ub-ti</i>
	7	<i>u</i> <sub>2</sub> - <i>bi-lu</i> <i>u</i> <sub>3</sub>
	8	<sup>m</sup> <i>hu-ti-pu-ra-aš-še</i>
T	9	DUMU.KIN
		-----
R		(non inscrit)

<sup>1</sup>403 + <sup>r</sup>x<sup>1</sup> [ANŠE d'orge] <sup>2</sup>de l'orge d[e la reine], <sup>3</sup>provenant de Nuzi, <sup>4</sup>au mois de *hinzuri*, <sup>5</sup>ont été prélevés, <sup>7</sup>et on (les) a apportés <sup>6</sup>à Lubti. <sup>7</sup>Et <sup>8</sup>Hutip-urašše (est) <sup>9</sup>le messager.

#### Prosopographie

-Hutip-urašše (l.8) est probablement le prince déjà impliqué dans le même type de mission en tant que « messenger » dans HSS 14 150 (#).

#### Localité

Lubti (l.6) est une ville du sud du royaume d'Arrapha à proximité de Temtenaš. Elle est le siège d'un palais, on a pu l'identifier ou la situer à proximité de la moderne Țauq, cf. Fincke 1993 : 167-168, Müller 1994 : 72.

**R.1** : on lit clairement 3 (trois têtes de clous empilées) puis le bas d'un clou.

HSS 14 152

SMN 964 ; P416626  
 Mayer 512  
 Provenance : #  
 Dimensions : 47 x 39 x 20  
 Format en long  
 Non collationné : Ø

Blé et blé amidonnier pour l'allocation *šukunu* des reines d'Al-ilāni et de Nuzi. Les dépenses de ces blés pour le rituel funéraire et la fête concernent plus spécifiquement Al-ilāni. La reine de Nuzi dispose également d'orge. Mois (de) *hutašše* (xii : février / mars).

§ 1	F	1	2 ANŠE GIG
		2	1 ANŠE <i>ku-ni-š[u]</i>
		3	<i>a-na šu-ku-nu a-na</i> MUNUS./ LUGAL
		4	<i>ša</i> URU.DINGIR.MEŠ
§ 2		5	1 ANŠE GIG
		6	1 ANŠE 1 BAN <sub>2</sub> <i>ku-ni-šu</i>
		7	<i>a-na ki-ip-s[a<sub>3</sub>-t]i</i>
		8	<i>i-na</i> URU.DINGIR.MEŠ <i>i-na</i> / ITI <i>hu-tal-še</i>
		9	<i>a-di-i</i>
§ 3	T	1	<i>šu-šu-ma-gi</i>
	R	2	5 BAN <sub>2</sub> <i>ku-ni-šu</i>
		1	<i>a-na</i> SIZKUR <i>i-na</i> URU./ DINGIR.MEŠ
-----			
§ 4		2	2 ANŠE ŠE <i>a-na šu-/ku-nu</i>
		3	4 BAN <sub>2</sub> ŠE
		4	<i>a-na ku-šu-up-pa-ra</i>
		5	1 ANŠE 2 BAN <sub>2</sub> GIG
		6	1 ANŠE <i>ku-ni-šu</i>
		7	<i>a-na</i> MUNUS.LUGAL <i>ša</i> / URU <i>nu-zi</i>
		8	<i>ša</i> ITI <i>hu-tal-še</i>
		§ 5	T
	2		<i>iš-tu ša</i>
	3		<i>ma-an-du</i>

<sup>1</sup>2 ANŠE de blé, <sup>2</sup>1 ANŠE de blé amidonnier <sup>3</sup>pour l'allocation *šukunu* de la reine <sup>4</sup>d'Al-ilāni, <sup>5</sup>1 ANŠE de blé, <sup>6</sup>1 ANŠE 1 BAN<sub>2</sub> de blé amidonnier <sup>7</sup>pour le rituel funéraire <sup>8</sup>à Al-ilāni au mois (de) *hutašše* <sup>9</sup>jusqu'au / avec le <sup>T.1</sup>*šušumagi*. <sup>T.1.2</sup>5 BAN<sub>2</sub> de blé amidonnier <sup>R.1</sup>pour la fête à Al-ilāni.

<sup>R.2</sup>2 ANŠE d'orge pour l'allocation *šukunu*, <sup>R.3</sup>4 ANŠE d'orge <sup>R.4</sup>pour le *kušuppara*. <sup>R.5</sup>1 ANŠE 2 BAN de blé, <sup>R.6</sup>1 ANŠE de blé amidonnier <sup>R.7</sup>pour la reine de Nuzi. <sup>R.8</sup>(Dépenses) du mois (de) *hutašše*. <sup>T.1-3</sup>Cela (est prélevé) sur ce qui a été mesuré.

**Disposition du compte**

- la face correspond aux dépenses pour Al-ilāni, le revers à celles de Nuzi.

### L'opération de mesure

§ 5 : elle est mentionnée dans HSS 14 161 (L14<sup>2</sup>, cf. le commentaire), 532 (R76) et HSS 16 209 (R76).

### Structure des dépenses

Al ilāni (total)				448
	orge	blé	blé amidonnier	
§ 1 reine <i>šukunu</i>		160	80	
§ 2 <i>kispu</i> xii		80	88	
§ 3 fête			40	
Nuzi xii (total)				368
§ 4 reine ( <i>šukunu</i> )	160 32 <i>kušuppara</i>	96	80	
rapport reine A : reine N		160/ 96 1,6 : 1	80/80 1 : 1	

- on remarque pour le blé amidonnier une répartition à part égale entre les deux reines.

Le § 1 doit aussi concerner le mois xii, d'après la symétrie avec la dépense pour Nuzi et le fait que le *kispu* (§ 2) se déroule au même mois.

§ 4 : le terme *šukunu* s'applique probablement à l'ensemble comme en § 1, même s'il n'est indiqué que pour la première ligne de dépenses.

§ 2 : 8 et § 4 : 8: on remarque l'alternance *ina* / *ša* au regard de l'indication du mois.

### Remarques lexicales

- *kipsāti* est la forme au pluriel avec métathèse de *kispu*, cf. commentaire à HSS 14 116 (#).

- *šušumagi* ne semble pas enregistré par les dictionnaires. Le terme pourrait correspondre à une durée ou au nom d'un rituel ?

- *kušuppara* est probablement à rapprocher de *kušupha*, un produit entrant dans la fabrication du pain ou une préparation à base d'orge (*kalpuhu*) cf. commentaire HSS 14 63 (#).

HSS 14 153

SMN 957 ; P. 416 627  
 Mayer 513  
 Provenance : #  
 Dimensions : 73 x 65 x 25  
 Format en large  
 Non collationné : Ø

Allocation *šukunu* des reines d'Al-ilāni et de Nuzi comprenant du blé et de l'orge (à brasser ; pour la nourriture et la fabrication de la bière *mihhu* et la farine *mašhatu* des dieux). La dépense d'Al-ilāni comprend également un poste de rations : les femmes, les tisserands, les *taluhhu* et les chevaux. Prélèvement provenant du grenier de Tirwin-natal et Tatip-tilla, réalisé au mois *hutałši* (xii : fév. / mars) par Tehip-tilla, Nanna-IGI.DU, Ewimaduni, Erwi-šarri et Tarmia, à Nuzi.

§ 1	Obv.	1	[2 AN]ŠE ŠE <i>a-na ba<sub>2</sub>-la-li</i>
		2	[1 AN]ŠE 2 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na KU<sub>2</sub></i>
		3	ʽ1ʽ BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na me-eh-hi u<sub>3</sub> a-na ma-/as<sub>2</sub>-ha-ti a-na DINGIR.MEŠ</i>
		4	9 ANŠE 1 (PI) ŠE.MEŠ <i>a-na ŠE.BA</i>
		5	<i>a-na MUNUS.MEŠ u<sub>3</sub> a-na NAM.U<sub>17</sub>.LU UŠ.BAR.MEŠ</i>
		6	2 ANŠE 4 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na LU<sub>2</sub>.MEŠ ta-/luh-le-ʽe<sup>1</sup></i>
		7	1 (PI) 1 BAN <sub>2</sub> 4 SILA <sub>3</sub> ŠE <i>a-na ANŠE.KUR.RA</i> (espace vide)
§ 2 2a		8	ŠU.NIGIN <sub>2</sub> 16 ANŠE 4 SILA <sub>3</sub> ŠE.MEŠ
		9	<i>a-na ŠE.BA a-na šu-ku-ni u<sub>3</sub></i>
		10	<i>a-na ANŠE.KUR.RA</i> (erasure : din)
2b		11	1 ANŠE 1 (PI) 2 BAN <sub>2</sub> GIG
T.		1	<i>i-na URU.DINGIR.MEŠ</i>
-----			
§ 3 3a Rev.		1	1 ANŠE ŠE.MEŠ <i>a-na ba<sub>2</sub>-la-l[i]</i>
		2	1 (PI) 1 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na KU<sub>2</sub></i>
		3	1 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na me-eh-hi u<sub>3</sub> a-na m[a-a]<sub>s<sub>2</sub></sub>-ha-ti a-na DINGIR.MEŠ</i>
3b		4	1 (PI) 2 BAN <sub>2</sub> GIG <i>i-na URU nu-z[i]</i>
-----			
§ 4 4a		5	ŠU.NIGIN <sub>2</sub> 17 ANŠE 1 (PI) 2 BAN <sub>2</sub> 4 SILA <sub>3</sub> ŠE
4b		6	2 ANŠE 1 (PI) GIG
-----			
4c		7	<i>a-na ŠE.BA u<sub>3</sub> a-na šu-ku-ni</i>
		8	<i>iš-tu<sub>4</sub> URU nu-zi</i>
		9	<i>i-na ITI hu-ta-al-ši</i>
		10	<sup>m</sup> <i>te-hi-ip-til-la</i> <sup>m</sup> <i>na-an-na-IGI.DU</i>
		11	<sup>m</sup> <i>e[r]-wi-ma-du-ni</i> ʽu <sub>3</sub> <sup>1</sup>
T.		1	<i>er-wi-LUGAL u<sub>3</sub> <sup>m</sup>tar-mi-ia</i>
		2	[š]a <i>iš-šu-ru</i>
-----			
§ 5	CG.	1	[iš-tu ŠE.M]EŠ <i>ša i-na E<sub>2</sub> qa<sup>1</sup>(UD)-ri-ti</i>
		2	[ša] <i>ti-ir-wi-na-tal u<sub>3</sub> ša</i>
		3	[t]a- <i>ti-ip-til-la</i>

<sup>1</sup>[2 AN]ŠE d'orge pour brasser, <sup>2</sup>[1 AN]ŠE 2 BAN<sub>2</sub> d'orge pour la nourriture, <sup>3</sup>1 BAN<sub>2</sub> d'orge pour la bière *mihhu* et la farine *mašhatu* pour les dieux, <sup>4</sup>9 ANŠE 1 (PI) d'orge de rations pour les femmes et le « groupe » des tisserands, <sup>6</sup>2 ANŠE 4 BAN<sub>2</sub> d'orge pour les *taluhlu*, <sup>7</sup>1 (PI) 1 BAN<sub>2</sub> 4 SILA<sub>3</sub> pour le(s) chevaux.

<sup>8</sup>Total 16 ANŠE 4 SILA<sub>3</sub> d'orge pour <sup>9</sup>le(s) ration(s), pour l'allocation *šukunu* et <sup>10</sup>le(s) chevaux. <sup>11</sup>1 ANŠE 1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub> de blé <sup>T.1</sup>à Al-ilāni.

<sup>R.1</sup>1 ANŠE d'orge pour brasser, <sup>R.2</sup>1 (PI) 1 BAN<sub>2</sub> d'orge pour la nourriture, <sup>R.3</sup>1 BAN<sub>2</sub> d'orge pour la bière *mihhu* et la farine *mašhatu* pour les dieux, <sup>R.4</sup>1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub> de blé à Nuzi.

<sup>R.5</sup>Total 17 ANŠE 1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub> 4 SILA<sub>3</sub> d'orge, <sup>R.6</sup>2 ANŠE 1 (PI) de blé,

<sup>R.7</sup>pour le(s) ration(s) et l'allocation *šukunu*, <sup>R.8</sup>provenant de Nuzi, <sup>R.9</sup>au mois (de) *hutašši* <sup>T.2</sup>que <sup>R.10</sup>Tehip-Tilla, Nanna-IGI.DU, <sup>R.11</sup>Erwi-maduni et <sup>T.1</sup>Erwi-šarri et Tarmia <sup>T.2</sup>ont prélevés.

<sup>CG.1</sup>[Provenant de l'org]e du grenier <sup>CG.2</sup>[de] Tirwin-natal et de <sup>CG.3</sup>[T]atip-tilla.

### Disposition du texte

- l'ordre normal de présentation place en premier ce qui concerne la reine d'Al-ilāni. Le § 4 correspond à un total général. La clause opératoire et les agents (§ 5) sont toujours mentionnés en fin de document. Pour ces raisons, la face et le revers sont ici inversés par rapport à la copie ; même avis de Mayer 1978 : 90 ; de même pour HSS 14 154+ (#) et 161 (L14).

- § 4 : le trait entre r.6 et r.7 sert probablement à mettre en évidence le total des quantités par rapport au reste de la clause opératoire.

### Structure des dépenses

	à brasser	pour la nourriture	farine des dieux	femmes tisserands	<i>taluhlu</i>	chevaux		total
Al-ilāni								
orge	[160]	[96]	8	768	192	60		1284
blé							144	144
Nuzi								
orge	80	56	8					144
blé							64	64
rapport reine A reine N	[2] : 1	[1.7] : 1	1 : 1				2, 25 : 1	

- « à Al-ilāni » (§ 2b : t.1), « à Nuzi » (§ 3b : r.4) : compte-tenu de la structure des dépenses, l'indication des localités sous entend comme bénéficiaires les reines de ces deux villes, au moins pour la partie *šukunu*.

§ 1 : les quantités d'orge sont restituées d'après HSS 14 133 (#) et cf. également le tableau sous HSS 14 154 (#).

§ 2 récapitule § 1 en trois postes :

- rations (= § 1 : 4-6, femmes, tisserands et *taluhlu*)
- *šukunu* (= § 1 : 1-3, à brasser, nourriture, farine pour les dieux)
- (rations) des chevaux (= § 1 : 7)

- les dépenses pour les rations n'intègrent donc pas la ligne de dépense de l'allocation *šukunu*, cf. déjà Cassin 1958 : 23. On le voit également dans le total général § 4c où les deux comptes de « rations » ont été réunis en un seul poste, toujours distinct de l'allocation *šukunu*.

à Al-ilāni (t. 1)	Récapitulatif Al-ilāni § 2 (8-11)	à Nuzi (r.4)	Récapitulatif général § 4c (r. 7-8)
- orge à brasser (l. 1) - orge à manger (l.2) - orge pour la bière <i>mihhu</i> et la farine des dieux (l. 3)	pour la <i>šukunu</i> (l. 9)	- orge à brasser (r. 1) - orge à manger (r.2) - orge pour la bière <i>mihhu</i> et la farine des dieux (l. 3)	pour la <i>šukunu</i>
- orge pour les rations (ŠE.BA) des femmes et du personnel tisserands (l. 5-6) - orge pour les <i>taluhlu</i> (l. 6)	pour les rations (l. 9)		pour les rations
- orge pour les chevaux (l. 7)	pour les chevaux (l. 10)		

§ 3 : la dépense réalisée à Nuzi correspond à la structure de l'allocation *šukunu* d'Al-ilāni par comparaison avec les données d'Al-ilāni (l. 1-3). Le terme n'y est cependant pas repris.

§ 4 représente le total général, composé de deux postes :

- orge : 1428 (§ 4a) = 1284 (§ 2a) + 144 (§ 3a)
- blé : 208 (§ 4b) = 144 (§ 2b) + 64 (§ 3b)

- la totalité des céréales provient de Nuzi ; une partie sert aux dépenses effectuées à Al-ilāni (§ 1 et § 2).

§ 5. D'après la copie il n'y a pas la place pour restituer GIG au début de la ligne CG.1 ; le blé aurait donc une autre provenance que le grenier de Tirwi-natal et Tatip-Tilla, à moins d'envisager une acception « grains » pour ŠE, cf. Vol. 1 chap. 2 § 1.1.5

### La composition du personnel *niš bīti* : les « gens de la maison »

Dans HSS 14 154 (#) qui est très proche du présent compte, la séquence « femmes » (MUNUS.MEŠ) et tisserands (NAM.U<sub>17</sub>.LU UŠ.BAR) est reprise par l'expression *niš bīti*.

Les groupes qui constituent le *niš bīti* sont aussi énumérés dans le compte de ration HSS 13 30 (R76) : au total 240 personnes (NAM.LU<sub>2</sub>.LU<sub>2</sub>) regroupant des « femmes » (160), des « hommes » et des serviteurs *šuhāru* hommes (80 au total).

La composition du groupe *niš bīti* apparaît également dans HSS 16 7 (#) : « cuisiniers » (20), « femmes » (25), 5 serviteurs *šuhāru* hommes et 5 *šuhārtu* femmes<sup>87</sup>.

Les « hommes » du *niš bīti* sont probablement affectés à la sphère productive et en particulier aux activités liées aux textiles. Toutefois d'autres hommes sont employés au fonctionnement de la maison (les « cuisiniers »).

Le groupe des « femmes » du *niš bīti* comprend également des ouvrières spécialisées comme les « femmes du lin » (cf. HSS 14 535). On voit aussi que certaines épouses secondaires sont parfois comptabilisées avec les « femmes » du *niš bīti* dans les comptes de rations (cf. HSS 14 510 et HSS 16 357).

Cela montre que ces groupes ne sont pas complètement étanches. Le *niš bīti* représente donc une catégorie de personnel dans laquelle figure des domestiques mais aussi des

<sup>87</sup>Le fait que ce groupe relève des *niš bīti* est déduit de la mention dans ce même compte du groupe des *taluhlu*. Pour l'association *niš bīti* et *taluhlu*, cf. ci-dessous sous *taluhlu*.

travailleurs spécialisés exerçant leur activité, pour ce qui est des hommes, dans la production textile.

Dans HSS 13 214 (= AdŠ 24), l'expression *niš bīti* a un sens générique : elle désigne collectivement les personnes bénéficiaires de rations rattachées à la même « maison » notamment : le personnel servile, Šašure, l'épouse principale de Šilwa-Teššup, 5 de ces épouses secondaires et les *taluhlu*.

### Les *taluhlu*

L'identification de cette catégorie de serviteurs reste une question ouverte. Le terme est propre à la documentation de Nuzi. Le CAD T : 150 identifie le *taluhlu* à « a subordinate class of persons ». Probablement du fait de leur position, voisine de celles des épouses dans les listes de rations, G. Wilhelm considère que le lien des *taluhlu* avec le harem est indiscutable<sup>88</sup> : il s'agirait de gardiens ou de serviteurs de ce lieu mais pas nécessairement d'eunuques comme cela a été envisagé par Lewy 1959b : 126<sup>89</sup>.

Dans les énoncés de sentences du type (« ils me mettront parmi les *taluhlu* »), cf. CAD : 150 a), *taluhlu* désignerait en fait la personne exerçant la fonction de gardien / serviteur du harem, le type même du lieu d'enfermement : « remettre au gardien du harem » serait une expression imagée pour signifier « placer quelqu'un en prison ». M. Morisson considère très justement que *taluhlu* et femmes de la maisonnée de Šilwa-Teššup ne constituent pas des groupes nécessairement associés : « The *taluhlu* do appear in ration texts mentioning the women of the family, but these texts also include other categories of recipients. Moreover, the *taluhlu* also appear in a number of texts in which the harem does not occur » (Morison 1983-1984 : 118)<sup>90</sup>. Cet auteur envisage deux interprétations : 1°) l'une va dans le sens proposé par Cassin 1958 : les *taluhlu* seraient des débiteurs accomplissant un travail forcé ; 2°) l'autre possibilité est de les identifier à des gardes (affectés à la maisonnée du prince ou à l'enfermement des débiteurs).

En tant que groupe, dans les comptes de ration, les *taluhlu* figure dans la séquence : personnel de maison – *taluhlu* – chevaux<sup>91</sup>. Les *taluhlu* ne seraient donc pas des serviteurs domestiques et rien n'indique non plus qu'ils soient engagés dans des activités de production ou d'administration : un service de garde pourrait donc convenir. Dans les textes de rations, ils ne sont pas très nombreux : le plus souvent 7 et tout au plus dix dans l'archive de Šilwa-Teššup, 18 dans HSS 14 166 (R49) et de même dans HSS 16 137 (#)<sup>92</sup>. Il pourrait donc s'agir uniquement de gardes assurant la protection rapprochée du prince et de ces épouses.

### Prosopographie

-Tehip-Tilla, Nanna-IGI.DU, Erwi-maduni, Tarmia cf. HSS 14 126 (#).

- Tirwin-atal a ici la responsabilité d'un grenier. On peut considérer qu'il s'agit du même personnage qui effectue avec Tatip-Tilla un prélèvement d'orge sur l'orge de la reine pour

<sup>88</sup>Cf. pour la discussion AdŠ 2 : 90 et 163. Concernant la position des *taluhlu*, cf. HSS 13 234 = AdŠ 101 ou encore HSS 16 23 = AdŠ 113.

<sup>89</sup>Il est d'un avis contraire à Cassin 1962 : 79 concernant l'interprétation du passage d'AASOR 16 23 : 6-11, où le mariage d'une jeune femme adoptée avec un *taluhlu* est envisagé : selon G. Wilhelm, le prix payé par le fiancé pourrait justifier une telle alliance. Toutefois, l'intérêt de l'adoptante réside avant tout dans le droit de propriété qu'elle exerce sur les enfants issus de ce mariage. Le mariage avec un eunuque la priverait de ce profit important. Pour ce dossier de l'archive de Tulpun-naia, cf. Abrahams et Lion 2012b : § 4.3.3.

<sup>90</sup>C'est le cas par exemple dans HSS 13 401 (= AdŠ 110) ; HSS 13 323 (= AdŠ 119) ; HSS 13 412 (= AdŠ 112) ou encore HSS 16 22 (= AdŠ 120).

<sup>91</sup>Cf. en dehors du présent document et HSS 14 154, cf. HSS 16 30, 34, 42, 48 et 210, cf. la discussion Vol. 1 chap 6 § 3.2.

<sup>92</sup>Pour ces données, cf. AdŠ 3 : 26 et 30 ainsi que Vol. 1 chap. 6 § 4.5.

Tieš-urhe (HSS 14 174, # = WAW n°27 : 4). Sa compétence s'étend aussi au magasin de vêtements : plusieurs autres documents du palais mentionnent les prélèvements de vêtements qu'il réalise sur le *bīt nakamti* (HSS 13 63, R76 = WAW n°2 : 52-53 ; HSS 14 249, R76 = WAW n°26 : 10 ; HSS 14 248, R76 = WAW n°29 : 7, 32). Un Tirwin-atal est enregistré à plusieurs reprises dans les listes de rationnaires du dossier de la reine et des chevaux *ša šēpe* du roi (par exemple HSS 14 48 : 34, D3 = WAW n°2). Il y est mentionné avec les fils du roi : Ehli-Teššup, Hut-Teššup, Hutip-urašše et Tatip-Teššup. C'est aussi le cas dans la liste de distribution de bière HSS 14 135 (D3), où il figure parmi les bénéficiaires, après Hutip-urašše et Tatip-Teššup. Fadhil 1983 : 163, a considéré qu'il pourrait être lui-même un prince : à la fin de la ligne 10, après une cassure, on lit DUMU.MEŠ.LUGAL<sup>93</sup>. Un Tirwin-atal relayant un ordre venant directement du roi est l'auteur de la lettre HSS 9 5 (AdŠ 592) : un personnage très important donc, qui est cité en deuxième position après Ehel-Teššup « fils du roi » dans une liste de *rāḫib narkabti*, cf. Dosch, 2009 : 212 et n° 48.

- Tatip-tilla : on pense bien évidemment au fils aîné de Šilwa-Teššup et c'est probablement le cas, comme l'a envisagé Fadhil 1983 : 163. Tatip-tilla y apparaît essentiellement en tant que bénéficiaire de l'allocation *šukunu* et de rations de différents produits. On le voit aussi actif dans la gestion de son domaine, dans deux lettres qu'il adresse à Hutip-Tilla, probablement l'un de ses administrateurs (cf. HSS 13 108 et HSS 16 439 et Morrison 1979: 10 n. 47 et 48).

5. NAM.U<sub>17</sub>.LU : l'idéogramme a le sens de « personne » dans un sens neutre, englobant, dans les rôles, les hommes et les femmes, les reines, les épouses secondaires, les fils et filles du roi comme le montrent les listes de rationnaires de R76 : HSS 13 30, HSS 13 498, HSS 14 119 et 599. Ce terme, par rapport à LU<sub>2</sub>, fait peut-être référence aux différents spécialistes du tissage (tisserands, tisserands *kāširu* et foulons : des métiers, qui à Nuzi, sont exercés par des hommes (Mayer 1978 : 169-177).

---

<sup>93</sup> m *tī-ir-wi-na-[tal x]* 'x<sup>1</sup>-GI DUMU.MEŠ LUGAL *ša iš-<sup>r</sup>ka<sub>4</sub>-ri<sup>1</sup>-šu* : TUR.TUR *i-na muh-hi-šu* DU-ku.MEŠ

HSS 14 154+\*

SMN 996 ; HSM 1999.2.82 ; P. 408729

Mayer 514

Provenance : #

Dimensions 60 x 67 x 20 (cdli 62 x 68 x 24)

Format en large

Collation : B. Lion 6/07/11 ; P. Abrahami 25/07/11

Note: un joint anonyme a été réalisé postérieurement à la copie. Le joint correspond aux lignes 1- 7 de la face, 9-11 du revers et fin des lignes 1-2 de la tranche.

Compte parallèle à HSS 14 153 (#) mais datant du mois *impurtani* (i : mars / avril). (allocation *šukunu*) à Al-ilāni et Nuzi, comprenant de l'orge (à brasser, pour la nourriture, la fabrication de la bière et la farine *mashatu* des dieux). La dépense d'Al-ilāni comprend également un poste de rations : le personnel *niš bīti*, les *taluhlu* et les chevaux. Du blé et du blé amidonnier, pour la nourriture, sont également dépensés dans les deux localités.

Le prélèvement est réalisé par Heltip-Teššup, Nanna-IGI.DU, Erwi-maduni et Tarmia.

§ 1	F	1	2 AN[ŠE ŠE.ME]Š <i>a-na ba<sub>2</sub>-la-/li</i>
		2	1 AN[ŠE 2 BAN <sub>2</sub> ŠE. ME]Š <i>a-na KU<sub>2</sub></i>
		3	1 BAN <sub>2</sub> ŠE [ <i>a-na me</i> ]- <i>eh-hi u<sub>3</sub> / ma-as<sub>2</sub>-/ha-ta*</i> <i>a-na DINGIR.MEŠ</i>
		4	9 AN[ŠE 1 (PI) Š]E.MEŠ
		5	<i>a-na ŠE.B[A]</i> <sup>1</sup> <i>a<sup>1</sup>-na ni-iš E<sub>2</sub></i>
		6	2 ANŠE ŠE.MEŠ <i>a-na LU<sub>2</sub>.MEŠ / ta-luh-le-e</i>
		7	1 (PI) 1 BAN <sub>2</sub> 4* SILA <sub>3</sub> Š[E].MEŠ <sup>1</sup> <i>a<sup>1</sup>-[na ANŠE].K[UR].RA</i>
		8	1 ANŠE 5 BAN <sub>2</sub> GI[G]
		9	1 ANŠE ZIZ <sub>2</sub> .AN.NA <i>a-na KU<sub>2</sub></i>
-----			
		10	<i>an-nu-tu<sub>4</sub> i-na URU.DINGIR.MEŠ</i>
§ 2	R	1	1 ANŠE ŠE .MEŠ <i>a-na ba<sub>2</sub>-la-/li</i>
		2	1 (PI) 1 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na KU<sub>2</sub></i>
		3	1 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na me-eh-hi u<sub>3</sub> ma-/as<sub>2</sub>-/ha-ti a-na DINGIR.MEŠ</i>
		4	1 (PI) GIG 1 (PI) ZIZ <sub>2</sub> .AN.NA <i>a-/na / K[U<sub>2</sub>]</i>
		5	<i>i-na URU nu-zi</i>
-----			
§ 3		6	ŠU.NIGIN <sub>2</sub> 17 ANŠE <sup>1</sup> 4 <sup>1</sup> BAN <sub>2</sub> 4 SILA <sub>3</sub> ŠE./MEŠ
		7	2 ANŠE 1 BAN <sub>2</sub> GIG
		8	1 ANŠE 1 (PI) ZIZ <sub>2</sub> .AN.NA
-----			
		9	<i>i-na ITI im-pur-t[a-a]n-ni</i>
		10	<sup>m</sup> <i>he<sub>2</sub>-el-ti- i[p*-te-šu]p*</i>
		11	<sup>m</sup> <i>na-an-na-I[GI.DU]</i>
T		1	<sup>m</sup> <i>er-wi-ma-[tu-ni] u<sub>3</sub></i>
		2	<sup>m</sup> <i>tar-mi-i[a i]t-ta-aš-ru</i>

<sup>1</sup>2 AN[ŠE d'orge] pour brasser, <sup>2</sup>1 AN[ŠE 2 BAN<sub>2</sub> d'orge] pour la nourriture, <sup>3</sup>1 BAN<sub>2</sub> d'orge [pour la bière *m]ihhu* et la farine *mashatu* pour les dieux, <sup>4</sup>9 AN[ŠE 1 (PI) d'orge] <sup>5</sup>pour les rations, pour le personnel domestique, <sup>6</sup>2 ANŠE pour les *taluhlu*, <sup>7</sup>1 (PI) 1 BAN<sub>2</sub> 4 SILA<sub>3</sub>

d'orge po[ur les che]vaux, <sup>8</sup>1 ANŠE 5 BAN<sub>2</sub> de bl[é], <sup>9</sup>1 ANŠE de blé amidonnier pour la nourriture.

<sup>10</sup>Cela à Al-ilāni.

<sup>R.1</sup>1 ANŠE d'orge à brasser, <sup>R.2</sup>1 (PI) 1 BAN<sub>2</sub> d'orge pour la nourriture, <sup>R.3</sup>1 BAN<sub>2</sub> d'orge pour la bière *mihhu* et la farine *mašhatu* pour les dieux, <sup>R.4</sup>1 (PI) de blé, 1 (PI) de blé amidonnier pour la nourriture ; <sup>R.5</sup>à Nuzi.

<sup>R.6</sup>Total 17 ANŠE <sup>r.4</sup>1 BAN<sub>2</sub> 4 SILA<sub>3</sub> d'orge, <sup>R.7</sup>2 ANŠE 1 BAN<sub>2</sub> de blé, <sup>R.8</sup>1 ANŠE 1 (PI) de blé amidonnier.

<sup>R.9</sup>Au mois (d')*impur[t]anni*, <sup>R.10</sup>Helti[p-Teššu]p, <sup>R.11</sup>Nanna-I[GI.DU], <sup>T.1</sup>Erwi-ma[duni] et <sup>T.2</sup>Tarmi[a] ont prélevé.

### Disposition du texte

- la face et le revers sont inversés par rapport à la copie ; même raison que pour HSS 14 153 (#), cf. également HSS 14 161 (L14).

### Structure des dépenses : HSS 14 126 (#, xii), 153 (#, xii) et 154 (#, i)

- en gras les données concernant HSS 14 154.

- en italique les données de HSS 14 126.

Al-ilāni	à brasser	pour la nourriture	farine des dieux	<i>n. b.</i>	<i>taluhlu</i>	chevaux	total
orge	<b>160</b> [160]	<b>9[6]</b> [96]	<b>8</b> 8	<b>7[68]</b> 768	<b>160</b> 192	<b>60</b> 60	<b>12[52]</b> [1284]
blé							<b>120</b> 144
amidonnier							<b>80</b>
Nuzi							
orge	80 <b>80</b> <i>80</i>	56 <b>56</b> <i>56</i>	8 <b>8</b>				<b>144</b> 144 <i>144</i>
blé							<b>48</b> 64 <i>72</i>
amidonnier							<b>48</b>
rapport r.A : r. N	<b>2 : 1</b>	<b>1.7 : 1</b>	<b>1 : 1</b>				<b>2.5 : 1</b> <sup>94</sup> <b>1.6 : 1</b> <sup>95</sup>
	[2]:1	[1.7]:1	1 : 1				2.25 : 1

- produits et quantités : d'un mois à l'autre, on constate une stabilité sur certaines dépenses et des variations : apport d'une nouvelle céréale (amidonnier au mois i) ; baisse des rations des *taluhlu* (- 32) ; baisse du blé (- 24 ; -16).

- l'indication de l'utilisation de l'amidonnier est inhabituelle (*ana* KU<sub>2</sub>), § 1 : 9 et § 2 : r. 4.

- les totaux § 3 sont exacts.

### Opérateurs

- cf. tableau HSS 14 126 (#)

- Tirwin-atal et Tatip-Tilla ne sont pas mentionnés.

<sup>94</sup>Rapport pour le blé.

<sup>95</sup>Rapport pour l'amidonnier.

### Comparaison du formulaire entre HSS 14 153 et HSS 14 154

HSS 14 154 est plus concis

- absence de sous total (cf. § 2 de HSS 14 153)
- absence de récapitulatif par poste et du terme *šukunu*.
- *niš bīti* correspond aux femmes et au « personnel » tisserand dans HSS 14 153.
- pas d'indication sur la provenance.
- *annūtu* n'est pas répété en § 2 : r.5

### Prosopographie

- Helti[p-...]-[x\*1] : la collation montre la partie supérieure d'un clou vertical ; *pu* ou LUGAL sont exclus ; le signe pourrait être *šup* ou *la*, et il y aurait donc mention de Heltip-Teššup ou de Heltip-Tilla. On optera cependant pour Heltip-Teššup : ce personnage est impliqué dans HSS 14 150 (#) où on lui remet 100 ANŠE d'orge de la reine qu'il doit convoier à Zizza. On peut peut-être l'identifier au « fils du roi » du même nom (pour ce dernier, cf. Muller 1994 : 69).

3. Le signe copié correspond à une fin de *ta*, ce que le joint confirme. Ailleurs, dans ce texte (r. 3) et HSS 14 153, on a *mašhati*.

HSS 14 156\*

SMN 1447 ; HSM 1999.2.84 ; P408731

Mayer 515

Provenance : #

Dimensions : 55 x 45 x 28 (cdli 55 x 48 x 28)

Format en long

Collation : B. Lion 07/07/10 ; P. Abrahami 25/07/11 et 5/12/12 (photo)

Blé et blé amidonnier pour l'allocation *šukunu* des reines d'Al-ilāni et de Nuzi. Prélèvement [à Nuzi] aux mois de *sabūtu* (vii : sept. / oct.) et [*šehli* (viii : oct. nov.)].

§ 1	F	1.	[1 <sup>?</sup> ANŠE GIG] 1 (PI) <i>ku-ni-šu</i>
		2	[ <i>a-na</i> MUNUS. LU]GAL <i>ša</i> URU.DINGIR.MEŠ
		3	[1 <sup>?</sup> (PI) 1 <sup>?</sup> BAN <sub>2</sub> GI]G 3 BAN <sub>2</sub> <i>ku-ni-šu / a-na / MUNUS.LUGAL ša</i> URU <i>nu-zi</i>
		4	[ <i>a-na</i> ] <i>šu-ku-ni i-na</i>
		5	[ITI] <i>sa-bu-ti ša na-[aš-ru]</i>
-----			
§ 2		6	[1 <sup>?</sup> ANŠE GI]G* 1 (PI) <i>ku-ni-š[u]</i>
		7	[ <i>a-na</i> MUNUS.LUGAL] <sup>r</sup> <i>ša</i> * <sup>1</sup> U[RU* . DINGIR.MEŠ]
		8	[1 <sup>?</sup> (PI) 1 <sup>?</sup> BAN <sub>2</sub> GIG 3 <sup>?</sup> BAN <sub>2</sub> <i>ku-ni-šu</i> ]
		9	[ <i>a-na</i> MUNUS.LUGAL <i>ša</i> URU <i>nu-zi</i> ]
		10	[ <i>a-na šu-ku-ni i-na</i> ]
	T	1	[ITI] <i>še-eh-li ša na-aš-ru</i>
	R		(début cassé)
§ 3		1	[ŠU.NIGIN 3 A]NŠ[E* 4 BAN <sub>2</sub> GIG 1 ANŠE 1 (PI) 2 BAN <sub>2</sub> <i>ku-ni-šu</i> ]
		2	[š]a <sup>r</sup> <i>iš-tu</i> <sup>1</sup> [ <i>nu-zi na-aš<sub>2</sub>-ru</i> ]
			-----*
			(reste non inscrit)

<sup>1</sup>[1<sup>?</sup>ANŠE de blé] 1 (PI) de blé amidonnier <sup>2</sup>[pour la rei]ne d'Al-ilāni. <sup>3</sup>[1<sup>?</sup> (PI) 1<sup>?</sup> BAN<sub>2</sub> de b]lé 3 BAN<sub>2</sub> de blé amidonnier pour la reine de Nuzi, <sup>4</sup>[pour] l'allocation *šukunu*, <sup>5</sup>au mois de *sabūtu*, qui ont été prélevés.

<sup>6</sup>[1<sup>?</sup> ANŠE de blé] <sup>1</sup> (PI) de blé amidonni[er] <sup>7</sup>[pour la reine] d'A[il-ilāni]. <sup>8</sup>[1<sup>?</sup>(PI) 1<sup>?</sup> BAN<sub>2</sub> de blé, 3<sup>?</sup> BAN<sub>2</sub> de blé amidonnier <sup>9</sup>pour la reine de Nuzi, <sup>10</sup>pour l'allocation *šukunu*, au mois <sup>T.1</sup>de *šehli* qui ont été prélevés].

<sup>R.1</sup>[Total 3 A]N[ŠE 4 BAN<sub>2</sub> de blé [1 ANŠE 1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub> de blé amidonnier] <sup>R.2</sup>qu[i ont été prélevés] depuis Nuzi.

**Restitution**

- § 1 : 1 et § 2 : 6 enregistrent la même quantité de blé amidonnier ; de ce fait, on a considéré que § 2 : 6 concernait également la reine d'Al-ilāni et que par conséquent § 2 : 8 relevait de la reine de Nuzi. Comme § 1 est daté du mois *sabūtu* (vii), il est probable que § 2 relève du mois *šehli* (viii).

- les quantités sont restituées d'après HSS 14 133 (#).

- r.2 est restitué d'après le parallèle avec HSS 14 143 (#).

HSS 14 157

SMN 1078 ; P416628  
 Mayer 516  
 Provenance : #  
 Dimensions : 40 x 40 x 21  
 Format carré  
 Non collationné : Ø

Orge prélevée sur l'orge de la reine par Šatip-erwe et Erwi-urhe pour les chevaux et les *taluhlu*. mois (d')*arkuzzi* (ii avril / mai).

F	1	2 ANŠE 3 BAN <sub>2</sub> ŠE.MEŠ
	2	<i>iš-tu</i> ŠE.MEŠ <i>ša</i> MUNUS/ LUGAL
	3	<sup>m</sup> <i>ša-ti-pe<sub>3</sub>-er-we</i>
	4	<i>u<sub>3</sub></i> <sup>m</sup> <i>er-wi-ur-he<sub>2</sub></i>
	5	<i>i-na</i> ITI- <i>hi</i>
	6	<i>ar-ku-uz-zi</i>
T	1	<i>it-ta-aš-ru</i>
R	1	<i>a-na</i> ANŠE.KUR.RA.MEŠ
	2	<i>u<sub>3</sub></i> <i>a-na</i> (erasure)
	3	<i>ta<sup>1</sup>-lu-uh-le-e</i>
	4	<i>it-ta-ad-nu</i>

-----  
 (reste du revers non inscrit)

<sup>1</sup>2 ANŠE 3 BAN<sub>2</sub> d'orge <sup>2</sup>provenant de l'orge de la reine, <sup>3</sup>Šatip-erwe <sup>4</sup>et Erwi-urhe, <sup>5</sup>au mois <sup>6</sup>d'*arkuzzi*, <sup>T.1</sup>ont prélevé <sup>R.4</sup>et donné <sup>R.1</sup>pour les chevaux <sup>R.2</sup>et pour <sup>R.3</sup>et les *taluhlu*.

**Prosopographie**

- Šatip-erwe est attesté en tant que « messenger » dans HSS 14 139 (#) et cf. HSS 13 78 (R76) pour la posopographie  
 - Erwi-urhe est un nom peu attesté. Il est « messenger » dans deux textes : HSS 14 146 (M89) et HSS 15 232 (R49). Le premier document enregistre une quantité de laine provenant de la laine de la reine, destinée à Iamaštu<sup>96</sup> ; le second comptabilise l'orge et le blé affectés au personnel des chars. Erwi-urhe dispose de certaines prérogatives administratives : dans HSS 14 157 (#), il effectue un prélèvement et une distribution d'orge avec Šatip-erwe comme dans le présent texte. C'est probablement un homonyme de l'Erwi-urhe enregistré dans deux listes de R76 : HSS 13 205 (9 hommes) et HSS 16 348 : r.12 (61 hommes), sans doute « serviteurs du palais ». L'Erwi-urhe messenger est aussi à distinguer du serviteur assez haut placé de la maisonnée de Šilwa-Teššup (il appartient en effet au groupe des bénéficiaires de 3 BAN<sub>2</sub> d'orge / mois, cf. AdŠ 3 : 26 et 86 ; le même individu<sup>?</sup>, dans HSS 9 131 (=AdŠ 4 190), contracte un prêt d'orge auprès du prince).

<sup>96</sup>Dans ce texte, il s'agit bien d'Erwi-urhe ; Mayer 1978 : 38 indique Erwi-huta.

**Quantités**

Si les chevaux reçoivent 60 SILA<sub>3</sub>, qui est un montant standard (cf., HSS 14 154 # ; HSS 16 30 # et 42 #), il resterait donc pour les *taluhlu* 124 SILA<sub>3</sub>. Pour les quantités d'orge distribuées au groupe des *taluhlu*, cf. Vol. 1 chap. 6 tableau 5.

**R.3** : le */ta/* est écrit U<sub>2</sub>+ŠI

HSS 14 158

SMN 1142 ; P416629  
 Mayer 517  
 Provenance : #  
 Dimensions : 33 x 33 x 16  
 Format carré  
 Non collationné : Ø

Blé pour l'allocation *šukunu* des reines ; dépenses effectuées à Al-ilāni et Nuzi au mois *hizuriwe* (ii : avril / mai).

F 1 1 ANŠE 1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub> [GIG. MEŠ]  
 2 *i-na* URU.DINGIR.[MEŠ]  
 3 1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub> GIG  
 4 *i-na* URU *nu-z[i]*  
 5 *a-na šu-ku-n[i]*  
 6 *a-na* MUNUS.LUGAL [MEŠ]  
 T 1 *i-na* ITI *hi-zu-[ri-we]*  
 R 1 *na-ad-nu*

-----  
 (reste du revers non inscrit)

<sup>1</sup>1 ANŠE 1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub> [de blé] <sup>2</sup>à Al-ilāni, <sup>3</sup>1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub> de blé <sup>4</sup>à Nuz[i] <sup>5</sup>pour l'allocation *šukun[u]* <sup>6</sup>pour [les] reines, <sup>T.1</sup>au mois (de) *hizuriwe*, <sup>R.1</sup>ont été donnés.

**Le blé dans HSS 14 120, 122, 158 et HSS 16 51.**

14 120 (#)	14 122 (#)	HSS 14 158 (#)	HSS 16 51 (#)
144 SILA <sub>3</sub> à Al-ilāni Ø	144 SILA <sub>3</sub> pour la reine d'Al-ilāni Ø	144 SILA <sub>3</sub> à Al-ilāni Ø	144 SILA <sub>3</sub> à Al-ilāni « nourriture »
64 SILA <sub>3</sub> à Nuzi Ø	64 SILA <sub>3</sub> pour la reine de Nuzi Ø	64 SILA <sub>3</sub> à Nuzi Ø	64 à Nuzi « nourriture »
<i>ana šukuni</i> pour les reines	<i>ana šukuna</i>	<i>ana šukuni</i> pour [les] reines	Ø
mois vii	mois iv	mois iii	Ø
	<i>ša našrū</i>	<i>nadnū</i>	Ø
2,25 : 1			

- les quantités de blé sont les mêmes d'un mois à l'autre ; on trouve aussi les mêmes montants dans HSS 14 125 (#), daté du mois vii, qui enregistre également de l'orge.  
 - en ce qui concerne le formulaire, on remarque que : 1°) dans le contexte d'une dépense *šukunu*, *ina* Al-ilāni / *ina* Nuzi correspondent en fait à une dépense pour les reines de ces villes ; 2°) que *nadnū* et (*ša*) *našrū* sont interchangeables ; 3°) HSS 16 51 est le compte le plus succinct. Néanmoins, l'indication « nourriture » qu'il est le seul à notifier, permet d'établir que cet usage se trouve par défaut dans les autres comptes de cette série.

- étant donné que cette série n'est concernée que par le seul poste « nourriture », il est très probable que l'on soit en présence de pièces comptables intermédiaires ayant servi à établir le compte mensuel *šukumu*.

### HSS 14 159\*

SMN 1012 ; HSM 1999.2.85 ; P408732  
Mayer 313  
Provenance : R49  
Dimensions : 43 x 37 x 17 (cdli 47 x 33 x 17)<sup>97</sup>  
Format presque carré  
Collation : B. Lion 07/07/10

Orge provenant de l'orge de la reine pour le personnel domestique. Tatip-Teššup (est) le messenger du palais. Début du mois de *šehali* de Teššup (iv : juin / juillet).

F	1	[x ANŠE x BAN <sub>2</sub> ?] ŠE.MEŠ
	2	[iš-tu] ŠE.MEŠ ša / MUNUS/.LUGAL
	3	[a-na n]i-iš bi-/ti
	4	ša URU nu-zi
	5	i-na na-pa-ah
	6	ITI-hi še-ha-li
	7	ša <sup>9</sup> IM
T	1	na-ad-nu
R	1	u <sub>3</sub> <sup>m</sup> ta-ti-ip-/te-/šub
	2	DUMU KIN
	3	ša E <sub>2</sub> .GAL (reste non inscrit)

<sup>1</sup>[x ANŠE x BAN<sub>2</sub>?] d'orge <sup>2</sup>[provenant] de l'orge de la reine <sup>3</sup>[pour le per]onnel domestique <sup>4</sup>de la ville de Nuzi <sup>T.1</sup>ont été donnés <sup>5</sup>au début <sup>7</sup>du mois *šehali* <sup>7</sup>de Teššup. <sup>R.1</sup>Tatip-Teššup (est) <sup>R.2</sup>le messenger <sup>R.3</sup>du palais.

#### Prosopographie :

Tatip-Teššup est probablement un prince, cf. commentaire à HSS 14 134 (#) où il est aussi messenger dans le contexte d'un transport d'orge pour Zizza, prelevée sur l'orge de la reine par Puitae et Karmiše. On le retrouve avec la même fonction en compagnie de Hutip-urašše dans le contexte d'un autre transport, vers Zizza (cf. HSS 14 150#).

#### Moment de la distribution

L'indication du début du mois comme moment de la distribution est également notifiée dans HSS 13 155 (#). On retrouve l'expression dans le le fragment HSS 19 105 : 2, seule tablette provenant de R47. *napāh* NM semble spécifique au vocabulaire de Nuzi, assez peu attesté cependant, cf. CAD N/1 4 e : 268. Les autres occurrences recensées par le CAD relèvent de contrats<sup>98</sup>.

<sup>97</sup>Erreur probable dans les dimensions données par le cdli.

<sup>98</sup>SMN 2495 est désormais publié comme EN 9/2 395 ; ajouter également EN 9/1 381, un contrat de prêt concernant de l'orge et du blé dont le remboursement doit intervenir entre le 20<sup>ème</sup> jour et<sup>2</sup> le début du mois *hiari* (ii). L'indication N120 comme provenance de ce document est probablement une erreur, cf. Abrahams et Lion 2012a : § 6.

HSS 14 160

SMN 885 ; P416630  
 Mayer 518  
 Provenance : #  
 Format carré  
 Dimensions 45 x 45 x 19  
 Non collationné : Ø

Blé et blé amidonnier pour l'allocation *šukunu* des reines d'Al-ilāni et de Nuzi, prélèvement réalisé à Nuzi au mois *šehali* de Teššub (iv : juin / juillet).

F	1	1 (PI) 2 BAN <sub>2</sub> GIG 6 BAN <sub>2</sub> / <i>ku-ni-šu</i>
	2	<i>a-na šu-ku-na</i>
	3	<i>i-na ITI-hi še-ha-li</i>
	4	<i>ša</i> <sup>d</sup> IM
	5	<i>a-na MUNUS.LUGAL-ti</i>
	6	<i>ša URU.DINGIR.MEŠ na-/ad-nu</i>
	7	4 BAN <sub>2</sub> GIG 3 BAN <sub>2</sub> <i>ku-ni-šu</i>
	8	<i>a-na šu-ku-na</i>
T	1	<i>a-na MUNUS.LUGAL-ti</i>
R	1	<i>ša URU nu-zi</i>
	2	<i>i-na ITI še-ha-li</i>
	3	<i>ša</i> <sup>d</sup> IM
	4	<i>na-ad-nu</i>
	5	<i>an-nu-tu<sub>4</sub> iš-tu</i>
	6	URU <i>nu-zi na-/aš-ru</i>

<sup>1</sup>1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub> de blé, 6 BAN<sub>2</sub> de blé amidonnier <sup>2</sup>en allocation *šukunu*, <sup>3</sup>au mois (de) *šehali* <sup>4</sup>de Teššup, <sup>5</sup>pour la reine <sup>6</sup>d'Al-ilāni, ont été donnés. <sup>7</sup>4 BAN<sub>2</sub> de blé, 3 BAN<sub>2</sub> de blé amidonnier, <sup>8</sup>en allocation *šukunu*, <sup>T.1</sup>pour la reine <sup>R.1</sup>de Nuzi, <sup>R.2</sup>au mois de *šehali* <sup>R.3</sup>de Teššup, <sup>R.4</sup>ont été donnés. <sup>R.5-6</sup>Cela a été prélevé de Nuzi.

1. Le scribe a préféré écrire 6 BAN<sub>2</sub> plutôt que 1 (PI). Dans HSS 14 133 : 5 (#), il est bien écrit 1 (PI) *kunišu* ; le présent texte montre le même rapport entre la reine de Nuzi (24 SILA<sub>3</sub>) et celle d'Al-ilāni qui en reçoit le double : 1 (PI) = 48 SILA<sub>3</sub>, cf. le tableau sous HSS 14 133 (#) ; mêmes quantités très certainement dans HSS 14 143 (#).

HSS 14 161\*

SMN 864 ; HSM 1999.2.86 ; P408733

Mayer 84

Provenance : L14

Dimensions 71 x 65 x 29 (cdli 71 x 61 x 29).

Format en long

Collation : B. Lion 7/07/10 ; P. Abrahami 25/07/11 et 16/12/11 (photo).

Edition : Chow, 1973 : 79-80; Fahdil 1983 : 183.

Orge, blé amidonnier et blé pour l'allocation *šukunu* de la reine de N[uzi] (§ 1) ; blé, blé amidonnier [...] en allocation *šukunu* (reine d'Al-ilāni ?) (§ 2); rations pour le personnel domestique [du palais ...] remis à 'x<sup>1</sup> (§ 3) ; orge pour la reine de Tašenniwe, Uir-atti, messenger (§ 4) ; orge pour Irrike fils de Gimilli-Ištar, Šantakki, messenger (§ 5) ; prélèvement effectué sur les céréales qui ont été mesurées (§ 6).

§ 1	F	1	2 ANŠE ŠE <i>a-na šu-<sup>r</sup>ku-ni<sup>1</sup></i>
		2	4 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na ku-šu-<sup>r</sup>up<sup>*?1</sup>-[a]h-/hu</i>
		3	1 ANŠE <i>ku-ni-šu</i>
		4	<i>u<sub>3</sub></i> 1 ANŠE 2 BAN <sub>2</sub> GIG
		5	<i>an-nu-tu<sub>4</sub> a-na šu-ku-ni</i>
		6	<i>a-na MUNUS.LUGAL-ti ša URU n[u*-zi]</i> (1 ligne vide)
§ 2		7	2 ANŠE GIG <i>'x<sup>2</sup>1- [...]</i>
		8	<i>a-na šu-k[u-ni-...]</i>
		9	5 BAN <sub>2</sub> <i>k[u*-ni-šu ...]</i>
		10	<i>1<sup>?m?</sup> 'x<sup>1</sup> [...]</i> (fin de la face cassée) (début du revers cassé)
§ 3	R	1	<i>1<sup>?m?</sup> 'x<sup>1</sup> [...]</i>
		2	<i>u<sub>3</sub></i> 1 A[NŠE <sup>?</sup> ŠE ...]
		3	<i>a-na ni-i[š E<sub>2</sub> ...]</i>
		4	<i>ša e<sub>2</sub>-kal<sub>2</sub>-li<sub>3</sub> [...]</i>
		5	<i>ša ŠU ša <sup>m</sup>'x<sup>1</sup> [...]</i>
		6	<i>na-ad-nu</i>
-----			
§ 4		7	4 ANŠE ŠE.MEŠ <i>a-na <sup>r</sup>'ni<sup>?</sup>-/in<sup>*?1</sup>-/na-a-a</i>
		8	MUNUS.LUGAL-ti ša URU <i>ta-še-/ni-/we</i>
		9	<i><sup>m</sup>u<sub>2</sub>-i-ra-at-ti DUMU / KIN*</i>
§ 5		10	1 (PI) 2 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na <sup>m</sup>er-ri-/<sup>r</sup>ke<sub>2</sub>*<sup>1</sup></i>
		11	DUMU <i>gi<sub>5</sub>-mi-il-li-iš-/tar</i>
		12	<i><sup>m</sup>ša-an-ta-ak-k[i<sub>3</sub>*]</i>
	T	1	DUMU KIN
§ 6	CG	1	<i>iš-tu ŠE.MEŠ iš-tu GI[G]</i>
		2	<i>iš-tu ku-ni-šu ša ma-an-du</i>
		3	<i>na-aš-ru</i>

<sup>1</sup>2 ANŠE d'orge en allocation *šukunu*, <sup>2</sup>4 BAN<sub>2</sub> d'orge pour le *kušup[a]hhu*, <sup>3</sup>1 ANŠE de blé amidonnier, <sup>4</sup>et 1 ANŠE 2 BAN<sub>2</sub> de blé, <sup>5</sup>Cela (est) pour l'allocation *šukunu*, <sup>6</sup>pour la reine de la ville de N[uzi]  
<sup>7</sup>2 ANŠE de blé [x<sup>2</sup>1[...], <sup>8</sup>pour l'allocation *šuk[unu ...]*, <sup>9</sup>5 BAN<sub>2</sub> de bl[é amidonnier ...], <sup>10</sup>  
...<sup>R.1</sup> ...<sup>R.2</sup> et 1 A[NŠE<sup>7</sup> d'orge ...] <sup>R.3</sup> pour le personn[el domestique ...] <sup>R.4</sup> du pal[ais ...]  
<sup>R.5</sup> qui à m<sup>r</sup>x<sup>1</sup>[...], <sup>R.6</sup> ont été remis.  
<sup>R.7</sup>4 ANŠE d'orge à <sup>r</sup>Niin<sup>1</sup>-naia <sup>8</sup>la reine de la ville de Tašeniwe, <sup>R.9</sup>Uiratti, messenger ; <sup>R.10</sup>1  
(PI) 2 BAN<sub>2</sub> d'orge pour Irrike <sup>R.11</sup> fils de Gimilli-Ištar, <sup>R.12</sup>Šantakki, <sup>T.1</sup>messenger ; <sup>CG.3</sup>(Ils) ont  
été prélevés <sup>CG.1</sup> sur l'orge, sur le blé, <sup>CG.2</sup>(et) sur blé amidonnier qui ont été mesurés.

### Disposition du texte

Par rapport à la copie, la face et le revers ont été inversés, cf. déjà Fahdil 1983 : 183, de même dans HSS 14 153 (#) et 154+ (#).

### Provenance de la tablette

Mayer 1978 : 24 met en doute la pièce L14 comme lieu de provenance de cette tablette : le seul compte d'allocation *šukunu* des reines dont la provenance est connue, a pour origine R49, cf. HSS 14 167 et pour la liste complète commentaire à HSS 14 63.

### Structure du compte et opération de mesure

- La reine de Nuzi étant concernée en § 1, il est probable que l'allocation *sukunu* en § 2 concerne la reine d'Al-ilāni comme c'est le cas pour les comptes de cette allocation (cf. la liste sous HSS 14 63 #). On relève aussi que le 2<sup>ème</sup> versement de blé est plus important que le premier. L'ordre est en général reine d'Al-ilāni / reine de Nuzi. L'inverse est aussi possible mais plus rarement, cf. HSS 14 126 (#).
- § 5 apparaît aussi comme poste de dépense dans HSS 14 149 (#, § 1) : même bénéficiaire et messenger, mais la quantité de céréales est ici inférieure.
- § 6 : pour l'opération de mesure, cf. Vol. 1 chap. 1 § 3.6.

### Prosopographie :

- la reine de Tašenniwe (r.7) : Mayer 1978 110 n. 4, considère que la restitution [Ammin]aya (mère de Šilwa-Teššub, cf. Morrison 1979 : 15-16), ne convient pas aux traces sur la copie. Ce point est confirmé par la collation : les traces du signe, après MUNUS, sont conformes à la copie d'E. R. Lacheman et ne s'accordent pas avec un /am/. Il pourrait s'agir d'un *ni*, ce qui conviendrait bien à un nom féminin en Nin- (orthographié : *ni-in-* / *ni-ni-* / *ni-in-*, cf. AAN : 100b) ; les bas de clous verticaux qui suivent (présents sur la copie de E. R. Lacheman) pourraient correspondre à un un /in/. Ninnaiia ne semble cependant pas attesté. Fahdil 1983 : 182 considère que la reine de Tašenniwe est aussi mentionnée dans HSS 13 155 (#).
- Šantakki et Errike, fils de Gimil-Ištar (r.10-12) : cf. ci-dessus HSS 14 149 (#). Pour le présent texte, Mayer 1978 : 24 mentionne Šantakta ; Fahdil 1983 : 182 lit *ša-an-ta-ak-ša*, ce qui est conforme à la copie. AAN : 118 corrige en *ša-an-ta-ak-ka*<sup>1</sup>. L'examen de la tablette montre un signe GI clair, conforme au nom qui se trouve dans HSS 14 149 (#).

2. Le CAD K : 602b a lu *ku-šu-x-ah-hu*. On retrouve ici probablement le terme *kušupha* (un produit de la transformation de l'orge cf. commentaire à HSS 14 63). Le signe non lu par le CAD est partiellement effacé, les traces conviennent à /ub/.

6. On a bien un début de *nu* comme l'indique la copie.

r.7. On ne voit pas à quoi correspond le HAL (AŠ sur la copie) au-dessus du *we* de la ligne r.8

HSS 14 163

SMN 1063 ; P416632  
 Mayer 520  
 Provenance : #  
 Dimensions : 72 x 64 x 25  
 Format en long  
 Non collationné : Ø

Blé amidonnier et blé « vert » pour les allocations *šukunu* des reines d'Al-ilāni et de Nuzi reçues respectivement par Hekru et Tišam-mušni. L'allocation *šukunu* de la reine d'Al-ilāni est affectée à trois utilisations : plateau de la reine, Ištar Maîtresse-du-pays et *erbettena*. Mois *hiari* (ii : avril / mai)

§ 1	F	1	1 ANŠE <i>ku-ni-šu a-na šu-/ku-na</i>
		2	1 ANŠE 5 BAN <sub>2</sub> <i>ku-ni-šu a-na /tu-ur-mu</i>
		3	<i>ša</i> MUNUS.LUGAL 1 (PI) <i>ku-ni-šu</i>
		4	<i>a-na</i> <sup>d</sup> 10 <i>be-le-et / ma-ti</i>
		5	3 BAN <sub>2</sub> <i>ku-ni-šu i-na e-er-be-/et-te-na</i>
		6	2 ANŠE GIG.A.MEŠ <i>a-na šu-ku-/na</i>
		7	1 ANŠE 5 BAN <sub>2</sub> GIG.A <i>a-na tu<sub>3</sub>-ur-mi</i>
		8	<i>an-nu-tu<sub>4</sub> a-na šu-ku-na a-na</i>
		9	MUNUS.LUGAL <i>ša</i> URU DINGIR.MEŠ
		10	<i>i-na</i> ITI <i>hi-ia-ri u<sub>3</sub></i>
		11	<sup>m</sup> <i>he<sub>2</sub>-ek-ru il-qe<sub>2</sub></i>
-----			
§ 2		12	1 ANŠE 2 BAN <sub>2</sub> GIG.A.MEŠ
	T	1	1 ANŠE <i>ku-ni-šu</i> .MEŠ
		2	<i>a-na šu-ku-na a-na</i>
	R	1	MUNUS.LUGAL <i>ša</i> URU <i>nu-zi</i>
		2	<i>i-na</i> ITI <i>hi-ia-ri</i>
		3	<sup>m</sup> <i>ti-ša<sub>2</sub>-am-mu-uš-ni</i>
		4	<i>il-te-qe<sub>2</sub></i>
			(reste du revers non inscrit)

<sup>1</sup>1 ANŠE de blé amidonnier pour l'allocation *šukunu*, <sup>2</sup>1 ANŠE 5 BAN<sub>2</sub> de blé amidonnier pour le « plateau » <sup>3</sup>de la reine, 1 (PI) de blé amidonnier <sup>4</sup>pour Ištar Maîtresse-du-pays, <sup>5</sup>3 BAN<sub>2</sub> de blé amidonnier lors de l'*erbettena*, <sup>6</sup>2 ANŠE de blé « vert » pour l'allocation *šukunu*, <sup>7</sup>1 ANŠE 5 BAN<sub>2</sub> de blé « vert » pour le « plateau ». <sup>8</sup>Cela, pour l'allocation *šukunu*, pour <sup>9</sup>la reine d'Al-ilāni, <sup>11</sup>Hekru a reçue <sup>10</sup>au mois (de) *hiari*.  
<sup>12</sup>1 ANŠE 2 BAN<sub>2</sub> de blé « vert », <sup>T.1</sup>1 ANŠE de blé amidonnier <sup>T.2</sup>pour l'allocation <sup>R.1</sup>pour la reine de Nuzi, <sup>R.3</sup>Tišam-mušni <sup>R.4</sup>a reçus <sup>R.2</sup>au mois de *hiari*.

**Prosopographie**

Concernant Hekru et Tišam-mušni, cf. HSS 14 63 (#).

**Affectation des dépenses**

Pour l'étude comparative des postes *turmu* et *erbettena* et Ištar « Maîtresse-du-pays » entre le présent texte, HSS 14 63 (#) et HSS 15 267 (#), cf. commentaire à HSS 14 63.

6. GIG.A : peut-être du blé vert, cf. Vol. 1 chap. 2 §1.2.3.

HSS 14 164

SMN 1061 ; P416633  
 Mayer 521  
 Provenance : #  
 Dimensions 54 x 50 x 21  
 Format en large  
 Non collationné : Ø

Orge, blé et blé amidonnier pour l'allocation *šukunu* des reines d'Al-ilāni et de Nuzi en prévision du mois *šehli* (viii : oct/nov.).

§ 1	F	1	2 ANŠE ŠE <i>a-na ba<sub>2</sub>-la-/li</i>
		2	1 (PI) 2 BAN <sub>2</sub> <ŠE> <i>a-na a-ka<sub>4</sub>-la</i>
		3	1 ANŠE 1 BAN <sub>2</sub> GIG.MEŠ
		4	5 BAN <sub>2</sub> <i>ku-ni-šu an-nu-tu<sub>4</sub></i>
		5	<i>a-na šu-ku-na a-na MUNUS./LUGAL</i>
		6	<i>ša URU.DINGIR.MEŠ na-ad-nu</i>
-----			
§ 2		7	1 ANŠE ŠE <i>a-na ba<sub>2</sub>-la-/li</i>
		8	½ (PI) 1 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na a-ka<sub>4</sub>-li</i>
	T	1	1 (PI) 1 BAN <sub>2</sub> GIG
		2	3 BAN <sub>2</sub> <i>ku-ni-šu</i>
	R	1	<i>an-nu-tu<sub>4</sub> šu-ku-na</i>
		2	<i>a-na MUNUS.LUGAL ša URU nu-zi</i>
		3	<i>na-ad-nu</i>
§ 3		4	<i>an-nu-tu<sub>4</sub> šu-ku-nu</i>
		5	<i>i-na ITI-hi še-eh-li</i>
		6	<i>ša ik-ka-al-lu</i>
		7	<i>na-ad-nu</i>

<sup>1</sup>2 ANŠE d'orge pour brasser, <sup>2</sup>1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub> (d'orge) pour le pain, <sup>3</sup>1 ANŠE 1 BAN<sub>2</sub> de blé, <sup>4</sup>5 BAN<sub>2</sub> de blé amidonnier ; <sup>4</sup>cela <sup>6</sup>a été donné <sup>5</sup>(pour) l'allocation *šukunu* de la reine <sup>6</sup>d'Al-ilāni.

<sup>7</sup>1 ANŠE d'orge pour brasser, <sup>8</sup>½ (PI) 1 BAN<sub>2</sub> d'orge pour le pain, <sup>T.1</sup>1 (PI) 1 BAN<sub>2</sub> de blé, <sup>T.2</sup>3 BAN<sub>2</sub> de blé amidonnier ; <sup>R.1</sup>cela <sup>R.3</sup>a été donné <sup>R.1</sup>(pour) l'allocation *šukunu* <sup>R.2</sup>pour la reine de Nuzi, <sup>R.4</sup>Cela <sup>R.7</sup>a été donné <sup>4</sup>(pour) l'allocation *šukunu* <sup>R.6</sup>qui sera consommée <sup>R.5</sup>au mois (de) *šehli*.

**Quantités distribuées**

	orge à brasser	orge pour le pain	blé	amidonnier
r.A	160	64	88	40
r.N	80	32	56	24
rapport				
r.A : r.N	2 : 1	2 : 1	1,57 : 1	1,67 : 1

- pour l'interprétation *ana a-ka<sub>4</sub>-li*, cf. commentaire sous HSS 14 126 (tableau 2).

- ½ (PI) d'après la copie, l.8 ; même quantité dans HSS 14 133 (#) où ce poste est à 4 BAN<sub>2</sub>. Il faut donc considérer la copie comme fiable : la graphie serait inhabituelle : ½ (PI) + 1 BAN<sub>2</sub> au lieu de 4 BAN<sub>2</sub>

**R.6** Il est assez rare de trouver l'indication d'un inaccompli ; on a donc ici une dépense anticipée, cf. commentaire à HSS 14 142 (R49) où l'on a la séquence *ikkallū našrū*. Pour l'usage du présent au regard du verbe opératoire dans les états nominatifs des rationnaires et les comptes prévisionnels, cf. Vol. 1 chap. 6 § 2.6 et § 3.1.

HSS 14 166\*

SMN 1188 ; HSM 1999.2.88 ; P408735

Mayer 314

Provenance : R49 (M49 <sup>1</sup>)<sup>99</sup>

Dimensions : 55 x 58 x 24 (cdli 54 x 58 x 23)

Format presque carré

Collation : B. Lion 7/07/10 ; P. Abrahami 9/12/11 (photo).

Orge pour les rations du personnel domestique d'Al-ilāni, les *taluhlu* et les *uppuṭu* ; prélevement au mois (de) *hiari* (ii : avril / mai) effectué à Nuzi sur le grenier de la reine.

F	1	15 ANŠE ŠE a-n[a ŠE.BA]
	2	ša ni-iš E <sub>2</sub> -t[i]
	3	ša URU.DINGIR.MEŠ
	4	6 ANŠE 1 (PI) 1 BAN <sub>2</sub> 6 SILA <sub>3</sub> ŠE /a-na / 18 LU <sub>2</sub> ta-lu-uh-le
	5	2 LU <sub>2</sub> up-pu-ṭa <sub>2</sub> <sup>1</sup> *-ti
	6	ŠU.NIGIN <sub>2</sub> 21 ANŠE 1 (PI) 1 BAN <sub>2</sub> 6* / SILA <sub>3</sub> / ŠE
	7	i-na E <sub>2</sub> qa-ri-ti
T	1	[š]a MUNUS.LUGAL
	2	[i-n]a* URU nu-zi
R	1	<sup>r</sup> i* <sup>1</sup> -n[a] ITI-hi hi-i[a-r]i
	2	na-aš-ru

-----  
(Reste non inscrit : sauf fin de la ligne 4 de la face)

<sup>1</sup>15 ANŠE d'orge pou[r les rations] <sup>2</sup>du personnel domestique <sup>3</sup>d'Al-ilāni, <sup>4</sup>6 ANŠE 1 (PI) 1 BAN<sub>2</sub> 6 SILA<sub>3</sub> d'orge pour 18 *taluhlu* <sup>5</sup>(et) 2 *uppuṭu*. <sup>6</sup>Total 21 ANŠE 1 (PI) 1 BAN<sub>2</sub> 6 SILA<sub>3</sub> d'orge <sup>R.2</sup>ont été prélevés <sup>7</sup>du grenier <sup>T.1</sup>[d]e la reine <sup>T.2</sup>à Nuzi <sup>R.1</sup>au mois (de) *hi[a]ri*.

**Les uppuṭu**

- *uppuṭu* : le terme a d'abord été lu *ar<sub>2</sub>-bu-tu<sub>4</sub>/ti* par le CAD A/2 : 240a (« fugitif ») à propos de HSS 16 194 : 4 et 176 : 23, et cf. CAD U : 13a. Ces occurrences sont désormais rangées sous *uppuṭu* « aveugle » par le CAD U : 188-189 qui considère que la forme correspond à *huppuṭu*. Cassin 1958b : 233 a réalisé une étude détaillée de ce terme et parvient à la conclusion qu'il s'agit d'une « une personne qui a fait l'objet d'une saisie (...) de la part d'un tiers (organisme d'État ou citoyen privé), et qui travaille pour une période déterminée au profit exclusif de ce dernier ». Le AHW : 1400a suit cette interprétation. Le sens « aveugle » convient bien à HSS 19 118 : 21 où le contexte suggère une infirmité comme probablement pour AASOR 16 31 : 4. Les autres occurrences sont moins nettes, en particulier Cassin 1962 : 77 n°9 : 9 où les 3 « *uppuṭu* des vergers » sont probablement employés dans les vergers ; ce qui semble peu compatible avec une telle infirmité.

- niveau des rations des *uppuṭu* d'après d'autres textes :

- HSS 15 237 : 11-12 (F25) : 2 SILA<sub>3</sub> d'orge pour les *habiré* des *uppuṭu* et leur collègue (*u<sub>3</sub> LU<sub>2</sub> tap<sup>1</sup>-pe<sub>3</sub>-š<sub>u</sub>*), cf.

<sup>99</sup>M49 correspond à l'indication du catalogue de HSS 14 qui est probablement fautive ; ce texte est intégré au groupe des tablettes de R49 par Mayer 1978 : 61. M49 n'existe probablement pas. D'autre part, de R49 proviennent 3 tablettes mentionnant l'« orge de la reine ».

- HSS 16 176 : 23 (D6) : 3 ANŠE d'orge pour 2 *upputu* (= 1 ANŠE 5 BAN<sub>2</sub> chacun).
- HSS 16 194 : 4 (#) : [...] pour 2 *upputu*.
- Cassin 1962 : 77 n°9 : 9 : 2 ANŠE 2 BAN<sub>2</sub> pour 3 *upputu* (= 1 (PI) 1 BAN<sub>2</sub> 2 SILA<sub>3</sub>/3 SILA<sub>3</sub>, chacun).
- Dans le présent texte : 3 BAN<sub>2</sub> 3 SILA<sub>3</sub> chacun si l'on considère que la répartition se fait à part égale avec les *taluhlu*.

Le montant de l'orge allouée connaît des variations importantes ; la durée prise en compte n'est probablement pas toujours la même.

5. La ligne est écrite sur sur une ligne érasée. Le CAD U : 189 lit *up-pu-tu<sub>4</sub>-ti*. Sur la tablette, on ne voit pas les traits horizontaux de la fin du *tu<sub>4</sub>* ; par rapport à ce qui est copié, les deux verticaux à la fin du signe sont plus grands ; Le signe correspond mieux à un *ta<sub>2</sub>* (TA) écrit de façon étirée. On attendrait *ana* ou *u<sub>3</sub>* en début de ligne.

6. On a bien 6 SILA<sub>3</sub> sur la tablette, ce qui donne d'ailleurs un total juste (= 1742 SILA<sub>3</sub>).

T.2. On voit, comme indiqué sur la copie un trait horizontal pouvant correspondre au prolongement de la tête de clou d'un *na* ou d'un *ša*. La lecture *ina* est préférable d'après l'alignement avec la ligne 7.

HSS 14 167\*

SMN 1126 ; HSM 1999.2.89 ; P408736  
 Mayer 315  
 Provenance : R49  
 Dimensions : 73 x 61 x 24 (cdli 73 x 62 x 25)  
 Format en long  
 Collation : B. Lion 07/07/10

Allocation *šukunu* des reines d'Al-ilāni et de Nuzi composée d'orge (brassage et pains), blé et blé amidonnier. La reine d'Al-ilāni reçoit en plus une quantité [d'orge] à brasser pour l'offrande. Mois *šehali* de Nergal (v = juil. / août).

§ 1	F	1	[2 ANŠ]E ŠE.MEŠ <i>šu-ku-na</i>	Supprimé : § 1
		2	[ <i>a-na ba<sub>2</sub></i> ]- <i>la-li</i>	
		3	[1 (PI)] ŠE <i>a-na</i> NINDA.MEŠ	
		4	[x ŠE] <i>a-na</i> SIZKUR <i>a-na/ ba<sub>2</sub>-la-li</i>	
		5	[1 <sup>7</sup> AN]ŠE 1 (PI) GIG	
		6	[1 (PI)] <sup>r</sup> 1 BAN <sub>2</sub> <sup>1</sup> <i>ku-ni-šu</i>	
		7	<i>a[n]-nu-u<sub>2</sub> te<sub>4</sub>-nu a-na</i> /MUNUS.LUGAL/- <i>ti</i>	
		8	<i>i-na</i> URU.DINGIR <i>na-ad-nu</i>	
-----				
§ 2		9	1 ANŠE ŠE <i>šu-ku-na</i>	
		10	<i>a-na ba<sub>2</sub>-la-li</i>	
		11	5 BAN <sub>2</sub> GIG 3 BAN <sub>2</sub> <i>ku-ni-šu</i>	
	T	1	4 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na</i> NINDA.MEŠ	
		2	<i>an-nu-tu<sub>4</sub> te<sub>4</sub>-[nu]-u<sub>2</sub></i>	
	R		-----	
		1	<i>a-na</i> MUNUS.LUGAL- <i>ti</i>	
		2	<i>ša</i> URU <i>nu-zi</i>	
		3	<i>i-na-ad-nu</i>	
			(espace vide de 4 lignes environ)	
§ 3		4	[ITI- <i>h</i> ]i <i>še-[h]a-li</i>	
		5	[ <i>ša</i> ] <sup>d</sup> rNE <sub>3</sub> <sup>1</sup> -IRI <sub>11</sub> -GAL	
			(espace vide : 1 ligne)	
-----				
			<sup>1</sup> [2 ANŠ]E d'orge, allocation- <i>šukunu</i> , <sup>2</sup> pour le brassage, <sup>3</sup> [1 (PI)] d'orge pour les pains, <sup>4</sup> [x d'orge] pour l'offrande (et) le brassage, <sup>5</sup> [1 AN]ŠE 1 (PI) de blé, [1(PI)] <sup>r</sup> 1 BAN <sub>2</sub> <sup>1</sup> de blé amidonnier. <sup>7</sup> Ces <sup>1</sup> (produits)-ci, moulus, pour la reine, <sup>8</sup> ont été donnés à Al-ilāni.	Supprimé :
			<sup>9</sup> 1 ANŠE d'orge, allocation- <i>šukunu</i> , <sup>10</sup> pour le brassage, <sup>11</sup> 5 BAN <sub>2</sub> de blé, 3 BAN <sub>2</sub> de blé amidonnier ; <sup>r.1</sup> 4 BAN <sub>2</sub> d'orge pour les pains. <sup>1.2</sup> Ces <sup>1</sup> (produits)-ci mou[lus] pour la reine <sup>R.2</sup> de la ville de Nuzi <sup>R.3</sup> , ont été donnés.	Supprimé :
			<sup>R.4</sup> [Moi]s de <i>šehali</i> <sup>5</sup> de Nergal	Supprimé : ŠE

**Particularité du texte**

- l'indication *tēnu*, l. 7 et r.2, ne figure dans aucun autre compte d'allocation *šukunu*. Les céréales sont ici distribuées « moulues » (pour « à moudre », on aurait *ana tēni*, cf. HSS 13 369 # et HSS 13 66, T18). S'agit-il d'une disposition exceptionnelle qui nécessite donc

d'être spécifiée ? Ou bien faut-il considérer que les céréales étaient moulues avant distribution ? Dans ce cas, on ne devrait cette information, normalement non indiquée car reflétant une situation ordinaire, qu'à un scribe particulier.

- *šukunu* (l. 1 et 9) suit la première attribution ; néanmoins on voit, d'après la structure de HSS 14 133 (#, § 1 et § 2), que le terme s'applique à l'ensemble du poste de dépense.

- l. 3 et T.1, l'orge pour « les pains » est indiquée explicitement pour cette utilisation par le sumérogramme NINDA (cf. le commentaire sous HSS 14 126).

- l. 7 : *annu* est au singulier ; *annūtu* est la forme courante, cf. T.2 et *passim*.

- § 2 : la dépense pour les pains (T.1) suit normalement la ligne de dépense concernant le brassage, cf. tableau 1 sous HSS 14 126 (#) ; le trait de séparation indique le passage au revers.

- r.3 *innadnū*, l'usage de la conjugaison IV est rare ; on a le plus souvent un statif *nadnū*.

### **Restitution des quantités attribuées à la reine d'Al-ilāni**

Les quantités peuvent être restituées d'après les tableaux 1 et 2 sous HSS 14 126.

- orge à brasser (l. 1) : 2 ANŠE représente une quantité standard.

- orge pour les pains (l. 3) : on peut hésiter entre 1 (PI) et 1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub>. D'après la place disponible dans la cassure, c'est la première option qui convient.

- le blé (l. 5) : la quantité est d'au moins [1 AN]ŠE + 1 (PI) = 128 SILA<sub>3</sub>. En appliquant un rapport de 2, 5 : 1, le plus élevé attesté (cf. tableau sous HSS 14 154, #), on reste en deça de 128 SILA<sub>3</sub>. La quantité de 40 SILA<sub>3</sub> pour la reine de Nuzi n'est pas documentée par ailleurs.

- le blé amidonnier (l. 6) : on voit clairement 1 BAN<sub>2</sub> juste après la cassure dans laquelle la place n'est pas suffisante pour restaurer une quantité en ANŠE. Lorsque la reine de Nuzi reçoit 24 SILA<sub>3</sub>, celle d'Al-ilāni dispose de 48 SILA<sub>3</sub> = 1 (PI), cf. HSS 14 133 (#) et 160 (#). On envisagera dans la cassure 1 (PI). La proportion 1 (PI) 1 BAN<sub>2</sub> = 56 SILA<sub>3</sub> pour 24 SILA<sub>3</sub> n'est cependant pas attestée par ailleurs.

Mis en forme : Police :Gras,  
Police de script complexe :Gras

### HSS 14 168\*

SMN 816 ; HSM 1999.2.90 ; P408737

Mayer 151

Provenance : M79

Dimensions : 46 x 44 x 17 (cdli 46 x 44 x 16)

Format carré

Collation/ B. Lion 7/07/10 ; P. Abrahami 27/07/11 et 9/12/11 (photo)

Lettre partiellement conservée ; le revers mentionne le fait qu'une partie seulement des champs de la reine produisant du blé, sont irrigués.

F	(traces de signes sur les 5 premières lignes)
6	<i>ša</i> GU <sub>5</sub> - GAL <i>i-din-ma</i> *
7	<i>u</i> <sub>3</sub> LU <sub>2</sub> .MEŠ <i>uš-pa-/ra-/tu</i> <sub>4</sub> .MEŠ
8	<i>a-na</i> ŠU- <i>ti i-din-šu-/nu-ti-/ma</i>
9	<i>ina</i> <sup>1</sup> x x <i>ta</i> <sup>1</sup> x <sup>1</sup>
T.	1 <i>lu</i> <sup>1</sup> - <i>u</i> <sub>2</sub> <sup>2</sup> <i>li-il-li-<sup>1</sup>ik<sup>1</sup>-/ma</i> * x <sup>2</sup>
	2 <i>u</i> <sub>3</sub> <i>lu-u</i> <sub>2</sub> <i>li*-ip*</i> -[x t] <i>u</i> <sub>4</sub>
Rev.	1 <i>u</i> <sub>3</sub> GIG.MEŠ
	2 <i>ša</i> MUNUS.LUGAL <i>i-na</i>
	3 <i>mi-ši-il*</i> - <i>šu-nu</i>
	4 A.MEŠ <i>ša-qu</i> <sub>2</sub> - <i>u</i> <sub>2</sub>
	5 <i>u</i> <sub>3</sub> <i>mi-iš-li-šu-nu</i>
	6 A.MEŠ <i>la ša-qu</i> <sub>2</sub> - <i>u</i> <sub>2</sub>
	7 <i>ša-nu-tu</i> <sub>4</sub> A.MEŠ [...]
	8 <i>i-ša-aq-qu</i> <sub>2</sub> -[ <i>u</i> <sub>2</sub> ]
	9 [...] <sup>1</sup> <i>ša</i> MUNUS <sup>1</sup> [.LUGAL..]
	(reste du revers et de la tranche perdus)

<sup>6</sup>[...] de l'inspecteur des canaux, donne <sup>7-8</sup>et confie leur les tisserands. <sup>9</sup>A <sup>1</sup>x x x<sup>1</sup> <sup>T.1</sup>soit qu'il aille <sup>T.2</sup>soit qu'il ... <sup>R.1</sup>Et le blé <sup>R.2</sup>de la reine <sup>R.3</sup>pour moitié <sup>R.4</sup>est irrigué <sup>R.5</sup>et pour moitié <sup>R.6</sup>ne l'est pas. <sup>R.7</sup>Les seconds [...] <sup>R.8</sup>on (les) irriguera <sup>R.9</sup>[...] de la re[ine ...]

### L'irrigation

C. Zaccagnini a montré que dans le royaume d'Arrapha la production agricole dépendait essentiellement des précipitations : les terres irriguées ne représenteraient environ que 20 % du domaine agricole totale du royaume. Cette proportion à Nuzi serait de 16 % voire de 22 % selon le corpus considéré (adoptions foncières, échanges ou prêts *tidennūtu* d'une part, adoptions foncières uniquement d'autre part)<sup>100</sup>. Des différences régionales existent cependant : le recours à l'irrigation semble plus important dans les territoires d'Apenaš, Artihe, Unapšewe, Zizza et Nuzi qui représentent également les zones agricoles les plus fertiles<sup>101</sup>. Dans le présent texte, on note que la répartition se fait à part égale<sup>102</sup>.

<sup>100</sup>Cf. Zaccagnini 1975 : 212-213 et Zaccagnini 1979 : 111-112.

<sup>101</sup>Cf. Zaccagnini 1990 : 205-206.

<sup>102</sup>Contrairement à l'opinion avancée par C. Zaccagnini, Fincke 2000 : 157 n. 67 considère que cette situation est aussi valable à l'échelle du royaume.

Concernant les champs du domaine royal, on constate que certaines parcelles sont mitoyennes de terres irriguées et on peut supposer de ce fait que ces terrains bénéficiaient d'un système d'irrigation, cf. notamment JEN 484 : 5-7 ; HSS 14 110 : 9-10 (= 604). Dans JEN 750 : 8, la mention de puits associés à la parcelle vendue, voisine des « champs *tabré* du palais », suggère un arrosage ne dépendant pas uniquement des précipitations. Dans JEN 9 : 6-12, la parcelle achetée se trouve en bordure du canal Sara. On peut donc penser qu'elle était irriguée ; le « champ de la reine » qui lui était limitrophe devait également bénéficier d'eau d'irrigation.

La culture de blé par irrigation (3 ANŠE *ki-ba-tu<sub>3</sub> šī-qu<sub>2</sub>-u<sub>2</sub>*) est mentionnée dans HSS 9 32 (A26), cf. Zaccagnini 1975 : 210 pour l'édition du texte

Pour une autre lettre du palais sur les problèmes d'irrigation, cf. HSS 14 33 (L20). Deux autres lettres de provenance inconnue concernent cette question, cf. EN 9/1 113 et EN 10/2 72.

6. La lecture *gugallu* suit Mayer 1978 : 129. Le terme est écrit normalement avec un *-lu*, cf. CAD G : 121a.

R.3. Le signe est bien *il* et non *al* comme dans la translittération du CAD M/2 : 128 6'.

R.7. Le CAD traduit « others (?) will irrigate », cf. CAD Š/2 : 27 b ; on a compris sur *šanû* A, cf. CAD Š/1 : 388, « second », « autre », qui ferait ici allusion aux champs non irrigués.

### HSS 14 169\*

SMN 926 ; HSM 1999.2.91 ; P408738  
Mayer 387  
Provenance : R76  
Dimensions : 31 x 39 x 18 (cdli 31 x 38 x 16)  
Format en large  
Collation : B. Lion 7/07/10

Orge reçue par trois nourrices pour les « petits ». Mois *attanašwe* (vii : sept. / oct.).

F	1	1 (PI) ŠE MEŠ
	2	<i>a-na</i> TUR.TUR.MEŠ
	3	<sup>f</sup> <i>nu-hu-na</i> <sup>1</sup> (ŠA <sup>?</sup> )-zi
	4	<sup>f</sup> <i>ši-nu-ri</i>
T	1	<i>u</i> <sub>3</sub> <sup>f</sup> <i>in-zu-</i>
R	1	: r[ <i>a-a</i> ]-a
	2	<i>i-na</i> ITI <i>at-ta-</i>
	3	<i>na-aš-we</i>
	4	<i>il-te-qu</i> <sub>2</sub> - <i>u</i> <sub>2</sub>
		(fin du revers non inscrit)

<sup>1</sup>1 (PI) d'orge <sup>2</sup>pour les « petits », <sup>3</sup>Nuhunazi, <sup>4</sup>Šinuri <sup>T.1-R.1</sup>et Inzuraia <sup>R.4</sup>ont reçu <sup>R.2-3</sup>au mois (d)'*attanašwe*.

#### Prosopographie

- Nuhunazi est mentionnée dans deux reçus scellés relatifs aux « petits » : HSS 15 247 (M79) et HSS 14 212 (R76). Le premier concerne de l'huile - elle y est désignée comme nourrice- le second est relatif à de l'« orge du cuivre », cf. commentaire à HSS 13 80 (R76).

- Šinuri n'est attestée que dans le présent texte ; elle est elle aussi probablement une nourrice. Le nom est sans doute équivalent à Šinuhri, un nom également peu attesté. Une femme portant ce nom fait partie des bénéficiaires de rations chez Šilwa-Teššup : HSS 13 113 : 25 (= AdŠ 4) et HSS 13 126 : 16 (= AdŠ 48). Une Šinuri figure parmi les témoins arpenteurs dans un contrat d'adoption foncière (HSS 5 68 : 32) où elle est désignée GEME<sub>2</sub>-*ti* E<sub>2</sub> [...] ; elle pourrait donc être une servante du palais. Un rapprochement avec la nourrice dans le présent texte est de ce fait possible.

- Inzuraia : on peut également la considérer comme une nourrice d'après ce document. S'agissant d'une femme, ce nom n'est attesté qu'ici (cf. AAN : 68). Il est probablement équivalent à Hinzuraia. Toutes les occurrences concernant Hinzuraia dans AAN : 58 relèvent également d'une rationnaire de la maison de Šilwa-Teššup, sauf<sup>103</sup> : 1°) HSS 16 333 : r.10 et

<sup>103</sup>Dans NPN 61a, une Hinzuraia est mentionnée dans HSS 9 38 (A26) et 145. Elle appartient également à la maison de Šilwa-Teššup. Le premier document date du moment où elle intègre cette maisonnée : il s'agit d'une liste de « 32 nouvelles personnes (NAM.LU<sub>2</sub>.LU<sub>2</sub>) qui ont été données à Šilwa-Teššup ». Dans le second document elle adopte une jeune fille en vue de la marier : elle a la liberté du choix de l'époux qui cependant ne devra pas être un esclave. Hinzuraia est définie comme servante de Šilwa-Teššup, mais on voit qu'elle dispose d'une certaine autonomie et de biens puisqu'elle est en capacité de conclure un contrat indépendamment de son maître.

408 : r.6, deux listes de rationnaires, provenant de L44, où est enregistrée une Hinzuraia fille de Zulup-taia comme *suhārtu* ; 2°) HSS 16 354 : 3 (R76), une Hinzuraia est mentionnée avec 4 autres femmes comme ayant été libérées lors de l'*andurāru* ; le même décompte mentionne 8 autres femmes déclarées mortes. Il est possible que les attestations de ce nom provenant de documents du palais relèvent de la même personne.

HSS 14 172

SMN 1125 ; P416635

Mayer 100<sup>104</sup>

Provenance : L17 (provenance douteuse)

Dimensions : 56x 65 x 24

Format en large

Non collationné : Ø

Compte d'orge pour le malt et le pain de bière à Al-ilāni et Nuzi. Les quantités couvrent une période de 7 mois : de *sabuti* (vii : sept. / oct.) à *impurtani* (i : mars / avril).

§ 1	Obv.	1	4 ANŠE 3 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na</i> MUNU <sub>6</sub>
		2	2 ANŠE ŠE <i>a-na</i> BAPPIR <sub>2</sub>
		3	<i>i-na</i> URU.DINGIR.MEŠ
-----			
§ 2		4	2 ANŠE 1 BAN <sub>2</sub> 4 SILA <sub>3</sub> ŠE.MEŠ <i>a/-na</i> MUNU <sub>6</sub>
		5	1 ANŠE ŠE <i>a-na</i> BAPPIR <sub>2</sub>
		6	<i>i-na</i> URU <i>nu-zi</i>
§ 3		7	ŠU.NIGIN <sub>2</sub> 9 ANŠE 4 BAN <sub>2</sub> 4 SILA <sub>3</sub> / ŠE.MEŠ
		8	<i>a-na</i> MUNU <sub>6</sub> <i>u<sub>3</sub></i> <i>a-na</i> BAPPIR <sub>2</sub>
	T.	1	<i>a-na</i> 7 ITI.MEŠ
		2	<i>ša-bat iš-tu<sub>4</sub></i> ITI
	Rev.	1	<i>sa-bu-ti a-di<sub>3</sub></i>
		2	<i>i-na</i> ITI <i>im-pur-ta-ni</i>
		3	<i>na-ad-nu</i>
-----			
(reste du revers non inscrit)			

<sup>1</sup>4 ANŠE 3 BAN<sub>2</sub> d'orge pour le malt, <sup>2</sup>2 ANŠE d'orge pour le pain de bière <sup>3</sup>à Al-ilāni  
<sup>4</sup>2 ANŠE 1 BAN<sub>2</sub> 4 SILA<sub>3</sub> d'orge pour le malt, <sup>5</sup>1 ANŠE d'orge pour le pain de bière <sup>6</sup>à Nuzi.  
<sup>7</sup>Total 9 ANŠE 4 BAN<sub>2</sub> 4 SILA<sub>3</sub> d'orge <sup>8</sup>pour le malt et le pain de bière, <sup>T.1</sup>pour 7 mois,  
<sup>T.2</sup>depuis le mois <sup>R.1</sup>*sabuti* jusqu'au <sup>R.2</sup>mois (d)'*impurtani*, <sup>R.3</sup>ont été donnés.

**Provenance de la tablette**

C'est la seule tablette de L17. Il s'agit probablement d'une erreur d'enregistrement, cf. Mayer 1978 : 26 et chap. 1, annexe § 1.2, p. 14.

**Les quantités**

- En gras, les quantités pour 1 mois

orge	pour le malt	pour le pain de bière	rapport malt/ pain de bière
Al-ilāni	344 ( <b>49,1</b> )	160 ( <b>22,8</b> )	2,15 : 1
Nuzi	172 ( <b>24,5</b> )	80 ( <b>11,4</b> )	2,15 : 1
rapport A/N	2 : 1	2 : 1	

<sup>104</sup>Enregistré par erreur avec le n° 110 dans son catalogue p. 213.

HSS 14 173\*

SMN 923 ; HSM 1999.2.93 ; P408740

Mayer 522

Provenance : #

Dimensions : 45 x 33 x 17 (cdli 46 x 33 x 17)

Format en long

Collation : B. Lion 7/07/10, P. Abrahams 10/12/11 (photo).

Orge pour les rations des *taluhlu* au mois (d)'*impurtanni* (i : mars / avril) ; indications quant aux modalités de rédaction du compte et de la liste des bénéficiaires (?)

F	1	1 (PI) 3 BAN <sub>2</sub> ŠE.MEŠ <sup>1</sup> <i>na</i>
	2	ŠE.BA.MEŠ <sup>1</sup> <i>a-na</i> LU <sub>2</sub> .MEŠ <sup>1</sup>
	3	<i>ta-lu-uh-[le-e]</i>
	4	ša MUNUS.LUGAL
	5	<i>i-na</i> ITI <i>i[m-pur-ta-an-ni]</i>
	6	<i>na-ad-nu</i>
	7	<i>ha-ah-h[u / / ]-ti</i>
	8	<i>i-na</i> <i>tup-[pi]</i>
T	1	<i>a-na</i> ITI [...]
R	1	<i>i-ša<sub>2</sub>-[at<sub>2</sub>-ta-ru]</i>
	2	: <i>šu-nu-t[i]</i> (espace blanc de 4/5 lignes)
	3	<sup>1</sup> <i>tup-pu</i> <sup>1</sup> <i>an-nu</i> - <sup>1</sup> <i>u<sub>4</sub></i>
	4	<sup>1</sup> <i>x</i> [ <sup>1</sup> <i>i</i> ]- <sup>1</sup> <i>qu-u<sub>2</sub></i> (espace blanc)

<sup>1</sup>1 (PI) 3 BAN<sub>2</sub> d'orge p[our] <sup>2</sup>les rations des <sup>3</sup>*taluhl[u]* <sup>4</sup>de la reine, <sup>5</sup>au mois *i[mpurtanni]*,  
<sup>6</sup>ont été donnés <sup>7</sup>... <sup>8</sup>sur la tabl[ette] <sup>T.1</sup>pour le mois [...], <sup>R.1-2</sup>on (les a) insc[rits]  
<sup>R.3</sup>Cette tablette <sup>R.4</sup>... [ils ont pr]is.

**Le rôle des rationnaires**

La tablette est cassée dans le sens de la longueur. Aux lignes r.1-2, il est possible qu'il soit question de la rédaction du rôle des bénéficiaires. Les notifications de procédures administratives et comptables sont quelquefois portées sur les comptes eux-mêmes, cf : 1°) HSS 16 483 (#) : dans un passage abîmé, il est question d'hommes « inscrits » en référence à au moins 12 individus, cités au préalable, qui reçoivent des rations ; 2°) HSS 13 287 (= AdŠ 45 : § 9) est une liste de bénéficiaires de rations de laine à la fin de laquelle est portée la notification suivante : « lorsqu'il/on aura fait la répartition (*šuptuma ipuš*) des rations de laine du personnel domestique, on brisera la tablette » ; pour la discussion du terme *šuptu* cf. HSS 16 358 (R76) ; 3°) HSS 13 267 : 26 (= AdŠ 154) enregistrent les quantités d'orge fournies par les localités de Halulliwe et Arwa qui ont été affectées, notamment, au personnel *niš bīti* de Nuzi et de Zizza. La dernière ligne de la tablette précise « grand total 428 ANŠE 5 BAN<sub>2</sub> d'orge (établi) intégralement (*gabbasu*) selon cette tablette ».

**Montant des rations des *taluhlu***

Le montant est le même que dans HSS 16 34 (#, mois vii) et EN 11/2 94 (#, mois i) : dans ces deux textes, l'effectif des *taluhlu* n'est pas non plus précisé ; EN 11/2 94 concerne les *taluhlu* de la reine et cf. Vol. 1 chap. 6 § 4.5.

7. *hah[hu ...]* reste incompréhensible ; aucun des termes enregistré dans les dictionnaires n'offre ici de sens satisfaisant.

## HSS 14 174

SMN 951 ; P408821

Mayer 523

Provenance : #

Dimensions : 48 x 50 x 23<sup>105</sup>

Format carré

Non collationné : Ø

Edition : Fahdil 1983 : 111 et Maidman 2010 : 73 n°27.

Orge prélevée sur l'orge de la reine par Tatip-Tilla et Tirwin-atal et remise à Tieš-urhe.

Indication chronologique en rapport avec le déplacement des chars à Lubti.

F	1	50 ANŠE ŠE.MEŠ
	2	<i>iš-tu</i> ŠE.MEŠ <i>ša</i> MUNUS./LUGAL
	3	<sup>m</sup> <i>ta-ti-ip-til-la</i>
	4	<i>u</i> <sub>3</sub> <sup>m</sup> <i>ti-ir-wi-na-tal</i>
	5	<i>it-ta-aš</i> <sub>2</sub> - <i>ru</i>
	6	<sup>m</sup> <i>ti-eš-uh-he</i> <sub>2</sub> <i>il/-qe</i> <sub>3</sub>
	7	<i>šu-un-du</i> <sup>GIS</sup> GIGIR
T	1	<i>i-na</i> URU <i>lu-um-t[i]</i>
	2	<i>u</i> <sub>2</sub> - <i>ri-du</i> <sub>4</sub>
		-----
R		(non inscrit)

<sup>1</sup>50 ANŠE d'orge <sup>3</sup>Tatip-tilla <sup>4</sup>et Tirwin-natal <sup>5</sup>ont prélevés <sup>2</sup>de l'orge de la reine. <sup>6</sup>Tieš-urhe (les) a pris. <sup>7</sup>Lorsque les chars <sup>T.2</sup>sont descendus <sup>T.1</sup>à Lumt[i].

### Prosopographie

- Pour Tirwin-atal (peut-être un prince) et Tatip-Tilla, probablement le fils aîné de Šilwa-Teššup, cf. HSS 14 153 (#).

- Tieš-urhe est le *šakin māti*, cf. Mayer 1978 : 123.

### Contexte historique

L'utilisation des réserves d'orge de la reine à des fins militaires témoignerait d'une situation de crise liée aux activités militaires sur le front sud du royaume, cf. Maidman 2010 : 19-20 et Vol. 1 chap. 4 § 4.

<sup>105</sup>Il faut probablement corriger l'entrée du cdli qui indique comme provenance T.19 et des dimensions très différentes de celles du catalogue (cdli 44 x 55 x 24). Les tablettes reexpédiées en Iraq n'ont pas pu faire l'objet de nouvelles mesures : il doit s'agir d'une autre tablette.

## HSS 14 188

SMN 1058 ; P416644

Mayer 388

Provenance : R76

Dimensions : 45 x 48 x 19

Format presque carré

Edition : Fincke 2000 : 165 n. 107

Non collationné : Ø

Compte de malt indiquant la quantité livrée par les *haršultannu* et le montant qu'il leur reste à livrer.

F	1	25 ANŠE MUNU <sub>6</sub> .MEŠ
	2	<i>ša mah-ru<sub>3</sub></i>
	3	<i>ša ŠU.MEŠ LU<sub>2</sub>.MEŠ ha-/ar</i>
	4	<i>šu-ul-ta-an-nu</i>
	5	14 ANŠE MUNU <sub>6</sub> <i>i-na / muh-hi-šu-nu</i>
	6	<i>ir-te-e[h]</i>
R.		(non inscrit)

<sup>1</sup>25 ANŠE de malt <sup>2-3</sup>qui ont été reçus des *haršultannu*. <sup>5</sup>14 ANŠE de malt <sup>6</sup>reste dû <sup>5</sup>par eux.

### Disposition du texte

- *haršultannu*. Le terme est coupé en deux : le scribe n'a pas écrit l. 4 les deux clous indiquant qu'il s'agit de la fin du mot, de « trait d'union » mais il a effectué un retrait à la ligne.

### Le circuit orge - malt

- *haršultannu*. Le sens n'est pas compris, cf. Mayer 1978 : 199 et G. Wilhelm AdŠ 3 : 157 n. 15. Le AHW : 328b suggère « travailleur agricole » et le CAD H : 116b hésite entre une profession et un groupe social. Un Huite, défini comme *haršultannu*, est bénéficiaire d'une ration (ŠE.BA) d'1 ANŠE d'orge dans HSS 16 11 : 15-16 (= AdŠ 3 148). Il est mentionné avant un jardinier qui reçoit de l'orge pour les chevaux, celui-ci étant le dernier d'une liste qui enregistre d'autres dépenses : de l'orge pour deux régisseurs (*iššakku*)<sup>106</sup> et de la paille (*zeriqa*) pour les bœufs et les moutons. L'activité des *haršultannu* se situe donc dans la sphère agricole. J. Fincke (2000 : 165 n. 108) analyse le terme comme un nom de profession fondé sur une racine hourrite *harz* ayant donné en hittite NINDA.*harsi* et en akkadien *haršu* (« fruit », cf. AHW 328b et CAD 116a, périodes médio et néo-assyrienne). Le présent texte révèle que les *haršultannu* exercent une activité régulière en rapport avec le malt puisqu'ils doivent atteindre un quota de livraison. On pourrait très bien envisager que leur activité consisterait à le fabriquer : *haršultannu* serait le mot hourrite pour « malteur ».

- HSS 14 188 peut être mis en relation avec deux autres comptes : HSS 13 111 (L14) et HSS 14 189 (R76).

<sup>106</sup>Ehli-Teššup, désigné comme *iššakku* ; ce n'est pas le cas de Pentammu. Mais sa fonction de « régisseur » ne fait pas de doute : il reçoit à peu près la même quantité qu'Ehli-Teššup ; d'importantes quantités d'orge et de blé pour semer lui sont également remises d'après d'autres documents, cf. remarque à la ligne 7 de AdŠ 3 148) ; sur l'*iššakku*, « régisseur », et la discussion sous HSS 13 155 (#).

	salle	produit	quantité	reste dû <i>irteh</i>	fabrication <i>ana MUNU<sub>6</sub></i>	remis à <i>ana ŠU nadnū</i>	livré par <i>ša ŠU mahrū</i>	sceau
14 189	R76	orge	33 A.		malt	LU <sub>2</sub> .MEŠ		
14 188	R76	malt	25 A.	14 A.			LU <sub>2</sub> .MEŠ <i>haršultannu</i>	
13 111	L14	malt	32 A. 7(PI) 1 B.				LU <sub>2</sub> .MEŠ	x

- HSS 14 189 montre que les LU<sub>2</sub>.MEŠ reçoivent de l'orge afin de produire du malt. La livraison du produit est assurée par les LU.MEŠ (HSS 13 111) et LU<sub>2</sub>.MEŠ *haršultannu* (HSS 14 188). On en déduit que LU<sub>2</sub>.MEŠ se réfère aux *haršultannu*. La raison de cette notation abrégée tient probablement au fait qu'il s'agit d'une information évidente que le scribe ne s'embarrasse pas à indiquer (même si la place sur la tablette est suffisante pour cela).

- HSS 14 189 d'une part et d'autre part HSS 13 111 et HSS 14 188 constituent des pièces de comptabilité au deux bouts de la « chaîne de production » du malt : sortie de la matière première (orge) / entrée de la production (malt). On remarque que les livraisons de malt sont du même ordre de grandeur : 3120 SILA<sub>3</sub> (HSS 14 188) et 2901 SILA<sub>3</sub> (HSS 13 111). Comme on ne sait pas si la sortie d'orge dans HSS 14 189 correspond spécifiquement à l'une des ces deux livraisons, on ne peut en déduire la quantité d'orge perdue, le cas échéant, lors du processus de fabrication.

### HSS 14 189\*

SMN 1049 ; P408746 ; HSM 1999.2.99

Mayer 389

Provenance : R76

Dimensions : 43 x 50 x 20 (cdli 43 x 50 x 19)

Format en large

Edition : Fincke 2000 : 165 n. 107

Collation : B. Lion 7/07/11 ; P. Abrahami 12/12/11 (Photo)

Orge pour faire du malt remis aux « hommes » par Zilip-[ukur].

F	1	33 ANŠE ŠE.MEŠ*
	2	<i>a-n[a]</i> MUNU <sub>6</sub> .MEŠ <i>a-n[a]</i> / ŠU
	3	ʽLU <sub>2</sub> ʽ.MEŠ A.TA.ʽAʽ.[AN]
	4	<sup>m</sup> <i>zi-li-pu-[kur]</i>
	5	<i>na-ad-n[u*]</i> (reste non inscrit)

<sup>1</sup>33 ANŠE d'orge <sup>2</sup>pou[r l]e malt <sup>5</sup>ont été remis <sup>2</sup>à <sup>3</sup>chacun des « hommes » <sup>4</sup>(par) Zilip-[ukur].

#### Prosopographie

Zilip-ukur : on ne voit pas de début de signe GUR sur la tablette contrairement à ce qu'a translittéré J. Fincke. PNKH et AAN : 174 ont lu Zilip-ukur sans indiquer de cassure. L'élément Zilip peut être associé à des termes très variés ; toutefois le *-pu* limite les possibilités à Zilippu ou Zilip-ukur. Ces deux noms sont peu attestés. On connaît un Zilip-ukur mentionné dans HSS 15 220 (L27), parmi les artisans à qui des laines de couleur et divers produits tinctoriaux sont remis pour la fabrication de pièces d'habillement et de literie. Il s'agit probablement d'un homonyme.

#### La quantité d'orge remise

- l. 3 : J. Fincke a traduit « in the hand of each individual ». On peut comprendre que les 33 ANŠE d'orge sont répartis entre les « malteurs », la quantité perçue par chacun n'étant pas indiquée soit parce qu'elle devait être standard, soit à cause d'un oubli ; ou bien, on fait porter le distributif sur les 33 ANŠE d'orge qui représentent alors la quantité confiée à chacun des « malteurs ». Dans HSS 13 111 (L14), (cf. également le tableau sous HSS 14 188), les « malteurs » livrent collectivement une quantité de malt presque équivalente : 32 ANŠE 7 (PI) 1 BAN<sub>2</sub>. Il est donc probable que les 33 ANŠE représentent la totalité de l'orge qui leur est confiée. On trouvera aussi confirmation de cette interprétation dans le fait que les livraisons de malt individuelles ou par localité sont de l'ordre de quelques ANŠE.

## HSS 14 190

SMN 986 ; P416645  
Mayer 66  
Provenance : L14<sup>107</sup>  
Dimensions : 42 x 42 x 21  
Format carré  
Non collationné : Ø

Compte de malt dû par deux localités.

F	1	10 ANŠE MUNU <sub>6</sub> .MEŠ
	2	<i>ša ri-hu</i>
	3	<i>ša URU bar-bi</i>
	4	7 ANŠE MUNU <sub>6</sub> .MEŠ
	5	<i>ša ri-hu</i>
	6	<i>ša URU a-wi-in/-ni</i> (sceau) (reste de la tablette non inscrite)

<sup>1</sup>10 ANŠE de malt <sup>2</sup>qui restent dus <sup>3</sup>de la ville de Barbi. <sup>4</sup>7 ANŠE de malt <sup>5</sup>qui reste dû <sup>6</sup>de la ville d'Awinni.

### Localité

- Barbi : peu mentionnée et non localisée. Du gruau en provient (HSS 14 204, R76 et 207, #) ainsi que du malt (HSS 14 192, #), cf. Fincke 1993 : 219 et Müller 1994 : 92.
- Awinni : peu mentionnée et non localisée. Du gruau en provient (HSS 14 206, # et 211, L14).

---

<sup>107</sup>Mayer 1978 : 22 indique que la tablette provient de L4 mais il s'agit d'une erreur car le catalogue de HSS 14 indique L14, pièce d'où viennent la plupart des tablettes concernant les comptes de malt, cf. Vol. 1 chap. 3 § 2.3 et tableau 5 ; la pièce L4 ne contient donc aucune tablette, cf. Abrahams et Lion 2012a.

**HSS 14 191 = HSS 14 610\***

SMN 610 ; HSM 1999.2.100 ; P408747

Mayer 85

Provenance : L14

Dimensions : 43 x 45 x 19 (cdli 43 x 44 x 19)

Format carré

Collation : B. Lion 7/07/11

Malt reçu de la ville de Kubeia.

Obv.	1	11 ANŠE MUNU <sub>6</sub> .MEŠ
	2	ša URU
	3	ku-be-ia
	4	ša mah-ru <sub>3</sub>
Rev.		(sceau)

<sup>1</sup>11 ANŠE de malt <sup>4</sup>qui ont été reçus <sup>2-3</sup>de la ville de Kubeia.

**Localité**

- Kubeia : la ville est mentionnée dans deux autres documents, HSS 14 207 (#) et 208B (R76), comme ville d'où provient du gruau, cf. Fincke 1993 : 156 ; si elle est identique au *dimtu* du même nom, elle serait à situer au sud de Nuzi selon Müller 1994 : 213.

**Sceau**

- le sceau est photographié dans HSS 14 pl. 114 n°287.

**HSS 14 192 = HSS 14 512\***

SMN 512 ; HSM 1999.2.101 ; P408748

Mayer 524

Provenance : #

Dimensions : 33 x 29 x 15 (cdli 32 x 28 x 15)

Format en large, presque carré.

Collation : B. Lion 7/07/11

Malt provenant de la ville de Barbiwe apporté par Ithi-tirwe

F	1	3 ANŠE MUNU <sub>6</sub> .MEŠ
	2	ša URU <i>bar-bi-/we</i>
	3	<sup>m</sup> <i>it-hi-ti-ir-/wi</i>
	4	<i>u<sub>2</sub>-bi-la</i>
R	1	NA <sub>4</sub> <sup>m</sup> <i>it-hi-ti-ir-/we</i> (sceau)

<sup>1</sup>3 ANŠE de malt, <sup>3</sup>Ithit-irwe <sup>4</sup>a apporté <sup>2</sup>de la ville de Barbiwe.

<sup>R.1</sup>Sceau d'Ithi-Tirwe

(sceau)

**Prosopographie**

Ithit-tirwe est un nom qui n'est mentionné que dans ce texte.

**Localité**

Barbi(we), cf. HSS 14 190 (L14) et tableau sous HSS 14 199 (L14).

**Sceau**

Photo du sceau dans HSS 14, pl. 112, n°275.

## HSS 14 193

SMN 988 ; P416646  
 Mayer 525  
 Provenance : #  
 Dimensions : 39 x 30 x 15  
 Format en large  
 Non collationné : Ø

Orge donnée par Heltip-Tilla pour les pains de bière à Nuzi et Al-ilāni. L'orge de Nuzi sert aussi à la production de malt.

§ 1	F	1	1 (PI) ŠE.MEŠ <i>a-na</i>
		2	MUNU <sub>6</sub> u <sub>3</sub> <i>ba-ap-pi<sub>2</sub>-/ri</i>
		3	<i>i-na</i> URU <i>nu-zi</i>
§ 2		4	1 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na</i>
		5	<i>ba-ap-pi<sub>2</sub>-ru</i>
	T	1	<i>ina</i> URU.DINGIR.MEŠ
			-----
	R	1	<sup>m</sup> <i>he<sub>2</sub>-el-ti-ip-til-/la</i>
		2	SI <sub>3</sub> - <i>din</i>

<sup>1</sup>1 (PI) d'orge pour <sup>2</sup>le malt et les pains de bière <sup>3</sup>à Nuzi, <sup>4-5</sup>1 BAN<sub>2</sub> d'orge pour les pains de bière <sup>T.1</sup>à Al-ilāni.  
 Heltip-Tilla a donné.

### Disposition du texte

La dépense à Nuzi est enregistrée en premier, ce qui est inhabituel. C'est peut être lié au fait que le poste Nuzi est d'un montant plus important car il prévoit en plus la fabrication de malt.

### Produits distribués

- § 1 n'indique pas comment s'effectue la répartition de l'orge entre le malt et les pains de bière : le rapport pourrait être de 2,15 : 1 d'après HSS 14 172 (L17<sup>1</sup>)

### Prosopographie

Heltip-Tilla est un nom assez peu attesté. Celui mentionné ici est peut-être à rapprocher du Heltip-Tilla qui figure dans le compte HSS 15 264 (C19). Ce document concerne un montant très important d'orge (498 ANŠE 2 BAN<sub>2</sub>) : deux des postes de dépenses concernent les quantités de semences affectées à Nuzi (88 ANŠE 1 PI) et Al-ilāni 6 ANŠE ; les autres postes sont pour la plupart des remises d'orge à des personnes qui doivent en assurer le transport vers différentes localités du sud du royaume et à des gens ayant fuit Durubla, installés à Apena(š). Parmi les « convoyeurs », on trouve un haut responsable comme Tieš-urhe le *sākin māti* (l. 4 et 12) et Wirahhe, probablement le prince (l. 8). Heltip-Tilla (l. 16) effectue une livraison à destination des hommes d'Apenaš en compagnie de Zike fils de Muš-Tea (cf. Fahdil 1983 : 21 ; Müller 1994 : 212 ; Negri Scafa 2009 : 459 et 463). C'est peut-être le même Heltip-Tilla qui est en contact avec Tirwin-atal (le prince probablement) : ce dernier lui demande, sur ordre du roi, de prendre livraison des 50 ANŠE d'orge qu'Urha-tarme, un personnage assurant d'importantes fonctions auprès de Šilwa-Teššup, doit lui remettre (cf.

HSS 9 5, A14)<sup>108</sup>. Il est difficile de dire si le Heltip-Tilla, propriétaire de moutons dans HSS 16 268 (T18) et des champs mis en fermage dans AASOR 16 88 (R56), correspond ou non au même individu. On ne sait pas non plus s'il faut l'identifier au Heltip-Tilla fils du *rākiḅ narkabti* Nai-Tilla (cf. HSS 15 30 et HSS 16 83, Dosh 1993 : 28 et Dosch 2009 : 200).

---

<sup>108</sup>Concernant Urha-tarme, cf. commentaire à HSS 15 275 (#) et AdŠ 3 : 93, note à la ligne 39.

### HSS 14 194\*

SMN 1040 ; HSM 1999.2.102 ; P408749  
Mayer 180  
Provenance : M89  
Dimensions : 19 x 25 x 10 (cdli 19 x 25 x 10)  
Format en large  
Collation : P. Abrahams 12/07/10

Malt apporté par Herzu après le mois *šintunni* (vii : sept. oct.)

F	1	4 ANŠE MUNU <sub>6</sub> /MEŠ
	2	ša URU šu-un-ta-/ra-ak-we
	3	i-na EGIR-ki
	4	ši-in-tu <sub>3</sub> -un-/ni
	5	u <sub>3</sub> <sup>m</sup> he <sub>2</sub> -er-zu
T	1	u <sub>2</sub> -bi-la
R		(sceau)
	1	NA <sub>4</sub> <sup>m</sup> he <sub>2</sub> -er-zu

<sup>1</sup>4 ANŠE de malt <sup>2</sup>de la ville de Šuntarakwe, <sup>5</sup>Herzu <sup>T.1</sup>a apporté <sup>3-4</sup>après le (mois) *šintunni*  
(sceau)  
<sup>R</sup>Sceau de Herzu.

#### Provenance de la tablette

- cf. Vol. 1 chap 3 § 1.6

#### Prosopographie

Herzu est un nom peu fréquent : une seule autre attestation dans HSS 13 49 : 14 (R76), où il s'agit d'un individu appartenant à une équipe de « charrue » constituée de « serviteurs du palais » mis à la disposition de la reine. Herzi est peut-être une forme équivalente, également peu attestée. Il apparaît dans un texte du palais, HSS 13 394 (L2), une liste comprenant en majorité des femmes.

#### Localité

Šuntarakwe : une seule autre mention de cette ville se trouve dans HSS 15 18 : 29 (N120), un rôle militaire du corps d'armée de la « droite » indiquant les noms et la ville d'origine des personnes enregistrées et la flexibilité de leur arc (*labku*), cf. Fincke 1993 : 263 et Müller 1994 : 101-102.

4. *šintunni* est le nom hourrite du 7<sup>ème</sup> mois de l'année (= *sabātu*), cf. CAD Š/3 : 55 et ci-dessus HSS 14 75 (#) qui concerne un transport de malt et de gruau « après » le même mois.

### HSS 14 195\*

SMN 810 ; HSM 1999.2.103 ; P408750

Mayer 36

Provenance : L2

Dimensions : 20 x 26 x 13 (cdli 19 x 25 x 12)

Format en large

Collation PA 22/07/11

Malt en provenance d'Uri-šehru, apporté par Akipta-šenni

F	1	3 ANŠE MUNU <sub>6</sub>
	2	ša URU <i>u<sub>2</sub>-ri-/TUR</i>
	3	<i>u<sub>3</sub><sup>m</sup>a-kip/-ta-/še-en-ni</i>
	4	<i>u<sub>2</sub>-bi-la</i>
R		(sceau)
	1	NA <sub>4</sub> <i>a-kip-ta-še-ni</i>

<sup>1</sup>3 ANŠE de malt <sup>2</sup>de la ville Uri-šehru, <sup>3</sup>Akipta-šenni <sup>4</sup>a apporté.

(Sceau)

<sup>R.1</sup>Sceau d'Akip-tašenni.

#### Provenance de la tablette

- cf. Vol. 1 chap. 3 § 1.6

#### Localité

Uri-šehru n'est mentionné que dans ce document ; la ville d'Uri-rabû est attestée également une seule fois en HSS 14 75 (#), un document qui enregistre un transport de gruau et de malt en provenance de cette localité, cf. Fincke 1993 : 332. Elle est à distinguer d'Ura / Ura'u mentionnée dans la documentation de Šemšara et dans la documentation néo-assyrienne (localisée sur le Zab supérieur, cf. Müller 1994 : 146).

## HSS 14 196

SMN 840 ; P416647

Mayer 152

Provenance : M79

Dimensions : 31 x 36 x 17

Format en large

Non collationné : absente du musée

Edition : Lion et Sauvage 2005 : 69

Prêt de malt concédé à Turari fils de Zehru par Erwi-šarri, le gouverneur du palais.

F	1	1 (PI) MUNU <sub>6</sub> .MEŠ
	2	<sup>m</sup> <i>tu-ra-ri</i>
	3	DUMU <i>ze-eh-ru</i>
	4	<i>a-na</i> UR <sub>5</sub> -RA
	5	<i>a-šar</i> <sup>m</sup> <i>er-wi</i> -LUGAL
	6	GAR E <sub>2</sub> <i>il-qe</i> <sub>3</sub>
R		(sceau)
	1	NA <sub>4</sub> <sup>m</sup> <i>tu-ra-ri</i>

<sup>1</sup>1 (PI) de malt, <sup>2</sup>Turari <sup>3</sup>fils de Zehru <sup>6</sup>a reçu <sup>4</sup>en prêt <sup>5</sup>auprès d'Erwi-šarri, <sup>6</sup>le gouverneur du palais.

(Sceau)

<sup>R.1</sup>Sceau de Turari

### Autre prêt

Pour un prêt de flèches concédé par Erwi-šarri, l'intendant du palais, cf. HSS 14 220 = 626 (R76) et Lion et Sauvage 2005 : 69.

### Prosopographie

Turari fils de Zehru fait partie des personnes qui scellent un document enregistrant la remise d'un âne et de moutons à Hutanni, cf. HSS 16 327 (F16) ; pour ce texte cf. Negri Scafa 2012.

## HSS 14 199

SMN 935 ; non catalogué dans le cdli  
Provenance : L14  
Dimensions : 46 x 50 x 20  
Format presque carré  
Non collationné : Ø

Livraison du gruau des localités de Šū-ili (par Ar-Teia), Ištaraššewe et Arnurhewe. Le revers enregistre la livraison 55 ANŠE 5 (PI) 1 BAN<sub>2</sub> de gruau.

F	1	3 ANŠE <i>mu-un-du</i>
	2	<i>ša URU šu-u<sub>2</sub>-i-li</i>
	3	<i>ša ar-te-ia</i>
	4	1 ANŠE KI.MIN <i>ša URU / iš-ta-ra-aš-še-we</i>
	5	1 ANŠE KI.MIN <i>ša URU / ar-nu-ur-he-we</i>
-----		
		(reste de la face non inscrit)
R	1	ŠU.NIGIN 55 ANŠE
	2	<i>u<sub>3</sub> 5 (PI) 1 BAN<sub>2</sub> mu-un-du</i>
	3	<i>ša mah-ru</i> (sceau)

<sup>1</sup>3 ANŠE de gruau <sup>2</sup>de la ville de Šū-ili <sup>3</sup>(apporté) par Arteia, <sup>4</sup>1 ANŠE *ditto* de la ville Ištaraššewe, <sup>5</sup>1 ANŠE *ditto* de la ville d'Arnuhewe.

<sup>R.1</sup>Total 55 ANŠE <sup>R.2</sup>et 5 (PI) 1 BAN<sub>2</sub> de gruau <sup>R.3</sup>qui ont été livrés.

### Prosopographie

Un Ar-Teia est enregistré dans HSS 14 203 (L14) comme ayant livré 84 ANŠE de gruau ; il s'agit probablement de la même personne. Le nom est très courant. Toutefois, on relève parmi les individus qui portent ce nom dans sa forme complète (Ar-Teššup) : un administrateur *inkaru* (JEN 286 : 19) et un *mār šipri* (JEN 615 : 13), cf. NPN 35b. Il pourrait entrer dans leurs attributions d'assurer des livraisons de céréales : le premier en tant que responsable d'un domaine agricole ; le second en tant qu'accompagnateur d'un convoi, cf. Vol. 1 chap. 4 § 3.3.

### Localités

Ištaraššewe et Arn-urhe ne sont mentionnées que dans ce texte, cf. Fincke 1993 : 46 et 124 et Müller 1994 : 26 et 56. Šū-ili est un peu mieux attesté, toujours en relation avec des livraisons de gruau, dans HSS 13 432 (L14<sup>?</sup>) et HSS 14 205 (L14). La ville correspondrait en fait à deux localités : Šū-ili « la grande » / « la petite » d'où provient également du gruau d'après HSS 14 207 (#), cf. Fincke 1993 : 257-258 et Müller 1994 : 101.

### Quantités

- r.2 : lecture alternative 5 BAN<sub>2</sub> (écrit : 5 + 1 BAN<sub>2</sub>, cf. HSS 14 160 #) de même dans HSS 14 204, R76).

- la tablette est entière. Or, le total sur le revers ne correspond pas au détail donné sur la face et en est même très éloigné. Peut-être s'agit-il d'un compte rédigé sur deux tablettes ?

### HSS 14 201 = HSS 14 633\*

SMN 633 ; HSM 1999.2.101 ; P408753

Mayer 390

Provenance : R76

Dimensions : 27 x 35 x 16 (cdli 26 x 35 x 16)

Format en large

Collation : B. Lion 07/07/10

Bibliographie : Fincke 1993 p. 304

Orge et malt apportés par Akip-šenni fils de Kelia de Dūrī-appiwe.

F	1	4 ANŠE 3 BAN <sub>2</sub> ŠE./MEŠ
	2	2 ANŠE 5 BAN <sub>2</sub> MUNU <sub>6</sub> /MEŠ
	3	<i>u<sub>3</sub><sup>m</sup>a-kip-še -en-ni</i>
	4	DUMU <i>ke<sub>2</sub>-li-ia</i>
	5	<i>ša<sup>uru</sup>du-ri-/a-/ap-pi<sub>2</sub>.we*</i>
T	1	<i>u<sub>2</sub>-bi-la</i>
R		(sceau)
	1	NA <sub>4</sub> <i><sup>m</sup>a-kip-še-en-ni</i>

<sup>1</sup>4 ANŠE 3 BAN<sub>2</sub> d'orge, <sup>2</sup>2 ANŠE 5 BAN<sub>2</sub> de malt, <sup>3</sup>Akip-šenni <sup>4</sup>fils de Kelia <sup>T.1</sup>a apporté <sup>5</sup>de Dūrī-appiwe.

<sup>R</sup>(Sceau)

<sup>R.1</sup>Sceau d'Akip-šenni.

#### Prosopographie

Akip-šenni fils de Kelia effectue une autre livraison de malt en provenance de Tukkiniwe, Šēp-Adad et Dūrī-appiwe, enregistrée dans HSS 13 197 (#). La localité de Dūrī-appiwe est probablement à la ville de provenance du malt et sa ville d'origine.

#### Localité

La ville est mentionnée dans deux autres comptes de livraisons : malt (HSS 13 197, #) ; gruau (HSS 14 207, #), cf. Fincke 1993 : 304 et Müller 1994 : 126.

#### Sceau

Le sceau est photographié pl. 118 n°303 ; il est identique à celui figurant sur HSS 13 197, associé à la même suscription concernant Akip-šenni.

**HSS 14 202 = HSS 14 611\***

SMN 611 ; HSM 1999.2.107 ; P. 408754

Mayer 391

Provenance R76

Dimensions : 44 x 45 x 20 (cdli 35 x 37 x 18)<sup>109</sup>

Format carré

Collation : B. Lion 7/07/10

Livraison de grâu provenant de la ville de Sîn-išmânniwe par Zil-Teššup fils d'Azimbia.

F	1	[x] ANŠE <i>mu-/un-/du</i> .MEŠ
	2	ša URU
	3	<i>si<sub>2</sub>-ni-iš-ma-/ni-/we</i>
	4	<i>u<sub>3</sub><sup>m</sup>zi-il-/te-/šup</i>
	5	DUMU <i>a-zi-im-/bi-ia</i>
	6	<i>u<sub>2</sub>-bi-la</i>
R	1	NA <sub>4</sub> <i>zi-il-te-/šup</i> (sceau)

<sup>1</sup>[x] ANŠE de grâu <sup>2</sup>de la ville <sup>3</sup>de Sîn-išmânniwe, <sup>4</sup>Zil-Teššup <sup>5</sup>fils d'Azimbia <sup>6</sup>a apporté.

<sup>R.1</sup>Sceau de Zil-Teššup

(sceau)

**Prosopographie**

C'est la seule occurrence du nom de Zil-Teššup avec ce patronyme. On pourrait envisager que le Zil-Teia qui scelle la livraison de grâu dans HSS 16 413 (#) soit la même personne. Néanmoins les empreintes de sceau sont différentes.

**Localité**

La localité est mentionnée dans deux autres enregistrements de livraisons de grâu, HSS 14 207 (#) et 210 (L14), cf. Fincke 1993 : 239 et Müller 1994 : 155.

**Sceau**

Le sceau est photographié pl. 115 n°290.

---

<sup>109</sup>Dimensions erronées dans le cdli.

**HSS 14 203\***

SMN 785 ; HSM 1999.2.108 ; P408755

Mayer 89

Provenance : L14

Dimensions : 48 x 48 x 21 (cdli 49 x 49 x 22)

Format carré

Collation : B. Lion 7/07/10 ; P. Abrahams 15/12/11 (photo)

Livraison de gruau par Arteia

F	1	84 ANŠE 5* BAN <sub>2</sub> <sup>1</sup> (érasure)
	2	<i>mu-un-du</i>
	3	<i>ša i-na ŠU<sup>m</sup>ar-tel-ia</i>
	4	<i>mah-ru<sub>3</sub></i>
		-----*
		(reste de la tablette non inscrit)

<sup>1</sup>84 ANŠE 5 BAN<sub>2</sub> <sup>2</sup>de gruau <sup>4</sup> qui ont été livrés <sup>3</sup>par Arteia.

**Disposition du texte**

La tablette est surdimensionnée par rapport au texte.

**Prosopographie :**

Arteia : le nom est très courant, mais il s'agit probablement du même individu qui fournit 3 ANŠE de gruau en provenance de Šū-ili, cf. HSS 14 199 (L14).

1. Le 5 BAN<sub>2</sub> est écrit comme un GAL avec deux têtes de clou part et d'autre du clou horizontal du GAL.

## HSS 14 204

SMN 1055; P416649  
 Mayer 392  
 Provenance : R76  
 Dimensions : 61 x 56 x 24  
 Format en long  
 Non collationné : Ø

Récapitulatif de livraisons de gruau en provenance de 10 villes, total de 16 ANŠE 5 (PI) 1 BAN<sub>2</sub>.

F	1	[1 AN]ŠE <i>mu-un-du</i> [ša URU ...]
	2	<sup>1</sup> 2 <sup>1</sup> ANŠE KI.MIN ša U[RU] <sup>1</sup> a <sup>1</sup> -[wi-in-ni-na]
	3	1 ANŠE KI.MIN ša <sup>1</sup> URU <sup>1</sup> z[a/k[u...]
	4	2 ANŠE KI.MIN ša U[RU ...]
	5	1 ANŠE u <sub>3</sub> 5 (PI) 1 BAN <sub>2</sub> š[a URU <sup>d</sup> UTU]-/ <sup>1</sup> ša-ri-we <sup>1</sup>
	6	2 ANŠE KI.MIN ša [URU šī]- <sup>1</sup> bi <sup>1</sup>
	7	2 ANŠE KI.MIN ša URU [t]u-ur-/ <sup>1</sup> še-en-ni
	8	1 ANŠE KI.MIN ša URU a-ri- <sup>1</sup> ka <sub>4</sub> <sup>1</sup> -[n]a- <sup>1</sup> ri <sup>1</sup>
	9	2 ANŠE KI.MIN ša URU be-[la-he-šu]
	10	2 ANŠE KI.MIN ša URU
T	1	<i>bar-bi</i>
R	1	ŠU.NIGIN <sub>2</sub> 16 ANŠE u <sub>3</sub> <sup>1</sup> 5 <sup>1</sup> [(PI) 1 BAN <sub>2</sub> ] iš / hu
	2	<i>mu-un-du</i> e-en-n[i]
	3	<i>ša mah-ru<sub>3</sub></i>

<sup>1</sup>[1 AN]ŠE de gruau [de la ville de ...], <sup>2</sup>2<sup>1</sup> ANŠE *ditto* de la ville d'A[winnina], <sup>3</sup>1 ANŠE *ditto* de la ville de Z[a/ku...], <sup>4</sup>2 ANŠE *ditto* de la ville de ..., <sup>5</sup>1 ANŠE et 5 (PI) 1 BAN<sub>2</sub> d[*itto* de [la ville de Šamaš]-<sup>1</sup>šariwe<sup>1</sup>, <sup>6</sup>2 ANŠE *ditto* de la [ville de Šī]bi, <sup>7</sup>2 ANŠE *ditto* de la ville de [T]ur-šenni, <sup>8</sup>1 ANŠE *ditto* de la ville d'Arik-ka[n]ari, <sup>9</sup>2 ANŠE *ditto* de la ville de Bē[ahhēšu], <sup>10</sup>2 ANŠE *ditto* de la ville <sup>T.1</sup>de Barbi. <sup>R.1</sup>Total 16 ANŠE et <sup>1</sup>5<sup>1</sup> [(PI) 1 BAN<sub>2</sub>] <sup>R.2</sup>de gruau <sup>R.3</sup>qui ont été reçus.

### Localités

- A[winni(na)] est restauré d'après HSS 14 190 (L14, malt), 206 (#, gruau), 207 (#, gruau) et 211 (L14, gruau) ; lu a[...] par Fincke 1993 : 1.
- Šamaš-šarriwe n'est pas attesté ailleurs, en dehors de HSS 14 207, cf. Fincke 1993 : 242 et Müller 1994 : 97.
- Šībi, cf. tableau sous HSS 14 199 : une seule autre mention de cette localité se trouve dans HSS 13 464 = AdŠ 661, cf. Fincke 1993 297 et Müller 1994 : 100 ; localisation probable dans la région de Zizza.
- Tur-šenni(we) : ville où officie un *hazannu*, située dans la région d'Unap-šewe, cf. Fincke 1993 10 et 310, Müller 1994 : 131.
- Arik-kanari(we) : pas d'autres attestations en dehors de HSS 14 207, cf. Fincke : 10 et Müller 1993 : 25.
- Bēl-ahhēšu : uniquement connu dans ce dossier, cf. Fincke 1993: 220 et Müller 1994 : 93.

3. On voit la partie supérieure d'un clou qui pourrait être le début d'un *za* ou d'un *ku* : on peut envisager Zalliwahri ou Kulattui, cf. HSS 14 210 (L14).

5 et R.1. Pour cette quantité, cf. HSS 14 199 (L14). Pour  $u_3$  liant deux unités d'une quantité, cf. HSS 13 28 (L14) et HSS 14 199 (L14).

R.1-2. iš hu et e-en-ni. Cette séquence pose problème. La copie donne l'impression d'un fragment collé au reste de la tablette. Manifestement l'emplacement choisi n'est pas le bon ; le fragment correspond plutôt à une fin de ligne de la face. Cependant aucun toponyme avec l'une ou l'autre de ces deux séquences n'est documenté. De plus, les noms de localités avec final *-š/lenni* ne s'écrivent jamais avec un *-e-*.

### HSS 14 205\*

SMN 966; HSM 1999.2.109 ; P408756

Mayer 392

Provenance : L14

Dimensions : 47 x 45 x 20 (cdli 47 x 44 x 20)

Format presque carré

Collation : B. Lion 07/07/10 ; P. Abrahami 16/12/11 (photo)

Livraison de grau en provenance de deux localités : Niwia et Šū-ili

F	1	[x] ᵀANŠE* <sup>1</sup> <i>mu-un-du</i>
	2	ᵀša <sup>1</sup> <i>mah-ru</i> <sub>3</sub>
	3	ša URU <i>ni-wi-ia</i>
	4	1 ANŠE <i>mu-un-du</i>
	5	ša URU <i>šu-u<sub>2</sub>-i-l[i]</i>
	6	ša <i>mah-ru</i> <sub>3</sub>
R		(non inscrit)

<sup>1</sup>[x] ANŠE de grau <sup>2</sup>qui ont été reçus <sup>3</sup>de la ville de Niwia, <sup>4</sup>1 ANŠE de grau <sup>5</sup>de la ville de Šū-ili <sup>6</sup>qui a été reçu.

#### Toponymes :

- Niwia n'est mentionnée qu'ici, cf. Fincke 1993 : 189 et 1994 : 79.
- Šū-ili, cf. commentaire à HSS 14 199 (L14).

## HSS 14 206

SMN 971 ; P 416650

Mayer 971

Provenance : #

Dimensions : 16 x 21 x 12

Format en large

Non collationné : Ø

Apport de gruau de la ville d'Awinnina par Nanip-ukur

F	1	4 ANŠE ṛ <sup>mu</sup> <sup>1</sup> -/un-du
	2	ša URU
	3	a-wi-ni-na
	4	<sup>m</sup> na-ni-
T	1	pu-kur <sub>3</sub>
	2	u <sub>2</sub> -bi-la
		(reste non inscrit)

<sup>1</sup>4 ANŠE de grau <sup>2</sup>de la ville <sup>3</sup>d'Awinnina, <sup>4-T.1</sup>Nanip-ukur <sup>T.2</sup>a apporté

### Prosopographie :

Les autres attestations documentent ce nom comme : fils de Halutta ; père d'Akip-Tilla ou père de Herri (PNK ; NPN 103b et AAN : 98).

### Localité

La localité est très peu attestée : à l'exception de HSS 15 113 (C19), toujours en rapport avec des apports de malt (HSS 14 190) ou de gruau (HSS 14 211 et le présent texte), cf. Fincke 1993 : 66 et Müller 1994 : 35 ; peut-être au sud du pays, cf. Fincke 1993 : 98.

HSS 14 207

SMN 668 ; P416651  
 Mayer 528  
 Provenance : #  
 Dimensions 90 x 66 x 22  
 Format en long  
 Non collationné : Ø

Récapitulatif de livraisons de 46 + x ANŠE de gruaux en provenance de 20 localités.

§ 1	F	1	4 ANŠE <i>mu-un-du ša URU / šu-e-li-TUR</i>
		2	4 ANŠE KI.MIN URU <i>šu-e/-li-GAL</i>
		3	4 ANŠE KI.MIN URU <i>tu-<sup>r</sup>uh<sup>1</sup>-ba<sup>1</sup>-al<sup>1</sup>-š[e]</i>
		4	4 ANŠE KI.MIN URU I[BIL]A- <sup>d</sup> 30
		5	2 ANŠE KI.MIN URU [...]a
		6	2 ANŠE KI.MIN URU [GIR <sub>3</sub> ]- <sup>r</sup> dIM <sup>1</sup>
		7	2 ANŠE KI.MIN URU <sup>d</sup> UTU.LUGAL
		8	2 ANŠE KI.MIN URU <i>du-ri-a-a[p-pi<sub>2</sub>-we]</i>
		9	2 ANŠE KI.MIN URU <i>ši-bi</i>
		10	2 ANŠE KI.MIN URU <i>bar-bi / ša a-u<sub>2</sub>-bar</i>
		11	2 ANŠE KI.MIN URU EN.ŠEŠ
		12	1 ANŠE KI.MIN URU <i>a-ri-/ka<sub>4</sub>-na-ri-we</i>
		13	1 ANŠE KI.MIN URU <i>šuk<sub>2</sub>-ri-/te-šub</i>
§ 2		14	2 ANŠE KI.MIN URU <i>ku-be-/e-we</i>
		15	2 ANŠE KI.MIN URU <i>tur<sub>2</sub>-še-/en-ni</i>
§ 3	T	1	4 ANŠE KI.MIN URU <i>al-ke<sub>3</sub>-<sup>r</sup>ra<sup>1</sup></i>
		2	2 ANŠE KI.MIN URU <i>wa-pi-ti</i>
	R	1	2 ANŠE KI.MIN
		2	<i>ša URU <sup>d</sup>30-ni-iš-ma-/n[i]</i>
		3	2 ANŠE KI.MIN <i>ša</i>
		4	URU <sup>r</sup> ha <sup>1</sup> -wu-ur-ni-we
			-----
			(une ligne vide)
		5	[ x ANŠE ]E KI.MIN
		6	[ša URU ...]
			(reste du revers non inscrit)

<sup>1</sup>4 ANŠE de gruaux de la ville de Šū-ili « la petite » ; <sup>2</sup>4 ANŠE ditto, ville de Šū-ili « la grande » ; <sup>3</sup>4 ANŠE ditto, ville de Tuhbalš[e]<sup>2</sup> ; <sup>4</sup>4 ANŠE ditto, ville d'A[pi]l-Sîn ; <sup>5</sup>2 ANŠE ditto, ville de [...]a ; <sup>6</sup>2 ANŠE ditto, ville de [Šēp]-Adad ; <sup>7</sup>2 ANŠE ditto, ville de Šamaš-šarrī ; <sup>8</sup>2 ANŠE ditto, ville de Durī-a[ppiwe] ; <sup>9</sup>2 ANŠE ditto, ville de Šibi ; <sup>10</sup>2 ANŠE ditto, ville de Barbi de Aubar<sup>?</sup> ; <sup>11</sup>2 ANŠE ditto, ville de Bēl-ahhēšu ; <sup>12</sup>1 ANŠE ditto, ville d'Arikanariwe ; <sup>13</sup>1 ANŠE ditto, ville de Šukri-Teššup ; <sup>14</sup>2 ANŠE ditto, ville de Kubewe ; <sup>15</sup>2 ANŠE ditto, ville de Tur-šenni ; <sup>T.1</sup>4 ANŠE ditto, ville d'Alkera ; <sup>T.2</sup>2 ANŠE ditto, ville de Wapiti ; <sup>R.1</sup>2 ANŠE ditto <sup>R.2</sup>de la ville de Sîn-išmāni, <sup>R.3</sup>2 ANŠE ditto, <sup>R.4</sup>de la ville de Hawurniwe, <sup>R.5</sup>[x ANŠE]E ditto, <sup>R.6</sup>[de la ville ...].

- cf. tableau sous HSS 14 199, pour la comparaison avec les autres récapitulatifs de livraisons de gruau.

### Présentation de la liste

- jusqu'à la ligne 13 les quantités sont rangées par ordre décroissant ; ce critère d'organisation ne semble pas avoir été retenu ensuite, sauf si l'on considère que le classement par ordre décroissant intervient par rapport à une zone géographique donnée (§ 1 ; §3).

### Toponymes

- Šū-ili-TUR / GAL sont attestés uniquement dans ce texte. Il s'agirait de deux ensembles urbains constituant la localité de Šū-ili sur laquelle on ne dispose que de peu de renseignements ; elle n'est mentionnée qu'en relation avec le dossier des livraisons de gruau dans HSS 13 432 (L14<sup>2</sup>) ; HSS 14 199 (L14) et HSS 14 205 (L14), cf. Fincke 1993 : 257-258 et Müller 1994 : 101.

- Tuhbalše : lecture proposée d'après HSS 14 211 (L14). Müller 1994: 122 lit *tu-[u]l-<sup>r</sup>tu<sup>l</sup>-ul<sup>l</sup>-/[i-we]*, une localité qui figure uniquement dans HSS 14 208B, également un récapitulatif de livraison de gruau ; Fincke 1993 : 397 préfère lire : *tu-x-ru-uš<sup>l</sup>-še*.

- Apil-Sîn ; peu connu, 3 attestations ; une seule, dans le présent texte, est en relation avec une livraison de céréales, cf. Fincke 1993 : 32 et Müller 1994 : 15 (non cité).

- Šēp-Adad n'est mentionné que dans ce texte et dans HSS 13 197 (livraison de malt), cf. Fincke 1993 251 et Müller 1994 : 99.

- Šamaš-šarrī(we) est uniquement mentionnée dans HSS 14 204 (gruau), cf. Fincke 1993 : 242 et Müller 1994 : 97

- Durī-appi(we) est mentionnée uniquement dans HSS 13 197 (#) et HSS 14 201 (R76) par rapport à une livraison de malt, cf. Fincke 1993 : 304 et Müller 1994 : 126.

- Šībue : du gruau provient de cette localité d'après les livraisons enregistrées dans HSS 14 204 et 208B, cf. Fincke 1993 297 et Müller 1994 : 100 ; localisation probable dans la région de Zizza.

- Barbi(we) n'est attesté que dans le dossier des livraisons de malt (HSS 14 190, 192 = 512) et de gruau (HSS 14 204), cf. Fincke 1993 : 219 et Müller 1994 : 92. L'élément *aubar* n'est pas mentionné dans ces deux ouvrages. On peut envisager un nom propre mais non reconnu comme tel par NPN et AAN.

- Bēl-ahhēšu est aussi attesté comme lieu de provenance de gruau dans HSS 14 204 et HSS 15 77 ; pas d'autres mentions de ce toponyme ; cf. Fincke 1993 : 220 et Müller 1994 : 93.

- Arik-kanariwe : pas d'autre attestation en dehors de HSS 14 204 (R76), cf. Fincke 1993 : 10 et Müller 1994 : 25.

- Šukri-Teššub, également dans HSS 14 211 (L14, gruau), pas d'autres attestations, cf. Fincke 1993 : 259 et Müller 1994 : 101.

- Kūbia(we) est attesté uniquement dans deux autres documents comme lieu de provenance de malt HSS 14 191 = 610 et de gruau HSS 14 208B, cf. Fincke 1993 : 156 et Müller 1994 : 63 ; si la ville est en relation avec le *dimtu* du même nom, il faudrait la localiser au sud de Nuzi, cf. Müller 1994 : 213.

- Tur-šenni(we) est également connue comme lieu de provenance de gruau dans HSS 14 204 (R76), elle est peut-être localisée dans la région d'Unap-šewe, cf. Fincke 1993 310 et Müller 1994 : 131.

- Alkera : seule attestation de ce toponyme selon Fincke 1993 : 17 ; mais il faut probablement le retrouver dans HSS 15 77 (R76) : *al-k[i-...]*. ; Müller 1994 : 9, lit dans le présent texte, *al-ki-<sup>r</sup>ia<sup>l</sup>*, *ra* convient cependant mieux à la copie.

- Wapiti uniquement attestée dans le présent texte, cf. Fincke 1993 et Müller 1994 : 148.

- Sîn-išmânni est une localité d'où provient du gruau d'après HSS 14 202 (R76) et 210 (L14), cf. Fincke 1993 : 239 et Müller 1994 : 155.
- Hawurniwe peu documentée en dehors du dossier de livraison de gruau, cf. HSS 14 211 (L14), Fincke 1993 : 98 et Müller 1994 : 46.

## HSS 14 208B

SMN 1047 ; P416652  
Mayer 393  
Provenance : R76  
Dimensions 51 x 54 x 20  
Format presque carré  
Non collationné : Ø

Récapitulatif de livraisons de gruau en provenance de 6 localités pour un total de 14 ANŠE.

§ 1	F	1	[1 ANŠE] <i>mu-un-du ša URU</i>
		2	<sup>r</sup> <i>tu<sup>1</sup>-ul-tu-ul-li-we</i>
		3	<i>ša mah-ru<sub>3</sub></i>
§ 2		4	2 ANŠE KI.MIN <i>ša URU ku-uz-/za-ri-we</i>
		5	3 ANŠE KI.MIN <i>ša URU za-ar-/<sup>r</sup>ri<sup>1</sup>-mi-na</i>
		6	4 ANŠE KI.MIN <i>ša URU ka<sub>4</sub>-ra-/&lt;an&gt;-[t]a-a-a</i>
		7	2 ANŠE KI.MIN <i>ša URU ši-i-bu-/we</i>
		8	2 ANŠE KI.MIN <i>ša URU <sup>r</sup>ku-bi-/ia<sup>1</sup></i>
		10	ŠU.NIGIN 14 <sup>1</sup> ANŠE <sup>r</sup> <i>mu<sup>1</sup>-[u]n-du</i>
R			(sceau)

<sup>1</sup>[1 ANŠE] de gruau de la ville <sup>2</sup>de Tultulliwe <sup>3</sup>qui a été reçu, <sup>4</sup>2 ANŠE *ditto* de la ville de Kuzzariwe, <sup>5</sup>3 ANŠE *ditto* de la ville de Zarrimina, <sup>6</sup>4 ANŠE *ditto* de Kar<an>taia, <sup>7</sup>2 ANŠE *ditto* de Šibuwe, <sup>8</sup>2 ANŠE *ditto* de Kūbia

<sup>10</sup>Total 14<sup>1</sup> ANŠE de gr[u]au

<sup>R</sup>(sceau)

- cf. tableau sous HSS 14 199, pour la comparaison avec les autres récapitulatifs de livraisons de gruau.

### Total

- d'après la copie, la tête de clou du 10 est écrite sur un clou vertical ; le total de 14 ANŠE permet de restituer le montant de la livraison de Tultulliwe.

### Toponymes :

- Karantaia est aussi attestée dans l'archive de Šilwa-Teššup (HSS 16 227 = AdŠ 34) ; la localité fournit 20 ANŠE d'orge pour les rations, cf. Fincke 1993 : 134 et Müller 1994 : 59. Selon cet auteur, le fait que cette localité soit associée à Zuiawe comme localité de provenance de l'orge par le libellé de l'enveloppe d'AdŠ 34, ne signifie pas nécessairement une proximité géographique.

- Kūbia(we) n'est attestée que dans HSS 14 191 = 610 (malt) et HSS 14 207 (gruau), cf. Fincke 1993 : 156 et Müller 1994 : 63.

- Kuzzariwe n'est mentionnée que dans le présent document, cf. Fincke 1993 : 162 et Müller 1994 : 70.

- Šībue/bi : livraison de gruau en provenance de cette localité d'après HSS 14 204 et 207 ; elle se trouve dans la région de Zizza, cf. Fincke 1993 297 et Müller 1994 : 100.
- Zarrimena est très peu mentionnée. La localité fournit également 3 ANŠE de gruau d'après HSS 13 102 cf. Fincke 1993 : 346 et Müller 1994 : 153.

## HSS 14 209

SMN 1053 ; P416653  
Mayer 394  
Provenance : R76  
Dimensions 38 x 40 x 19  
Format carré  
Non collationné : Ø

Bilan des quantités de gruau et du malt non livrées.

F	1	8 ANŠE <i>mu-un-/du</i>
	2	10 ANŠE <i>bu-uq-lu</i> (1 ligne blanche)
	3	<i>ša ša-ad-da<sub>2</sub>-ag-d[a<sub>2</sub>]</i>
	4	<i>ša la mah-ru<sub>3</sub></i> (Reste non inscrit)
R		(sceau)

<sup>1</sup>8 ANŠE de gruau, <sup>2</sup>10 ANŠE de malt  
<sup>3</sup>del'année dernière, <sup>4</sup>qui n'ont pas été livrés.

### HSS 14 210\*

SMN 931 ; HSM 1999.2.111 ; P408758

Mayer 92

Provenance : L14

Dimensions : 43 x 40 x 18 (cdli 43 x 39 x 18)

Format presque carré

Collation : B. Lion 7/07/10 ; P. Abrahami 15 / 12/11 (photo).

Livraisons de gruaou en provenance des villes de Zalliwahri, Sîn-išamânni et Kulattui.

F	1	[x] ANŠE <i>mu-un-du</i>
	2	<i>ša URU</i> <sup>1</sup> <i>za*<sup>1</sup>-al-li/-wa/-ah-ri</i>
	3	2 ANŠE KI.MIN <i>ša URU</i>
	4	<sup>d</sup> <i>30-iš-ma-ni ša / mah-ru<sub>3</sub></i>
	5	4 ANŠE KI. <sup>1</sup> MIN <sup>1</sup>
	6	<i>ša URU ku-la-/at-/tu<sub>3</sub>-u<sub>2</sub>-i</i>
T	1	<i>ša mah-ru<sub>3</sub></i> (revers non inscrit)

<sup>1</sup>[x] ANŠE de gruaou <sup>2</sup>de la ville de Zalliwahri, <sup>3</sup>2 ANŠE *ditto* <sup>4</sup>de la ville de Sîn-išmânni qui ont été livrés, <sup>5</sup>4 ANŠE *ditto* <sup>6</sup>de la ville de Kulattui <sup>T.1</sup>qui ont été livrés.

- cf. tableau sous HSS 14 199, pour la comparaison avec les autres récapitulatifs de livraisons de gruaou.

#### Localités

-Sîn-išmânni est mentionnée comme lieu de provenance de gruaou dans HSS 14 207 et 210. Le toponyme n'est pas attesté ailleurs, cf. Fincke 1993 239 et Müller 1994 : 155.

-Zalliwahri, cf. Alliwahri Fincke 1993 : 17 et Müller 1994 : 9. On a bien un signe /za/ : la tête de clou à mi-hauteur du premier clou est bien visible (suggérée par la copie d'ailleurs).

-Kuluttu est documentée dans HSS 13 81 comme lieu de provenance de gruaou ; elle se situe dans le voisinage du *dimtu* Kizzuk, dans le nord du pays, à l'est de Šuriniwe, cf. Fincke 1993 : 152 et Müller 1994 : 62 et 102.

### HSS 14 211\*

SMN 1008 ; HSM 1999.2.112 ; P408759

Mayer 93

Provenance : L 14

Dimensions : 49 x 38 x 24 (cdli 48 x 52 x 19)<sup>110</sup>

Format presque carré

Collation : B. Lion 7/07/10 ; P. Abrahami 15/12/11

Récapitulatif de livraisons de gruau en provenance de différentes localités : Hawurniwe, Tu[pa]l]šu, Awinnina et Šukri-Teššup.

F	1	3 ANŠE <i>mu-un-du</i>
	2	<i>ša URU ha-wu-ur-n[i-/w]e</i>
	3	<i>ša mah-[ru<sub>3</sub>]</i>
	4	3 ANŠE <i>mu-un-[du]</i>
	5	<i>ša URU tu-u[h<sup>2</sup>-ba-al]-šu</i>
	6	<i>ša mah-[ru<sub>3</sub>]</i>
	7	4* ANŠE <i>mu-<sup>r</sup>un<sup>1</sup>-&lt;&lt;un&gt;&gt;-du</i>
	8	<i>ša URU a-w[i-in]-ni-/na</i>
	9	<i>ša <sup>r</sup>mah<sup>1</sup>-ru<sub>3</sub></i>
T	1	1 ANŠE <i>mu-un-du</i>
R	1	<i>ša URU ša <sup>m</sup>šu-uk-ri-/te-/šub</i>
	2	<i>ša mah-ru<sub>3</sub></i>

<sup>1</sup>3 ANŠE de gruau <sup>2</sup>de la ville de Hawurn[i]we <sup>3</sup>qui ont été reçus. <sup>4</sup>3 ANŠE de gruau <sup>5</sup>de la ville de Tu[hba]l]šu <sup>6</sup>qui ont été reç[us]. <sup>7</sup>4\* ANŠE de gruau <sup>8</sup>de la ville d'Awinnia <sup>9</sup>qui ont été reçus. <sup>T.1</sup>1 ANŠE de gruau <sup>R.1</sup>de la ville de Šukri-Teššub <sup>R.2</sup>qui ont été reçus.

#### Localités

- Awinni(na) : peu mentionnée en dehors du dossier des livraisons de malt (cf. HSS 14 190, L14) et de gruau (HSS 14 206 #), cf. Fincke 1993 : 66 et Müller 1994 : 35.

- Hawurniwe : peu mentionnée en dehors du dossier des livraisons de gruau (cf. HSS 14 211), peut-être située au sud du royaume cf. Fincke 1993 : 98 et Müller 1994 : 46.

- Šukri-Teššup : mentionnée par ailleurs uniquement dans HSS 14 207 (livraison de gruau), cf. Fincke 1993 : 259 et Müller 1994 : 101.

- Tu[hpa]l]šu : la restitution suit la proposition de Müller 1994 : 122. La localité serait attestée dans l'archive de Šilwa-Teššup (HSS 13 412 = AdŠ 3 112 ; HSS 14 507 = AdŠ 3 96 ; HSS 14 537 = AdŠ 3 172), mais n'est pas identifiée comme un toponyme par G. Wilhelm. On remarque, sur la tablette, après le *tu*, le début d'un signe qu'il est difficile d'identifier. Aucun autre toponyme convenant à la séquence *tu-[...]-šu* n'est documenté. Il est possible que l'on retrouve le nom de cette localité dans HSS 14 207 : 3, un récapitulatif des livraisons de gruau : *tu-uh-ba<sup>1</sup>-al<sup>1</sup>-še* (lu: *tu-[u]l-<sup>r</sup>tu-ul<sup>1</sup>-[i-we]* par Müller 1994 : 122 ou Tu-x-rušše/u par

<sup>110</sup>D'après la copie, la dimension valide est celle du cdli.

Fincke 1993 : 297) ; corriger Müller 1994 : 101 2.148 qui propose également *ta-x [...]šu* (= Tainšu(h) ?). Le signe est bien *tu* (sur la copie également).

7. Le chiffre ne figure pas sur la copie.

### HSS 14 212\*

SMN 841 ; HSM 1999.2.1113 ; P408760  
Mayer 395  
Provenance : R76  
Dimensions : 30 x 30 x 16 (cdli 30 x 30 x 16)  
Format carré  
Collation : B. Lion 07/07/10

Orge « du cuivre » pour les « petits », reçue par la nourrice Nuhunazi.

F	1	5 BAN <sub>2</sub> ŠE.MEŠ ša / URUDU
	2	a-na TUR.TURMEŠ
	3	<sup>f</sup> nu-hu-na-zi
	4	mu-še-ni-iq-tu <sub>3</sub>
T	1	il-qe <sub>3</sub>
R		(sceau)
	1	NA <sub>4</sub> <sup>f</sup> nu-hu-na-zi

<sup>1</sup>5 BAN<sub>2</sub> d'orge « du cuivre » <sup>2</sup>pour les petits, <sup>3</sup>Nuhunazi, <sup>4</sup>la nourrice, <sup>T.1</sup>a reçu.  
(sceau)  
<sup>R.1</sup>Sceau de Nuhunazi.

#### Prosopographie

Nuhunazi est mentionnée dans deux autres comptes concernant les « petits » : HSS 15 247 (M79) et HSS 14 169 (R76). Le premier est un reçu d'huile scellé par elle et Pukuli<sup>7</sup> (cf. pour ce nom HSS 13 80); elles y sont désignées comme nourrices ; le second (mois vii), enregistre l'orge reçue par Nuhunazi (sans indication de sa fonction), Šinu(h)ri et Inzuraia, elles-mêmes probablement nourrices aussi.

#### Sceau

La comparaison des empreintes du sceau de Nuhunazi entre le présent document et HSS 15 247 n'est pas possible, ce dernier étant absent du musée.

HSS 14 216

SMN 979 ; P416656  
 Mayer 397  
 Provenance : R76  
 Dimensions : 49 x 49 x 25  
 Format carré  
 Non collationné : Ø

Orge pour 5 princesses, à raison de 3 BAN<sub>2</sub> chacune, reçue par 3 autres femmes (nourrices<sup>?</sup> / gouvernantes<sup>?</sup>) qui scellent le document ; mois *attanašwe* (vii : sept. oct.).

F	1	3 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na</i> <sup>f</sup> <i>še-wi-ir-/na-a-a</i>
	2	3 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na</i> <sup>f</sup> <i>he<sub>2</sub>-pe<sub>3</sub>-et-/na-a-a</i>
	3	3 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na</i> <sup>f</sup> <i>in-ta<sub>2</sub>-/lu-an-za</i>
	4	3 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na</i> <sup>f</sup> <i>še-el-tab-/na-a-a</i>
	5	3 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na</i> <sup>f</sup> <i>u<sub>2</sub>-a-zi-/a-aš-ši</i>
-----		
	6	<i>an-nu-u<sub>2</sub></i> ŠE.MEŠ
T	1	<i>i-na</i> ITI- <i>hi at-ta-na-/aš-šu</i>
	2	<i>il-te-qu<sub>2</sub>-u<sub>2</sub></i>
R		(sceau)
	1	NA <sub>4</sub> <sup>f</sup> <i>aš-te</i>
		(sceau)
	2	NA <sub>4</sub> <sup>f</sup> <i>hi-in-zu-ri</i>
		(sceau)
	3	NA <sub>4</sub> <sup>f</sup> <i>zi-lip<sub>2</sub>-ma-ri</i>

<sup>1</sup>3 BAN<sub>2</sub> d'orge pour Šewir-naia, <sup>2</sup>3 BAN<sub>2</sub> d'orge pour Hepet-naia, <sup>3</sup>3 BAN<sub>2</sub> d'orge pour Intalu-anza, <sup>4</sup>3 BAN<sub>2</sub> d'orge pour Šeltap-naia, <sup>5</sup>3 BAN<sub>2</sub> d'orge pour Uaziašši.

<sup>T.2</sup>Elles ont pris <sup>6</sup>cette<sup>1</sup> orge <sup>T.1</sup> au mois d'*attanašu*.

(sceau)

<sup>R.1</sup>Ašte

(sceau)

<sup>R.2</sup>Hinzuri

(sceau)

<sup>R.3</sup>Zilip-mari

**Documents parallèles**

Les rations d'orge accordées aux filles du roi sont enregistrées dans deux reçus de la pièce R76 : HSS 13 77 et 403 (R76) pour le même montant (3 BAN<sub>2</sub>) concernant respectivement les mois vii-viii et ii. Les bénéficiaires sont ici citées par leur nom alors que HSS 13 77 et 403 font référence aux « 5 filles du roi ». Ces trois documents sont scellés : HSS 13 403 par l'une des princesses (et des représentantes des autres groupes de rationnaires) ; le présent texte et HSS 13 77 sont scellés par des femmes « intermédiaires » ; le reçu HSS 13 77 est aussi authentifié par une déclaration de leur part.

### Prosopographie :

Ašte, Hinzuri et Zilip-Mari sont présentes dans HSS 13 77 (R76) avec Kalimtu et Zilia

- Hinzuri : le nom est très fréquent. Dans la documentation du palais, il apparaît à plusieurs reprises dans des listes de femmes provenant de R76 : 1°) HSS 13 194 : 1, très fragmentaire mais qui totalise 83 femmes ; 2°) HSS 14 511 concerne 77 femmes « personnel de maison » ; 3°) HSS 14 621 : 4 et HSS 16 365 : 14, deux petites listes. Une Hinzuri est enregistrée dans le rôle de rationnaires HSS 16 408 : 65 (L44) qui concerne des *šuhārū* et *šuharātu* ; 4°) Probablement une autre Hinzuri figure dans HSS 15 155 (M79), une liste d'*esirtu* qui reçoivent des récipients *namsû* : elle est une de celles qui scelle le document. Il aurait été intéressant de comparer l'empreinte de ce sceau avec celle figurant sur HSS 13 77 (R76, cf. ci-dessous) mais la tablette HSS 15 155, absente du musée, n'a pas pu être consultée. On a probablement affaire à au moins deux Hinzuri : l'une appartenant à la domesticité, l'autre une épouse secondaire. Seule cette dernière pourrait avoir eu un lien de proximité, du fait de son rang, avec les princesses.

- Ašte est aussi un nom très courant. On le retrouve également à plusieurs reprises dans les listes de personnes de la pièce R76 : celle du personnel domestique HSS 14 511 : 4, mentionnée ci-dessus ou celle des bénéficiaires de rations d'orge HSS 14 510 : 9 et HSS 14 535 : 16 ; une Ašte figure parmi les 11 femmes ayant reçu du bronze dans HSS 13 26 : 3 ; on retrouve également ce nom dans une liste de 7 femmes (HSS 14 545 : 6) ainsi que dans HSS 16 365 : 15, qui compte 18 femmes. Ašte est aussi enregistrée dans la liste HSS 13 184 : 6 (R76) concernant 9 femmes bénéficiaires chacune de 1 *tallu* d'huile : les récipients sont confiés à l'épouse secondaire (*esirtu*) Elhim-nuzu qui risque la bastonnade en cas de disparition de l'un d'eux<sup>111</sup>. On peut penser qu'Elhim-Nuzu ait assumé la responsabilité, pour ce groupe de femmes, de recevoir le produit et de le leur remettre. De ce fait, il est possible que les femmes enregistrées dans ce document soient des *esirtu*. On remarque aussi une Ašte, probablement spécialisée dans le travail du textile, qui reçoit des produits tinctoriaux dans HSS 13 34 : 7 (L44). Comme pour Hinzuri, si l'une des Ašte mentionnée dans ces différents textes doit être associée à celle qui déroule son sceau sur le présent document, on envisagera comme candidate la plus probable l'*esirtu*.

- Zilim/p-Mari est par contre un nom documenté à deux reprises seulement. Elle, sa mère (Maria), ses sœurs et son frère, reçoivent en héritage les biens que leur lègue par son testament Hašia, l'époux de Maria (HSS 13 366, #). Rien ne permet d'établir un lien avec la personne mentionnée dans HSS 14 216. Par contre, dans HSS 14 90 (D6), il s'agit sans doute de la même femme puisque cette Zilim-Mari, comme dans le présent texte, scelle un reçu concernant un produit (du *sahlu*)<sup>112</sup>, destiné aux princesses (Intalu-anza, Šeltap-naia, Šewir-naia, Uaziašši).

- Zilia est un nom peu attesté en tant que nom de femme. Aucune des attestations ne permet de l'associer au rôle de gouvernante cf. AAN 172 et NPN 178a.

---

<sup>111</sup>La clause, tout à fait inhabituelle, prévient toute velléité de détournement. On peut se demander si toutes les personnes qui se voyaient confier un bien (*ina ŠU nadānu*) pour distribution, risquaient la même punition. Pour Elhim-nuzu identifiée au groupe des *esirtu*, cf. Lion 2012b ; elle figure aussi dans HSS 15 155 (cf. ci-dessus sous Hinzuri) et se trouve parmi les femmes qui scellent le document.

<sup>112</sup>Sur ce terme, cf. commentaire à HSS 13 208 (L2).

## HSS 14 218

SMN 991  
 Mayer 530  
 Provenance : #  
 Dimensions : 44 x 44 x 24  
 Format carré  
 Non collationné : Ø

Blé pour l'allocation *šukunu* du palais, prélevé et apporté à Al-ilāni par Erwi-maduni, Tehip-Tilla, Erwi-šarri et Tarmia au mois *attanašwe* (= *sabûtu*, vii : sept. oct.).

F	1	3 ANŠE GIG.MEŠ
	2	<sup>m</sup> <i>er-wi-ma-du-ni</i> / <sup>š</sup> <i>u-un-du</i> <sub>4</sub> DINGIR.MEŠ <sup>gi</sup> <sub>5</sub> KIRI <sub>6</sub> <i>i-ru-bu</i>
	3	<sup>u</sup> <sub>3</sub> <sup>m</sup> <i>te-hi-ip-til-la</i> / <sup>m</sup> <i>er-wi-LUGAL</i> <sup>m</sup> <i>tar-mi-ia</i>
	4	<i>i-na</i> ITI <i>at-ta-na-laš-we</i>
	5	<i>a-na šu-ku-ni ša</i> / <i>e<sub>2</sub>-kal<sub>2</sub>-li<sub>3</sub></i>
	6	<i>it-ta-aš-ru</i>
T	1	<i>i-na</i> URU.DINGIR.MEŠ
	2	<i>u<sub>2</sub>-bi<sub>2</sub>-lu</i>

---

<sup>1</sup>3 ANŠE de blé, <sup>2</sup>Erwi-maduni – lorsque les dieux sont entrés (dans) le jardin – <sup>3</sup>et Tehip-Tilla, Erwi-šarri, Tarmia, <sup>4</sup>au mois *attanašwe*, <sup>6</sup>ont prélevé, <sup>5</sup>pour l'allocation *šukunu* du palais (et) <sup>T.2</sup>ont apporté <sup>T.1</sup>à Al-ilāni.

### Disposition du texte

La tablette se lit en tournant autour de son axe vertical.

### Prosopographie :

On retrouve quasiment le même groupe d'individus dans plusieurs documents qui concernent des dépenses en relation avec les allocations des reines d'Al-ilāni et de Nuzi : HSS 14 126 (#), 128 (#), 153 (#), 154 (#). Pour l'étude de ce groupe, cf. sous HSS 14 126.

2. La syntaxe de la phrase est maladroite : la clause *šundu* est en incise dans la séquence des opérateurs. Différents types d'événements introduits par une conjonction temporelle peuvent être mentionnés dans des comptes de céréales. Selon Negri Scafa 2008 : 120-121, ces annotations viennent justifier une dépense inhabituelle, liée à l'événement mentionné et ne remplissent pas un rôle de repère chronologique *per se*, cf. également commentaire sous HSS 15 275.

### HSS 14 233 = 14 580\*

SMN 580 ; HSM 1999.2.123 ; P408770

Mayer 531

Provenance : #

Dimensions : 22 x 29 x 12 (cdli 22 x 28 x 12)

Format en large

Collation : B. Lion 24/07/09

Orge provenant de la ville de Kumri, apportée par Šekar-Tilla

F	1	8 ANŠE 1 (PI) 2 BAN <sub>2</sub> / ŠE./MEŠ
	2	ša URU <i>kum-/ri</i>
	3	<i>u<sub>3</sub><sup>m</sup>še-kar<sub>3</sub>-til-/la</i>
	4	<i>u<sub>2</sub>-bi-la</i>
R		(sceau)
	1	NA <sub>4</sub> <i>mše-kar<sub>3</sub>-til-la</i>

<sup>1</sup>8 ANŠE 1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub> d'orge <sup>2</sup>de la ville de Kumri, <sup>3</sup>Šekar-Tilla <sup>4</sup>a apportés.

<sup>R</sup>(sceau)

<sup>R.1</sup>Sceau de Šekar-Tilla.

#### Prosopographie

Šekar-Tilla effectue également un transport de 29 ANŠE d'orge en provenance de la même ville, enregistré dans HSS 14 579 (#). Peut-être est-il à identifier au Šekar-Tilla impliqué dans un transfert d'orge consigné dans HSS 16 182 (D6)<sup>113</sup>. Pour la possibilité de le rapprocher à Šekar-Tilla fils d'Enna-mati à qui sont remis 2000 flèches du palais dans HSS 13 74 (M79), cf. Vol. 1 chap. 3 § 1.5 et § 1.6.

#### Scellement

On remarque que le sceau utilisé pour sceller HSS 14 233 et HSS 14 579 n'est pas le même bien que l'empreinte est dans les deux cas associée à une suscription identifiant Šekar-Tilla comme la personne ayant apposé son sceau. HSS 13 74 porte la même suscription. La comparaison de cette empreinte, très effacée, avec les deux précédentes est très difficile à réaliser en se fondant sur les photographies de la mission.

#### Localité

Kumri est une ville importante : une grand porte y est attestée; elle est située à proximité du *dimtu* de Kizzuk, lui-même à l'est de Šuriniwe, ville située au nord ouest de Nuzi, cf. Fincke 1993 : 153 et Müller 1994 : 62 et pour la carte p. 102.

<sup>113</sup>Sont enregistrés 6 ANŠE 2 BAN<sub>2</sub> et 1+ ANŠE [livrés?] par deux individus : Ta[...] de la ville de [...] et probablement Šekar-Tilla car son sceau figure sur le bord supérieur de la tablette. Il serait intéressant de comparer cette empreinte à celles figurant sur HSS 13 74, HSS 14 233 et 579.

HSS 14 502\*

SMN 502 ; HSM 1999.2.146 ; P408793

Mayer 406

Provenance : R76

Dimensions : 77 x 58 x 24

Format en long

Collation : B. Lion 20/07/09 ; P. Abrahami 20/12/11 (Photo).

Rations d'orge fournies par [Tieš-u]rhe, reçues par 27 femmes à raison de 2 BAN<sub>2</sub> chacune : les rationnaires sont des chanteuses du Hanigalbat (9), des chanteuses d'Akkad (12) et 4 princesses ; mois (de) *šehli* (viii : oct. / nov.).

§ 1	F	1	<sup>f</sup> <i>im-še-en-na-a-a</i>	
		2	<sup>f</sup> <i>ku-a-ri</i>	
		3	<sup>f</sup> <i>mu-šu-up-ša<sub>2</sub>-a-a-u<sub>2</sub></i>	
		4	<sup>f</sup> <i>da<sub>2</sub>-am-qi<sub>2</sub>-in-na-a-a</i>	
		5	<sup>f</sup> <i>me-en-nu-un-ni</i>	
		6	<sup>f</sup> <i>tul<sub>2</sub>*-pu-un-na-a-a</i>	
		7	<sup>f</sup> <i>aš-tu<sub>3</sub>-i-ta-at-ta</i>	
		8	<sup>f</sup> <i>te-gi-be</i>	
		9	<sup>f</sup> <i>u<sub>2</sub>-nu-uš-k[i-a-še 9 MUNUS]rMEŠ<sup>1</sup> / nu-a-ra-tu<sub>3</sub> ša KUR ha-li<sub>3</sub>-gal-bat</i>	
-----				
§ 2		10	<sup>f</sup> <i>a-a-ri-[t]u<sub>4</sub></i>	
		11	<sup>f</sup> <i>uš*-še-en-[n]a-a-a</i>	
		12	<sup>f</sup> <i>ha-nu-up-tu<sub>4</sub></i>	
		13	<sup>f</sup> <i>wa-ku-pi<sub>2</sub>-ša<sub>2</sub></i>	
		T	1	<sup>f</sup> <i>te-eš-še-en-na-a-a</i>
			2	<sup>f</sup> <i>a-zu-an-ti</i>
R		1	<sup>f</sup> <i>tu<sub>3</sub>-ru-me-el-li</i>	
		2	<sup>f</sup> <i>el-la-ša<sub>2</sub>-ri</i>	
		3	<sup>f</sup> <i>a-ha-tu<sub>3</sub>-pa-na</i>	
		4	<sup>f</sup> <i>zi-lip<sub>2</sub>-ni-ir-še</i>	
-----				
§ 3		5	<sup>f</sup> <i>na-mi-ir-tu<sub>4</sub></i>	
		6	<sup>f</sup> <i>ša-wa-šu-uš-še</i>	
		7	12 MUNUS.MEŠ nu-a-ra-tu <sub>4</sub> <ša> KUR ak-/ka <sub>4</sub> -di <sub>3</sub> -/i	
§ 3		8	<sup>f</sup> <i>še-el-tab-na-a-a</i> <sup>f</sup> <i>še-wi-/ir-na-/a-a</i>	
		9	<sup>f</sup> <i>u<sub>2</sub>-a-zi-aš-ši</i> <sup>f</sup> <i>in-ta<sub>2</sub>-/lu-/an-za</i>	
-----				
§ 4		10	<sup>f</sup> <i>na-aš-mu-un-na-a-a</i>	
		11	<sup>f</sup> <i>še-el-tu<sub>3</sub>-un-[n]a-a-a</i>	
§ 5	T.	1	ŠU.NIGIN <sub>2</sub> 27* MUNUS.MEŠ [x <sup>?</sup> x <sup>?</sup> ]	
		2	2 BAN <sub>2</sub> TA.A.AN ŠE.MEŠ ša [a-šar ti-eš-u]r*-he <sub>2</sub>	
CG		1	<i>i-na ITI* še-eh-li</i>	
		2	<i>ša il-qu<sub>2</sub>-u<sub>2</sub></i>	

<sup>1</sup>Imšen-naia, <sup>2</sup>Kuari, <sup>3</sup>Mušup-šaiu, <sup>4</sup>Damqin-naia, <sup>5</sup>Mennunni, <sup>6</sup>Tulpun-naia, <sup>7</sup>Aštui-tatta, <sup>8</sup>Tegibe, <sup>9</sup>Unuš-kiaše [9 femme]s, chanteuses du pays de Haligalbat.  
<sup>10</sup>Aiarītu, <sup>11</sup>Uššen-naia, <sup>12</sup>Hanuptu, <sup>13</sup>Wakupiša, <sup>T.1</sup>Teššen-naia, <sup>T.2</sup>Azuantī, <sup>R.1</sup>Turum-elli, <sup>R.2</sup>Ella-šarri, <sup>R.3</sup>Ahātu-pana, <sup>R.4</sup>Zilip-nirše, <sup>R.4</sup>Namirtu, <sup>R.6</sup>Šawa-šušše.  
<sup>R.7</sup>12 femmes, chanteuses <du> pays d'Akkad. <sup>R.8</sup>Šeltab-naia, Šewir-naia, <sup>R.9</sup>Uaziašši, Intalu-anza, <sup>R.10</sup>Našmun-naia, <sup>R.11</sup>Šeltun-[n]aia, <sup>T.1</sup>Total 27 femmes <sup>T.2</sup>qui <sup>CG.2</sup>ont pris <sup>T.2</sup>[auprès de Tieš-ur]he <sup>T.2</sup>2 BAN<sub>2</sub> d'orge chacune <sup>CG.1</sup>au mois de *šehli*.

### Disposition du texte

- les noms sont soigneusement alignés en colonne ; un espace sépare le déterminatif du nom propre.
- la ligne 9 fait le tour de la tablette ; le texte est inséré entre le trait et la ligne 7 du revers.
- le 1<sup>er</sup> trait délimite le groupe des chanteuses du Hanigalbat (§ 1). Le 2<sup>ème</sup> est tiré à l'intérieur du groupe des chanteuses d'Akkad (§ 2) : la ligne délimite un sous-groupe de 10. La 3<sup>ème</sup> ligne indique la fin de ce groupe de chanteuses. La 4<sup>ème</sup> ligne est tirée une fois le compte arrivé à 25 femmes ; elle sépare aussi Našmun-naia et Šeltun-naia du groupe des princesses, cf. ci-dessous.

### Prosopographie

- l. 7 : le nom est effectivement écrit Aštui-tatta au lieu de Aštui-atta.
- Pour les deux groupes de chanteuses ; cf. Mayer 1978 : 113-115 et Lion 2012a
- L'identification des femmes du § 3 ne pose pas problème, il s'agit de princesses, cf. Mayer 1978 : 120 et Lion 2012a ; Šeltap-naia, Šewir-naia, Uaziašši et Intalu-anza sont présentes dans cet ordre avec la désignation « filles du roi » dans HSS 13 152 (R76), un compte de distribution de laine. Dans HSS 16 370+ (M79), un compte de rations d'orge, la séquence, en partie restaurée, est la même mais sans indication de leur statut. On retrouve ce « groupe des 4 » (= Gp4) dans le présent texte et dans HSS 13 498 et seulement trois d'entre elles (Šewir-naia, Uaziašši et Intalu-anza, = Gp3) dans HSS 14 599 ; dans ces trois textes leur statut n'est pas indiqué. On relève aussi avec HSS 13 403 un groupe de cinq princesses (Gp5) mentionné de manière anonyme.
- § 4. Našmun-naia (N) et Šeltun-naia (Š) occupent des positions assez variables par rapport au groupe des princesses : soit immédiatement avant ou après, soit séparées complètement de ce groupe et associées à d'autres femmes. De ce fait, on peut se demander s'il s'agit toujours de princesses ou bien d'autres personnes. N et Š apparaissent dans les séquences suivantes :
  - (1) HSS 13 498 (R76) : chanteuses du Hanigalbat, N, Š, Gp4, épouses secondaires, fils du roi.
  - (2) HSS 14 502 (R76) : Gp4, N, Š puis total sur la tranche.
  - (3) HSS 16 370 (M79) : Gp4, fils du roi, épouses secondaires dont N, Total, Š avec une ration d'un montant supérieur aux autres.
  - (4) HSS 14 599 (R76) : chanteuses du Hanigalbat, Š, Gp3, fils du roi, N en dernière position parmi des épouses secondaires.
  - (5) HSS 13 403 (R76) : Gp5, épouses secondaires de Zizza, musiciennes d'Akkad et du Hanigalbat et N en dernière position dans un groupe d'épouses secondaires à 2 BAN<sub>2</sub> chacune.
  - (6) HSS 16 370+ (M79) : Gp4, fils du roi, chanteuses d'Akkad, fils du roi (Muš-Teššup), 1 épouse secondaire, Š, 1 épouse secondaire, chanteuses d'Akkad (...) épouses secondaires, N (r.3), épouses secondaires, Š (r.11).

En (1), (2) et (3), on peut considérer N et Š comme étant princesses (cf. W. Mayer et B. Lion qui considère ce rattachement comme probable). La position de Š en (3) peut être expliquée parce qu'elle reçoit une ration plus importante que justifierait une situation particulière (maladie<sup>?</sup>, cf. HSS 14 119, R76). C'est aussi le cas en (6) où son nom est répété en dernière position avec le montant de sa ration qui est supérieur à ce que reçoivent les autres personnes inscrites sur cette liste. En (4), Š figure au milieu d'un groupe d'épouses secondaires et de chanteuses d'Akkad ; il s'agit néanmoins de la princesse car le fils du roi, Muš-Teššup, y figure aussi. En (6), le nom de Šeltun-naia est répété deux fois (l. 8 et l. 11) : on a donc affaire à des homonymes ; la première est une épouse secondaire vu sa position, la seconde une princesse. Quant à Našmun-naia, sa position en (3), (4), (5) et (6) ne peut être expliquée que si l'on considère qu'il s'agit d'un homonyme de la princesse.

#### **Niveau des rations**

On remarque que le niveau de ration est ici le même indifféremment du fait que ces femmes sont chanteuses ou princesses ; c'est aussi le cas dans HSS 13 498 (blé).

**T.2** La fin de la ligne est restaurée d'après la liste parallèle HSS 13 498, CG.1 ; dans la présente liste toutefois, le titre du fonctionnaire n'est pas mentionné.

HSS 14 510\*

SMN 510 ; HSM 1999.2.154 ; P408801

Mayer 407

Provenance R76

Dimensions : 93 x 69 x 28 (cdli 94 x 68 x 28)

Format en long

Collation : B. Lion 23/07/09 ; P. Abrahami 20/12/11

Liste de rationnaires, une trentaine de femmes (principalement *niš bīti* avec quelques épouses secondaires) et 11 ou 12 hommes. En fin de document l'indication de 2 BAN<sub>2</sub> d'orge pour le roi.

§ 1 (5 f.)	F	1	2 SILA <sub>3</sub> ŠE <i>a-na</i> <sup>f</sup> <i>a</i> -[...]
		2	2 SILA <sub>3</sub> ŠE <sup>f</sup> ( <i>k[u-t]</i> ) <i>i</i> -( <i>e[n-ni]</i> )
		3	2 SILA <sub>3</sub> ŠE <sup>f</sup> ( <i>ša</i> <sub>2</sub> -[ <i>an-ha</i> ]- <i>pu</i> )
		4	2 SILA <sub>3</sub> ŠE <sup>f</sup> <i>wa</i> -([ <i>ša</i> <sub>2</sub> - <i>a-a</i> ]) 2 [(SILA <sub>3</sub> ŠE) <sup>f</sup> ...]
		5	<i>u</i> <sub>3</sub> <sup>m</sup> <i>e-te</i> ([ <i>š-še</i> ])- <i>en-ni</i> ŠE.([MEŠ]) <i>-su</i> <sub>2</sub> - <i>n</i> [ <i>u</i> <sup>*2</sup> <i>il-qe</i> <sub>3</sub> ]
§ 2 (10 f.)		6	( <sup>f</sup> <i>š</i> ) <i>i-ir-wi-ia</i> <sup>f</sup> <i>el-hi-im-n</i> [ <i>u-zu</i> ]
		7	[ <sup>f</sup> <i>u</i> ] <i>a-ha-ta-bi-ša</i> <sub>2</sub> <sup>f</sup> <i>aš-tu</i> <sub>3</sub> - <i>an-ti</i>
		8	[ <sup>f</sup> <i>u</i> ] <i>k-ki</i> -DINGIR <sup>f</sup> <i>pu-hu-ia</i>
		9	[ <sup>f</sup> <i>u</i> ] <i>ta-ka</i> <sub>4</sub> - <i>še</i> <sup>f</sup> <i>aš-te-e</i> ([ <i>n</i> ])
		10	[ <sup>f</sup> <i>u</i> ] <i>un-du-ra</i> <sup>f</sup> <i>ti-eš</i> -( <i>n</i> [ <i>a-a-a</i> ])
-----			
§ 3 (10 + f.)		11	[ <sup>f</sup> <i>u</i> ] <i>ta-ti-im-nu-zu</i> <sup>f</sup> <i>ši-mi-t</i> [ <i>a</i> ]
		12	( <sup>f</sup> <i>am-mi-ti-ša</i> <sub>2</sub> <sup>f</sup> ([ <i>a</i> ] <i>š</i> )- <i>tu</i> <sub>3</sub> -[...]
		13	( <sup>f</sup> <i>ku-šu-uh-na-a-a</i> <sup>f</sup> [...])
		14	<sup>f</sup> <i>ku-un-te</i> <sub>9</sub> - <i>en</i> <sup>f</sup> [...]
		15	<sup>f</sup> EN- <i>ta-ni-šu</i> [ <sup>f</sup> ? ...]
		16	( <sup>f</sup> <i>x</i> <sup>1</sup> [...])
§ 4 (10 h.)	R		(reste détruit)
			(début détruit)
		1	[ <sup>m</sup> <i>x</i> ]- <i>še</i> <sup>*2</sup> -[...]
		2	[ <sup>m</sup> ] <i>še-ha-la</i> [...]
		3	10 LU <sub>2</sub> .MEŠ 4 (érasure) [SILA <sub>3</sub> TA.A.AN ŠE.MEŠ <i>ša mah-ru</i> ]
-----			
§ 5 (1 ou 2 f.)		4	4 SILA <sub>3</sub> ŠE <i>a-na</i> <sup>f</sup> [...]
§ 6 (10 f.)		5	( <sup>f</sup> <i>zu-un-zu</i> <sup>f</sup> <i>aš</i> -[ <i>tu</i> <sub>3</sub> - <i>un-na-a-a</i> ])
		6	( <sup>f</sup> <i>a-re-en-ni</i> <sup>f</sup> [ <i>ma-ar-šu-uš-še-še</i> ])
		7	( <sup>f</sup> <i>zi-lip</i> <sub>2</sub> - <i>šu-uš</i> -( [ <i>še</i> <sup>f</sup> ]) <i>ša</i> <sub>2</sub> - <i>li-ia</i>
		8	( <sup>f</sup> <i>ni-ni-še-el</i> -[ <i>li</i> ] <sup>f</sup> <i>ha-ši</i> -[ <i>ip</i> ]- <i>ki</i> -[ <i>a-še</i> ])
		9	( <sup>f</sup> <i>ta-bu-um</i> -( <i>m</i> [ <i>a</i> ]- <i>ti</i> ) <sup>f</sup> <i>u</i> <sub>3</sub> -[ <i>le</i> ]- <i>en</i>
		10	10 MUNUS.MEŠ 1 SILA <sub>3</sub> TA.[A.AN ŠE.MEŠ <i>ša mah</i> -[ <i>ru</i> ]
§ 7 (3 h.)		11	<i>zu-uz</i> SILA <sub>3</sub> ŠE <i>a-na</i> <sup>f</sup> ( <sup>f</sup> <i>el</i> <sup>1</sup> -[ <i>hi-im-n</i> ] <i>u</i> )- <i>zu</i>
		12	1 SILA <sub>3</sub> ŠE <i>a-na</i> <sup>m</sup> <i>r</i> <sub>x</sub> <sup>1</sup> - <i>i</i> - <sup>f</sup> <i>x</i> <sup>*1</sup> [...]
			(une ligne effacée)
		13	<i>a-nu-u</i> <sub>2</sub> ŠE.MEŠ ( <sup>f</sup> <i>ša</i> <sup>1</sup> ) <sup>f</sup> <i>ši</i> <sup>*2</sup> - <i>pa</i> <sub>2</sub> <sup>*2</sup> - <i>i</i> <sup>*1</sup>
			(deux lignes effacées)

<sup>1</sup>2 SILA<sub>3</sub> d'orge pour A[...], <sup>2</sup>SILA<sub>3</sub> d'orge K[ut]en[ni], <sup>3</sup>2 SILA<sub>3</sub> d'orge Ša[nhapu], <sup>4</sup>2 SILA<sub>3</sub> d'orge Wašaia, 2 SILA<sub>3</sub> d'orge [<sup>f</sup>...] <sup>5</sup>et Eteš-šenni [a reču] leur orge. <sup>6</sup>[Š]irwia, Elhim-n[uzu], <sup>7</sup>Ahāt-abiša, Aštu-anti, <sup>8</sup>[U]kki-ilu, Puhuia, <sup>9</sup>Takaše, Ašte[n], <sup>10</sup>Undura, Tieš-n[ai]a, <sup>11</sup>Tatim-nuzu, Šimit[a], <sup>12</sup>Ammitiša, Aštu-[...], <sup>13</sup>Kušuh-naia, [NP], <sup>14</sup>Kunten, [NP], <sup>15</sup>Bēltanišu, [NP<sup>2</sup>], <sup>16</sup>[NP]

(fin de la face et début du revers détruits)

<sup>R.1</sup>[<sup>m</sup>x]-še[...], <sup>R.2</sup>Šehala [...], 10 hommes [qui ont reču] 4 [SILA<sub>3</sub>d'orge chacun.]

<sup>R.4</sup>4 SILA<sub>3</sub> d'orge pour [NP ...], <sup>R.5</sup>Zunzu, Aš[tun-naia], <sup>R.7</sup>Arenni, [Mar-šušše], <sup>R.7</sup>Zilip-šušše, Šalia, <sup>R.8</sup>Niniš-elli, Hašip-kiaše, <sup>R.9</sup>Tābum-mā[ti], U[le]n, <sup>R.10</sup>10 femmes qu[i] ont re[ču] 1 SILA<sub>3</sub> [d'orge chacune]. <sup>R.11</sup>½ SILA<sub>3</sub> d'orge pour El[him-n]uzu, <sup>R.12</sup>1 SILA<sub>3</sub> d'orge pour x-i-x[...]

(1 ligne effacée)

<sup>R.13</sup>Cette orge des rations<sup>?</sup> [...].

(deux lignes effacées)

<sup>T.1</sup> 2 BAN<sub>2</sub> d'orge pour le r[oi].

### Prosopographie

- Certaines des femmes mentionnées ici n'apparaissent que dans cette liste : Šanhapu (l.3) ; Ukki-ilu (l.8) ou Undura (l. 10). D'autres sont connues comme épouse secondaire (cf. Lion 2012a) : Takaše (l. 9, HSS 13 498, r.8) ; Elhim-nuzu et Ahāt-abiša qui scellent le compte de distribution de récipients *nemsētu* HSS 15 155 : 39 et 41. Certaines des femmes de la présente liste figurent dans le rôle HSS 14 511 (R76) qui enregistre 67 femmes « personnel de maison » et dans le rôle des rationnaires HSS 16 357 (R76) : 1° Puhia (l.8), Ammitiša (l.12), Elhim-nuzu (r.11), Hašipkiaše (r.8), Niniš-elli (r.8), Tatim-nuzu (l.11), Zilip-šušše, Tābum-māti (r.9) et Kunten (l.14) ; 2° le bloc Ahāt-abiša à Tieš-naia (l. 7-10) se trouve presque à l'identique dans HSS 14 511 : 1-5 ; 3° le groupe § 6 correspond au groupe § 2 dans HSS 16 357 (R76). Dans la liste des rationnaires de l'orge « du cuivre » figurent également quelques femmes de la présente liste (cf. HSS 14 535, R76).

- Eteš-šenni (l.5) : le nom est très fréquent. On se bornera à mentionner un individu de ce nom à qui est remis du mobilier dont l'inventaire est dressé dans HSS 15 136 r.12 (pi), cf. P. Abrahami, Nuzi Note 80, SCCNH 19 ; il semble que ce soit les deux seuls textes du palais où un individu de ce nom exerce une responsabilité.

### Niveau des rations :

Les hommes reçoivent 4 SILA<sub>3</sub> ; 1 ou 2 femmes perçoivent 4 SILA<sub>3</sub> (§ 5) ; 5 reçoivent 2 SILA<sub>3</sub> (§ 1). Les femmes qui reçoivent des rations plus importantes sont placées en tête du groupe. Les autres femmes bénéficient d'1 SILA<sub>3</sub> (§ 6 et probablement § 2 et § 3). En fin de tablette, ont été ajoutées 3 personnes dont : Elhim-nuzu (homonyme de celle mentionnée l. 6 ?) qui reçoit ½ SILA<sub>3</sub> et un homme qui perçoit 1 SILA<sub>3</sub>.

**R.5-6** : Restitution d'après HSS 16 357 : 11 et 14.

**R.9** : Uten d'après HSS 16 357 : r.4.

**R.13** : lecture possible d'après HSS 16 357 (R76). Pour ce terme, cf. Vol. 1 chap. 6 § 5.

**T.1** : D'après la translittération de E. R. Lacheman, la ration du roi est inscrite sur la tranche (*a-na ša[rri]*). Dans l'état actuel de la tablette, le signe LUGAL n'est plus visible. Il n'a donc pas été possible de confirmer cette lecture. Dans le cadre de distributions alimentaires, le roi apparaît uniquement dans les comptes relatifs aux portions et aux pains *isququ*, cf. Vol. 1 chap. 7 § 4.1.

## HSS 14 532\*

SMN 532 ; HSM 1999.2.167 ; P408814

Mayer 411

Provenance R76

Dimensions : 47 x 40 x 21 (50 x 45 x 21)

Format en large

Collation : B. Lion 23/07/09 ; P. Abrahami 21/12/11 (photo)

Prélèvements de blé avant et après l'affectation à l'utilisateur.

§ 1	F	1	17 ANŠE GIG.MEŠ
		2	<i>la-am*</i> GIG <i>im-<sup>r</sup>du<sup>1</sup>-/du/</i>
		3	<i>ša na-aš-r[u]</i>
-----			
§ 2		4	<sup>r</sup> <i>u</i> <sub>3</sub> <sup>1</sup> <i>šu-un-d[u]</i> <sup>r</sup> GIG <sup>1</sup>
		5	<i>[i]m-du-du</i> <sup>r</sup> <i>u</i> <sub>3</sub> <sup>1</sup>
		6	<sup>r</sup> 3* <sup>1</sup> A[NŠE G]IG.([MEŠ])
		7	<i>ša n[a*<sup>2</sup>-aš-ru]</i>
-----			
§ 3	T		(non inscrit)
	R	1	ŠU.NIGIN <sub>2</sub> 20 A[NŠE* GIG.MEŠ]
		2	<i>iš-t[u ...]</i>
		3	<i>ša n[a-aš-ru]</i> (reste du revers détruit)

<sup>1</sup>17 ANŠE de blé <sup>3</sup>qui ont été prélev[és] <sup>2</sup>avant que l'on mesure le blé.

<sup>4</sup>Et <sup>6</sup><sup>r</sup>3<sup>1</sup> ANŠE de blé <sup>7</sup>qui ont été p[rélevés] <sup>4-5</sup>lorsqu[e que l'o]n a mesuré le blé

<sup>R.1</sup>Total 20 A[NŠE de blé] <sup>R.3</sup>qui ont été p[rélevés] <sup>R.2</sup>dep[uis ...]

### Les quantités

§ 3. Après 20, le début de ANŠE est net.

§ 2 : l. 6, E. R. Lacheman a lu <sup>r</sup>5<sup>1</sup> et restitué 2[4] (r.1) pour la somme en notant : (sic). Il reste trois clous verticaux après une petite cassure en début de ligne : le premier n'est que partiellement visible. D'autre part, les clous du chiffre sont presque alignés par rapport aux autres débuts de ligne, il ne doit donc pas y avoir d'éléments supplémentaires dans la cassure. Une ligne de brisure se trouve juste en dessous des têtes de clous. E. R. Lacheman a probablement lu <sup>r</sup>2 + 2<sup>1</sup> + 1, en considérant que les têtes de clou de « second niveau » n'étaient plus visibles à cause de cette cassure. Cependant, le chiffre 3 convient tout autant aux traces et mieux au total.

### L'opération

- Le présent texte mentionne deux prélèvements réalisés « avant » (§ 1) et « après » (§ 2) la mesure du blé. L'opération § 2 est aussi indiquée dans HSS 14 152 (#), HSS 14 161 (L14) et HSS 16 209 (R76).

2. le signe est bien *-am*, cf. photo n°1739 de HSS 14 535 : 15.

HSS 14 535\*

SMN 535 ; HSM 1992.2.170 ; P408817

Mayer 412

Provenance : R76

Dimensions : 84 x 68 x 27 (84 x 66 x 27)

Format très en largeur

Collation : B. Lion 23/07/09

Liste de rationnaires recevant de l'orge « du cuivre » : 29 femmes dont 4 travaillant le lin bénéficient de 2 SILA<sub>3</sub> chacune, les autres reçoivent 1 SILA<sub>3</sub>; les hommes, au nombre de 8, disposent également de 1 SILA<sub>3</sub> chacun.

§ 1	F	1	<sup>f</sup> <i>pa-ni-tu</i> <sub>4</sub>	<sup>f</sup> EN- <i>ta</i> *- <i>ni</i> - <i>šu</i>
		2	<sup>f</sup> <i>me-en-nu-un-ni</i>	<sup>f</sup> <i>ta-ti-im-nu</i> / <i>zu</i>
		3	4 MUNUS.MEŠ <i>ša</i> <sup>gis</sup> GADA 2 SILA <sub>3</sub> TA.A.AN ŠE.MEŠ- <i>su</i> <sub>2</sub> - <i>nu</i>	
§ 2		4	<sup>f</sup> <i>aš-tu</i> <sub>3</sub> - <i>an-ti</i>	<sup>f</sup> <i>u</i> <sub>3</sub> <sup>1</sup> - <i>te-en</i>
		5	<sup>f</sup> <i>ma-ar-šu</i> -([ <i>uš-še</i> ])	[ <sup>f</sup> <i>š</i> ] <i>a</i> <sub>2</sub> - <i>le-e</i>
		6	<sup>f</sup> <i>uk-ki</i> -DINGIR	
		7	<sup>f</sup> <i>a</i> <sub>2</sub> - <i>bu-um-ma</i> - <sup>f</sup> <i>t</i> <sub>1</sub>	<sup>f</sup> <i>el-hi-im-nu</i> / <i>zu</i>
		8	<sup>f</sup> <i>aš-tu</i> <sub>3</sub> - <i>i-ša</i> <sub>2</sub> - <i>šu</i>	<sup>f</sup> <i>ku-šu-uh</i> -< <i>na</i> >/- <i>ia</i>
		9	<sup>f</sup> <i>ku-un-te-e</i> [ <i>n</i> ]	<sup>f</sup> <i>ha-lu-pe</i> <sub>3</sub>
T	R	10	<sup>f</sup> <i>ku-ku-un</i>	<sup>f</sup> <i>šu-ur-ku</i> <sub>13</sub> - <i>u</i> <sub>2</sub> - <i>a-a-u</i> <sub>2</sub>
		11	<sup>f</sup> <i>aš-tu</i> <sub>3</sub> - <i>un</i>	<sup>f</sup> [...]
		1	<sup>f</sup> <i>zu-un-zu</i>	<sup>f</sup> <i>ši-i</i> ([ <i>r</i> ]- <i>wa</i> -( <i>a-a</i> ))
		2	<sup>f</sup> <i>aš-tu</i> <sub>3</sub> - <i>un</i>	<sup>f</sup> <i>a-ha-ta-bi</i> -/[ <i>ša</i> <sub>2</sub> ]
		3	<sup>f</sup> <i>ta-ka</i> <sub>4</sub> - <i>še</i>	<sup>f</sup> <i>ha-ma-an-ni</i>
§ 3		4	<sup>f</sup> <i>ha-lu-ia</i>	<sup>f</sup> <i>ša</i> <sub>2</sub> - <i>am-ha-te</i>
		5	<sup>f</sup> <i>wa-ša</i> <sub>2</sub> - <i>a-a</i>	<sup>f</sup> <i>aš-te-en</i>
		6	25 MUNUS.MEŠ 1 SILA <sub>3</sub> TA.A.AN ŠE.MEŠ- <i>su</i> <sub>2</sub> - <i>nu</i>	
		7	<sup>m</sup> <i>kar</i> <sub>3</sub> - <i>ra-te</i>	<sup>m</sup> <i>še-en-na-pe</i> <sub>3</sub>
		8	<sup>m</sup> <i>tu</i> <sub>3</sub> - <i>ur-ru</i>	<sup>m</sup> <i>a-kip-ta-še-en</i> -/ <i>ni</i>
		9	<sup>m</sup> <i>wa-an-ti-iš-še</i>	<sup>m</sup> <i>hu-ta-an</i>
§ 4		10	<sup>m</sup> <i>pa-i-p</i> [ <i>a</i> ]	<sup>r</sup> <i>tu</i> <sub>3</sub> <sup>1</sup> - <i>ni-ma-aš-hu</i>
		11	8 LU <sub>2</sub> .([MEŠ 1 SILA <sub>3</sub> TA]).A.AN ŠE.MEŠ-/ <i>su</i> <sub>2</sub> - <i>nu</i>	
		12	(ŠU.NIGIN <sub>2</sub> <sup>1</sup> [41 SILA <sub>3</sub> Š]E.[ME]Š)	
T		13	<i>iš-tu</i> ŠE.MEŠ <i>ša</i> URUDU <sup>1</sup>	
		1	<i>a-šar</i> <sup>m</sup> <i>a-ha-a-a-am-ši</i>	
		2	<i>ša il-qu</i> <sub>2</sub> - <i>u</i> <sub>2</sub>	

<sup>1</sup>Panitu, Bēltanišu, <sup>2</sup>Mennunni, Tatim-Nuzu, <sup>3</sup>4 femmes du lin : 2 SILA<sub>3</sub> chacune, leur orge

<sup>4</sup>Aštu-anti, Uten, <sup>5</sup>Mar-šuše, Šale, <sup>6</sup>Ukki-ili,

<sup>7</sup>Tābum-mati, Elhim-Nuzu, <sup>8</sup>Aštui-šašu, Kušuh-naia, <sup>9</sup>Kunten, Halupe, <sup>10</sup>Kukun, Šurkuiaiu

<sup>11</sup>Aštun, [NP],

<sup>R.1</sup>Zunzu, <sup>Šir</sup>[wa]ia, <sup>R.2</sup>Aštun, Ahāt-abi[ša], <sup>R.3</sup>Takaše, Hamanni, <sup>R.4</sup>Haluia, Šamhate, <sup>R.5</sup>Wašaia, Ašten, <sup>R.6</sup>25 femmes, 1 SILA<sub>3</sub> chacune, leur orge. <sup>R.7</sup>Karrate, Šennape, <sup>R.8</sup>Turru, Akip-tašenni, <sup>R.9</sup>Wantišše, Hutan, <sup>R.10</sup>Paip[a], Tuni-mašhu, <sup>R.11</sup>8 hommes : 1 SILA<sub>3</sub> chacun, leur orge. <sup>R.12</sup>Total [41 SILA<sub>3</sub> d'orge, <sup>R.13</sup>de l'orge « du cuivre » <sup>T.2</sup>qu'on a pris, <sup>T.1</sup>provenant d'Aha-ay-amšî.

### Disposition du texte

- les noms sont répartis en deux colonnes séparées par un espace vide.
- les traits indiquent un groupe ayant la même occupation ou un groupe de 5 ou de 10.

### Prosopographie

- la plupart des femmes de cette liste sont présentes dans HSS 14 510 (R76) et 511 (R76) qui concerne 67 femmes personnel *niš bīti*. On remarquera que Wašaia (r. 5) reçoit 1 SILA<sub>3</sub> alors qu'elle fait partie du groupe de celles qui disposent de 2 SILA<sub>3</sub> dans HSS 14 510 (§ 1). Bēlta-nišu (l. 1) et Tatim-Nuzu (l. 2) sont présentes, sans indication de leur spécialité de travailleuses du lin, dans HSS 14 510 : 11 et 15 et HSS 14 511 : 21 et 22.

- Kušuh-naia (l. 8) : E. Lacheman a transcrit Kušu<hi>ia ; ce nom n'est attesté que dans ce texte alors que dans les listes parallèles HSS 14 510 et 511, on trouve Kušuh-naia, cf. déjà AAN : 88b.

-Aha-ay-amšî (t.1) est probablement le scribe, « serviteur du palais », cf. discussion dans HSS 13 172 (R76).

### Niveau des rations

Les hommes reçoivent la même quantité d'orge que les femmes. On peut supposer que comme elles, ils appartiennent au personnel de maison : ils sont peut-être tisserands car certains noms se rapportent à des personnes exerçant cette activité : Akip-tašenni, Karrate, Tuni-mašhu, Wantišše, cf. Mayer 1978 : 170-171.

3. Pour les « femmes du lin », cf. Mayer 1978 : 149.

13. Pour l'orge du cuivre, cf. Vol. Chap. 2 § 4.3.

**HSS 14 579\***

SMN 579 ; HSM 1999.2.195 ; P408842

Mayer 538

Provenance : #

Dimensions : 33 x 29 x 15 (33 x 29 x 14)

Format presque carré

Collation : B. Lion 23/07/09

Orge provenant de la ville de Kumri, apportée par Šekar-Tilla.

F	1	29 AN[ŠE ŠE.MEŠ]
	2	ša URU <i>kum-r[i]</i>
	3	<i>u</i> <sub>3</sub> <sup>m</sup> <i>še-kar<sub>3</sub>-til/-la</i>
	4	<i>u</i> <sub>2</sub> - <i>bi-la</i>
R		(sceau)
	1	NA <sub>4</sub> <sup>m</sup> <i>še-kar<sub>3</sub>-til-la</i>

<sup>1</sup>29 AN[ŠE d'orge] <sup>2</sup>de la ville de Kumr[i], <sup>3</sup>Šekar-Tilla <sup>4</sup>a apportés

<sup>R</sup>(sceau)

<sup>R.1</sup>Sceau de Šekar-Tilla

Šekar-Tilla effectue une livraison d'orge de 8 ANŠE 1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub> en provenance de la même ville dans HSS 14 233 = 580 (#), cf. commentaire.

HSS 14 587\*

SMN 587 ; HSM 1999.2.199 ; P408846

Mayer 162

Provenance : M79

Dimensions : 51 x 57 x 17 (cdli 50 x 56 x 16)

Format presque carré

Collation : B. Lion 23/07/09 ; P. Abrahami 27/02/12 (photo)

Translittération : Fadhil 1983 : 97.

Lettre d'Elhip-Tilla à Heltip-apu lui demandant d'entrer avec Tieš-urhe dans le *bīt arpani* pour y effectuer un prélèvement de 2 talents de cuivre épuré qu'il remettra à ce dernier. Le métal est destiné au personnel domestique de Karāna.

F	1	<i>a-na</i> <sup>m</sup> <i>el-hi-ip-til-/la</i>
	2	<i>um-ma</i> <sup>m</sup> <i>he<sub>2</sub>-el-ti-/pa-pu-/ma</i>
	3	<i>a-nu-um-ma</i> <sup>m</sup> <i>ti<sup>1</sup>-e-/eš-ur-/he<sub>2</sub></i>
	4	<i>it-ti-ka<sub>4</sub>-ma<sup>f</sup> i-na<sup>1</sup> E<sub>2</sub> /ar-pa-/ni</i>
	5	<i>li-ru-ub</i> <sup>f</sup> <i>u<sub>3</sub><sup>1</sup></i>
	6	2 GU <sub>2</sub> .UN <sup>f</sup> URUDU <sup>f</sup> .MEŠ <sup>f</sup> <i>ha<sup>1</sup>-/mu-/š<sub>2</sub></i>
	7	<i>u<sub>2</sub>-šur-ma u<sub>3</sub> a-na</i>
	8	<i>ni-iš</i> E <sub>2</sub> <i>ša i-na</i>
	9	URU <i>e-ru-na aš-bu</i>
T	1	<i>a*-na*</i> <sup>m</sup> <i>ti-e-eš-ur-he<sub>2</sub></i>
R	1	<i>i-din a-al-la-kam-mi</i>
	2	<i>u<sub>3</sub></i> <sup>f</sup> <i>x*<sup>1</sup> [...] -x*</i>
	3	<i>[...] -ni / u<sub>2</sub>-/še-/ri-ib</i> -----*
		(reste du revers cassé)
	3	[(sceau)]
T	1	NA4 <sup>m</sup> <i>he<sub>2</sub>-el-ti-pa-pu</i>

<sup>1</sup>A Elhip-Tilla, <sup>2</sup>ainsi (parle) Heltip-apu : « <sup>3</sup>A présent, que Tieš-urhe <sup>5</sup>entre <sup>4</sup>avec toi dans le magasin *arpanu* ; <sup>5</sup>prélève 2 talents de cuivre épuré ; <sup>R.1</sup>donne les <sup>T.1.1</sup>à Tieš-urhe <sup>7-8</sup>pour le personnel domestique <sup>8-9</sup>qui se trouve à Karāna, <sup>R.1.1</sup>j'irai et [...] <sup>R.3</sup>je ferai entrer [...]

[(sceau)]

<sup>T.1.1</sup>Sceau de Heltip-apu.

**Prosopographie**

- Elhip-Tilla (l. 1) : probablement l'intendant du palais, cf. HSS 13 172 et HSS 14 126.

- Heltip-apu (l. 2) est souvent impliqué dans la gestion des textiles, cf. HSS 14 130.

- Tieš-urhe (l. 3) : probablement le *šākin mati*, cf. HSS 13 498 et HSS 14 130.

9. URU *e-ru-na*. Fadhil 1983 : 97 lit Karāna : GIŠ<sup>1</sup>(e).GEŠTIN<sup>1</sup>(ru)-na. La correction est acceptée par Fincke 1993 : 132 et Müller 1994 : 59.

HSS 14 593\*

SMN 593 ; HSM 1999.2.203 ; P408850

Mayer 415

Provenance : R76

Dimensions : 136 x 85 x 37 (cdli 134 x 84 x 37)

Format en long

Collation : B. Lion 23/07/09

Registre mensuel des rations d'orge concernant 83<sup>1</sup> « serviteurs du palais » désignés par leur profession : la ration individuelle est de 2 BAN<sub>2</sub>.

§ 1	F	1	<i><sup>m</sup>ta-an-ta-ku <sup>m</sup>zi-ka<sub>4</sub>-a-a</i>
		2	<i><sup>m</sup>zi-ke<sub>3</sub> DUMU ši-ir-wi-ia <sup>m</sup>a-ri-<sup>r</sup>ih<sup>1</sup>/-ha/-ma-an-na</i>
		3	<i><sup>m</sup>a-ri-ip-te-šup <sup>m</sup>a-kip-LUGAL</i>
		4	<i><sup>m</sup>a-ki-it-tu<sub>3</sub>-ra <sup>m</sup>zi-ke<sub>3</sub> DUMU šur/-<sup>r</sup>kī<sup>1</sup>/-til-la</i>
		5	<i><sup>m</sup>he<sub>2</sub>-ez-zu-ur-ri <sup>m</sup>zi-ke<sub>3</sub> DUMU ha-šil-ip/-ša<sub>2</sub>-i-u<sub>2</sub></i>
-----			
		6	<i><sup>m</sup>i-wi-iš-ti <sup>m</sup>ši-la-hi</i>
		7	<i><sup>m</sup>ša<sub>2</sub>-ša<sub>2</sub>-a-bi <sup>m</sup>a-kip-ta-še-en-ni</i>
		8	<i><sup>m</sup>zi-ke<sub>3</sub> DUMU ha-lu-ia <sup>m</sup>hu-ti-ip/-til-la</i>
		9	<i><sup>m</sup>a-ka-a-a <sup>m</sup>zi-ke<sub>3</sub></i>
		10	<i><sup>m</sup>el-hi-ip-til-la <sup>m</sup>a-kam-na-ni</i>
-----			
		11	<i><sup>m</sup>pu-hi-še-en-ni <sup>m</sup>še-hal-te-šup</i>
		12	<i>2 šu<sub>2</sub>-ha-ru-u<sub>2</sub> na-aš-wa-na</i>
		13	<i>ŠU.NIGIN<sub>2</sub> 24 LU<sub>2</sub>.MEŠ an-nu-tu<sub>4</sub> UŠ.BAR</i>
-----			
		14	<i>4 ANŠE 1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub> ŠE.MEŠ-su<sub>2</sub>-nu a-na 2 BAN<sub>2</sub> TA.A/AN</i>
§ 2		15	<i><sup>m</sup>ta-a-a-ni <sup>m</sup>wa-an-ti-iš-še</i>
		16	<i><sup>m</sup>hu-ti-ia <sup>m</sup>a-hu-ia 4 LU<sub>2</sub>.MEŠ</i>
		17	<i>ka-š<sub>2</sub>-ru u<sub>3</sub> 1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub> ŠE.MEŠ-su<sub>2</sub>-nu KI.MIN</i>
§ 3		18	<i><sup>m</sup>hu-pi<sub>2</sub>-ta <sup>m</sup>na-ni-ip-te-šup</i>
		19	<i><sup>m</sup>u<sub>2</sub>-na-ap-te-šup <sup>m</sup>ar-ši-mi-ka<sub>4</sub></i>
		20	<i>4 LU<sub>2</sub>.MEŠ aš-la-ku u<sub>3</sub> 1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub> ŠE.MEŠ-su<sub>2</sub>/-nu / KI.MIN</i>
-----			
§ 4		21	<i><sup>m</sup>še-hal-te-šup <sup>m</sup>be-la-a-a</i>
		22	<i><sup>m</sup>ha-lu-ut-ta 3 LU<sub>2</sub>.MEŠ e-la-am/-mi-hu/-re-e</i>
		23	<i>u<sub>3</sub> 1 (PI) ŠE.MEŠ-su<sub>2</sub>*-nu*</i>
-----			
§ 5		24	<i><sup>m</sup>pa-i-pa<sub>2</sub> <sup>m</sup>zi-iz-za-ak-ke<sub>3</sub></i>
		25	<i><sup>m</sup>a-ri-ip-še-ha-la <sup>m</sup>zi-ke<sub>2</sub></i>
	T	1	<i>4 LU<sub>2</sub>.MEŠ e-pu-u<sub>2</sub> u<sub>3</sub> 1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub> ŠE.MEŠ-su<sub>2</sub>-nu / KI.MIN</i>
-----			
§ 6		2	<i><sup>m</sup>hu-pi<sub>2</sub>-ta <sup>m</sup>i-ri-bi-i-lu</i>
	R	1	<i>1 šu<sub>2</sub>-ha-ru na-aš-wa</i>
		2	<i>3 LU<sub>2</sub>.MEŠ NAGAR 1 (PI) ŠE.MEŠ-su<sub>2</sub>-nu KI.MIN</i>
-----			
§ 7		3	<i><sup>m</sup>ši-la-hi <sup>m</sup>ši-ha-aš-še-en-ni <sup>m</sup>nam-hi-ia</i>

	4	3 LU <sub>2</sub> .MEŠ SIPA u <sub>3</sub> 1 (PI) ŠE.MEŠ-su <sub>2</sub> -nu
§ 8	5	<sup>m</sup> pu-hi-še-en-ni <sup>m</sup> tup-pi <sub>2</sub> -ia
	6	<sup>m</sup> ha-ši-ip-til-la 3 LU <sub>2</sub> .MEŠ SIMUG u <sub>3</sub> 1 (PI) / ŠE.MEŠ/-su <sub>2</sub> -nu
§ 9	7	<sup>m</sup> na-ni-ia <sup>m</sup> ak-ku-le-en-ni <sup>m</sup> zi/-li-a
	8*	3 LU <sub>2</sub> .MEŠ DAM.GAR <sub>3</sub> u <sub>3</sub> 1 (PI) ŠE.MEŠ-su <sub>2</sub> -nu
§ 10	9	<sup>m</sup> ki-in-ni-ia <sup>m</sup> pu-ra-me 2 LU <sub>2</sub> .MEŠ pa <sub>2</sub> -aš-/ši-iš/-šu ša LU <sub>2</sub> .MEŠ NU. <sup>giš</sup> KIRI <sub>6</sub> .MEŠ
§ 11	10	<sup>m</sup> zi-ku-ra LU <sub>2</sub> si <sub>2</sub> -bi-u <sub>2</sub> u <sub>3</sub> 2 BAN <sub>2</sub> ŠE.MEŠ-su <sub>2</sub> -nu*
§ 12	11*	<sup>m</sup> ta-e LU <sub>2</sub> tu-ur-te-en-nu u <sub>3</sub> 2 BAN <sub>2</sub> ŠE.MEŠ-su <sub>2</sub> *
§ 13	12	<sup>m</sup> a-kip-še-en-ni <sup>m</sup> ku-ur-ru 2 LU <sub>2</sub> .MEŠ (erasure)
	13	ku-ta-du-up-hu-uh-le-e 4 BAN <sub>2</sub> ŠE[.MEŠ]-su <sub>2</sub> /-nu
§ 14	14	<sup>m</sup> a-ku-te-ni <sup>m</sup> te-šup-ni-ra-ri 2 LU <sub>2</sub> .MEŠ NU/. <sup>giš</sup> /KIRI <sub>6</sub> 4 BAN <sub>2</sub> * ŠE*- su <sub>2</sub> *-nu*
§ 15	15	<sup>m</sup> ar-ta-še-en-ni <sup>m</sup> še-en-na-pe <sub>3</sub> 2 LU <sub>2</sub> .MEŠ / ta-kal-pu-u <sub>2</sub> 4 BAN <sub>2</sub> ŠE.MEŠ-su <sub>2</sub> -nu
§ 16	16	<sup>m</sup> tar-mi-te-šup <sup>m</sup> a-ri-ip-LUGAL <sup>m</sup> u <sub>2</sub> -na-ap/-te-šup
	17	<sup>m</sup> a-ha-a-a-am-ši 4 LU <sub>2</sub> .MEŠ DUB.SAR u <sub>3</sub> 1 PI 2 BAN <sub>2</sub> / ŠE.MEŠ- /su <sub>2</sub> -nu
§ 17	18	<sup>m</sup> ni-nu-a-tal ša <sub>2</sub> -ma-al-lu-u <sub>2</sub> u <sub>3</sub> 2 BAN <sub>2</sub> ŠE-su <sub>2</sub>
§ 18	19	<sup>m</sup> tu <sub>3</sub> -ul-tuk <sub>3</sub> -ka <sub>4</sub> ša mu-un-du 2 BAN <sub>2</sub> ŠE-su <sub>2</sub>
§ 19	20	<sup>m</sup> te-en-te-e-a <sup>m</sup> i-u <sub>2</sub> -ut-ti 2 LU <sub>2</sub> .MEŠ / si <sub>2</sub> -r[a]-šu 4 BAN <sub>2</sub> ŠE-su <sub>2</sub> -nu
§ 20	21	<sup>m</sup> e-teš-še-en-ni LU <sub>2</sub> tar-ku-ma-si 2 BAN <sub>2</sub> ŠE/-su <sub>2</sub>
§ 21	22	<sup>m</sup> ha-na-tu <sub>4</sub> <sup>m</sup> zi-ka <sub>4</sub> -an-ta
	23	2 LU <sub>2</sub> .MEŠ pa-ah-ha-ru 4 BAN <sub>2</sub> ŠE.MEŠ-su <sub>2</sub> -nu
§ 22	24	<sup>m</sup> tu <sub>3</sub> -uh-mi-ia LU <sub>2</sub> ha-na-ti 2 BAN <sub>2</sub> ŠE-su <sub>2</sub> -nu
§ 23	25	[ <sup>m</sup> ]rpu <sup>1</sup> -hi-še-en-ni LU <sub>2</sub> SIPA.GU <sub>4</sub> .MEŠ 2 BAN <sub>2</sub> ŠE-su <sub>2</sub> -nu
§ 24	26	[ <sup>m</sup> a-ki]p-ta-še-en-ni LU <sub>2</sub> MUHALDIM 2 BAN <sub>2</sub> ŠE-su <sub>2</sub> -nu
§ 25	27	<sup>m</sup> z[i-li]p <sub>2</sub> -LUGAL 1 šu <sub>2</sub> -ha-ru na-aš-wa
	T	1 2 LU <sub>2</sub> .MEŠ at-ku-up-pu u <sub>3</sub> 4 BAN <sub>2</sub> ŠE-su <sub>2</sub> -nu
§ 26	CG	1 [ <sup>m</sup> ]tu-ra-ar-te-šup <sup>m</sup> a-hi-il-li-ka <sub>4</sub> 2 LU <sub>2</sub> .MEŠ it-tu <sub>3</sub> -uh-lu <sup>1</sup> (U <sub>2</sub> ) r <sup>4</sup> BAN <sub>2</sub> ŠE/-su <sub>2</sub> <sup>1</sup> -[nu]
§ 27	2	[ <sup>m</sup> ]ur-hi-te-šup <sup>m</sup> u <sub>2</sub> -na-r <sup>1</sup> ap <sup>1</sup> -še-en-ni 2 LU <sub>2</sub> .MEŠ am-pa <sub>2</sub> -an-nu-uh-le-e
§ 28	3	<sup>m</sup> ši-il-wa-a-a ša-ma-al-lu-šu ša GAR.E <sub>2</sub>
§ 29	4	ŠU.NIGIN <sub>2</sub> 83 LU <sub>2</sub> .MEŠ IR <sub>3</sub> E <sub>2</sub> .GAL 16 ANŠE 1 (PI) ŠE.MEŠ-su <sub>2</sub> -nu r <sup>1</sup> ša 1 ITI <sup>1</sup>

#### Listes parallèles :

- cf. HSS 16 383 (#), 384 (#) et 348 (R76). La présente tablette est parfaitement conservée.

## Traduction de la notice finale

CG.4 : « Total 83 hommes, serviteurs du palais, 16 ANŠE 1 (PI), leur orge d'un mois »

### Nature du document

- le registre concerne les rations pour 1 mois (CG. 1. 4). Ce document sert probablement de référence: on peut le déduire de l'absence du verbe *leqû* et du fait qu'il n'y a pas de mention d'un mois en particulier.

### Organisation de la liste et disposition du texte sur la tablette

- les hommes sont répartis par sphère d'activité cf. § 1 - § 2 - § 3 ; § 18 - § 19.
- les groupes sont rangés par ordre décroissant au regard de leur importance numérique : §1 - § 19 (sauf § 16 qui aurait dû être plus haut).
- en § 1 figure le groupe le plus important, les lignes de séparation mettent en évidence deux groupes de 10.
- en dehors de ces deux critères, nombre et profession, l'impression générale est celle d'une énumération pêle-mêle à partir de § 17.
- les traits délimitent des groupes professionnels jusqu'au § 17. Après quoi, ils ne sont plus utilisés, probablement parce que les groupes suivant ne comprennent qu'un ou deux individus.

### Remarques sur les professions

- l. 3-4 de § 1 concerne les tisserands : Arip-Teššub, Akip-šarri, Akit-tura et Zike fils de Šurki-Tilla, sont cités dans cet ordre dans HSS 16 348 : 1-7, au sein d'un groupe de 14 tisserands.

On relève une série de professions mal connues

- *ampanuhlû* (CG.2) : un artisan travaillant le bois *ampannu*, cf. Mayer 1978 : 183. Pour l'étymologie du terme désignant ce type de bois, cf. AdŠ 4 : 50

- *elammihurû* (l. 22) : attesté à Nuzi uniquement, dans trois autres autres textes : HSS 15 298 (F 24), HSS 16 348 (R76) et 383 (#) ; on retrouve dans ces documents Šehal-Teššup, cf. Mayer 1978 : 198 et n. 4<sup>114</sup>.

- *hanatu* (r.24) est un hapax, cf. CAD H : 78. Une dérivation de *hanû* (hanéen) envisagée par le AHW : 321a est peu probable.

- *ittuhlû* (CG.1): il s'agirait du terme hourrite équivalent à *lāsimu* « courrier », cf. Mayer 1978 : 161.

- *kutaduphuhlû* (r. 13) est un hapax, cf. Mayer 1978 : 199.

- *paššiššu* (l. 9) est un hapax, cf. CAD P : 259a; le AHW : 845b propose « un apprenti ? ». Il s'agit d'un terme hourrite construit sur *pašš-* « envoyer » avec *-i-šše* en morphème du *nomina actionis*, on le connaît comme nom propre de femme « l'envoyée » ; *paššithe* désigne le « messenger », cf. Giorgeri, 2000: 204, b.2 et 402. On aurait affaire ici peut-être aux commis des jardiniers, « envoyés » par eux pour le transport de leur production ?

- *takkāpu* (r. 15): CAD T : 75 très peu attesté, le AHW : 1306b propose « ein Näher » (un couturier ?).

- *tarkumasu* (r. 21): l'assistant d'un *rākib narkabti* selon Dosch 1993 : 21-23, qui propose une étymologie akkadienne avec dérivation hourrite de *karāmu* (avec méthatèse) : « celui qui tient (les rênes) », peut-être le conducteur du char. Voir en dernier lieu von Dassow 2009: 626. Pour les mentions de cette catégorie de personnel dans les textes du palais, cf. Mayer 1978 : 203-205. Le présent texte ne plaide pas en faveur de cette identification car on n'y trouve aucun personnel militaire.

---

<sup>114</sup>La référence HSS 16 384, 11 est à corriger en HSS 16 348.

- *turtennu* (r. 11) est un hapax, cf. Mayer 1978 : 205. Le terme est probablement construit sur la même racine que *tardennu* (CAD T : 225 « second »). Mais le lien entre les deux activités n'est pas établi selon W. Mayer. Toutefois dans le présent texte, on note que le *turtennu* est présent dans le même bloc que le brasseur / débitant de bière (§ 11) : il pourrait s'agir d'un assistant.

- au sein des groupes de tisserands, de menuisiers et associé au vanier, sont intégrés des *ṣuhāru našwe*, compris comme « apprenti » par Schneider-Ludorff 2002 : 129 n. 114. Le fait qu'il touche la même ration rend cette interprétation incertaine. *Našwe* est un terme hourrite qui désignerait une « une catégorie de personne », cf. CAD N/2 : 115 et AHw : 765b ; il est très bien attesté en tant que nom propre. En tant que substantif, il alterne avec *edēnu* « isolé » dans les rôles recensant les métayers *aššābu* et les conscrits *ālik ilki*, cf. Dosch 1993 : 75.

- Aha-ay-amšî, cf. HSS 13 173 (R76) et HSS 14 535 (R76). Dans le présent texte, il figure avec deux autres scribes : Arip-šarri et Tarmi-Tešup. Negri-Scafa 1999 : 72 les définit comme des scribes d'un rang élevé. Aham-ay-amšî pourrait aussi avoir travaillé pour des personnes privées si on l'identifie au scribe qui écrit pour Uthap-tae fils d'Ar-tura, cf. Morrison 1993 : 53.

### Les rations

- le total § 29 tombe juste en posant  $83 \times 2 \text{ BAN}_2 = 166 \text{ BAN}_2 = 16 \text{ ANŠE } 1 \text{ PI}$ . Tous les personnels, indépendamment de leur activité, reçoivent donc  $2 \text{ BAN}_2$ .

- par comparaison, ce montant est inférieur à la ration mensuelle versée au simple serviteur de la maisonnée de Šilwa-Teššup ( $3 \text{ BAN}_2$ ),  $2 \text{ BAN}_2$  correspondant dans cette archive à la ration d'une femme, cf. AdŠ 2 : 22.

- par contre, la somme arithmétique des dépenses et du nombre d'individus ne tombent pas juste : on a en fait 82 personnes et  $164 \text{ BAN}_2$ . Le scribe a probablement calculé la dépense d'orge en multipliant le nombre d'individus en § 29 par  $2 \text{ BAN}_2$  et non en additionnant les  $\text{BAN}_2$ . L'erreur au niveau du comptage des personnes (+1) s'est donc répercutée sur le calcul des  $\text{BAN}_2$ .

- § 11 ; § 22-24 : le scribe a ajouté automatiquement le pronom possessif pluriel à ŠE.MEŠ. Ailleurs, où il n'est question que d'une personne, on trouve la forme correcte *-su*<sub>2</sub>.

- les *ṣuhāru* reçoivent autant que leurs collègues.

### Remarques concernant le tableau

- les parenthèses indiquent les données non exprimées.

- les lignes du tableau dans la colonne profession, correspondent aux lignes sur la tablette.

	professions	Nb	Qt Totale	Qt / personne
§ 1	tisserands (dont 2 <i>ṣuhāru našwana</i> )	24	48 BAN <sub>2</sub>	2 BAN <sub>2</sub>
§ 2	tisserands <i>kāširū</i>	4	8 BAN <sub>2</sub>	2 BAN <sub>2</sub>
§ 3	foulons	4	8 BAN <sub>2</sub>	2 BAN <sub>2</sub>
§ 4	<i>elammihhurū</i>	3	6 BAN <sub>2</sub>	(2 BAN <sub>2</sub> )
§ 5	boulangers	4	8 BAN <sub>2</sub>	2 BAN <sub>2</sub>
§ 6	menuisiers (dont 1 <i>ṣuhāru našwa</i> )	3	6 BAN <sub>2</sub>	2 BAN <sub>2</sub>
§ 7	bergers	3	6 BAN <sub>2</sub>	(2 BAN <sub>2</sub> )
§ 8	forgerons	3	6 BAN <sub>2</sub>	(2 BAN <sub>2</sub> )
§ 9	marchands	3	6 BAN <sub>2</sub>	(2 BAN <sub>2</sub> )
§ 10	<i>paššiššu</i> des jardiniers	2	(4 BAN <sub>2</sub> )	(2 BAN <sub>2</sub> )
§ 11	marchand de bière	1	2 BAN <sub>2</sub>	(2 BAN <sub>2</sub> )
§ 12	<i>turtenu</i>	1	2 BAN <sub>2</sub>	(2 BAN <sub>2</sub> )
§ 13	<i>kutaduphulê</i>	2	4 BAN <sub>2</sub>	(2 BAN <sub>2</sub> )
§ 14	jardiniers	2	4 BAN <sub>2</sub>	(2 BAN <sub>2</sub> )
§ 15	<i>takkāpu</i>	2	4 BAN <sub>2</sub>	(2 BAN <sub>2</sub> )
§ 16	scribes	4	8 BAN <sub>2</sub>	(2 BAN <sub>2</sub> )
§ 17	agent commercial	1	2 BAN <sub>2</sub>	(2 BAN <sub>2</sub> )
§ 18	malteur	1	2 BAN <sub>2</sub>	(2 BAN <sub>2</sub> )
§ 19	brasseurs	2	4 BAN <sub>2</sub>	(2 BAN <sub>2</sub> )
§ 20	<i>tarkumasu</i>	1	2 BAN <sub>2</sub>	(2 BAN <sub>2</sub> )
§ 21	potiers	2	4 BAN <sub>2</sub>	(2 BAN <sub>2</sub> )
§ 22	<i>hanatū</i>	1	2 BAN <sub>2</sub>	(2 BAN <sub>2</sub> )
§ 23	bouvier	1	2 BAN <sub>2</sub>	(2 BAN <sub>2</sub> )
§ 24	cuisinier	1	2 BAN <sub>2</sub>	(2 BAN <sub>2</sub> )
§ 25	vanniers (dont 1 <i>ṣuhāru našwa</i> )	2	4 BAN <sub>2</sub>	(2 BAN <sub>2</sub> )
§ 26	<i>ituhlū</i>	2	4 BAN <sub>2</sub>	(2 BAN <sub>2</sub> )
§ 27	<i>ampannuhlū</i>	2	(4 BAN <sub>2</sub> )	(2 BAN <sub>2</sub> )
§ 28	agent commercial	1	(2 BAN <sub>2</sub> )	(2 BAN <sub>2</sub> )
§ 29 Total	de l'intendant de la maison IR <sub>3</sub> E <sub>2</sub> .GAL	83	166 BAN <sub>2</sub> / mois	
Total arithmétique		82	164 BAN <sub>2</sub>	

HSS 14 599\*

SMN 599 ; HSM 1999.2.209 ; P408856

Mayer 416

Provenance : R76

Dimensions : 68 x 66 x 28 (67 x 64 x 27)

Format presque carré

Collation : B. Lion 20/07/09

Liste de chanteuses d'Akkad et du Hanigalbat, d'épouses secondaires, de 5 princes et 5 princesses. Le document est probablement en rapport avec une distribution d'orge. Mois *arkapinni* (vi : août / sept.)

§ 1	F	1	[ <sup>f</sup> uš-še]- <sup>r</sup> en <sup>1</sup> -[na-a-a <sup>f</sup> ha-nu-up-tu <sub>3</sub> ]
		2	[ <sup>f</sup> a]- <sup>r</sup> a <sup>1</sup> -ri-tu <sub>4</sub> [ <sup>f</sup> wa-ku-pi <sub>2</sub> -ša]
		3	<sup>f</sup> te-eš-še-en-na-[a-a <sup>f</sup> el-la-ša <sub>2</sub> -ri]
		4	<sup>f</sup> zi-lip <sub>2</sub> -ni-ir-š[e <sup>f</sup> a-ha-tu <sub>2</sub> -pa-na]
		5	[ <sup>f</sup> na]-mi-ir-tu <sub>4</sub> <sup>r</sup> a <sup>1</sup> -[z]u-an-[ti]
-----			
§ 2		6	[ <sup>f</sup> tu <sub>3</sub> -ru-me-el-li <sup>f</sup> ša <sub>2</sub> -wa-šu-[uš-še]
		7	[ <sup>f</sup> im]-še-en-na-a-a <sup>f</sup> ku-a-ri
		8	<sup>f</sup> [m]u-šu-up-ša <sub>2</sub> -a-a-u <sub>2</sub> <sup>f</sup> me-en-nu-un-/ni]
		9	<sup>f</sup> te-gi-be <sup>f</sup> u <sub>2</sub> -nu-u[š-ki/-a-še
		10	<sup>f</sup> aš-tu <sub>3</sub> -i-ta-at-ta <sup>f</sup> u <sub>2</sub> -nu-uš-na-/a-a
-----			
§ 3		11	<sup>f</sup> da <sub>2</sub> -am-qi <sub>2</sub> -in-na-a-a <sup>f</sup> tul <sub>2</sub> -pu-un-/na-a-a
		12	<sup>f</sup> še-el-tu <sub>3</sub> -un-na-a-a <sup>f</sup> še-el-tab-na-/a-a
	T	1	<sup>f</sup> še-wi-ir-na-a-a <sup>f</sup> u <sub>2</sub> -a-zi-aš-ši
	R	1	<sup>f</sup> in-ta <sub>2</sub> -lu-an-za <sup>f</sup> ši-mi-ka <sub>4</sub> -tal
		2	<sup>f</sup> ni-ig-mi-te-šup <sup>f</sup> muš-te-šup
-----			
§ 4		3	<sup>f</sup> wi-ir-ra-ah-he <sub>2</sub> <sup>f</sup> ni-nu-a-tal
		4	<sup>f</sup> na-wa-AN <sup>f</sup> ha-lu-ia
		5	<sup>f</sup> un-za <sup>f</sup> i-ur-ša <sub>2</sub>
		3	<sup>f</sup> na-ma-az-za-ni <sup>f</sup> a-zi-ip-hu-ra-[ti]
		4	<sup>f</sup> du-ka <sub>4</sub> -še <sup>f</sup> ma-ar-šu-uš-[še]
-----			
§ 5		5	<sup>f</sup> ti-iš-nu-ri <sup>f</sup> ši-mi-[ir]-šu-u[š-še]
		6	<sup>f</sup> ia-ma-aš-tu <sub>3</sub> -i <sup>f</sup> tu <sub>3</sub> -ru-up-tu <sub>3</sub> -ni
		7	<sup>f</sup> na-aš-mu-un-na-a-a
		8	ŠU.NIGIN <sub>2</sub> 45* NAM.[LÚ.LÚ]
		9	2 ANŠE [x x x]
	T		(tranche supérieure perdue)
	CG	1	i-na (ITI-hi [ <sup>f</sup> ar-ka <sub>4</sub> -pi <sub>2</sub> ]-in-ni)
		2	a-na (18[+x <sup>f</sup> šú-]ha-ru)
		3	<sup>f</sup> ša <sup>1</sup> [x x x x]

**Disposition du texte**

- les traits séparent des groupes de 10. Cette répartition est privilégiée par rapport au regroupement par catégorie : 2 chanteuses d'Akkad (l. 6) ; deux du Hanigalbat (l. 11) et les deux princes (r. 3) sont séparés de leur groupe respectif.

**Personnes concernées :**

- cf. B. Lion 2012a et Mayer 1978 : 111-120.
- pour les restitutions de § 1, cf. HSS 13 498 (R76).
- identification des groupes : § 1 = chanteuses d'Akkad ; § 2 = chanteuses du Hanigalbat ; § 3 = fils et filles du roi ; § 4 correspond à un groupe d'épouses secondaires.
- *suhāru* : il s'agit probablement des très jeunes enfants royaux, également mentionnés dans HSS 16 370+ (M79) à ce sujet, cf. HSS 13 80.

8. NAM.LU<sub>2</sub>.LU<sub>2</sub> désigne de façon tout à fait neutre les personnes indépendamment de son statut.

### HSS 15 77\*

SMN 1059 ; HSM 2000.2.45 ; P408931  
Mayer 425  
Provenance : R76  
Dimensions : 47 x 47 x 19 ; (cdli 48 x 47 x 19)  
Format carré  
Collation : P. Abrahams 7/07/10

Livraison de gruau provenant de différentes localités

F	1	<sup>1</sup> 2 <sup>1</sup> ANŠE 2 BAN <sub>2</sub> <i>mu-u[n-du]</i>
	2	<i>ša URU al-k[e-ra]</i>
	3	2 ANŠE 5 BAN <sub>2</sub> <i>mu-un-du ša</i> / [URU]
	4	<i>be-la-ah-he-we ša MUNUS /šar/-(<sup>1</sup>ra<sup>1</sup>-ti)</i>
	5	2 ANŠE <i>mu-un-d[u]</i>
	6	<i>ša URU a-šu-u<sub>2</sub>-ri</i>
R		(revers détruit)

<sup>1</sup>2<sup>1</sup> ANŠE 2 BAN<sub>2</sub> de gru[au] <sup>2</sup>de la ville d'Alk[era], <sup>3</sup>2 ANŠE 5 BAN<sub>2</sub> de gruau de [la ville]  
<sup>4</sup>de Bēl-ahhē de (la propriété de) la reine, <sup>5</sup>2 ANŠE de gruau de la ville d'Ašuri [...].

#### Localités

- Bēl-ahhē(šu) : cette localité est mentionnée dans deux autres comptes comme lieu de provenance du gruau, cf. HSS 14 204 (R76) et 207 (#), cf. Fincke 1993 : 220 et Müller 1994 : 93. Dans le présent texte, le toponyme est associée à la reine : c'est peut-être une indication de l'existence d'une propriété de la reine dans cette ville.
- Alkera n'est répertorié que dans HSS 14 207, cf. Fincke 1993 : 17. On doit, cependant avoir affaire, ici, au même toponyme.
- Ašuri est aussi très peu attesté. La localité se trouve au voisinage du *dimtu* de Kizzuk et doit être distinguée de la ville d'Aššur, cf. Müller 1994 : 33. HSS 14 49 : 40-41 (D3) mentionne 2 BAN<sub>2</sub> d'orge attribués à une femme (*a-na MUNUS-tu<sub>3</sub>*) de cette ville.

HSS 15 161

SMN 1179 : P417904

Mayer 169

Provenance : M79

Dimensions : 61 x 50 x 24 (cdli Ø)

Format en long

Non collationné : Ø

Étain reçu par Tieš-urhe, le gouverneur du pays, [NP] l'intendant d'Anzugalli et Mutta l'intendant de Turša, pour acheter l'orge des rations du personnel domestique de Nuzi, d'Anzugalli et de Turša.

Bronze provenant de la ville de Nuzi, reçu par Tieš-urhe pour les semences de la maison de [NP].

§ 1	F	1	†8 GU <sub>2</sub> .UN 46 MA.NA/ AN.[NA.MEŠ]
		2	[ša] †e <sub>2</sub> -kal <sub>2</sub> <sup>1</sup> -li <sub>3</sub> a-na ŠE.BA./MEŠ
		3	a-na 2 ma-ti 1 šu-ši 2 / NAM.[LU <sub>2</sub> . LU <sub>2</sub> .MEŠ]
		4	ni-iš E <sub>2</sub> ša URU nu-z[i a-na 2 MA.NA.T]A.A.AN (1 ligne vide)
§ 2		5	†2 <sup>1</sup> GU <sub>2</sub> .UN 2 MA.NA AN[.NA./MEŠ ša e <sub>2</sub> -kal <sub>2</sub> -li <sub>3</sub> ]
		6	[a]-na ŠE.BA.MEŠ a-na 1 š[u <sup>21</sup> -ši 1 NAM.LU <sub>2</sub> .LU <sub>2</sub> .MEŠ]
		7	ni-iš E <sub>2</sub> ša URU a[n-zu-gal-li <sub>3</sub> u <sub>3</sub> <sup>?</sup> ša <sup>?</sup> URU <sup>?</sup> tur <sub>2</sub> <sup>?</sup> -ša <sup>?</sup> ]
		8	[a]-na 2 MA.NA TA.†A <sup>1</sup> .[AN]
§ 3		9	[ŠU.NIG]IN <sub>2</sub> †10 GU <sub>2</sub> .UN <sup>1</sup> [48 MA.NA AN.NA.MEŠ]
	T		[ <sup>m</sup> ti-e-šu-ur-he <sub>2</sub> ]
	R	1	GAR KUR [u <sub>3</sub> NP]
		2	GAR E <sub>2</sub> š[a URU an-zu-gal-li <sub>3</sub> ]
		3	u <sub>3</sub> <sup>m</sup> [u-ut-ta]
		4	GAR E <sub>2</sub> ša UR[U tur <sub>2</sub> -ša <sub>2</sub> ]
		5	il-te-qu-u <sub>2</sub>
-----			
§ 4		6	10 GU <sub>2</sub> .UN ZAB[AR ...]
		7	a-na NUMUN.MEŠ E <sub>2</sub> -š[u ša NP]
		8	iš-tu URU nu-z[i]
		9	<sup>m</sup> ti-e-šu-ur-he <sub>2</sub>
		10	il-te-qe <sub>3</sub> (sceau = sceau HSS 5 67)
		11	NA <sub>4</sub> <sup>m</sup> ti-e
	T	1	NA <sub>4</sub> <sup>m</sup> ti-e-šu-ur-he <sub>2</sub> (faint seal)
		2	NA <sub>4</sub> <sup>m</sup> x-še? (érasure)

<sup>1</sup>†8 talents<sup>1</sup> 46 mines d'étain<sup>2</sup>d]u †palais<sup>1</sup> pour les rations<sup>3</sup> de 262 perso[nne]s<sup>4</sup> du personnel niš bīti de la ville de Nuzi à raison de 2 mines c]hacun.

<sup>5</sup>†2<sup>1</sup> talents 2 mines d'étain du palais po]ur <sup>6</sup>les rations de 6[1 personnes], <sup>7</sup>personnel niš bīti de la ville d'A[nzugalli et de la ville de Turša] <sup>8</sup>à 2 mines chac[un...]

<sup>9</sup>[Tota]l †10 talents<sup>1</sup> [48 mines d'étain ...]

T.[Tieš-urhe],<sup>R.1</sup> le gouverneur du pays et [NP]<sup>R.2</sup> l'intendant d[e la ville d'Anzugalli]<sup>R.3</sup> et Mutta,<sup>R.4</sup> l'intendant de la vil[le de Turša],<sup>R.5</sup> ont pris.  
<sup>R.9</sup>Tieš-urhe<sup>R.10</sup> a pris<sup>R.6</sup> 10 talents de bron[ze ...]<sup>R.7</sup> pour les semences de la maison [de NP],  
<sup>R.8</sup>provenant de la ville de Nuz[i].  
(sceau)  
<sup>R.11</sup>Sceau de Tie  
<sup>T.1</sup>Sceau de Tieš-urhe  
(sceau)  
<sup>T.2</sup>Sceau de x-še?

### Calcul des quantités

- Les signes étant légèrement abîmés, les 10 talents en § 3 peuvent être répartis en §1 (l.1) et § 2 (l.5) de deux façons: soit 8 (l.1) + 2 (l.5), soit 9 (l.1) + 1 (l.5). La 1<sup>ère</sup> combinaison est préférable car on tombe sur un chiffre rond pour la quantité d'étain affectée par personne : (l.1) 8 t. + 46 m. = 526 mines, divisées par 262 (l.3) personnes donnent 2 mines, d'où la restitution l.4. (l.5) 2 t. + 2 m. = 122 mines divisées par 2 mines (l.8) donnent 61. D'où la restitution l. 6. La copie se lit plutôt : 60 + 1[0].

### Prosopographie et scellement

- Tieš-urhe : le nom est à restituer dans la cassure sur la tranche ou au début du revers. Tieš-urhe, le « gouverneur du pays » est à plusieurs reprises impliqué dans la gestion de céréales (cf. Mayer 1978 : 122-123), dans les comptes provenant de C19 notamment :

(1) dans HSS 14 92, le transport d'orge *tabré* à Irhahhe est assuré sous son autorité par Hut-Arraphe qui scelle le document, cf. Negri-Scafa 2009: 454.

(2) dans HSS 14 175, il transporte à Apenaš de l'[orge] destinée aux gens de la ville de Durubla.

(3) de même dans HSS 15 264 (sans son titre) avec en plus 100 ANŠE qu'il amène à Irhahhe (l.3-5), cf. Fadhil 1983 : 21 et 256 pour le contexte historique.

(4) Tieš-urhe est aussi impliqué dans des transferts de céréales enregistrés par les comptes du palais. Dans HSS 13 498 (R76), il réceptionne du blé pour la reine, ses enfants et des épouses secondaires ; HSS 14 130 (R49<sup>?</sup>) montre qu'il reçoit de l'orge de la reine pour la procession des dieux à Anzugalli. Dans HSS 14 174 (#) Tatip-Tilla et Tirwin-atal lui fournissent 50 ANŠE d'orge de la reine au moment où « les chars sont descendus à Lubti ».

- Mutta est le gouverneur du palais de Turša, cf. Mayer 1978 : 133. On dispose de l'empreinte de son sceau sur HSS 15 177 (L27). On ne peut malheureusement pas la comparer à l'empreinte sur HSS 15 161, la tablette n'étant plus au musée. Les traces copiées en t.2 ne correspondent pas à son nom ; il s'agit peut-être du sceau du gouverneur du palais d'Anzugalli.

- Selon Maidman 1976 : 149 n. 82, l'empreinte, HSS 5 n°267, serait le sceau de Tehip-Tilla utilisé par Tieš-urhe fils de Takku de la dernière génération de cette famille.

7. On pourrait envisager Al-ilāni dans la cassure. Anzugalli est la seule autre ville qui commence par *an* et qui dispose aussi d'un palais, cf. Fincke 1993 : 23 ; d'où la restitution proposée ici, préférable à la première hypothèse car Tieš-urhe dans HSS 14 130 (R49<sup>?</sup>) reçoit de l'orge provenant des réserves de la reine en vue d'un convoiement à Anzugalli. Le *hazannu* de cette ville est souvent mentionné mais il n'existe pas d'attestation du gouverneur du palais de cette ville. On a restitué dans la cassure la mention de la ville de Turša à cause de l'implication du gouverneur du palais de cette ville.

4. TA.A.AN est écrit entre R.8 et R.9.

**R.11.** Le scribe a commencé à écrire le nom de Tieš-urhe ou bien E. R. Lacheman a copié les mêmes signes deux fois.

HSS 15 232

SMN 915 ; P417935

Mayer 316

Provenance : R49

Dimensions : 61 x 61 x 25 (cdli Ø)

Format carré

Non collationné : Ø

§ 1 : orge pour brasser et blé pour la déesse Bēlet-māti, prélevés au mois *impurtanni* (i : mars / avril), couvrant les besoins jusqu'au mois *hinzuri* (iii : mai / juin) ; Kartip-erwe, le messager.

§ 2 : orge pour brasser et blé destiné aux servants des chars du Hanigalbat pour fabriquer de la bière et du pain ; prélevé au mois *impurtanni* (i : mars / avril) ; Erwi-urhe, le messager.

§ 1	F	1	4 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na ba<sub>2</sub>-la-l[i]</i>
		2	3 BAN <sub>2</sub> GIG <i>a-na</i>
		3	<sup>d</sup> EN- <i>le-et-ma-ti</i>
		4	<i>i-na</i> ITI- <i>hi in-pur-ta-/an-ni na-aš-ru</i>
		5	<i>a-du-u<sub>2</sub> i-na</i> ITI- <i>hi</i>
		6	<i>hi-in-zu-ri-we na-/ad-nu</i>
		7	<sup>m</sup> <i>kar-ti-pi-ir-we</i> / DUMU [KIN]
-----			
§ 2		8	1 BAN <sub>2</sub> 6 SILA <sub>3</sub> ŠE <i>a-na ba-la-l[i]</i>
	T	1	1 BAN <sub>2</sub> GIG <i>a-na</i> DUMU <sup>&lt;gis&gt;</sup> GIGIR.MEŠ
		2	<i>ša</i> KUR <i>ha-ni-gal-bat</i>
	R	1	<i>a-na</i> 'KAŠ <sup>1</sup> .MEŠ <i>u<sub>3</sub> a-na</i>
		2	NINDA.MEŠ (érasure) <i>i-na</i> ITI
		3	<i>im-pur-ta-an-ni</i>
		4	<i>na-aš-ru</i>
		5	<sup>m</sup> <i>er-wi-ur-he<sub>2</sub></i>
		6	DUMU KIN.MEŠ

<sup>1</sup>4 BAN<sub>2</sub> d'orge pour brasser, <sup>2</sup>3 BAN<sub>2</sub> de blé pour <sup>3</sup>Bēlet-māti, <sup>4</sup>ont été décomptés au mois (d')*impurtanni*. <sup>5-6</sup>(Céréales) données jusqu'au mois (de) *hinzuriwe*. <sup>7</sup>Kartip-erwe messa[ger].

<sup>8</sup>1 BAN<sub>2</sub> 6 SILA<sub>3</sub> d'orge pour brasser, <sup>T.1</sup>1 BAN<sub>2</sub> de blé pour les servants des chars <sup>T.2</sup>du pays de Hanigalbat, <sup>R.1</sup>pour la bière et pour <sup>R.2</sup>les pains, au mois <sup>R.3</sup>(d')*impurtanni* <sup>R.4</sup>ont été décomptés. <sup>R.5</sup>Erwi-urhe, <sup>R.6</sup>le<sup>1</sup> messager.

Ce texte donne une information inhabituelle : l'indication explicite de la période couverte par la distribution qui, ici, est de trois mois. A noter aussi dans § 2, la bière (r. 1), qui est produite à partir de de l'orge « pour brasser » (l. 8) est explicitement mentionnée.

**Bénéficiaires**

- Bēlet-māti est probablement le titre d'Ištar ; celle-ci reçoit des offrandes d'orge et de blé amidonnier dans HSS 14 63 (#) et 163 (#) et HSS 15 267 (#).

- Mayer 1978 : 63 a compris qu'il s'agissait de « messagers » du Hanigalbat : pour un KIN (t.1), il manque, cependant, les deux longs obliques finaux.

### **Messageurs**

- Kartip-erwe : ce nom comme celui de quelqu'un agissant dans la sphère du palais dans quatre documents : 1°) dans SMN 1434 (HSS 13 pl. IX, côté droit : 30-31), Kartip-erwe scelle avec Kula-hupi un inventaire de textiles et d'objets métalliques qui sont remis à Erwi-šarri, l'intendant du palais ; 2°) Dans HSS 15 292 (N120), il est le destinataire d'une lettre envoyée par Hašip-Tilla (peut-être le gouverneur du pays) et Tarmi-Teššup, lui enjoignant de remettre à Enna-mati un char demandé par le roi afin que ce dernier le fasse parvenir au souverain ; 3°) Kartip-erwe scelle l'édit royal AASOR 16 51 (= AdŠ 711) avec Heltip-apu (pour cet administrateur d'un rang assez élevé, cf. commentaire sous HSS 14 130 ; 4°) Ce nom est par ailleurs associé à un *rākib narkabti*, ) qui dispose de deux chars, cf. HSS 15 34 : 36 (N120) et Dosch 2009: 137 (n°49).

- Erwi-urhe : en tant que messageur, il est aussi documenté dans HSS 14 146 (M89) qui enregistre la « laine de la reine » donnée à Imaštu. On retrouve probablement le même personnage agissant avec Šatip-erwe dans le cadre d'un prélèvement d'orge de la reine, destiné aux chevaux et aux *taluhlu* (cf. le commentaire à HSS 14 157, #).

HSS 15 243

SMN 2695 ; P417941

Mayer 563

Provenance : #

Dimensions: 55 x 67 x 21 (cdli Ø)

Format en large

Non collationné : Ø

Translittération : Fadhil 1983 : 127 (1.8-18)

Orge pour des chevaux, des hommes du Hanigalbat, des chefs de 10 et des hommes de différentes localités : Impalu, Lumti, Natmani et Zallu. 3 ANŠE servent pour les semences à Atakkal ; total 130 ANŠE.

F	1	1 <i>šu-ši</i> 1 ANŠE ŠE.MEŠ
	2	<i>a-na</i> ANŠE.KUR.RA.MEŠ
	3	<i>te-hu-uš-šu-ra-<sup>1</sup>an-/ni-e<sup>1</sup></i>
	4	15 ANŠE ŠE.M[EŠ <i>a-na</i> LU <sub>2</sub> .MEŠ]
	5	<i>ša</i> KUR <i>ha-li<sub>3</sub>-gal-bat</i>
	6	10 ANŠE ŠE.MEŠ <i>a-na</i>
	7	LU <sub>2</sub> .MEŠ GAL.10.MEŠ- <i>ti</i>
T	1	10 ANŠE ŠE.MEŠ
R	1	<i>a-na</i> LU <sub>2</sub> .MEŠ <i>ša</i>
	2	URU <i>im-pa-a-lu</i>
	3	3 ANŠE ŠE.MEŠ <i>a-na</i> LU <sub>2</sub> .MEŠ
	4	<i>ša</i> URU <i>lu-u[m]-<sup>1</sup>ti</i> AK <sup>1</sup> A BU
	5	1 ANŠE ŠE <i>a-na</i> L[U <sub>2</sub> .MEŠ]
	6	<i>ša</i> URU <i>z[a]-al-lu</i>
	7	20 ANŠE ŠE.MEŠ <i>a-na</i> LU <sub>2</sub> .MEŠ
	8	<i>ša</i> URU <i>na-at-ma-ni</i>
	9	3 ANŠE ŠE <i>a-na</i> NUMUN
T	1	<i>ina</i> URU <i>a-ta-ak-ka<sub>2</sub></i>
CG	1	ŠU.NIGIN <sub>2</sub> 1 <i>ma-at</i>
	2	30 ANŠE.ŠE.MEŠ

<sup>1</sup>61 ANŠE d'orge <sup>2</sup>pour les chevaux <sup>3</sup>*tehuššurannie*,

<sup>4</sup>15 ANŠE d'orge [pour les hommes] <sup>5</sup>du pays de Hanigalbat,

<sup>6</sup>10 ANŠE d'orge pour <sup>7</sup>les chefs de 10, <sup>1</sup>10 ANŠE d'orge <sup>R.1</sup>pour les hommes de <sup>R.2</sup>la ville d'Impalu,

<sup>R.3</sup>3 ANŠE d'orge pour les hommes, <sup>R.4</sup>de la ville de Lu[m]ti AK A BU,

<sup>R.5</sup>1 ANŠE d'orge pour les hom[mes] <sup>R.6</sup>de la ville Zallu. <sup>R.7</sup>20 ANŠE d'orge pour les hommes

<sup>R.8</sup>de la ville de Natmani, <sup>R.9</sup>3 ANŠE d'orge pour les semences <sup>T.1</sup>à Atakkal. <sup>CG.1-2</sup>Total 130 ANŠE d'orge.

## Total

La somme arithmétique donne 123 ANŠE alors que le total CG est de 130 ANŠE.

## Localités

Fincke 1993 : 345 note qu'il s'agit pour la plupart de localités frontalières du pays de Kuššu (Lubti) et d'Aššur (Natmani et Atakkal). Certaines sont bien connues. Ce sont des villes fortifiées : Atakkal (cf., Fincke 1993 : 61) ; Natmani (rive gauche du Zab inférieur, identifié à Tel Ali, 42 km de Kirkuk, cf. Fincke 1993 : 185 et Müller 1994 : 78) ; Lumti (= Lubti) à la frontière sud (cf. Fincke 1993 : 166) ; Zallu (cf. Fincke 1993 : 345). Impalu par contre n'est mentionné que dans le présent texte.

3. *tehuššurannu*, mot hourrite de sens inconnu à rattacher selon le dictionnaire à *tehuššu*, de signification inconnue également, spécifique à Nuzi (cf. CAD T 325b et AHw : 1344a « un tissu » pour *tehuššu*). Le premier terme caractérise des chevaux dans HSS 14 41 (C19) comme dans le présent texte ou des chars (HSS 15 51, N120). *Tehuššu* est en rapport avec un vêtement donné à une personne *ana tehuššu* dans deux documents de R76: HSS 14 643 (= 248) : 3 et HSS 13 187 : 4. Dans les deux cas, les circonstances de la remise du vêtement sont indiquées, respectivement : « Lorsque l'on a dressé (ou il = le bénéficiaire a dressé), (la statue) d'Ištar-Nuzuhe ». Le bénéficiaire du vêtement est un certain Akip-tašenni *kizehhuru* (terme désignant un conducteur de char, cf. von Dassow 2009 : 610 n. 7 et Dosch 2009: 162 n° 63 (= HSS 15 61 : 15). Dans HSS 13 187, le vêtement est donné à Tieš-urhe lorsqu'il est arrivé sain et sauf à Natmani.

**R.4-5** : début de trait d'après la copie.

HSS 15 254

SMN 901 ; P417945

Mayer 565

Provenance: #

Dimension : 59 x 56 x 23 (erreur pour 59 x 46 x 23 d'après mesure de la copie)

Format en long

Non collationné : Ø

Allocation *šukunu* pour Al-ilāni comportant de l'orge (à brasser) et pour la nourriture, de l'orge à germer et pour la farine ainsi que du blé pour l'offrande. L'allocation *sukunu* (de Nuzi) comprend à peu près les mêmes postes de dépenses. Le compte enregistre également du blé pour la reine de Nuzi et de l'orge pour le personnel de maison de la reine (de Nuzi). Mois de *hutašše* (xii : fév. / mars).

§ 1	F	1	2 ANŠE ŠE <i>a-na šu-ku-na</i>
		2	1 (PI) 2 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na a-ka<sub>4</sub>-li</i>
		3	1 ANŠE 1 (PI) 2 BAN <sub>2</sub> GIG.MEŠ
		4	2 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na pi<sub>2</sub>-ir-ha</i>
		5	<i>u<sub>3</sub> a-na ZID<sub>2</sub>.MEŠ 1 (PI) / GIG SIZKUR</i>
		6	<i>a-na šu-ku-na ša URU. / DINGIR.MEŠ</i>
-----			
§ 2		7	1 ANŠE ŠE <i>a-na ba<sub>2</sub>-la-li</i>
		8	1 (PI) 1 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na a-ka<sub>4</sub>-li</i>
		9	2 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na pi<sub>2</sub>-ir-ha</i>
	T	1	1 (PI) 2 BAN <sub>2</sub> GIG.MEŠ <i>a-na</i>
		2	<i>šu-ku-na</i>
	R	1	4 SILA <sub>3</sub> GIG.MEŠ
		2	<i>ina ma-ah-ha</i>
		3	<i>a-na MUNUS.LUGAL-ti</i>
		4	<i>ša URU nu-zi</i>
		5	<i>i-na ITI-hi hu-tal-ši</i>
		6	<i>na-ad-nu</i>
§ 3		7	15 ANŠE 3 BAN <sub>2</sub> ŠE.MEŠ
		8	<i>a-na ni-iš bi-ti</i>
		9	<i>ša MUNUS.LUGAL-ti</i>
		10	<i>i-na ITI-hi hu-tal-še</i>
	T.	1	<i>na-aš-ru</i>

<sup>1</sup>2 ANŠE d'orge d'allocation *šukunu* (pour brasser), <sup>2</sup>1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub> d'orge pour la nourriture, <sup>3</sup>1 ANŠE 1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub> de blé, <sup>4</sup>2 BAN<sub>2</sub> d'orge pour germer <sup>5</sup>et pour la farine, 1 (PI) de blé d'offrande, <sup>6</sup>(le tout) pour l'allocation *šukunu* d'Al-ilāni.

<sup>7</sup>1 ANŠE d'orge pour brasser, <sup>8</sup>1 (PI) 1 BAN<sub>2</sub> d'orge pour la nourriture, <sup>9</sup>2 BAN<sub>2</sub> d'orge pour germer, <sup>T.1-2</sup>1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub> pour l'allocation *šukunu*, <sup>R.1</sup>4 SILA<sub>3</sub> de blé <sup>R.2</sup>*trempe*<sup>R.3-4</sup> pour la reine de Nuzi <sup>R.5</sup>au mois (de) *hutašše*<sup>R.6</sup> ont été donnés. <sup>R.7</sup>15 ANŠE 3 BAN<sub>2</sub> d'orge <sup>R.8</sup>pour le personnel de maison <sup>R.9-10</sup>de la reine au mois (de) *hutašše* <sup>T.1</sup>ont été décomptés.

<i>šukunu</i> mois xii		à brasser	nourriture	à germer et pour la farine	reine	personnel <i>niš bīti</i>	Ø	offrande
§ 1 Al-ilāni	orge blé	(160)	64	16			144	48
§ 2 Nuzi	orge blé	80	56	16	4		64	
§ 3						1224		
rapport		2 : 1	1, 14 : 1	1 : 1			2,25 : 1	

- on a considéré dans § 2 (t.2) que le terme *šukunu* s'applique à l'ensemble des dépenses de ce poste ; celle « à brasser » est ici sous entendue comme c'est aussi le cas par exemple dans HSS 16 30 (#) ; 80 et 56 SILA<sub>3</sub> sont des quantités bien représentées pour l'affectation au brassage et à la nourriture, cf. par exemple HSS 16 48 (#) et cf. les données tableau 1 commentaire à HSS 14 126.

- § 3 concerne probablement la reine de Nuzi, ce poste étant placé juste après des dépenses concernant cette reine.

**4** *pirha*. Dans le CAD P, le terme est rangé sous l'entrée *pir'u* (« pousse », « bourgeon »). Pour le présent texte, p. 416b c), le sens est défini comme incertain. Le AHW : 865b dispose d'une entrée *pirha* « une plante » (correspondant à *pirhu* dans le CAD P 395b, « une plante »); le présent texte n'est toutefois pas cité par le AHW. Le terme ne se rencontre que comme une entrée lexicale identifiée à un mot d'origine cassite et donné comme équivalent par les anciens lexicographes à la plante médicinale *kurkanû*. Le sens envisagé ici est « orge à germer » à partir du sens fondamental de « pousse ». Il s'agirait de l'orge destinée à faire du malt (*ana MUNU<sub>6</sub> / ana buqli*). On remarque d'ailleurs que les listes de synonymes donnent l'équivalence *baqlu = pirhu*, cf. CAD P : 416a avant dernier § de la section lexicale.

**R.2** *ina mahha* : Cassin 1958 : 18 n. 3 suggère que ce terme est à rapprocher de *mihhu*, une bière pour les libations cf. Vol. 1 chap. 5 § 4.4. La traduction proposée ici est fondée sur *mahāhu* « tremper dans un liquide ». Cette utilisation serait à mettre en parallèle avec celle d'orge « pour germer » à la ligne 4.

**R.5** le nom du mois est écrit *hutašī* et plus bas *hutašē* (r.10), qui représente la forme courante.

HSS 15 267

SMN 896 ; P417950

Mayer 566

Provenance : #

Dimension : 92 x 76 x 31 (cdli Ø)

Format en long

Non collationné : Ø

Allocations *šukunu* des reines d'Al-ilāni et de Nuzi reçues respectivement par Hekru et Tišam-mušni, pour 2 mois : *hinzuri* (iii : mai/ juin) et *šehali* de Teššup (iv : juin / juillet).

§ 1	F	1	4 ANŠE ŠE <sup>r</sup> a <sup>1</sup> -[na ...]
§ 2		2	1 ANŠE ŠE a-na <sup>r</sup> x <sup>1</sup> [...]
-----			
§ 3		3	1 (PI) ŠE.MEŠ ku-šu-u[p-ah-ha]
-----			
§ 4		4	2 BAN <sub>2</sub> ŠE pa-ap-pa-[si <sub>2</sub> ]
-----			
§ 5		5	2 BAN <sub>2</sub> ŠE ma-aš-h[a-ti ]
§ 6		6	4 BAN <sub>2</sub> ŠE.MEŠ a-na †[a <sub>2</sub> -ba <sub>2</sub> -ti]
-----			
§ 7		7	šu-ku-na a-na [2 ITI-hi]
		8	hi-in-zu-ur- <sup>r</sup> ri-we <sup>1</sup> [u <sub>3</sub> a-na]
		9	še-ha-li ša <sup>d</sup> IM
-----			
§ 8		10	3 BAN <sub>2</sub> ŠE.MEŠ 1(PI) ku-ni-šu a-na / <sup>r</sup> d <sup>1</sup> 10 be-li EN <KUR>-ta-ti
		11	i-na ITI-hi hi-in-zu-ri-we
-----			
§ 9		12	4 ANŠE GIG 2 ANŠE ku-ni-šu
-----			
§ 10		13	šu-ku-na a-na 2 ITI-hi hi-in-zu-ri-we
		14	u <sub>3</sub> i-na ITI-hi še-ha-li ša / <sup>d</sup> IM
		15	i-na URU.DINGIR a-na MUNUS.LUGAL
		16	<sup>m</sup> he <sub>2</sub> -ek-ru il-qe <sub>2</sub>
-----			
§ 11		17	2 BAN <sub>2</sub> ki-ba <sub>2</sub> -tu <sub>4</sub> a-na er-be-et-ti
§ 12	T.	1	3 BAN <sub>2</sub> ki-ba <sub>2</sub> -tu <sub>4</sub> a-na
		2	[†]u <sub>3</sub> -ur-mi ša <sup>d</sup> 10
		3	i-na IT[[-hi <sup>2</sup> hi]-i[n-zu]-ri-<we <sup>2</sup> >
§ 13	Rev.	1	4 ANŠE ŠE.M[EŠ] a-na ba <sub>2</sub> -la-/[li]
§ 14		2	1 (PI) ŠE.MEŠ <sup>r</sup> a <sup>1</sup> -[na ku-šu-up-a]h <sup>2</sup> -ha a-na
§ 15		3	a-ka <sub>4</sub> -li [2 BAN <sub>2</sub> ] Š[E].MEŠ a-na ma-aš-/ha-ti
§ 16		4	2 BAN <sub>2</sub> ŠE za-an-ni u <sub>3</sub> pa-ap-pa-si <sub>2</sub>
		5	u <sub>3</sub> †a <sub>2</sub> -ba <sub>2</sub> -ti
			(érasure) -----
§ 17		6	ŠU.NIGIN <sub>2</sub> 5 ANŠE ŠE.MEŠ

§ 18	7	2 ANŠE 4 BAN <sub>2</sub> <i>ki-ba<sub>2</sub>-tu<sub>4</sub></i> 2 ANŠE <i>ku-ni-/šu</i>
	8	<i>šu-ku-ni a-na</i> MUNUS.LUGAL <i>ša URU nu-zi</i>
-----		
§ 19	9	<i>a-na</i> 2 ITI- <i>hi</i>
	10	<i>hi-in-zu-ri-we u<sub>3</sub> a-na</i>
	11	ITI- <i>hi še-ha-li ša</i> <sup>d</sup> IM
	12	<sup>m</sup> <i>ti-ša-am-mu-uš-ni i[l-qe<sub>3</sub>]</i> (reste non inscrit)

<sup>1</sup>4 ANŠE d'orge p[our ...], <sup>2</sup>1 ANŠE d'orge pour <sup>r</sup>x<sup>1</sup> [...],  
<sup>3</sup>1 (PI) d'orge (pour) la préparation *kušu[pha]*,  
<sup>4</sup>2 BAN<sub>2</sub> d'orge (pour) la bouillie *pappa[su]*,  
<sup>5</sup>2 BAN<sub>2</sub> d'orge (pour) la farine *mašh[atu]*, <sup>6</sup>4 BAN<sub>2</sub> d'orge pour l'assaisonnement vinaigré *t[ābātu]*,  
<sup>7</sup>allocation *šukunu* pour [2 mois] : <sup>8</sup>*hinzuriwe* [et pour] <sup>9</sup>*šehali* de Teššup.  
<sup>10</sup>3 BAN<sub>2</sub> d'orge, 1 (PI) de blé amidonnier pour Ištar, Maîtresse des pays,  
<sup>11</sup>au mois *hinzuriwe*,  
<sup>12</sup>4 ANŠE de blé, 2 ANŠE de blé amidonnier,  
<sup>13</sup>allocation *šukunu* pour 2 mois : *hinzuriwe* <sup>14</sup>et au mois de *šehali* de Teššup.  
<sup>15</sup>à Al-ilāni, pour la reine, <sup>16</sup>Hekru a reçu.  
<sup>17</sup>2 BAN<sub>2</sub> de blé pour l'*erbetu*, <sup>T.1</sup>3 BAN<sub>2</sub> de blé pour <sup>T.2</sup>le plateau d'Ištar, <sup>T.3</sup>au mo[is de *hi]n[zu]ri*, <sup>R.1</sup>4 ANŠE d'orge pour brasser, <sup>R.1</sup>1 (PI) d'orge p[our la préparation *kušupa]hha* (et) pour <sup>R.3</sup>la nourriture, [2 BAN<sub>2</sub>] d'[or]ge pour la farine *mašhatu*, <sup>R.4-5</sup>2 BAN<sub>2</sub> d'orge pour les bouillies *zannu* et *pappasu* et l'assaisonnement vinaigré *tābātu*.  
<sup>R.6</sup>Total : 5 ANŠE d'orge, <sup>R.7</sup>2 ANŠE 4 BAN<sub>2</sub> de blé, 2 ANŠE de blé amidonnier, <sup>R.8</sup>allocation *šukunu* pour la reine de Nuzi,  
<sup>R.9</sup>pour deux mois : <sup>R.10</sup>*hinzuriwe* et pour <sup>R.11</sup>le mois de *šehali* de Teššup, <sup>R.12</sup>Tišam-mušni a re[çue].

### Disposition du texte

Le scribe a tendance en § 1 à délimiter chaque ligne de dépense par un trait de séparation alors qu'en règle générale, ces traits indiquent les grands postes.

### Prosopographie

Pour Hekru et Tišam-mušni, cf. commentaire sous HSS 14 63 (#).

### Nature des dépenses

- *kušupha*, une préparation à base d'orge, cf. la discussion sous HSS 14 63.
- *turmu* : un plateau, cf. discussion sous HSS 14 63
- *erbeti* : idem.

## Tableau des dépenses

<i>šukunu</i> r.A iii-iv § 1-§ 10	x <sub>1</sub> § 1	x <sub>2</sub> § 2	<i>kušupahha</i> § 3	<i>pappasu</i> § 4	<i>mašhatu</i> § 5	<i>tabatu</i> § 6	<i>Ištar</i> § 8	Ø § 9
orge blé k.	320	80	48	16	16	32	24(iii) 48(iii)	320 160

<i>šukunu</i> r.N iii-iv	<i>erbetu</i> § 11	<i>turmu</i> d'Ištar § 12	à brasser § 13	<i>kušupahha</i> + <i>a-ka<sub>2</sub>-li</i> § 14	<i>mašhatu</i> § 15	<i>zannu pappasu</i> <i>tabatu</i> § 16	Ø § 18
orge blé k.	16 (iii)	24 (iii)	320	48	[16]	16	192 160

r. A	<i>kušupahha</i> § 3	<i>mašhatu</i> § 5	<i>pappasu</i> § 4	<i>tabatu</i> § 6	Ø § 9
r. N	<i>kušupahha</i> + <i>akālu</i> § 14	<i>mašhatu</i> § 15	<i>zannu pappasu</i> <i>tabatu</i> § 16		Ø § 18
rapport	1 : 1	1 : 1	2 : 1		1,6 : 1 1 : 1

k. = *kunišu* = blé amidonnier

Ce tableau appelle plusieurs remarques :

- l'allocation de la reine de Nuzi comporte plusieurs postes qui ne figurent pas dans celle de la reine d'Al-ilāni (en souligné).
- deux dépenses de l'allocation de la reine d'Al-ilāni ont un intitulé qui a disparu dans la cassure. Le signe copié l.2, ressemble à un reste de PA. La lecture  $x_2 = ana b[a_2-la-li]$  est donc possible mais n'est pas satisfaisante à cause de la quantité. D'autre part, cette ligne de dépense apparaît généralement en première position du décompte suivie de la ligne « nourriture » (cf. par exemple HSS 14 153, # et 154, #). On pourrait envisager un *bi* mal copié et restituer *ana billu* comme dans HSS 14 63 qui présente une séquence de dépenses analogue au présent compte. Néanmoins, on attendrait le même intitulé en § 13 comme c'est le cas dans HSS 14 63. En fait, ce que l'on devrait *normalement* lire est :  $x_1 = [ana balāli]$  et  $x_2 = a-na \text{ } ^r a^1-[ka-li]$  ou  $a-na K[U_2]$ .

### Total

- § 17 ne concerne que la reine de Nuzi et uniquement les dépenses d'orge. Ce total tombe juste si l'on restitue 2 BAN<sub>2</sub> en r.3.
- en § 14 et § 16, la quantité est répartie entre les différentes utilisations.
- § 18 - § 19 (r. N) est parallèle à § 9 - § 10 (r. A).
- on remarque que dans le présent texte, les postes *ana balālu* et *kušupha* (§ 13 et § 14 : r. 1-3) correspondent à la somme des postes *billu* (l. 1 et r. 5) ; *kušupha* (l. 4 et r. 6), pour les deux reines dans HSS 14 63 (#) : 1 et r. 5 ; 4 et r. 6.

## HSS 15 275

SMN 2767 ; P 417954

Mayer 567

Provenance : #

Dimensions : 40 x 39 x 18 (cdli Ø)

Format carré

Transcription: Chow 1973 : 115

Non collationnée : Ø

Blé amidonnier et allocations *šukunu* consistant en blé confiée à Paipa au mois de *sabûtu* (vii : sept. / oct.). La dépense a été effectuée lorsque le roi s'est rendu à Ulamme. Enregistrement de deux versements de blé pour le chanteur : au mois *arkapinni* (vi : août / sept.) et *sabûtu*, suivi d'un nouveau versement.

§ 1	F	1	5 ANŠE <i>ku-ni-/šu</i> .MEŠ
		2	4 ANŠE 3 BAN <sub>2</sub> GIG
		3	<i>a-na šu-ku-nu</i> .M[EŠ]
		4	<i>i-na ITI-hi sa-[bu]-/t[i]</i>
		5	<i>a-na ŠU-ti</i>
		6	<sup>m</sup> <i>pa-i-pa</i>
	T	1	<i>na-ad-nu</i>
§ 2	R	1	<i>šum-ma</i> LUGAL
		2	<i>i-na URU u<sub>2</sub>-[la]m-/me</i>
		3	<i>li-il-li-ka<sub>4</sub></i>
§ 3		4	ŠU.NIGIN <sub>2</sub> 5 ANŠE 2 BAN <sub>2</sub> / G[IG] (ligne vide)
§ 4		5	1 (PI) 2 BAN <sub>2</sub> GIG <i>a-na na-a-/ri</i>
		6	<i>a-na ITI-hi</i>
	T	1	<i>ar-ka<sub>4</sub>-pi-in-n[i u<sub>3</sub>]</i>
		2	<i>a-na ITI sa-bu-ti</i>
§ 5	CG	1	1 BAN <sub>2</sub> GIG <i>a-na eš-ši</i>

<sup>1</sup>5 ANŠE de blé amidonnier, <sup>2</sup>4 ANŠE 3 BAN<sub>2</sub> de blé <sup>3</sup>pour les allocations *šukunu* <sup>4</sup>au mois *sab[û]t[u]*, <sup>5-T.1</sup>ont été confiés à Paipa, <sup>R.1-2</sup>lorsque le roi s'est rendu à U[la]mme. <sup>R.4</sup>Total 5 ANŠE 2 BAN<sub>2</sub> de blé.

<sup>R.5</sup>1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub> de blé pour le chanteur <sup>R.6</sup>pour le mois <sup>T.1</sup>*arkapinn[i et]* <sup>T.2</sup>pour le mois *sabûtu*

<sup>CG.1</sup>1 BAN<sub>2</sub> de blé une nouvelle fois

### Localité

Ulamme est une ville importante, chef lieu d'un district du même nom, dont dépendent plusieurs autres localités, dont notamment Atakkal. Le panthéon de cette ville est bien représenté grâce au compte de dépenses cultuelles, cf. Fincke 1993 : 322.

### Quantité de blé accordé au chanteur

Le chanteur reçoit deux versements de blé : 1°) pour les mois vi et vii, soit 4 BAN<sub>2</sub> de blé par mois (64 SILA<sub>3</sub> : 2 = 32 SILA<sub>3</sub>), cf. § 4. Il reçoit aussi un complément de 1 BAN<sub>2</sub> (§ 5). Par

comparaison, le chanteur du roi, résidant à Al-ilāni, reçoit 1 (PI) de blé et celui qui est à Nuzi 5 BAN<sub>2</sub>, cf. HSS 14 137 (#) pour un mois.

#### Remarque sur l'indication du total et son calcul

- § 4 tombe juste si l'on additionne uniquement les dépenses de blé : 344 (§1) + 64 (§ 4) + 8 (§ 5) = 416 (§ 3). Le total apparaît d'ordinaire à la fin du document après l'ensemble des dépenses. Quelquefois une ligne de dépense supplémentaire peut figurer après la somme mais, elle n'est pas comptabilisée dans le total général ; dans le cas présent, elle y est intégrée.

- il n'y a pas de ligne de total spécifique pour l'amidonnier : étant donné qu'il n'y avait qu'une ligne de dépense concernant cette céréale, le scribe n'a pas jugé utile de l'inscrire ; ou bien cette céréale ne faisait pas partie de l'allocation *šukunu* (cf. ci-dessous). Néanmoins, il avait peut-être prévu de reporter la dépense en § 3 car il y a une ligne vide après celle indiquant le total du blé.

#### Relation entre HSS 15 275 et HSS 16 157

Paipa est peut être le boulanger inscrit dans le rôle des rationnaires « serviteurs du palais », cf. HSS 14 593: § 5 (R76) et HSS 16 383 : r.1 (#). Dans ce cas, il aurait été responsable de la préparation des céréales qui lui sont remises dans le présent texte. Il est par ailleurs bien documenté dans les comptes de céréales de D3 et D6, (cf. Vol. 1 5 : § 8.4). Parmi ces textes, on relève HSS 16 157 (D6) que l'on peut comparer à HSS 15 275.

HSS 15 275 (#)		HSS 16 157 (D6)	
§ 1 <i>šukunu</i> .MEŠ, <i>ina vii</i> , Ø	400 k. 344 blé	480 k. 384 blé	§ 1 <i>šukunu</i> .MEŠ, <i>ina viii</i> , <i>ša iklū</i>
§ 2	remise à Paipa	remise à Paipa	§ 2
§ 3	« évènement » départ du roi à Ulamme	Ø	§ 3 (trait / ligne vide) <sup>115</sup>
§ 4 total blé 344 + 64 + 8 (ligne vide)	416	Ø	§ 4
§ 5 chanteur vi et vii	64 blé	24 blé	§ 5 Urha-tarme (trait / ligne vide) <sup>116</sup>
§ 6 « à nouveau »	8 blé	8 blé	§ 6 « à nouveau »
		416	§ 7 total blé 384 + 24 + 8

- similitudes entre les deux comptes :

1°) § 1 concerne les allocations *šukunu*<sup>117</sup> ; 2°) le versement supplémentaire (§ 6) : l'expression « à nouveau » suggère que cette dépense va au bénéficiaire mentionné en (§ 5). Le fait qu'il s'agisse du même montant pour deux mois différents, indique peut-être que la procédure n'est pas inhabituelle ; 3°) seul le blé est comptabilisé ; 4°) implication de Paipa ; 5°) le poste § 1 qui est le plus important est enregistré avec une dépense annexe (§ 5 et § 6) ; 6°) Les quantités de blé sont réparties différemment, le total § 4 est cependant le même : s'agit-il d'un hasard ? Ou bien peut-on y voir l'indication d'une procédure comptable qui prend en compte une quantité déterminée ?

- différences entre les deux comptes :

<sup>115</sup>Indication déduite d'après le retour à la ligne dans la translittération de E. R. Lacheman, cf. HSS 16 : xii.

<sup>116</sup>Même remarque que la note précédente.

<sup>117</sup>Pour un compte groupant plusieurs allocations *šukunu* (*šukuna*.MEŠ), cf. HSS 16 58 (AdŠ 164) : le montant est de 157 ANŠE 4 BAN<sub>2</sub> de blé et 6 ANŠE de blé amidonnier qui sont remis Hutip-tilla, l'administrateur du domaine de Zuyawe de Šilwa-Teššup.

1°) chacun de ces textes mentionne une information que l'autre ne donne pas : l'événement du déplacement royal (§ 3) et l'indication « qui ont été consommés » (§ 1).

- A propos de la notification occasionnelle dans les documents comptables, d'événements décrits par une subordonnée circonstancielle de temps, Negri Scafa 2008 : 121 se demandait : « Are (the events) chosen on the grounds of ideological purpose, or do the scribes refer to events strictly connected to the administration and the management of the budget ? ». Il semble bien que dans le cas présent, l'évocation du déplacement royal constitue plutôt un moyen de dater le document et ne sert pas à justifier la dépense. HSS 15 275 et HSS 16 157 relèvent, en effet d'une comptabilité mensuelle (ces deux documents se suivent d'ailleurs pour la partie § 1 : mois vii et viii) ; même constatation pour HSS 14 131 (#) qui enregistre les dépenses de fonctionnement habituelles des reines où figure cependant l'indication « lorsque l'ennemi se trouve à Zizza ».
- il est possible que l'indication *ša iklū* dans HSS 16 157 soit présente « par défaut » dans HSS 15 275. Dans ce cas, on en déduira que les comptes datés par l'indication *ina* NM sont établis une fois écoulé le mois concerné par la dépense.

2°) le total § 7 dans HSS 16 157 est placé là où il devrait être, c'est-à-dire à la fin. Dans HSS 15 275, le positionnement de la ligne du total peut prêter à confusion puisqu'elle est suivie d'un espace vide et de deux autres lignes de dépenses : cette disposition suggère en effet que les dépenses § 5 et § 6 ne sont pas prises en compte dans § 4.

3°) HSS 16 157 est conforme à l'ordre d'énumération habituel des céréales : (orge) / blé / blé amidonnier, ce positionnement du blé au milieu tenant à sa relative rareté par rapport aux deux autres céréales (cf. Vol. 1 chap 2 § 1). HSS 15 275 fait l'inverse, choisissant de commencer par la céréale dont la quantité est la plus importante.

4°) HSS 16 157 est scellé (probablement par Paipa) ; pas d'indication d'empreinte de sceau sur la copie de HSS 15 275.

#### **Provenance de HSS 15 275 et bénéficiaires des allocations *šukunu***

- Le rapprochement entre HSS 16 157 et HSS 15 275 suggère que ce dernier texte devrait être considéré comme provenant de D6 plutôt que du palais.

- A qui sont destinées les allocations *šukunu* ? On peut envisager deux possibilités :

1°) la mention d'Urha-tarme dans HSS 16 157 donne, en effet, un élément de réponse. Ce nom correspond à une personne exerçant d'importantes responsabilités de gestion auprès de Šilwa-Teššup (AdŠ 3 : 93 note à la ligne 39)<sup>118</sup>. Dès lors, Tatip-Tilla, son fils aîné, et sa femme Itiri-anti, pourraient être les destinataires de ces versements. Cette solution n'est toutefois pas tout à fait satisfaisante : HSS 15 275 serait le seul compte d'allocation *šukunu* les concernant comprenant du blé amidonnier (cf. les données rassemblées par Morrison 1979 : 19). Cette difficulté peut être contournée en considérant que *ana šukunu* ne s'applique qu'au blé. Le montant de 4 ANŠE 3 BAN<sub>2</sub> (HSS 15 275) et 4 ANŠE 2 BAN<sub>2</sub> (HSS 16 157) sont certainement des quantités qui correspondent à plusieurs mois, peut-être trois mois : en HSS 16 52 (AdŠ 85), le montant du blé versé en allocation *šukunu* est de 4 ANŠE 4 SILA<sub>3</sub> pour les mois i à iii.

2°) la seconde possibilité consiste à identifier les reines d'Al-ilāni et de Nuzi comme bénéficiaires. Le compte *šukunu* de blé qui se rapproche le plus de la présente quantité, 344 SILA<sub>3</sub>, est HSS 14 154 (#) avec 120 SILA<sub>3</sub> (r. Al-ilāni) et 48 SILA<sub>3</sub> (r. de Nuzi) = 168 SILA<sub>3</sub>

<sup>118</sup> Il est aussi mentionné dans deux textes : HSS 15 168A : 29 (R84), un inventaire de textiles et de mobilier très mal conservé, si bien qu'il est difficile de savoir s'il dispose dans ce texte de prérogatives administratives ; 207B : 8 (C19) un compte de servantes appartenant à différentes personnalités qui sont remises à différents individus : Urha-tarme y apparaît en tant que père d'Akkuli qui est propriétaire d'une servante. Pour ce texte, cf. également le commentaire à Nirar-Teššub sous HSS 14 101.

x 2 mois, ce qui donne 336 SILA<sub>3</sub> pour les deux reines. Toutefois, la ligne « amidonnier » pour 2 mois d'après HSS 14 154 (#) devrait être de 296 SILA<sub>3</sub> : soit 3,2 ANŠE. Ce montant est très inférieur à celui figurant dans HSS 15 275 et HSS 16 157 pour cette céréale.

- en conclusion, il semble bien que le blé amidonnier ne fasse pas partie, dans le cas présent, de l'allocation *šukunu* : pour cette raison, on ne l'aurait pas comptabilisé dans le total final. Le fait qu'il s'agisse d'une dépense indépendante explique pourquoi, le montant dépasse celui du blé alors que c'est toujours le contraire dans le cadre de l'allocation *šukunu* des reines. La première hypothèse selon laquelle, les bénéficiaires seraient Tatip-tilla et Itiri-anti gagne en crédibilité. Le fait que HSS 16 157 et HSS 15 275 sont des décomptes globaux et non des documents enregistrant la distribution de l'allocation comme c'est le cas de tous les registres *šukunu* de l'archive de Šilwa-Teššup, pourrait peut-être expliquer leur provenance différente.

### HSS 15 282\*

SMN 1001 ; HSM 2000.2.161 ; P409055

Mayer 187

Provenance : M91

Dimension 38 x 50 x 24 (cdli 40 x 51 x 24)

Format : coin bas gauche

Collations : B. Lion 09/07/10 et 19/07/11; P. Abrahams 21/07/11

Fragment d'une lettre indiquant qu'Elhip-[Tilla<sup>2</sup>] doit se rendre au pays de Nullu pour acheter l'orge nécessaire afin d'opérer avec l'*atuhlu* la distribution des rations (« faire le *šipā'u*») aux 104 hommes et femmes faisant partie du personnel *niš bīti*.

		(début face perdue)
F	1	ᵀ <sup>1</sup> <i>a-na</i> 1 <sup>2</sup> MA.NA.TA <sup>1</sup> . [A. AN]
	2	<i>i-na</i> URU <i>nu-zi ša</i> [ <i>našrū</i> / <i>nadnū</i> ?]
		-----
	3	77 MUNUS.MEŠ
	4	27 LU <sub>2</sub> .ᵀ <sup>1</sup> MEŠ <sup>1</sup>
	5	<i>ši-pa<sub>2</sub>-i-šu</i>
T	1	<i>a-tuh-la</i>
R	1	<i>u<sub>3</sub></i> <sup>m</sup> <i>el-hi-ip</i> -[...]
	2	<i>i-ip-pu-šu</i>
	3	<i>i-na</i> KUR <i>nu-ul-lu</i> [- <i>u<sub>2</sub></i> / <i>a</i> <sup>2</sup> ]
	4	<i>li-il-li-ka<sub>4</sub></i>
		(espace vide)
	5	ŠU.NIGIN <sub>2</sub> 2 <i>ma-a</i> [ <i>t</i> <sup>*</sup> ? ...]
	6	<i>ni*-i</i> [š] ᵀ <sup>2</sup> <i>E<sub>2</sub></i> <sup>2</sup> <sup>1</sup> [...]

[...] <sup>1</sup>pour 1 mine chacun<sup>2</sup> dans la ville de Nuzi qui [ont été prélevés / donnés].

<sup>1.1</sup>(Celui missionné) en tant qu'*atuhlu* <sup>R.1</sup>et Elhip-[...] <sup>R.2</sup>feront <sup>5</sup>leur<sup>1</sup> <sup>5</sup>ration des <sup>3</sup>77 femmes (et) <sup>4</sup>27 hommes. <sup>R.4</sup>Qu'il (Elhip-[...]) aille <sup>3</sup>au pays de Null[u].

<sup>R.5</sup>Total 200[+ ...] <sup>R.6</sup>personnel [de ...].

#### Provenance du document

La pièce n'a livré qu'une seule autre tablette qui est un rôle d'hommes enregistrés avec leur patronyme.

#### Prosopographie

Elhip-[...] est probablement le même que l'Elhip-Tilla qui reçoit l'« orge des rations » (ŠE.MEŠ *ša šipā'i*) fournie par Aha-ay-amši et Ninu-atal dans HSS 13 172 (R76). Il devrait être identifié à l'intendant du palais (GAR E<sub>2</sub> / *e<sub>2</sub>-kal<sub>2</sub>-li<sub>3</sub>*) à qui est remis de l'orge pour le personnel *niš bīti* dans HSS 16 42 (#).

**5.** *Šipā'u* : pour ce terme, cf. Vol. 1 Chap. 6 § 5. Il est possible que l'on ait un génitif hourrite. Pour cette construction, cf. Giorgieri 2000 : 262.

**T.1 :** Pour *atuhlu* : officier / chef de personnel, cf. Kendall 1990 : 95 ; le *-a* pourrait correspondre à un essif « en tant que/ en qualité de ». Pour ce cas, cf. Giorgieri 1999 : 231 et : Giorgieri 2000 : 254. Elhip-[...] pourrait avoir réalisé l'opération (*epēšu*) « en tant

qu'*atuhlu* ». Toutefois le verbe *epēšu* est au pluriel. Le terme se réfère peut-être à une personne non citée.

**R.2** : la tablette est cassée en fin de ligne mais la phrase est probablement complète.

**R.4** : Le verbe est au singulier. Le déplacement ne concerne qu'*Elhip*[...] à moins d'une faute d'accord.

**R.5** : la copie du signe suggère un *na* ; les traces sur la tablette conviennent mieux à un *at*.

**R.6** : le signe est clairement un *ni* sur la tablette.

### HSS 15 330\*

SMN 1534 ; HSM 2000.02.223 ; P409119  
Mayer 573  
Provenance : #  
Dimension : 40 x 68 x 28 (cdli 41 x 68 x 28)  
Format en large (partie supérieure d'une tablette)  
Collation : B. Lion 19/07/11 et P. Abrahams 18/01/12 (photo).

Pains distribués aux filles et fils du roi notamment et à d'autres personnes.

F	1	(16) [NIN]DA.MEŠ ša ŠE.MEŠ a-na nu-a-/r[u]
	2	6 NINDA.MEŠ a-na <sup>m</sup> ša-šu-te-/š[up]
	3	5* NINDA.MEŠ a-na MUNUS.MEŠ ma-ri-x-/x <sup>1</sup>
	4	ʿ2+ <sup>1</sup> NIN[DA].MEŠ a-na <sup>f</sup> al-la-ši-/ʿik/-ku <sup>1</sup> -ni
	5	(2+) [NINDA].MEŠ a-na DUMU.MUNUS.ME[Š LUG]AL
	6	[x NINDA.MEŠ] ʿa <sup>1</sup> -[na <sup>m</sup> ]tu-un-t[e-š]up /a-na <sup>m</sup> /ʿeh* <sup>1</sup> -li*-te-šup
	7	[x NINDA.MEŠ a-na] <sup>1m</sup> [ni-r]a*-ʿar* <sup>2</sup> -te* <sup>1</sup> -[š]up (reste de la face cassé) (revers non inscrit)

(16) [pai]ns d'orge pour les chanteurs, 6 pains pour Šašu-Tešš[up], 5 pains pour les femmes ma-ri-x-x, [x]+2 pai[n]s pour Allašikkuni, (x+2) [pain]s pour les fill[es du ro]i, [x pains] p[our] Tun-T[ešš]up (et) pour Ehli-Teššup, [x pains pour Nir]ar-Te[šš]u].  
[...].

#### Prosopographie

- Šašu-Teššup est documenté dans HSS 14 96, 98 et 101 et cf. HSS 14 96 pour la prosopographie.
- Allašikkuni n'est attesté de manière certaine qu'ici dans ce dossier, cf. néanmoins HSS 14 97 et cf. HSS 14 115 pour la prosopographie.
- Tun-Teššup, peut-être un prince, cf. HSS 14 101 (#).

1. le chiffre n'est plus visible sur la tablette ; la mention de « pain d'orge » est intéressante. On ne la trouve pas dans ce dossier ni même ailleurs.  
3. MUNUS.MEŠ ma-ri [...] figure dans deux autres listes de ce dossier : HSS 14 95 (seul le ma est visible) ; et HSS 14 101 : r.3 où il y a également une cassure après le ri. Il serait tentant de lire es-re-[ti] mais le ma est bien net. Pourrait-il s'agir du pays de Mari ? Dans le compte de bière, HSS 14 135 (D3) (cf. ci-dessus HSS 14 96), on trouve parmi les bénéficiaires Allašikkunni, de même que les nourrices de Šašu-Teššup et « les servantes *šuhārātu* du pays de Mari » (l.7). Il est donc possible qu'il soit question ici aussi de femmes originaires de Mari, même si la seule autre occurrence certaine du toponyme Mari est précédée du déterminatif KUR (cf. HSS 15 84 et Fincke 1993 : 172).

## HSS 16 7

SMN 714 ; P429318

Mayer 574

Provenance : #

Dimensions : 72 x 81 x 26 (cdli Ø)

Format non connu

Non collationné : Ø

Compte annuel d'orge pour 15 *taluhlu*, 20 cuisiniers, 25 femmes et 10 serviteurs *šuhāru* et *šuhartu*.

§ 1	F	1	15 LU <sub>2</sub> .MEŠ <i>ta-lu-uh-le-e</i>
		2	1 <i>šu-ši</i> 7 ANŠE 2 BAN <sub>2</sub> 4 SILA <sub>3</sub> ŠE.MEŠ- <i>su<sub>2</sub>-nu</i>
		3	3 BAN <sub>2</sub> 6 SILA <sub>3</sub> TA.A.AN <i>ša MU-ti-šu</i>
-----			
§2		4	20 LU <sub>2</sub> .MEŠ MU.MEŠ
		5	72 ANŠE ŠE.MEŠ- <i>su<sub>2</sub>-nu</i> [3 BAN <sub>2</sub> TA.A].AN <i>ša MU-ti-šu</i>
-----			
§ 3		6	25 MUNUS.MEŠ [1] <i>šu-ši</i> ANŠE ŠE.MEŠ- <i>su<sub>2</sub>-nu</i> 2 BAN <sub>2</sub> A.TA.AN [ <i>ša MU-ti-šu</i> ]
-----			
§4		7	5 <sup>1</sup> <i>šu<sub>2</sub>-ha-ra-tu<sub>4</sub></i> <sup>1</sup>
		8	5 <i>šu<sub>2</sub>-ha-ar-t[u<sub>4</sub>]</i>
		9	18 ANŠE ŠE- <i>su<sub>2</sub>-nu</i> [1 BAN <sub>2</sub> 4 SILA <sub>3</sub> TA.A.AN <i>ša MU-ti-šu</i> ]
-----			
§5		10	[x] 8 ANŠE 1 (PI) [ŠE.MEŠ <i>a-na</i> ]
		11	[...] GU <sub>4</sub> .MEŠ <i>ša</i> [...]

<sup>1</sup>15 *talhulû*, <sup>2</sup>67 ANŠE 2 BAN<sub>2</sub> 4 SILA<sub>3</sub>, leur orge, <sup>3</sup>par an, 3 BAN<sub>2</sub> 6 SILA<sub>3</sub> chacun.

<sup>4</sup>20 cuisiniers, <sup>5</sup>72 ANŠE, leur orge, par an, [3 BAN<sub>2</sub> chac]un.

<sup>6</sup>25 femmes, [6]0 ANŠE, leur orge, [par an], 2 BAN<sub>2</sub> chacune.

<sup>7</sup>5 servantes-*šuhārātu*, <sup>8</sup>5 serviteurs-*šuhārū*, <sup>9</sup>18 ANŠE, leur orge, [par an, 1 BAN<sub>2</sub> 4 SILA<sub>3</sub> chacun]

<sup>10</sup>[+<sup>?</sup>]8 ANŠE 1 (PI) [d'orge pour] <sup>11</sup>[...] les boeufs d[e ...].

### Disposition du texte

Le revers n'est pas indiqué dans la translittération; le texte est probablement écrit sur la face uniquement. Comme les lignes paraissent longues, on peut envisager qu'elles débordent largement sur le revers ; de ce fait la tablette doit se lire en tournant le long de son axe vertical.

### L'interprétation de la séquence *ša MU-TI-šu*

- malgré quelques réserves (cf. ci-dessous), la séquence MU-TI-*šu* est interprétée comme MU-*ti-šu* (m. à m. son année), d'après G. Wilhelm dans AdŠ 3 : 97 et contrairement à l'analyse du CAD M/2 : 162a c), qui considère que cette forme est dérivée de *muttû* /

*muddû*<sup>119</sup>. On remarque, en effet, que ce terme est toujours orthographié en doublant la seconde consonne, vocalisée le plus souvent en *u* (quelques exemples en *-a* et *-e* sont documentés), voyelle indiquée comme longue dans quelques cas. Dans l'archive de Šilwa-Teššub, l'expression est répertoriée trois fois au sujet de rations d'huile ou d'orge distribuées *ana* MU-*ti-šu*: HSS 16 423 : 12 (AdŠ 70) ; HSS 16 84 : 7 (AdŠ 134) et HSS 13 500 : 2 (AdŠ 159). Les montants exprimés dans ces trois textes correspondent bien à des comptes annuels. Dans le cas présent, on note le recours à *ša* au lieu de *ana*. Cela ne pose pas de difficultés, ces deux prépositions pouvant parfois se substituer l'une à l'autre. Plus problématiques les deux points suivants.

- l'ordre dans la phrase : on attendrait la séquence *ša* MU-*ti-šu* après l'indication du montant global, or elle est placée après la notification du montant octroyé individuellement qui correspond à une ration mensuelle (cf. ci-dessous).
- en § 1, il est également difficile d'expliquer la différence de 20 SILA<sub>3</sub> entre le montant global annoncé l. 2 (5380) et celui calculé à partir du montant de la ration mensuelle (5400 = 30 x 15 x 12).

L'interprétation *ša mu-ti<sub>3</sub>-šu*, « son déficit » à partir de *muṭû* (CAD M/2 : 320) permettrait de résoudre ces deux difficultés. Elle offre également une interprétation intéressante du document : la quantité indiquée comme *ša mu-ti<sub>3</sub>-šu* correspondrait à ce qui n'a pas été encore versé ; le premier montant à ce qui a été dépensé. Pour les *taluhlu*, la quantité dépensée est de 5380 SILA<sub>3</sub> (l. 2). Celle « manquante » est de 3 BAN2 6 SILA<sub>3</sub> = 30 SILA<sub>3</sub> (l. 3) par *taluhlu*, soit au total 450 SILA<sub>3</sub> (15 x 30). Le montant global à verser est de 5380 + 450 = 5830. En considérant que l'on a affaire à un montant annuel, la ration moyenne mensuelle sur un an correspond à 5830 : 15 : 12 = 32,3 SILA<sub>3</sub> par *taluhlu*. On remarque que ce montant est assez proche du « déficit » de 30 SILA<sub>3</sub>, inscrit en § 1 (l.3).

Toutefois, l'option *muṭû* n'a pas été retenue car la vocalisation du *t*, le plus souvent exprimée comme longue, est *a* (*muṭā'u* en paléo-assyrien) ou *e* (paléo-babylonien et néo-assyrien) et non *i* comme c'est le cas dans le présent texte. D'autre part, on ne relève qu'une seule occurrence de ce terme en médio-assyrien (*muṭā'u*).

---

<sup>119</sup>Sur ce terme dans la documentation de Nuzi, cf. en dernier lieu Negri Scafa 2009 : 445-450. La dérivation de *muṭû* est sans doute la bonne analyse. Le CAD M/2 : 162a le reconnaît d'ailleurs : la seule réserve présentée justifiant la création d'une entrée séparée sous *muddu* étant que « However, for *mu(t)ṭû* one would expect more frequent spellings with a final vowel sign ».

**HSS 16 25\***

SMN 831 ; HSM 2000.3.7 ; P409127

Mayer 438

Provenance : R76

Dimensions : 52 x 52 x 22 (cdli 53 x 54 x 23)

Format carré

Collation : B. Lion 22/07/09

Compte de blé amidonnier, de blé et d'orge.

F	1	2 ANŠE 5 BAN <sub>2</sub> <i>ku-ni-šu</i>
	2	2 ANŠE 2 BAN <sub>2</sub> GIG.MEŠ
	3	2 ANŠE ŠE.MEŠ
		-----
		-----
	4	2 ANŠE ŠE.MEŠ
		-----
		(reste de la tablette non inscrit)

<sup>1</sup>2 ANŠE 5 BAN<sub>2</sub> de blé amidonnier, <sup>2</sup>2 ANŠE 2 BAN<sub>2</sub> de blé, <sup>3</sup>2 ANŠE d'orge,  
<sup>4</sup>2 ANŠE d'orge.

Le compte ne donne pas d'indication sur l'utilisation de ces céréales. L'ordre d'énumération est organisé par quantité décroissante et non pas en fonction de la séquence habituelle (orge, blé, blé amidonnier, cf. Vol. 1 chap. 2 § 1).

### HSS 16 30\*

SMN 871 ; HSM 2000.3.10 ; P409129

Mayer 575

Provenance : #

Dimensions : 55 x 63 x 22 (cdli 56 x 64 x 22)

Format en large

Collation : B. Lion 22/07/09

Allocation *šukunu* d'orge (pour brasser) et pour la nourriture destinée probablement à la reine de Nuzi. Orge utilisée pour les *taluhlu*, les rations du personnel domestique et les chevaux.

§ 1	F	1	1 ANŠE ŠE <i>a-na šu-ku-ni</i>
		2	1 (PI) 1 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na</i> KU <sub>2</sub>
-----			
§ 2		3	8 ANŠE 3 BAN <sub>2</sub> 4 SILA <sub>3</sub> ŠE./MEŠ
		4	ŠE.BA <i>a-na ni-iš</i> E <sub>2</sub>
		5	2 ANŠE 1 (PI) 3 BAN <sub>2</sub> ŠE.MEŠ* <i>a-na</i>
		6	LU <sub>2</sub> .MEŠ <i>ta-luh-le-e</i>
-----			
§ 3		7	1 (PI) 1* BAN <sub>2</sub> 4 SILA <sub>3</sub> ŠE.MEŠ
		8	<i>a-na</i> ANŠE.KUR.RA.MEŠ
	T		-----
			(reste de la tablette non inscrit)

<sup>1</sup>1 ANŠE d'orge d'allocation *šukunu* (pour brasser), <sup>2</sup>1 PI 1 BAN<sub>2</sub> d'orge pour la nourriture.

<sup>3</sup>8 ANŠE 3 BAN<sub>2</sub> 4 SILA<sub>3</sub> d'orge, <sup>4</sup>rations du personnel de maison <sup>5</sup>2 ANŠE 1 (PI) 3 BAN<sub>2</sub> d'orge pour <sup>6</sup>les *taluhlu*

<sup>7</sup>1 (PI) 1 BAN<sub>2</sub> 4 SILA<sub>3</sub> d'orge <sup>8</sup>pour les chevaux.

#### Marque sur la tablette

Sur le revers figurent les traces d'un quadrillage. On peut peut-être les identifier aux mailles d'un tissu qui aurait été en contact avec l'argile fraîche.

#### Destinataire de l'allocation *šukunu*

§ 1 : les quantités 80 / 56 SILA<sub>3</sub> correspondent au taux de la reine de Nuzi, cf. HSS 14 126, tableau 2 ; la dépense l. 1 est implicitement affectée au brassage, cf. même tableau.

**La séquence « à brasser », nourriture, personnel domestique, *taluhlu*, chevaux**

orge	à brasser	nourriture	personnel domestique	<i>taluhlu</i>	chevaux
14 153 (xii) (#) (r.A)	[160]	[9]6	768	192	60
14 154 (i) (#) (r.A)	160	9[6]	7[68]	192	60
16 30 (#) (r.N)	80	56	668	232	60
16 34 (vii) (#) (r.A)	1[60]	64	752	72	90
16 42 <sup>120</sup> (ix) (#) (r.N)	80	56 <sup>l</sup>	552	208	60
16 210 [ ? ] (#) (r.A)	[...]	[...]	[...]	+ 88	+ <sup>9</sup> 48

- 4 comptes se limitent à ces postes de dépenses (HSS 16 30, 34, 42 et 210). HSS 14 153 et 154, dans la partie afférente à la reine d'Al-ilāni, intercalent un poste « farine des dieux » entre la dépense pour la nourriture et le poste « personnel domestique ».
- le poste *taluhlu* est le seul pour lequel la reine de Nuzi dispose d'une dotation supérieure à celle de la reine d'Al-ilāni.

<sup>120</sup>Ce compte présente un ordre d'énumération différent: *taluhlu* / chevaux / personnel domestique ; erreur probable dans la quantité d'orge pour la nourriture, cf. ci-dessous.

## HSS 16 31

SMN 877 ; P429293

Mayer 576

Provenance : #

Dimensions : 42 x 40 x 41 (cdli Ø)

Format presque carré

Non collationné : Ø

Orge *kalpurhe* affectée au personnel domestique de la ville de Nuzi et à quatre chanteurs.  
Mise à disposition par Tatip-Teššup. Mois (de) *sabûtu* (mois vii : sept. / oct.)

§ 1	F	1	[14] ANŠ[E] ŠE.MEŠ
		2	[ <i>kal</i> ]- <i>pu-ur-he</i> <sub>2</sub>
		3	<i>a-na ni-iš</i> E <sub>2</sub>
		4	<i>ša</i> URU <i>nu-zi</i>
		5	<i>i-na</i> ITI <i>sa-bu-[ti]</i>
§ 2		6	<sup>1</sup> 1 BAN <sub>2</sub> <sup>1</sup> ŠE <i>a-na</i> <sup>m</sup> <i>tu</i> <sub>3</sub> -[ <i>up</i> ]- <i>ki</i>
		7	<sup>1</sup> 1 BAN <sub>2</sub> <sup>1</sup> ŠE <i>a-na</i> <sup>m</sup> <i>še-hal-te-šup</i>
		8	<sup>1</sup> 1 BAN <sub>2</sub> <sup>1</sup> ŠE <i>a-na</i> <sup>m</sup> <i>ke</i> <sub>3</sub> - <i>el</i> :- <i>te-šup</i>
	T	1	<sup>1</sup> 1 BAN <sub>2</sub> <sup>1</sup> ŠE <i>a-na</i>
	R	1	[ <sup>m</sup> ] <i>ke</i> <sub>3</sub> - <i>ra-ar-te-šup</i>
		2	<sup>4</sup> 1 LU <sub>2</sub> .MEŠ
		3	<i>nu-a-ra-tu</i> <sub>3</sub>
§ 3		4	ŠU.NIGIN <sub>2</sub> 14 ANŠE 4 BAN <sub>2</sub> ŠE
		5	<i>iš-tu</i> ŠE.MEŠ <i>ša qa</i> <sub>3</sub> - <i>ti</i>
		6	<i>ša</i> <sup>m</sup> <i>ta-ti-ip-te-šup</i>
		7	<i>it-ta-aš</i> <sub>2</sub> - <i>ru</i>

<sup>1</sup>[14] ANŠE d'orge <sup>2</sup>*kalpurhe* <sup>3</sup>pour le personnel domestique <sup>4</sup>de la ville de Nuzi <sup>5</sup>au mois de *sabûtu*, <sup>6</sup>1 BAN<sub>2</sub> d'orge pour Tu[<sup>p</sup>]ki<sup>7</sup> <sup>7</sup>1 BAN<sub>2</sub> d'orge pour Šehal-Teššup, <sup>8</sup>1 BAN<sub>2</sub> pour Kel-Teššup, <sup>T.1</sup>1 BAN<sub>2</sub> d'orge pour <sup>R.1</sup>Kerar-Teššup, <sup>R.2-3</sup>4 chanteurs. <sup>R.4</sup>Total 14 ANŠE 4 BAN<sub>2</sub> d'orge, <sup>R.7</sup>on a décompté <sup>R.5</sup>de l'orge qui est à disposition <sup>R.6</sup>de Tatip-Teššup.

### Rapport entre HSS 16 31 (#) et HSS 16 54 (#)

- les points de similitude entre ces deux documents concernent : **1°** la nature de l'orge distribuée (de type *kalpurhe*) ; **2°** les quantités en jeu sont à chaque fois les mêmes ; **3°** le mois de la dépense (*sabûtu*) ; **4°** les mêmes bénéficiaires : 3 des 4 chanteurs (Kel-Teššup, Šehal-Teššup, Kerar-Teššup), toutefois sans indication de leur profession dans HSS 14 54 ; au personnel domestique de Nuzi dans le présent texte correspond la catégorie des « résidents du palais » dans HSS 16 54 ; il s'agit donc de deux catégories équivalentes ; **5°** ils datent du mois vii.

- HSS 16 31 ne comporte pas d'autres dépenses que celles qui concernent le personnel de maison et les chanteurs. Par contre, HSS 16 54 en mentionne d'autres, toujours en orge *kalpurhe*. Mais le texte étant très abîmé, il est difficile d'en dire plus. HSS 16 54 pourrait avoir été un récapitulatif de dépenses intégrant les données de plusieurs comptes, dont celle de HSS 16 31.

### Prosopographie

- *tu*<sub>3</sub>-[*up*]-*ki* = Turar-Teššup<sup>?</sup> (l. 6)

E. Lacheman a transcrit : <sup>m</sup>*tu*<sub>3</sub>-[*u*]*p-ki* (sic!). Cette indication est-elle en rapport avec le nom ? En effet, Tupki ne semble attesté qu'avec la finale *ia* ou suivi d'un autre élément (Tilla / Teššup / šarri / šenni). Ou bien est-ce le signe *ki* qui est mal écrit ? Dans HSS 16 54, le nom peut-être restitué en Turar-[Teššup]. Compte tenu des points de ressemblance entre ces deux comptes, on peut se demander s'il ne faudrait pas corriger la lecture proposée dans l'*editio princeps*.

- l. 8 : Kel-Teššup, désigné comme chanteur, est mentionné dans deux autres comptes d'orge : 1°) HSS 16 40 (#), une liste fragmentaire de rationnaires, la quantité d'orge qu'il reçoit n'est pas conservée ; 2°) HSS 16 48 (#), un compte d'allocations *sukunu* pour les reines d'Al-ilāni et de Nuzi ; sa position, en fin de document, ne permet pas de le rattacher spécifiquement à l'une ou l'autre des deux reines ; il bénéficie de 1 ANŠE d'orge, alors que dans le présent document et dans HSS 14 54, il dispose de 1 BAN<sub>2</sub>.

- r. 1 : Kerar-Teššup est attesté avec son titre de chanteur dans HSS 15 71 : 2 (F 24), une liste de 52 hommes qui exercent différentes professions et qui commence par trois musiciens.

- r. 6 : Tatip-Teššup pourrait être identifié au prince (pour ce personnage, cf. Dosch 1993 : 26).

1. Quantité restaurée d'après le total r.4 et HSS 16 54.

R. 3 : *nuarātu* au féminin pluriel est précédée du déterminatif LU<sub>2</sub>.MEŠ comme dans HSS 14 104 (R76).

HSS 16 32

SMN 892 ; P429294  
 Mayer 577  
 Provenance : #  
 Dimensions : 52 x 47 x 21  
 Format en large  
 Non collationné : Ø

§ 1 : orge utilisée pour le brassage, la nourriture et pour faire du malt ; blé pour la nourriture. ; mise à disposition par Pakkaia à Nuzi ; mois de *hiari* (mois ii : avril / mai).

§ 2 : structure des postes identiques ; à Al-ilāni ; provenance Al-ilāni ; mois non spécifié.

§ 3 : blé pour les rations du personnel de maison d'Al-ilāni et les *taluhlu*, à Al-ilāni.

§ 1	F	1	1 ANŠE ŠE.MEŠ <i>a-na ba<sub>2</sub>-la-li</i>
		2	1 (PI) 1 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na</i> KU <sub>2</sub>
		3	1 ANŠE ŠE <i>a-na</i> MUNU <sub>6</sub>
		4	1 (PI) 2 BAN <sub>2</sub> GIG <i>a-na</i> KU <sub>2</sub>
		5	<i>i-na</i> URU <i>nu-zi</i>
		6	<i>iš-tu</i> ŠE.MEŠ <i>ša</i>
		7	<sup>m</sup> <i>pa-ak-ka<sub>4</sub>-a-a</i>
		8	<i>i-na</i> ITI- <i>hi</i> <i>hi-a-ri</i>
		9	<i>na-ad-nu</i>
-----			
§ 2		10	[2] AN[ŠE] ŠE.MEŠ <i>a-na ba<sub>2</sub>-la-li</i>
		11	[1] ANŠE '2 BAN <sub>2</sub> <sup>1?</sup> ŠE <i>a-na</i> KU <sub>2</sub> .MEŠ
		12	<i>u<sub>3</sub></i> 2 ANŠE ŠE <i>a-na</i> MUNU <sub>6</sub> <i>ina</i> URU.DINGIR.MEŠ
		13	<i>iš-tu</i> URU.DINGIR.MEŠ- <i>ma</i> <i>na-ad-nu</i>
§ 3		14	1 ANŠE 1 (PI) 2 BAN <sub>2</sub> GIG <i>ina</i> URU.DINGIR.MEŠ
-----			
		15	9 ANŠE 1 (PI) <i>ki-ba<sub>2</sub>-a-tu<sub>3</sub></i>
		16	<i>a-na</i> ŠE.BA <i>a-na</i> <i>ni-iš</i> E <sub>2</sub> URU.DINGIR.MEŠ
		17	<i>a-na</i> LU <sub>2</sub> .MEŠ <i>ta-lu-uh-le-e</i>
		18	<i>i-na</i> URU.DINGIR .MEŠ

<sup>1</sup>1 ANŠE d'orge pour brasser, <sup>2</sup>1 (PI) 1 BAN<sub>2</sub> d'orge pour la nourriture, <sup>3</sup>1 ANŠE d'orge pour le malt, <sup>4</sup>1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub> de blé pour la nourriture <sup>5</sup>dans la ville de Nuzi, <sup>9</sup>ont été donnés, <sup>6</sup>provenant de l'orge <sup>7</sup>de Pakkaia, <sup>8</sup>au mois *hiari*.

<sup>10</sup>[2] AN[ŠE] d'orge pour brasser, <sup>11</sup>[1] ANŠE '2' d'orge pour la nourriture <sup>12</sup>et 2 ANŠE d'orge pour le malt à Al-ilāni, <sup>13</sup>provenant (effectivement) d'Al-ilāni, <sup>13</sup>ont été donnés. <sup>14</sup>1 ANŠE 1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub> de blé à Al-ilāni.

<sup>15</sup>9 ANŠE 1 (PI) de blé <sup>16</sup>pour les rations du personnel domestique d'Al-ilāni <sup>17</sup>(et) les *taluhlu*, à Al-ilāni.

**Disposition du texte**

L'emplacement du revers n'est pas indiqué dans la translittération. L'ordre du texte suit ici la transcription de E. R. Lacheman. Il est possible que la face et le revers soient à intervertir :

d'ordinaire, les comptes commencent par les dépenses d'Al-ilāni. La « face » commencerait l. 10, ce qui ferait 9 ligne de chaque côté.

### Prosopographie

Pakkaia est peu attesté. Aucune des occurrences de ce nom ne semble relever d'une personne assumant des fonctions de gestion dans le palais.

### Produits et rations

- § 1, l. 4 : le blé « pour la nourriture » est parfois mentionné, cf. HSS 16 48 : r.3 (#) et HSS 16 51 : 2 et 3 (#) ; l. 6 : ŠE.MEŠ concerne aussi bien le blé que l'orge.
- § 2, l. 11 : restitution des quantités d'après HSS 14 153 et 154, cf. tableau 1 sous HSS 14 126.
- § 3, l. 15-16, les postes « personnel domestique » et *taluhlu*, sont réunis ; c'est aussi le cas avec HSS 16 48 : 1-2.
- le rapport Al-ilāni – Nuzi concernant le blé est le même dans HSS 16 51 (#).

	Al-ilāni	à brasser	nourriture	malt	rations personnel domestique et <i>taluhlu</i>	Total
Al-ilāni	orge	[160]	[9]6	160		416
	blé		144		768	912
Nuzi	orge	80	56	80		216
	blé		64			64
rapport Al-ilāni - Nuzi		2 : 1	1,7 : 1 (orge) 2,25 : 1 (blé)	2 : 1		

### Du blé pour tous ?

Dans l'archive de Šilwa-Teššup, les bénéficiaires des distributions de blé sont la famille du prince (l'épouse principale, Šašure, les épouses secondaires, le fils aîné, Tatip-Tilla et son épouse) et les administrateurs de ses différents domaines<sup>121</sup>. Le personnel de maison et les *taluhlu* n'en reçoivent pas. Le présent document montre que le blé est aussi consommé par des catégories subalternes (cf. aussi HSS 16 45 où cette céréale est distribuée à des personnes âgées). Pour ce poste, le scribe écrit phonétiquement le terme alors qu'il utilise l'idéogramme GIG ailleurs : une erreur d'enregistrement est donc peu probable.

**12-14** : *ina* ne serait pas écrit phonétiquement d'après la translittération de E. Lacheman ; l'usage du *u*<sub>3</sub> de coordination est plutôt inhabituel de même que l'enclitique *-ma* ; il y a peut-être une forme d'insistance concernant la provenance des céréales, cf. également le même usage dans HSS 14 199 (#).

<sup>121</sup>Cf. AdŠ 3 : 24 et p. 50-67, textes n°83-97 ; on relève dans HSS 13 254 : 9-10 (=AdŠ 83), parmi les bénéficiaires, la mention des « jeunes (TUR.MEŠ-*ti*) enfants de Šilwa-Teššup ».

HSS 16 34\*

SMN 962 ; HSM 2000.3.11 ; P409130

Mayer 578

Provenance : #

Dimensions : 58 x 72 x 22 (cdli 59 x 72 x 24)

Format en large

Collation : B. Lion 22/07/09 ; P. Abrahami 9/01/12 (photo).

Orge affectée à différents usages : brassage, nourriture, rations du personnel de maison, *taluhlu* et chevaux. La dépense est réalisée à Al-[ilāni] mais les céréales sont fournies par Nuzi. Mois (de) *sabûtu* (vii : sept. /oct.).

§ 1	F	1	1+[1 ANŠE ŠE.MEŠ <i>a-na ba<sub>2</sub>-la-li</i> ]
		2	1 (PI) <sup>1</sup> 2 BAN <sub>2</sub> * <sup>1</sup> <sup>2</sup> [ŠE.MEŠ <i>a-na KU<sub>2</sub></i> ]
		3	<i>i-na URU [DINGIR.MEŠ]</i>
§ 2		4	9 ANŠE <sup>1</sup> 4 BAN <sub>2</sub> ŠE.MEŠ <sup>1</sup>
		5	ŠE.BA <i>a-na ni-iš E<sub>2</sub></i>
-----			
§ 3		6	1 (PI) 3 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na LU<sub>2</sub>.MEŠ</i>
		7	<i>ta-luh-le-e</i>
-----			
§ 4		8	1 ANŠE 1 BAN <sub>2</sub> 2 SILA <sub>3</sub> ŠE.MEŠ
		9	<i>a-na ANŠE.KUR.RA.MEŠ</i>
	T		-----
§ 5	R	1	<i>an-nu-tu<sub>4</sub> i-na ITI sa-bu-ti</i>
		2	<i>iš-tu<sub>4</sub> URU nu-zi</i>
		3	<i>na-aš-ru</i>
-----			
(Reste de la tablette non inscrit)			

<sup>1</sup>2<sup>1</sup> [ANŠE d'orge pour brasser], <sup>2</sup>1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub>\*<sup>2</sup> [d'orge pour la nourriture], <sup>3</sup>à Al-[ilāni], <sup>4</sup>9 ANŠE 4 BAN<sub>2</sub> d'orge <sup>5</sup>de rations pour le personnel domestique,

<sup>6</sup>1 (PI) 3 BAN<sub>2</sub> d'orge pour <sup>7</sup>les *taluhlu*,

<sup>8</sup>1 ANŠE 1 BAN<sub>2</sub> 2 SILA<sub>3</sub> d'orge <sup>9</sup>pour les chevaux.

<sup>R.1</sup>Cela, <sup>R.2</sup>depuis la ville de Nuzi, <sup>R.3</sup>a été décompté <sup>R.1</sup>au mois (de) *sabûti*.

**Montant des rations et lieu d'affectation de la dépense.**

- pour la comparaison des quantités avec les comptes du même type, cf. tableau sous HSS 16 30.

- § 1 : les restitutions des quantités l. 1-2, se fondent sur les comptes parallèles en considérant, l. 3, que la dépense a lieu à Al-ilāni, cf. tableau 1, HSS 14 126. Si la dépense avait été affectée à Nuzi, la clause § 5 indiquant l'origine du prélèvement n'aurait pas lieu d'être.

- § 2 : pas de ligne de séparation avec le poste précédent. Le montant de § 2, concernant le personnel domestique (752 SILA<sub>3</sub>), est du même ordre de grandeur dans HSS 14 153 (#) et 154 (#) (768 SILA<sub>3</sub>). On remarque que dans ces deux comptes la dépense a lieu à Al-ilāni.

- § 3 : 72 SILA<sub>3</sub> est aussi attesté pour les « *taluhlu* de la reine » dans HSS 14 173 (#).

- § 4 : la quantité de 90 SILA<sub>3</sub> affectée aux chevaux est au dessus de la norme qui est de 60 SILA<sub>3</sub>, quantité également attesté pour la reine de Nuzi, cf. tableau sous HSS 16 30.

### HSS 16 35\*

SMN 972 ; HSM 2000.3.12 ; P409131  
Mayer 173  
Provenance : M79  
Dimensions : 45 x 38 x 10 (cdli 46 x 38 x 10)  
Format en large  
Collation : B. Lion 22/07/09

Fragment : orge accordée à un homme et une femme à raison d'1 BAN<sub>2</sub> chacun.

F		(cassé)
R	1	<i>it-ta-ad-[nu ...]</i> (1 ligne effacée)
	2	1 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na<sup>f</sup> wa-ha-a[r-...]</i>
	3	1 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na<sup>m</sup> te-hi-pa-p[u]</i>
	4	<i><sup>m</sup>a-kip-ta-še-en-ni</i>
	5	DUMU <i>ur-hi-te-šup</i> (reste du revers cassé)

<sup>R.1</sup>[...] ils ont donn[é ...] (érasure). <sup>R.2</sup>1 BAN<sub>2</sub> d'orge pour Waha[r- ...] ; <sup>R.3</sup>1 BAN<sub>2</sub> d'orge à Tehip-ap[u], <sup>R.4-5</sup>Akip-tašenni fils d'Urhi-Teššup [...].

#### Prosopographie

- Akip-tašenni fils d'Urhi-Teššup est mentionné dans deux autres documents : HSS 15 36 (N120) et 39 (N120) : 1°) Le premier texte est une liste de 37 hommes dont certains disposent d'un cheval. L'individu en question apparaît en 4<sup>ème</sup> position, après Ehel-teššup, le prince, Tirwin-atal (peut-être un prince, cf. commentaire sous HSS 14 153), Puitae (probablement le *sukkallu*) et Tarmi-Tilla qui est identifié au commandant de l'armée de « droite », fils de Šurki-Tilla (cf. Dosch 2009 : 210, sub n° 48, p. 135-137). Akip-tašenni est sans doute une personnalité importante étant donné le cercle de personnes auquel il est associé ; 2°) Dans HSS 15 39, Akip-tašenni apparaît en tête d'une liste qui concerne des hommes qui soit n'ont pas de *tarkumassu*<sup>122</sup>, soit ont perdu leur équipement. On peut se demander si l'Akip-tašenni qui est commandant du corps d'armée de « gauche », dans d'autres listes, est un homonyme ou bien le même officier, cf. Dosch 2009 : 186.

- Wahar-[...], en tant que nom féminin, ne semble être attesté que dans ce texte.

---

<sup>122</sup>Cette fonction désigne le second du *rākib narkabti* pour le point sur la question, cf. HSS 14 593 § Remarques sur les professions et Abrahams et Lion 2012d.

### HSS 16 36\*

SMN 976 ; HSM 2000.3.13 ; P409132

Mayer 579

Provenance : #

Dimensions : 34 x 30 x 16 (cdli 35 x 30 x 17)

Format en large

Collation : B. Lion 22/07/09

Orge remis à deux individus pour les *taluhlu*. L'orge provient de Nuzi. Mois (de) *hiari* (ii : avril/ mai).

F	1	1 ANŠE ŠE.M[EŠ]
	2	<i>a-na</i> LU <sub>2</sub> .MEŠ / <i>ta-l[u]-/uh-le</i>
	3	<sup>m</sup> <i>še-ha-al-te-šup</i>
	4	<i>il-qe<sub>2</sub> 1 / ANŠE ŠE</i>
	5	<i>a-na</i> LU <sub>2</sub> <i>ta-lu-/uh-/le</i>
T	1	<sup>m</sup> <i>aš-ha-a-a</i>
	2	<i>i-na</i> ITI- <i>hi</i>
R	1	<i>hi-a-ri</i>
	2	<i>iš-tu</i>
	3	URU <i>nu-zi</i>
	4	<i>il-te-qu<sub>2</sub>-u<sub>2</sub></i>

-----  
(reste du revers non inscrit)

<sup>1</sup>1 ANŠE d'orge <sup>2</sup>pour les *taluhlu*, <sup>3</sup>Šehal-Teššup a pris. 1 ANŠE d'orge <sup>5</sup>pour les *taluhlu*,  
<sup>T.1</sup>Ašhaia (a pris). <sup>T.2</sup>Au mois <sup>R.1</sup>(de) *hiari*, <sup>R.4i</sup>Is ont pris, <sup>R.1-2</sup>de Nuzi.

#### Prosopographie

- l. 3 : Šehal-Teššup est un nom très fréquent. On remarque que dans l'archive de Šilwa-Teššup, il s'agit d'un scribe qui intervient souvent dans la rédaction des listes de rationnaires, cf. AdŠ 3 : 165.

- t. 1 : Ašhaia : ce nom n'est attesté que dans le présent texte.

Il est en fait très probable qu'Ašhaia et Šehal-Teššup soient eux-mêmes *taluhlu* et qu'ils aient reçu l'orge afin d'assurer la distribution à leur groupe.

4. Absence du MEŠ, contrairement à la l. 1.

5. Absence du MEŠ, contrairement à la l. 2.

### HSS 16 37\*

SMN 981 ; HSM 2000.3.14 ; P409133

Mayer 439

Provenance : R76

Dimensions : 40 x 40 x 18 (cdli 40 x 39 x 16)

Format carré

Collation : B. Lion 22/07/09 et P. Abrahams 21/07/09

Orge provenant du pays de Nullu, apportée par Ninu-atal fils de Halulaia et Hašin-namar fils d'Aurturta.

F	1	4 ANŠE 5 BAN <sub>2</sub> / ŠE./MEŠ
	2	<i>iš-tu</i> KUR <i>nu-/ul-/lu-a-i-u<sub>2</sub></i>
	3	<sup>m</sup> <i>ni-nu-a-tal</i>
	4	DUMU <i>ha-lu-la-a-/a</i>
	5	<i>u<sub>2</sub>-bi-la</i>
	6	1 ANŠE ŠE KI.MIN
	7	<sup>m</sup> <i>ha-ši-in-na/-mar</i> / DUMU <i>a-u<sub>2</sub>-tu<sub>3</sub>-ur-ta</i>
T	1	<i>u<sub>2</sub>-bi-la</i>

<sup>1</sup>4 ANŠE 5 BAN<sub>2</sub> d'orge <sup>2</sup>provenant du pays de Nullaiu, <sup>3</sup>Ninu-atal <sup>4</sup>fils de Halulaia <sup>5</sup>a apporté. <sup>6</sup>1 ANŠE d'orge *ditto*, <sup>7</sup>Hašin-namar fils d'Aurturta <sup>T.1</sup>a apporté.

#### Disposition du texte

Les lignes 2 et 7 continuent sur le revers. Entre ces deux lignes, il y a un espace vide sans trace apparente d'empreinte de sceau.

#### Prosopographie

- l. 3 : Ninu-atal fils de Halulaia est cité dans HSS 15 162 (R76) : il lui est confié, ainsi qu'à Aha-ay-amši, 10 talents 47 mines de cuivre « avec son étain », représentant le « déficit » du palais (*muṭṭašu*). Le document est scellé par Aha-ay-amši et Ninu-atal<sup>123</sup>. Le métal leur est remis par Tarmi-Teššup (probablement le scribe responsable de la distribution de cuivre pour l'achat d'orge dans HSS 13 493, R76). On a proposé que Ninu-atal soit l'agent du palais (*šamallu*) mentionné dans la liste HSS 14 593 (R76), impliqué dans le commerce avec le pays de Nullu (cf. commentaire à HSS 13 172, R76).

- l. 7 : Hašin-namar fils d'Aurturta n'est mentionné que dans le présent texte. Son père est peut-être à rapprocher de l'Aurturta qui figure dans la liste des hommes ayant reçu du bronze et qui doivent rapporter de l'orge (HSS 13 493, R76). S'il s'agit de la même mission, Aurturta aura donc été remplacé par son fils.

<sup>123</sup>La suscription de son sceau ne figure sur la copie. Elle est écrite sur la tranche supérieure de la tablette (NA<sub>4</sub>\*<sup>m</sup>\*ni\*-nu\*-a\*-tal\*).

## HSS 16 40

SMN 1015 ; P429295

Mayer 580

Provenance : #

Dimensions : 40 x 36 x 16 (cdli Ø)

Format presque carré

Non collationné : Ø

Orge destinée à différentes personnes.

F	1	[x BAN <sub>2</sub> ] ŠE.MEŠ <i>a-na</i>
	2	[ <sup>m</sup> p]u-i-ta-e LU <sub>2</sub> [...]
	3	[1 <sup>?</sup> BAN <sub>2</sub> ] ŠE.MEŠ <i>a-na</i>
	4	<sup>m</sup> ke <sub>3</sub> -el-te-šup LU <sub>2</sub> nu-u'-a-ri
	5	3 BAN <sub>2</sub> ŠE.MEŠ <i>a-na</i>
	6	<sup>m</sup> ar-ru-um-ti il-qu <sub>2</sub> -u <sub>2</sub>
	7	2 BAN <sub>2</sub> ŠE.MEŠ <i>a-na</i> DUMU-š <sub>u</sub>
	8	ša <sup>m</sup> a-ki-it-te
T	1	1 BAN <sub>2</sub> ŠE.MEŠ <i>a-na</i>
R	1	a-[...]-ha-pu
	2	<sup>m</sup> e-[...]-ur-he <sub>2</sub>
	3	4 SILA <sub>3</sub> [...]
	4	ŠU.NIGIN <sub>2</sub> 1 [+ x <sup>?</sup> ANŠE x BAN <sub>2</sub> ] 4 SILA <sub>3</sub> ŠE.MEŠ
	5	<sup>m</sup> ku-[...]
	6	u <sub>3</sub> <sup>m</sup> [...]
	7	it-ta-[aš]-ru

<sup>1</sup>[x BAN<sub>2</sub>] d'orge pour <sup>2</sup>[P]ui-tae, le [...], <sup>3</sup>[x BAN<sub>2</sub>] d'orge pour <sup>4</sup>Kel-Teššup le chanteur, <sup>5</sup>3 BAN<sub>2</sub> d'orge pour <sup>6</sup>Arumti, ils ont reçus. <sup>7</sup>2 BAN<sub>2</sub> d'orge pour le fils <sup>8</sup>d'Akitte, <sup>T.1</sup>1 BAN<sub>2</sub> d'orge pour <sup>R.1</sup>A[...]-hapu, <sup>R.2</sup>E[...]-urhe, <sup>R.3</sup>4 SILA<sub>3</sub> [...]. <sup>R.4</sup>Total 1 [+ x ANŠE x BAN<sub>2</sub>] 4 SILA<sub>3</sub> d'orge, <sup>R.5</sup>Ku-[...] <sup>R.6</sup>et [...] <sup>R.7</sup>ont décompté.

### Organisation de la liste

Les rations semblent être présentées par ordre décroissant.

### Prosopographie

- l. 4 : Kel-Teššub, cf. HSS 16 31 (#).

- l. 6 : Arrumti (Arim-lumti). Dans les textes du palais, on connaît quatre autres occurrences de ce nom correspondant à un scribe et à un artisan : **1°** le scribe reçoit en prêt 1 millier de flèches de la part d'Erwi-šarri le gouverneur du palais (cf. HSS 14 220, R76 : édition par Lion et Sauvage 2005 : 69) ; il est auteur de la lettre HSS 14 28 (N120), adressée à MEŠ-tu<sub>4</sub><sup>124</sup> par laquelle, il lui demande de lui faire parvenir le miel et l'huile qui se trouvent dans le *babānu* ; **2°** l'artisan reçoit deux peaux (mouton et chèvre) et un *nakbasu* (un type de tissu, cf. N/1 : 180-181) d'après la petite note HSS 14 255 (L2). Ces matériaux pourraient constituer des

---

<sup>124</sup> Cf. AAN : 93.

éléments de revêtement d'un char, et dans ce cas, cet Arrumti pourrait être le même que celui qui, selon AASOR 16 84 (N 120), est chargé d'amener un char à Aššur.

- le fils d'Akitte exerce la profession d'*elihuru* d'après HSS 16 239 (N120) : il bénéficie dans ce texte de 5 BAN<sub>2</sub>.

2. Montant restitué d'après HSS 16 31 : 8 et HSS 16 54 : r.4

6. Le sujet du verbe n'est pas exprimé car il ne manque pas de ligne au début de la face. Il peut s'agir d'une forme impersonnelle. On peut aussi considérer que les deux personnes qui effectuent le prélèvement (r. 5-6) aient disposé de l'orge en vue de sa distribution.

HSS 16 42

SMN 1021 ; P429296

Mayer 581

Provenance : #

Dimensions : 50 x 51 x 22 (cdli Ø)

Format carré

Non collationné : Ø

Allocation *šukumu* comprenant les postes : brassage et nourriture. Orge pour les *taluhlu*, les chevaux et les rations du personnel domestique. Un second versement est confié à l'administrateur du palais Elhip-[Tilla] pour le personnel domestique. Mois (de) *kinūnu* (ix : nov.-déc).

§ 1	F	1	1 ANŠE ŠE <i>a-na šu-k[u-ni/na]</i>
		2	1 (PI) 2 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na</i> KU <sub>2</sub> (une ligne effacée)
		3	<i>i-na</i> URU <i>nu-zi</i>
-----			
§ 2		4	2 ANŠE 1 (PI) ŠE.MEŠ
		5	<i>a-na</i> LU <sub>2</sub> .MEŠ <i>ta-luh-le-e</i>
§ 3		6	1 (PI) 1 BAN <sub>2</sub> 4 SILA <sub>3</sub> ŠE.MEŠ
	T	1	<i>a-na</i> ANŠE.KUR.RA.MEŠ
§ 4		2	6 ANŠE 1 (PI) 3 BAN <sub>2</sub> ŠE
	R	1	<i>a-na</i> ŠE.BA <i>a-na</i>
		2	<i>ni-iš</i> E <sub>2</sub>
-----			
§ 5		3	ŠU.NIGIN <sub>2</sub> 12 ANŠE 4 SILA <sub>3</sub> ŠE.MEŠ (une ligne effacée)
-----			
§ 6		4	[x] ANŠE ŠE.MEŠ
		5	<i>a-na ni-iš</i> E <sub>2</sub>
		6	<i>a-na</i> ŠU <sup>m</sup> <i>el-hi-ip-[til-la]</i>
-----			
		7	GAR.E <sub>2</sub> SI <sub>3</sub> - <i>din</i>
CG.		1	<i>ina</i> ITI <i>ki<sub>2</sub>-nu-ni</i>

<sup>1</sup>1 ANŠE d'orge (à brasser) pour l'allocation *sukumu*, <sup>2</sup>1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub> d'orge pour la nourriture (une ligne effacée) <sup>3</sup>à Nuzi.

<sup>4</sup>2 ANŠE 1 (PI) d'orge <sup>5</sup>pour les *taluhlu*, <sup>6</sup>1 (PI) 1 BAN<sub>2</sub> 4 SILA<sub>3</sub> d'orge <sup>T.1</sup>pour les chevaux.

<sup>T.2</sup>6 ANŠE 1 (PI) 3 BAN<sub>2</sub> d'orge <sup>R.1</sup>pour les rations, pour <sup>R.2</sup>le personnel domestique.

<sup>R.3</sup>Total 12 ANŠE 4 SILA<sub>3</sub> d'orge (une ligne effacée).

<sup>R.4</sup>[x] ANŠE d'orge <sup>R.5</sup>pour le personnel domestique, <sup>R.6-7</sup>confié(s) à Elhip-[Tilla], l'intendant du palais. <sup>CG.1</sup>Mois (de) *kinūnu*.

### Prosopographie

Elhip-Tilla : c'est probablement lui qui effectue le prélèvement d'orge pour l'allocation *šukunu* des reines de Nuzi et d'Al-ilāni ainsi que pour les rations des *taluhlu* dans HSS 14 126 (#). On le retrouve, sans son titre, dans HSS 13 172 (R76) où il reçoit de l'orge « des rations » (*ša šipā'i*) mise à disposition par Aha-ay-amši et Ninu-atal. Un Elhip-[...] est envoyé au pays de Nullu, afin d'acquérir l'orge pour distribuer les rations (*šipā'i epēšu*), cf. HSS 15 282 (M91) et, cf. Vol. 1 chap. 6 § 5. Il s'agit sans doute du même fonctionnaire. Pour les autres documents impliquant ce *šākin bīti* cf. Mayer 1978 : 132.

### Produits et montant

Nuzi	(à brasser)	nourriture	<i>taluhlu</i>	chevaux	rations	Total
orge	80	64	208	60	552	964

- sur la mention implicite du poste « à brasser », cf. commentaire au tableau 1, HSS 14 126.
- le poste « nourriture » à Nuzi est le plus souvent d'un montant de 56 SILA<sub>3</sub> (1 (PI) 1 BAN<sub>2</sub>), cf. tableau 1 sous HSS 14 126.

### Distinction entre l'allocation *šukunu* et les autres postes

Le trait de séparation entre § 1 et § 2 montre que l'allocation *šukunu* n'intègre pas les postes *taluhlu*, chevaux et personnel domestique. Ce que l'on constate aussi dans le récapitulatif des dépenses de HSS 14 153 (#, § 2) qui énumère les postes suivants : 1°) ration du personnel ; 2°) *šukunu* ; 3°) rations des chevaux. Dans le total général de HSS 14 153 (§ 4), la distinction est maintenue : les deux comptes de « rations » ont été réunis en un seul poste, distinct de celui de l'allocation *šukunu*. Le présent texte procède différemment au niveau du total (§ 5) qui couvre l'ensemble des dépenses énumérées (sauf § 6, enregistré après la ligne du total).

### HSS 16 45\*

SMN 1033 ; HSM 2000.3.18 ; P409138  
Mayer 321  
Provenance : R56 (provenance douteuse)  
Dimensions : 37 x 30 x 16 (cdli 37 x 30 x 17)  
Format en large  
Collation: B. Lion 22/07/2009.

Compte prévisionnel de dépenses de blé pour les rations, d'un total de 216 ANŠE dont une partie (14 ANŠE) est destinée à des personnes âgées.

F	1	2 <i>ma-ti</i> 2 / [ANŠE / GI]G.MEŠ
	2	<i>ša</i> ŠE.BA <i>ša i-'leq-qu</i> <sup>1</sup> - <i>u</i> <sub>2</sub>
	3	12 LU <sub>2</sub> .MEŠ <i>pur-šu-/mu</i>
		-----
	4	ŠU.NIGIN <sub>2</sub> 2 <i>ma-ti</i>
T	1	16* <i>ša</i> 'ŠE.BA.MEŠ <sup>1</sup>
	2	<i>i-leq-qu</i> <sub>2</sub> - <i>u</i> <sub>3</sub>
R		-----
		(reste du revers non inscrit)

<sup>1</sup>202 [ANŠE de b]lé <sup>2</sup>pour les rations que l'on prendra. <sup>3</sup>12 personnes âgées.

<sup>4-T.1</sup>Total 216 des rations <sup>T.2</sup>que l'on prendra.

#### Quantité et destinataire

- l'indication ANŠE est omise dans le total.

- le total ne tombe pas juste : il y a 14 ANŠE en plus des 202 mentionnés l. 1. Pour W. Mayer, ce document serait la suite d'une autre tablette ou bien la première ligne aurait été oubliée dans la translittération. Sur ce dernier point, la collation montre que ce n'est pas le cas. La différence pourrait correspondre à la part qui revient aux 12 personnes âgées dont le montant n'aurait été pas indiqué. Cela ne fait pas cependant un compte rond (soit 93,3 SILA<sub>3</sub> par personne = 14 ANŠE divisé par 12). Un groupe de personnes âgées (nombre non indiqué) dans HSS 13 399 (##) dispose de 24 ANŠE 2 BAN<sub>2</sub> d'orge.

- le blé n'est pas destiné aux reines. En effet, plutôt que ŠE.BA, on attendrait *šukunu* qui est le terme administratif spécifiquement utilisé pour désigner les céréales qui leur sont attribuées<sup>125</sup>. Celui de « ration » (ŠE.BA) couvre différentes catégories de personnes : le personnel domestique, cf. HSS 14 153 (#) et 154+(#), les chanteuses, cf. par exemple HSS 16 358 (R76), les *šuhāru* de Nuzi (HSS 16 251 (#)). On trouve aussi ŠE.BA à propos du blé distribué « aux femmes et aux enfants de Šilwa-Teššup », cf. HSS 13 254 : 21-22 (= AdŠ 83).

- 216 ANŠE constitue un montant supérieur aux quantités de blé à disposition des différents administrateurs de Šilwa-Teššup, cf. HSS 13 407 (= AdŠ 171, tableau p. 194) et HSS 13 478 (= AdŠ 174, tableau p. 202), respectivement : 82,3 ANŠE et + 153,8 ANŠE.

- ce document est probablement un compte prévisionnel de dépense. Cela est suggéré par la quantité qui est considérable et le recours au présent pour le verbe *leqû*. Ce type de pièce comptable, avec le même format de tablette, existe aussi dans l'archive de Šilwa-Teššup, cf.

<sup>125</sup>Dans l'archive de Šilwa-Teššup, ce terme caractérise l'allocation attribuée au fils aîné, Tatip-Tilla, à l'épouse de ce dernier Itiri-anti, et parfois à Šašure, l'épouse principale de Šilwa-Teššup.

par exemple HSS 13 500 (AdŠ 3 159) : « Total 529 ANŠE 4 BAN<sub>2</sub> de rations que le personnel de maison prend pour une année »<sup>126</sup>, cf. Vol. 1 chap. 6 § 3.1.

### **Provenance de la tablette**

La provenance de R56 comme pièce d'origine du présent document paraît douteuse. C'est aussi le cas des trois autres tablettes découvertes dans cette pièce qui a servi de salle de bains. AASOR 16 88 est un contrat de fermage. HSS 15 82 est un inventaire de chars et de cuirasses. La provenance du palais pour AASOR 16 88 est mise en question par Mayer 1978 : 63-64 du fait du caractère privé du contrat. Pour HSS 15 82, son contenu forme série avec certaines tablettes de N120 qui pourrait donc en être la pièce d'origine. La troisième tablette de R56, HSS 14 94, est un compte de distribution de portions et de pains. Les tablettes de ce dossier qui compte 9 textes sont très éparpillées : HSS 14 96 provient de N120, HSS 14 95 de D6 et HSS 14 102 de R48. Les autres tablettes de cette série n'ont pas de localisation connue (cf. chap. 7 § 7 p. 100). En conclusion, R56 pourrait être une pièce sans tablettes.

---

<sup>126</sup> <sup>1</sup>ŠU.NIGIN<sub>2</sub> <sup>1</sup>5<sup>1</sup> <sup>2</sup>ma-<sup>1</sup>ti<sup>1</sup> 29 ANŠE 4 BAN<sub>2</sub> ŠE Š[E.B]A <sup>2</sup>ni-iš<sub>3</sub> E<sub>2</sub>-i[i] ša i-leq-qu<sub>2</sub>-<sup>1</sup>u<sub>2</sub>a-na<sup>1</sup> MU-ti-šu.

## HSS 16 48

SMN 1075 ; P429297  
 Mayer 582  
 Provenance : #  
 Dimensions : 58 x 58 x 24  
 Format carré  
 Non collationné : Ø

Allocation *šukunu* d'orge pour brasser, de blé et d'orge pour la nourriture à Al-ilāni et Nuzi. La dépense d'Al-ilāni comporte également un poste pour les rations du personnel de maison et les *taluhlu*. Mois (d')*impurtanni* (i : mars / avril).

§ 1	F	1	15 ANŠE 3 BAN <sub>2</sub> ŠE.MEŠ
		2	<i>a-na ni-iš bi-ti</i>
		3	<i>u<sub>3</sub> a-na LU<sub>2</sub>.MEŠ ta-lu-uh-le</i>
§ 2		4	2 ANŠE ŠE.MEŠ <i>a-na ba-la-li</i>
		5	1 ANŠE 1 (PI) 3 BAN <sub>2</sub> GIG.MEŠ
		6	1 (PI) 3 BAN <sub>2</sub> ŠE.MEŠ <i>a-na šu-ku-ni</i>
		7	<i>i-na URU.DINGIR.MEŠ</i>
§ 3	T	1	1 ANŠE ŠE.MEŠ <i>a-na šu-ku-ni</i>
	R	1	<i>i-na URU nu-zi a-na ba-la-li</i>
		2	1 (PI) 1 BAN <sub>2</sub> ŠE.MEŠ <i>a-na a-ka<sub>4</sub>-li</i>
		3	1 (PI) 3 BAN <sub>2</sub> GIG <i>a-na a-ka<sub>4</sub>-li</i>
§ 4		4	<i>an-nu-tu<sub>4</sub> šu-ku-ni</i>
		5	<i>ša ITI-hi im-pur-ta-an-ni</i>
§ 5		6	1 ANŠE ŠE.MEŠ <sup>m</sup> <i>ke<sub>3</sub>-el-te-šup</i>
		7	LU <sub>2</sub> <i>nu-a-ri na-din</i> (reste du revers vide)

<sup>1</sup>15 ANŠE 3 BAN<sub>2</sub> d'orge <sup>2</sup>pour le personnel domestique <sup>3</sup>et les *taluhlu*, <sup>4</sup>2 ANŠE d'orge pour brasser, <sup>5</sup>1 ANŠE 1 (PI) 3 BAN<sub>2</sub> de blé (et) <sup>6</sup>1 (PI) 3 BAN<sub>2</sub> d'orge (pour la nourriture) pour l'allocation *šukunu* <sup>7</sup>à Al-ilāni. <sup>T.1</sup>1 ANŠE d'orge d'allocation *šukunu* <sup>R.1</sup>à Nuzi pour brasser, <sup>R.2</sup>1 (PI) 1 BAN<sub>2</sub> d'orge pour la nourriture, <sup>R.3</sup>1 (PI) 3 BAN<sub>2</sub> de blé pour la nourriture. <sup>R.4</sup>Ce (sont) les allocations *šukunu* <sup>R.5</sup>du mois (d')*impurtanni*. <sup>R.6-7</sup>1 ANŠE d'orge a été donné (à) Kel-Teššup, le chanteur.

### Prosopographie

Pour Kel-Teššup, le chanteur, cf. HSS 16 31 (#).

### Disposition du texte

E. R. Lacheman n'a pas indiqué la présence de ligne séparant la dépense *šukunu* du poste rations (personnel domestique - *taluhlu*). On remarque que les comptes d'Al-ilāni et de Nuzi sont disposés chacun sur un côté de la tablette.

## Montant et produits

		brassage	nourriture	rations et <i>taluhlu</i>	Total
Al-ilāni	orge	160	72	1224	1456
	blé		152		152
Nuzi	orge	80	56		136
	blé		72		72
rapport		2 : 1	1,2 : 1 (orge)    2,1 : 1 (blé)		

- r. 2-3, § 3, partie Nuzi, l'usage du blé et de l'orge est explicitement indiqué pour chacune de ces deux céréales. Le § 2 qui concerne Al-ilāni (l. 5-6) devrait être symétrique : le scribe a donc probablement oublié d'inscrire l'indication *ana akāli* ; cette correction opérée, on retrouve la séquence habituelle des postes brassage / nourriture ; la formule l. 7, *ana šukuni ina Al-ilāni* se rapporte au poste § 2 dans son ensemble.

- t. 1, § 3, selon l'ordre type de la formule, il faut intervertir la position des expressions *ana šukunu* et *ana balāli*.

### Le blé « pour la nourriture »

- r. 3 : dans HSS 16 51 (#) et HSS 16 32 (#), on trouve l'indication *ana KU<sub>2</sub>*. La notification quant à l'usage du blé est en général absente : cf. par exemple HSS 14 115 : 1 et 4 (#) ; HSS 14 126 : r. 3 (#) ; HSS 14 131 : 3 et 9 (#) ; HSS 14 133 : 5 et r. 4 (#) etc...

### HSS 16 51\*

SMN 1086 ; HSM2000.3.20 ; P409140

Mayer 583

Provenance : #

Dimensions : 41 x 33 x 16 (cdli 41 x 33 x 16)

Format en large

Collation : B. Lion 22/07/2009 ; P. Abrahams 9/01/12 (photo).

Blé pour la nourriture à Al-ilāni et Nuzi.

§ 1	F	1	1 ANŠE 1 (PI) 2 BAN <sub>2</sub> GIG
		2	<i>a-na</i> KU <sub>2</sub>
		3	<i>i-na</i> URU. DINGIR.MEŠ
			-----*
§ 2		4	1 (PI) 2 BAN <sub>2</sub> GIG <i>a-na</i> KU <sub>2</sub>
		5	<i>i*-na*</i> URU <i>nu-zi</i>
	T		-----*

<sup>1</sup>1 ANŠE 1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub> de blé <sup>2</sup>pour la nourriture <sup>3</sup>à Al-ilāni

<sup>4</sup>1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub> de blé pour la nourriture <sup>5</sup>à Nuzi

#### Disposition du texte

Dans la translittération, aucun retour à la ligne n'indique les traits de séparations.

#### Nature du compte et montant :

- ce compte ne concerne que le poste de dépense « nourriture » ; les comptes *šukunu* mensuels ont probablement été établis sur la base de ce type de notice, cf. commentaire à HSS 14 158 (#).

- le rapport Al-ilāni - Nuzi est le même dans HSS 16 32 (#).

HSS 16 54\*

SMN 1112 ; HSM 2000.3.22 ; P409142

Mayer 584.

Provenance : #

Dimensions : 50 x 49 x 22 (cdli : *idem*)

Format carré

Collation : B. Lion 22/07/09 ; P. Abrahami 9/01/12 (photo)

Orge *kalpurhe*<sup>?</sup> pour le mois *sabûtu* (vii : sept. / oct.) et le mois *šehli* (viii : oct. / nov.), affectée au personnel domestique de la ville de Nuzi et à 4 chanteurs.

F	1	14 ANŠE ([ŠE.MEŠ] <sup>r</sup> <i>a-na</i> <sup>1</sup> ) [ <i>ni-iš</i> E <sub>2</sub> ]
	2	<i>ša</i> ( <sup>r</sup> URU <i>nu-zi</i> <sup>1</sup> )
	3	1 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na</i> <sup>m</sup> <i>tu</i> <sub>3</sub> -([ <i>ra</i> ])- <sup>r</sup> <i>ar</i> <sup>1</sup> -[ <i>te-šup</i> ]
	4	1 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na</i> <sup>m</sup> <i>ke</i> <sub>3</sub> - <i>el</i> -([ <i>te</i> ]- <i>šup</i> )
	5	1 BAN <sub>2</sub> ( <sup>r</sup> ŠE <i>a</i> <sup>1</sup> )- <i>na</i> <sup>m</sup> <i>še-hal-te</i> -/[ <i>šup</i> ]
	6	[1 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a</i> ]- <i>na</i> <sup>r</sup> <sup>m</sup> <i>ke</i> <sub>3</sub> - <i>ra</i> -[ <i>ar-te-šup</i> ]
	7	[ <i>i-na</i> IT]I* <i>sa*-bu-ti</i> [...]
		-----
	8	[...] <sup>r</sup> x x <sup>1</sup> [...] (reste de la face cassé)
R		(2 ou 3 lignes manquent) [...]
	1	<i>ša</i> <sup>r</sup> <i>e</i> <sub>2</sub> * <sup>?</sup> - <i>kal</i> * <sup>?</sup> - <i>li</i> <sub>3</sub> * <sup>?</sup> <sup>1</sup> [...]
	2	( <sup>r</sup> <i>i-na</i> ITI <i>še-eh</i> <sup>1</sup> -)[ <i>i</i> ...]
	3	<sup>r</sup> 22 <sup>1</sup> [ANŠE ...]
	4	ŠU.NIGIN <sub>2</sub> 34 ANŠE [ŠE.MEŠ]
	5	<i>kal-pu-ur-he</i> <sub>2</sub> (1 ligne cassée)
T	1	[x]- <i>ri</i> -[x]- <i>ša</i> [...]
	2	<i>a-ši-ib</i> E <sub>2</sub> -( <sup>r</sup> GAL <sup>1</sup> )

<sup>1</sup>14 ANŠE [d'orge] pour [le personnel domestique du palais] <sup>2</sup>de Nuzi, <sup>3</sup>1 BAN<sub>2</sub> d'orge pour Tu[ra]r-[Teššup], <sup>4</sup>1 BAN<sub>2</sub> d'orge pour Kel-[Teššup], <sup>5</sup>1 BAN<sub>2</sub> d'orge pour Šehal-Te[ššup], <sup>6</sup>[1 BAN<sub>2</sub> d'orge p]our Kera[r-Teššup], <sup>7</sup>[au moi]s (de) *sabut*[*i* ...] <sup>R.1</sup>[...] du palais<sup>?</sup> [...] <sup>R.2</sup>au mois (de) *šehli*, <sup>R.3</sup>22 [ANŠE ...]. <sup>R.4</sup>Total 34 ANŠE [d'orge] <sup>R.5</sup>*kalpurhe* [...] <sup>T.2</sup>résidents du palais.

**Séquence face - revers**

L'ordre face – revers de l'*editio princeps* a été inversé, en considérant que l'on a un agencement chronologique des dépenses (l. 7 = mois vii et r. 2 = mois viii).

**Prosopographie**

- r. 3-6, cf. le document HSS 16 31 (#) qui mentionne les mêmes chanteurs.

- le premier personnage du groupe est  $tu_3-ra^{-1}ar^{-1}$  [...]. On peut restituer Turar-[Tilla] ou Turar-[Teššup]. La seconde option est certainement la meilleure. Ce nom est beaucoup plus fréquent que Turar-Tilla. D'autre part, on remarque que la composante Teššup est présente dans les noms des trois autres chanteurs. On pourrait avoir affaire à des personnes consacrées à ce dieu.

## HSS 16 56

SMN 1118 ; P429298  
 Mayer 308  
 Provenance: R48  
 Dimensions : 57 x 53 x 20 (cdli Ø)  
 Format presque carré  
 Non collationné : #

Compte de distribution d'orge et de farine ; la farine est fournie par Erwi-huta.

§ 1	F	1	1 ANŠE ZID <sub>2</sub> .DA <i>a-na</i>
		2	LU <sub>2</sub> .MEŠ NU.GIŠ.KIRI <sub>6</sub> .MEŠ
		3	1 ANŠE ZID <sub>2</sub> .DA.MEŠ <i>a-na</i>
		4	<sup>m</sup> <i>ta-ti-ip-te-šup</i>
		5	1 ANŠE ZID <sub>2</sub> .DA <i>a-na</i>
		6	<sup>m</sup> <i>ut-hap-ta-e</i>
		7	6 (PI) 1 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na</i> <sup>m</sup> <i>a-ki-ia</i>
		8	3 ANŠE 1 (PI) ZID <sub>2</sub> .DA <i>a-na</i>
		9	<sup>m</sup> <i>ka<sub>4</sub>-an-ka<sub>4</sub></i>
§ 2		10	<i>an-nu-tu<sub>4</sub></i> ZID <sub>2</sub> .DA
		11	<i>a-šar</i> <sup>m</sup> <i>er-wi-hu-ta</i>
		12	<i>ša le-qu<sub>2</sub>-u<sub>2</sub></i> (revers non inscrit)

<sup>1</sup>1 ANŠE de farine <sup>2</sup>pour les jardiniers, <sup>3</sup>1 ANŠE de farine pour <sup>4</sup>Tatip-Teššup, <sup>5</sup>1 ANŠE farine pour <sup>6</sup>Uthap-tae, <sup>7</sup>6 (PI) 1 BAN<sub>2</sub> d'orge pour Akia, <sup>8</sup>3 ANŠE 1 (PI) de farine pour <sup>9</sup>Kanka, <sup>10</sup>C'est la farine <sup>12</sup>qui a été prise <sup>11</sup>auprès d'Erwi-huta.

### Prosopographie

- 1. 9, Kanka : le nom est très peu attesté. Dans les textes administratifs, on le trouve dans HSS 15 272 : 11 (D3). Un Kanka se voit attribuer (*nadnū*) 3 ANŠE d'orge pour l'allocation *šukunu*, « (mesurés) selon le *sutu* de l'allocation *šukunu* ». Les dépenses d'orge enregistrées précédemment concernent des *abultannu*, 14 *taluhlu*, deux individus dont les noms ne sont plus lisibles ainsi que de l'orge pour la farine destinée « aux char »s (<sup>gis</sup>GIGIR-*ta-e*). Les dépenses d'orge qui suivent celle pour Kanka concernent les *ašiarri*<sup>127</sup> et les femmes du pays de Kuššuse. Or, l'allocation *šukunu* n'est perçue que par un cercle restreint au sein de la famille royale : les reines dans la documentation du palais ainsi que Tatip-tilla, le fils aîné de Šilwa-Teššup et son épouse dans l'Archive de Šilwa-Teššup. Deux options sont donc possibles : 1°) soit Kanka n'en est pas le bénéficiaire direct, il aurait alors servi d'intermédiaire, peut-être en tant que gestionnaire de cette allocation pour le compte de la maison royale ; 2°) soit dans le cas contraire, il faut le considérer comme appartenant au cercle très limité des bénéficiaires de cette allocation. Cette hypothèse pourrait être confirmée

<sup>127</sup>Cf. CAD A/2 : 428 : « a class of servants », uniquement mentionné par ailleurs dans HSS 14 186 (D6), un compte de dépenses de blé et de blé amidonnier. Cette catégorie de personnel est étroitement associée à la « belle-fille » (*kallatu*). En effet, les LU<sub>2</sub>.MEŠ *ašiarri* sont inscrits avec cette femme sur la même ligne de dépense de blé.

par le fait que le présent compte concerne Tatip-Teššup, Uthap-tae et Akiya. Or ces trois noms sont portés par des princes, cf. Dosch 1993 : 25.

- l. 11, Erwi-huta : on peut envisager de l'identifier au boulanger attesté dans HSS 15 3 : 33 (N120) qui doit être la même personne qui reçoit de l'orge « à griller » d'après Cassin 1962 : 77 n°9 : 7). L'autre possibilité est de considérer qu'il s'agit du *šākin bīti*, qui en vertu de cette fonction aurait été amené à gérer des stocks de farine. Sur Erwi-huta, voir en détail HSS 13 208.

#### **Rations d'Akiya**

- E. R. Lacheman donne comme montant : 6 ½. Il faut peut-être comprendre 6 (PI) 1 BAN<sub>2</sub>. C'est le seul à recevoir de l'orge et non de la farine.

HSS 16 63

SMN 1169 ; P429299

Mayer 131

Provenance : M61

Dimensions : 67 x 51 x 22 (cdli Ø)

Format en large

Non collationné : Ø

Blé déposé dans le palais (de Nuzi) et à Al-ilāni en trois fois en vue d'être vendu à Nupen-naia et deux autres femmes en échange de divers produits. Mois de *sabûtu* (vii : sept. / oct.) et *šehli* (viii : oct. / nov.).

§ 1	F	1	5 ANŠE GIG.MEŠ
		2	<i>i-na</i> ITI- <i>hi sa-bu-ti</i>
		3	<i>i-na e<sub>2</sub>-kal<sub>2</sub>-li<sub>3</sub> iš-tu</i> URU <i>nu-zi</i> <sup>m</sup> TI.LA.KUR <i>ul-te-zi-i[b]</i>
		5	11 ANŠE 5 BAN <sub>2</sub> GIG <i>i-na</i> URU.DIN[GIR.MEŠ]
		6	<i>u<sub>2</sub>-še-el-lu</i>
-----			
§ 2		7	5 ANŠE GIG <i>i-na</i> ITI- <i>hi s[a-bu-ti]</i>
		8	<sup>m</sup> TI.LA.KUR <i>ul-te-zi-ib!</i> (ŠI)
		9	4 ANŠE 3 BAN <sub>2</sub> GIG
		10	<i>i-na</i> URU.DINGIR.MEŠ KI.MIN
-----			
§ 3	R	1	5 ANŠE GIG <i>i-n[a</i> ITI- <i>hi še]-eh-li</i>
		2	4 ANŠE 1 (PI) GIG
		3	<i>i-na</i> URU.DINGIR.MEŠ KI-[MIN]
-----			
§ 4		4	<i>an-nu-tu<sub>4</sub></i> GIG[.MEŠ]
		5	<sup>m</sup> TI.LA.KUR <i>a-na</i> <sup>r</sup> I <sub>3</sub> <sup>1</sup> [...]
		6	<i>a-na</i> TUG <sub>2</sub> .MEŠ <i>a-na</i> KU.[BABBAR]
		7	<i>a-na</i> KU <sub>3</sub> .GI.MEŠ <i>a-na</i> UDU.MEŠ
		8	<i>a-na</i> <i>ši-mi</i> <sup>r</sup> <i>i-na</i> <sup>1</sup> - <i>an-din</i>
		9	<i>a-na</i> <sup>f</sup> [...]- <i>du-ra</i> -[...]
	T	1	[ <i>a-na</i> <sup>r</sup> ...]- <i>a-ki</i> -[...]
	CG	1	<i>a-na</i> <sup>f</sup> <i>nu-pe<sub>3</sub>-en-na-a-a</i>
		2	<i>kal<sub>2</sub>-la-tu<sub>3</sub> ša</i>
		3	<sup>m</sup> <i>mi-na-aš</i> -[ <i>šuk<sub>2</sub></i> ]

<sup>1</sup>5 ANŠE de blé <sup>2</sup>au mois (de) *sabûti*, <sup>3</sup>dans le palais, provenant de Nuzi, Baltu-kašid a déposé. <sup>5</sup>11 ANŠE 5 BAN<sub>2</sub> de blé, à Al-il[āni], <sup>6</sup>il a fait monter.

<sup>7</sup>5 ANŠE de blé, au mois de *s[abûti]*, <sup>8</sup>Baltu-kašid a déposé. <sup>9</sup>4 ANŠE 3 BAN<sub>2</sub> de blé, <sup>10</sup>à Al-ilāni, *ditto*.

<sup>R.1</sup>5 ANŠE de blé, a[u mois de] *šehli*, <sup>R.2</sup>4 ANŠE 1 (PI) de blé, <sup>R.3</sup>à Al-ilāni, *di[tto]*.

<sup>R.4</sup>Ce blé-ci, <sup>R.5</sup>Baltu-kašid <sup>R.8</sup>vendra <sup>R.5</sup>pour de l'huile, <sup>R.6</sup>pour des vêtements, pour de l'ar[gent], <sup>R.7</sup>pour de l'or et pour des moutons, <sup>R.9</sup>à <sup>f</sup>[...]-*dura*[...], <sup>T.1</sup>à, <sup>f?</sup>...[aki[...]] (et) <sup>CG.1</sup>à Nupen-naia, <sup>CG.2</sup>la belle-fille de <sup>CG.3</sup>Minaš-[šuk].

### Nature de l'opération :

- la formulation est explicite en § 1 (verbes : *šūzubu* / *šūlū*) et abrégée en § 2 (verbes : *šūzubu* / KI.MIN) et § 3 (Ø / KI.MIN). La symétrie entre § 1 et § 2 indique que le scribe a recours à KI.MIN pour *ušellu*.
- *ina ekalli ištu URU nuzi*, présent en § 1 après l'énoncé du mois, est probablement sous-entendu en § 2 (fin l. 7) et § 3 (fin r. 1) ; le scribe n'a pas utilisé cependant l'expression KI.MIN.
- § 3 est le paragraphe le plus abrégé puisque la séquence correspondant à l'opérateur (<sup>m</sup>TI.LA.KUR *ul-te-zi-ib*) n'y figure pas non plus.
- Baltu-kašid dans le palais (de Nuzi) effectue trois dépôts de blé provenant de Nuzi, et trois envois de blé à Al-ilāni. On remarque que les quantités déposées (*šūzubu*) sont constantes, alors que celles envoyées à Al-ilāni varient : presque équivalentes en § 2 et § 3 mais très supérieure en § 1. Les deux premières opérations se déroulent au mois (de) *sabūtu* et la 3<sup>ème</sup> au mois (de) *šehli*.
- si l'on a bien compris le § 4, le blé est vendu à trois femmes en vue d'acquérir différents produits.

### Prosopographie

- l. 3 et 8, Baltu-kašid est attesté dans un autre compte de blé, HSS 13 155 (#) : il effectue au début du mois (de) *šehli* un prélèvement de 6 ANŠE 1 (PI) de blé provenant du blé de la ville de Nuzi. Le blé est destiné à des fermiers, des épouses secondaires et la reine ; il est probable qu'il s'agisse de la même personne. Rien ne permet d'affirmer un lien entre cet individu et le scribe de 2<sup>ème</sup> génération de la famille d'Apil-Sîn ni un lien avec le scribe homonyme fils d'Emuqa.
- CG. 1, Nupen-naia belle-fille de Minaš-šuk. Elle est la fille de Hupita, mariée avec Hutip-šimika fils de Minaš-šuk, dont on possède le contrat de mariage HSS 19 85 (G73). Une Nupen-naia est mentionnée dans HSS 15 200 (M61) : ce petit document assez abîmé, enregistré sur la face les déclarations de deux femmes dont les termes figurent peut-être au revers. La première déclaration est faite par Puhu-ennaia<sup>128</sup> « au sujet du sac en cuir (*luppu*), de la lampe à huile (*hubunnu*) et de la couverture *zianatu* pour Nupen-naia » ; la seconde déclaration est réalisée par Šel[...] « au sujet du cuir pour Hutip-ta[šenni] ». Il est intéressant de noter que le présent texte et HSS 15 200 proviennent de la même pièce du palais. Cela rend très probable le fait l'on ait affaire à la même femme.

6. *šūlū* : « faire monter », en rapport avec un transport de Nuzi vers Al-ilāni, est documenté dans HSS 14 589 : 15-20 (M79) : « Total 30 coupes d'(or / argent), Alwašuh et Elhip-Tilla, l'intendant du palais, les ont fait monter depuis Nuzi et les ont transportés à Al-ilāni ». Le sens correspondrait ici à CAD E 9 : 128. Dans le contexte de la distribution enregistrée dans HSS 16 24 (A34) = Dosch 2009 : 101, n°25 : 101 (l. 27), l'orge a été transportée (*šu-lu-u<sub>2</sub>*) à Telzaunni pour y être distribuée.

**R.8.** *ana šīmi nadānu*, cf. CAD Š3 b) : 29-30, très peu d'exemples répertoriés à Nuzi mais voir désormais l'étude de Fincke 2010 : 125-141 concernant les biens fonciers. Le sens « vendre pour (= pour le compte de) » est à exclure *ana* NP désigne dans cette expression l'acheteur. Baltu-kašid n'est donc pas commissionné auprès des femmes mentionnées dans ce texte.

---

<sup>128</sup>Ce nom est uniquement mentionné en tant que matronyme dans HSS 16 356 (A23), un rôle des hommes affectés à la garde de différents greniers. Ce texte n'est pas considéré comme relevant de l'archive de Šilwa-Teššup, cf. AdŠ 8 : 158.

HSS 16 67\*

SMN 1214 ; HSM 2000.3.29 ; P409149

Mayer 440

Provenance : R 76

Format en long

Dimensions : 70 x 97 x 17 (cdli 72 x 100 x 20)

Collation : P. Abrahams 21/07/09 ; 10/01/13 (photo).

Farine d'orge et de blé reçue par Sin-ahhē-iddina, de Tišam-mušni. Boisson *billu* reçue par le même personnage, de Ṭāb-bēli. Indication chronologique : « Lorsque qu'on a fait sortir les dieux [...] ».

§ 1	F	(détruit)
	T	1 <i>an-nu-tu<sub>4</sub></i> ZID <sub>2</sub> <sup>?*1</sup> . [DA <sup>?</sup> ...]
	R	1 <i>šu-un-du</i> DING[IR...]
		2 <i>u<sub>2</sub>-še-eš-šu<sub>2</sub>-u<sub>2</sub></i> [...]
		(deux lignes vides)
§ 2		3 ŠU.NIGIN <sub>2</sub> 3 ANŠE 1 BAN <sub>2</sub> 4 SILA <sub>3</sub> ZID <sub>2</sub> .D[A]
		4 <i>ša</i> GIG.MEŠ
		5 1 (PI) 3 SILA <sub>3</sub> ZID <sub>2</sub> .DA <i>ša*</i> ŠE.MEŠ
		6 <sup>m</sup> <i>si<sub>2</sub>-na-hi-in-di<sub>3</sub>-na a-šar</i>
		7 <sup>m</sup> <i>ti-š[a<sub>2</sub>]-am-mu-uš-ni ša / il-[te-qe<sub>3</sub>]</i>
		-----
§ 3		8 1 ANŠE 1 BAN <sub>2</sub> 4 <SILA <sub>3</sub> > <i>bi-il-lu-u<sub>2</sub></i>
		9 <sup>m</sup> <i>si<sub>2</sub>-na-ŠEŠ-din-na a-šar</i>
		10 <sup>m</sup> <i>ta<sub>2</sub>-be-li ša il-te-[qe<sub>3</sub>]</i>
		(deux lignes vides)
		(sceau)
		[...]

<sup>T.1</sup>[...] cette fa[rine...] <sup>R.1-2</sup>lorsqu'on a fait sortir les dieux [...]. <sup>R.3</sup>Total 3 ANŠE 1 BAN<sub>2</sub> 4 SILA<sub>3</sub> de fari[ne] <sup>R.4</sup>de blé. <sup>R.5</sup>1 (PI) 3 SILA<sub>3</sub> de farine d'orge <sup>R.6</sup>que Sin-ahhē-iddina <sup>R.7</sup>a r[çu] de Tišam-mušni.

<sup>R.8</sup>1 ANŠE 1 BAN<sub>2</sub> 4 <SILA<sub>3</sub>> de boisson *billu* <sup>R.9-10</sup>que Sin-ahhē-iddina a reçu de Ṭāb-bēli. (sceau).

**Prosopographie :**

- r. 6 et 9 : Sin-ahhē-iddina : pour la lecture de ce nom, cf. AAN : 115. Ce nom n'apparaît, semble-t-il que dans HSS 19 72 (= SMN 3500, F 24), en tant que nom du grand-père d'Ella-šarri, une jeune fille adoptée par Šill-apuše. L'empreinte sur la présente tablette correspond très probablement à son sceau.

- r. 7 : Tišam-mušni est bien documenté. On le voit souvent impliqué dans des opérations de gestion des biens du palais, cf. commentaire à HSS 14 63 (#).

- r. 10 : Ṭāb-bēli est mieux documenté dans le cadre de la maison de Šilwa-Teššup, associé à un groupe de serviteurs occupant un rang relativement important, cf. AdŠ 3 : 26.

**R.1-2** : pour ce type d'indication chronologique, cf. HSS 14 218 (#), 131 (#) et commentaire sous HSS 15 275 (#). Pour la discussion de ces formules, cf. Negri-Scafa 2008 : 121, mais corriger cependant la translittération du verbe qui n'est pas *u<sub>2</sub>-še-eh-hu<sub>2</sub>-u<sub>2</sub>*.

## HSS 16 69

SMN 1230 ; P429300  
 Mayer 441  
 Provenance : R 76  
 Dimensions : 54 x 48 x 23 (cdli Ø)  
 Format en large  
 Non collationné : Ø

Blé pour 11 épouses secondaires, à raison de 1 BAN<sub>2</sub> chacune ; blé pour les « petits » ; prélèvement sur le blé de la ville d'Anzugalli ; mois *šehali* (v ou vi : juillet / août ou août / sept.).

§ 1	F	1-2	[...]
		3	[i <sup>š</sup> -tu] URU [...]
-----			
§ 2		4	[ <sup>f</sup> na-wa-AN <sup>f</sup> ha-lu-[ia]
		5	[ <sup>f</sup> šu]-wa-ar-šu-uš-še
		6	[ <sup>f</sup> u <sub>3</sub> -ka <sub>4</sub> -še
		7	[ <sup>f</sup> ti]-i <sup>š</sup> -nu-ri
		8	[ <sup>?</sup> ...]
		9	[ <sup>f</sup> x-x-x]-al-ti
		10	[ <sup>f</sup> ši-mi-ir]-šu-uš-še
	R	1	[a-na] <sup>r</sup> ŠU <sup>1</sup> <sup>r</sup> na <sup>1</sup> -aš-tu <sub>3</sub> -i
		2	11 es-re-tu <sub>4</sub>
		3	1 BAN <sub>2</sub> TA.A.AN GIG.MEŠ-šu-nu
§ 3		4	2 BAN <sub>2</sub> 4 SILA <sub>3</sub> GIG a-na TUR TUR.MEŠ
§ 4		5	ŠU.NIGIN <sub>2</sub> 1 ANŠE 1 (PI) 2 BAN <sub>2</sub> 4 <SILA <sub>3</sub> > GIG
		6	i <sup>š</sup> -tu GIG ša URU
		7	an-zu-gal-li <sub>3</sub> i-na
		8	[ITI] še-ha-li ša
		9	[ND ša na-aš-ru]

<sup>3</sup>[... provenant] de la ville [...]

<sup>4</sup>Nawa-AN, Haluia, <sup>5</sup>[Šu]warššuše, <sup>6</sup>[T]ukaše, <sup>7</sup>[T]i<sup>š</sup>-nuri, <sup>8</sup>[...], <sup>9</sup>[...]-alti, <sup>10</sup>[Šimir]-šušše  
<sup>R.1</sup> confié à Naštui, <sup>R.2</sup> 11 épouses secondaires, <sup>R.3</sup> 1 BAN<sub>2</sub> chacune, leur blé. <sup>R.4</sup> 2 BAN<sub>2</sub> 4 SILA<sub>3</sub>  
 de blé pour les « petits ». <sup>R.5</sup> Total 1 ANŠE 1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub> 4 <SILA<sub>3</sub>> de blé, <sup>R.9</sup> qui [ont été  
 décomptés] <sup>R.6-7</sup> du blé de la ville d'Anzugalli au <sup>R.8</sup> [mois] (de) *šehali* de [ND].

### Le total

Le total arithmétique est 88 (11 x 8, § 2) + 20 (§ 3). Le total du texte est 148 (§ 4), il manque donc 40 SILA<sub>3</sub> soit 5 BAN<sub>2</sub> qui se trouveraient peut-être en § 1.

### Les épouses secondaires

Ces femmes sont identifiées par d'autres listes à des épouses secondaires, cf. Lion 2012a. La provenance du blé (prélevé à l'extérieur de Nuzi) suggère que ces épouses secondaires sont peut-être en visite à Nuzi et originaires de la ville d'Anzugalli, une ville importante où se

trouve également un palais, cf. Fincke 1993 : 23. Un groupe de 11 épouses secondaires est également documenté dans HSS 13 168 (R76). Nawi-AN et Haluia y figurent aussi.

### **Prosopographie**

Naštui : ce nom n'est documenté qu'ici.

**R.9.** Il peut s'agir du mois iv (Teššup) ou v (Nergal). Dans la translittération, il n'y a pas d'indication de cassure après le *ša* ; le nom du dieu était peut-être indiqué l. 9.

HSS 16 72\*

SMN 1251 ; P429301

Mayer 585

Provenance : #

Dimensions : 62 x 58 x 25 (cdli Ø)

Format en large (presque carré)

Collation du revers uniquement sur moulage : B. Lion 20/07/09

Rations d'orge à 18 chanteuses et 2 autres femmes à raison de 3 BAN<sub>2</sub> ou 2 BAN<sub>2</sub> chacune ; mois (de) *sabûti* (vii : sept / oct.).

§ 1	F	1	<i>ša</i> ITI- <i>hi sa-bu-ti</i>	
		2	ŠE.BA.MEŠ- <i>šu-nu ša</i>	
		3	18 MUNUS.MEŠ <i>nu-a-ra-ti</i>	
		4	<i>a-na</i> 3 BAN <sub>2</sub> TA.A.AN <i>za-bil</i>	
-----				
§ 2		5	2 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na</i> <sup>f</sup> <i>aš-mu-un-na-a-a</i>	
		6	2 BAN <sub>2</sub> ŠE <i>a-na</i> <sup>f</sup> <i>tul<sub>2</sub>-pu-un-na-a-a</i>	
		7	<i>i-na</i> ITI- <i>hi sa-bu-ti</i> SI <sub>3</sub> - <i>nu</i>	
-----				
§ 3	R		(sceau)	(sceau)
		1	NA <sub>4</sub> <sup>r<sup>f</sup></sup> <i>pi<sub>2</sub>-zu</i> <sup>1</sup> (IB)*- <i>ni</i>	NA <sub>4</sub> <i>be-el-ta-/ni-šu</i>
			(sceau)	(sceau)
		2	NA <sub>4</sub> <i>u<sub>2</sub>-nu-uš-ki-a-ši</i>	NA <sub>4</sub> <i>zi-li-im-ni-ir-še</i>
			(sceau)	(sceau)
		3	NA <sub>4</sub> <i>tul<sub>2</sub>-pu-na-a</i>	NA <sub>4</sub> <sup>f</sup> <i>aš-mu-un-na-a-a</i>

<sup>3</sup>18 chanteuses, <sup>2</sup>leurs rations <sup>1</sup>du mois (de) *sabûti*, <sup>4</sup>à 3 BAN<sub>2</sub> chacune, ont été expédiées.

<sup>5</sup>2 BAN<sub>2</sub> d'orge pour Ašmun-naia, <sup>6</sup>2 BAN<sub>2</sub> d'orge pour Tulpun-naia <sup>7</sup>ont été donnés au mois (de) *sabûti*.

(empreinte)	(empreinte)
<sup>1</sup> sceau de Pizuni	sceau de Beltanišu
(empreinte)	(empreinte)
<sup>2</sup> sceau d'Unuš-kiaši	sceau de Zilim-nirše
(empreinte)	(empreinte)
<sup>3</sup> sceau de Tulpun-naia	sceau d'Ašmun-naia

**Les bénéficiaires**

- ces femmes sont connues par ailleurs : Tulpun-naia et Unuš-kiaši comme chanteuses du Hanigalbat ; Zilim-nirše comme chanteuse d'Akkad ; Pizuni et Beltanišu comme épouse secondaire de Zizza, cf. Lion 2012a.

**Provenance de la tablette**

On peut envisager R76 comme pièce de provenance de cette tablette à l'instar de la plupart des tablettes de rations concernant les épouses secondaires et les chanteuses, cf. Vol. 1 chap. 6 § 2.1.

1-2. La syntaxe correspond à un génitif inversé hourrite, cf. commentaire à HSS 13 77 (R76).  
4. Le verbe attendu est *leqû* ou *nadānu*. *zabālu* suggère que l'orge a été acheminée par convoi<sup>129</sup>; Pizuni, Beltanišu, Unuš-kiaši et Zilim-nirše qui scellent le reçu, en ont pris livraison pour le groupe et sont responsables de sa distribution (pour cette pratique, cf. commentaire à HSS 13 403, R76); Tulpun-naia et Ašmun-naia ont reçu leur part directement comme l'indique le verbe *nadānu*; elles scellent le document mais à titre individuel.

---

<sup>129</sup>*zabālu* est peu documenté; il apparaît dans HSS 13 123 (L44), une liste principalement de textiles pour différentes localités (*ana URU NG*). Après le décompte final, le CG porte l'indication « expédiée » (*zabil*).

HSS 16 199

SMN 922 ; P429303

Mayer 586

Provenance: #

Dimensions : 49 x 55 x 28 (cdli 36 x 31 x 19)

Format en large (coin inférieur droit de la tablette)

Non collationné : Ø

Blé et blé amidonnier confiés à Hekru à 4 reprises au mois de Šehli (viii : oct. / nov.) et *kinūnu* (ix : nov. dec.)

§ 1	F	1	[...] <i>ša</i> <sup>m</sup> [...]
		2	[ <i>a-na</i> ] L[U <sub>2</sub> ] <i>u<sub>2</sub>-ba<sub>2</sub>-ru-[ti]</i>
		3	[ <i>ša</i> KUR] <i>ha-ni-gal-bat</i>
		4	[ <i>i-na</i> ITI]- <i>hi še-eh-li a-na ŠU</i> <sup>m</sup> <i>he<sub>2</sub>-ek-ru na-[ad-nu]</i>
-----			
§ 2		5	[x] <i>ki-ba<sub>2</sub>-tu<sub>4</sub></i> 1 ANŠE 5 BAN <sub>2</sub> <i>ku-ni-šu</i>
		6	<i>a-na š[u]-ku-ni i-na</i> ITI- <i>hi ki-nu-ni</i>
		7	[ <i>a-na ŠU</i> ] <sup>m</sup> <i>he<sub>2</sub>-ek-ru-ma na-ad-nu</i>
-----			
§ 3	T	1	[x <i>ki-ba<sub>2</sub>-tu<sub>4</sub></i> x <i>ku-ni-šu</i> ] <i>a-na</i>
		R	1
		2	[ <i>a-na ...</i> ]- <i>ti</i>
		3	[ <i>a-na ŠU</i> <sup>m</sup> <i>he<sub>2</sub>-ek</i> ]- <i>ru na-ad-nu</i>
-----			
§ 4		4	[x <i>ki-ba<sub>2</sub>-tu<sub>4</sub></i> x <i>ku-ni-šu</i> a]- <i>na šu-ku-ni</i>
		5	[ <i>i-na</i> ITI- <i>hi še-eh</i> ]- <i>li a-na</i>
		6	[ŠU <sup>m</sup> <i>he<sub>2</sub>-ek-ru</i> ] <i>na-ad-nu</i>
-----			
§ 5		7	[ <sup>m</sup> <i>tu</i> ]- <i>un-te-šup</i> (Reste du revers cassé)

<sup>1</sup>[Quantité de céréales ...] <sup>1</sup>[...] de [NP ...] <sup>2</sup>[pour] les résidents <sup>3</sup>(du) Hanigalbat <sup>4</sup>[au mois]is (de) *šehli*, ont été c[onfiés] à Hekru.

<sup>5</sup>[x] de blé, 1 ANŠE 5 BAN<sub>2</sub> de blé amidonnier <sup>6</sup>pour l'allocation *šukunu* au mois de *kinūnu*, <sup>7</sup>c'est à Hekru qu'ils [ont été] confiés.

<sup>T.1</sup>[x de blé, x de blé amidonnier] pour <sup>R.1</sup>[l'allocation *šukunu* au] mois (de) *kinūnu* <sup>R.2-3</sup>[pour ...]-*ti* [ont été] confiés à [Hek]ru.

<sup>R.4</sup>[x de blé, x de blé amidonnier] pour l'allocation *šukunu* <sup>R.5</sup>[au mois (de) *šeh*]*li* [ont été]

<sup>R.6</sup>confiés à [Hekru].

<sup>R.7</sup>[<sup>m</sup>Tu]n-Teššup [...]

**Structure du texte et restitution**

- la présentation des dépenses n'est pas chronologique mais « chiasique » : vii – viii – viii – vii.

- on a restitué § 3 et § 4 selon la séquence § 2 en supposant que l'on a affaire aux mêmes céréales ainsi qu'à une allocation *šukunu*.
- § 1 comporte, avant la ligne 1, l'enregistrement des céréales confiées à Hekru.
- §2, r.2 : on a probablement la mention du bénéficiaire ; peut-être [*ubaru*]-*ti*. Noter également le *-ma* d'insistance (l.7) déjà rencontré dans HSS 16 199 : 13 (#).

**Prosopographie :**

- Hekru est associé à plusieurs reprises à Tišam-mušni avec qui il se voit confier des céréales pour l'allocation *šukunu* des reines. Le premier pour la reine d'Al-ilāni et le second pour celle de Nuzi, cf. HSS 14 63 (#), 137 (#) 163 (#) ; HSS 15 267 (#), et discussion sous HSS 14 63.
- [...]un-Teššup : On peut envisager Un-Teššup. La transcription d'E. Lacheman suggère cependant que le nom n'est pas complet. La seule possibilité est alors de considérer que l'on a affaire au nom Tun-Teššup qui est probablement à identifier à un prince, cf. discussion sous HSS 14 101 (#).

### HSS 16 204a\* 204b\*

SMN 1549

HSS 16 204a ; HSM 2000.3.109 ; P409229

HSS 16 204b ; HSM 2000.3.110 ; P409230

Mayer 587

Provenance : #

Dimensions : 26 x 63 x 28 (HSS 16 204a) ; 24 x 42 x 30 (HSS 16 204b)

Collation : P. Abrahams 21/07/2009 ; 10/01/2012 (photo)

Mention de la production de 4 ANŠE de blé et d'un transport d'orge.

Fragment a (partie supérieure gauche)

T		(sceau)*
F	1	4* ANŠE GIG iš-pi <sub>2</sub> -/ku
	2	a-na <sup>m</sup> a-ri-pu-kur <sub>3</sub>
	3	LU <sub>2</sub> * ša URU nu-zi [...]
		(sceau)*
		[...]

Fragment b (partie inférieure droite)

F	1	[...] a-na NUMUN
	2	[...] URU ᵀx / x/ x <sup>1</sup>
	3	[...] ᵀ x x x <sup>1</sup>
R	1	[...] GIG
	2	[... BA]N <sub>2</sub> ? ŠE u <sub>2</sub> *-bi*-lu

Frag.a

<sup>T</sup>(sceau)

<sup>1</sup>4 ANŠE de blé production (du champ) <sup>2</sup>pour Arip-ukur, <sup>3</sup>l'homme de Nuzi [...]

(sceau) [...]

Frag.b

<sup>1</sup>[ x Quantité de céréales] pour les semences, <sup>2-3</sup>[...] ville de ᵀx x x<sup>1</sup>, <sup>R.1</sup>[...] blé, <sup>R.2</sup>[x BA]N<sub>2</sub> d'orge, ils ont apportés.

#### Remarques

- dans HSS 16 : 63-64, ces deux fragments sont considérés comme deux parties d'une enveloppe ; ils sont donc enregistrés sous le même numéro d'inventaire.
- la face du fragment b n'a pas été translittérée dans HSS 1S 16.
- les empreintes de sceau sont très effacées.
- išpiku : « production / rendement » cf. sur ce terme la discussion de Dosch 1993 : 142.

HSS 16 205\*

SMN 1551. HSM 2000.3.111 ; P409231

Mayer 588

Provenance : #

Dimensions : 43 x 76 x 31 (cdli 42 x 78 x 30)

Format en large

Collation : Brigitte Lion 22/07/2009 ; P. Abrahami 11/01/2012 (photo)

Translittération : Fincke 2000: 160.

Compte d'orge de différentes localités

F	(début de la tablette cassée : 1 ligne manquante ?)
1	[x] ᵀANŠE¹ [x BAN₂ ŠE.MEŠ š]a URU <i>i-k[i-ru]</i>
2	[x AN]ŠE 3 BAN₂ ŠE.M[EŠ ša] URU <i>ka₄-za-[...]</i>
3	[x ANŠ]E 1 (PI) 2 BAN₂ ŠE.MEŠ ᵀša¹ URU SIMUG¹(MURUB₄).[MEŠ]
4	[x ANŠ]E 1*(PI) 3 BAN₂ ŠE.MEŠ ša URU <i>zu-[...]</i>
5	[x AN]ŠE 5 BAN₂ ŠE.MEŠ ša URU ᵀa¹-[...]
T	1 ᵀ31¹ ANŠE 6* (PI) 1* BAN₂ ŠE.MEŠ ša URU [...]
2	13 ANŠE 4 BAN₂ ŠE.MEŠ ša URU <i>te-[...]</i>
R	1 5 ANŠE 6* (PI) 1* BAN₂ ŠE.MEŠ ša URU [...]
-----	
2	57 ANŠE 5 BAN₂ ŠE.MEŠ
3	ša URU <i>a-ri-a-we</i>
-----	
4	š[a* ma]h*-ᵀru₃¹ (la partie conservée du revers n'est pas inscrite)

<sup>1</sup> [x] ANŠE [x BAN₂ d'orge d]e la ville d'Ik[iru], <sup>2</sup>x AN]ŠE 3 BAN₂ d'orge [de] la ville de Kaza-[... <sup>3</sup>x ANŠ]E 1 (PI) 2 BAN₂ d'orge de la ville de Nappāhi, <sup>4</sup>[x ANŠ]E 1 (PI) 3 BAN₂ d'orge de la ville de Zu[...], <sup>5</sup>x AN]ŠE 5 BAN₂ d'orge de la ville d'A[...], <sup>T.1</sup>31 ANŠE 6 (PI) 1 BAN₂ d'orge de la ville de [...], <sup>T.2</sup>13 ANŠE 4 BAN₂ d'orge de la ville de Te[...], <sup>R.1</sup>5 ANŠE 6 (PI) 1 BAN₂ d'orge de la ville de [...]

<sup>R.2</sup>57 ANŠE 5 BAN₂ d'orge <sup>R.3</sup>de la ville d'Ariawe  
<sup>R.4</sup>qui ont été reçus

**Collations**

- J. Fincke indique avoir collationné la tablette (n. 89). La présente transcription est basée sur un réexamen de la tablette ; les étoiles marquent les nouvelles collations par rapport à la transcription de J. Fincke. Pour r.1, que J. Fincke a omis de transcrire, les étoiles indiquent les collations par rapport à la translittération d'E. R. Lacheman.

- l. 3 : 1 (PI) conformément à la lecture d'E. Lacheman ; omis par J. Fincke.

- t. 1 : 31 ANŠE conformément à la lecture d'E. Lacheman et non ᵀ31.

**Disposition et nature du texte**

- r. 1-2 et après r. 3 on remarque que les traits de séparation mettent en évidence le montant le plus élevé.

- après le second trait, J. Fincke signale une érasure ; en fait on peut déceler les traces du verbe *ša mahrū*.
- Ce compte pourrait effectivement provenir de R76 comme cela a été suggéré par J. Fincke, cf. Vol. 1 chap. 3 § 2.2 et tableau 4.

### **Les localités**

Ikkiru et Nappāhē sont reliés par une route (cf. Müller 1994 : 77), de même que Ikkiru et Al-ilāni (cf. Fincke 1993 : 114). Nappāhē est une ville importante puisque s’y trouve un palais (Fincke 1993 : 182). Ariawe (cf. Fincke 1993 : 40), pourrait être proche de Sara (cf. Müller 1994 : 153) ; Kaza[...] est mentionnée uniquement ici (cf. Fincke 1993 : 137).

**HSS 16 206\***

SMN 1552 ; HSM 2000.3.112 ; P409233  
Mayer 442  
Provenance : R76  
Dimensions : 33 x 66 x 24 (cdli 29 x 36 x 19)  
Fragment inférieur d'une tablette  
Collation : B. Lion 22/07/09

Orge ; [mois *arka*] *pinni* (vi : août / sept) pour 8 jours.

F (début de la tablette cassé)  
1' [... Š]E.MEŠ *i-na*  
2' [ITI-*hi ar-ka*]-*pi<sub>2</sub>-in-ni*  
3' [ ...x ANŠ]E *a-na 8 u<sub>4</sub>-mi-t[i]*  
(reste de la tablette cassé)

<sup>1</sup>[...or]ge au <sup>2</sup>[mois (d')*arka*] *pinni*, <sup>3</sup>[x ANŠ]E pour 8 jours [...]

**La période couverte par la distribution**

- *umtu* « jour » est rarement attesté ; quelques occurrences sont fournies par la documentation de Nuzi. Le pluriel *umītu* est documenté à Ras-Shamra ; ajouter la présente occurrence au CAD U : 138. L'indication du nombre de jours pour lesquels le versement est effectué est assez rare dans la documentation du palais. On retrouve ce type de notification dans deux des tablettes publiés par Cassin 1962 : 58 n°1 ; 60 n°2.

3'. E. R. Lacheman a restauré [*a-na ni-iš E<sub>2</sub>-t*] *u<sub>4</sub>* ; on attendrait plutôt un *ti*.

**HSS 16 209\***

SMN 1555 ; HSM 2000.3.115 ; P409235

Mayer 443

Provenance : R76

Dimensions : 28 x 36 x 19 (cdli 31 x 36 x 19)

Format en large

Collations : B. Lion 22/07/09 ; P. Abrahams 10/01/2012 (photo).

Orge pour 12 épouses secondaires à raison d'1 BAN<sub>2</sub> chacune. Mois (de) *sabûtu* (vii : sept. / oct.).

F	1	1 ANŠE '2 <sup>1</sup> BAN <sub>2</sub> [ŠE]
	2	<i>a-na</i> 12 MUNUS.MEŠ
	3	<i>es-re-ti im-d[u*<sup>2</sup>-du]</i>
	4	' <i>a<sup>1</sup>-na</i> 1 BAN <sub>2</sub> TA.A.AN
	5	<i>i-na</i> ITI ' <i>sa-bu<sup>1</sup>-[ti]</i> (reste de la tablette cassé)

<sup>1</sup>1 ANŠE 2 BAN<sub>2</sub> [d'orge] <sup>2</sup>pour 12 épouses secondaires, <sup>3</sup>on a mesuré <sup>4</sup>à raison d'1 BAN<sub>2</sub> chacune, <sup>5</sup>au mois (de) *sabûtu*.

**Opération de mesure**

Une opération identique est mentionnée dans HSS 14 161 (L14), un compte d'allocation *šukumu*.

3. E. R. Lacheman a lu *im-t[a-du]*. On voit après le *im* un reste de signe peut-être un début de *du* ; ce qui conviendrait mieux, le verbe étant vocalisé en *u*.

### HSS 16 210\*

SMN 1556 ; HSM 2003.3.116 ; P409236

Mayer 589

Provenance : #

Dimensions : 22 x 42 x 18 (cdli 23 x 43 x 21) ; partie inférieure droite d'une grande tablette.

Collation : B. Lion 22/07/09

Orge pour le personnel domestique d'Al-ilāni, les *taluhlu* et les chevaux.

F		[x ANŠE + x ŠE ...]
	1	[a-na] ni-iš* E <sub>2</sub> -ti
	2	[š]a URU.DINGIR.MEŠ na*-ad*-nu*
	3	[x AN]ŠE 1 BAN <sub>2</sub> ŠE a-na
T.	1	[LU <sub>2</sub> .MEŠ t]a-luh-le-e
R	1	[na-a]d-nu
	2	[x ANŠE] 1 (PI) ŠE
	3	[a-na ANŠE-KU]R.RA.MEŠ
	4	[na-ad]-nu

-----  
(reste de la tablette cassé)

[Quantité d'orge] <sup>1</sup>pour le personnel domestique <sup>2</sup>d'Al-ilāni, ont été donnés. <sup>3</sup>[x AN]ŠE 1 BAN<sub>2</sub> d'orge pour <sup>1.1</sup>[les t]aluhlu, <sup>R.1</sup>[ont été do]nnés. <sup>R.2</sup>[x ANŠE] 1 (PI) d'orge <sup>R.3</sup>[pour les che]vaux, <sup>4</sup>[ont été] donnés.

#### Textes de la série personnel domestique, *taluhlu* et chevaux

Cf. tableau sous HSS 16 30 (#) et Vol. 1 chap. 6 § 3.2 (tableau 5).

**HSS 16 214\***

SMN 1565 ; HSM 2000.3.120 ; P409240  
Mayer 444  
Provenance : R76  
Dimensions : 24 x 30 x 14 (cdli 25 x 31 x 16)  
Collation : B. Lion 22/07/09

Orge du palais, mois (de) *šehli* (viii : sept/ oct.)

F	[...]
1	[i <sup>š</sup> -tu <sub>4</sub> Š]E <sup>2</sup> ša e <sub>2</sub> -/kal <sub>2</sub> -/li <sub>3</sub>
2	[i-na] ITI-hi še-/eh-li / i-na (érasure)
3	i-na ʾURU nu-zi <sup>1</sup> (fin de la face cassée)
T	(cassé)
R	(début du revers détruit)
1'	it-ta-la-ʾak <sup>2</sup> * <sup>1</sup> [...]
2'	NA <sub>4</sub> <sup>m</sup> ša-ar-te-/e-/ʾa <sup>1</sup> (sceau)

<sup>1</sup>[... provenant de l'orge<sup>2</sup> du palais <sup>2</sup>[au] mois (de) *šehli* <sup>3</sup>à Nuzi <sup>4</sup>[... <sup>R.1'</sup> lorsqu'il] est allé<sup>2</sup>  
<sup>R.2</sup>Sceau de Šar-teia  
(sceau)

**Provenance de la tablette**

Šar-Te(ia) est un serviteur de la maison de Šilwa-Tešup qui scelle une liste de personnes recevant de l'orge ; lui-même figure parmi les bénéficiaires (cf. HSS 16 442 = AdŠ 3 n°22) ; son sceau est le sceau n°6.

2. *ina* (à la fin de la ligne) est suivi d'une ligne effacée écrite entre r.2 et l'empreinte du sceau.

**HSS 16 215\***

SMN 1674 ; HSM 2000.3.121 ; P 409241

Mayer 590

Provenance : #

Dimensions : 108 x 54 x 23 (cdli 109 x 57 x 24)

Format en long (fragment d'une grande tablette d'au moins 2 colonnes)

Collation : B. Lion 21/07/09

Liste fragmentaire des rationnaires *ṣuhāru* de la ville de Nuzi : 11 d'entre eux disposent de 1 (PI) 1 BAN<sub>2</sub> chacun d'orge.

	Col. 1		Col. 2
F	1	[...] <sup>r</sup> x <sup>1</sup> * [...	
	2	[ <sup>m</sup> ar]- <sup>ti</sup> - <sup>r</sup> ir <sup>1</sup> -[wi...	
	3	<sup>r</sup> m <sup>1</sup> ša-at-ti-[pe <sub>3</sub> -er-wi	
	4	DUMU el-wi-[...	
	5	<sup>m</sup> pi <sub>2</sub> -iz-zi-i[a DUMU a-kam-na...	
	6	<sup>m</sup> ur-hi-LUGAL DUMU [...	
	7	<sup>m</sup> pa-i-til-la DUMU [...	
	8	<sup>m</sup> še-eš-wi-ka <sub>4</sub> DUMU [al-la...	
	9	<sup>m</sup> a-kap-še-ni DUMU [a-we-eš-na...	
		(1 ligne vide)	
	10	11 <i>ṣu<sub>2</sub>-ha-ru<sub>3</sub></i> 1 (PI) 1 BAN <sub>2</sub> T[A. A.AN]	
	11	ŠE.BA- <i>ṣu-nu</i>	
-----			
		(3 lignes vides)	
	12	[ <sup>tu</sup> ]p-pu ša TUR.TUR.MEŠ	1' <sup>m</sup> [...]
	13	[š]a URU nu-zi	2' <sup>m</sup> <sup>r</sup> x <sup>1</sup> -[...]
		(3 lignes vides)	3' <sup>m</sup> ka <sub>4</sub> -[...]
		(sceau inscrit)	4' <sup>m</sup> <sup>r</sup> x <sup>1</sup> -[...]
			5' <sup>m</sup> <sup>r</sup> x <sup>1</sup> -[...]
			6' <sup>m</sup> [...]

**Provenance**

L 44 comme pièce d'origine est probable. Deux autres listes de rationnaires *ṣuhāru* proviennent de cette pièce (HSS 16 333 et 408). Une troisième liste également de L44 enregistre les noms des personnes à qui sont remis des *ṣuhāru* prisonniers, cf. Vol. chap. 6 § 2.1.

**Prosopographie**

4 des noms se trouvent également dans la liste des rationnaires regroupant des serviteurs *ṣuhārū*, HSS 16 333 (L44, cf. ci-dessous).

- Pai-Tilla r. 6
- Šeswikka fils d'Alla (r. 17)
- Akapšenni fils d'Awešna (r. 26)
- Pizzia fils d'Akam-na[...] (r. 27)

**HSS 16 220\***

SMN 1703 ; HSM 2000.3.125 ; P409244  
Mayer 445  
Provenance : R76  
Dimensions : 48 x 53 x 20 (cdli 49 x 54 x 21)  
Format presque carré  
Collation : B. Lion 21/07/09 ; P. Abrahami 10/01/2012 (photo)

Orge dont une partie est versée aux « hommes de Nuzi » ; orge donnée à un individu exerçant la profession d'*arnuheli*.

F	1	13* ANŠE 1 (PI) 1 BAN <sub>2</sub> ŠE
	2	(a)-na ᵀŠA <sub>3</sub> <sup>1</sup> -šū
	3	3 ANŠE ŠE a-na
	4	LU <sub>2</sub> .MEŠ ᵀša URU <sup>1</sup> nu-zi
	5	na-ad-nu
		-----
	6	[x] ŠE a-na
	7	[LU <sub>2</sub> ] (ar)-nu-ur-he <sub>2</sub> -/e-li / ŠU*.ᵀNIGIN <sub>2</sub> * <sup>1</sup> [x ŠE ša]
	8	[na-ad-n]u
		(reste de la tablette non inscrit)

<sup>1</sup>13 ANŠE 1 (PI) 1 BAN<sub>2</sub> d'orge <sup>2</sup>dont <sup>3</sup>3 ANŠE d'orge pour <sup>4</sup>les hommes de la ville de Nuzi <sup>5</sup>ont été donnés  
<sup>6</sup>[x] d'orge pour <sup>7</sup>l'*arnuheli*. Total [ x d'orge qui] <sup>8</sup>ont été donnés.

**Bénéficiaires**

- LU<sub>2</sub>.MEŠ est une désignation vague mais évidente pour le rédacteur du document, cf. le cas des « malteurs » dans HSS 14 188 (R76) ; LU<sub>2</sub>.MEŠ renvoyant à LU<sub>2</sub>.MEŠ *haršultannu* ; de même MUNUS sous entend parfois la catégorie des épouses secondaires.  
- *arnuheli* : une profession, cf. Mayer 1978 : 197 et CAD A/2 : 299b (hapax).

**2 et 7** : on ne voit plus les signes translittérés comme complets par E. R Lacheman ; l. 2 : *ina* serait meilleur pour le sens.

### HSS 16 239\*

SMN 2218 ; HSM 2000.3.136 ; P409256  
Mayer 298  
Provenance : N120  
Dimensions: 48 x 58 x 21 (cdli 47 x 57 x 21)  
Format en large  
Collation : B. Lion 21/07/09

Orge attribuée individuellement ou à des groupes.

§ 1	F	1	1 ANŠE ŠE <i>a-na</i> LU <sub>2</sub> .[MEŠ]
		2	<sup>r</sup> <i>ak-ku<sup>1</sup>-ul-li</i>
-----			
§ 2		3	<sup>r</sup> 5 <sup>1</sup> BAN <sub>2</sub> ŠE.MEŠ <i>a-na</i> (MUNUS.MEŠ [...])
		4	<sup>m</sup> <i>a-<sup>r</sup>kip<sup>1</sup>-til-la (il-qe<sub>3</sub>)</i>
-----			
§ 3		5	5 BAN <sub>2</sub> <sup>r</sup> ŠE.MEŠ <sup>1</sup> ( <i>a-na</i> D[UMU]- <i>šu</i> )
		6	<i>ša</i> ( <sup>m</sup> <i>a-ki</i> )- <i>it-<sup>r</sup>ta<sup>1</sup></i>
		7	LU <sub>2</sub> ( <sup>r</sup> <i>e<sup>1</sup>-li</i> )- <sup>r</sup> <i>hu<sup>1</sup>-ru</i>
§ 4	R	1	<sup>r</sup> 4 BAN <sub>2</sub> <sup>1</sup> (ŠE <i>a-na</i> DUMU- <i>šu</i> )
		2	<sup>r</sup> <i>ša<sup>1</sup> (<sup>m</sup>ka-i-te-šup)</i>
-----			
§ 5		3	( <sup>r</sup> 3 ANŠE) ŠE.MEŠ <sup>1</sup>
		4	( <i>a</i> )-[ <i>na</i> ] <sup>m</sup> [ <i>a-ri-(ma)-[at]-(<i>ka</i><sub>4</sub>)</i> ] (sceau) NA <sub>4</sub> <sup>2*</sup> [...]

<sup>1-2</sup>1 ANŠE d'orge pour les « bêcheurs ».

<sup>3</sup>5 BAN<sub>2</sub> d'orge pour les femmes [...], <sup>4</sup>Akip-Tilla a reçu

<sup>5</sup>5 BAN<sub>2</sub> d'orge pour <sup>6</sup>le f[ils] d'Akitta, <sup>7</sup>*elihuru*,

<sup>R.1</sup>4 BAN<sub>2</sub> d'orge pour le fils <sup>R.2</sup>de Kai-Teššup.

<sup>R.3</sup>3 ANŠE d'orge <sup>R.4</sup>po[ur A]rimatka

(sceau)

Sceau [de NP]

#### Prosopographie :

- l. 6 : le fils d'Akitta/e est mentionné, sans indication de son activité, dans HSS 16 40 : 8 (#).

- le nom Akitta/e apparaît dans trois textes du palais : **1°**) HSS 15 36 (N120), une liste de 37 hommes dont certains disposent d'un cheval (ce n'est pas le cas d'Akitte) ; **2°**) une petite liste de 9 hommes (HSS 13 205, R76) où figure également un Arimatka ; **3°**) un Akitte du Hanigalbat, à qui on envoie un char, est également mentionné dans HSS 15 90 (N120), peut-être le même individu qu'Akit-Teššup du même pays dont les envoyés (*ubarūti*) se voient gratifier de vêtements et d'étoffes

Ce nom est attesté dans deux autres documents : **4°**) HSS 14 547 (= AdŠ 179) est une brève note indiquant que l'orge d'Akitte a été mise à disposition pour servir de semence. G. Wilhelm (AdŠ 3 : 207) a considéré qu'il s'agit d'un fonctionnaire du palais, l'identifiant à l'individu mentionné dans les textes mentionnés ci-dessus. Le rattachement de HSS 14 547 à

A43 serait en fait une erreur ; 5°) un Akitte scelle le fragment EN 10/3 213 (##) enregistrant la remise à des régisseurs *iššakku*, d'un produit non identifié à cause de la cassure. On peut envisager qu'il s'agit de semences. Akitte pourrait être l'un d'eux, puisqu'il scelle le document. Comme Akitte dans HSS 14 547 (= AdŠ 179) est aussi impliqué dans le transfert de semence d'orge.

En conclusion, on peut considérer comme assez probable d'identifier l'Akitte régisseur (5) à l'Akitte qui fournit de l'orge (4). Des textes du palais émergent clairement un Akitte (= Akit-Teššup), un personnage important du Hanigalbat.

### **Ration**

- Dans HSS 16 40 (#), le fils d'Akitte reçoit 2 BAN<sub>2</sub> ce qui correspond à la ration mensuelle des « serviteurs du palais » dans HSS 14 593 (R76) ; le montant de 5 BAN<sub>2</sub> couvrirait donc une période de 2 mois et demi.

- « femmes » : le terme fait peut-être référence à des épouses secondaires, cf. HSS 13 168 (R76).

### **Professions**

- l. 2 : *akkullu*, cf. CAD A /1 : 277b.

- l. 7 : *elihuru*, cf. AHw : 201b (hapax), peut-être à rattacher à *elammihuru*, cf. Mayer 1978 : 199.

7. E. R. Lacheman a restitué [*il-qe*] après *elihuru* comme en § 2, l. 4 (où Akip-Tilla, sujet du verbe, sert d'intermédiaire). Toutefois, c'est peut-être superflu : § 1, § 4 et § 5 n'ont pas de verbe. Les bénéficiaires reçoivent probablement directement l'orge.

HSS 16 333\*

SMN 676 ; HSM 2000.3.205 ; P409324

Mayer 125

Provenance : L44

Dimensions : 133 x 91 x 37 (cdli 135 x 91 x 37)

Format en long

Collation : B. Lion 21/07/09 ; P. Abrahami 12/02/12 (photo).

Liste, d'au moins une centaine de personnes, en majorité des femmes, serviteurs TUR.TUR.MEŠ (= *šuhāru* / *šuhārtu*) de la ville de Nuzi. Les rations individuelles sont le plus souvent de 2 ou 5 BAN<sub>2</sub>. Elles ont indiquées comme reçues (§ 7) ou non reçues (§ 8). Le dernier groupe (§ 8) est constitué par des chanteurs.

- § 1 F 1 <sup>f</sup>hal- [...]  
 2 <sup>f</sup>hi-i[n]-zu-ri 'DUMU.MUNUS<sup>1</sup> a[r- ...]  
 3 <sup>f</sup>ku-un-te-na-a-a DUMU.'MUNUS<sup>1</sup> [...]  
 4 <sup>f</sup>wa-ar-hi-nu-zu DUMU.MUNUS *tup-k[u- ...]*  
 5 <sup>f</sup>te-eš-ma-tal DUMU.MUNUS *ša-ru-[uk-ke ...]*  
 6 <sup>f</sup>šuq-qu-tu<sub>3</sub>-ri DUMU.MUNUS *ša-wa-a-[a...]*  
 7 <sup>f</sup>ha-ši-ip-ša-a-u<sub>2</sub> DUMU.MUNUS *al-la- [...]*  
 8 <sup>f</sup>wa-ar-hi-nu-zu DUMU.MUNUS *u<sub>2</sub>-na-pi<sub>2</sub>-[ir-we...]*  
 9 <sup>f</sup>al-ša-pu-ša DUMU.MUNUS LUGAL-*šu2-lu-li [...]*  
 10 <sup>f</sup>ki-in-zi-ia DUMU *al-la-i-ta-a[t-ta ...]*  
 11 <sup>f</sup>ha-ši-il-lu-um-ti DUMU *ha-ši-ia* <sup>f</sup>ki<sup>1</sup>- [...]  
 12 <sup>f</sup>aš-te-e DUMU *ku-ku-ia* <sup>f</sup>ti-ir-wi-ne-<sup>f</sup>el<sup>1</sup>-[*li* DUMU ...]  
 13 <sup>f</sup>ka<sub>4</sub>-za-pa-a-a\* DUMU *me-ni-na-a-a* <sup>f</sup>ni-[*ši*]-ir-<sup>f</sup>pi<sub>2</sub><sup>1</sup> [DUMU ...]  
 14 <sup>f</sup>aš-tu<sub>4</sub>-i DUMU *a-kam-na-a-a* <sup>f</sup>pu-hu-me-en-<sup>f</sup>ni<sup>1</sup> [DUMU ...]  
 15 <sup>f</sup>el-la-ša-ri DUMU *aš-ta-hu-ta*  
 (1 ligne vide)  
 16 28 *šu2-ha-ra-tu<sub>4</sub>* 150 [AN]ŠE <sup>f</sup>u<sub>3</sub>\*<sup>1</sup> [2 BA]N<sub>2</sub> 'TA.AN<sup>1</sup> [ŠE.BA *ša mah-ru<sub>3</sub>*]  
 § 2 17 <sup>m</sup>tar-mi-ia DUMU *ku<sub>8</sub>-li-ia*  
 18 <sup>m</sup>ha-ni-e-el-li DUMU *i-wa-<sup>f</sup>x<sup>1</sup>-a-a* <sup>m</sup>wu-<sup>f</sup>ur-te<sup>1</sup>-[*šup* DUMU *a*]-/re-/el-*li<sub>3</sub>*  
 19 <sup>m</sup>ut-hap-ta-e DUMU *me<sub>2</sub>-en-n[i]* <sup>m</sup>ki-il-ta-mu-[*li* DUMU *er*]-w[*i*]-LUGAL  
 20 <sup>m</sup>pu-hi-še-en-ni DUMU *uš-[pi<sub>2</sub>]-na-a-a* <sup>m</sup>tul<sub>2</sub>\*-pi<sub>2</sub>-še-n[*i* DUMU] / *še-ha-/li-tu<sub>4</sub>*  
 21 <sup>m</sup>ar-nu-zu DUMU *me-ra-al-lu-u<sub>2</sub>* <sup>m</sup>te-hi-pa-pu DUMU [*x x*]-/<sup>f</sup>x\*<sup>1</sup>-ni-/nu  
 22 <sup>m</sup>ar-til-la DUMU *zi-pa-tu<sub>4</sub>* <sup>m</sup>ha-nu-ka<sub>4</sub> DUMU *hi-zu- [...]*  
 23 <sup>m</sup>a-kip-ta-še-en-ni DUMU [*hi*]-<sup>f</sup>ša<sup>1</sup>-mi <sup>m</sup>še-eh-li-i[*a* DUMU *pi*]-/maš-*še*  
 24 <sup>m</sup>hu-ti<sub>4</sub>-na-mar DUMU *a-ka<sub>4</sub>-<sup>f</sup>am<sup>1</sup>-me* <sup>m</sup>hu-ti<sub>4</sub>-ia DUMU [*hi-in*<sup>1</sup>]-[*zu*]-/r[*i*]  
 25 <sup>m</sup>en-na-ma-ti DUMU *a-r[<sup>f</sup>a]-<sup>f</sup>aš<sup>1</sup>-ši-a-a* (érasure)  
 26 <sup>m</sup>pa-i-LUGAL DUMU *na-wa-a-[<sup>f</sup>a]* <sup>m</sup>pa-i-LUGAL 'DUMU<sup>1</sup> *aš-te-<sup>f</sup>e<sup>1</sup>*  
 27 <sup>m</sup>pu-ur-na-pa-i DUMU [*a-ni*<sup>1</sup>]-ir-*še* <sup>m</sup>h[*u*?]-<sup>f</sup>x x x<sup>1</sup>

	28	<sup>m</sup> še-hal-te-šup <sup>m</sup> ak- <sup>r</sup> ku <sup>1</sup> -le-en-ni <sup>r</sup> DUMU ni <sup>2</sup> x x <sup>1</sup> t[i] : <sup>r</sup> x x x <sup>1</sup> (3 lignes vides)
§ 3	29	an-nu-ti šu <sub>2</sub> -ha-ru 150 <sup>r</sup> ANŠE u <sub>3</sub> <sup>1</sup> 2 BAN <sub>2</sub> <sup>r</sup> TA <sup>1</sup> .AN Š[E.BA mah-ru <sub>3</sub> ]
	30	<sup>m</sup> (erasure) <sup>r</sup> x x x <sup>1</sup> <sup>m</sup> ak-ku-le-[ni DUMU ...]
	31	<sup>m</sup> ša-at-ti-ip-til-la [DUMU x x]-wa-ku-i
	32	5 BAN <sub>2</sub> TA.AN Š[E].BA-[š]u-nu [mah-ru]
-----		
§ 4	33	<sup>m</sup> ha- <sup>r</sup> a <sup>1</sup> -[...] (3 lignes manquantes)
T	1	<sup>f</sup> na-[...]
R	2	<sup>m</sup> ka <sub>4</sub> - <sup>r</sup> a <sup>1</sup> -[...]
	3	<sup>m</sup> mu-šu-ia [ <sup>m</sup> ...]
	4	10 šu <sub>2</sub> -ha-ru u <sub>3</sub> [x šu <sub>2</sub> -ha-ra-tu <sub>4</sub> ...]
	5	150 ANŠE <sup>r</sup> u <sub>3</sub> 1(PI) <sup>1</sup> 2 BAN <sub>2</sub> [TA.AN ŠE.BA mah-ru <sub>3</sub> ]
-----		
§ 5	6	<sup>m</sup> pa-i-til-[la DUMU ...]-(nu <sup>m</sup> eh-li-pa-p[u] DUMU ...]
	7	<sup>m</sup> še-hal-te-š[up DUMU ...] <sup>m</sup> nu-pu-ul-en DUMU ni-[...]
	8	an-nu-ti šu <sub>2</sub> -ha-r[u] <sup>r</sup> 150 ANŠE <sup>1</sup> u <sub>3</sub> 2 BAN <sub>2</sub> TA.AN ŠE.BA [mah-ru <sub>3</sub> ]
-----		
§ 6	9	<sup>f</sup> ši-ma-ha- <sup>r</sup> tu <sub>4</sub> <sup>f</sup> me <sub>2</sub> <sup>1</sup> -en-na-a-a TUR.TUR u <sub>3</sub> 1 ANŠE 2 BAN <sub>2</sub> Š[E.BA mah-ru <sub>3</sub> ]
§ 7	10	<sup>f</sup> hi-in-zu-ra-a-a DUMU zu-lu-um-ta-a-a
	11	<sup>f</sup> ku-un-te-na-a-a DUMU me-ru-ia <sup>f</sup> ši-ta-na-aš-te DUMU [...]
	12	<sup>f</sup> a-ha-ta-bi-ša* DUMU a-zu-a-a <sup>f</sup> ši-nin-ti DUMU <sup>r</sup> ha-an-ti-pu <sup>1</sup> -[ša <sub>2</sub> ]
	13	<sup>f</sup> ummi-wa-ar-ka <sub>4</sub> <sup>f</sup> a-ka <sub>4</sub> -ap-ki-a-še <sup>m</sup> ku <sub>8</sub> -uš-ši-ia
	14	<sup>m</sup> u <sub>2</sub> -ni-ip-til-la DUMU <sup>f</sup> ta-mar-e-el-li <sub>3</sub> <sup>f</sup> aš-tu <sub>3</sub> -a-a
	15	an-nu-ti TUR.TUR.MEŠ u <sub>3</sub> pu-uz-ri-im-ma 150 ANŠE <sup>r</sup> ŠE <sup>1</sup> .<BA> mah-/ru <sub>3</sub> (sceau : inscrit de 3 lignes)
§ 8	16	<sup>m</sup> ŠEŠ-m[i-š]a DUMU ku-ku-ia [ <sup>f</sup> aš-tu <sub>4</sub> -na-a-a DUMU hi-ia-/r[i]
	17	<sup>m</sup> še-eš-wi-ik-ka <sub>4</sub> DUMU al-la <sup>r</sup> 1[ <sup>f</sup> aš]-tu <sub>4</sub> -na-a-a DUMU ša-ku-ia
	18	<sup>f</sup> mu- <sup>r</sup> šu-up <sup>1</sup> -ša-u <sub>2</sub> DUMU hu-un- <sup>r</sup> ri <sup>f</sup> 1tul <sub>2</sub> *-pu-na-a-a DUMU ša-[...]
	19	<sup>f</sup> na-me-er-tu <sub>4</sub> DUMU um-pa-a-a <sup>f</sup> n[a-x x]- <sup>r</sup> nu <sup>1</sup> -zu DUMU ša-ru-i[a]
	20	<sup>f</sup> en-šuk <sub>2</sub> -ru <sub>3</sub> DUMU a-kam-me [ <sup>f</sup> ... DUMU] h[i]-zu-ri
	21	<sup>f</sup> aš-ta-šar DUMU še-ha-li-tu <sub>4</sub> [ <sup>f</sup> ...]
	22	<sup>f</sup> i-wi-til-la DUMU zi-pa-tu <sub>4</sub> [ <sup>f</sup> ...]
	23	<sup>f</sup> aš-tu <sub>3</sub> -na-a-a DUMU tul <sub>2</sub> *-pu : DUMU še-[...]
	24	<sup>m</sup> *ka <sub>4</sub> -ti-ri <sup>r</sup> DUMU i <sup>1</sup> -pa <sub>2</sub> -zi <sup>f</sup> tu[p-...]
	25	<sup>f</sup> a-ka <sub>4</sub> -me- <sup>r</sup> ni DUMU <sup>1</sup> wa-šu-ra-[...]
	26	<sup>m</sup> a-kap-še-ni DUMU a-we-eš-n[a ...]
	27	<sup>m</sup> pi <sub>2</sub> -iz-zi-ia DUMU a-kam-na-[...]
	28	<sup>f</sup> zi-li-ia DUMU aš-te-el-[li <sub>3</sub> ...]
	29	<sup>f</sup> ša-ti-pu-me-la ša iš <sub>3</sub> -ka <sub>4</sub> -[ri ...]
	30	<sup>m</sup> i-na-pi <sub>2</sub> DUMU aš-ta-a- <sup>r</sup> a <sup>1</sup> [...]
	31	<sup>r</sup> an <sup>1</sup> -nu-tu <sub>4</sub> na-a-ru 1[50 ANŠE ŠE u <sub>3</sub> x BAN <sub>2</sub> TA.AN ŠE.BA ša]
T	1	la mah- <sup>r</sup> ru <sup>1</sup> [...]
CG.	1	an-nu-ti* TUR.TUR.MEŠ ša URU nu-zi

### Traduction du formulaire

- § 1, l. 16 : « 28 servantes (*ṣuhārtu*), 150 [AN]ŠE, (à) [2 BAN]<sub>2</sub> chacune, [rations qui ont été reçues] ».
- § 2, l. 29 : « Ces serviteurs (*ṣuhāru*), 150 ANŠE (à) 2 BAN<sub>2</sub> chacun, ra[tions qui ont été reçues] ».
- § 3, l. 32 : « 5 BAN<sub>2</sub> chacun, leurs rations, [ont été reçues] ».
- § 4, r. 5 : « 10 serviteurs (*ṣuhāru*) et [x servantes (*ṣuhārtu*)], 150 ANŠE (à) 1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub> [chacun, rations qui ont été reçues] ».
- § 5, r. 8 : « Ces serviteurs (*ṣuhāru*), 150 ANŠE (à) 2 BAN<sub>2</sub> chacun, rations [qui ont été reçues] ».
- § 6, r. 9 : « NP<sub>1</sub>, NP<sub>2</sub>, servantes (TUR.TUR), (à) 1 ANŠE 2 BAN<sub>2</sub>, ra[tions qui ont été reçues] ».
- § 7, r. 15 : « Ces serviteurs (TUR.TUR.MEŠ) à répartir<sup>2</sup>, 150 ANŠE, rations qui ont été reçues ». Pour cette catégorie de serviteurs, cf. HSS 13 80.
- § 8, r. 31 : « Ces chanteurs, 1[50 ANŠE, rations qui] n'ont pas été reçues ».
- CG : « Ce sont les serviteurs (TUR.TUR.MEŠ) de la ville de Nuzi ».

- à partir de la ligne 10, le scribe n'écrit plus « fille de » mais « fils de » ; faut-il y voir une façon d'économiser de la place ?

- on notera l'équivalence TUR.TUR = *ṣuhāru* / *ṣuhārtu* entre ces différentes formules.

### Rations

	Nb personnes	Total orge	orge / personne	
§ 1	28 f.	150 ANŠE	2 BAN <sub>2</sub>	[reçu <sup>7</sup> ]
§ 2	+ 20 h.	150 ANŠE	2 BAN <sub>2</sub>	[reçu <sup>7</sup> ]
§ 3	+ 3 h.		5 BAN <sub>2</sub>	[reçu <sup>7</sup> ]
§ 4	10 h. + x f.	150 ANŠE	1 (PI) 2 BAN <sub>2</sub>	[reçu <sup>7</sup> ]
§ 5	+ 4 h.	150 ANŠE	2 BAN <sub>2</sub>	[reçu <sup>7</sup> ]
§ 6	2 f.	1 ANŠE	2 BAN <sub>2</sub>	[reçu <sup>7</sup> ]
§ 7	8 f. + 2 h.	150 ANŠE		reçu
§ 8	15 f + 6 h	1[50 ANŠE]	[2 BAN <sub>2</sub> ]	non reçu

- 150 ANŠE (60 + 60 + 30) est une proposition de lecture pour la translittération DIŠ.MEŠ ANŠE de E. R. Lacheman. Toutefois, ce n'est pas très satisfaisant non plus car on ne comprend pas bien à quoi pourrait correspondre ce montant. Il ne s'agit pas en tout cas de la quantité dépensée annuellement. Par exemple pour § 1, la dépense pour 28 personnes pour 1 mois est : 28 x 16 = 448 SILA<sub>3</sub>. Pour une année, on aurait 448 x 12 = 5376 SILA<sub>3</sub> = 67,2 ANŠE

#### § 1

- l. 16. E. R. Lacheman a lu 1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub>, à l'instar de § 4, r. 5 ; le 1 (PI) n'est pas visible ; 2 BAN<sub>2</sub> convient d'ailleurs bien. Le signe indiqué comme effacé après ANŠE est en fait *u*<sub>3</sub>, que l'on retrouve dans les autres formules finales.

#### § 7

- l. 15 : *puzrimma* est un hapax, cf. CAD P : 556 qui propose également de restaurer le terme dans la cassure en r. 4. La traduction avancée est « individuellement ». On remarque

effectivement que *puzrimma* correspond à la notification de la ration individuelle dans les autres formules, tout en étant cependant placé avant 150 ANŠE. On peut aussi envisager comme explication que le terme désigne une catégorie de personnes. Le AHW : 885a 6a) suggère *kīma* !? *puzrimma* (dérivé de *puzru* : cachette / secret), ce qui ne donne pas un bon sens.

§ 8

- l. 20 : seul cas où En-šukru apparaît comme nom féminin ; il s'agit probablement d'une erreur.

- l. 23 : la fin de la ligne après les clous de séparation concerne la ligne du dessus. Tulpu est un nom propre incomplet.

- l. 29 : *ša iškari* « production » / « tâche à accomplir », notification également indiquée une fois dans HSS 16 333 : r. 29.

HSS 16 348

SMN 826 ; P429307

Mayer 450

Provenance ; R76

Dimensions : 131 x 83 x 35 (cdli Ø)

Format en long

Non collationné : Ø

Liste de 58 hommes qui recevront leur ration-šipā'u. La profession est parfois indiquée : tisserands, tisserands-kašīru, ellamihhuru et forgeron. Pour d'autres, il est possible d'identifier leur activité grâce à des listes parallèles : foulons, tarkumassu, scribe, malteur, brasseur. Tous ces hommes sont très certainement des « serviteurs du palais ».

§ 1	F	1	<sup>m</sup> a-kip-LUGAL <sup>m</sup> a-ki-it-tu <sub>3</sub> -ra
		2	<sup>m</sup> a-ri-ip-te-šup <sup>m</sup> ar-ha-ma-an-na
		3	<sup>m</sup> zi-ke <sub>2</sub> DUMU šur-ki-til-la <sup>m</sup> i-wi-iš-ti
		4	<sup>m</sup> ta-u <sub>2</sub> -uh-he <sub>2</sub> <sup>m</sup> še-en-na-ta-ti
		5	<sup>m</sup> pa-i-LUGAL <sup>m</sup> a-hu-ti
		6	<sup>m</sup> ul-mi-til-la <sup>m</sup> te-šup-a-tal
		7	<sup>m</sup> he <sub>2</sub> -er-ru-ka <sup>m</sup> a-kam-na-ni
			(espace vide)
		8	14 LU <sub>2</sub> .MEŠ UŠ.BAR
§ 2		9	<sup>m</sup> da <sub>2</sub> -a-a-ni <sup>m</sup> a-kip-ta-še-en-ni
		10	2 LU <sub>2</sub> .MEŠ ka-ši <sub>2</sub> -re-e
			(espace vide)
§ 3		11	<sup>m</sup> še-hal-te-šup e-la-am-mi-ih-hu-ri
§ 4		12	<sup>m</sup> hu-pi <sub>2</sub> -ta <sup>m</sup> na-ni-ip-te-šup
		13	<sup>m</sup> ni-iz-zi-ki <sub>2</sub>
		14	<sup>m</sup> ha-ši-in-na-ma-ar <sup>m</sup> a-kip-še-en-ni
		15	<sup>m</sup> zi-ke <sub>2</sub> <sup>m</sup> a-kip-til-la <sup>m</sup> ha-ne <sub>2</sub> -e
	T	1	<sup>m</sup> zi-lip <sub>2</sub> -LUGAL <sup>m</sup> (érasure)
			(1 ligne effacée)
		2	<sup>m</sup> e-teš-še-en-ni (érasure)
	R	1	<sup>m</sup> a-ha-a-am-ši <sup>m</sup> muš-te-šup
		2	<sup>m</sup> pu-la-ha-li <sup>m</sup> kar <sub>3</sub> -ra-te
		3	<sup>m</sup> tu-ra-ar-te-šup (érasure) <sup>m</sup> ni-nu-a-tal
		4	<sup>m</sup> tu <sub>3</sub> -ul-tuk <sub>3</sub> -ka <sub>4</sub> <sup>m</sup> ša <sub>2</sub> -at-ti-ip-še-en-ni
		5	<sup>m</sup> er-wi-LUGAL <sup>m</sup> a-ki-it-ta
		6	<sup>m</sup> dur-mar-ti <sup>m</sup> ar-zi-iz-za
		7	<sup>m</sup> ku-ur-ra <sup>m</sup> ha-ni-iz-za-an-ni
		8	<sup>m</sup> tu-ra-ar-te-šup <sup>m</sup> ut-hap-ta-e
		9	<sup>m</sup> a-ri-im-ma-at-ka <sup>m</sup> a-kip-ta-še-en-ni
		10	<sup>m</sup> ku-le-en <sup>m</sup> ni-ra-ri <<ra-ri>>
		11	<sup>m</sup> tar-mi-te-šup <sup>m</sup> e-teš-še-en-ni
		12	<sup>m</sup> ka-aš-ti-ia <sup>m</sup> er-wi-wa-ah-ri
		13	<sup>m</sup> hu-ti-in-na-mar LU <sub>2</sub> SIMUG <sup>m</sup> ku-pa <sub>2</sub> -ta
		14	<sup>m</sup> na-ni-ia <sup>m</sup> ur-hi-te-šup
		15	<sup>m</sup> su-na-an <sup>m</sup> zi-ke <sub>2</sub>

	16	<sup>m</sup> <i>tuh-mi-ia</i> (érasure) (espace vide)
§ 5	17	ŠU.NIGIN <sub>2</sub> 61 (érasure) LU <sub>2</sub> .MEŠ <i>an-nu-tu<sub>4</sub></i> << <i>an-nu-tu<sub>4</sub></i> >>
	18	<i>ši-pa<sub>2</sub>-a ša i-leq-qu<sub>2</sub>-u<sub>2</sub></i> (reste du revers non inscrit)
	19	<sup>m</sup> <i>ni-</i>

### Total

§ 5 : le total ne tombe pas juste : on compte en fait 58 personnes, voire 59, si l'on tient compte de <sup>m</sup>*ni*[...] qui figure en bas de page de la translittération d'E. R. Lacheman après l'indication : « reste non inscrit ». On remarque 4 érasures dans la liste des noms et une pour le chiffre du total. Après avoir rédigé, le document, le scribe a donc opéré des modifications dans la liste sans toutes les répercuter au niveau du total.

### Prosopographie des rationnaires

Certains des hommes enregistrés ici figurent dans d'autres listes du palais, notamment : HSS 14 593 (R76), le rôle des rationnaires « serviteurs du palais » ; HSS 13 493 (R76), la liste des individus chargés d'acheter de l'orge et le rôle HSS 16 384 (#).

16 348 (R76)	13 493 (R76)	14 593 (R76)	15 210 (R76)	16 383 (#)	16 384 (#)
Aha-ay-amši (r. 1)	(l. 6)	scribe			
Akipta-šenni (l. 9) <i>kāširu</i>	<i>kāširu</i> (l. 15)	<i>ušparu</i> (l. 7)			
Dayyāni (l. 9) <i>kāširu</i>		<i>kāširu</i>			
Eteš-šenni (t. 2)		<i>tarkumassu</i>			
Hanizzanni (r. 7)			(forgeron)		brasseur- <i>sēbū</i> f. de Hešalla (l. 6)
Hupita (l. 12)	(l. 19)	foulon/ charpentier			
Kulen (r. 10)	(l. 12)				
Kupata (r. 13) cité après Hutin-amar LU <sub>2</sub> SIMUG	(l. 8)		(forgeron)	<i>sēbū</i> (l. 1)	f. Akawa <i>sēbū</i> (l. 5)
Nanip-Teššup (l. 12)	(l. 24)	foulon			
Ninu-atal (r. 3)	(l. 4)	agent commercial			
Šeħal-Teššup (l. 11) <i>ellamihuru</i>		<i>ellamihuru</i>			f. Akawa <i>sēbū</i> (l. 5)
Tarmi-Teššup (r. 11)	scribe	scribe			
Tultukka (r. 4)	(l. 5)	malteur			
Turar-Teššup (r. 3 et r. 8)	(21)				
Ulmi-tilla (l. 6)	(18)				

- Herruka (l. 7) est aussi cité dans le fragment EN 10/2 143, probablement une liste de personnel du palais, cf. Fincke 1998 : 231.

- Hanizzanni et Kupata reçoivent pour la fabrication d'une bouilloire, d'après HSS 15 210 (R76, Ø), 40 mines d'un produit mal identifié à cause de la cassure<sup>130</sup>. Une double homonymie est possible : la paire « Hanizzanni/Kupata »-brasseurs serait homonyme de la

<sup>130</sup>40 MA.NA ŠE (ou 40<sup>2</sup>) ṽx<sup>1</sup> ša e<sub>2</sub>kal<sub>2</sub>-li<sub>3</sub> a-na du-u<sub>2</sub>-da<sub>2</sub> e-pe<sub>2</sub>-ši (l. 1-3) etc... ; pour *dūdu*, cf. CAD D : 170 et AhW : 174b.

paire « Hanizzanni/Kupata » qui seraient des métallurgistes. Il semble plus probable, cependant, que l'on ait affaire aux mêmes personnes. Dans HSS 15 210, le non recours au factitif n'indique pas nécessairement qu'ils aient eu à fabriquer ces contenants. On peut envisager que l'exercice du métier de brasseur *sēbû*, exigeait un savoir-faire par rapport à l'entretien et/ou la fabrication des « bouilloires » *dūdu*, qu'il faudrait considérer, dans ce cas, comme un ustensile utilisé pour la production de la bière ; pour les brasseurs, cf. Vol. 1 chap. 5 § 8.3.

- la séquence : Zilip-Šarri, Eteš-šenni, Aha-ay-amši, Pula-hali (t. 1- r. 2) se trouve aussi dans le fragment EN 10/2 145 (#), cf. Fincke 1998 : 232. Dans ce fragment figure en plus Eh-Teššup L[U<sub>2</sub> ...] entre Eteš-šenni et Aham-ay-amši. Ce nom n'est répertorié qu'une fois dans PNK (JEN 578 : 21).

**r. 10** : *ni-ra-ri-ra-ri* dans *l'editio princeps* est probablement une erreur d'impression pour Nīrāri, cf. AAN : 101b où il est enregistré avec la correction.

**r. 17** : On peut se demander si c'est aussi le cas pour *annūtu* ou bien si le démonstratif est effectivement écrit deux fois sur la tablette.

**r. 18** : pour *ši-pa<sub>2</sub>-a*, cf. Vol. 1 chap. 6 § 5.

HSS 16 357

SMN 1154 ; P429310  
 Mayer 455  
 Provenance : R76  
 Dimensions : 80 x 54 x 23 (cdli Ø)  
 Format en long  
 Non collationné : Ø

Liste de 18 femmes rationnaires (personnel *niš bīti* et épouses secondaires) : 8 femmes reçoivent 2 SILA<sub>3</sub> et les 10 autres 1 SILA<sub>3</sub>.

§ 1	F	1	<sup>f</sup> <i>aš-tu<sub>3</sub></i> -[...]
		2	<sup>f</sup> <i>ku-šu-uh</i> -[ <i>na-a-a</i> ]
		3	<sup>f</sup> <i>ha-lu-t</i> [ <i>a</i> ]
		4	<sup>f</sup> <i>ku-un-te<sub>9</sub></i> - <i>en</i>
		5	<sup>f</sup> <i>pa-ni-tu<sub>4</sub></i>
		6	<sup>f</sup> EN- <i>ta-ni-šu</i>
		7	<sup>f</sup> <i>me-en-nu-un-ni</i>
		8	<sup>f</sup> <i>ta-ti-im-nu-zu</i>
		9	8 MUNUS.MEŠ 2 SILA <sub>3</sub> TA.A.AN ŠE- <i>su<sub>2</sub>-nu</i>
-----			
§ 2		10	<sup>f</sup> <i>zu-un-zu</i>
		11	<sup>f</sup> <i>aš-tu<sub>3</sub></i> - <i>un-na-a-a</i>
		12	<sup>f</sup> <i>a-re-en-ni</i>
		13	<sup>f</sup> <i>ma-ar-šu-uš-še</i>
		14	<sup>f</sup> <i>zi-lip<sub>2</sub></i> - <i>šu-uš-še</i>
	T	1	<sup>f</sup> <i>ša<sub>2</sub></i> - <i>le-e</i> -< <i>en</i> >
	R	1	<sup>f</sup> <i>ni-ni-še-el-li</i>
		2	<sup>f</sup> <i>ha-ši-ip-ki-a-še</i>
		3	<sup>f</sup> <i>ta-bu-um-ma-ti</i>
		4	<sup>f</sup> <i>u<sub>3</sub></i> - <i>le</i> -< <i>en</i> >
		5	10 MUNUS.MEŠ 1 SILA <sub>3</sub> TA.AN ŠE.MEŠ- <i>su<sub>2</sub>-nu</i> (espace vide)
§ 3		6	3 BAN <sub>2</sub> ŠE.MEŠ <i>ša ši-pa-i</i>
		7	<i>a-šar</i> <sup>m</sup> <i>pu-hi-še-en-ni</i>
		8	<i>le-qu<sub>2</sub>-u<sub>2</sub></i> (reste du revers non inscrit)

**Traduction partielle**

§ 1, l. 9 : « 8 femmes, (à) 2 SILA<sub>2</sub> chacune leur orge ».  
 § 2, l. 5 : « 10 femmes, (à) 1 SILA<sub>3</sub> chacune leur orge ».  
 § 3, l. 6-8 : « 3 BAN<sub>2</sub> d'orge des rations<sup>?</sup> ont été reçus de Puhī-šenni »

**Le total**

- le total exprimé en § 3 est de 24 SILA<sub>3</sub>; il manque 2 SILA<sub>3</sub> par rapport à la somme arithmétique : (8 x 2) + (10 x 1) = 26 SILA<sub>3</sub>

### Identification des femmes

- 9 de ces femmes sont identifiables à du personnel domestique car elles sont enregistrées dans la liste de 67 femmes *niš bīti*, HSS 14 511 (R76).

	HSS 16 357 (R76)	HSS 14 511 (R76)
Hašip-kiaše	r. 2	9
Kunten	4	t. 20
Mennunni	7	8
Nini-šelli	r. 1	7
Šalen	t. 1	13
Ṭābum-māti	r. 3	r. 30
Tatim-nuzu	8	r. 22
Zilip-šušše	14	r. 26

- 2 de ces femmes correspondent à des épouses secondaires ou à des chanteuses : Mennunni (chanteuse du Hanigalbat) ; Mar-šušše (épouse secondaire), cf. Lion 2012a.

- le nom de Beltannišu correspond à une épouse secondaire de Zizza mais elle est aussi enregistrée dans HSS 14 511 : 21 comme « personnel domestique ».

### Comparaison avec la liste de rationnaires HSS 14 510 (R76)

- § 1 correspond à § 3 dans HSS 14 510 où Tatim-nuzu est avant Aštu-[...], Kušuh-naia, Kunten et Bēltanišu.

- § 2 présente exactement la même séquence que HSS 14 510 § 6 et permet certaines restitutions dans ce dernier texte. On note que Šalen correspond à Šalia dans HSS 14 510 : r.7. D'autre part Ule<n> est à retrouver sous U[x]en qui occupe également la dernière position dans HSS 14 510 : r.9. Dans ces deux listes les femmes reçoivent 1 SILA<sub>3</sub>.

### Puhi-šenni

Le nom est extrêmement courant. Il faut envisager quelqu'un qui a eu certaines responsabilités administratives. Le *hazannu* Puhi-šenni, qui scelle le reçu de flèches HSS 14 221 = 586 (M89), pourrait être un candidat. Puhi-šenni est aussi le nom d'un *iššakku* dans HSS 16 114 (D3), cf. HSS 13 155 et d'un *ikkaru* dans HSS 13 413 (AdŠ 25) qui reçoit du foin et de l'orge. Il est peu probable que l'on ait affaire dans le présent texte à l'un ou l'autre de ces individus.

**T.1** <en> à compléter d'après HSS 14 511 : 13 et HSS 16 381 : 2, cf. AAN : 117b. On remarque que le *en* est aussi omis dans le nom Ule (r. 4).

**R. 5** TA.AN, il manque le A. Il peut s'agir d'un oubli du scribe ou d'une erreur dans l'*editio princeps*.

**R.6** Pour *šipā'u* avec le sens probable de « rations », cf. Vol. 1 chap. 6 § 5.

HSS 16 358\*

SMN 1155 ; HSM 2000.3.222 ; P409342  
 Mayer 456  
 Provenance : R76  
 Dimension 53 x 44 x 19 (cdli 53 x 45 x 19)  
 Format en long  
 Collation : B. Lion 17/07/09

Orge pour les rations de femmes, identifiées à des chanteuses d'Akkad, « qu'elles se sont réparties ». Le document est visé par les sceaux des bénéficiaires. Mois de *sabûtu* (vii : sept. / oct.).

§ 1	F	1	<sup>f</sup> <sub>r</sub> u <sub>2</sub> <sup>1</sup> -ra-ma-a-tu <sub>4</sub>
		2	<sup>f</sup> ša-wa-šu-uš-še
		3	<sup>f</sup> a-ha-tu <sub>3</sub> -pa <sub>2</sub> -na
		4	<sup>f</sup> te-eš-še-en-na-a-a
		5	<sup>f</sup> tu <sub>3</sub> -ru-me- <sup>f</sup> el <sup>1</sup> -li
		6	<sup>f</sup> a-a-ri-tu <sub>4</sub>
		7	<sup>f</sup> na-mi-ir-tu <sub>4</sub>
		8	1 ANŠE ŠE.MEŠ-su <sub>2</sub> -nu ŠE.BA-šu-/nu
		9	el-te-qu <sub>2</sub> -u <sub>2</sub> šu-u[p]-ta-/e
		10	i-na ITI-hi sa-bu-t[i]
§ 2	T	1	NA <sub>4</sub> <sup>f</sup> na-mi- <sup>f</sup> ir <sup>1</sup> -tu <sub>3</sub> (Sceau 1)
		R	2
		3	NA <sub>4</sub> <sup>f</sup> t[u <sub>3</sub> -r]u-me-el- <sup>f</sup> li <sup>1</sup> (Sceau 3)
		4	NA <sub>4</sub> <sup>f</sup> te-eš-še- <sup>f</sup> en-na <sup>1</sup> -a-a (Sceau 4)
		5	NA <sub>4</sub> [ <sup>f</sup> š]a-wa-šu-uš-š[e] (Sceau 5)
	T		
	CG	1	(sceau 6) [N]A <sub>4</sub> [ <sup>f</sup> ]a-ha-tu <sub>3</sub> -pa <sub>2</sub> -na
	2	NA <sub>4</sub> [ <sup>f</sup> u <sub>2</sub> ]-ra-ma-tu <sub>4</sub> (sceau 7)	

**Traduction partielle :**

- l. 8-9 : « 1 ANŠE, leur orge, leur ration. Elles ont reçu par le *šuptu* »

**8 :** *šuptu* est de sens inconnu, un hapax selon le CAD Š/3 p. 328a et le AHw : 1281a. On le trouve sous la forme d'un infinitif hourrite dans HSS 13 287 (AdŠ 2 n°45), une liste d'hommes groupés par profession (paysans *ikkaru*, *tarkumassu* et meuniers *alahhinu*) et par localité, ayant reçu leur ration de laine (« NP SIG<sub>2</sub>.BA-šu *ilqe* / *ilteqe* »)<sup>131</sup>. En § 9, à la fin de ce document, figure la notification suivante : « lorsque les rations de laine du personnel de maison *šu-up-du-ma i-pu-uš*, on détruit la tablette ». G. Wilhem a analysé le terme en : *šupt* + *ae* (instrumental-adverbial hourrite). Le sens de la racine reste toutefois inconnu et

<sup>131</sup>Après l'énumération des noms de chaque groupe (NP<sub>1</sub> NP<sub>2</sub>, etc...), il est stipulé : « il a reçu les rations de laine » ou bien « il a reçu leur ration de laine » ou encore « ils ont reçu leur ration de laine ».

l'expression n'est pas traduite. Le AHw : 1281a, sous *suptumma* (hapax), a émis l'hypothèse de « tenir à disposition ».

Dans le reçu d'orge, HSS 13 177 (R76), le même groupe de femmes reçoit pour 2 mois 2 ANŠE 1 (PI) 2 BAN<sub>2</sub> à raison de 4 BAN<sub>2</sub> chacune (32 SILA<sub>3</sub>), soit 16 SILA<sub>3</sub> par mois. Dans le présent texte, à part égale, la ration est inférieure (80 SILA<sub>3</sub> : 7 = 11, 4 SILA<sub>3</sub>). Il est possible aussi que certaines femmes aient perçu la ration habituelle de 16 SILA<sub>3</sub> (4 femmes reçoivent 8 SILA<sub>3</sub> et les 3 autres 16 SILA<sub>3</sub>). Le terme *šuptu* pourrait faire référence à l'application d'un taux de répartition. ŠE.BA-*šunu elteqû šuptae*, pourrait être traduit : « elles ont pris leur ration selon leur part » ou « elles se sont réparti leur ration ».

Dans HSS 13 287 on peut comprendre le passage de la façon suivante : « lorsqu'il/on aura fait la *répartition* des rations de laine du personnel domestique, on brisera la tablette ». Les bénéficiaires, dans ce compte, ne représentent qu'une part restreinte du personnel de maison : la procédure administrative notifiée par cette phrase indiquerait que le registre de distribution pourra être détruit une fois terminé le partage des rations de laine pour l'ensemble de cette catégorie de personnel.

### **Identité des femmes**

§ 1 : ces femmes sont connues comme chanteuses d'Akkad, cf. B. Lion 2012a. Les empreintes de leur sceaux sont très effacées.

HSS 16 370\* + NTF M 16 + SMN 2710

SMN 1290 (= HSS 16 370) ; HSM 2000.3.230 ; P409350 (= HSS 16 370 + NTF M 16)

Mayer 174 (= HSS 16 370)

Provenance M79 (= HSS 16 370)

Dimensions : catalogue HSS 35 x 35 x 20 ; cdli 38 x 54 x 21

Format en long

Collations : B. Lion 17/07/09, P. Abrahami 28/02/12

Joint HSS 16 370 + NTF M 16, cf. Klein 1995 : 151.

Joint avec SMN 2710, cf. Abrahami et Lion 2012c.

Liste de 44 femmes dont 5 princesses, 11 chanteuses d'Akkad, 11 chanteuses du Hanigalbat, 13 épouses secondaires dont une de Zizza. La liste comprend également 5 princes. Toutes les personnes inscrites dans ce rôle reçoivent 3 SILA<sub>3</sub>, sauf l'*esirtu* Tiš-nuri (5 SILA<sub>3</sub>) et la princesse Šeltun-naia (4 SILA<sub>3</sub>).

§ 1	F	1	[ <sup>f</sup> še-e]l-tap-na-a-a	<sup>r1</sup> [šē-wi-ir-na-a-a]
		2	[ <sup>f</sup> u <sub>2</sub> ]- <sup>r</sup> a <sup>1</sup> -zi-aš-ši	<sup>r1</sup> [i[n]- <sup>r</sup> ta <sub>2</sub> <sup>1</sup> -[lu-an-za]
		3	[ <sup>l</sup> ši-m]i-ka <sub>4</sub> -tal	<sup>f</sup> (sic!)wi-ir-r[a-ah]-/he <sub>2</sub>
		4	[ <sup>l</sup> n]i-ik-mi-te-šup	<sup>l</sup> ni-nu-a-tal
		5	<sup>r1</sup> a-a-ri- <sup>r</sup> tu <sub>4</sub> <sup>1</sup>	<sup>f</sup> da <sub>2</sub> -am-qi <sub>2</sub> -la-ma-/si <sub>2</sub>
-----				
§ 2		6	<sup>r</sup> wa <sup>1</sup> -[ku-p]i <sub>2</sub> -[ša <sub>2</sub> ]	<sup>r1</sup> te-eš-še-en-/na-a-a
		7	<sup>l</sup> mu-[uš]-te-šup	<sup>r1</sup> ti-iš <sup>1</sup> -nu-ri
		8	<sup>f</sup> še-el-tu <sub>3</sub> -un-n[a-a-a]	<sup>f</sup> ...-š]u <sup>?</sup> -ša
		9	<sup>f</sup> pi <sub>2</sub> -zu-ni	<sup>r1</sup> zi-lip <sub>2</sub> -ni-ir-/š[e]
		10	<sup>r1</sup> a-ha-tu <sub>3</sub> -pa-na	<sup>f</sup> a-zu-an-ti
-----				
§ 3		11	[ <sup>f</sup> t]u <sub>3</sub> -ru-me-el-li	<sup>r1</sup> uš- <sup>r</sup> še-en-na-a-a <sup>1</sup>
		12	[ <sup>f</sup> h]a-nu-up-tu <sub>4</sub>	<sup>r1</sup> [t]ul <sub>2</sub> -pu-un-na-/a-a
		13	<sup>r1</sup> [š]a-wa-šu-uš-še	<sup>f</sup> me-en-nu-un-ni
		14	<sup>f</sup> aš-tu <sub>3</sub> -i-ta-at-ta	<sup>f</sup> u <sub>2</sub> -nu-uš-ki-/a-še
		15	<sup>f</sup> te-ki <sub>2</sub> -pe <sub>3</sub>	<sup>f</sup> da <sub>2</sub> -am-qi <sub>2</sub> -in-/na-/a-a
-----				
§ 4		16	<sup>r1</sup> im-še-en-na-a-a	<sup>f</sup> ku-a-ri
	T.	1	<sup>r1</sup> *mu-šu-up-ša-a-a-ú	<sup>f</sup> ša-wa-šu-uš-[še]
	R.	1	<sup>f</sup> na-mi-ir-tu <sub>4</sub>	<sup>f</sup> un-za
		2	<sup>f</sup> ma-ar-šu-uš-še	<sup>f</sup> ta-ka <sub>4</sub> -še
		3	<sup>f</sup> ú-nu-uš-na-a-a	<sup>r1</sup> na-aš-mu-un-/ <sup>r</sup> na-/a <sup>1</sup> -[a]
-----				
§ 5		4	<sup>f</sup> i-ur-ša <sub>2</sub>	<sup>r1</sup> [t]ù-ru-up-tù-ni
		5	<sup>r1</sup> na-wi-DINGIR	<sup>r1</sup> [h]a-lu-ia
		6	[ <sup>f</sup> ]az-zi	<sup>r1</sup> [a]- <sup>r</sup> zi-ip <sup>1</sup> -hu-ra-ti
		7	[ <sup>f</sup> na]-ma-az-za-ni	<sup>r1</sup> [...]-nu-ri <sup>?</sup>
		8	<sup>f</sup> pi <sub>2</sub> -zu-ni	
§ 6		9	47 MUNUS.MEŠ 3 SILA <sub>3</sub> 1 <sup>?</sup> SILA <sub>3</sub> <sup>?</sup> A <sup>1</sup> (ZA). <sup>r</sup> TA <sup>1</sup> .A[N]	
§ 6 et § 7		10	ŠE.MEŠ-su <sub>2</sub> -nu <sup>f</sup> ti- <sup>r</sup> iš-nu <sup>1</sup> -ri 5 SILA <sub>3</sub> [ŠE]	
		11	<sup>f</sup> še-el-tu <sub>3</sub> -un- <sup>r</sup> na <sup>1</sup> -[a]- <sup>r</sup> a <sup>1</sup> 4 SILA <sub>3</sub> ŠE	
§ 8		12	ŠU.NIGIN <sub>2</sub> 49 <sup>r</sup> MUNUS.MEŠ <sup>1</sup> [ŠE <sup>?</sup> -s]u <sub>2</sub> šu <sub>2</sub> -ha-ru-u <sub>2</sub>	

(3 / 4 lignes vides)

### Disposition du texte

- les noms propres sont disposés par groupe de 10 sur deux colonnes. Le scribe a tiré un trait toutes les cinq lignes, soit après chaque groupe de 10 personnes, pour les compter plus facilement. Cette répartition ne tient donc pas compte strictement de leur groupe d'appartenance. La même pratique est attestée dans d'autres documents issus du palais, notamment les listes de rationnaires HSS 13 498 et HSS 14 599 et partiellement dans HSS 14 502, provenant toutes trois de R76, où l'on retrouve en grande partie les mêmes noms.
- on remarque que le prince Muš-Teššup (l. 7) et la princesse Šeltun-naia (l. 8) sont séparés de leur groupe qui se trouve en § 1 (l. 1-4) : leurs noms sont inscrit en § 2 où sont enregistrées des chanteuses d'Akkad et des épouses secondaires.

### Identité des rationnaires

- cf. Lion 2012a et Abrahams et Lion 2012c. Tieš-nuri reçoit une ration supérieure aux autres épouses secondaires. Elle est originaire de la localité de Zizza.
- r. 3 : dans HSS 14 599 : CG. 2 (R76), une liste de femmes (chanteuses et épouses secondaires) des *šuhārū* sont également mentionnés à la fin de la liste. Le terme fait sans doute référence aux « petits » (TUR.TUR), cf. commentaire à HSS 13 80.

### Rations

- les princesses, les princes et les différents groupes de femmes reçoivent chacun 3 SILA<sub>3</sub>. La princesse Šeltun-naia (l. 8 et § 7, r. 11) dispose de 4 SILA<sub>3</sub> et Tiš-nuri, une *esirtu*, de 5 SILA<sub>3</sub> (l. 7 et § 7, r. 10) : la raison non évoquée pourrait être leur situation particulière : relevailles<sup>7</sup> ou maladie<sup>8</sup>, cf. HSS 14 119 (R76).

### Total

- la présente liste n'indique pas de total des quantités d'orge ni le mois contrairement aux listes de rations parallèles : HSS 13 498 (blé), HSS 14 502 (orge) et HSS 14 599.
- § 6 : le sous total « 47 femmes » inclut les princes, comme le total en § 8. On ne voit pas bien à quoi correspond le 1 SILA<sub>3</sub> qui suit à moins qu'il ne s'agisse de la ration du jeune enfant (*šuhāru*) mentionné la ligne suivante.
- § 8 : « Total 49 femmes, son [orge] (du) *šuhāru* ».

HSS 16 383

SMN 2765 ; P429313

Mayer 595

Provenance : #

Dimensions : 25 x 80 x 25 (cdli Ø)

Format en large

Non collationné : Ø

Dépenses prévisionnelles d'orge pour les rations d'un groupe d'hommes désignés par leur profession : 4 brasseurs *sēbû*, 1 *tunaniptuhlû*, 2 *elammihhuru*, 3 boulangers, 1 vannier et un barbier.

		[NP <sub>1</sub> NP <sub>2</sub> ]
F	1	<sup>m</sup> ku-pa <sub>2</sub> -ta <sup>m</sup> ut-hap-ta-e
	2	4 LU <sub>2</sub> .MEŠ se <sub>2</sub> -bi-i-u <sub>2</sub>
	3	<sup>m</sup> a-kip-še-en-ni LU <sub>2</sub> tu <sub>3</sub> -na-ni-ip-tu <sub>3</sub> -uh-lu
	4	<sup>m</sup> še-hal-te-šup <sup>m</sup> kar <sub>3</sub> -ra-te
	5	2 LU <sub>2</sub> .MEŠ e-la-am-mi-ih-h[u-ru]
R	1	<sup>m</sup> pa-i-pa <sub>2</sub> <sup>m</sup> zi-ke <sub>2</sub>
	2	<sup>m</sup> a-kip-til-la 3 LU <sub>2</sub> .MEŠ e-pu-u <sub>2</sub>
	3	<sup>m</sup> [zi-lip <sub>2</sub> ]-LUGAL at-ku-up-pu
	4	[...] LU <sub>2</sub> ša ša <sub>2</sub> -a <sub>1</sub> -ru
	5	[...] LU <sub>2</sub> ŠU.I
		(reste du revers détruit)
CG	1	ŠU-NIGI[N <sub>2</sub> X LU <sub>2</sub> .MEŠ an-nu-tu <sub>4</sub> ]
	2	ŠE.B[A-šu-nu ša]
	3	i-leq-[qu <sub>2</sub> -u <sub>2</sub> ...]

[NP<sub>1</sub>NP<sub>2</sub>] <sup>1</sup>Kupata, Uthap-Tae, <sup>2</sup>4 brasseurs *sēbû*, <sup>3</sup>Akip-šenni le *tunaniptuhlû*. <sup>4</sup>Šehal-Teššup, Karrate, <sup>5</sup>2 *elammihh[ur]u*. <sup>R.1</sup>Paipa, Zike, <sup>R.2</sup>Akip-Tilla, 3 boulangers, <sup>R.3</sup>[Zilip]-šarri le vannier, <sup>R.4</sup>[...] l'homme qui a été inscrit. <sup>R.5</sup>[...] le barbier [...] <sup>CG. 1-3</sup>Tot[al : ces x hommes qui] prenn[ent leur ra]tion.

**Prosopographie**

- certains des hommes enregistrés ici figurent sur d'autres rôles : HSS 13 493 (R76) ; 14 593 (R76) ; HSS 16 348 (R76).

	13 493	14 593	16 348	16 383
Akip-šenni				
Akip-Tilla				<i>epû</i> r. 2
Kupata	l. 1		§ 4 r.13	<i>sebû</i> l. 1
Paipa		<i>epû</i> § 5 l. 24		<i>epû</i> r. 1
Šehal-Teššup		<i>elammihhuru</i> § 4 l. 22	<i>elammihhuru</i> § 3 l. 11	<i>elammihhuru</i> l. 4
Zike		<i>epû</i> § 5		<i>epû</i> r. 1
Zilip-šarri		<i>atkuppu</i> § 25 r. 27	§ 4 t. 1	<i>atkuppu</i> r. 3

- Kupata, le brasseur – forgeron, cf. commentaire à HSS 16 348.
- *tunaniptuhlû*, cf. CAD T : 473 et AHw : 1370b, hapax et Mayer 1978 : 205.

### **Un compte prévisionnel**

- l'utilisation de *leqû* au présent est assez fréquente dans l'archive de Šilwa-Teššup : HSS 13 360 (= AdŠ 10) ; HSS 14 594 (= AdŠ 11) ; HSS 13 237 (= AdŠ 12) ; HSS 16 10 (= AdŠ 13) ; HSS 13 361+ (= AdŠ 14) ; HSS 13 406 (= AdŠ 15) ; HSS 13 359+ (= AdŠ 16) ; HSS 14 638 (= AdŠ 19). On note cependant l'utilisation du passé et du présent dans HSS 14 617 (= AdŠ 8). Le verbe au présent se trouve aussi dans des comptes annuels : HSS 16 17+ (= AdŠ 32) ; HSS 13 270 (= AdŠ 156) ; HSS 16 12 (= AdŠ 157), G. Wilhelm les interprète comme des comptes de dépenses prévisionnelles (cf. AdŠ 3 : 175), cf. Vol. 1 chap. 6 § 2.6 et § 3.1.
- r. 4, la phrase, « l'homme qui a été inscrit » fait peut-être référence à quelqu'un qui a été enregistré en plus des autres.

2. Le AHw : 1000a transcrit *se-bi-i-u<sub>2</sub>* et non *si<sub>2</sub> / se<sub>2</sub>* (= ZI).
- CG. Restitution d'après HSS 16 348 § 5.

HSS 16 408

SMN 1431 ; P429316

Mayer 127

Provenance : L44

Dimensions : 152 x 98 x 39 (cdli Ø)

Format en longueur

Non collationné : Ø

Liste d'au moins 68 personnes à majorité de femmes désignées comme *ṣuhārtu*. Un des groupes (§ 5) reçoit 5 BAN<sub>2</sub> par personne.

§ 1	F	1	[ <sup>f</sup> zi-lip <sub>2</sub> ]-ki-a-še [DUMU.MUNUS ...]-up-ta-a u <sub>3</sub> DUMU-šu
		2	[ <sup>f</sup> ...]-na-a-a DUMU.MUNUS [...]-ti-i
		3	[ <sup>f</sup> ...]-li [ <sup>f</sup> ha]-šu-ke <sub>3</sub> -el-ti DUMU-šu
		4	(espace vide) [ <sup>f</sup> ha]-ši-il-lu
		5	[...] <sup>f</sup> ku-li-ia
		6	[ <sup>f</sup> ...] DUMU.MUNUS <sup>f</sup> zi-li-im-ni-nu
		7	[ <sup>f</sup> ...] DUMU.MUNUS ha-ši-ia <sup>f</sup> ha-ta <sup>1</sup> -[...] DUMU.MUNUS
Col. I		1	[ <sup>f</sup> ...] DUMU.MUN[US] <sup>f</sup> a-kam-me
			(3 lignes blanches)
		2	[ŠU.NIGIN <sub>2</sub> x ṣu <sub>2</sub> -ha-ra-tu <sub>4</sub> ] an-nu-tu <sub>3</sub>
		3	[x BAN <sub>2</sub> ŠE] 'TA <sup>1</sup> .AN ŠE.BA-šu-nu
-----			
§ 2		4	[ <sup>f</sup> x x]- <sup>f</sup> šu <sup>1</sup> -[x DUMU.MUNUS x]-ša-wa-a-a
		5	<sup>f</sup> ha-lu-ia [DUMU.MUNUS ...]-e
		6	<sup>f</sup> hal-pa-pu [DUMU.MUNUS ...]-ia
		7	<sup>f</sup> hi-in-zu-[ri DUMU.MUNUS zi]-l[i]-im-ni-nu
		8	x x x x x DUMU.MUNUS x x x x x
		9	<sup>f</sup> a-ha-ta-[bi]-ša DUMU.MUNUS ha-na-tu <sub>3</sub>
		10	<sup>f</sup> aš-tu <sub>3</sub> -ku DUMU.MUNUS a-kam-na-a-a
		11	<sup>f</sup> ku <sub>8</sub> -ki <sub>2</sub> -na DUMU.MUNUS um-pa-a-a
		12	<sup>f</sup> aš-te DUMU.MUNUS ku-uk-ku-ia
		13	<sup>f</sup> zi-be DUMU.MUNUS ut-ha-a-a
-----			
§ 3		14	[ <sup>f</sup> ]ki-in-zi-ia DUMU.MUNUS al-la-[i-ta-at-ta]
		15	[x]-zi-a <sup>1</sup> DUMU.MUNUS te-hu-um-me-en-ni
			(1 ligne effacée)
		16	[ <sup>m</sup> x x x <sup>m</sup> ha]-na-tu <sub>3</sub> 1 DUMU.MEŠ ta-a-[a]
		17	[...]-ku
		18	[ <sup>f</sup> x x x] DUMU.MUNUS
		19	[...]-ta-mar-e-li
		20	[...]-mi-ni-in-na-a-a
		21	[...]-du-pal-la
		22	[...] <sup>f</sup> u <sub>2</sub> -na-am-me
		23	[...] DUMU.MUNUS [...]
			(reste de la colonne cassé)
§ 4	Col. II	1	<sup>f</sup> aš-t[u <sub>3</sub> -... DUMU.MUNUS]
		2	hi-in-z[u-ri]

	3	<i>iš-ka<sub>4</sub>-ri-[š<sub>u</sub>-nu ...]</i>
	4	<sup>f</sup> <i>im-še-em-[... DUMU.MUNUS]</i>
	5	<i>i-wi-in-na-a-[a]</i>
	6	<sup>f</sup> <i>hi-in-zu-ra-a-[a DUMU.MUNUS]</i>
	7	<i>zu-lu-up-ta-a-[a]</i>
	8	<sup>f</sup> <i>pu-hu-mi-en-[ni]</i> (une ligne vide)
	9	[ŠU.NIGIN <sub>2</sub> x] <i>š<sub>u</sub>2-ha-ra-tu<sub>3</sub></i>
	10	5 'BAN <sub>2</sub> ' TA.AN ŠE.B[A-š <sub>u</sub> -nu]
-----		
§ 5	11	[ <sup>f</sup> <i>tul-pu-un-na-[a-a DUMU.MUNUS]</i>
	12	<i>p[u]-ku-li-tu<sub>3</sub></i>
	13	[ <i>n</i> ]a-mi-er-tu <sub>3</sub> [DUMU.MUNUS]
	14	<i>um-pa-a-a</i>
	15	<sup>f</sup> <i>ši-ma-ha-ti-[x x]</i>
	16	<sup>f</sup> <i>um-mi-wa-[aq-ra DUMU.MUNUS ]</i>
	17	<i>im-še-en-na-a-a</i> (2 lignes effacées)
	18	<sup>f</sup> <i>a-kap-[... DUMU.MUNUS]</i>
	19	<i>aš-tu<sub>3</sub>-[...]</i> (reste de la colonne cassé)
R	Col. I	(détruit)
§ 6	Col. II	(début détruit)
	1	[...] DUMU <i>ku-un-zi-[ia]</i>
	2	[...] DUMU [x x]- <i>zi</i>
	3	[...]- <i>mu-li-ša-[...]</i>
	4	[...]- <i>la</i> DUMU <i>zi-[...]</i>
	5	[...]- <i>en-ni</i> DUMU <i>še-[...]</i>
	6	[...]- <i>en-ni</i> DUMU [...]
	7	[...]- <i>ni</i> DUMU [...]
	8	[...]- <i>ia</i> DUMU [...]
	9	[...] DUMU <i>hi-in-[...]</i>
	10	[...] <i>wa-ar-[...]</i>
	11	[...]- <i>e-i-mi-[x x]</i>
	12	[...] <i>hi-in-z[u-...]</i>
	13	[...] DUMU <i>aš-te-[e]</i>
	14	[...]- <i>pu</i> DUMU <i>ša-aš-[x x]</i>
	15	[...]- <i>te-šup</i> DUMU <i>ša-du-a</i>
	16	[...]- <i>e-el-li</i> DUMU <i>i-wi-in-na-a-a</i>
	17	[...]- <i>ia</i> DUMU <i>it-hi-im-ni-nu</i>
	18	[...]- <i>ku-ia</i>
	19	[...]- <i>pir</i>
	20	[x x <sup>m</sup> wa]- <i>ar-hi-nu-zu</i> DUMU <i>me-ra-lu-[x]</i>
T.	1	[ŠU.NIGIN <sub>2</sub> x] '6' <i>š<sub>u</sub>2-ha-ru-u<sub>2</sub></i>
	2	[x BAN <sub>2</sub> ] TA.AN ŠE.BA-š <sub>u</sub> -nu

### Traduction partielle

§ 1, col. i : 2-3, [Total, ces x servantes (*ṣuhārtu*)] [x BAN<sub>2</sub> d'orge ] chacune : leur ration.

§ 4, col. ii : 9-10, [Total x] servantes (*ṣuhārtu*), 5 BAN<sub>2</sub> chacune : [leur] rati[on].

§ 6, col. ii : t. 1-2 : [Total x+] 6 servantes (*ṣuhārtu*) [x BAN<sub>2</sub> ] chacune : leur ration.

### Disposition du texte sur la tablette

- en § 2, les personnes sont regroupées par 10.

- en § 6, l'absence de retour à la ligne dans la translittération suggère qu'il n'y pas dans ce bloc, contrairement aux autres, de traits de séparation.

- l'arrangement en colonnes n'intervient qu'après une dizaine de noms (l. 7).

### Parallèle avec la liste des rationnaires *ṣuhārtu et ṣuhāru* HSS 16 333 (L44)

- § 2, l. 11 : Umpaia apparaît également comme patronyme dans HSS 16 333 : r. 19, où il est père de Namertu ; s'il s'agit du même individu, Kukina et Namertu seraient sœurs. Cette dernière est d'ailleurs enregistrée en § 5, l. 13 (restitué [T]amirtu par E. Lacheman).

- § 3, l. 14 : Kinzia fille d'Allaitatta est aussi présente dans HSS 16 333 : 10

- § 4, l. 6-7 : Hinzuraia fille de Zuluntaia figure également dans HSS 16 333 : r. 10 ; § 4 l. 8, Puhumenni est également enregistrée dans HSS 16 333 : 14.

- en parallèle à HSS 16 333 (16 ; 29 ; r. 4 ; r. 8), on peut aussi restituer dans la cassure le nombre de personnes concernées sans ŠU.NIGIN<sub>2</sub>, (col. i : 2 ; col. ii : 9 ; t. 1).

### Rations

- § 1, l. 1 et l. 3 : la ration est attribuée à une femme et son fils.

- § 4, l. 10 : le montant des rations individuelles n'est conservé qu'ici (5 BAN<sub>2</sub>).

**Col. i : 16** (§ 3), Hanatu 1 DUMU.MEŠ Taia signifie peut-être « Hanatu un (des) fils de Taia ».

**Col. ii : 3** (§ 4), *iškaru* « production » / « tâche à accomplir » ne figure pas ailleurs dans le texte. L'opération ne devrait donc concerner qu'un nombre limité de personnes. Cette notification est également indiquée une fois dans HSS 16 333 : r. 29 et cf. le commentaire à HSS 13 80.

**HSS 16 413\***

SMN 1426; HSM 2000.3.257 ; P409376

Mayer 598

Provenance : #

Dimensions : s : 43 x 45 x 22 (cdli 43 x 45 x 22)

Format carré

Collation : B. Lion 22/07/2009

Livraison de gruau ; reçu scellé par Zil-Teia

F	1	[x] ʿ4 <sup>1</sup> ANŠE <i>mu-un-/du</i>
	2	<i>ša mah-ru</i> <sub>3</sub> (sceau)
	3	ʿNA <sub>4</sub> <sup>1</sup> -KIŠIB <i>zi-il</i> :
T	2	<i>-te-ia</i>
R		(non inscrit)

<sup>1</sup>[x]+4 ANŠE de gruau <sup>2</sup>qui ont été reçus.

(sceau)

<sup>3-4</sup>Sceau de Zil-Teia.

**Prosopographie et sceau:**

Müller 1994 : 155 a suggéré de rapprocher Zil-Teia du Zil-Teššup fils d’Azimbia qui scelle un reçu de transport de gruau (cf. HSS 14 202 = HSS 14 611, R76). On remarque cependant que les deux sceaux ne sont pas identiques.